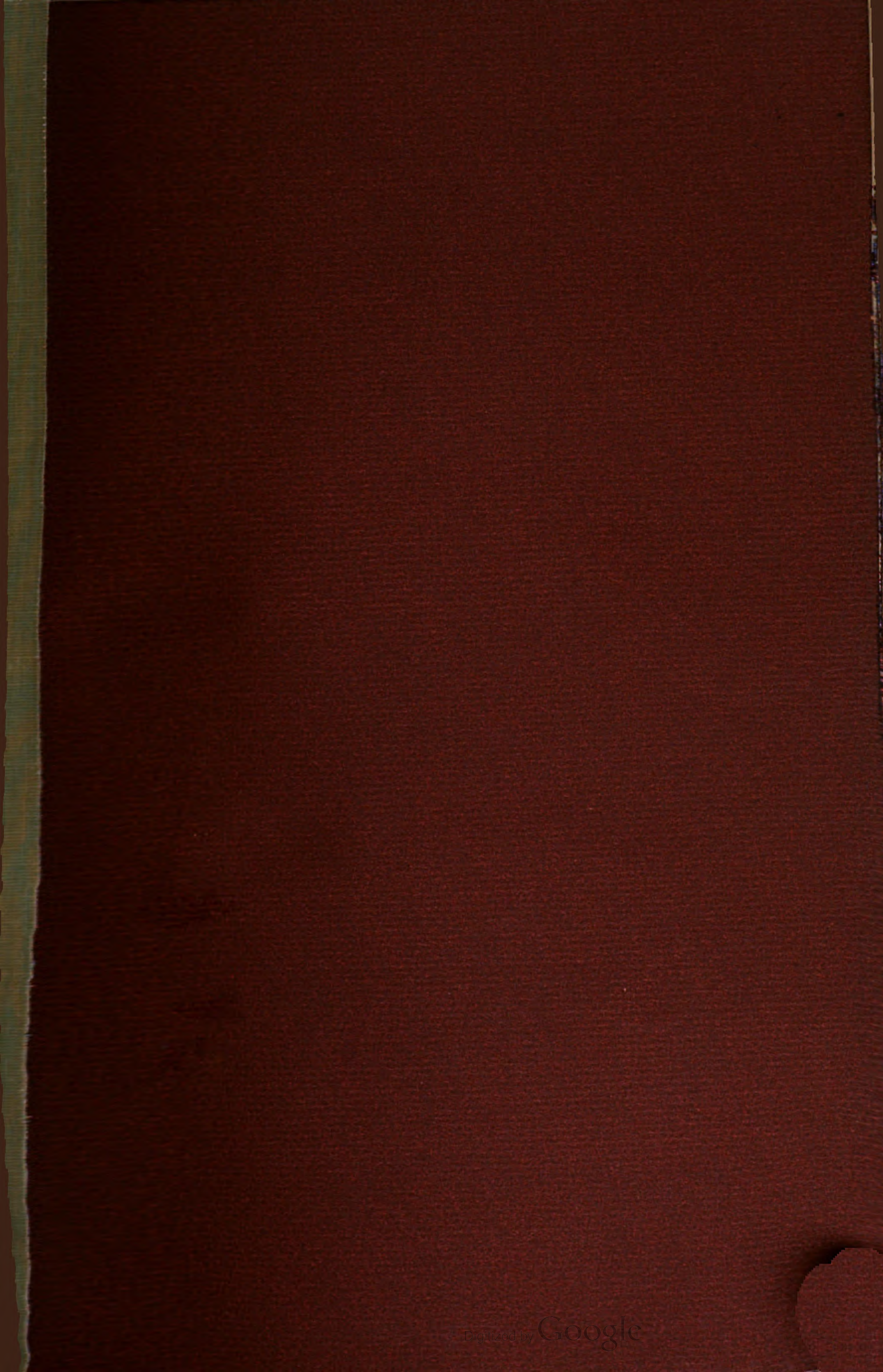

Princeton University Library
32101 078309679



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti des presses

de l'imprimerie



VROMANT & C°

3, rue de la Chapelle

Bruxelles.

TOME VINGT-DEUXIÈME

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DE S. M. LE ROI

Mémoires, Rapports, Documents.

PUBLICATION PÉRIODIQUE

— 1908 —



Frontispice de la *Descriptio Pompæ et Gratulationis publicæ Serenissimis potentissimisque Principibus Alberto Maxaemyliani II, Imp. filio, et Isabellæ Claræ Eugeniæ ..... a Senatu Populoque Gandavensi ad Inaugurationem Flandriæ Comitatus decretæ. Maximo Æmyliano Vrientio eidem Senatui a Secretis Auctore.*

Antwerpæ ex officina Plantiniana apud Ioannem Moretum CIↃ IↃCII.

(Bibliothèque Royale.)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



SON ALTESSE ROYALE
PHILIPPE
COMTE DE FLANDRE
ESSAI BIOGRAPHIQUE

Chapitre Ier. L'enfance et la jeunesse du Prince.



E 24 mars 1837, un Vendredi-Saint, les cloches de Bruxelles, sonnant à toute volée, annoncèrent à la capitale la naissance d'un prince cadet, fils de Léopold Ier et de la reine Louise-Marie. L'enfant reçut les noms de Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin. La grand'-mère du nouveau-né, la reine Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe, arriva à Laeken quatre jours plus tard, accompagnée des jeunes ducs d'Aumale et de Montpensier; elle trouva sa fille en excellent état de santé, et put admirer dans le berceau un très joli enfant blond, aux yeux bleus, à qui sa constitution vigoureuse promettait une longue existence.

A la date du 31 mars suivant, le Roi écrivit à la future reine Victoria l'intéressante lettre que voici : « D'après la constante affection que vous nous portez, j'étais sûr que vous prendriez un

vif intérêt à l'événement du 24 de ce mois. Un moment il y avait une certaine anxiété, mais tout s'est bien passé. Votre tante [la Reine] se porte bien, de même le petit cousin. Celui-ci est plus mince que son frère ne l'était, mais promet de lui ressembler. Les traits sont identiques, tout comme la forme du front et la bouche. Le prince aîné s'était fort intéressé à ce frère, et était impatient de le voir. Tout d'abord, après l'avoir longuement regardé, il déclara « pas beau, frère » ; maintenant, il a meilleure opinion de lui, mais prend un petit air très intrigué *(a very odd little face)* quand il le voit.

» Les noms du petit sont Philippe Eugène Ferdinand Marie Clément Baudouin (nom d'anciens comtes de Flandre) Léopold Georges. Ma tante, qui sera sa marraine, désire qu'il soit appelé Philippe, et comme Philippe le Bon a été un des princes les plus puissants de ce pays, je lui ai donné ce nom avec plaisir, Eugène rappelle son propre nom [de la marraine, Eugénie-Adelaïde], Ferdinand, celui de Chartres, Marie, celui de la Reine et de la princesse Marie, Clément, celui de la princesse Clémentine. Votre tante a désiré le nom de Léopold, et Georges est en l'honneur de saint Georges d'Angleterre et de Georges IV. Je donnerai probablement à Léopold le titre de duc de Brabant, et à Philippe celui de comte de Flandre, tous les deux de beaux vieux noms. »

Amusée de ce petit récit familial, la princesse Victoria demandait dans sa réponse si le prince Léopold disait toujours : « pas beau, frère ».

Les souverains belges avaient perdu un premier-né, le prince royal Louis-Philippe-Léopold-Victor-Ernest, né le 14 juillet 1833 et enlevé à l'affection de ses parents à l'âge de dix mois Cette mort, une terrible épreuve pour les augustes parents, et une déception pour la Belgique, avait causé de l'émotion dans les chancelleries européennes. On se demandait ce qu'il adviendrait de la Belgique si Léopold Ier mourait sans descendance. La Constitution donne au Roi le droit de choisir son successeur, en cas de nécessité, avec l'assentiment des Chambres législatives, et déjà on supposait qu'un des jeunes princes de Cobourg, neveux du Roi, serait désigné. C'était aller vite en besogne ; néanmoins Louis-Philippe avait jugé nécessaire de s'élever énergiquement contre pareil projet, qui lui paraissait dangereux pour l'influence française en Belgique,

déjà menacée, disait-il, dans le Grand-Duché de Luxembourg par cette disposition du Congrès de Vienne qui y appelle à la couronne la branche allemande de Nassau, à l'extinction de la branche des Pays-Bas, et toute autre candidature possible aurait certainement rencontré l'hostilité de l'une ou de l'autre des grandes puissances. Si la naissance d'un second prince, aujourd'hui Léopold II, avait, en Belgique, dissipé le plus fort des appréhensions patriotiques, on gardait néanmoins une certaine inquiétude de voir le sort de la patrie lié à la frêle existence d'un enfant. On comprend donc que la nouvelle de la naissance du prince Philippe ait été accueillie avec joie dans tout le pays.

Le ministre de la Justice annonça officiellement l'heureux événement à la Chambre des Représentants, le 5 avril, à la réouverture de la session. La Chambre délégua aussitôt un groupe de douze membres pour féliciter le Roi. En recevant la délégation, Léopold Ier manifesta sa joie de cet accroissement de sa famille; il ajouta que c'était un grand bien pour l'indépendance et la prospérité d'un pays de voir la succession au trône de plus en plus assurée; que la Belgique et ses provinces avaient eu plus d'une fois à souffrir du défaut de certitude dans la succession au trône et qu'avec ces nouvelles garanties de stabilité, la Belgique continuerait d'avancer dans la voie où elle était si heureusement entrée.

Le 9 avril, un *Te Deum* fut chanté à cette occasion à la collégiale de Sainte-Gudule; les ministres, le corps diplomatique, les membres des Chambres, les cours et tribunaux, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garde civique et de la garnison assistaient à cette cérémonie, qui avait attiré une foule immense dans l'intérieur et aux abords de l'église.

Dans la soirée, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières furent brillamment illuminés.

Ondoyé le lendemain de sa naissance, le prince Philippe fut solennellement baptisé, en présence du Roi, dans la chapelle du château, le 12 mai suivant, par l'archevêque de Malines; il eut comme parrain le fils aîné de Louis-Philippe, le duc d'Orléans, qui périt plus tard, comme on sait, à Neuilly, par suite d'un accident de voiture; sa marraine fut Madame Adelaïde, la sœur cadette et la conseillère de Louis-Philippe, cette bonne et bienfaisante princesse, qui, élevée par Mme de Genlis, eut tant de ressemblance morale

avec la reine Louise-Marie et fut trop tôt enlevée à la France, avant les événements de 1848, qui trouvèrent un Louis-Philippe affaibli par l'âge, attristé par les deuils successifs.

A la date du 14 décembre 1840, le Roi, comme il l'avait annoncé dans la lettre mentionnée plus haut, voulant relier le passé historique de la Belgique à son avenir, attribua à l'aîné de ses fils le titre de duc de Brabant ; le cadet reçut celui de comte de Flandre, nom illustre entre tous, porté avec éclat, au début de notre histoire, par Baudouin Bras de Fer, par Philippe d'Alsace et tant d'autres vaillants princes, successeurs des anciens forestiers, puis continué par Philippe le Bon, Charles le Téméraire et leurs descendants, ce nom auquel Charles-Quint, enfant de Gand, attacha un prix spécial, et que les empereurs de la maison de Habsbourg, depuis la période autrichienne, ont porté jusqu'à la dissolution du Saint-Empire, en 1806. A ce moment François II, empereur d'Allemagne, devenant François Ier, empereur d'Autriche, renonça par un édit aux titres héréditaires de Bourgogne.

D'après l'arrêté de 1840, le titre de duc de Brabant revient *ipso facto* au fils aîné du Roi ou, à son défaut, au petit-fils aîné du Roi, et c'est ainsi que, depuis l'avènement de Léopold II, le comte de Hainaut porta en plus le titre de duc de Brabant, bien que, par suite de l'habitude prise et pour éviter des confusions, il ait encore été communément désigné par son titre primitif. Mais contrairement à l'opinion qui a cours à l'étranger et se trouve répétée dans les encyclopédies, le nom de comte de Flandre était purement personnel ; il n'a donc pas été transmis au prince Albert, et il ne sera peut-être plus renouvelé depuis que, en vertu de l'arrêté du 14 mars 1891, les membres de la Famille Royale indistinctement portent le titre de prince ou de princesse de Belgique, en dehors des titres de duc ou de duchesse de Saxe et de prince ou de princesse de Saxe-Cobourg et Gotha qu'ils partagent avec tous les membres de la famille ducale de Saxe-Cobourg proprement dite et avec les maisons souveraines d'Angleterre et de Portugal [1].

[1] Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer ici quelles sont les armoiries de la famille royale :

C'est par lettres patentes signées par le prince-régent d'Angleterre au nom de Georges III, le 7 avril 1818, que le prince Léopold, veuf de la princesse Charlotte de Galles, fut autorisé à écarteler ses armes avec celles de la maison royale d'Angleterre, mais en remplaçant la surcharge de la couronne de Charlemagne



De constitution vigoureuse, les deux jeunes princes, le duc de Brabant et le comte de Flandre, ainsi que la princesse Charlotte, née en 1840, grandirent sous la surveillance d'une mère dont la tendre sollicitude s'étendait à tous les détails de l'éducation, qui surveillait avec une attention inlassable leur développement phy-

et de la couronne royale de Hanovre par un lambel d'argent à cinq pendants, celui du milieu chargé d'une rose de gueules. Cette concession, dit l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* de 1881 (p. 4), était personnelle à l'illustre impétrant.

Le Roi se servant pour les actes officiels du grand ou du petit sceau de l'Etat, qui a pour seul meuble héraldique le lion belgique, les armoiries personnelles de Léopold I[er] ne furent jamais déterminées plus spécialement. Le Roi portait tantôt un écusson écartelé de Saxe et d'Angleterre, avec l'écu de Belgique en surtout, tantôt un écu de Belgique plein, le lion portant sur l'épaule un écusson écartelé de Saxe et d'Angleterre, avec le lambel indiqué. C'est ce dernier type que reproduit l'Almanach royal de 1862, mais avec un lambel à trois pendants ; il offrait d'assez grandes difficultés à la gravure, parce que le surtout contenait un écartelé contre-écartelé et chargé d'une brisure surchargée, de sorte que les détails devenaient imperceptibles dans les reproductions de grandeur moyenne. On l'a cependant conservé, même après la mort de Léopold I[er]. Le catalogue de la bibliothèque du comte de Flandre, édité en 1870, le donne sur le titre, sauf le lambel, qui est remplacé par un lambel d'or à trois pendants qui surmonte le lion belgique ; la belle gravure de L. Ghémar représentant le comte de Flandre en 1867, porte ces mêmes armoiries surmontées d'une couronne de comte assez fantaisiste ; l'écusson d'alliance de M[me] la comtesse de Flandre y est figuré par les armes complètes de Hohenzollern qui ne reviennent qu'au chef de la Maison, seul titulaire des anciens fiefs de la Maison, les cadets ne portant que l'écusson écartelé d'argent et de sable.

L'usage s'était également introduit — et s'est d'ailleurs maintenu jusqu'à présent — d'employer, dans nombre de cas, comme armes simplifiées, le seul écusson de Belgique, avec le lambel pour le prince cadet. Il était donc utile de régler cette question, ce qui fut fait par un arrêté du 13 juillet 1880, contresigné Frère-Orban, dont voici la teneur :

« Article premier. — Les armes de Notre Royale Maison sont : De sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson burelé d'or et de sable de dix pièces au crancelin ou couronne de rue de sinople, brochant en bande sur le tout.

» Pour Nous et Nos successeurs, l'écu entouré du collier de Notre ordre est placé sur le sceptre et la main de justice posés en sautoir. Il est surmonté d'un heaume d'or, taré de front, ouvert et sans grilles, couronné de la couronne royale d'or, accompagné de ses lambrequins d'or et de sable.

» Supports : deux lions léopardés au naturel tenant chacun une bannière tiercée en pal de sable, d'or et de gueules.

» Devise : *L'Union fait la Force*, d'or sur un listel de gueules bordés de sable.

» Le tout placé sur un manteau de pourpre doublé d'hermine, surmonté de la couronne royale.

» Art. 2. — Les princes de Notre Royale Maison portent l'écu des armes tel qu'il est blasonné ci-dessus, avec une marque de distinction, consistant pour

sique, moral et intellectuel, organisait les leçons et ne quittait pas le chevet de ses enfants quand ils étaient malades. Léopold Ier s'occupa, lui aussi, beaucoup de ses enfants, les fit profiter de sa profonde connaissance des hommes et des choses, et leur inculqua ses idées de virilité et d'énergie, son amour du chemin droit de l'honneur.

A part les inévitables petites maladies de l'enfance, les enfants royaux se portaient bien, et, après une visite à Bruxelles, le Prince consort Albert écrivit le 24 septembre 1843 à son confident, le baron Stockmar, à ce sujet : « La petite Charlotte est bien la plus gentille enfant qu'on puisse voir... Léopold et Philippe sont remarquablement grands pour leur âge et, avec cela, bien portants et vigoureux. »

La vie des princes exige des connaissances fort variées. Aussi les enfants royaux durent-ils étudier très régulièrement et cultiver notamment, dès leurs plus jeunes années, les langues vivantes, l'histoire, la géographie. Quand ils furent un peu plus grands, la Reine institua des examens mensuels, auxquels elle assista, en distribuant encouragements ou blâmes, suivant le mérite des jeunes élèves ; on raconte que le comte de Flandre, très studieux, demandait généralement un livre, quand il avait mérité une récompense.

Notre bien-aimé frère, Son Altesse Royale le comte de Flandre, en un lambel à trois pendants de gueules.

» Les fils de Notre bien-aimé Frère porteront le même lambel surchargé, pour l'aîné, d'un annelet d'or, pour le second, d'un croissant d'argent.

» L'aîné succédant à son père omettra la surcharge.

» L'écu couvert d'une couronne royale est supporté par deux lions léopardés au naturel tenant chacun une bannière tiercée en pal de sable, d'or et de gueules.

» Devise : *L'Union fait la Force,* d'or sur un listel de gueules bordé de sable.

» Le tout placé sur un manteau de pourpre doublé d'hermine, sommé de la couronne royale.

» Art. 3. — Les princesses de Notre Royale Maison portent l'écu des armes tel qu'il est blasonné à l'article 1er et couvert de la couronne royale. »

A la mort du prince Baudouin, le prince Albert, devenant l'aîné, a donc dû changer en annelet le croissant surchargeant le lambel ; maintenant il porte le lambel sans surcharge.

Si l'on applique le même principe, le jeune prince Léopold doit de nouveau charger le lambel de l'annelet d'or, et le prince Charles, du croissant d'argent. C'est le système de l'héraldique anglaise qui admet de multiples brisures et surcharges pour désigner les différentes lignes d'une famille et leur degré de parenté avec le chef de la Maison.

Le comte de Flandre avait six ans quand la Société yproise des Archers royaux de Saint-Sébastien sollicita du Roi l'autorisation de choisir le jeune prince comme futur protecteur de cette illustre compagnie, dont l'origine remonte à 1302. Cette permission accordée, un tir splendide eut lieu à Ypres; un grand nombre de sociétés du royaume et de l'étranger s'empressèrent d'y prendre part, et l'administration communale — la régence, comme on disait alors — contribua à l'éclat de cette fête par l'allocation de superbes prix.

Léopold Ier, qui savait faire grand et qui aimait le faste dans les occasions solennelles, demandait que son intérieur, son *home*, fût simple, et cette simplicité fut surtout observée dans l'éducation de ses enfants.

Pour l'ordinaire, on ne voyait aucun luxe dans leur toilette, dont la Reine réglait tous les détails; c'est ainsi que, dans un voyage, de Londres elle donnait des instructions minutieuses, disant qu'il fallait acheter de nouvelles coiffures pour les jeunes princes, mais que les casquettes pouvaient encore servir les jours ordinaires. Des usages analogues existent d'ailleurs dans plusieurs maisons royales, ainsi dans celle de Prusse, où la tradition, remontant à Frédéric II, veut que les enfants, jusqu'à leur entrée dans le monde, soient habillés de la façon la plus simple; en Angleterre, la princesse Victoria, la future reine, s'amusait à habiller ses fameuses poupées, qui étaient simplement confectionnées par les femmes de chambre à l'aide de morceaux de toile. A Laeken, cette simplicité voulue fut poussée à un degré dont rougirait aujourd'hui maint petit bourgeois ; par exemple, le relieur de la Bibliothèque du Roi vit parfois arriver chez lui les jeunes princes venant chercher, pour leurs jeux, les rognures de papier de couleur.

De même, l'argent de poche leur était sagement mesuré, car la Reine Louise-Marie préférait garder pour ses charités les ressources disponibles plutôt que de les sacrifier à d'inutiles fantaisies. Le soir, les enfants royaux jouaient parfois aux cartes avec le Roi, et c'était pour eux l'occasion de se faire de petites sommes pour leurs menus plaisirs, car ils encaissaient sans jamais débourser ; mais Léopold Ier était également d'avis qu'il n'était nullement utile que les princes eussent le gousset trop bien garni. Par contre, il voulait que tout ce qui touchait à l'éducation de ses enfants fût extraordinairement soigné, et le département du grand-maréchal de la Cour

conserve encore aujourd'hui une magnifique collection de modèles de navire et de petits canons qui devaient servir à la fois aux jeux et à l'instruction des princes.

Pour prendre leurs ébats, les enfants royaux avaient les pelouses du château de Laeken, où ils couraient et où le duc de Brabant et le comte de Flandre apprenaient l'équitation en caracolant sur des poneys, comme le montre une lithographie de Loutrel, d'après le tableau de Montpezat ; ils s'amusaient aussi à ramasser les châtaignes, qu'ils faisaient ensuite griller sur un poêle quelconque du château.

Le dimanche, quand il faisait beau, le Roi, comme l'aurait fait un bon bourgeois, aimait à se promener, avec la Reine et ses trois enfants, dans le Parc de Bruxelles, et les très vieux Bruxellois pourront encore dire avec quelle joie la foule voyait apparaître la Famille Royale, partout respectueusement saluée. Du reste, les enfants royaux se promenaient beaucoup au Parc de Bruxelles, et allaient notamment courir, sous la surveillance de la Reine, dans les bas-fonds encore pleins des souvenirs des événements de 1830, qui étaient alors ouverts au public.

Léopold Ier voulut mettre ses enfants en contact avec la nation dès leur jeune âge, et ne négligea aucune occasion de resserrer ainsi les liens entre la famille du souverain et le peuple.

En 1844, le 6 mai, les jeunes princes assistèrent à la pose de la première pierre de l'Entrepôt de Bruxelles, et le 2 juillet à une cérémonie analogue à Gand, où le bourgmestre, en souvenir de cette journée, offrit au jeune comte de Flandre la truelle de vermeil dont celui-ci s'était servi. En pareille occasion, on souriait parfois un peu à voir la gravité avec laquelle le jeune prince accomplissait méticuleusement le rite traditionnel et étendait le mortier avec un soin spécial, comme si la solidité de la construction dépendait de la truellée appliquée par lui.

La même année, le duc de Brabant et le comte de Flandre posèrent deux pierres commémoratives au grand sas de navigation à Nieuport, et l'écluse fut baptisée *'s Gravensas,* l'écluse du comte. Les parents royaux voulaient que leurs fils fussent habitués à se trouver, même seuls, au milieu de la population. Les jeunes Altesses Royales arrivèrent donc en calèche découverte, accompagnées du colonel comte de Cruquembourg, aide de camp du Roi,

et de leur gouverneur, le major Hallart. Une garde d'honneur composée de cent cinquante cavaliers du Furnes-Ambacht et du Franc de Bruges, montés sur de beaux chevaux de trait, leur servait, depuis Lombartzyde, d'escorte, et les accompagnait à travers les rues pavoisées, ornées de sapins et d'arcs de triomphe. La pierre commémorative du bajoyer droit fut posée par le comte de Flandre, parrain de l'ouvrage, celle du bajoyer gauche, par le duc de Brabant. Après les présentations et les discours d'usage, la municipalité offrit dans un des salons de l'Hôtel de Ville une collation qui, vu le jeune âge des princes, se composait principalement d'un somptueux dessert.

En 1847, ils assistèrent à l'ouverture solennelle de l'Exposition nationale, faite par le Roi.

Il serait peut-être fastidieux d'énumérer, au cours de ce récit, toutes les cérémonies du règne de Léopold I[er] auxquelles ils prirent part; disons seulement que le duc de Brabant ainsi que le comte de Flandre assistèrent à peu près à toutes les cérémonies publiques, notamment aux fêtes de septembre, aux inaugurations, aux réceptions solennelles, aux *Te Deum,* et, arrivés à l'âge adulte, ne manquèrent jamais de témoigner de l'intérêt à toutes les manifestations industrielles, artistiques ou littéraires.

Suivant l'habitude des cours allemandes, Léopold I[er] fit entrer ses fils de bonne heure dans l'armée. Lui-même avait commencé très jeune le métier des armes. Par suite du mariage de sa sœur Julie avec le grand-duc Constantin, deuxième fils de l'empereur Paul, il était général russe à dix-sept ans et prit une part très active aux campagnes du premier Empire : il eut d'importants commandements à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, à Pirna, se couvrit de gloire à la bataille de Culm, ce qui lui valut les insignes des ordres de Saint-Georges et de Marie-Thérèse, et se distingua de nouveau aux batailles de Leipzig, de Brienne, d'Arcis-sur-Aube et de la Fère-Champenoise, pour entrer en 1814 à Paris, à la tête du corps de cavalerie dont il avait le commandement.

L'avancement des princes de la famille royale étant directement réglé par le Roi, à la date du 11 décembre 1846 Léopold I[er] nomma le duc de Brabant sous-lieutenant au régiment d'élite (les grenadiers), et le comte de Flandre, alors âgé de neuf ans, sous-lieutenant aux guides.

Leurs Altesses Royales portèrent pour la première fois l'uniforme en public au *Te Deum* chanté, le 16 décembre suivant, à l'église de Sainte-Gudule, à l'occasion du 56[e] anniversaire de la naissance du Roi. Ils ne furent cependant introduits dans leurs nouvelles charges que l'année suivante.

Voici la description de cette cérémonie, d'après un journal de l'époque :

« Le 12 août 1847, le Roi, la Reine, les princes et la princesse Charlotte, accompagnés de tous les officiers formant la maison militaire de Sa Majesté, se rendirent à la caserne Sainte-Élisabeth. Il s'agissait de faire reconnaître S. A. R. le duç de Brabant en qualité de sous-lieutenant aux grenadiers du régiment d'élite.

» Tous les généraux présents à Bruxelles et les officiers des différents corps de la garnison étaient réunis dans la cour de la caserne. Le régiment était formé en carré sur quatre rangs. Après la cérémonie de la reconnaissance, le Roi adressa une courte allocution aux officiers et, faisant allusion aux événements du jour — le ministère de Theux venait d'être remplacé par le ministère Rogier — complimenta les officiers du bon esprit qui unissait l'armée : « Le jeu naturel des institutions que la Belgique s'est données, disait-il, fait surgir des divergences d'opinion auxquelles nous devons rester étrangers. L'armée représente avant tout l'unité nationale. »

» La même cérémonie eut lieu à la caserne des Annonciades pour la reconnaissance de S. A. R. le comte de Flandre en qualité de sous-lieutenant au régiment des guides.

» Dans son allocution aux corps des officiers, le Roi rappela l'intérêt paternel qu'il n'a cessé de porter à l'armée dont il était le chef, et il insistait sur ce point que la Belgique était, de tous les pays de l'Europe le seul où, depuis seize ans, pas une goutte de sang n'avait été répandu pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

» Dans les deux régiments, il y eut à cette occasion de nombreuses promotions. Plusieurs officiers et deux sous-officiers obtinrent l'ordre de Léopold, et deux sous-officiers furent nommés sous-lieutenants. »

Le comte de Flandre parut encore en public le 23 septembre 1848, lors de la remise des drapeaux par Léopold Ier aux légions de la garde civique. Ce fut une cérémonie essentiellement patriotique, qui donna au peuple belge l'occasion de manifester son loyalisme et son attachement à la dynastie de son choix. Le roi Léopold Ier, ayant à ses côtés le duc de Brabant, en officier du régiment d'élite, et le comte de Flandre, en officier des guides, après avoir passé en revue la garde civique et l'armée, harangua les députations de la garde civique, à qui il venait de remettre les drapeaux.

C'était chose charmante, dit un témoin, de voir les deux jeunes princes en leur uniforme, coiffés du bonnet à poil ou du colback d'où émergeaient de longs cheveux bouclés, et, de tous côtés retentirent les cris : « Vive le Roi ! Vivent les Princes ! »

De nouveau les jeunes princes participèrent à une cérémonie publique, en 1849, à Malines, lors de l'inauguration, en cette ville, de la statue de Marguerite d'Autriche, qui orne la Grand'Place.

Ils accompagnaient, en même temps que la princesse Charlotte, alors âgée de neuf ans, le roi Léopold Ier et la reine Louise-Marie. Les enfants royaux s'amusaient beaucoup des ébattements du populaire « Hop Signor », le palladium malinois enlevé aux Anversois et qu'on ne montre, lors des grands jours, au public, que du haut de l'Hôtel de Ville, où il est tenu enfermé sous triple clef.

La nomination des jeunes princes comme officiers de l'armée n'était pas purement honoraire, et ne les avait nullement dispensés de passer par l'école du soldat ; à Laeken les promeneurs avaient vu parfois, dans la cour du château, le duc de Brabant et le comte de Flandre manier le fusil et faire des exercices sous les ordres d'un sous-officier du régiment des grenadiers chargé de leur apprendre les rudiments du métier militaire.

Quoique officier de cavalerie, le comte de Flandre, de même que le duc de Brabant, fit du service dans l'infanterie ; les jeunes princes, dit Poplimont (*Belgique héraldique*, t. I, p. 81), commandèrent des pelotons et ensuite des divisions plus importantes du 9e régiment de ligne. Ils partageaient tous les services des officiers de leur grade. Le matin, ils se rendaient à pied à la caserne de la rue de Ruysbroeck et, au moment de l'appel, ils prenaient leurs places de bataille dans les rangs. A midi, on les voyait à la tête

de leur subdivision rentrer, couverts de poussière, par la porte de Louvain et défiler devant le général qui avait dirigé la manœuvre. La seule marque de déférence accordée à leur titre d'Altesses Royales et de fils du Roi, c'est que le chef de leur bataillon marchait à pied comme eux.

La première jeunesse de nos princes se passait donc à Laeken et à Bruxelles, sans chagrin et dans un tranquille milieu familial ; elle était partagée entre le service, l'étude et les récréations, parfois interrompus par une impressionnante fête publique.

Mais, d'après la loi commune, le bonheur constant n'est pas de règle ici-bas, et la Famille Royale, si unie, si heureuse, devait bientôt être cruellement éprouvée. La révolution de 1848 eut une répercussion fatale sur la santé de la Reine Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie erraient, au milieu de mille dangers, sur les côtes de Normandie, et leur fille, plus malheureuse, plus désolée, plus éperdue qu'eux, ignorait le sort de ses parents. Pendant huit jours, Louise-Marie passait des heures d'angoisse impossibles à décrire, jusqu'à ce qu'elle reçût la nouvelle que ses parents avaient trouvé un asile en Angleterre ; elle fut frappée au cœur par cette épreuve ; le chagrin que lui causait l'exil des siens, puis la maladie et la mort de Louis-Philippe augmentèrent sa détresse; ayant, le 11 mai 1848, accompagné jusqu'à Liége le Roi qui se rendait à Wiesbaden, elle assista au retour, à Ans, à une terrible catastrophe de chemin de fer; le train dans lequel elle se trouvait fut tamponné par le convoi venant de Bruxelles, et elle-même n'échappa, pour ainsi dire, que par miracle : la berline royale fut démolie partiellement, l'argenterie, les livres, le châle même placé à côté de la Souveraine furent endommagés; le général Chazal eut une côte brisée, deux valets furent grièvement blessés et durent être transportés à l'hôpital, où l'un d'eux succomba le lendemain. La Belgique, émue, s'épuisa en démonstrations d'attachement envers la Reine, mais le choc était là, la maladie se déclara, lente mais tenace, et, le 11 octobre 1850, le roi Léopold et ses enfants se trouvèrent agenouillés autour de la couche funèbre de Celle dont nous n'avons pas à faire l'éloge, parce que ses vertus sont gravées d'une manière indélébile dans tout cœur belge.

Le comte de Flandre garda toute sa vie un souvenir très profond de cette mère adorée, enlevée si tôt à son affection ; il réunit pieu-

sement tous les autographes d'elle qu'il put se procurer ; partout, chez lui, il plaça des objets qui la rappelaient, et il portait très souvent, en guise de bijou, une fine miniature avec les traits de Louise-Marie.

Resté veuf, Léopold Ier s'occupa avec d'autant plus d'ardeur de l'éducation de ses enfants. Comme le duc de Brabant et la princesse Charlotte, le comte de Flandre reçut les leçons d'éminents maîtres. Conscience fut son professeur de flamand, le savant romaniste M. Auguste Scheler continua l'enseignement de l'allemand, le révérend Drury celui de l'anglais, Madou lui donna des leçons de dessin, Defacqz l'introduisit dans la littérature française. Par contre, le Roi ne voulut pas que ses fils apprissent le grec, et leur donna en riant comme raison qu'il croyait n'avoir pas fait lui-même trop mauvaise figure dans le monde, sans connaître la langue d'Homère. Les jeunes princes, du reste, ne demandaient pas mieux, leur programme étant déjà suffisamment chargé.

Les arts d'agrément et les exercices du corps naturellement n'étaient pas négligés. Le comte de Flandre montrait même des dispositions spéciales pour le piano, qui lui fut enseigné par M. Kufferath. La natation, l'escrime, la danse, l'équitation furent également cultivées ; mais le patinage sur les étangs de Laeken n'avait pas l'agrément de Léopold Ier, disant qu'il avait coûté trop de peine à la Belgique d'avoir enfin une dynastie pour qu'il voulût l'exposer à la légère.

Contrairement au duc de Brabant, le comte de Flandre fut un chasseur passionné ; son coup de fusil avait l'admiration des connaisseurs, et plus tard on le classait parmi les trois meilleurs tireurs de la Belgique, mais il lui fallait des chasses giboyeuses, permettant de tirer beaucoup, et il n'aimait pas à attendre longtemps à l'affût le passage de quelque grosse pièce. Cet amour de la vénerie lui joua même un jour un mauvais tour. Le Roi chassait en Ardenne avec ses fils et une nombreuse suite, et, Nemrod distingué, s'était réservé pour lui seul les loups, encore assez nombreux à cette époque. Le signal de la fin d'une traque était donné quand un superbe loup passa entre les rabatteurs et le prince Philippe qui, d'un mouvement instinctif, épaula le fusil et abattit le fauve. « Qui vient de tirer encore ? » demanda le Roi. Non sans embarras, le prince s'avança. « C'est bien, reprit le Roi, pour aujourd'hui, tu ne

chasseras plus. » Et le comte de Flandre, confus, n'eut qu'à remettre le fusil au porteur et suivre la chasse en simple spectateur. Le Roi était, en effet, très rigide pour l'observation d'une consigne, il était, comme disent les Américains, le « gouverneur » de la maison ; toutefois, il était en même temps très bon, très paternel, et le comte de Flandre protestait plus tard quand il lisait, par exemple, que Léopold I[er] avait été très sévère pour ses enfants.

On raconte que le comte de Flandre, d'un caractère rieur et enjoué, voulant connaître les quartiers de la rue Haute, s'échappa un jour du Palais et que l'officier d'ordonnance, envoyé à sa recherche, le retrouva dégustant une consommation à la terrasse d'un café, heureux de son escapade, mais aussi fort content de voir apparaître son Mentor, parce qu'il avait oublié de se munir d'argent de poche.

Vers 1849, le Roi donna au comte de Flandre comme sous-gouverneur le comte Albert de Briey et, en 1851, comme précepteur, un jeune savant qui venait de se distinguer par un mémoire sur l'historiographie romaine, M. de Closset, qui, après la majorité du prince, devint professeur à l'Université de Liége et fut, en 1866, enlevé à la science par une mort prématurée. M. de Closset cultiva chez son élève un amour de l'histoire que celui-ci garda sa vie durant, et composa à son intention un manuel d'histoire manuscrit que la Bibliothèque princière a religieusement conservé.

M. de Closset fut un précepteur dévoué, auquel ses élèves princiers gardèrent toujours un excellent souvenir, ainsi qu'en témoigne sa correspondance, que nous avons pu consulter. On voit qu'il avait non seulement de la douceur, mais encore l'énergie voulue pour ramener à l'étude les jeunes princes que de multiples occasions pouvaient distraire de leurs travaux. Un jour le comte de Flandre écrivit à celui qu'il appelait « son aimable maître » qu'il espérait qu'on n'aurait plus la guerre ensemble, et un autre jour, avec le ton mutin qui lui était propre, il l'avertit qu'on est depuis huit jours à Ostende : « On n'a pas travaillé, mais tout de même on s'est bien amusé et on se porte bien. » Professeur à Liége, M. de Closset resta en relations suivies avec les princes qui, témoignage d'une profonde confiance, à la mort de Léopold I[er] lui demandèrent de venir passer avec eux une journée.

Le comte de Flandre parlait un français remarquablement pur,

que, dans les moments de bonne humeur, il ponctuait parfois malicieusement d'une expression de terroir; de même, il se servait de l'anglais et de l'allemand sans trace d'accent; pour la lecture, l'anglais avait cependant ses préférences, car il n'aimait pas les caractères gothiques dont sont composés la majeure partie des livres allemands.

Vers 1854, le Roi adjoignit au prince comme Mentor militaire le capitaine Th. Burnell, devenu plus tard le général Burnell, qui, pendant plus de quarante ans, jusqu'à sa mort, ne cessa d'être le conseiller écouté, l'ami et le confident du prince et, plus tard, de sa famille. Ce fut une figure bien curieuse et bien sympathique que celle du général Burnell lequel, avec un tact exquis, savait toujours aplanir les difficultés, concilier tous les intérêts respectables et que, pour ce motif, le comte de Flandre, dans l'intimité, avait surnommé le pacificateur.

En 1853, le duc de Brabant épousa l'archiduchesse Marie-Henriette. D'après la tradition constante, le mariage de l'héritier direct du trône fut célébré dans la capitale; à cette occasion, la famille royale commença par Bruges et Ostende une série de visites aux principales villes du pays, visites qui devinrent de véritables promenades triomphales, prouvant, une fois de plus, combien la Belgique était attachée à la dynastie de son choix.

Chapitre II.

La majorité. Les voyages. Les offres étrangères.

La majorité des princes étant fixée à dix-huit ans, le comte de Flandre fut déclaré majeur le 24 mars 1855 et reçut à cette occasion le grand-cordon de l'Ordre de Léopold; à partir de ce moment, il se mêla activement à la vie sociale de Bruxelles; non seulement il apparaissait régulièrement, avec son frère aîné, aux réceptions solennelles du Palais, aux cérémonies publiques dans lesquelles Léopold I[er] aimait à se prodiguer à son peuple, mais il allait à de nombreuses fêtes de la société bruxelloise, avec goût, car il aimait, par exemple, la danse, et, dans sa vieillesse, quand on prononçait tel ou tel nom, rappelait qu'il avait beaucoup dansé avec la personne en question. De plus, comme le duc de

Brabant, il allait souvent aux petites fêtes publiques et sans apparat officiel, aux kermesses, aux concerts en plein air, et les anciens racontent qu'en ces occasions on voyait émerger du remous de la foule les chapeaux blancs hauts de forme de deux élégants jeunes gens, de très haute taille, les fils de Léopold Ier, qui venaient prendre leur part des réjouissances populaires.

A la veille de sa majorité, le Parlement lui avait voté une dotation de 150,000 francs, dotation qui, à son mariage, fut portée à 200,000 francs et qui, dans l'idée du gouvernement, devait, au moins dans une certaine mesure, servir de compensation aux frais qu'occasionnait, pour le prince, un train de maison conforme à son rang. Quand, dans les dernières années de sa vie, cette dotation fut violemment attaquée par les socialistes, le prince se montra très sensible à ces attaques, moins du fait de l'opposition en elle-même que de la façon blessante dont sa personnalité était mise en jeu. Il pouvait dire que, vis-à-vis de son pays, il avait largement et scrupuleusement rempli ses devoirs ; qu'aux situations les plus brillantes, offertes à l'étranger, il avait préféré cette situation de second rang qui lui imposait néanmoins de nombreuses obligations. Comme général, le comte de Flandre n'a jamais touché de traitement, et quand la Maison complète fut établie, le montant de la dotation passa presque intégralement à payer les traitements et pensions des fonctionnaires et des serviteurs de toute espèce.

Nous aurons tantôt l'occasion de revenir sur le patriotisme du prince, qui, obéissant aux instructions de son père, voulut consacrer toute sa vie à la Belgique.

Il va sans dire que le comte de Flandre avait régulièrement continué son service militaire et pris ses grades ; lieutenant le 18 septembre 1851, il devint capitaine commandant le 16 décembre 1852, major le 8 avril 1853, lieutenant-colonel le 16 décembre 1853, colonel le 21 juillet 1854. S'il avait, dans les grades inférieurs, poursuivi son éducation militaire à la caserne de la rue de Ruysbroeck, et souvent paru à la tête de l'unité placée sous ses ordres, il allait maintenant mettre à profit les connaissances acquises, dans les commandements supérieurs qui lui furent confiés.

Léopold Ier l'appela plusieurs fois à participer à des travaux qui intéressaient la situation militaire du pays ; il le nomma président de la marine militaire, et, en 1858, lorsqu'il institua un conseil

secret de défense pour examiner les mesures à prendre à Anvers, il en confia également la présidence au comte de Flandre, qui prit une part considérable aux travaux de cette commission, et s'occupa notamment de la situation d'Anvers, « réduit » du royaume, comme en témoigne un rapport, adressé le 9 avril 1858 à Charles Rogier, alors chef du cabinet.

Léopold Ier le nomma général-major le 21 juillet 1855, et, quelques mois avant sa mort, lieutenant général. Sous Léopold II, il occupa, depuis 1869, les fonctions de commandant supérieur de la cavalerie, fonctions sur lesquelles nous aurons à revenir.

Le comte de Flandre s'intéressait vivement aux questions agricoles ; voyant d'immenses espaces de la Campine déserts, il pensa qu'il y avait moyen de les mettre en rapport, de créer une richesse nationale dans ces landes ; il fonda, vers 1855, un important domaine de près de 4,000 hectares dans les sables de Postel et de Rethy. Il s'agissait de défricher ces terrains ingrats qui, jusque-là, n'avaient porté que des bruyères, des plantes de marais ou quelques maigres pins.

Les travaux furent longs, dispendieux, mais enfin couronnés d'un splendide succès. Aujourd'hui des sapinières en plein rapport couvrent ces étendues jadis réputées stériles et devenues une plantation modèle. La Société centrale d'agriculture vit, dans l'exemple donné par le prince, un heureux augure pour l'avenir agricole du pays et lui vota une adresse de remerciements qui lui fut solennellement remise le 25 avril 1857.

De même, l'amélioration du cheval belge ne le laissa pas indifférent ; il fit faire, à Tervueren, des essais qui, aujourd'hui dépassés, ne furent pas inutiles de leur temps.

Le 26 juin 1853, il se rendit pour la première fois seul à Gand et y fut vivement acclamé.

Vers l'époque de sa majorité se marquèrent malheureusement les prodromes de ces troubles de l'ouïe qui devaient s'aggraver plus tard et apporter la note mélancolique dans l'existence du prince, d'un naturel si gai. Il racontait lui-même que le palais de Laeken, dans son majestueux ensemble, manquait alors à l'intérieur de ce confort dont, de nos jours, un bourgeois quelque peu aisé ne voudrait plus se passer. Ce fut la règle, la mauvaise règle imposée par les architectes de la Renaissance et suivie jusqu'au XIXe siècle, de

sacrifier la commodité, l'intimité, l'hygiène, à l'apparence extérieure, à la pompe de l'ordonnancement général, et Laeken ne faisait pas exception à cette règle. Les calorifères du système moderne, le chauffage central étant alors inconnus, on se tenait dans de vastes pièces chauffées à l'aide d'immenses poêles près desquels on grillait, tandis que, à quelques pas de là, on grelottait. Comme conséquence, le comte de Flandre gagnait des rhumes nombreux et persistants qui finirent par irriter et par affaiblir les nerfs auditifs, surtout du côté droit. Des bains froids — le prince adorait les exercices de natation — pris peut-être dans une mesure excessive à Ostende et à Venise contribuèrent à cet état contre lequel les spécialistes les plus célèbres luttèrent en vain.

Très versé dans les sciences géographiques, le comte de Flandre chercha à agrandir ses connaissances des hommes et des choses par de nombreux voyages dans les contrées les plus diverses de l'Europe. Il affectionna surtout l'Italie, dont les trésors d'art l'émerveillaient sans jamais le lasser, et l'Angleterre où le Prince consort et la reine Victoria firent toujours, à Balmoral et à Windsor, l'accueil le plus charmant à un cousin dont ils ne se lassaient pas de vanter les qualités.

Les voyages du comte de Flandre avaient d'ailleurs parfois un but politique, servaient à resserrer les relations entre la Belgique et les souverains étrangers.

En 1858, le prince fit son premier voyage en Autriche ; il y eut réception officielle, dîner à Laxenburg et revue. Il partit ensuite pour la Hongrie, retourna à Venise et passa par Berlin, qu'il visita avec le baron Nothomb et où il se rencontra avec la famille royale de Prusse et la reine Victoria. Il alla ensuite à Weimar et à Eisenach, deux endroits classiques de l'Allemagne, et à Gotha, et fut partout reçu avec la plus grande amabilité. Le baron Nothomb, son compagnon dans ce voyage, fit sur le comte de Flandre une profonde impression, tant par ses qualités personnelles que par ses connaissances diplomatiques et son tact parfait, et, plus tard, le prince rappelait souvent la figure du distingué diplomate ou les théories et les aphorismes qu'il émettait dans la conversation. Ce fut probablement dans ce voyage qu'il se rencontra avec le vieux chancelier autrichien, le prince de Metternich, qui, au milieu de la conversation, à brûle-pourpoint lui demanda si les statues du

Parc de Bruxelles avaient le nez cassé. Étonné, le prince répondit que, effectivement, beaucoup de statues avaient dû être restaurées à la suite de mutilations. Alors le grand homme d'État avoua qu'il pouvait avoir sur la conscience l'une ou l'autre de ces mutilations, car, jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, il était venu passer ses vacances à Bruxelles, où son père était alors ministre dirigeant (pendant les années 1791 à 1794), et lui et ses amis de la jeunesse dorée s'étaient parfois amusés à jeter des pierres au Parc.

En 1859, le prince alla en Hollande ; le voyage fut un événement, car il marqua un rapprochement entre les deux familles royales d'Orange et de Belgique. Arrivé à Rotterdam, à bord de l'*Émeraude* battant pavillon royal, il fut reçu avec les honneurs d'usage par les autorités hollandaises, au milieu d'une animation extraordinaire. Le général baron d'Omphal et le comte du Monceau se rendirent à bord du navire pour complimenter le prince au nom du Roi et de la ville de Rotterdam. Quand celui-ci quitta l'*Émeraude,* la garde présenta les armes, les tambours battirent aux champs et la musique joua la *Brabançonne* aux acclamations de la foule. Le prince passa la revue de la garde et complimenta le colonel sur la bonne tenue de ses hommes.

Le comte de Flandre fit une visite solennelle au roi des Pays-Bas, qui le reçut de la manière la plus cordiale, à table lui porta un toast, et poussa l'amabilité jusqu'à mettre à sa disposition le palais d'Amsterdam, où le prince arriva le lendemain et d'où il continua son voyage après avoir accepté une invitation à dîner chez la Reine-mère, au château de Soestdyck.

Une correspondance hollandaise disait de ce voyage : Le comte de Flandre emportera les meilleurs souvenirs, tant de la famille royale que de la nation hollandaise. Il a pu se convaincre qu'il ne reste plus trace d'anciens dissentiments, et il fut touché de la franche cordialité avec laquelle la Reine-mère forma des vœux pour l'heureux retour du roi Léopold (alors en Allemagne).

Cette visite eut, en effet, les meilleurs résultats en ce qui concerne les rapports amicaux entre les deux États voisins.

Elle marqua un rapprochement qui était dans les désirs des deux peuples, devenus depuis d'excellents voisins, entretenant entre eux des relations on ne peut plus cordiales.

L'année suivante, le 19 octobre, le roi Guillaume III, revenant

de Wiesbaden, passa par la Belgique et fut solennellement reçu à Liége, par Léopold I[er] et la famille royale, et, en 1863 déjà, le baron Lambermont put conclure ce traité rachetant le péage de l'Escaut qui eut des résultats si féconds pour la navigation et le commerce belges.

Le 9 juillet 1860, le prince partit pour Hambourg et la Scandinavie, accompagné du capitaine Burnell et du lieutenant H. du Roy de Blicquy, en prenant d'abord un demi-incognito sous le nom de comte de Postel, d'après son domaine de la Campine, et arriva à Stockholm le 13 août. En Norvège, pays qui l'intéressa beaucoup, on lui attacha un officier dont il aimait à rappeler un trait, typique pour ce pays où les questions politiques ont de tout temps vivement préoccupé toutes les classes de la société : ce nouveau compagnon voyageait avec un exemplaire de la Constitution qu'il se plaisait à discuter avec tous les maîtres de poste rencontrés aux relais.

Reprenant son nom et sa qualité officielle, le comte de Flandre arriva à Cronstadt sur un vapeur de la famille impériale ; il était accompagné du comte de Berg, gouverneur général de la Finlande. Le vicomte de Jonghe d'Ardoye, ministre de Belgique, était allé au-devant du prince sur un vapeur spécial, avec le colonel Tchetkoff, aide de camp de l'empereur, attaché par Sa Majesté à la personne du prince pendant son séjour en Russie. De Cronstadt il se rendit au débarcadère de Peterhof ; des voitures de la cour l'y attendaient et le conduisirent avec sa suite à Krasnoé-Selo, où l'empereur devait le recevoir.

Le 18 août, le prince assista aux grandes manœuvres de la garde; l'empereur lui-même le ramena dans les appartements qu'il lui avait fait réserver à Peterhof ; le prince prit en plus part à la fête du régiment de Préobrajenski et au baptême d'une grande-duchesse, fille du grand-duc Michel, et reçut à cette occasion le grand-cordon de l'Ordre de Saint-André.

Ce voyage, écrivit l'*Indépendance*, a eu pour résultat de mettre une fois de plus en relief l'immense considération dont jouit, près des souverains étrangers, la Famille Royale de Belgique et de faire apprécier les qualités sérieuses et élevées que possède le second fils de notre Roi.

Partout, en effet, l'accueil le plus empressé, le plus amical attendait le jeune prince ; partout les souverains amis de la Belgique

tinrent à honneur de montrer, par la cordialité et l'éclat de la réception faite à Son Altesse Royale, qu'ils entendaient honorer, en même temps que lui-même, l'auguste monarque dont il était le digne fils.

Outre une mission d'ordre diplomatique, ce voyage avait pour but de fortifier les intérêts belges, déjà très importants en Russie; Anvers et Seraing fournissaient, en effet, des navires à vapeur pour la navigation sur le Volga, et le prince s'intéressa vivement à la diffusion de notre industrie. Après Saint-Pétersbourg, il visita Moscou, où la famille impériale lui avait fait également préparer des appartements.

Voici un curieux jugement porté sur le jeune prince par un journal de l'époque : « On a trouvé son esprit cultivé, sa raison solide, ses manières à la fois simples, faciles et distinguées, en un mot, sa personne sympathique de toute façon. S'il a paru à quelques-uns un peu grave et froid pour son âge, la cause en a été attribuée à l'éducation sévère qu'il a reçue et aux études sérieuses qui ont longtemps occupé son esprit. »

La légère critique qui pourrait se lire entre les lignes de ce jugement, l'excuse jugée nécessaire de la gravité du jeune prince, constitue, en réalité, son plus bel éloge. S'il était sociable et gai, il ne trouvait cependant pas une entière satisfaction dans les divertissements et les fêtes qu'on lui offrait. Comme Léopold Ier, il voulait aller au fond des choses; malgré le très gracieux accueil qui lui était fait, il ne put s'empêcher de constater l'énorme écart qui séparait la civilisation déjà plus orientale de l'empire des tsars de nos institutions, et il aimait à raconter de nombreuses anecdotes vécues pendant ce voyage : un jour, par exemple, il vit à sa grande stupeur un bourgeois, dont le droschki avait accidentellement accroché un autre véhicule, sans causer de dégâts, descendre de sa voiture, infliger en pleine rue une correction manuelle fort soignée à l'automédon et puis remonter avec la conscience du devoir accompli. « Ce n'est pas à nos cochers de Bruxelles qu'il faudrait offrir des pourboires de l'espèce, » disait humoristiquement le prince en racontant le trait.

Le retour de voyage se fit par Dresde, où le baron Nothomb vint attendre le prince, après l'avoir accompagné, au début, à travers la Scandinavie.

A la mort du roi Frédéric-Guillaume, arrivée le 2 janvier 1861, le comte de Flandre fut chargé d'exprimer à la cour de Berlin les sentiments de condoléance du Roi des Belges et d'assister au couronnement de Guillaume Ier.

A cette occasion, le nouveau roi de Prusse lui conféra le collier de l'Aigle Noir, dont il fut investi dans un chapitre de l'Ordre, avec l'apparat en usage : les membres de l'Ordre, réunis dans la salle du Trône et présidés par le Roi lui-même, se constituent en assemblée solennelle; le récipiendaire est introduit, s'agenouille devant le Grand-Maître, jure d'observer les statuts de l'Ordre et reçoit l'accolade du roi, qui lui remet le collier et le manteau de velours rouge, doublé de soie violette. Revêtu de ses insignes, le récipiendaire fait alors le tour de la salle et reçoit les félicitations de tous les autres chevaliers.

Le 5 septembre 1864, le comte de Flandre assista, avec le Roi, à l'inauguration du monument des frères van Eyck, à Maeseyck.

Nous arrivons à plusieurs importants incidents politiques qui, de leur temps, occupèrent les journaux et firent beaucoup connaître le comte de Flandre en dehors de la Belgique. Pour bien apprécier les faits, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil en arrière.

Les troubles révolutionnaires de 1848, qui ébranlèrent ou renversèrent bien des trônes et qui, au point de vue familial, apportèrent, nous l'avons dit, les plus vifs chagrins à la reine Louise-Marie, eurent cependant le résultat inattendu d'accroître à l'intérieur et à l'extérieur l'autorité et le prestige de Léopold Ier.

La rapide fin de l'échauffourée de Risquons-Tout montra combien le Roi, par une politique prudente et modérée, avait su gagner les cœurs et combien faible était le nombre de ceux qui, en Belgique, n'avaient pas voulu se rallier au nouveau régime.

Le 1er mars 1848, la séance de la Chambre des Représentants prit une importance historique. L'annonce d'une interpellation relative aux affaires de France avait surexcité la curiosité publique. La salle et les tribunes étaient combles. En réponse à l'interpellation, les déclarations patriotiques des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur, disant que la Belgique était en possession de toutes les libertés réclamées en France, soulevaient un enthousiasme indescriptible. Et quand M. Delfosse, d'une voie émue, remercia le Gou-

vernement de son attitude et de ses efforts pour maintenir la nationalité et l'indépendance de la Belgique, lorsqu'il s'écria : « La liberté, pour faire le tour du monde, n'a plus besoin de passer par la Belgique, » la salle, soulevée, battit des mains, et les tribunes éclatèrent en bravos que le président ne songea pas à réprimer, et trois fois les applaudissements empêchèrent l'orateur de continuer son discours.

Nous avons déjà décrit l'enthousiasme avec lequel la Belgique, lors des fêtes de septembre, protesta de son dévouement au Roi et à la dynastie.

La suppression du timbre des journaux, en vertu de la loi du 25 mai 1848, fut considérée comme un gage donné à la liberté de la presse et partout accueillie avec plaisir. Jusque-là, le grave *Moniteur* lui-même, en effet, n'avait pu paraître que timbré à l'extraordinaire à une taxe de 2 1/2 à 5 centimes par feuille, suivant les dimensions, ce qui rendait naturellement le journal fort cher.

A l'étranger, l'attitude calme du pays provoqua presque de la stupéfaction. Comment! disait-on, cette ridicule création politique, due à des masses ignorantes et que, faute d'entente, la diplomatie laissait momentanément vivre, en attendant que la prochaine tourmente fît disparaître le fruit mort-né, cette Belgique turbulente, issue des troubles, elle restait tranquille, elle vaquait à ses affaires, elle paraissait heureuse de sa situation, quand les pays les plus disciplinés, les pays ayant des monarchies séculaires, l'Autriche, la Prusse, le Grand-Duché de Bade, l'Italie et bien d'autres étaient en proie aux crises les plus violentes ?

Ce petit pays qu'on s'attendait à voir sombrer à la première catastrophe politique, qui avait à lutter contre l'hostilité ouverte des Pays-Bas, contre la tenace inimitié de la Russie, la défiance de la Prusse [1], confiant dans son chef, donnait un démenti éclatant à

[1] On a quelque peine à s'imaginer aujourd'hui la situation précaire de la Belgique de 1830 à 1848. Au début, l'Angleterre seule était franchement favorable; la France s'était décidée ensuite, et avait consenti en même temps en principe au mariage de Léopold Ier avec la princesse Louise, ce qui n'avait pas empêché Talleyrand de revenir, en 1831, sur un partage éventuel de la Belgique, avec Ostende et Anvers comme ports francs, et si Louis-Philippe appuyait fortement son gendre, certains hommes politiques ne voyaient pas sans regrets la tournure que les événements avaient prise en Belgique. Le baron Stockmar, en parlant d'une entrevue qu'il avait eue avec le roi de Prusse, en 1846, s'exprime

tous les prophètes de malheur ; au contraire, il se développait magnifiquement, augmentait rapidement son commerce, fondait des usines admirables, établissait partout des chemins de fer et, tout en discutant avec ferveur, parfois même avec passion, ses questions de politique intérieure, restait inébranlablement uni pour faire face aux dangers du dehors, se rangeait avec enthousiasme autour du drapeau et de la dynastie ! Au mois de juillet déjà, la reine Victoria pouvait écrire à Léopold Ier : « La prospérité de la chère petite Belgique est comme une brillante étoile dans la sombre tempête qui nous environne. »

Démentons à ce propos une nouvelle fois la légende que Léopold Ier ait montré à ce moment du découragement. Il n'était pas de ceux qui mettent la main à la charrue et, ensuite, regardent en arrière. Il existe à la vérité une gravure assez répandue qui montre le Roi entouré de la Reine et de leurs enfants, et offrant à ses ministres de renoncer au trône, si ce sacrifice pouvait contribuer au bonheur de la Belgique, mais cette gravure, malgré l'affirmation solennelle de l'inscription, n'est qu'une forme donnée aux racontars populaires.

Quelque ému qu'il ait pu être notamment des événements de Paris qui touchaient la Reine de si près, Léopold Ier n'était pas homme à abandonner la Belgique à son sort, et il était assez conscient de ses forces pour croire que personne ne réussirait mieux que lui à consolider les assises de la nation belge.

A l'étonnement de l'étranger succéda donc l'admiration générale. Dorénavant, on vit dans Léopold Ier le pasteur par excellence des peuples, le modèle des princes ; on l'appelait l'Ulysse et, plus tard, le Nestor des souverains, et surtout les races jeunes, les peuples qui se reconstituaient à l'instar de la Belgique, pensaient qu'un souverain élevé dans les traditions de Léopold Ier serait le

ainsi : « L'idée qu'il pût y avoir au monde quelqu'un qui ne désespérât pas de la Belgique, cette idée parut surprendre le Roi. » En 1844, l'empereur Nicolas, en visite à la cour de Saint-James, fit quelque difficulté à recevoir le corps diplomatique, parce que, parmi les diplomates, se trouvait l'envoyé belge Van de Weyer. Les relations diplomatiques régulières entre la Russie et la Belgique ne furent établies qu'en 1852. La mission, déjà citée, du comte de Flandre devait contribuer à enterrer définitivement les préventions qui pouvaient encore exister, sur les bords de la Néva, contre le jeune royaume.

plus sûr garant de leur prospérité nationale, et à plusieurs reprises on tourna les yeux vers le prince Philippe.

Après que le roi Othon eût quitté la Grèce en 1862, les Hellènes, reconnaissants de l'appui que la Grande-Bretagne avait donné à leur indépendance, élurent comme roi le prince Alfred, deuxième fils du Prince consort et de la reine Victoria; mais celui-ci dut refuser le trône parce que des arrangements internationaux interdisaient la candidature de tout prince appartenant à une des grandes puissances. Après avoir pressenti en vain le duc Ernest de Saxe-Cobourg, on entra en pourparlers avec le roi Léopold pour qu'il permît à son fils cadet d'accepter le trône de Grèce. Léopold Ier refusa pour son fils cette couronne que, plus de trente ans auparavant, il avait refusée pour lui-même [1]. Avant tout, il voulait assurer la grande œuvre de sa vie, et, ayant fait de douloureuses expériences, il avait salué avec joie la naissance du comte de Flandre. Celui-ci même était profondément attaché à la Belgique et à Bruxelles, ne demandait qu'à servir son pays et refusa péremptoirement l'honneur qui lui était offert. La candidature n'ayant pas l'agrément du Gouvernement belge, ne fut, en conséquence, jamais proclamée officiellement, et encore aujourd'hui il est malaisé d'en connaître les différentes phases [2].

Néanmoins, à partir de ce moment le nom du comte de Flandre fut assez souvent prononcé dans les pays balcaniques, et en 1866 il fut subitement, spontanément, proclamé chef des Principautés-Unies de Roumanie. Voici comment les événements se passèrent :

A la suite du traité de Paris de 1856, les principautés moldo-valaques avaient reçu une singulière organisation. Tout en ayant une administration commune en bien des points, chacune d'elles devait être gouvernée par un prince particulier, nommé à vie par l'assemblée législative et recevant son investiture du sultan. Déjà, dans les divans (assemblées législatives) de 1857, on avait

[1] Citons comme curiosité que le premier portrait par lequel les Belges en général connurent les traits de leur futur Roi était une lithographie de Deveria, le désignant comme prince souverain de la Grèce.

[2] Déjà, lors du vote populaire réunissant l'immense majorité des voix sur le prince Alfred, quelques voix isolées, sept, probablement en souvenir de l'ancienne candidature de Léopold Ier, s'étaient portées sur le comte de Flandre; il est vrai que Garibaldi obtenait aussi trois voix.



exprimé la résolution de réunir les deux provinces et de prendre comme chef un prince étranger, souverain arbitre entre les différents partis. Provisoirement, les deux principautés tournèrent la difficulté en choisissant chacune pour hospodar le même homme, le colonel Couza, qui gouverna sous le nom d'Alexandre-Jean I[er], après s'être toutefois engagé à abdiquer dès que les deux principautés pourraient être officiellement réunies sous le sceptre d'un prince étranger. Couza ne nomma qu'un seul ministère pour les deux principautés. C'était à peu près la situation qui, depuis, s'est reproduite pour la Bulgarie et la Roumélie orientale. Cet état des choses s'établit malgré les protestations de la Porte. Pourtant le règne du prince Couza ne fut pas de longue durée. Ses tendances absolutistes, les agissements d'une camarilla qui l'entourait et où dominait Librecht, un garçon de café d'Ostende, son impuissance à remédier à la situation obérée du pays, provoquèrent un mécontentement général. Un coup d'État établissant arbitrairement le Sénat comme Chambre législative unique, mit le comble à l'indignation populaire. Couza fut, dans la nuit du 22 au 23 février, arrêté et forcé d'abdiquer. Il reconnut d'ailleurs presque aussitôt le nouvel état des choses et, formant des vœux pour la prospérité du pays, demanda à s'expatrier paisiblement, ce qui lui fut immédiatement accordé. Le gouvernement provisoire qui s'était formé convoqua, le 23 février, le Sénat et la Chambre en Congrès.

Après que communication eut été donnée à l'assemblée de l'acte d'abdication du prince Couza, le prince Jean Ghika, président du conseil des ministres, prononça le discours suivant, intéressant à plus d'un point de vue :

« Messieurs les sénateurs et messieurs les députés, vous avez entendu le message de la lieutenance princière, vous avez été témoin de l'enthousiasme du peuple dans les rues. Je vous prie, messieurs, qu'il n'y ait pas de longues discussions. Ne nous livrons pas à des débats qui pourraient faire naître un doute dans l'esprit de celui qui est appelé à nous gouverner ; qu'il sache bien, au contraire, que nous sommes un de ces Etats qui jouissent du véritable droit des gens. Hâtons-nous, messieurs, de prendre une décision comme il convient à des hommes qui ont la conscience de leurs droits.

» Nous avons pensé à vous proposer un homme qui soit digne de vous et qui puisse conduire ce pays dans les voies de la liberté et du bonheur.

» Messieurs, entre tous les jeunes princes qui figurent aujourd'hui au nombre des princes du sang, il y a le fils d'un grand homme qui, Roi d'un petit Etat, a occupé cependant la plus haute position dans le concert des souverains, le fils du Roi des Belges. *(Vivats frénétiques. Applaudissements prolongés.)* En proclamant le nom du comte de Flandre, nous proclamons un nom qui ne peut inspirer de crainte à aucune des puissances de l'Europe, un nom qui ne soulève aucune rivalité, aucune suspicion politique.

» Messieurs, vous connaissez tous ce prince, car vous connaissez son père, l'un des hommes les plus illustres de ce siècle. Vous le connaissez par les vertus de son père et par les nobles paroles que son frère a prononcées. Nous les avons tous lues, et nous serons fiers, nous aussi, d'avoir à notre tête un homme pareil, qui, grâce à l'éducation qu'il a reçue et aux grands exemples que lui a donnés son père, saura concilier la justice et la liberté en respectant les institutions ainsi que l'a fait son père dans une carrière bien longue.

» On pourrait dire bien des choses sur les vertus de cet homme, mais le temps me presse, et je termine en vous priant encore une fois de vous prononcer le plus vite possible, afin que nous puissions donner à ce peuple, qui souffre depuis tant d'années, l'espérance d'un meilleur avenir, et à nous la force dont nous avons besoin dans la difficile situation financière où nous sommes aujourd'hui. »

L'assemblée refusa de laisser procéder à l'appel nominal sur cette proposition et, unanimement, aux applaudissements du public réuni dans la salle, le comte de Flandre fut proclamé souverain héréditaire des Principautés-Unies roumaines sous le nom de Philippe Ier.

On dressa sur-le-champ procès-verbal de ce vote dans les termes suivants : « En l'année 1866, 11/23 février, le Sénat et la Chambre réunis ont élu, par acclamations unanimes, conformément aux vœux exprimés dans la résolution de l'année 1857, S. A. R. Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Léopold-Georges, comte de Flandre et duc de Saxe, sous le nom de Philippe Ier, comme prince des Principautés-Unies de Roumanie et ont signé l'acte d'adhésion. »

Aussitôt après, à l'appel de leur nom, les sénateurs et les députés signèrent ce procès-verbal et prêtèrent serment de fidélité au nouveau prince.

Le métropolitain, primat de Roumanie, président du Sénat, termina la séance par les paroles suivantes :

« Messieurs, l'acte acclamé par l'assemblée et le Sénat a été signé par tous les membres présents de l'assemblée élective et du Sénat. Moi, comme chef du clergé roumain, comme votre père spirituel, je vous bénis, je bénis aussi ce vote que vous venez d'exprimer et qui était unanimement désiré dans le pays.

» Vive la Roumanie ! »

Des applaudissements enthousiastes et prolongés accueillirent ce discours.

Un des secrétaires de l'assemblée sortit sans tarder et alla annoncer au peuple qui assiégeait les abords du Palais législatif, le vote qui venait d'être exprimé. La foule lui répondit par d'unanimes acclamations.

Peu après, le major Lecca, ministre de la guerre de Roumanie, adressa au général Chazal, ministre de la guerre de Belgique, la dépêche suivante : « Au nom de l'armée roumaine, je prie Votre Excellence d'exprimer notre fidélité et notre dévouement au comte de Flandre, notre auguste souverain [1]. »

Le 27 mars 1866, une délégation roumaine vint à Bruxelles, et informa officiellement le ministre des Affaires étrangères, Charles Rogier, de l'élection, afin d'obtenir l'agrément du Roi et le consentement du comte de Flandre, qui venait de partir pour l'Italie.

Le ministre belge reçut les délégués avec empressement, mais ne put que leur annoncer le refus du prince absent. Les délégués ne se tinrent pas pour battus et demandèrent que ce refus ne fût pas encore rendu public. Deux jours après, ils furent reçus par le Roi, qui manifesta le regret que lui causait la nécessité d opposer une non-acceptation à cette offre si honorable pour la dynastie et pour le pays. Faisant allusion à l'affaire de Grèce, Léopold II ajouta que son frère était peu ambitieux, comme il l'avait prouvé en refusant d'autres offres de nature analogue.

Le lendemain, la délégation reçut une lettre officielle marquant la renonciation définitive du comte de Flandre, lettre nécessaire

[1] Nous avons puisé plusieurs détails de cette élection dans l'article publié sur le comte de Flandre par M. de Ridder, dans l'ouvrage : *Le Sénat belge en 1874 1898*, Bruxelles, 1897, in-8°.

pour rendre la liberté à la Roumanie où toutes les autorités civiles et militaires avaient, immédiatement après l'élection, prêté le serment de fidélité à leur futur souverain.

Dans le monde politique, tout en s'inclinant devant les raisons données par la Belgique, on parut universellement regretter le refus du comte de Flandre dont la personne avait la sympathie de toutes les puissances ; mais la Belgique apprécia hautement le patriotisme élevé de son prince, qui voulait se réserver entièrement à sa patrie.

On a prétendu que Napoléon III était peu favorable à cette candidature et qu'il accueillit le prince passant par Paris, en route pour l'Italie, par ces mots : « N'est-ce pas, vous n'acceptez pas cette couronne ? » Ces paroles sont assez naturelles, car l'empereur devait alors être informé du refus du prince, qui avait déjà manifesté à M. Rogier son intention de refuser le trône, et qui quittait Bruxelles au moment où la délégation roumaine devait y arriver.

Si le comte de Flandre, profondément attaché au sol natal, refusa le trône, l'offre qui lui était faite constituait pourtant un hommage auquel il n'était pas insensible, et il garda, comme un souvenir très intéressant, le document qui lui notifiait son élection. Quand la Roumanie eut choisi un autre chef dans la personne du prince Charles de Hohenzollern, il salua avec sympathie les progrès étonnants que le jeune État réalisait rapidement sous la direction éclairée et inlassablement énergique de celui qui, peu de temps après ces événements, allait devenir son beau-frère.

Nous pensons savoir que le comte de Flandre, une troisième fois, eût pu trouver une très haute situation à l'étranger, et que, de nouveau, il refusa ce qui l'aurait éloigné de la Belgique.

L'année 1865 avait été marquée d'un deuil national pour la Belgique, par la mort de son premier roi. Le comte de Flandre pleura un père tendrement aimé qui, dans ses entretiens familiers, avait fait largement profiter ses fils de sa grande expérience de la vie et, dernier témoignage public de son affection paternelle, quelques mois auparavant l'avait créé lieutenant-général.

Dans sa douleur, il fut très sensible aux sentiments patriotiques qui, de toutes parts, surgirent, rendant hommage au grand mérite du premier roi des Belges et exprimant la confiance de la nation

dans son successeur. Les journaux de l'époque racontent l'accueil triomphal que Bruxelles fit à Léopold II, se rendant au palais de la nation, pour y prêter le serment constitutionel. A un moment donné, la garde civique qui formait la haie en présentant les armes fut débordée ; le Roi et son frère se trouvèrent noyés dans une masse confuse d'uniformes, d'habits et de blouses d'où partaient des cris assourdissants de : Vive le Roi ! Vive le prince ! Le comte de Flandre, qui avait laissé tomber les rênes de son cheval, les larmes aux yeux, ne pouvait que saluer la foule en disant d'une voix émue : « Merci, mes amis, merci ! » Quant au Roi, pâle d'émotion, il serrait les mains tendues vers lui. En réponse à une lettre de nouvel an, le comte écrivit à M. de Closset, en janvier 1866 : « Le pays a été admirable dans ses manifestations de douleur et d'espérance, et on a le droit d'être fier d'en faire partie. Je crois que l'ancien professeur peut aussi être fier de son royal élève. Le discours de mon frère était vraiment très remarquable, c'est l'opinion générale, même à l'étranger [1]. »

Après l'inauguration de Léopold II, le comte de Flandre accompagna les nouveaux souverains dans leurs visites aux principales villes du royaume, visites au cours desquelles les populations saluaient avec enthousiasme le continuateur de l'œuvre de Léopold I[er] et marquaient partout leur attachement à la dynastie entière.

L'année 1866 fut encore une fois tristement marquée : la maladie de l'impératrice Charlotte, provoquée par la mauvaise tournure des affaires du Mexique, et la mort de la reine Marie-Amélie furent de bien douloureuses épreuves.

Disons à ce propos que le comte de Flandre avait eu le pressentiment d'événements funestes au Mexique. Le 22 novembre 1863, il avait écrit à M. de Closset : « Vous savez que l'archiduc et sa femme sont occupés d'une grande et lointaine entreprise, pour laquelle ils ont un enthousiasme que je suis loin de partager. » Dans une autre lettre à son ancien précepteur, il exprime la tristesse qui régnait dans la famille royale quand la princesse Charlotte, devenue impératrice, vint faire ses adieux, avant de se

[1] On a vu plus haut (p. 31) par les paroles du prince Ghika, la profonde impression que le discours inaugural de Léopold II avait produite partout.

rendre au Mexique : « Nous avions tous le cœur gros en la voyant partir, car on sait quand on se quitte, on ne sait quand on se revoit. »

Chapitre III.

Le mariage. La bibliothèque. La vie de tous les jours.

Le cercle familial s'étant ainsi rétréci, le comte de Flandre songea à se créer une famille et, le 10 février 1867, le *Moniteur* annonca ses fiançailles avec la princesse Marie de Hohenzollern [1], fille du prince Charles-Antoine, qui, pour préparer l'unité allemande, avait, en 1849, noblement cédé sa principauté à la Prusse, et de la princesse Joséphine de Bade, elle-même fille de la princesse Stéphanie de Beauharnais et, par conséquent, petit-fille adoptive de Napoléon Ier.

Le mérite d'avoir préparé cette union heureuse revient au baron Nothomb, fin psychologue, qui, dans ses fonctions de ministre belge à Berlin, avait eu l'occasion d'apprécier la jeune princesse et sa famille.

D'une prestance vraiment princière, très instruit, plein de tact et de prévenance, d'un caractère loyal et aimant, le comte de Flandre eut vite gagné l'affection de la jeune princesse ; il se concilia également les plus vives sympathies de la famille de Hohen zollern, et le prince Charles-Antoine, son futur beau-père, écrivit alors à son fils, le prince de Roumanie : « On ne peut faire autrement que d'aimer Philippe ; il a tous les dons du cœur et de l'intelligence, et il sera pour nous tous un fils, un frère dans la plus belle acception du mot [2]. »

Pareille impression, le comte de Flandre la produisait partout. Ainsi, après un séjour du prince à Windsor, la reine Victoria inscrivait dans son journal : « Nous avons eu, pendant quelques

[1] Il n'est pas inutile d'observer que le nom de la famille princière n'est plus aujourd'hui Hohenzollern-Sigmaringen, mais Hohenzollern tout court, l'extinction de la branche de Hohenzollern-Hechingen ayant fait tomber la raison d'un second nom.

[2] Cette lettre est reproduite dans l'ouvrage : *Aus dem Leben König Karls von Rumänien*. Stuttgart, 1894-1890.



jours, le bon, aimable et charmant Philippe. » A chacun de ses voyages sur le continent et de ses traversées de la Belgique, allant de l'Angleterre à Cobourg ou à Berlin, la Reine ne manquait jamais de noter qu'elle avait vu au passage le Roi, le duc de Brabant et le comte de Flandre, « cet excellent et toujours si bon Philippe » [1].

Le roi de Prusse étant devenu également le chef de la branche aînée de Hohenzollern, dont les membres ont rang de princes puînés de la Prusse, le contrat de mariage fut conclu sous forme de traité pour lequel le Roi et le comte de Flandre donnèrent pleins pouvoirs au baron Nothomb [2].

Il fut décidé que le mariage aurait lieu à Berlin, le 25 avril; la maison royale de Prusse y déploya tout le faste en usage en pareille occasion et minutieusement décrit par M. de Garcia de la Vega. La publication civile fut faite à l'hôtel de ville de Bruxelles, le 7 avril; le même jour les publications religieuses eurent lieu à l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg.

La princesse Marie de Hohenzollern arriva à Berlin le 23 avril, accompagnée de ses parents, et fut reçue, à la gare du chemin de fer, par les princes de la famille royale de Prusse, qui la conduisirent au palais ; le roi des Belges et le comte de Flandre arrivèrent le lendemain.

Le mariage fut célébré le surlendemain, à trois heures de l'après-midi, en grande pompe, à l'église catholique de Sainte-Hedwige [3]. Le prince-évêque de Breslau, à la tête du clergé, alla recevoir, au portail, le roi et la reine de Prusse, le roi des Belges, le comte de Flandre ; venait ensuite la famille princière de Hohenzollern entourant l'auguste fiancée, dont la traîne était portée par quatre

[1] La souveraine garda jusqu'à la fin de sa vie une grande affection au comte de Flandre et, au milieu de ses nombreuses occupations, trouva le temps de lui écrire, à intervalles réguliers, de longues lettres fort intéressantes, tout empreintes de sa personnalité pleine de dignité et de qualités morales, que les *Lettres* naguère publiées ont contribué à faire apprécier.

[2] Le texte de ces pouvoirs est reproduit dans l'ouvrage de M. de Garcia de la Vega : *Guide pratique des agents diplomatiques du ministère des Affaires étrangères*, ouvrage auquel nous empruntons quelques détails sur les solennités du mariage.

[3] En Prusse, le mariage religieux, à cette époque, comportait tous les effets civils, comme cela est encore aujourd'hui le cas en Autriche; il n'y eut donc qu'une cérémonie unique.

demoiselles d'honneur; les traînes de la Reine et des autres princesses étaient portées chacune par quatre pages en uniforme rouge. Après le chant du *Te Deum*, le prince-évêque prononça une allocution écoutée avec un profond recueillement et commença ensuite les prières rituelles. Quand, après l'échange des anneaux, les époux reçurent la bénédiction, le canon retentit et les cloches sonnèrent à toute volée. La princesse Marie de Hohenzollern était devenue princesse belge et comtesse de Flandre, et, immédiatement, les dames d'honneur belges allèrent s'incliner devant elle et inaugurèrent leurs fonctions. Les chanteurs entonnèrent le *Te Deum*, et le cortège royal quitta l'église pour se rendre au château royal, à travers une foule énorme qui se pressait aux abords de l'église et dans les avenues et saluait de ses acclamations le passage des souverains et des princes. Le comte et la comtesse de Flandre montèrent dans le premier carrosse, dans le second vinrent le roi Léopold et la reine de Prusse, dans le troisième le roi Guillaume avec la princesse-mère de Hohenzollern.

Le banquet de gala eut lieu dans la salle Blanche du château, où la table était dressée pour trois cent cinquante convives. A la fin du repas, le roi de Prusse but à la santé du roi des Belges et de sa famille et au bonheur futur des jeunes époux. Le roi Léopold le remercia en buvant à la santé de la famille royale de Prusse et de la maison de Hohenzollern.

Il y eut un seul regret à cette cérémonie : la place du baron Nothomb resta vide, l'éminent diplomate étant sous le coup d'un grand deuil.

Le lendemain, à dix heures et demie, le prince-évêque de Breslau célébra à Sainte-Hedwige une messe basse à laquelle assistaient le roi Léopold, les jeunes mariés, le prince royal et la princesse de Prusse et la famille de Hohenzollern. A deux heures, il y eut un déjeûner dînatoire au palais du Roi, plus intime que la réunion de la veille. La comtesse de Flandre portait ce jour-là un magnifique manteau de point de Bruxelles. Le soir, il y eut réception de gala au vieux château.

Le 30 avril, le comte et la comtesse de Flandre vinrent en Belgique, où ils furent partout l'objet de manifestations enthousiastes. A Verviers, ils furent reçus par le commandant militaire, le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville, ainsi que par

une foule immense qui acclamait la nouvelle princesse belge. A Liége, la garde civique et les troupes de la garnison étaient sous les armes, et les vastes proportions de la gare permettaient à une grande partie de la population d'assister à la brillante réception qui y était organisée. A Louvain également une foule énorme se pressait autour de la gare, et, encore une fois, les autorités vinrent souhaiter la bienvenue aux jeunes époux princiers.

Le même enthousiasme les attendait à Bruxelles, où le drapeau national avait été arboré partout.

Le Roi et la Reine et tous les corps constitués, les cours et tribunaux en robe, les officiers supérieurs, les différentes Académies royales, les autorités communales de Saint-Josse-ten-Noode, étaient venus à la gare du Nord, en même temps qu'une foule innombrable envahissait la gare et ses abords. Les cloches sonnaient à toute volée, des détonations d'artillerie saluaient l'arrivée du train, et les orchestres militaires exécutaient l'air national. L'apparition de Madame la comtesse de Flandre provoqua les plus vives acclamations. Le Roi et la Reine embrassèrent les jeunes époux, qui, après la réponse aux discours de bienvenue, se dirigèrent vers la sortie, où leur apparition mit le comble à l'enthousiasme populaire.

Une gravure de V. De Doncker représente le moment où les souverains et Leurs Altesses Royales, malgré une fine pluie, prirent place dans la voiture découverte qui devait les amener au palais du Roi. A l'ancienne porte de Cologne, le bourgmestre de Bruxelles présenta à la Famille Royale les souhaits de la capitale, auxquels le Roi répondit. Lorsque, après sa rentrée, la Famille Royale se présenta au balcon, la foule massée aux abords l'acclama encore une fois avec un entrain patriotique.

Le soir, la ville était brillamment illuminée.

Une très belle médaille, gravée par L. Wiener, fut frappée à l'occasion de ce mariage qui, la Belgique le sait, apporta un bonheur durable aux époux princiers.

De leur union naquirent cinq enfants : le prince Baudouin, né le 3 juin 1869, enlevé à l'affection de ses parents et de la Belgique le 23 janvier 1891 ; la princesse Henriette, devenue plus tard la duchesse de Vendôme, née le 30 novembre 1870, en même temps qu'une sœur jumelle qui ne vécut que quelques semaines ; la princesse Joséphine, devenue depuis la princesse Charles de Hohen-

zollern, née le 18 octobre 1872, et enfin le prince Albert, né le 8 avril 1875.

Tout d'abord le comte et la comtesse de Flandre s'installèrent dans l'aile gauche (c'est-à-dire l'aile du côté de la rue Royale) du palais du Roi, mise à leur disposition par Léopold II et qui comprend maintenant les appartements dits du Khédive et du prince de Galles, destinés au logement des souverains et des princes étrangers de passage à Bruxelles. En 1866, le comte de Flandre avait fait l'acquisition de l'ancien hôtel d'Arconati, habité longtemps par ce curieux personnage que fut le marquis d'Arconati ; il le transforma en une demeure princière par l'adjonction d'un pavillon médian et d'une aile destinée à l'administration, et s'y établit en 1868.

Peu de temps après leur mariage, le comte et la comtesse de Flandre firent une visite officielle à Paris. Napoléon III leur fit une réception brillante et donna, en leur honneur, un bal aux Tuileries, peut-être pour faire oublier les commentaires aigres-doux dont la presse française avait accompagné le mariage du comte de Flandre avec une princesse allemande, bien que cette princesse fût alliée à la maison impériale de France.

Définitivement installé rue de la Régence, le comte allait partager son temps entre sa famille et ses devoirs militaires, devenus plus absorbants depuis que, en 1869, il eut reçu le commandement supérieur de la cavalerie, fonctions qui l'obligeaient à contrôler continuellement tous les détails importants relatifs à l'organisation et à l'administration de cette arme.

Les événements de 1870 lui apportèrent de nouveaux devoirs militaires. Après avoir commandé en chef les troupes réunies aux manœuvres de Beverloo, il abandonna momentanément le commandement supérieur de la cavalerie pour prendre celui du deuxième corps de l'armée d'observation, comprenant deux divisions d'infanterie et six escadrons du régiment des guides.

Les belligérants étant concentrés autour de Sedan, il établit son quartier général à Philippeville pour veiller de là à l'observation de la neutralité belge et à l'accomplissement des devoirs que cette neutralité imposait.

Les troupes furent massées pendant huit jours en bivouac, sur les anciens remparts de la petite place démantelée. Il plut pendant

tout le temps, il n'y avait pas de tentes, pas de perches ni de paille pour construire des baraquements ; les vivres à fournir par l'intendance n'arrivèrent qu'irrégulièrement; ceux que l'on pouvait acheter dans la contrée atteignaient des prix fous, bref, le campement manqua vraiment de confort, sinon de gaîté.

On parvint, après une couple de jours, à édifier des abris avec de la paille et des perches louées aux paysans, à allumer et à entretenir des feux et à faire le café ainsi qu'une certaine « popote ».

Le comte de Flandre était logé chez le bourgmestre, sur la place où se dresse la statue de Louise-Marie et où, comme dans toutes les forteresses de l'espèce édifiées par Vauban, aboutissent toutes les rues ; la grand' garde était installée en face de son logement.

Il n'y avait de là qu'un pas aux remparts, où les troupes bivouaquaient. Le prince s'y rendait souvent, s'intéressant beaucoup aux installations et à la vie des soldats, leur parlant familièrement, toujours gaiement. Aussi était-il fort populaire parmi eux.

Comme le dit le général Chazal, les dispositions rapidement prises par l'armée pour exercer la plus rigourense surveillance évitèrent au pays de grandes calamités. « Des populations affolées fuyant devant l'invasion, des bandes de pillards sous le nom de francs-tireurs, composées de fuyards, et de tous les bandits qui marchent à la suite des armées ; des groupes de soldats désorganisés, des détachements égarés, des éclaireurs des deux belligégérants venaient à chaque instant se heurter à nos avant-postes. Il fallut arrêter, désarmer ces bandits, empêcher des poursuites, des pillages et des désordres, secourir, accueillir les populations et faire à chaque instant respecter notre territoire... Cependant l'armée réussit à faire face à tout. »

L'attitude correcte de la Belgique et le bienveillant accueil qu'elle fit aux blessés lui valurent, lors de la paix, les remerciements des deux nations en cause.

Après ces événements, le comte de Flandre reprit à Bruxelles ses occupations ordinaires. Ses distractions favorites furent la chasse, les voyages et, surtout, la lecture. Avec son naturel studieux et réfléchi, le comte de Flandre avait, depuis son enfance, marqué un goût spécial pour les livres. Aussi dès l'âge de dix-sept ans commença-t-il à se former une bibliothèque personnelle dont il

fut et dont il resta toujours le premier conservateur. En 1858, il raconte à M. de Closset qu'il a fait faire des acquisitions de livres à Gand, un La Rochefoucauld, un Delille, un André Chénier et des gravures de Callot.

S'il aimait à prendre l'avis de son bibliothécaire, à discuter des questions de bibliographie avec des personnes compétentes, à demander à son relieur des projets pour l'habillement de livres, il décidait tout par lui, et même se réservait certains détails presque d'ordre matériel, tel le classement définitif des livres dans les rayons, et jamais un homme du métier ne l'aurait surpassé pour le sens pratique, la méthode et l'ordre minutieux qu'il mettait dans ces arrangements.

En 1867, Léopold II céda au comte de Flandre la riche bibliothèque de leur père, bibliothèque qui allait former dorénavant le principal fonds de la collection princière.

Léopold Ier, son bibliothécaire M. A. Scheler nous l'apprend, tout en étant un grand liseur, un « consommateur » de livres, n'était pas un bibliophile dans l'acception courante du mot ; il n'attachait qu'une importance médiocre à l'aspect du livre, à sa reliure. Broché, un ouvrage était pour le Roi parfois plus maniable, et, comme le dit M. Scheler, maintes fois il aurait accordé plus de temps à un livre offert en hommage, si le dos avait été moins raide, la tranche moins collée [1].

Le livre était pour le Roi un instrument de travail et non un bibelot, un objet de luxe ; par contre, il jugeait sévèrement de la valeur intrinsèque, et comblait de ses faveurs les écrivains auxquels il reconnaissait du mérite, et sa généreuse souscription parfois à dix, à cinquante, même à cent exemplaires — facilita l'apparition de travaux importants.

Léopold Ier achetait beaucoup, et le dimanche la bibliothèque envoyait les nouveautés de la semaine — des mannes entières, dit la tradition — parmi lesquelles le Roi faisait un large choix : belles-lettres, beaux-arts, histoire, voyages, botanique et zoologie, les branches les plus diverses du savoir humain étaient représen-

[1] Parmi les souverains, Napoléon Ier était un vrai massacreur de livres. Quand il voyageait en calèche, il avait toujours avec lui une provision de livres qu'il découpait à l'aide des doigts, et qu'il jetait par la portière, la lecture terminée.



tées dans ces envois et captivaient tour à tour son attention ; les achats restaient dans les appartements aussi longtemps que le Roi le jugeait opportun, et s'en allaient ensuite à la Bibliothèque, où le souverain ne venait jamais, se contentant de réclamer par écrit les ouvrages dont il avait besoin. .

Linguiste distingué, le Roi maniait avec une égale facilité le français, l'allemand et l'anglais, et se tenait au courant des productions littéraires et scientifiques de ces langues.

Si Léopold Ier faisait de nombreuses acquisitions, par contre, en critique sévère il ne continuait la lecture d'un ouvrage que s'il le trouvait vraiment utile. Généralement les trois quarts des achats furent jugés insuffisants, et comme le Roi ne voulait ni les aliéner, ni les détruire, ils allèrent s'accumuler à la Bibliothèque.

A la mort du Roi, on y inventoria trente mille volumes, parmi lesquels un assez grand nombre de romans, car Léopold Ier, l'homme sévère, à l'esprit méthodique et réfléchi, au milieu de ses graves préoccupations ne dédaignait pas de se délasser à la lecture d'une œuvre d'imagination. Il souffrait, du reste, dans les dernières années de sa vie, de fréquentes insomnies, et souvent la lecture d'un roman commencé le soir était terminée à l'aube.

Quand le comte de Flandre reprit le fonds constitué par son père, une élimination dans le grand nombre de livres était nécessaire ; il fallait écarter non seulement les doubles, mais aussi les non-valeurs et les pièces absolument dépourvues d'intérêt pour le nouveau propriétaire. Léopold II et le comte de Flandre avaient déjà, en commun, distribué à divers serviteurs du feu roi et aux personnes de sa maison des souvenirs de la collection royale ; le comte de Flandre fit ensuite don à la Bibliothèque royale des ouvrages qui avaient été offerts à Léopold Ier à titre d'hommage et qu'il ne tenait pas à conserver. En ce qui concerne la musique, il en gratifia les divers conservatoires du royaume. Pour le reste, consistant en ouvrages surannés, et principalement en livres allemands de peu de valeur, le bibliothécaire fut autorisé à accepter les offres d'un libraire, pour en consacrer le produit à alléger les charges attachées au fonds acquis : savoir, la continuation des ouvrages non terminés et la restauration d'un grand nombre de volumes [1].

[1] M. A. Scheler a publié, dans le *Bibliophile belge,* tome III, une notice sur la bibliothèque privée de Léopold Ier, notice à laquelle nous avons emprunté plusieurs détails.

A ce noyau, composé donc des livres acquis jusque-là par le comte de Flandre et de la bibliothèque de Léopold I[er], vinrent s'ajouter plusieurs autres fonds : la bibliothèque formée à Claremont par la princesse Charlotte avant son mariage, et augmentée ensuite par les deux époux, bibliothèque remarquable qui contient de nombreux spécimens de superbes reliures anglaises [1] ; la bibliothèque de la reine Louise-Marie, dont une description sommaire a été donnée dans le tome VII du *Bulletin du Bibliophile belge,* un certain nombre d'ouvrages de choix, puisés dans la bibliothèque du château de Fulneck, en Moravie, devenu la propriété du comte de Flandre ; enfin, en 1891, la bibliothèque du regretté prince Baudouin.

En 1870, M. Scheler publia le catalogue de la bibliothèque princière, qui se composait alors de six mille numéros, répartis entre toutes les branches du savoir humain, vaste encyclopédie, où l'histoire, la géographie, les beaux-arts et la littérature étaient particulièrement bien-représentés. Par suite des acquisitions nouvelles, elle a été portée depuis à environ dix mille numéros représentant près de trente mille volumes.

Erudit en matière de bibliographie à pouvoir rendre des points aux professionnels, le prince ne manquait aucune occasion d'augmenter sa collection ; il parcourait non seulement les catalogues des libraires, mais encore ceux des ventes publiques ; à l'étranger, notamment à Paris, à Londres et à Venise, ayant plus la liberté de ses mouvements, il aimait à se rendre chez les libraires qui ont la spécialité des ouvrages anciens et, dans un incognito d'ailleurs vite percé, il causait avec ces antiquaires, gens toujours intelligents, souvent instruits et parfois quelque peu originaux ; il discutait avec eux, au risque, dit-on, de se faire au besoin, dans le feu de la conversation, retenir par le bouton du paletot. A Bruxelles, il inspectait avec soin les envois à l'examen faits par les libraires, et

[1] Les livres de ce fonds se reconnaissent à l'*ex-libris,* composé d'abord des lettres P. C. (Princesse Charlotte) surmontées de la couronne, et ensuite des initiales L et C entrelacées et surmontées de deux couronnes. Le comte de Flandre se contenta de faire soigneusement chiffrer ses volumes et n'adopta jamais d'*ex-libris* proprement dit ; seuls les livres du château des Amerois portaient un sceau en papier avec les armoiries princières et l'exergue : « Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. Amerois. »

pour se tenir au courant du mouvement littéraire, étudiait attentivement la partie bibliographique des revues et des journaux.

Il lisait gravement, sérieusement, donnant toute son attention au livre qui l'occupait. Jamais il n'aurait lu un livre de géographie, une description de voyage, sans avoir à côté de lui la carte géographique du pays dont il s'agissait, afin de mieux saisir ou de vérifier les assertions de l'auteur. Si un terme technique nouveau se présentait, il recourait aux dictionnaires ou, mieux encore, il s'en informait auprès des personnes qu'il supposait en mesure de lui donner des explications complètes.

La bibliothèque comprenait un grand choix de voyages modernes et anciens, surtout de ces voyages illustrés in-folio du XVIIIe siècle, qu'on trouve si rarement aujourd'hui. Il faisait remarquer à ce propos avec justesse que les maisons de nos villes modernes ne sont plus guère faites pour loger des bibliothèques avec rayons pour in-folio et que, par conséquent, le prix de ces derniers, faute d'acheteurs, est très souvent inférieur à leur valeur réelle [1].

Dans l'histoire, il s'intéressait surtout aux époques modernes, à partir de François II, et il aurait été difficile de le prendre en défaut sur une question de ces temps; il lisait notamment les Mémoires et les Biographies et y puisait une foule d'anecdotes, dont, dans l'intimité, il aimait à émailler la conversation.

Ayant, avec l'expérience que donne une longue pratique, un goût très fin, il consultait volontiers les grands ouvrages d'architecture, les reproductions de ces Galeries d'Europe qu'il avait parcourues toutes, ou encore, finalement fatigué de la lecture, il aimait à feuilleter un volume de costumes ou un recueil de ces caricatures des Cruikshank, des Cham, des Gavarni et des autres maîtres du milieu du XIXe siècle. La caricature moderne, trop personnelle, trop blessante, ne l'attirait pas. Parfois il lisait un roman et même, pour charmer les loisirs d'un voyage en chemin de fer, les œuvres populaires d'un Ponson du Terrail ou d'un Montépin.

Il se disait bibliophile, mais non bibliomane, voulant dire par

[1] Très récemment nous avons vu vendre au prix de deux francs une collection d'anciens dictionnaires encyclopédiques in-folio, le Moréri et autres, pourtant encore aujourd'hui non sans valeur intrinsèque, et dont la reliure seule coûterait certainement aujourd'hui quatre ou cinq cents fois le prix obtenu.

là qu'il aimait que l'extérieur et l'aspect total d'un livre fussent en rapport avec l'estime qu'il lui accordait; mais il ne recherchait pas le livre pour quelque singularité de typographie, parce que la fameuse coquille s'y trouve. Il voulait donc une bonne édition plaisant à l'œil, facile à lire, et, si possible, illustrée avec goût, mais les exemplaires sur Hollande ou sur Japon ne le séduisaient pas pour le seul motif qu'ils étaient tirés à petit nombre.

La reliure des livres était l'objet de ses soins constants; l'apparence d'un ouvrage devait s'harmoniser avec son contenu; le livre devait avoir une physionomie, une personnalité, si nous osons nous exprimer ainsi, et pour y arriver, le prince multipliait les styles, choisissait les couleurs d'après le genre, faisait mettre des étiquettes, des chiffres et des ornements variés.

Il trouvait dans les livres des amis qui l'attendaient à toute heure, prêts à lui parler, alors que la conversation proprement dite, trop prolongée, ne laissait pas d'être fatigante pour lui, à cause de son infirmité; il voulait donc que ses amis les livres se présentassent bien, et il comparait volontiers la reliure à la toilette humaine.

Les reliures étaient soigneusement entretenues et envoyées à l'atelier dès qu'un défaut devenait visible. Les livres les plus rares se trouvaient dans une place entre le salon du prince et sa chambre à coucher ; mais la grande bibliothèque était installée, du côté de la cour du palais, dans quatre grandes salles, où les volets restaient fermés, quand le prince ou son bibliothécaire ne s'y trouvaient pas, afin que les reliures délicates n'eussent pas à souffrir du soleil. Un magnifique éclairage électrique permettait du reste, dans les derniers temps, d'y transformer en un instant la nuit en jour.

Les rayons étaient en bois, chêne ou acajou, avec planches mobiles et relativement peu longues; de cette façon, le maniement se faisait facilement, et si la planche, sous le poids des livres, fléchissait légèrement, elle était retournée, jusqu'à ce qu'elle eût gagné une rigidité absolue. Toute l'installation avait été faite d'après les ordres du maître, qui se montrait fort satisfait des résultats obtenus.

La comtesse de Flandre partageait ce goût des livres et possède elle-même sa bibliothèque spéciale.

Pour les époux princiers, du reste, toute habitation comportait une bibliothèque ; il y en avait une aux Amerois, composée de

romans, de journaux illustrés aidant à charmer le séjour à la campagne, ainsi que des doubles de valeur qu'on ne voulait pas écarter.

Quand on acheta une villa en Suisse, à Haslihorn près de Lucerne, le premier soin fut d'y installer une bibliothèque contenant notamment les *Helvetica,* dont la princesse possède un certain nombre. Prince et princesse n'ont d'ailleurs jamais cessé de s'intéresser au mouvement littéraire de la Belgique, et voulaient, par leur exemple, réagir contre cette inertie, contre ce dédain d'une lecture sérieuse qui envahissent encore plus les classes aisées depuis que les sports ont pris une si grande extension dans l'existence moderne et absorbent tant de ressources.

Le prince n'admettait que deux matières pour la reliure, le cuir, y compris le parchemin, et le papier, et quand un riche exemplaire d'hommage arrivait, avec des gardes de tabis ou de satin, son premier soin était de l'envoyer au relieur pour faire remplacer le tissu par du papier.

Il rangeait lui-même, nous l'avons dit, les livres d'après l'ordre des matières adopté dans le catalogue, et comme cet ordre idéologique, au fur et à mesure des accroissements, comportait de fréquentes interpolations et, par là, des déplacements, il consacrait souvent des heures entières à l'arrangement de la bibliothèque, de préférence le dimanche, quand le rapport militaire ne venait pas déranger la matinée. Aussi avait-il acquis une expérience très grande dans tout ce qui concerne la bibliothéconomie, et il en expliquait volontiers les détails aux personnes qu'il supposait s'y intéresser.

S'il ne recherchait pas d'une façon particulière les raretés bibliographiques, il est fort naturel qu'une collection aussi vaste en renferme pourtant un certain nombre.

Avant tout nous citerons un exemplaire complet, dans sa reliure primitive, de l'*Histoire des Amours du Grand Alcandre, en laquelle, sous des noms empruntez se lisent les adventures d'un grand prince du dernier siècle,* roman à clef qui, sous des noms empruntés à l'antiquité, donne un journal satirique des galanteries de Henri IV.

M. L. Janmart de Brouillant [1] a donné une description complète

[1] *Histoire de Pierre de Marteau, imprimeur à Cologne.* Paris, 1888, grand in-8°.

de cet exemplaire, dont l'édition (de 1652) n'était autrefois connue que par deux feuillets retrouvés par M. Paulin Paris.

Nous citerons ensuite, au hasard de la plume : la collection complète des travaux ornithologiques de l'anglais Gould, ami de Léopold Ier, et qui apportait en personne au Roi les volumes au sortir de la presse ; les voyages de Humboldt et de Bonpland, la Chalcographie du Louvre, le *Theatrum Europæum*, avec ses différentes continuations relatant, en vingt volumes, les principaux événements de la période de 1617 à 1730 ; les œuvres de Piranesi, une collection des almanachs de Gotha depuis 1778 ; la plupart des ouvrages parus dans l'imprimerie particulière que le prince de Ligne avait, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, établie à Belœil (voir *Le Bibliophile belge*, t. I), tous rares, et dont plusieurs ne sont plus connus qu'à quelques exemplaires, et de nombreux ouvrages illustrés du XVIe et du XVIIe siècle. Nous mentionnerons encore cette magnifique édition de l'*Imitation de Jésus-Christ*, créée pour l'Exposition de 1855, avec ornements par Steinheil (pour les miniatures) et par M. et Mme Toudouze. Comptant parmi les chefs-d'œuvre de la typographie, cette édition ne fut tirée qu'à 103 exemplaires, dont les 73 premiers furent mis à la disposition de l'empereur. L'exemplaire de la bibliothèque, richement relié en maroquin vert — on sait que le vert est la couleur adoptée par les Napoléon — porte le n° 11 et est imprimé au nom de S. M. Léopold Ier.

Beaucoup de livres tiennent une valeur spéciale des annotations ou des dédicaces qu'ils contiennent ; ainsi une *History of England*, par Hume (édition de 1803), dans laquelle la princesse Charlotte de Galles a inscrit une série de remarques d'un très vif intérêt.

Le premier envoi de la reine Victoria au comte de Flandre est un Robinson anglais, adressé pour les étrennes du jeune prince, en 1851, et portant la dédicace : *For my dear Nephew Philippe from His very affectionate Aunt. Victoria, 1851.*

Cette appellation de neveu s'explique par la différence d'âge entre l'illustre donatrice et le jeune prince ; en réalité, la reine était deux fois, par son père et par son époux, la cousine germaine des jeunes princes belges.

Plus tard, la reine, en envoyant son journal *Leaves from the journal of Our Life in the Highlands*, inscrit en tête : *Pour*

mon cher Philippe, en souvenir de temps heureux à Balmoral en 1858-1859, de la part de sa dévouée cousine Victoria, R., 15 janvier 1868. La suite de ce journal : *More leaves,* etc., porte comme envoi : *Pour mon cher cousin Philippe, comte de Flandre, de la part de sa dévouée cousine Victoria, R. I., 13 février 1884.*

La reine Victoria est, du reste, représentée par plusieurs autres envois autographes.

L'exemplaire de la *Vie de Jules César,* de Napoléon III, est également l'envoi autographe de l'empereur à Léopold Ier.

Un exemplaire de l'*Imitation* porte une inscription de la Reine Louise-Marie, en date du 20 avril 1850, et destinant ce livre au comte de Flandre.

D'autres dédicaces proviennent des princes de la maison d'Orléans, des sommités littéraires ou scientifiques faisant hommage de leurs travaux à Léopold Ier ou au comte de Flandre. Walter Scott est représenté par deux envois autographes de 1806, adressés à la princesse Charlotte de Galles.

Nous pourrions citer en plus un grand nombre d'exemplaires d'hommage, parfois splendidement reliés, dont plusieurs en condition unique, imprimés en lettres d'or ou de couleur, tirés sur des papiers spéciaux ; nous nous contenterons de mentionner, pour terminer, un lot de reliures qui formaient les joyaux d'une collection-type de reliures établies par le maître Schavye, un vrai artiste, qui habilla, du reste, une grande partie de la bibliothèque princière.

Les manuscrits de la bibliothèque sont fort peu nombreux, mais presque tous sont d'un grand intérêt. Voici les plus marquants :

1° Le *Bhâgavata Purâna,* texte sanscrit formant un rouleau de papier indien, long de plus de 40 mètres et large d'environ 12 centimètres, enroulé sur une tige d'ivoire et enfermé dans une capsule ou custode cylindrique de maroquin Louis XVI gris-bleu, avec cadre en métal doré. Ce manuscrit, identifié par le R. P. Van den Gheyn et attribué par lui au commencement du XVIIIe siècle, contient le texte du plus populaire de ces *pouranas,* véritables épopées racontant les aventures des dieux et des héros. La traduction et le commentaire du *Bhâgavata Purâna* ont été commencés en 1840 par le célèbre orientaliste Eugène Burnouf et, en 1898, l'abbé Rossel a fourni le cinquième et dernier tome in-folio de cette vaste entreprise.

Ce qui distingue notre manuscrit de ceux décrits par Burnouf, c'est sa riche illustration qui en fait un volume tout à fait exceptionnel, peut-être unique de son espèce; il débute par une série de vingt miniatures, avec un éblouissant encadrement en or et couleurs. Le texte, d'une calligraphie impeccable et très serré, est accompagné de plusieurs centaines de miniatures, illustrant la théogonie et la cosmogonie brahmanes et formant une source des plus précieuses pour la connaissance des idées religieuses et de l'art hindou au commencement du XVIIIe siècle. C'est donc un manuscrit vraiment royal, probablement cadeau adressé à la princesse Charlotte de Galles, et devenu, avec la bibliothèque de Claremont, la propriété de Léopold Ier et, ensuite, du comte de Flandre. L'auteur se propose de donner plus tard un travail spécial sur l'illustration de ce manuscrit.

2° Un manuscrit arabe, *Rooz Nameh* ou calendrier perpétuel, composé par l'astronome Darendewy, pour régler les heures de la prière pendant le mois de Ramadan, commençant l'année de l'hégire 1210 (1795 de l'ère chrétienne) et allant jusqu'à l'année 1296 (1878), en forme de rouleau monté sur baguettes d'os, splendide spécimen de la calligraphie orientale, avec des en-tête et des lettres rehaussés d'or et de couleurs, provenant sans doute, lui aussi, des Indes.

3° Un album d'aquarelles de la reine Louise, montrant le beau talent de notre première souveraine, qui avait reçu en France les leçons d'Horace Vernet, d'Ary Scheffer et de Delacroix, et, en Belgique, celles de Redouté; elle peignait avec un joli sentiment de la nature, et réussissait surtout le paysage, alors que les figures d'animaux, par une certaine gaucherie, dénotent encore l'amateur.

4° Un volumineux manuscrit de Lavater, le physionomiste connu, qui fut si longtemps l'ami de Goethe, pour trouver finalement dans celui-ci un adversaire acharné. Ce manuscrit contient le poème *Das Menschliche Herz,* édité en 1790 et, sous une nouvelle forme, en 1798. Dans la lettre d'envoi placée en tête du volume, Lavater dit qu'il a composé ce poème en l'honneur de la reine Charlotte, épouse de Georges III, née princesse de Mecklembourg-Strelitz, après que le thème lui eut été indiqué par le prince

Edouard, duc de Kent, de passage à Zurich. L'envoi est accompagné d'une lettre et d'un poème à l'adresse du prince Edouard, le père de la reine Victoria. Le sujet, tout à fait dans la note habituelle du poète suisse, est plein d'une sentimentalité qui nous paraît aujourd'hui compassée et peu naturelle.

5° Un armorial, du XVIIe siècle, contenant, entre autres, les blasons des chevaliers de la Toison d'or jusqu'à l'époque de Philippe IV, une miniature réprésentant le tournoi qui eut lieu à Bruges le 15 mars 1392, entre le sire de Gruuthuse et le sire de Ghistelles, ainsi que les blasons de tous les rois de l'Epinette, recueil semblable à celui que Duçange (*Gloss.*, éd. de 1840) cite sous la rubrique *Spinetium*, enfin une compilation donnant les armoiries de nombreuses familles brabançonnes et flamandes, des extraits de chartes, des copies de vitraux et de monuments funéraires de diverses églises de Bruxelles. Les noms de Dongelberge et de Zelle reviennent très souvent, et font croire que le manuscrit a été écrit pour ou par un membre de ces familles.

6° Un volume in-folio renfermant quatre-vingt-dix paysages, peints à la gouache sur parchemin, et représentant des châteaux, des villages, hameaux et censes des prévôtés de Maubeuge et de Binche « tirés d'après la naturelle par l'ordonnance de très puissant et très hault seigneur, messire Charles, duc de Croy et d'Arschot, comenchié le premier février 1601 ». Bien que l'exécution artistique ne soit que médiocre, ces reproductions, qui correspondent peut-être à un terrier du même seigneur, sont très intéressantes pour l'histoire de l'habitation à la limite du XVIe et du XVIIe siècle, et nous avons pu les utiliser pour notre *Histoire de la Maison rurale ;* les paysages sont décorés de petites scènes représentant des dîners en plein air, des chasses, le transport des marchandises, les travaux agricoles, etc., le tout entouré de larges bordures figurant des fruits, des fleurs ou des entrelacs.

7° *L'œuvre belge à Rome*, par J.-S. Renier, de Verviers; deux volumes manuscrits in-folio, reproduisant au trait tous les monuments qui, dans la Ville éternelle, perpétuent le souvenir d'un nom belge ou sont dus à des Belges. M. A. Scheler en a donné

une description détaillée dans le volume XVII du *Bulletin du bibliophile belge,* p. 247.

8° *Lettres d'Erasme,* traduction française autographe par Pierre-François Le Courayer, le célèbre chanoine et bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui, condamné par le clergé français pour ses écrits en faveur des ordinations anglicanes, dut fuir en Angleterre, où il mourut en 1776. En reconnaissance de l'accueil que lui avaient fait, à la cour d'Angleterre, la reine Caroline, femme de Georges II, et ses filles, il traduisit à l'usage de ces princesses un grand choix de lettres d'Erasme. Ce recueil manuscrit, anciennement divisé en cinquante-cinq cahiers in-quarto, et maintenant relié en six volumes, fut donné par la princesse Amélie à son chapelain, le Rév. William Bell, d'où il passa dans la bibliothèque de la princesse Charlotte de Galles, et, avec ce fonds, dans la bibliothèque du comte de Flandre.

9° *Reyse van Ghendt op Roomen.* Description, en langue flamande, d'un voyage fait en Italie par les Gantois Siger Ignace van de Vivere, Jean-Baptiste van der Stelt, Gilles van der Meere et Philippe van Biesbroeck, commencé le 19 mars de l'an de grâce 1689.

Sur 538 pages petit in-4°, nous avons un Baedeker de l'époque avec les incidents qui se sont produits au cours du voyage, la durée des étapes et un tableau des distances de ville en ville. Il y a même un certain nombre d'illustrations, soit dues au crayon de l'auteur, soit copiées sur des gravures de l'époque. A la suite de cet ouvrage se trouvent, en 107 pages du même format, deux autres récits de voyage d'Ignace van de Vivere, *Reyse van Ghendt door Parys naer de abdye van Onse L. Vrouwe van La Trappe ende van daer door Rouen naer Ghendt,* et *Reyse door Zeelandt, Hollandt ende andere landen der gheunieerte provincien.*

A ce riche trésor est adjoint un petit cabinet d'estampes, composé d'environ 1,500 planches, provenant en majeure partie de Claremont et comprenant en premier lieu une iconographie de la famille royale d'Angleterre, avec environ 120 planches, et une iconographie anglaise du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, d'environ 450 planches. La plupart de ces gravures sont en manière noire ou *aqua-tinta,* procédé introduit en Angleterre par

le prince palatin Ruprecht et qui, au XVIIIe siècle, y prenait un si magnifique essor.

On sait que, dans ces dernières années, les collectionneurs recherchent tout particulièrement ces gravures, qui, d'après leur rareté, leur mérite artistique, leur état, d'après l'intérêt qu'inspire le personnage représenté, atteignent dans les ventes des prix absolument fantastiques.

Nombre de ces épreuves ont des particularités intéressantes, sont avant la lettre, et alors la princesse Charlotte, de sa large écriture, y inscrivait parfois le nom du personnage représenté ; d'autres se trouvent en plusieurs états ou accompagnés d'agrandissements, ou sont tirées sur soie, bref, offrent une combinaison de toutes ces particularités recherchées parfois plus par manie de collectionneur, par snobisme d'art, que par un véritable amour du beau.

Les autres planches, se composant de productions de graveurs anglais, français, allemands, néerlandais et italiens, sont de valeur inégale ; le rare s'y mêle à des ouvrages ordinaires.

Il y a une cinquantaine de planches de Durer, mais les unes, comme la *Vie de la Vierge,* sont en séries incomplètes, d'autres, telles que le *Saint Eustache,* le *Cheval de la Mort,* les *Armoiries au Coq,* celles *à la Tète de mort* sont des exemplaires restaurés ou sans marge, ou encore, comme la *Mélancolie* et le *Saint Jérôme*, ne sont que les reproductions des graveurs des XVIe et XVIIe siècles, des Wiericx, des Raimondi et d'autres.

Une bonne cinquantaine de planches de Ridinger, en épreuves anciennes, représentent la manière du célèbre peintre de sujets de chasse.

Le prince aimait à répéter l'aphorisme d'après lequel, pour être heureux, le sage doit avoir une manie inoffensive, un sujet d'occupation lui donnant en dehors de ses travaux nécessaires, de petites satisfactions qui, parfois, font mieux supporter les misères de la vie. Dans cet ordre d'idées, il avait un instant voulu collectionner les médailles et les miniatures, mais, la bibliothèque le préoccupant avant tout, ces collections spéciales ne prirent jamais une grande extension.

Il avait meublé le palais, avec un goût exquis, d'œuvres d'art et de bibelots ; sans avoir une galerie proprement dite, il possédait

de bons tableaux modernes ; quant aux tableaux anciens, il se défiait de ce qui se rencontre couramment dans le commerce, et aimait à répéter le mot d'un vieux peintre belge établi à Rome et dont, pendant ses séjours à la Ville Eternelle, il allait parfois voir l'atelier, à savoir : que la peinture ancienne est encore plus incertaine que la médecine.

Le prince était président d'honneur de la Société d'Archéologie de Bruxelles, membre d'honneur de l'Institut archéologique d'Arlon, président de la Commission des échanges internationaux, membre de la Société des Bibliophiles de Liége, ainsi que d'un certain nombre de sociétés historiques de l'étranger.

Il était également président d'honneur des diverses Expositions universelles organisées en Belgique et président des groupements belges aux Expositions universelles de l'etranger, et quand le Roi Léopold II songea, en 1876, à créer l'œuvre immense du Congo, son frère devint membre fondateur et président de l'Association internationale pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique centrale.

Si les réceptions et les fêtes officielles venaient souvent interrompre le calme du palais de la rue de la Régence, la vie ordinaire y était fort simple. Monseigneur, régulièrement, se levait tôt, et, à peine habillé, passait à travers les corridors encore déserts pour se rendre à la bibliothèque, où il restait jusqu'à huit heures, moment où la famille princière se réunissait pour le premier déjeuner. Vers neuf heures, le prince et la princesse allaient ensemble à la bibliothèque, afin de prendre connaissance des envois et de donner les indications nécessaires au service. Souvent, le relieur était convoqué pour cette heure, et alors le prince discutait tous les détails avec l'homme de métier, étonnant celui-ci parfois par sa connaissance approfondie de la partie technique. Les relieurs aimaient à travailler pour lui, car, si la moindre imprécision n'eût pas manqué d'attirer une critique, par contre il prodiguait les éloges et les encouragements à l'ouvrage solide et de bon goût. Les affaires de service épuisées, la princesse remontait dans les appartements où l'appelaient ses occupations, notamment la peinture et la gravure à l'eau-forte, qu'elle cultive avec un zèle et un talent dont les albums de la Société des Aquafortistes de Bruxelles contiennent mainte preuve [1] ; de son côté, le prince allait rejoindre

[1] *Cf.* E. DE MUNCK, *Une aquafortiste belge*. Bruxelles, 1901, plaquette in-fol.

son état-major au bureau des officiers, pour étudier les rapports et expédier sa besogne militaire.

Après le second déjeuner, qui avait lieu vers midi et demi, la famille princière restait encore réunie pendant quelques instants, à moins que le comte n'eût à donner des audiences ou à recevoir des rapports. A deux heures invariablement, par le beau ou par le mauvais temps, le comte de Flandre sortait, accompagné d'un aide de camp, pour faire une promenade d'autant plus nécessaire que le palais n'a pas de jardin proprement dit, et tout le monde se rappelle l'avoir vu, soit dans les avenues qui conduisent au Bois, soit, quand le temps était menaçant, rue Royale et le long des grilles du Parc, répondant, avec une bonne grâce toujours la même, une politesse souriante, aux saluts des passants. Tous les Bruxellois connaissaient ses traits, et l'étranger lui-même ne pouvait passer sans remarquer cette belle et intéressante figure. Haut de six pieds, il se voûtait cependant dans les derniers temps, soit par le poids des années, soit parce que, pour mieux entendre, il avait dû prendre l'habitude de se pencher vers la personne qui lui parlait. Il était quelque peu fier de sa belle taille, et c'est en souriant qu'il prenait parfois, à la bibliothèque, le volume placé sur un rayon auquel le bibliothécaire n'aurait pu atteindre sans le secours d'une échelle. En plaisantant, il rappelait volontiers l'anecdote d'après laquelle le bibliothécaire de Frédéric le Grand aurait un jour fait observer à son maître qu'il était plus grand que le roi : « Vous voulez dire plus long, » aurait répondu le souverain, très jaloux de l'épithète déjà accolée à son nom par Voltaire et les Encyclopédistes.

Anciennement, le comte de Flandre portait, comme le duc de Brabant, la barbe, blonde chez lui, à la François-Joseph ; plus tard il la tailla en pointe. On dit que Léopold Ier trouvait qu'un homme bien élevé doit être rasé et que, avant de permettre aux jeunes princes le port de la barbe, il mit la condition que le menton au moins fût rasé [1].

Les cheveux étaient d'un blond doré, très abondants pendant les jeunes années : la gravure de Schubert montre la délicieuse figure

[1] Toutefois nous connaissons un portrait, à la vérité fort rare, gravé vers 1820, par Lewis, d'après un dessin de Lawrence, qui représente notre premier Roi lui-même la lèvre supérieure couverte d'un léger duvet.

du sous-lieutenant de dix ou onze ans, tout encadrée de longues boucles ; avec l'âge ils étaient devenus plus rares et entremêlés de fils gris.

Les yeux étaient bleus, extraordinairement clairs, et le regard était à la fois vif et doux ; le nez, assez grand, marquait la race ; le front, droit et haut, indiquait une belle intelligence.

Ses traits ont été souvent reproduits par la peinture et surtout le dessin. Au fond, le prince n'aimait pas à mettre sa personne en évidence, et il fallait souvent l'affectueuse insistance de la famille pour l'amener devant le dessinateur ou simplement devant l'objectif du photographe. Parmi les tableaux, nous citerons une miniature de Ross, les portraits de Winterhalter et de Wappers, conservés au Palais du Roi, et ceux de Portaels et de De Winne, qui se trouvent au palais princier [1].

Grand ami des enfants, le comte de Flandre s'arrêtait volontiers dans ses promenades pour dire un mot amical à quelque bambin qui jouait dans les allées, ce qui amenait parfois des incidents. Un jour il s'adressa ainsi à un petit garçon surveillé par sa mère ;

[1] Voici l'énumération des principales gravures qui le représentent, d'abord seul, puis avec d'autres membres de la famille royale :

Enfant, tenant des cerises à la main, « Prince Philipp count of Flanders ». Painted by W. C. Ross A. R. A. — Engraved by J. A. Dean [1841], médaillon in-8°.

En sous-lieutenant du régiment des guides, la main appuyée sur une table, lithographie par Schubert, 1848, in-8°, pour *La Belgique depuis 1830*, de Poplimont.

En sous-lieutenant, anonyme, sans date, médaillon ovale, en corps, in-4°.

En sous-lieutenant, in-8°, à mi-jambe, lithographie par Billoin, pour l'ouvrage *L'Ange des Belges*, par [Renard].

En major. Lund del. et lith. 1854, in-8°, à mi-corps, pour *La Belgique militaire*.

En major, près d'un escalier, lith. par Schubert, à mi-jambes (reproduit dans *Bruxelles à travers les âges*),

En lieutenant-colonel, C. Wappers pinx. D. Desvachez sc. 1855, médaillon in-folio.

En général-major. Dessiné et gravé par J. Franck, d'après De Winne, publié par l'Institut des Beaux-Arts de Bruxelles, 1860, à mi-jambes, grand in-folio.

En général-major, portant le grand-cordon de l'Ordre de Léopold, avec facsimile de la signature *Philippe*, à mi-corps, lith. in-8°, par Gerlier.

En général-major, Portaels pinx. J. Franck sc. « Philippus Princeps Belgarum, Comes Flandriae, » petit in-folio, 1856, en médaillon, pour le t. IX des *Acta Sanctorum* du mois de novembre, dédié au prince.

En civil, la main appuyée au dossier d'un fauteuil « Philipp, Graf von Flan-

celle-ci invita son rejeton à donner « une belle main » à Monsieur, et fut fort surprise quand les voisines qui avaient épié de loin la petite scène lui apprirent que son bambin avait offert une poignée de main au frère du Roi.

Une autre fois, les gamins essayaient en vain de secouer les marronniers d'Inde de l'avenue Louise, afin de recueillir les fruits; survint un monsieur de haute taille qui, à l'aide de sa canne, secoua les branches, fit tomber les marrons convoités, et s'éloigna en souriant, sans que les enfants eussent reconnu le comte de Flandre.

Un autre jour, un de nos *ketjes*, tenant une cigarette en main,

dern. Nach einer Photographie. Stich u. Druck v. Weger, Leipzig », sans date, à mi-jambes, in-8°.

En lieutenant-général, dessiné d'après nature, par L. Ghémar, médaillon à mi-corps, in-plano (vers 1868), avec armoiries et inscription.

En lieutenant-général, d'après une photographie Gunther (vers 1895), photogravure dans le texte de l'ouvrage *Le Sénat belge* en 1894-1898.

En lieutenant-général. d'après une photographie Alexandre (vers 1903), demi-corps, in-8°, photogravure, pour *Onafhankelijk België*, de Hubert Melis.

En civil, assis dans un fauteuil, d'après la dernière photographie [1903], par Alexandre, héliogravure pour *Notre Pays* [en préparation] et diverses autres photogravures, dont celle placée en tête de ce travail (cliché appartenant à l'Institut archéologique du Luxembourg).

Enfin, les nombreuses gravures qui ont paru dans les journaux illustrés en novembre 1906, au moment de la mort du Prince.

LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, lith. par Baugniez, reprod. au t. III de *Bruxelles à travers les âges*.

Les jeunes princes à cheval, dans le parc de Laeken, lith. de Loutrel, d'après Montpezat, grand in-folio en largeur.

Le roi Léopold et les jeunes princes à la revue du 23 septembre 1848. « Vive le Roi ! Vivent les Princes ! » lith. par Tessow, reprod. au t. III de *Bruxelles à travers les âges*.

La Famille Royale et les ministres, A. Spol. inv. et del. « Si le bonheur de la Belgique l'exige, je suis prêt à lui faire le sacrifice de ma couronne et de ma vie, » 1848, in-plano (voir p. 28).

Les princes et la princesse Charlotte, lith. par Baugniez, in-folio.

La Famille Royale de Belgique. (Le roi Léopold, les jeunes princes et la princesse Charlotte, debout, entourant la Reine, assise.) Héloïse Leloir del., Félicie Fournier sc., sans date, in-4°, coloriée.

Même sujet, Huard del. Acad. royale de Brux. (vers 1850), rehaussé de blanc.

Même sujet, deux lithographies par A. Cannelle, d'après E. van Maldeghem, l'une vers 1850, avec la Reine, l'autre, datée de 1856, avec la duchesse de Brabant.

« Arrivée et réception à Bruxelles, le 30 avril 1867, de LL. AA. RR. le comte

s'approcha du prince pour demander du feu, et fut quelque peu interloqué quand celui-ci ne reprit pas le cigare.

Le prince affectionnait tout particulièrement le Bois de la Cambre, et, parfois, il émettait le souhait de voir donner une entrée monumentale à la promenade favorite des Bruxellois.

Un jour, il y a longtemps, cette sortie habituelle fut troublée par un incident : il passait les boulevards extérieurs quand retentirent plusieurs coups de revolver tirés de près. L'officier d'ordonnance qui l'accompagnait ce jour-là, le baron Pierre van der Straten-Waillet, croyant la vie du prince menacée, dégaina, s'élança sur un

et la comtesse de Flandre. Souvenir national. » Dessiné et gravé par V. De Doncker, in-plano.

La Revue des Écoles, d'après le tableau de Jan Verhas, lith. par Dubois.

La Famille Royale, in-8°, médaillons pour l'Almanach royal de 1864.

Le Roi et le comte de Flandre sortant du palais pour la revue, d'après le tableau de J. Starck, 1880, in-folio en largeur, photographie de Ghémar frères, et photogravure J.-B. Bernard et Cie.

LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre et le prince Baudouin, d'après un dessin de Tevels, en buste, 1888, grand in-folio en largeur.

A ces gravures viennent s'ajouter un grand nombre de photographies, les photogravures publiées par les journaux illustrés, particulièrement au mois de novembre 1903, etc.

Nous connaissons six médailles frappées à l'effigie du prince :

Médaille en bronze de 50 millimètres. Le buste à droite, sous le col : *Dubois*, Légende : *S. A. R. Philippe, comte de Flandre*. Revers : *Les vertus de sa famille se reflètent en lui et nous le font aimer.*

Médaille gravée en 1854, par Jouvenel et décrite par Guioth, *Hist. mon.*, fol. 29, n° 157.

Médaille en bronze de 48 millimètres, œuvre de Lemaire, 1860 : *S. A. R. le comte de Flandre*, le buste à gauche. Revers : Une lyre. *Société des Mélomanes, à Gand.*

Médaille de mariage, en bronze, de 35 millimètres. Têtes superposées tournées à gauche. Légende : *LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre* Sous les deux têtes : Léopold Wiener. Revers : des écussons d'armoiries, au milieu d'un cercle de petits amours. Au-dessus du groupe : *25 avril 1867*.

Médille jubilaire du *Morgendstar*, de 55 millimètres, par A. Fisch, 1875. Buste à gauche. Revers : inscription commémorative.

Médaille commémorative de 65 centimètres, signée Louis Dupuis, due à la Société des Amis de la Médaille. Le buste à gauche. Revers : figure allégorique du souvenir.

Pour compléter l'iconographie du prince, disons qu'il est encore représenté dans une statuette haute de 43 centimètres, signée A. Dutrieux, et qui le représente comme sous-lieutenant, avec, dans un cartouche, la date de la nomination : 16 Xbre 1846. Cette statuette n'est connue qu'en trois ou quatre exemplaires, dont un appartenant au Cercle littéraire.

homme qui tenait en main un revolver encore fumant, et le blessa d'un coup de pointe ; au même moment, les agents de police, attirés par le bruit des détonations, accoururent et s'emparèrent du quidam. L'explication vint bientôt. Le personnage arrêté, qui croyait avoir à se plaindre du général de cavalerie L'Olivier, décédé depuis, était à la recherche de celui-ci, et l'ayant croisé sur les boulevards, précisément au moment où passait le comte de Flandre, avait déchargé sur le général plusieurs coups de revolver, heureusement sans l'atteindre. L'affaire, sans autre importance, eut les suites judiciaires qu'elle comportait.

Voici encore un trait qui peint la manière pratique du prince : Se promenant au Parc, un jour d'hiver, il aperçut un cantonnier qui, au moyen d'une bêche, cherchait à enlever, tout d'une fois, sans y parvenir, un énorme bloc de glace gelé contre la terre. Le comte de Flandre, après avoir regardé quelques instants, se rappelant la devise des Romains qu'il faut diviser pour dominer, s'approcha, prit la bêche et, joignant la pratique à la théorie, montra au cantonnier stupéfait qu'il suffisait de frapper sur le bloc pour le détacher et le briser, et arriver ainsi facilement au but proposé.

Si La Fontaine avait vu pareil épisode, il en aurait fait une très jolie fable.

Rentré de la promenade, le comte de Flandre se rendait auprès de la princesse et de ses enfants. Il aimait beaucoup à y faire la lecture, pendant que la princesse peignait; il s'occupait avec soin de ses enfants, passant dans l'intimité de la famille les meilleures heures dé la journée, jusqu'au moment du dîner. Celui-ci, très soigné pour la préparation et l'arrangement, était généralement simple et ne se prolongeait guère. La table levée, la famille et les invités se rendaient dans les salons; le café et les cigares étaient offerts, et l'on causait jusqu'à l'heure où Leurs Altesses Royales se retiraient.

Le prince était grand fumeur, mais consommait surtout des cigares légers; par contre, il ne touchait jamais aux liqueurs fortes; tout au plus, pendant les voyages, prenait-il quelque inoffensive anisette ou un curaçao. Il voyait dans l'alcoolisme un des fléaux les plus épouvantables de l'humanité, et les sociétés antialcooliques, qui l'intéressaient fort, ont reçu de lui d'importants subsides. A table, il prenait généralement du bordeaux et un verre de

vin mousseux qu'il appréciait. On y offrait parfois du vin de champagne « des propriétés hongroises de Monseigneur » qui était très bon, mais revenait probablement aussi cher, sinon plus cher, que s'il avait été acheté directement en Champagne.

Dans sa maison, Monseigneur était un maître affable, s'intéressant aux plus petits détails de la vie de ses subordonnés. Il ne parlait au plus modeste de ses serviteurs qu'avec une urbanité qui est l'apanage du grand seigneur et remerciait toujours du moindre service qu'on lui rendait. A la veille du jour de l'an, il ne manquait jamais de prendre les devants et de souhaiter lui-même, le premier, une bonne année aux fonctionnaires de sa Maison. Aussi était-il très aimé de son personnel, qui savait pourtant qu'il avait l'œil partout que, rien ne lui échappait. Indulgent pour toute erreur involontaire, il n'aurait fait sentir son mécontentement qu'en cas de mauvais vouloir. Excessivement méthodique, doué d'une mémoire infaillible, il voulait de l'ordre en tout et disait volontiers que, si la Providence l'avait placé dans un autre milieu et lui avait imposé le choix d'une carrière civile, il n'aurait pas fait un mauvais conservateur de collections publiques et que, dans ce cas, on aurait pu être certain que le dépôt confié à ses soins se fût toujours trouvé dans un ordre parfait.

Le même soin, il l'apportait dans l'administration de ses biens, dont il examinait tous les détails. D'après lui, celui qui pouvait être appelé à conduire les affaires de tout un pays devait d'abord savoir gérer les siennes Jamais il n'aurait permis qu'une facture traînât, et tous les trimestres, les comptes de la maison, sans exception, devaient être payés et apurés. Caractère droit, il avait une horreur profonde de tout tripotage et des tripoteurs d'argent. Tout devait être mathématiquement exact, correct à supporter la lumière du jour. Mais à sa méticulosité il unissait une grande bonté. La charité figurait chaque année pour une somme importante à son budget, et seules les personnes chargées de la distribution des secours pourraient dire tout ce qui allait soulager la misère, en réponse au paquet de pétitions que le facteur apportait chaque jour au palais. Tout cela se faisait simplement, discrètement, la main droite ignorait ce que donnait la gauche, tout cela était fort inconnu, non des malheureux, mais du grand public, et c'est seulement à sa mort, aux funérailles, qu'on a vraiment vu combien le petit peuple

appréciait le comte, lui savait gré de ses bienfaits distribués pendant de longues années.

Lors des grandes catastrophes minières et autres, aux événements tristes et joyeux qui intéressaient la Famille Royale, il faisait distribuer d'importants secours.

On se rappelle que, en 1888, une explosion de grisou survint au charbonnage de la Boule, à Quaregnon, faisant plus de cent victimes; le lendemain, le comte de Flandre et le prince Baudouin, alors élève à l'Ecole militaire, arrivèrent inopinément à la gare de Quaregnon, accompagnés du gouverneur du Hainaut et d'un officier d'ordonnance, précisément au moment où l'on remontait les cadavres; ils visitèrent les familles les plus éprouvées par la catastrophe, prodiguant aux parents endeuillés et aux blessés les plus délicates consolations et laissant partout un large secours. Avant de quitter Quaregnon, le comte de Flandre remit, en plus, au bourgmestre, une somme de dix mille francs pour être répartie entre les familles des victimes.

Quand il ne fut plus, un journal crut pouvoir dire que son caractère, ses idées étaient ignorés du grand nombre. Nous ne pensons pas que cela soit exact. Certes, un prince cadet, dans la situation du comte de Flandre, est voué à une grande discrétion et a moins que tout autre citoyen la liberté de manifester ses opinions. Puisqu'il est dans la possibilité des choses qu'il soit appelé à prendre le pouvoir supréme, à être le souverain arbitre, il constitue une réserve et doit arriver au pouvoir avec toute sa liberté, sans antécédents qui puissent lier son jugement; il lui siérait mal, en plus, de faire de la fronde, de critiquer des actes dont il n'est pas l'auteur. Représentant direct du principe monarchique, le comte de Flandre avait une grande déférence pour le Roi, dans lequel il voyait non seulement le frère, mais encore le chef militaire, le chef de l'État, qui doit être consulté sur toutes les affaires importantes.

Ce tact et cette discrétion, qui évitaient toute manifestation publique, n'impliquaient chez lui aucune indifférence. Il suivait, comme c'était son devoir, dans tous ses détails la politique tant intérieure qu'extérieure et, chez lui, en parlait très franchement à tous ceux qui l'abordaient. Membre de droit du Sénat, il n'occupa pourtant jamais son siège, empêché qu'il était par la difficulté qui existait pour lui de suivre les débats. Mais si la Providence lui

avait imposé, en Belgique, la lourde charge d'un rôle politique, il n'aurait certainement fait que suivre la voie tracée par Léopold Ier et continuée depuis sans interruption ; il aurait persévéré dans cette fidèle observance et de la lettre et de l'esprit d'une Constitution qui, depuis plus de trois quarts de siècle, assure la tranquillité et la liberté du peuple belge.

De son éducation première il lui restait une assez vive sympathie pour l'Angleterre : il reconnaissait l'influence bienfaisante que le cabinet britannique avait, dans le concert des nations, fait valoir en faveur de l'indépendance belge; d'après lui, lord Palmerston surtout avait bien mérité du jeune royaume et il s'étonnait qu'il ait fallu tant d'années avant que le nom du ministre britannique fût, à Bruxelles, donné à une voie publique et ainsi rappelé à la population.

Au point de vue philosophique, le comte de Flandre était une nature religieuse ; sans ostentation et sans faux respect humain, il pratiquait exactement ses devoirs religieux ; tous les dimanches, à sept heures du matin, il assistait à la messe à Saint-Jacques, jusqu'à ce que, dans les derniers temps, la messe fût célébrée, le dimanche, dans la petite chapelle du palais prise sur les anciens appartements du prince Baudouin ; il disait qu'il n'aimait pas les discussions théologiques, mais qu'il s'inclinait respectueusement devant Dieu et les mystères insondables dont Il a entouré la créature humaine.

Animé d'une large tolérance qui, quoi qu'on dise parfois, correspond à un esprit vraiment religieux, fils d'un père protestant et d'une mère catholique, il accueillait donc de la même manière tous les hommes de bonne volonté, sans égard à leurs opinions politiques.

Un jour, quand il revint des Amerois, dans une station près de Bertrix, la portière du coupé qu'il occupait fut ouverte précipitamment par un voyageur pressé : c'était un député suffisamment radical qui, peut-être, n'avait pas toujours fait preuve d'une excessive amabilité envers la Famille Royale. En reconnaissant le prince et sa famille, notre homme politique referma vivement la portière ; le comte de Flandre s'amusa de la petite aventure en disant que, s'il avait immédiatement reconnu le député, il l'aurait certainement engagé à prendre place dans son coupé et à continuer avec lui la route jusqu'à Bruxelles.

Dans maintes occasions solennelles, le comte de Flandre représenta Léopold II à l'étranger : il assista ainsi, en 1874, à Berlin aux noces d'or de l'empereur; en 1887, à Berlin aussi, aux fêtes célébrées pour le quatre-vingt-dixième anniversaire de ce même souverain; en 1890, à La Haye, aux funérailles du roi des Pays-Bas, et, en 1897, à Berlin, aux fêtes du centenaire de Guillaume Ier.

Il était aussi chef honoraire du régiment de dragons hanovriens n° 16. On sait que, anciennement, les régiments appartenaient souvent à un grand personnage qui les levait, les habillait à ses couleurs, leur donnait son nom et les mettait à la disposition du souverain, en prenant directement le commandement ou en se faisant remplacer dans ce commandement par un lieutenant-colonel. De là vint l'habitude, dans l'armée allemande et autrichienne, de donner le commandement honoraire d'un régiment à des personnages princiers ou à des généraux de haut mérite, marque d'honneur d'autant plus grande qu'elle ne peut être décernée qu'à un nombre restreint de personnes. Le chef honoraire reçoit le rapport du régiment, à l'occasion le passe en revue, mais n'exerce naturellement aucun commandement effectif.

Fait absolument unique en Belgique, depuis sa promotion au grade de général, le prince était d'une manière analogue commandant honoraire du régiment des guides, dans lequel il avait servi et avec lequel il restait ainsi en contact plus intime.

Dans la vie tranquille de la famille princière, l'été apportait généralement un changement : au mois de juillet ou d'août, on partait pour le château des Amerois, la belle résidence des Ardennes, située admirablement sur un plateau au milieu des forêts, à quelques lieues de la frontière française. Acquis en 1869, le château fut complètement reconstruit en 1872 à la suite d'un incendie qui, l'année précédente, l'avait détruit de fond en comble. Ici, loin de tout importun, la famille princière vivait pour elle : les jeunes princes pouvaient jouir du grand air, se livrer aux jeux de leur âge ou étudier les curiosités de la forêt ou de la nature ardennaise, tandis que la comtesse de Flandre s'adonnait à la peinture et que le comte montait à cheval, parcourait le domaine en tout sens et faisait, avec les siens, de fréquentes excursions dans le voisinage. Au cours de ses promenades, il aimait à s'entretenir avec les campagnards, « ses voisins, » qu'il questionnait volontiers sur leur situation. Ses libé-

ralites allaient partout aux alentours, notamment aux villages peu fortunés de Dohan et à Muno ; lors du cyclone qui, il y a quelques années, causa de grands dégâts dans la contrée, il se rendit, le lendemain, sur les lieux et fit donner des secours aux sinistrés. Il s'intéressait aux travaux publics, parfois un peu en souffrance dans ce coin éloigné de la Belgique, et, de retour à Bruxelles, faisait faire des démarches pour les avancer.

Bibliophile, il connaissait fort bien l'histoire de l'imprimerie à Bouillon et avait réuni dans la bibliothèque des Amerois un grand nombre d'impressions de cette ville.

Vers le mois de septembre, le comte de Flandre prenait son congé régulier, c'est-à-dire se déchargeait entièrement, pour quelques semaines, de son service militaire, afin de faire un voyage à l'étranger, de préférence en Italie. Florence et Venise étaient les deux villes qu'il ne se lassait pas d'admirer; là, il pouvait se promener à son aise, s'arrêter aux étalages, entrer chez les antiquaires, débattre avec eux le mérite des objets qu'ils offraient et, finalement, emporter la statuette ou le livre convoités. Il rentrait régulièrement à Bruxelles pour le 11 octobre, anniversaire de la mort de la reine Louise-Marie, afin d'assister au service solennel célébré à cette date.

Au palais de Bruxelles, c'était alors un petit événement quand arrivaient les caisses contenant les achats faits par Monseigneur en cours de route : on les réunissait dans le grand hall d'entrée, et, pendant que les serviteurs les ouvraient, le prince allait chercher ses officiers et ses fonctionnaires pour leur montrer ses acquisitions au fur et à mesure qu'elles sortaient d'entre les planches : statues de marbre, bronzes ciselés, bois sculptés, faïences, meubles précieux, qui allaient ensuite orner les salons du palais devenu un musée d'objets d'art.

Heureux des souvenirs recueillis en cours de route, le prince reprenait alors sa vie ordinaire d'habitant de la capitale, et, en définitive, ne se trouvait nulle part mieux que dans son salon de la place Royale, aux fenêtres garnies de magnifiques vitraux, où les Bruxellois ont pu le voir tant de fois. Quand il faisait chaud, les fenêtres restaient souvent ouvertes, et, pour quelque peu qu'il fût indiscret, le passant pouvait apercevoir le prince absorbé dans la lecture ou faisant des recherches dans les rayons de la petite bibliothèque voisine.

D'après l'usage introduit par Léopold Ier, la veille du 25 décembre, un arbre de Noël était dressé dans les appartements et chargé des cadeaux et des surprises que les parents princiers se faisaient entre eux ou destinaient à leurs enfants ; ceux-ci, de leur côté, offraient, comme témoignage de leur affection et comme preuve de leurs progrès, des cahiers de calligraphie, des dessins, des cartes géographiques, des compositions de style, des albums d'aquarelles, que le comte de Flandre, très sensible à ces marques d'affection filiale, faisait soigneusement relier pour les incorporer à sa bibliothèque avec les travaux du même genre reçus à la Saint-Philippe.

Pour que les déshérités de la vie fussent également associés à la joie familiale, le comte et la comtesse faisaient dresser un second arbre de Noël auquel ils invitaient les enfants peu fortunés des environs du palais, et Leurs Altesses Royales s'amusaient fort à assister au dépouillement empressé des branches pliant sous le poids des sucreries, des jouets, des surprises de toute espèce.

En hiver, quelques fêtes réunissaient, au palais de la rue de la Régence, le monde diplomatique et militaire et l'élite de la société bruxelloise. Moins officielles que les bals du Roi, ces fêtes étaient excessivement brillantes et les invitations fort recherchées. Le monde civil y était dispensé du costume de cour, et le comte de Flandre lui-même y portait généralement l'habit de soirée ; malgré qu'il eût une trentaine de grands-cordons, il ne portait jamais, sauf aux occasions spéciales, quand le protocole exigeait autre chose, que trois décorations : le grand-cordon et la plaque de l'Ordre de Léopold, la plaque de l'Ordre de la Branche Ernestine, qui est l'ordre de la maison de Saxe-Cobourg, et, par attention pour la comtesse, l'ordre princier de Hohenzollern.

Chapitre IV.
L'âge mûr. Joies et deuils de famille. Les dernières années.

Au cours de nombreuses années tranquilles, les parents princiers eurent le bonheur de voir grandir leurs enfants dans le milieu familial étroitement uni. Les jeunes princesses, dans tout l'éclat de leur jeunesse, avaient fait leur entrée dans le monde officiel ; le prince Baudouin, par sa grâce, son tact, son amabilité, son dévoue-

ment à la chose publique, avait acquis les sympathies universelles de la Belgique et de l'étranger, et, capitaine commandant au régiment des carabiniers, se livrait avec ardeur à ses occupations militaires ; le prince Albert, entré à l'Ecole militaire, marchait sur les traces de son frère. Mais les palais ne sont guère plus protégés que les chaumières contre les coups du destin.

Au commencement de l'année 1891, la princesse Henriette, tomba malade et les médecins diagnostiquèrent une pneumonie qui ne tarda pas à prendre un caractère menaçant. L'angoisse fut grande dans la Famille Royale. Administrée des derniers sacrements, la jeune princesse resta de longs jours entre la vie et la mort. Le pays tout entier prit la plus vive part à son état ; les télégrammes affluaient par centaines et par centaines, tant du pays que de l'étranger ; du matin au soir, la conciergerie était encombrée de personnes venant s'enquérir de l'état de la malade, au point que le portier arrivait seulement le soir, vers neuf heures, à nettoyer son local, à le débarrasser de l'épaisse couche de neige salie que le flot de visiteurs y avait amenée.

Enfin, après une attente qui parut une éternité, la constitution vigoureuse de la princesse triompha, un mieux sensible se manifesta, et les médecins déclarèrent que, sauf imprévu, la malade pouvait être considérée comme hors de danger.

Depuis le 1er janvier, le prince Baudouin n'était plus guère sorti ; le 17, il se trouva indisposé et gardait le lit ; trois ou quatre semaines auparavant, il avait, comme capitaine commandant, dirigé des manœuvres de compagnie, alors qu'il faisait ce froid extraordinaire qu'on se rappelle encore ; à cette occasion, il avait, d'après les journaux, fait remarquer à un officier que le mouchoir était gelé dans sa poche. N'avait-il pas pris toutes les précautions nécessaires pour se garantir, dans son zèle avait-il trop présumé de son endurance, on ne saurait le dire, mais nous avons toujours pensé que ces manœuvres ont implanté le germe de son indisposition.

Bien que la pneumonie eût été diagnostiquée par les médecins, personne, au palais, n'avait pu croire, jusqu'au jeudi 22 janvier, à un état réellement grave ; on espérait que, dans peu de jours, le jeune prince serait sur pied. Dans la maison, la comtesse d'Yves de Bavay, dame de la comtesse de Flandre, avait été également atteinte de pneumonie, d'une manière tellement foudroyante qu'elle

n'avait pu être transportée chez elle. La famille, brisée par les émotions et les veillées, les officiers, chargés de répondre aux marques d'intérêt parvenues de tous côtés, le service debout nuit et jour, bref, tout le monde était exténué. On demandait un peu de tranquillité, un peu de repos, et, dans ces conditions, on crut inutile de porter dans le public une nouvelle inquiétude, on ne jugea pas nécessaire de faire connaître officiellement ce qu'on croyait une maladie peu dangereuse du prince Baudouin. Mais, subitement, par un fait dont peut-être chacun de nous connaît des analogies, dans l'après-midi du jeudi, le mal s'empira, une hémorragie rénale violente se déclara; le docteur Rommelaere fut, à la hâte, appelé en consultation et ne tarda pas à constater une situation fort grave. A trois heures, le comte de Flandre faisait tranquillement sa promenade au Parc, pour apprendre, à son retour, que le prince Baudouin était très mal. Tous les révulsifs et autres remèdes usités en pareil cas furent appliqués sans résultat. Vers six heures, au milieu d'un affolement facile à comprendre, on songea qu'on avait oublié jusque-là de prévenir le ministre de l'Intérieur, afin de faire connaître la situation par une édition spéciale du *Moniteur*. Par fatalité, le ministre était sorti, et la communication ne put l'atteindre en temps opportun ni, par conséquent — les prescriptions à cet égard sont formelles — être publiée dans le journal officiel. Pour abréger un récit douloureux, du reste longuement donné par les journaux de l'époque, à six heures, le prince fut, en présence de toute la Maison, administré par le curé de Saint-Jacques, M. Van Rooy. Vers huit heures, le Roi et la Reine accoururent en toute hâte et ne se retirèrent qu'à onze heures, quand les médecins eurent donné l'assurance qu'on pouvait encore garder de l'espoir. A ce moment, deux ministres, MM. Beernaert et Le Jeune, arrivèrent au palais et, alors seulement, on envoya au *Moniteur* cette note annonçant une grave maladie, publiée trop tard, le lendemain à six heures. Bientôt, l'agonie commença, et, vers une heure trois quarts du matin, le prince Baudouin rendit son âme au Créateur. Nous ne décrirons pas la douleur, facile à imaginer, des infortunés parents, du prince Albert et de la princesse Joséphine — pendant les premiers jours, il fallut cacher l'événement à la princesse Henriette, encore trop faible pour supporter un nouveau choc ; nous ne décrirons pas l'émotion douloureuse avec laquelle la nouvelle fut reçue dans le

pays, ni les grandioses funérailles du jeune prince. Tout cela est encore présent à l'esprit de nos lecteurs, mais, comme historien, nous devons insister sur un point qui a rendu plus poignante encore la douleur des augustes parents.

Le matin, à la première heure, quand, dans la neige des rues, les crieurs d'éditions spéciales annonçaient l'événement aux Bruxellois incrédules, hébétés, se rendant difficilement à l'évidence, deux journaux bruxellois insinuèrent que cette mort n'était pas naturelle, que le prince avait été blessé dans quelque louche aventure nocturne et qu'il avait succombé à ses blessures.

Dans la presse étrangère, des feuilles plus avides de nouvelles sensationnelles que de nouvelles exactes, propagèrent ces bruits avec les détails les plus fantaisistes qu'il est inutile de répéter. A Bruxelles même, ces racontars, malgré leurs contradictions, ne tardèrent pas à faire une certaine impression. Des gens donnaient libre cours aux inventions les plus diverses, à cause d'un stupide désir de paraître bien informés, car nous nous refusons à croire que le prince Baudouin ait eu un seul ennemi personnel en Belgique et qu'on ait ainsi agi par méchanceté. Mais les âmes communes, il en est, hélas ! éprouvent le besoin de tout rabaisser à leur niveau, de juger les autres d'après leur propre mentalité.

Contrairement à ce que divers journaux, de leur propre autorité, avaient cru pouvoir annoncer, le corps du défunt fut, après l'embaumement, solennellement exposé sur un lit de parade entouré, aux quatre coins, d'officiers des carabiniers formant garde d'honneur ; la foule bruxelloise défila devant lui dans un religieux recueillement, et le maître Juliaan De Vriendt dessina les traits du prince sur la couche funèbre [1]; un autre peintre, M. Vital Keuller, les peignit, ce qui, chose incroyable, n'empêcha pas le bruit de courir que la tête du prince était entourée de bandages !

Si la population a appris en même temps la maladie et la mort du prince, ce fut, comme nous l'avons expliqué, un concours extraordinaire de circonstances qui en fut la cause, et, malheureusement, la mort subite d'un haut personnage survenue, deux ans auparavant, dans des conditions qui n'ont jamais été connues, avait pro-

[1] Le dessin original, daté du 24 janvier 1891, est conservé dans la chapelle du palais, à côté d'un dessin représentant la Reine Marie-Louise sur son lit de mort et d'autres souvenirs de famille.

fondément impressionné le public, l'avait préparé à supposer un mystère dans tout décès inopiné survenant dans les familles souveraines.

Tout cela, depuis, s'est apaisé ; on n'ose plus citer de faits précis, mais, n'importe, dans beaucoup de milieux, il est resté une rumeur sourde, un certain malaise qu'on ne parvient que difficilement à dissiper, et, récemment encore, un député même, à la tribune nationale, a fait allusion à une mort mystérieuse.

Non, il n'y a pas de mort mystérieuse, il y a une mort soudaine, imprévue, à la suite d'une maladie à son début en apparence bénigne et qui a subitement pris un caractère fatal. La belle et sereine figure du prince Baudouin mérite mieux que cette atmosphère trouble et vague de roman malsain.

La famille princière n'a naturellement pu rester sans être informée de ces bruits, qu'elle retrouvait dans les échos des journaux étrangers, dans d'anxieuses et discrètes demandes d'information de la part de ses amis du dehors.

A sa douleur se joignit ainsi une amertume nouvelle, ravivée chaque fois que, dans une revue, dans une publication quelconque, elle lisait des allusions transparentes ou même des détails en apparence précis. Elle s'en affligea, nous le savons, au point de se demander récemment, quand un livre imprimé à l'étranger eut repris ces calomnies, s'il n'y avait pas lieu de saisir cette occasion pour user du droit que la loi accorde à tous les citoyens, en faisant un procès qui aurait remis tout au grand jour ?

Mais c'est là une mesure qui souvent répugne aux âmes délicates, c'était retourner le fer dans la plaie et revivre toutes les douleurs passées. Nous espérons, par ce simple exposé des faits et par notre protestation indignée, avoir clos définitivement ce débat.

Dans le salon du comte de Flandre, un grand portrait en pied du prince Baudouin, des photographies représentant sa prestation de serment et d'autres souvenirs rappelaient aux visiteurs le jeune prince trop tôt enlevé et le culte que lui vouaient ses augustes parents.

Ayant, pendant un quart de siècle, partagé les joies et les deuils dans une constante et mutuelle affection, Leurs Altesses Royales célébrèrent leurs noces d'argent en 1892 et reçurent, à cette occasion, de tous côtés des marques de respectueuse sympathie.

Toutes les familles souveraines, unies par les liens du sang et de l'amitié, leur adressèrent des félicitations et de magnifiques cadeaux. Conformément au désir exprimé par les jubilaires, aucune manifestation publique n'eut lieu; le 25 avril, au matin, une messe fut célébrée, et le soir un dîner de gala réunit toute la Maison.

Ayant jadis parcouru toutes les contrées de l'Europe, sauf les pays balcaniques, en 1895, le comte de Flandre entreprit un voyage en Grèce, la terre classique dont il aurait pu devenir le souverain. Non dépourvu d'une légère tendance romantique qui ne messied pas à une âme bien née, il se trouva cependant quelque peu désillusionné par la pauvreté du pays, avec ses pentes rocailleuses et déboisées, rarement entrecoupées de gorges verdoyantes ou de plaines cultivées, sa population très prosaïque, âpre au gain et en proie aux mesquineries de parti. Seuls, les musées et l'acropole d'Athènes, vue au clair de la lune, lui laissèrent une impression durable.

L'année suivante, il visita la Turquie d'Europe. Constantinople, la ville la plus pittoresque du monde entier, et les faubourgs de Thérapia et Bouyouk-déré, qui sont les résidences d'été des ambassades et des légations, lui plurent beaucoup. Le sultan se montra très prévenant pour le prince, donna un dîner en son honneur et lui remit l'Ordre de l'Osmanié de première classe, garni de brillants.

Après les épreuves dont nous avons parlé plus haut, le comte et la comtesse de Flandre eurent la satisfaction de voir de leurs yeux le bonheur domestique de leurs enfants : ils avaient toujours hautement déclaré que ceux-ci se marieraient d'après leur cœur, et ils purent assister à la réalisation de leurs vœux. Le 26 mai 1894, la princesse Joséphine épousa son cousin le prince Charles de Hohenzollern. La vénérable mère de la comtesse de Flandre, la princesse douairière de Hohenzollern, encore en vie, put ainsi bénir l'union de deux de ses petits-enfants. Le 12 février 1896, à son tour, la princesse Henriette épousa le duc de Vendôme, comme elle descendant du roi Louis-Philippe.

Ces unions ne tardèrent pas à donner au comte et à la comtesse de Flandre tout un essaim de petits-enfants et à leur créer ainsi de nouvelles affections.

Leur joie fut au comble quand, le 2 octobre 1900, le prince

Albert épousa la princesse Elisabeth de Bavière, cousine du duc de Vendôme et dont ils avaient eu l'occasion d'apprécier les qualités. L'entrée triomphale de la jeune princesse, l'enthousiasme de la population bruxelloise étaient pour eux un sujet de bonheur, et ils goûtèrent sans doute une des joies les plus profondes de leur existence quand la princesse Elisabeth, à son arrivée, se montra au balcon de leur palais et reçut de là les acclamations de la foule accourue de toutes parts.

Dans ses dernières années, le comte de Flandre put encore se réjouir de la naissance de deux princes apportant au pays une garantie d'avenir dynastique qui fut accueillie avec joie.

En 1901, le comte de Flandre donna sa démission des fonctions de commandant supérieur de la cavalerie, fonctions exercées depuis 1869.

Dans un ordre du jour d'une élégante concision militaire, il fit ses adieux aux troupes placées depuis trente-trois ans sous ses ordres, en les engageant à toujours servir fidèlement le Roi, pour le bien de la Patrie.

Très passionné pour la chasse, le comte de Flandre avait cependant, dans les dernières années, renoncé aux battues dans la forêt domaniale de Hertogenwald, qui nécessitaient des déplacements devenus fatigants à son âge, mais il continuait à chasser à Tervueren, l'ancien domaine de saint Hubert. Au mois de novembre 1902, quelques jours après une battue fort animée, il fut, le soir, sans cause apparente, pris d'un malaise subit, et les médecins accourus constatèrent une congestion causée par la rupture d'un vaisseau veineux. Dans la ville, des rumeurs exagérées avaient été répandues ; mais au bout de deux jours le comte de Flandre put de nouveau quitter la chambre et reprendre peu à peu sa vie ordinaire ; néanmoins, il résulta des suites fâcheuses de cet accident : de fréquents malaises, des vertiges vinrent inquiéter le prince qui, jusque-là, avait joui d'une santé de fer.

Les yeux avaient souffert, et à son grand déplaisir il ne put plus continuer les longues lectures, bien que, au bout de quelques semaines, l'acuité visuelle — extraordinaire chez lui, malgré une légère presbytie — fût entièrement revenue et qu'il pût distinguer les indications du thermomètre à trois ou quatre mètres de distance ; mais quelques minutes de lecture suffisaient à le fatiguer et provoquaient une tendance aux vertiges.

En été, le séjour aux Amerois lui était favorable et il profitait de l'amélioration de son état de santé pour faire, en automobile, de fréquentes excursions, tant en Ardenne que, plus tard, aux environs de Bruxelles. Il visita ainsi Chimay et quelques autres localités qu'il n'avait jamais pu voir en détail, et se réjouissait des petits imprévus apportés par l'incognito de ces voyages. Toutefois il avait horreur des grandes vitesses, et son mécanicien avait ordre formel de ne jamais dépasser une allure modérée.

Un petit fait qui montre bien le souci de cette ponctualité dont, toute sa vie, il ne s'est point départi, en homme sachant que l'exactitude est non la seule politesse, mais une des politesses des princes : le jour même où la maladie l'avait si gravement frappé, il ne négligea pas de remonter les deux chronomètres qui réglaient l'emploi de son temps.

A Bruxelles, un peu plus voûté qu'auparavant, il reprenait ses promenades quotidiennes, et quand il allait mieux, sa bonne humeur naturelle reprenait le dessus; toutefois, il devenait par moments un peu plus mélancolique et faisait dans la conversation des retours sur sa vie passée, en se consolant philosophiquement par son aphorisme favori : « On ne peut pas être et avoir été. »

Un jour, il dit à son aide de camps cette belle parole qui le peint : « En m'en allant, j'aurai toujours une consolation, celle de n'avoir jamais voulu de mal à personne. » Et à son secrétaire il disait vers la même époque que, quand il ne serait plus là, on pourrait encore dire de lui qu'il avait été ce que les Anglais appellent *a good fellow*.

Les visites le distrayaient, en lui créant des devoirs de maître de maison dont il aimait à s'acquitter avec un soin minutieux. Aussi le palais de la rue de la Régence ne désemplit plus. Tour à tour S. M. la reine douairière de Saxe, amie intime et cousine de la comtesse, élevée en partie avec elle, puis le duc et la duchesse de Vendôme ou le prince et la princesse de Hohenzollern arrivaient pour faire un séjour à Bruxelles. Le prince et la princesse Albert se multiplièrent autour de leur père, et les deux petits princes Léopold et Charles furent fréquemment amenés au palais, et distrayèrent leur grand-père par leur babil d'enfant et les grâces de leur jeune âge. Mais, avant tout, Madame la comtesse de Flandre se dévouait à son époux avec une sollicitude de tous les ins-

tants, ne ménageant ni ses forces ni sa santé pour surveiller l'état du prince, pour créer autour de lui des diversions qui lui faisaient oublier ses infirmités.

Il ne put suivre que de loin les magnifiques fêtes nationales du jubilé de 1905, et, en plaisantant un peu mélancoliquement, il disait que le seul avantage qu'il retirait de son état valétudinaire, c'était d'être dispensé des fatigues qu'amenaient, plus particulièrement pour lui, les réceptions officielles prolongées.

La crise primitive ne s'étant pas renouvelée, le prince commençait à reprendre courage et l'on pouvait s'attendre à une vie encore longue. Malheureusement, il en devait être autrement. Le lundi 13 novembre 1905, le prince avait, le matin, fait sa visite coutumière à la bibliothèque, il avait ensuite reçu l'administrateur de ses biens, quand, vers midi, se sentant légèrement indisposé, il se mit au lit. Il garda la chambre les trois jours suivants sans que, cependant, son état donnât lieu à de sérieuses inquiétudes ; le mercredi, la comtesse de Flandre put même assister au *Te Deum* célébré à l'occasion de la Saint-Léopold, mais le soir, la situation empira, un engorgement des poumons se déclara, et le jeudi matin les médecins publièrent un bulletin alarmant. La journée se passa sans apporter d'amélioration, et le soir le Roi vint au chevet de son frère, qui reçut les derniers sacrements des mains de l'abbé Hoebancx, en présence de la famille éplorée ; seule la princesse Joséphine, malade, avait dû, sur l'ordre des médecins, rester à Berlin. Le lendemain, 17 novembre, les médecins déclarèrent que tout espoir était perdu, et vers neuf heures et demie on voyait approcher l'instant suprême. La comtesse de Flandre, penchée sur le malade, lui soutenait la tête, et lui essuyait le front baigné de sueur. Le prince et la princesse Albert, le duc et la duchesse de Vendôme étaient agenouillés autour du lit. Le prince, qui gardait sa connaissance, faisait ses adieux aux assistants, et, entre autres, dit à l'officier qui l'avait si souvent accompagné : « Nous ne nous promènerons plus ensemble, mon cher baron. » Il se rappela aussi qu'il avait acheté un cadeau pour la princesse Elisabeth, dont la fête approchait. Vaillant comme il était, il regarda la mort en face, et voulant consoler sa famille en larmes, à deux reprises il dit : « Je n'ai pas peur. » Puis, il tomba en agonie, et pendant que les prières liturgiques étaient dites, le prince, confiant dans une vie future,

s'endormit du sommeil du juste, vers onze heures et demie du matin.

La nouvelle de la mort fut en un clin d'œil répandue dans le public prévenu, depuis la veille, de l'état grave du prince, et des groupes nombreux se mirent à stationner devant le palais. Dans tout le pays l'émotion fut vive, les Chambres et les cours de justice interrompirent leurs séances, les drapeaux furent mis en berne, les magasins même furent garnis d'attributs de deuil ou exposèrent, entourés d'un crêpe, le portrait du défunt, et il y avait dans ce deuil plus que les démonstrations officielles et extérieures qui accompagnent les funérailles d'un grand de la terre, car, comme on l'a dit excellemment, ce deuil de cour fut un deuil de cœur.

Grâce à une liberté politique très étendue, le Belge a l'habitude de s'exprimer sur tout avec une franchise, presque un sans-gêne qui n'est pas sans étonner parfois l'étranger ; mais, d'un autre côté, il garde dans son cœur le sentiment de la patrie et l'affection à la dynastie qui a fondé cette patrie et qui la représente ; il garde le souvenir reconnaissant de tout service rendu à la chose publique, et les bienfaits que le comte de Flandre avait déversés autour de lui avaient créé, parmi les humbles, plus de reconnaissante sympathie qu'on ne croyait. Si, par suite de son infirmité, il avait dû vivre d'une vie plus retirée qu'il ne le souhaitait lui-même, s'il n'avait plus su, comme dans sa jeunesse, se répandre partout, si sa popularité en était peut-être moins bruyante, il était partout profondément estimé pour sa vie digne et calme. Les Bruxellois, plus particulièrement, lui savaient gré d'être de cœur avec eux ; on le connaissait, on l'avait rencontré et salué cent fois ; on sentait qu'en lui on perdait quelque chose, et ses funérailles devinrent une des manifestations les plus impressionnantes que jamais la capitale eût connues.

Le corps du comte de Flandre fut exposé sur un lit de parade dans le grand hall du palais, et le peuple bruxellois put ainsi contempler une dernière fois les traits du prince, revêtu de son uniforme et muni, en dehors des décorations qu'il portait ordinairement, du bijou de la Toison d'or.

La date de sa mort, le 17 novembre 1905, coïncidait tristement avec l'anniversaire de naissance de la comtesse de Flandre, tant de fois fêté dans le cercle familial.

Déjà les troupes avaient revêtu la grande tenue, en l'honneur de la journée, quand la nouvelle funèbre arriva et fit naturellement changer les manifestations de fête en manifestations de deuil.

Il ne nous est pas possible, dans le cadre de cette simple esquisse, de noter toutes les marques de respectueuse sympathie qui affluèrent au palais, tant du pays que de l'étranger ; il n'est pas possible d'énumérer toutes les démonstrations de deuil qui surgirent dans le pays, tous les discours consacrés au prince disparu ; nous reproduirons toutefois les éloges prononcés à la Chambre et au Sénat, parce qu'ils résument en peu de mots la vie de l'illustre défunt.

A la séance de la Chambre, M. le comte de Smet de Naeyer, ministre des Finances et des Travaux publics, se leva et prononça les paroles suivantes, que la Chambre entière écouta debout :

« Messieurs, j'ai la pénible mission d'annoncer à la Chambre le décès de S. A. R. Mgr le comte de Flandre. Une affection pulmonaire dont le prince s'était senti atteint, il y a quelques jours à peine, s'est subitement aggravée dans la journée d'avant-hier et l'auguste malade vient de s'éteindre.

» Fils de notre premier Roi, frère puîné du Roi régnant, le comte de Flandre était, comme nos deux illustres souverains, Belge de cœur et d'âme. Placé par sa naissance tout à côté du trône, mais en même temps étranger aux fonctions de la souveraineté, le prince se contentait de l'honneur d'être citoyen belge ; son attachement au pays, sur le sol duquel il a passé toute son existence, la simplicité pleine de bonhomie avec laquelle il se mêlait à la vie de ses concitoyens, avaient rendu la physionomie du comte de Flandre populaire parmi les habitants de la capitale et dans le pays entier.

» Le deuil dans lequel la Famille Royale se trouve plongée ravive le souvenir d'autres deuils douloureux, et la nation s'associera aujourd'hui, comme précédemment, à l'affliction de son souverain et de ses princes. *(Marques d'approbation.)*

» Le Gouvernement, du haut de la tribune nationale, adresse à S. M. le Roi, à S. A. R. Madame la comtesse de Flandre, à LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Belgique, le duc

et la duchesse de Vendôme, le prince et la princesse Charles de Hohenzollern, l'expression la plus respectueuse de ses sentiments de condoléances. » *(Nouvelles marques d'approbation.)*

M. le président prenant la parole ajouta :

« Messieurs, le deuil qui frappe si cruellement le Roi et la Famille Royale sera profondément ressenti dans le pays tout entier.

» S. A. R. le comte de Flandre, sincèrement dévoué à la nation, se distinguait par la bonté de son cœur et par ses vertus familiales.

» Sa mort si soudaine et si inattendue nous afflige tous. Puissent le Roi et la Famille Royale trouver dans l'expression émue de nos sincères regrets une preuve nouvelle de notre indéfectible fidélité à la dynastie. *(Marques d'approbation.)*

» Je propose à la Chambre de suspendre les séances jusqu'au lendemain des funérailles et de charger son bureau d'exprimer à S. M. le Roi les condoléances de la Chambre. *(Adhésion.)*

» Je lui propose également de décider que la Chambre sera représentée aux funérailles de S. A. R. le comte de Flandre, par son bureau et par tous les membres qui voudront bien se joindre à cette délégation.

» Je lui propose enfin de décider qu'elle prendra le deuil pendant trois mois. *(Nouvelle adhésion.)*

» Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je déclare ces propositions adoptées. »

Le Sénat, avant de se rendre en corps aux funérailles, tint une séance extraordinaire, pour recevoir la communication officielle du décès.

A 9 h. 1/2 précises, le président, M. le comte de Merode, ami personnel du défunt prince, et peut-être mieux que tout autre à même de l'apprécier, donne lecture de la lettre, reçue par le bureau, du grand-maréchal de la cour, annonçant au Sénat la mort du comte de Flandre, et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» C'est de toute son âme que la Belgique s'est associée à la douleur du Roi et de la Famille Royale à l'occasion du décès de S.A.R. le



comte de Flandre. La capitale chérissait particulièrement ce prince, aussi fin d'esprit que simple d'allures, qui avait élu à Bruxelles son domicile de prédilection. Elle a compris que seule la sympathie visible d'une population entière pouvait essayer d'atténuer l'amertume du déchirement d'un intérieur aussi patriarcal. La mort a frappé à coups redoublés la famille bien-aimée qui faisait la joie de l'auguste défunt. Et si aucun de ses membres ne fut jamais insensible à l'infortune d'autrui, il faut que tous sachent aujourd'hui, ceux qui pleurent au loin comme ceux qui sont ici, que, sur le territoire et au dehors, il n'est point de cœur belge qui ne batte à l'unisson du leur. Le Sénat, émanation du pays, s'en porte garant.

» Messieurs, aucun de nous n'a oublié que, Belge d'éducation et de mœurs, le comte de Flandre a itérativement préféré à une situation plus élevée à l'étranger le second rang dans sa patrie. Il a toujours gardé, avec une déférente dignité, une patriotique compréhension de ses devoirs, particulièrement délicats.

» Nous conserverons à sa mémoire une profonde reconnaissance et une admiration émue.

» Puisse le Tout-Puissant récompenser ce prince modèle! Nous prions le Roi, S. A. R. Madame la comtesse de Flandre, le prince et les princesses de la Famille Royale de trouver dans ces paroles une preuve de notre loyal attachement, ainsi que l'expression de nos plus respectueuses condoléances.

» Je propose au Sénat de charger son bureau de faire parvenir celles-ci au pied du trône. Je lui propose aussi de prendre le deuil pour trois mois. *(Très bien ! sur tous les bancs)*

Les funérailles furent fixées au jeudi suivant, 23 novembre ; ce jour-là, de grand matin, une foule compacte et recueillie se massait autour du palais et le long du Parc jusqu'à l'église Sainte-Gudule ; d'après les journaux, soixante mille personnes étaient arrivées de la province par chemin de fer. Sur le désir exprimé par le Roi, les maisons souveraines de l'étranger n'envoyèrent pas de missions spéciales et se firent représenter aux cérémonies religieuses de Sainte-Gudule et de Laeken par les diplomates accrédités auprès de la cour de Bruxelles. Exception fut faite pour quelques princes plus particulièrement unis à la famille par les liens du sang : le prince de Roumanie, le duc d'Anhalt, le prince Guillaume de Hohenzollern et le prince Louis de Bavière vinrent en personne

représenter leurs familles et rendre les derniers honneurs au défunt. De son côté, la reine douairière de Saxe arriva pour se trouver, à ces heures douloureuses, auprès de Madame la comtesse de Flandre.

D'après les ordres du Roi, le cortège, tout comme celui qui conduisit le prince Baudouin à sa dernière demeure, eut avant tout un caractère militaire.

Les troupes de la garnison formèrent la haie ; le convoi funèbre, salué par le canon et par les cloches de toutes les églises, partit de la demeure mortuaire vers dix heures et demie. Des gendarmes à cheval ouvraient la marche, venaient ensuite l'escadron Marie-Henriette, la musique de l'artillerie et de la garde civique, les chefs de garde et de corps de la garde civique, le 1er régiment de guides, les généraux de l'armée et de la garde civique avec leurs chefs d'états-majors, les ministres à portefeuille et les ministres d'Etat, le Sénat et la Chambre des représentants, la Maison du comte de Flandre ; ensuite apparaissait le char funèbre, le même qui avait servi aux funérailles du prince Baudouin et de la reine Marie-Henriette, avec les couronnes offertes par la famille princière ; les cordons étaient tenus par le vice-président du Sénat, remplaçant M. le comte de Merode indisposé, le président de la Chambre et le ministre des Finances et des Travaux Publics, le ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Guerre.

Immédiatement derrière le cercueil venait le prince Albert, ayant à ses côtés ses beaux-frères, le prince Charles de Hohenzollern et le duc de Vendôme. Le Roi et les princes étrangers suivaient ensuite dans deux berlines de gala tout endeuillées, et une escorte de guides fermait le cortège.

Une foule immense, massée, nous l'avons dit, le long du parcours du cortège, saluait avec une profonde émotion la dépouille mortelle du comte de Flandre, et une respectueuse sympathie attirait les yeux de tous vers le prince Albert, pleurant le meilleur des pères et devenu maintenant l'héritier présomptif du trône, réunissant en lui l'espoir et l'avenir de la Belgique.

Vers onze heures, le cortège pénétra sous les voûtes de l'église Sainte-Gudule qui, dans le cours des siècles, avait tant de fois servi de cadre majestueux à des funérailles princières.

Décorée de longs draps noirs lamés d'argent, voiles de deuil

qui écartaient la lumière du jour, éclairée par de nombreux cierges formant une illumination à la fois solennelle et angoissante, la nef de la collégiale retentit une fois de plus des sombres accents du chant de Pergolèse et des invocations de David. Le cardinal Goossens officia lui-même, en dépit de son grand âge, malgré une santé chancelante ; ce fut le dernier jour qu'il parut en public.

Après la messe et les absoutes, le cortège reprit, dans le même ordre, le chemin de Laeken, où il arriva vers une heure et demie. Telle était la foule que la voiture du cardinal et celles du corps diplomatique ne purent qu'à grande peine se frayer un passage et arrivèrent à Laeken quand le service était déjà commencé.

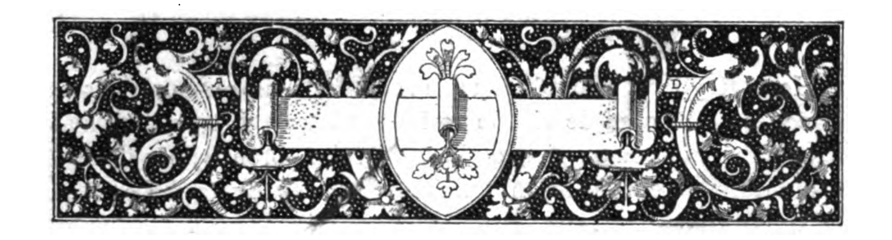
Madame la comtesse de Flandre avait trouvé dans l'affection pour son époux défunt, la force d'assister à cette douloureuse cérémonie et y était venue, accompagnée de la reine de Saxe, de la princesse Elisabeth, de la duchesse de Vendôme et de la princesse Clémentine. Après que la dernière bénédiction eût été donnée par le cardinal, le cercueil fut descendu dans la crypte par douze sous-officiers, et, selon le désir jadis exprimé par le défunt, placé à côté de celui du prince Baudouin.

C'est là que repose maintenant celui qui fut peut-être le dernier comte de Flandre et dont la mémoire restera vivante parmi tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître et de l'approcher.

Si, en le plaçant à un rang élevé et pourtant secondaire, la destinée, comme il le disait lui-même, ne lui a pas permis d'accomplir de ces exploits marqués en grandes lettres dans les tablettes de l'histoire, il remplit consciencieusement les charges qui lui incombaient.

Elevé dans de fortes traditions, il fut dévoué à son pays, il fut fidèle à son Roi, charitable envers les humbles, excellent père et excellent époux, il fut un prince intelligent et instruit, un patriote éclairé, un homme simple et bon.

M. SCHWEISTHAL.



LES REYDAMS

TAPISSIERS BRUXELLOIS

HENRI LE VIEUX, † 1669 — HENRI LE JEUNE, 1650-1719
JACQUES-IGNACE, 1683-1747



L'INDUSTRIE des tapisseries de haute et de basse lisse, cette peinture en laine et en soie, protégée par l'Infante, était encore en pleine prospérité lorsque Henri Reydams fut admis dans cet artistique métier en 1629. Il était natif et bourgeois de Bruxelles *(geboren borger ende poirter)*. Son acte de baptême n'a pu être retrouvé et, par là, il a été impossible de le rattacher à une famille du même nom qu'on rencontre dans cette ville en 1475, en 1534 et en 1612.

Il épousa, en l'église Saint-Géry, le 22 septembre 1639, Anne de Doncker, également d'origine bruxelloise, qui lui donna huit enfants; le second eut pour parrain Gilles van Habbeke; le sixième, Jean Cordys, et le huitième, Gérard van der Streecken, tous tapissiers. La marraine du septième, était une Leyniers.

Le sceau de sa famille porte : *d'argent aux trois écureuils assis d'azur croquant chacun une noix d'or posés 2 et 1* [1].

[1] Registre Leyniers, Bibliothèque royale de Bruxelles. Section des manuscrits, nos 5739-5740. Valkenisse-Miroir, f° 253, *ibid.* Registre d'Adolphe Leyniers, dont il est parlé annexe V.

Henri Reydams avait obtenu de la ville le privilège pour les droits d'accises de bière et de vin, le 10 février 1640 [1]. Il travaillait avec dix compagnons ou ouvriers et deux ou trois apprentis; plusieurs de ses tentures furent faites en collaboration avec Everard Leyniers.

Nous allons citer, par ordre chronologique, la liste de ses œuvres jusqu'à présent connues.

« Un négociant, d'origine espagnole, établi sur la place d'Anvers, appelé Jean-Baptiste Franco, exportait dans sa patrie nombre de productions de l'industrie de nos provinces. Il semble avoir pris une part active à ce courant puissant d'exportation qui, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, déversa sur les provinces ibériques une grande quantité des produits les plus remarquables des ateliers de peinture et de tapisserie des Pays-Bas.

Ayant à fournir des tapisseries, il s'adressa, en 1644, à deux fabricants bruxellois : Everard Leyniers et Henri Reydams.

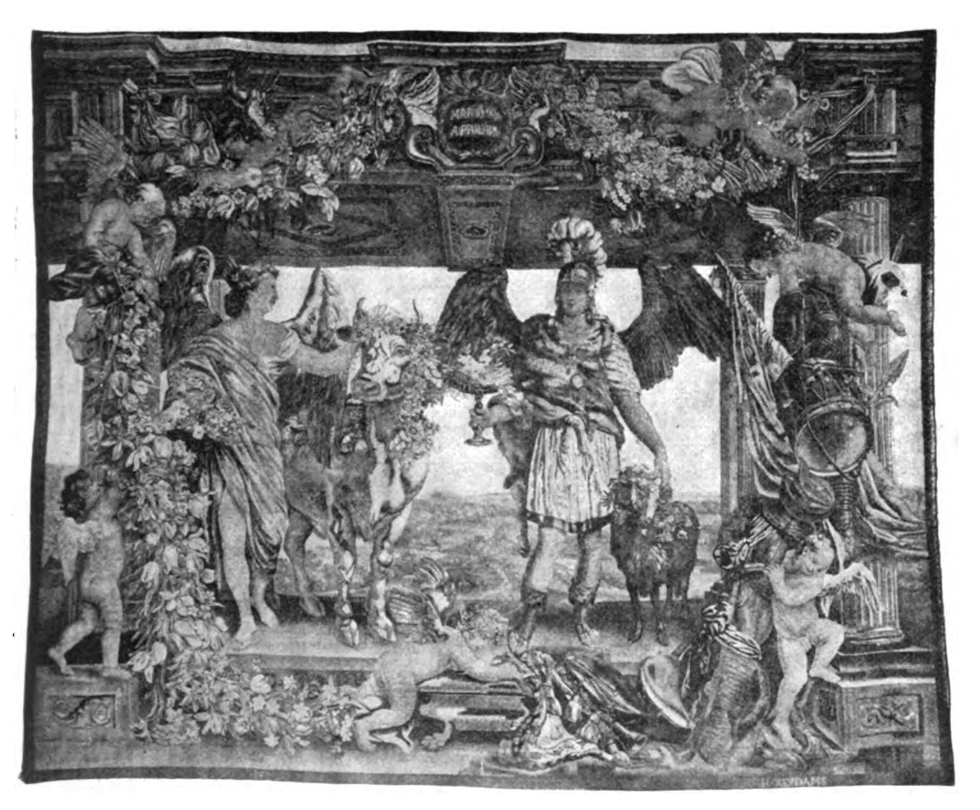
Par contrat passé à Anvers par-devant le notaire Jacques Le Rousseau, le 24 mai 1644, ces deux artistes s'engagent à fabriquer, pour compte de Jean-Baptiste Franco, une chambre de tapisserie représentant des verdures. Cet ouvrage devait se composer de huit pièces, d'une hauteur de cinq aunes, soit, en total, 225 aunes.

Les fabricants devaient prendre pour modèle de dessin et de qualité une chambre de tapisserie qui existait à Bruxelles chez le conseiller Malineus. *(Eenre camere tapitserije groenweck in acht stucken, diep vijff ellen, tsaemen inhoudende 225 ellen, ende dat van selfste deucht ende weerde dat is zeker caemer tapitserije aen eerste comparant gethoont wesende ten huyse van den heer raedtsheer Malineus tot Brussel.)* Le prix de cette œuvre d'art fut fixé à 11 florins et 10 sous par aune, et le payement devait se faire comme suit : 100 livres de gros dès que l'ouvrage serait sur le métier, 100 livres deux mois après, 100 livres de nouveau deux mois plus tard, 400 livres après une nouvelle période de deux mois et le solde lors de la livraison de l'œuvre. Les fabricants s'engagent à parfaire la commande endéans une période de sept mois [2].

L'ouvrage de John Böttiger, conservateur des collections artistiques de S. M. le Roi de Suède, traduit par Gaston Levy-Ullmann

[1] Voir annexe I.

[2] Fernand Donnet, *Note sur quelques achats de tapisseries de Bruxelles au XVII[e] siècle,* dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. IX, 1895.



LES MOIS DE MARS-AVRIL. H. Reydams.
(Collection de S. M. le Roi de Suède.)

(Stockholm 1898), sous le titre : *La collection des tapisseries de l'État suédois,* tome IV, p. 81-82, dit :

Pendant le règne de Charles XI, la collection du garde-meuble s'accrut de la magnifique série qui représente les saisons, les mois, le jour et la nuit ainsi que les quatre éléments. Elle fut achetée pour 3,000 ducats suédois, en 1686, au comte Nils Bjelke, par la reine-douairière Hedwig-Eléonore, laquelle la donna en cadeau d'étrennes à « Sa Majesté la Reine, sa très honorée et bien-aimée fille », c'est-à-dire à la femme de Charles XI, Ulrique-Eléonore. Cette suite se compose de dix pièces, dont six figurent les mois, se suivant deux à deux, les autres les saisons, le jour et la nuit ainsi que les éléments. Les tapisseries, qui ont été toutes exécutées à

Bruxelles, dont elles portent la marque, sont œuvre de quatre artistes différents : Guillaume Van Leefdael, Henri Reydams, Everard Leyniers et Gérard Van der Streecken. Henri Reydams a exécuté les mois de mars-avril et les éléments. Les cartons de cette suite décorative existent encore à Vienne ; ils sont l'œuvre de Jean van den Hoecke, qui était peintre à la cour de l'archiduc Léopold-Guillaume, dans l'inventaire duquel ils sont renseignés en 1659. Il ne paraît pas improbable que les tapisseries soient le résultat du concours entre les quatre premiers fabricants de tapisseries de Bruxelles mentionnés plus haut, concours qui eut lieu sur la proposition de l'archiduc vers 1648 [1].

Le 30 juillet 1652, un riche Anversois, le signor Carlo Vinck, commanda à Henri Reydams et à Everard Leyniers une chambre de tentures tissées de fils d'or représentant des grands chevaux, d'après les patrons que Jacques Jordaens leur avait livrés entre les années 1645 à 1651. Ces cartons comportaient l'un huit grands rouleaux et l'autre neuf rouleaux et avaient été payés 600 florins pièce.

Un autre négociant d'Anvers, Jean de Backer, jaloux de ces fastueux ornements, commanda également, le 18 novembre 1654, aux deux mêmes tapissiers, une chambre de fines tapisseries bruxelloises en sept pièces, ayant 6 aunes de haut, d'après les mêmes patrons de Jordaens, contenant en tout 360 aunes carrées, au prix de 16 florins l'aune carrée, mais sans fils d'or (donc 4,760 florins) [2].

Une note se trouvant dans les documents de la chambre des comptes à Lille, « recette générale des finances », dit :

En 1658 (payé) à Gaspard van den Brugge et Henri Reydams, doyens du mestier des tapissiers à Bruxelles, en du et adyada de costa.... II^m^ IIII^el^ [3].

Une importante collection des œuvres de nos tapissiers bruxellois existe à la Cour de Vienne. Ces pièces célèbres prouvent, à l'évidence, que le grand Rubens leur livra des cartons.

[1] L'auteur a bien voulu nous envoyer les deux photogravures de son ouvrage ici reproduites.

[2] VANDEN BRANDE, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 827. Cité également par H. HYMANS, *Bibliographie nationale*, art. Jordaens, et FIERENS-GEVAERT, *Jordaens (les Grands artistes)*, p. 15.

[3] JULES HOUDOY, *Les Tapisseries de haute lice, histoire de la fabrication lilloise du* XIVe *au* XVIIIe *siècle ;* Lille, 1871, p. 153.



LES ÉLÉMENTS. H. Reydams.

(Collection de S. M. le Roi de Suède.)

L'ouvrage connu de Max Rooses, *Rubens, sa vie et ses œuvres,* n'en fait pas mention, mais Alph. Wauters, dans *les Tapisseries de haute et de basse lice de Bruxelles,* cite plusieurs fois le prince de l'école flamande comme ayant fait des patrons pour les fabricants de la capitale, notamment ceux peints pour le palais de Bruxelles et incendiés avec lui en 1731, d'autres livrés à l'infant don Ferdinand, etc.

Les principales tentures de Vienne concernent la vie de Henri IV et de Marie de Médicis et rappellent la célèbre galerie de tableaux de ce nom au Louvre.

L'inventaire imprimé des collections de la Cour impériale d'Autriche cite :

Huit pièces avec la marque de fabrique de Bruxelles, faites par les tapissiers Evèrard Leyniers et Henri Reydams, d'après les cartons de P.-P. Rubens et de Jacques Jordaens, au XVIIe siècle.

Ces tapisseries ont toutes une hauteur uniforme de 4^m^10, les largeurs sont variables :

1° Neptune avec le trident, créant le cheval. Du côté gauche, des dieux marins au bord d'un lac; à droite, Vénus avec l'Amour dans un char. Largeur 5^m^21. Signée : E. L.

2° Le roi de France, Henri IV, et son épouse, Marie de Médicis, devant lesquels des Amours amènent des chevaux. Largeur 5^m^96. Signée : H. Reydams.

La tapisserie n° 2 est une pièce de milieu, les n°s 3 et 4 sont des pièces latérales.

3° Le roi Louis XIII saluant ses parents. Largeur 5^m^96. Signée : E. L.

4° Même sujet que le précédent. Largeur 5^m^32. Signée : E. L.

5° Le roi Louis XIII, dont le cheval fait une ruade à gauche, derrière lui un palefrenier et un amour. Largeur 4^m^35. Signée : H. R.

6° Le même sujet tourné du côté droit; derrière, le jeune prince, Mercure conduisant un cheval, etc. Largeur 5^m^08. Signée : E. L.

7° Le jeune prince sur un cheval qui se cabre, à droite; derrière lui, un palefrenier en costume romain. Largeur 3^m^82. Signée : E. L.

D'après le : Manège de Pluvinel d'un pas et d'un saut [1].

[1] Antoine de Pluvinel, écuyer, fonda, sous Henri IV, la première des écoles de manège dites *Académies*.



8° La même représentation, mais le cheval se cabrant à gauche. Largeur 5 mètres. Signée : E. L.

Ces huit pièces furent achetées à l'occasion du mariage de l'empereur Léopold Ier avec l'infante Marguerite-Thérèse d'Espagne, en 1666, du marchand viennois Bartholomé Triangl, pour la somme de 8,327 florins, faisant 22 fl. 1/4 par aune.

SCÈNES DE LA VIE CHAMPÊTRE.

Huit pièces d'après les cartons de Jacques Jordaens et de Jean Fyt, avec la marque de fabrique de Bruxelles et les monogrammes des tapissiers et du XVIIe siècle.

Ces tapisseries ont une hauteur uniforme de 3^m80; les largeurs sont variables :

1° Un chasseur assis entouré d'une meute de grands chiens. Un bois et de l'eau sur l'arrière-plan. Largeur 5^m30.

2° Un chasseur à cheval, le faucon sur le poing, revenant de la chasse; derrière lui, entouré de la meute, un vieillard, le butin de la chasse sur l'épaule. Largeur 3^m97.

3° Un intérieur de cuisine, dans laquelle quantité de victuailles pendent au mur. Un vieillard apporte un chevreuil à la cuisinière. A gauche, un paon contemplant un cygne mort. Largeur 4^m60.

4° Derrière une balustrade couverte d'un tapis est assis un cavalier, jouant du luth. A côté de lui, une dame blonde, ayant un éventail de plumes en main. Largeur 3^m30. Signée : .

5° Le cavalier et la dame blonde assis dans une gloriette; derrière eux, une vieille femme; un jeune serviteur leur présente un verre sur un plateau et tient une canette dans la main gauche. Largeur 2^m63.

6° Une servante, ayant un chien de chasse à ses côtés, donne à manger aux poules. Largeur 2^m65. Signée : .

7° Une basse-cour. Un paon assis sur le treillage du poulailler est chassé par la servante. Les poules s'enfuient dans l'étable à l'approche de deux faucons qui s'abattent. Largeur 3^m85.

8° Ombre. Derrière une porte, un vieux prend par la taille

une servante portant une lumière; sur l'avant-plan, une jeune fille apporte un panier de fruits; sur un tréteau vide, on voit un paon et de la volaille. Largeur $3^{m}27$. Signée : [1].

Dans le courant du XVIIe siècle, le magistrat de Douai commanda six tapisseries pour son hôtel de ville à Henri Reydams. Cinq concernent l'histoire de Moïse; dans la bordure, composée d'instruments de musique, de fleurs et de fruits, sont tissées les armes de Douai : *de gueules à un D antique d'or,* et le nom du fabricant se lit sur la lisière.

Elles ornaient la chambre du gouverneur. Cette salle fut détruite pendant le siège de 1710. On croit que les tentures ont été aliénées en 1720, elles furent achetées en 1791 par le propriétaire du château de Ferrières, qui en fit don au tribunal de Montdidier. Elles souffrirent beaucoup en 1820 par la faute des ouvriers occupés à réparer l'immeuble.

M. Cauwel de Beauvillé, dans son *Histoire de Montdidier,* 1857, tome II, p. 206, signala l'importance de ces œuvres et leur état d'abandon.

Complètement restaurées en 1865, elles reprirent leur place au Palais de Justice et ont figuré, en 1860, à l'Exposition rétrospective d'Amiens [2].

Dans la collection de S. A. le duc de Berwick et d'Albe, au palais de Liria, à Madrid, se trouve une tapisserie du XVIIe siècle, large de $4^{m}25$, haute de $4^{m}55$, portant la marque de Bruxelles et les initiales H. R. Elle représente « le Festin de Pyrrhus après la bataille d'Asculum ». Trois généraux, devant une table chargée de mets, sont assis et entourés d'une foule de serviteurs. Au fond, se présente un dressoir garni de coupes, d'aiguières et de plats d'or et d'argent. La bordure offre, en haut, un amour à califourchon sur une aigle romaine, des guirlandes de fleurs et de fruits enrubanées. Sur le côté, se présentent des amours, des allégories de la musique, de l'automne, des mers et des moissons mêlés à des fruits, de fleurs et d'attributs guerriers. Au centre, en bas, un écusson supporté par des amours et couronné d'une banderole avec inscription.

[1] Voir annexe VII.
[2] PINCHART, *Histoire générale de la tapisserie,* p. 53-54



JUDITH EXHIBANT LA TÊTE D'HOLOPHERNE. H. Rydams.
(Collection Floulke, à Washington.)

La célèbre galerie de M. Charles M. H. Floulke, à Washington, possède huit tapisseries achetées en 1889 à la princesse Barberini de Rome, et qui toutes sont renseignées dans l'inventaire du cardinal Barberini, le 25 octobre 1695. On sait que ce prélat établit, à ses frais, un atelier de tapisseries à Rome et fit demander, en Belgique, divers renseignements sur leur fabrication [1].

Elles représentent l'histoire d'Holopherne, ont une hauteur uniforme de 4m10 et des largeurs variables :

1° Nabuchodonosor ordonnant à Holopherne de dévaster la Judée. Largeur 3m73.

[1] ALPH. WAUTERS, *Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse lice de Bruxelles*, 1878.

2° Holopherne qui ordonne l'arrêt d'Achior. Largeur 4^m19.
3° Judith pesant les vices et les vertus. Largeur 4^m95.
4° La Toilette de Judith. Largeur 3^m68.
5° Judith s'agenouillant devant Holopherne. Largeur 4^m03.
6° Holopherne donnant un banquet à Judith. Largeur 4^m62.
7° Judith exhibant la tête d'Holopherne. Largeur 5^m38.
8° Judith distribuant les trésors d'Holopherne. Largeur 7^m06.

Les panneaux 2, 3, 5 et 7 sont signées H. RYDAMS.
Les autres E. LEYNIERS.



LA TOILETTE DE JUDITH.
(Collection Floulke, à Washington.)

Ces pièces, ayant toutes la marque de Bruxelles, portent les inscriptions latines suivantes :

1° Nabuchodonosor rex Holofernem principem militiae suae adversus Israelem mittit.

2° Achior dux amonitaru enarrans dei israelis potentiam iussu Holofernis capitur.



HOLOPHERNE DONNANT UN BANQUET A JUDITH.
(Collection Floulke, à Washington.)

3° Judith vidua ponderat populi virtutes et vitia his superantibus Israel punitur.

4° Judith pulcherrima indvit se vestibus iucunditatis suae ut Bethuliam ab excidio liberet.

5° Judith fugitiva Holofernem astute decipit, et speciosam victoriam promittit.



JUDITH DISTRIBUANT LES TRÉSORS D'HOLOPHERNE. H. Reydams.

(Collection Floulke, à Washington.)

6° Holofernes ebrius a Judith capite truncatur quae ita israelem servat.

7° Judith victrix Holofernis caput populo exhibet qui Deum Israelis laudat.

8° Deus Israelis exercitum Holofernis fundit et munera Judith dantur.



L'ARRÊT D'ACHIOR. H. Rydams.
(Collection Floulke, à Washington.)

Une plaquette concernant ces tentures vient d'être publiée : Monograph by Charles M. Floulke on the Judith et Holofernes series consisting of eight flemisch tapestries with original borders ; Washington, 1907.

Le propriétaire nous a envoyé quatre belles photographies de ses tapisseries ici reproduites, la cinquième, l'Arrêt d'Achior est extraite de la plaquette citée.

M. le baron Empain, banquier à Bruxelles, possède six pan-



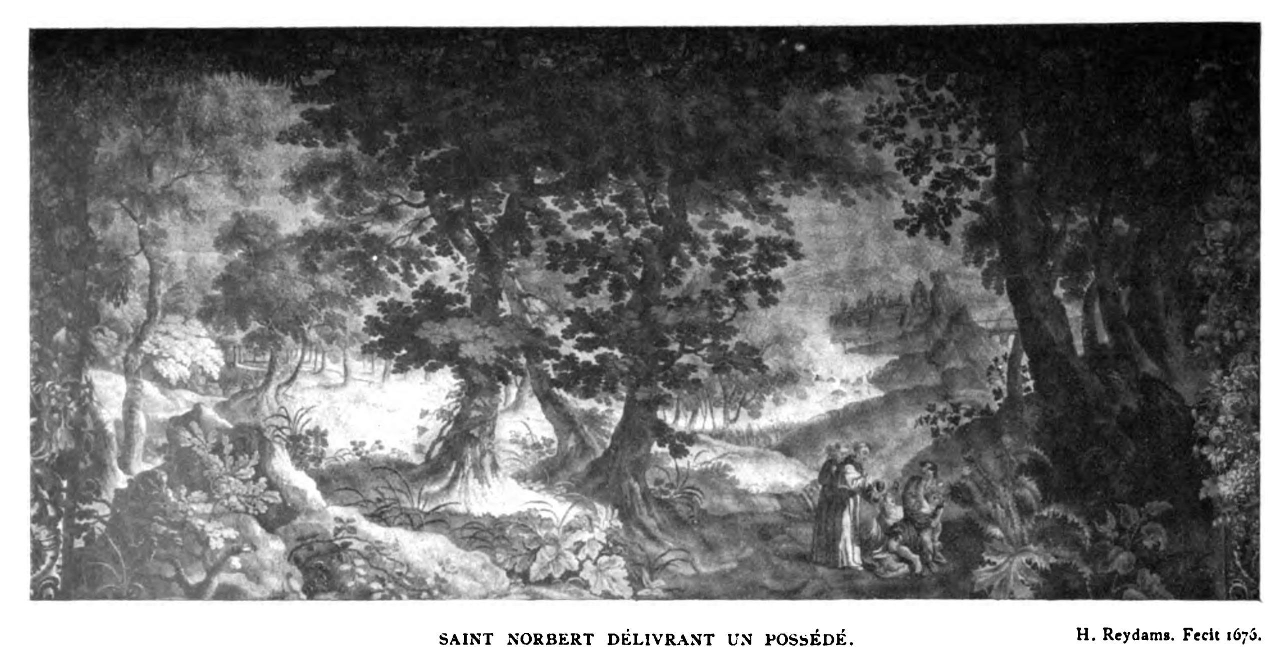
JUDITH S'AGENOUILLANT DEVANT HOLOPHERNE. H. Reydams.
(Collection Empain, à Bruxelles.)

neaux reproduisant identiquement les mêmes six premiers sujets de la collection Floulke, à l'exception d'une légère variante dans les bordures, mais les largeurs diffèrent, le n° 1 mesure 5m10, les nos 2 et 4, 3m50, et les nos 3, 5 et 6, 4m30.

Les tapisseries 1, 4, 5 et 6 portent la signature H. REYDAMS les deux autres celle de E. LEYNIERS, ce qui prouve que les deux associés traitaient alternativement les mêmes sujets.

Ces belles pièces, bien conservées, achetées à Bayonne et à Périgueux, décoraient l'Exposition triennale des Beaux-Arts à Bruxelles, en 1890, et l'église de Battel lez-Malines, lors d'un mariage dans la famille Empain en 1902.

Le propriétaire a bien voulu faire reproduire ses tapisseries pour cette étude.



H. Reydams. Fecit 1676.

SAINT NORBERT DÉLIVRANT UN POSSÉDÉ.
(Abbaye de Tongerloo.)

Après une carrière laborieuse de quarante ans, Henry Reydams le Vieux mourut à Bruxelles, le 12 août 1669; son fils ayant le même prénom lui succéda.

HENRY REYDAMS, le Jeune, naquit à Bruxelles et y fut baptisé en l'église Sainte-Catherine, le 6 novembre 1650; il entra dans le fastueux métier de son père, devint son successeur et fut privilégié, comme lui, le 15 janvier 1671 [1]. Il épousa, en l'église Saint-Géry, le 12 janvier 1675, Jeanne-Catherine Leyniers, fille de Daniel, dont la famille s'était distinguée dans l'art des tentures depuis le XVIe siècle. Henry Reydams fut élu doyen du métier le 3 janvier 1687, en remplacement de son beau-père; il habitait alors le Vieux-Marché [2], actuellement place Anneessens.

L'abbaye de Tongerloo (province d'Anvers) possède cinq tapisseries provenant du prieuré du Val-des-Lis, à Malines; ce sont des paysages de fantaisie où la tonalité verte domine. Elles ont une bordure de fleurs et de fruits, à l'exception du côté inférieur. Le n° 2, rendu par la photogravure, représente saint Norbert délivrant un possédé; il porte, dans la bordure, les armoiries du Val-des-Lis. Le n° 3 représente le même saint guérissant des malades; dans la bordure se remarquent les armoiries de Jacques Mollemans, prieur de 1668 à 1683. Ces deux panneaux sont signés H. Reydams, fecit 1676; le n° 4 porte les initiales H. R. Les cinq tapisseries, qui toutes portent la marque de Bruxelles ont les dimensions suivantes :

1°	Hauteur	2^{m}75 ;	largeur	1^{m}82.	
2°	»	2^{m}53 ;	»	5^{m}17.	
3°	»	2^{m}49 ;	»	4^{m}96.	
4°	»	2^{m}50 ;	»	1^{m}17.	
5°	»	2^{m}74 ;	»	1^{m}85 [3].	

[1] Sa requête au magistrat de Bruxelles, en date du 20 mars 1670, transcrite f° 200, registre VIII de la Trésorerie, est conçue dans les mêmes termes que celle de son fils. Voir annexe IV.

Le 25 janvier 1671 il avait obtenu l'exemption des accises pour la consommation annuelle de 12 aimes de bière double, 1 aime de vin de France et 1/2 aime de vin du Rhin. — Registre de la Trésorerie, n° 1300, fol. 200-201.

[2] ALPH. WAUTERS, *op. cit.*

[3] Renseignements donnés par M. Van Spilbeeck, chanoine-prémontré, archiviste et historien de l'abbaye de Tongerloo.



Le 21 octobre 1677, Nicolas Nauwelaerts, marchand à Anvers, commanda à Henri Reydams une tapisserie composée de six pièces représentant des paysages agrémentés de fleurs et de fruits et animés par des oiseaux. Ces pièces, hautes de six aunes, devaient être respectivement larges de quatre, cinq, six, sept et huit aunes. L'ouvrage, sous peine d'une amende de cent patacons, devait être achevé en cinq mois ; quant au prix, il fut fixé à 9 florins et 5 sous l'aune, monnaie de Brabant, et était payable 100 livres au comptant et le solde lors de la livraison. La clause d'expertise est insérée comme dans tous les contrats [1].

Le duc de Medinaceli, à Madrid, possède, dit Alph. Wauters, huit tapisseries armoriées portant l'inscription : *David Teniers junior pinxit 1680,* et les signatures des tapissiers H. Reydams et J. Borght, 1680. Une tenture, représentant l'éducation du cheval, est aussi signée H. Reydams ; elle est de la fin du XVIIe siècle [2]. L'auteur ne donne pas les sujets des huit panneaux.

Les renseignements obtenus de l'intendance de Medina et ceux donnés obligeamment par M. Verlant, administrateur des Beaux-Arts, qui, en 1905, a vu ces tapisseries à Madrid, ne sont pas concluants. L'intendant du grand seigneur espagnol ne parle pas des armoiries devant se trouver sur les tentures et dit ne pas en connaître l'auteur; elles paraissent, prétend-il, avoir été faites d'après les cartons d'un auteur italien du XVIe siècle, avec des bordures et des fragments copiés de Raphaël. La facture en est riche : laine, soie, or et argent; elles portent la marque connue de Bruxelles. Les sujets sont mythologiques : Mercure, déesse et nymphes, et en même temps allégoriques.

Le prix élevé des photographies nous a empêché de les reproduire.

La correspondance est donnée en entier dans l'annexe n° XI.

On connaît, du second Henry Reydams, une tapisserie entrée au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles par suite d'un legs de Mlle Elisa Lejeune-Dubois.

[1] FERNAND DONNET, *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de la tapisserie de Bruxelles,* etc., 1898, extrait des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tomes X, XI et XII.

[2] ALPH. WAUTERS, *Les Tapisseries,* etc., p. 252. — JULES GUIFFREY, *Histoire de la Tapisserie depuis le Moyen Age ;* Tours, 1886, p. 275.



H. Reydams.

TÉLÉMAQUE ET CALYPSO.
(Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

La description suivante est extraite de l'ouvrage du conservateur, M. J. Destrée [1] :

« Bien qu'elle soit « étoffée » de plusieurs personnages, cette tenture appartient déjà, par son aspect général, à la catégorie des *verdures*. En effet, le paysage en constitue la partie la plus importante ; il nous montre un jardin de plaisance du XVIIe siècle : ici des pavillons presque dissimulés par de frais ombrages, là une fontaine dorée, alimentée par un triton et une naïade. Certains érudits ont vu, dans le groupe du milieu, Télémaque et Calypso. Mais ce jeune homme, dont les plis du manteau couvrent en partie une lyre, nous semble plutôt représenter Apollon ; et la jeune fille qui est dans ses bras nous paraît être une nymphe, peut-être Cyrène, fille d'Hypseus et mère d'Ariste. A gauche de ce couple aimable, se trouvent des amours qui se sont emparés des attributs du dieu : l'arc qui évoque le rôle de justicier qu'Apollon remplissait de concert avec sa sœur Artemis et qu'il portait alors qu'il gardait les troupeaux d'Admète. A droite, deux nymphes cueillent des fleurs. La bordure imite un cadre en bois sculpté et doré, agrémenté de bouquets de fleurs. Dans la lisière, sont tissés la marque de fabrication, un écu rouge accompagné de deux B et la signature : H. Reydams.

» La tapisserie, dont le style et la facture annoncent la fin du XVIIe ou le commencement du XVIIIe siècle, ne peut être que de Henri Reydams fils. Elle est d'un bon effet décoratif et d'une exécution très soignée. Le haute-lisseur cependant n'a pas su se garder de certaines tonalités un peu dures, en particulier dans l'interprétation des arbres placés aux premiers plans. »

Dimensions : hauteur $3^{m}10$; largeur $4^{m}65$.

Mgr le duc d'Ursel possède dans son hôtel du Marché-au-Bois, à Bruxelles, une tapisserie mesurant 6 mètres de long sur $3^{m}15$ de haut, signée H. REYDAMS et portant la marque de Bruxelles. Elle représente le repas du roi Midas.

Elle est divisée en deux compartiments, dont le plus grand représente, au milieu d'un jardin de fantaisie, une table dressée à laquelle sont assis le roi, couronne en tête, vêtu d'un manteau rouge, et deux dames. La table est couverte d'une nappe blanche, sous

[1] *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal. Tapisserie de Bruxelles.* — Tissu de soie et de laine du XVIIe siècle.

laquelle on aperçoit un tapis rouge frangé d'or. A droite, un seigneur et une dame et, derrière eux, un paon perché sur une colonne. A gauche, quatre servantes ; dans la cour, une fontaine. L'autre compartiment, celui de droite, représente un jardin français à chemins et à parterres tirés au cordeau, dans lequel se promène un couple amoureux, l'amant vêtu de bleu, l'amante en rouge. Dans le fond, la tonalité verte domine. La bordure droite, de 15 centimètres de largeur, est coupée de huit bouquets de fleurs.

Cette pièce ressemble, comme facture générale, à la précédente. Elle est très bien conservée.

Au début du XVIIIe siècle, Henry Reydams occupait cinq métiers. Le 18 septembre 1703, il fit un emprunt de 1,400 florins à la ville de Bruxelles pour lequel il donna, en garantie, six pièces de tapisseries mesurant ensemble cent quatre-vingt quatre aunes six stock[1].

Le 26 avril 1712, une association constituée sur un grand pied, qui dura jusqu'en 1734, se forma entre Urbain et Daniel Leyniers, fils de Gaspard, et leur cousin Henry Reydams. La manufacture, qui occupa quarante-sept ouvriers et vingt-deux métiers à tisser, fut établie en la demeure paternelle d'Urbain Leyniers, rue Vincket (actuellement rue des Chartreux), où ses parents avaient habité depuis 1662. Celui-ci, qui était plutôt teinturier pour les tapisseries en laine et en soie, devint en quelque sorte le directeur de fabrique ; il traita avec les clients, tint la correspondance et fit les voyages ; c'est ainsi qu'il se rendit, pendant les vingt-deux ans que dura l'association, dix-sept fois à Paris et plusieurs fois en Hollande. Il faut en déduire que la plupart des tapisseries non signées qui sortirent de la manufacture ont été faites par Henry Reydams et par Daniel Leyniers.

Dans leurs ateliers, les associés confectionnèrent des tapisseries d'après les cartons qui représentaient les sujets suivants : les Actes des Apôtres ; les Histoires de Don Quichotte, de Joseph et de Télémaque ; les Fables d'Ovide ; le Triomphe des dieux ; les Amours de Jupiter ; des Teniers ; les Hommes illustres, de Plutarque ; les Quatre Saisons ; les Festins de paysans, des Grotesques, etc. Ils employèrent plusieurs peintres pour leurs modèles ou cartons, savoir : Jean van Orley, Victor Janssens, Augustin Coppens,

[1] Voir annexe II.

Jacques van Helmont, Ignace d'Hondt, Philippe de Hem, Duchesse, Lafosse, Masse et Santerre.

Voici quelques notes biographiques[1] sur ces artistes :

Augustin Coppens, peintre bruxellois, commença, en 1689, à exécuter pour les tapissiers des patrons représentant des paysages, et fut reçu maître dans son métier en 1698. Coppens a beaucoup gravé, notamment une suite des plans de Paris, une vue de Versailles, etc.

Ignace d'Hondt, dont le père était élève de Teniers, mourut fort jeune. Il avait fait plusieurs cartons. Les églises de Saint-Jean et des Jésuites à Bruxelles, l'église de Schaerbeek et l'abbaye de Ninove possédaient de ses tableaux.

Victor-Honoré Janssens, peintre bruxellois, né en 1664, est mort en 1736. Le plafond de la salle du conseil communal, à l'hôtel de ville de Bruxelles : « l'Assemblée des dieux », est son chef-d'œuvre ; ce salon ainsi que les salles contiguës ont été meublés d'après ses dessins ; il a travaillé beaucoup pour les tapissiers et fut peintre de l'empereur Charles VI.

Charles de Lafosse, peintre français, 1636-1716, élève de Lebrun, peignit des fresques et fut de l'Académie en 1673. Son œuvre capitale est la peinture du dôme des Invalides : « Saint Louis déposant sa couronne et son épée entre les mains du Christ. » Le Louvre possède de lui : « l'Enlèvement de Proserpine », « le Mariage de la Vierge » et « Moïse sauvé des eaux ».

J.-B. Santerre, peintre français, 1658-1717, élève de Bon Boullogne, fut admis à l'Académie. Son tableau de réception fut la « Suzanne au bain », qui est au Louvre. On cite encore de lui : « Adam et Ève », la « Madeleine », une « sainte Thérèse » et un portrait du régent Philippe d'Orléans.

Jean Van Orley, peintre bruxellois, 1665-1735, descendait d'une famille d'artistes. Après le bombardement de Bruxelles en 1695, il travailla beaucoup pour les églises et les particuliers. Ce peintre et V.-H. Janssens ont décoré l'hôtel de ville et l'intérieur de la plupart des maisons de corporation, Grand'Place, les abbayes d'Affligbem, de Grimbergen, l'église d'Assche, etc.

[1] *Biographie nationale.*

Trente tableaux de Van Orley sont cités par Mensaert [1]. Il fit les portraits de Charles II à l'hôtel de ville de Bruxelles, ceux de Charles VI et de Philippe V à l'hôtel de ville de Malines et plusieurs cartons de tapisseries, entre autres six tissés par Josse De Vos, actuellement au palais d'Arenberg à Bruxelles, sept représentant l'histoire de Psyché, pour l'impératrice Marie-Thérèse, et huit qui furent commandés pour la cathédrale de Bruges par l'évêque van Susteren.

D'après un mémoire contenu dans le manuscrit Crick [2], mémoire fait par un Français nommé De Grois et qui était destiné à être imprimé, les associés confectionnèrent les tapisseries suivantes, classées par ordre chronologique :

1° Une tenture en plusieurs pièces représentant les « Hommes illustres de Plutarque » d'après les cartons de Victor Janssens, livrée, en 1713, à S. E. le général Daniel Wolff van Dopff, feld-maréchal, lieutenant général des armées des Provinces-Unies, commandant de la ville de Maestricht en 1705.

2° Une tenture consistant en plusieurs panneaux ayant pour sujet « les Fables d'Ovide » d'après les patrons de Lafosse, pour S. A. la duchesse douairière d'Arenberg, en 1714, laquelle, dit le manuscrit, « en était si contente qu'elle la fit examiner par toutes les connaissances, tant peintres que tapissiers, et on reconnut qu'elle était travaillée dans la dernière perfection et finesse et qu'il n'y avait jusqu'à présent jamais plus à tendre à la perfection de la dite tenture par l'ordre que l'on y trouvait dans la direction des couleurs ».

3° « L'Histoire de Don Quichotte » en six pièces, étant :

a) Don Quichotte mené dans une cache ;
b) Sancho Pança berné par les domestiques de l'hôtellerie;
c) Don Quichotte attaché à la fenêtre ;
d) Don Quichotte chevalier ;

[1] MENSAERT, *Le Peintre amateur et curieux.*
[2] Ce registre appartient aux héritiers de feu M. le notaire Crick, à Assche, dont la mère était une Leyniers. Mme Crick l'a mis gracieusement à notre disposition.

e) Il se bat contre les moutons ;
f) Se battant contre les moulins à vent.

Ces tapisseries, faites d'après les patrons de Jean Van Orley, pour les figures, et d'Augustin Coppens, pour les paysages, furent exécutées pour M. van Ysendyck, trésorier général de Sa Majesté Impériale à Vienne.

4° Une autre tenture en six pièces, sur les dessins de de Lafosse, représentant « les Fables d'Ovide » savoir : 1° Diane; 2° Europe; 3° Daphné; 4° la Nymphe près d'Apollon; 5° Polipkin; 6° Arethuse, fut envoyée au même seigneur à Vienne, le 20 novembre 1715.

Les dimensions de ces deux tentures avaient été données par M. van Ysendyck.

5° « Les Hommes illustres de Plutarque » en huit panneaux : 1° le Festin de Lycurgue; 2° la Bataille d'Alcibiade; 3° Periclès; 4° l'Offrande ; 5° l'Entrée de Dyon à Syracuse ; 6° Thésée faisant l'offrande dans l'île de Délos; 7° Euménis, et 8° Siméon, fut livrée, en 1715, à S. E. le comte de Konigsegh-Erps, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Impériale aux Pays-Bas. Il était ministre plénipotentiaire, faisant fonction de grand-maître de la cour, en 1750. Il possédait le château de Grand-Bigard, où ses armoiries se trouvent encore au-dessus du porche et dans la chapelle.

6° La comtesse de Salians, habitant un château près de Namur, commanda une tenture en sept pièces représentant des Paysans. Elle était exécutée d'après les dessins d'Ignace d'Hondt; elle fut livrée le 28 décembre 1712.

7° Une tenture de quatre pièces, « les Festins des paysans », sur les dessins du même peintre, fut livrée en 1714 à Mgr le comte de Corbiano, marquis de Saurain, à Gratz en Autriche. Elle mesurait 4 1/2 aunes de haut et 30 aunes de long.

Le manuscrit ajoute : « Le dit Urbain Leyniers, pour favoriser la manufacture des tapisseries et afin d'être en état de servir tous les seigneurs et amateurs de tapisseries, a aussi fait fabriquer, à Anvers et à Audenarde, plusieurs sortes de dessins de tous prix, dans lesquelles tapisseries il fit travailler toutes les couleurs tant en soie qu'en laine de sa teinture, principalement les nuances pour les car-

nations, de sorte qu'il a obtenu l'honneur de servir plusieurs seigneurs. »

8° Une autre tenture en quatre panneaux représentant des paysages sans figures fut envoyée, en 1717, au même seigneur.

9° Anselme-François, prince de la Tour et Taxis et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, commanda un « Don Quichotte » en deux pièces, hauteur 5 3/4 aunes et ayant 21 1/2 aunes de long, travaillées en or dans la bordure, livrées la même année.

Cette tenture n'existe plus [1].

10° « Les Festins des paysans », en six panneaux, hauteur 4 1/2 aunes et 28 aunes de long, furent livrées au marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas, de même que les quatre tentures suivantes, formant les nos 11, 12, 13 et 14.

11° « L'Histoire de Don Quichotte », en six pièces. Dimensions : 5 aunes en hauteur et 39 aunes courant.

12° « Le Triomphe des Dieux et des Déesses », d'après les cartons de Jean Van Orley pour les figures, et d'Augustin Coppens pour les paysages, représentant : 1° le Triomphe de Vénus, la déesse étant entourée de plusieurs génies tirant leurs flèches incendiaires contre tous les dieux et toutes les déesses ; 2° le Triomphe de Mars, représentant ce dieu dans son char traîné par des chiens et conduit par la Fortune et trainant derrière lui la Puissance, avec tous ses attributs, menée en captivité ; 3° le Triomphe de Bacchus, assis dans un char d'or mené par des tigres et se divertissant en voyant la joie des Bacchantes ; 4° le Triomphe de Diane, qui se repose de la chasse, entourée de Nymphes et d'animaux ; 5° Apollon et les neuf Muses triomphant sur le mont Parnasse ; 6° Vulcain triomphant dans son art, et 7° Jupiter triomphant dans sa gloire.

Cette tenture, mesurant 5 aunes de haut et 50 1/2 aunes de long, fut livrée en 1722.

Dans l'ouvrage *Les Tapisseries à l'Exposition nationale belge en 1880*, par H.-F. Keuller, artiste peintre, texte d'Alph. Wauters, il est question de tapisseries représentant ce sujet. Les auteurs

[1] Voir annexe X

disent, p. 16 : « Les Triomphes des dieux, où on a voulu retrouver le crayon de Mantegna, affectent un tout autre caractère. Appartiennent actuellement au gouvernement français. » Les trois grandes pièces : « Triomphe de Pallas », n° 35, « de Bacchus », n° 176, « de Vénus », n° 178, mesurant $5^{m}60$, $7^{m}65$ et $7^{m}40$ sur une hauteur de $4^{m}92$ ou $4^{m}95$.

Elles donnent la plus haute idée du tapissier bruxellois qui les confectionna et dont on y voit la marque, un Y supportant une sorte de F.

13° Une tapisserie de six pièces en « fins Teniers » fut livrée en 1722. Ses dimensions étaient 4 1/2 aunes de haut et 33 aunes de long.

14° Une tenture de « Grotesques », en dix pièces, dessins de Salviati, fabrique d'Anvers, ayant 4 1/2 aunes de haut et 33 aunes de long, fut encore tissée pour le marquis de Prié, de même que plusieurs autres tentures d'Audenarde.

Le gouverneur prétendait avoir les patrons originaux de Raphaël représentant les « Actes des Apôtres », en sept pièces, peints à l'eau sur toile, et qu'il avait apportés de Rome. Il permit aux associés de les faire copier par Jean Van Orley et Augustin Coppens; les originaux furent renvoyés à Vienne en 1725.

Ce sont probablement ces copies qui ont orné l'hôtel de Gottignies à Malines depuis 1781, quand cette demeure devint la propriété du chanoine J.-B. Leyniers, petit-fils d'Urbain, jusqu'en 1875, époque où elles furent vendues.

Voici les sujets et les dimensions de ces pièces :
1° Sacrifice de Lystra. Largeur $4^{m}83$.
2° Pêche miraculeuse. Largeur $4^{m}81$.
3° Saint Pierre recevant les clefs. Largeur $2^{m}42$.
4° Guérison du paralytique. Largeur $3^{m}78$.
5° Elymas aveugle. Largeur $3^{m}25$.
6° Saint Paul à l'Aréopage. Largeur $3^{m}25$.
7° Mort d'Ananie. Largeur $3^{m}75$.
Les hauteurs sont $2^{m}95$ [1].

[1] J. WITTMANN, *Notices sur l'hôtel de Gottignies ou de Vaernewyck, à Malines*, 1898, p. 10-11.

On connaît le fameux voyage de Pierre le Grand en 1717. Le czar de Moscovie arriva à Bruxelles le 11 avril. Le gouverneur avait fait préparer des appartements au Palais et dans les deux hôtels de



LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL ET L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT.
(Hôtel de Ville de Bruxelles.)

Tour et Taxis et de Bournonville, mais Pierre préféra la petite maison de Charles-Quint, au fond du Parc [1].

Il soupa chez le prince de Tour et Taxis le 17. L'hôtel de Bournonville, qui était situé rue aux Laines, à côté de l'hôtel de Merode-Deynse, fut à cette occasion décoré de toutes les tentures dont la la manufacture Leyniers-Reydams disposait. Elles furent admirées par S. M. le Czar, dit le manuscrit, et les associés eurent l'honneur de livrer à S. E. le prince Dolgorouki [2], ambassadeur à Paris et qui accompagnait Sa dite Majesté, les pièces suivantes :

[1] GACHARD, *Le Voyage de Pierre le Grand dans les Pays-Bas autrichiens*, 1876.

[2] Vassili Dolgorouki, né en 1667, remplit diverses missions sous Pierre le Grand, mais, compromis dans la conspiration d'Alexis (1718), fut exilé à Kasan. Rappelé par Catherine Ire, il devint feld-maréchal en 1728.

Un prince Dolgorouki était vice-président de la Douma russe, lorsqu'elle fut dissoute le 21 juillet 1906 ; il est le chef du parti des cadets, dont le but est la remise des terres entre les mains des travailleurs.

15° Quatre panneaux, de 5 aunes de haut sur 30 aunes de long, représentant les dieux et les déesses, sur les patrons de Jean Van Orley : 1° le triomphe de Diane; 2° celui d'Apollon; 3° celui de Flore; 4° celui de Bacchus.

16° En cette même année 1717, lors de l'inauguration de l'empereur Charles VI comme souverain des Pays-Bas autrichiens, les États de Brabant firent confectionner pour la salle de leurs assemblées les splendides tapisseries qui ornent actuellement la salle du conseil communal à l'hôtel de ville de Bruxelles. Les cartons furent expressément peints par Victor-Honoré Janssens. Elles représentent trois épisodes de l'histoire du duché de Brabant :

1° Philippe le Bon remettant la Joyeuse Entrée aux représentants de la noblesse, du clergé et des villes du duché, lors de son avènement au trône en 1430. On y voit la signature : Leyniers, H.-R.

2° L'Abdication de Charles-Quint, à Bruxelles, en 1555. Sans nom d'auteur.

3° Allégorie relative à l'inauguration de l'empereur Charles VI comme duc de Brabant en 1717. Signée : Leyniers-Reydams.

L'accord date du 19 février 1717 et l'ordonnance de paiement du 10 mai 1718 ; elle comporte 2,433 fl. 15 1/2 sous ou, en argent de change, 2,839 fl. 8 sous.

Transportées en Allemagne en 1794, ces tapisseries ne revinrent qu'en 1807 [1].

Le manuscrit Crick ajoute : « Lesquelles pièces sont sans bordure mais tellement appliquées dans des cadres dorés que plusieurs personnes les voyent pour des tableaux, on peut dire que ce sont des chefs-d'œuvre, travaillés dans la dernière perfection et finesse et font journellement l'admiration de tous les étrangers, laquelle tenture fait grand honneur à la manufacture de Bruxelles. »

17° Le collège du Vieux-Bourg à Gand commanda aux associés, pour orner sa salle de séances, cinq tapisseries : « Triomphes des

[1] ALPH. WAUTERS, *op. cit.*

dieux » d'après les cartons de Jean Van Orley. Les armoiries du Vieux-Bourg se trouvent dans la bordure. Elles représentent : 1° le Triomphe de Mars ; 2° Pallas distribuant des récompenses ; 3° Vénus étendant son empire sur terre et sur mer ; 4° Apollon et les neuf Muses au Parnasse ; 5° Diane et ses nymphes. Elles furent livrées le 28 février 1717 et coûtèrent 7,402 florins ou 4 pistoles par aune.

Ces panneaux ne portent ni marques, ni signatures. Alph. Wauters fait donc erreur en disant que ces panneaux sont signés P. Van den Hecke.

M. Van Werveke [1], conservateur du Musée d'Archéologie de Gand, a publié une étude sur ces tapisseries, qui se trouvaient alors en ce Musée. Elles sont actuellement placées au Musée des Beaux-Arts. M. L. Maeterlinck, conservateur de ce Musée, a bien voulu nous en communiquer les photographies.

La facture d'envoi est rédigée comme suit :

Fiat ordonnantie van 4 Maert 1717.

Gelevert door Urbanus Leyniers ende sijne geassocieerde aen de Edele Heeren van 't collegie 't Audenburch tot Gent, dese naer volgende vijf stucken Tapijten van d'Alderfijnste Brusselswerck, representeerende de Triomphen der Goden en Godinnen, te weten :

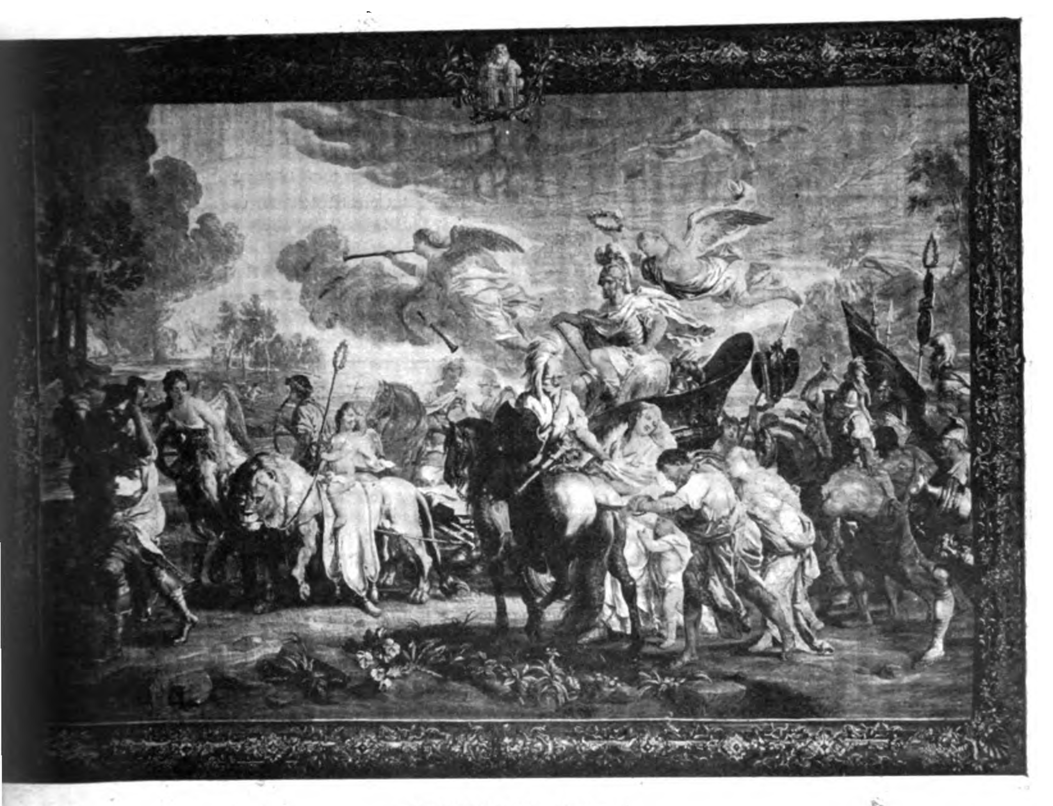
Een stuck van 8 1/2 repres. den Triomph van Pallas.
Idem 8 1/2 idem Mars.
Idem 8 idem Venus.
Idem 5 idem Diana.
Idem 5 idem van den bergh Parnassus met de negen Musen in 't geheel 35
ende diep 5 1/8
t' Saemen 205 5/8 à vier pistolen bedraeght in wisselgelt, fl. 7,402.10.

Le manuscrit ajoute : « Ces tapisseries étaient travaillées avec la même finesse et perfection que celle des États de Brabant et

[1] Dans les *Bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand,* année 1900, p. 143 à 162.

furent les premières fabriquées d'après ces dessins, cette tenture fait également l'admiration de tous les étrangers. »

18° « Le Triomphe des Dieux » fut répété en six pièces, ayant



TRIOMPHE DE MARS.
(Musée des Beaux-Arts, à Gand.)

5 1/2 aunes de haut et 38 aunes de long. Il fut livré au comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre en 1718.

John Dalrymple, comte de Stair, diplomate et général anglais (1673-1747), contribua au succès de Guillaume III. Plus tard, il s'attacha à Malborough, fut envoyé en France comme ambassadeur en 1714, travailla au traité de la Quadruple alliance, poursuivit les Stuarts avec acharnement et fut amiral d'Écosse.

19° Une tenture de cinq pièces, sans bordure, représentant

« l'Histoire de Joseph », sur les patrons de Jean Van Orley et d'Augustin Coppens, fut livrée en 1718 à Mgr Henri van Susteren, évêque de Bruges.

Ces tapisseries représentaient : 1° l'Histoire de la coupe; 2° celle de Jaces; 3° Joseph vendu par ses frères; 4° le Triomphe de Joseph; 5° la Chasteté de Joseph.

Ces panneaux ne se trouvent plus au palais épiscopal, actuellement occupé, pour la majeure partie, par M. le gouverneur de la Flandre occidentale. Dans l'inventaire du mobilier vendu en 1795, on ne parle que de tentures en soies et en damas sans description plus détaillée.

Les seules tapisseries provenant de l'évêque van Susteren, aujourd'hui conservées à Bruges, sont celles exécutées par Vander



PALLAS DISTRIBUANT DES RÉCOMPENSES.
(Musée des Beaux-Arts, à Gand.)



VÉNUS ÉTENDANT SON EMPIRE SUR TERRE ET SUR MER.
(Musée des Beaux-Arts, à Gand.)

Borght, également d'après les cartons de Van Orley. Elles se trouvent à la cathédrale de Saint-Sauveur [1].

20° Une tenture de six pièces fut livrée à M. Sautin, demeurant à Brix en Touraine, et envoyée par lui en Pologne, en 1718. Elle mesurait 5 1/4 aunes de haut sur 40 aunes de long.

21° Le roi de Pologne Auguste II, successeur du célèbre et vaillant Sobieski, par l'entremise du général Saissan, commanda une série de six Teniers peints par Van Orley et Coppens, représen-

[1] Renseignements donnés par M. le vicaire général Rembry, en 1906, depuis décédé.

tant : 1° une Noce de village ; 2° un Port de mer ; 3° des Joueurs de mail ; 4° le Ménage des paysans ; 5° une Moisson ; 6° une Bonne aventure.

Ces panneaux, aux dimensions de 4 1/2 aunes de haut sur 34 aunes de long, furent livrées en 1718.

22° La même tenture, en sept pièces, fut faite en 1722 pour le marquis de Prié. Hauteur : 4 aunes 1/2 ; longueur, 33 aunes.



APOLLON ET LES NEUF MUSES AU PARNASSE.
(Musée des Beaux-Arts, à Gand.)

23° Ce sujet fut encore répété pour le fils du gouverneur, M. Pancrace de Prié.

24° Il le fut, une troisième fois, pour l'envoyé d'Angleterre, qui l'expédia en son pays en 1723. Dimensions : 4 aunes de haut ; 14 aunes de long.

25° Le même seigneur commanda trois pièces, aux dimensions de 6 aunes en hauteur sur 22 aunes en longueur, le « Triomphe des dieux, » en 1720.

26° Les « Teniers », en six pièces, hauteur 4 3/4 aunes, longueur 26 1/2 aunes, avec une bordure de fleurs, furent livrés en 1720 au marquis de Rossi, par commission pour la France.

27° « Les Festins des paysans » en quatre pièces, aux dimensions de 4 1/2 aunes de haut 24 1/2 aunes de long, sur les patrons d'Ignace d'Hondt, furent livrés en 1721 à M. de Santini.

28° Les « Teniers », en sept pièces, furent faits en 1722 pour M. de Vindeserat, ambassadeur de l'Empereur au Congrès de Cambrai. Hauteur, 4 3/4 aunes; longueur, 38 aunes.

29° Une tenture de cinq pièces, « les Métamorphoses d'Ovide », patrons de Lafosse. Hauteur, 4 3/4 aunes; longueur, 22 1/2 aunes. Fut livrée, en 1721, à Mme la douairière de Wassenaer, à La Haye, par commission de M. Pester, résidant de Hollande.

Ces tapisseries ne se retrouvent plus aujourd'hui, ni au château de Katwijk ni dans aucune autre possession de la famille de Wassenaer, en Hollande [1].

30° « Les Quatre Saisons », très fine tenture sans bordure, d'une hauteur de 5 aunes et d'une longueur de 36 aunes, d'après les patrons de Godfroid Masse, figures de grandeur nature avec leurs attributs, encadrée d'une riche guirlande de fleurs et de fruits.

Livrée en 1722 à M. Christophe de Baillet, président du Grand Conseil de Malines.

31° « Les Amours de Jupiter, » en quatre pièces, dessins de Jacques Van Helmont, livrées par commission au résident d'Angleterre et envoyées en ce pays en 1733.

[1] Voir annexes XVII, XVIII et XIX.

32° Trois pièces de « fins Teniers », pour le même personnage, également en 1733.



DIANE ET SES NYMPHES.
(Musée des Beaux-Arts, à Gand.)

33° Les associés firent peindre, par Van Orley, neuf tableaux de l'histoire de Télémaque, représentant :

1° Le secours donné par Télémaque à Aceste, roi de Tyr.

2° Arrivée de Télémaque dans l'île de Calypso.

3° Cupidon anima Calypso aux amours de Calypso même.



LE REPOS DE DIANE.
(Musée d'Archéologie au Palais des Princes-Evêques, à Liége.)

4° Télémaque à la chasse au sanglier avec Antiope, fille d'Idoménée.

5° Télémaque à la chasse avec Eucarisse.

6° Télémaque dans l'île de Chypre, où on veut le faire sacrifier à Vénus.

7° Vénus prie Neptune d'être défavorable à Télémaque.

8° Télémaque jeté dans la mer par Mentor; embrasement de ses vaisseaux.

9° Télémaque captif en Jepté; un lion devient fameux entre les bergères (?).

La première livraison de ces tapisseries fut faite en 1724 à M. le comte de Vouvenbland, représentant à Vienne.

34° Milord Chartelman commanda ensuite deux grands panneaux sans bordure, d'une hauteur de 5 aunes et d'une longueur de 20 aunes, représentant : 1° la bataille d'Aceste, et 2° les Cupidons qui exilent Télémaque. Ils furent envoyés en Angleterre en 1724.

35° Une tenture de quatre pièces représentant « le Triomphe des dieux », d'une hauteur de 6 aunes et d'une longueur de 18 aunes, pour le même Milord Chartelman, fut également expédiée en Angleterre en 1724.

36° Trois pièces du « Triomphe des dieux » : 1° Pallas ; 2° Neptune, et 3° Diane, d'une hauteur de 5 aunes et d'une longueur de 18 aunes, furent tissées pour l'hôtel de ville de Liége.

Les Délices du Pays de Liége (par Saumery), 1738, tome I, p. 248, donnent une description de ces panneaux :

« L'hôtel de ville de Liége était rebati en 1714, on y trouve un superbe apartement dont la principale chambre est tapissée de trois pièces de la plus fine haute lisse à personnages. On voit, dans une de ces pièces, la Paix et l'Abondance accompagnées des Jeux, des Ris et des Amours qui, éteignant le Flambeau de Bellone, brisant les Armes de Mars et foulant aux piés les Trophées, donnant une idée des avantages de la Paix. La seconde représente une déesse dans un char tiré par deux chevaux marins et conduits par des Amours, dont les aîles sont des nageoires ; et la troisième, Diane accompagnée de ses Nymphes, avec un équipage et un train de chasse, qui se délasse sur un gazon de la fatigue de cet exercice. »

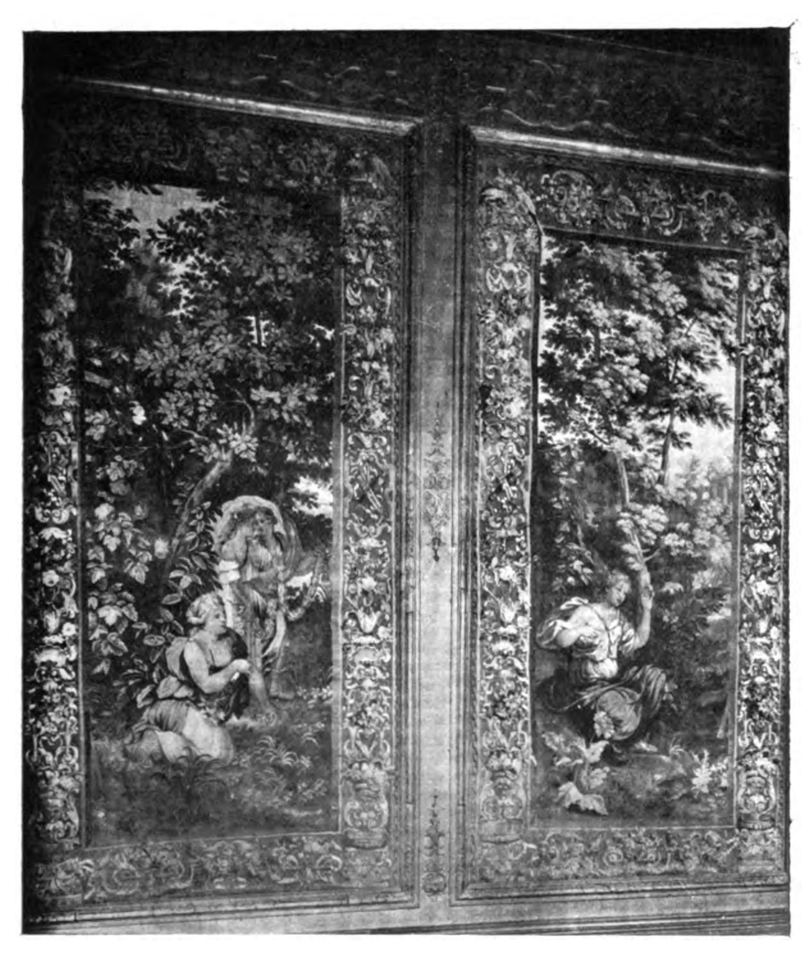
Dans les comptes de la ville de Liége, conservés aux archives de l'État en cette ville, on trouve, dans le compte de la Cité, registre 208, fol. 84 recto :

« Le 19 May 1725, paié à Mons. le conseiller Groutars septante écus qu'il avoit paié à compt de la Tapisserie pour la maison de ville. . . . . fl. 280

Le pr. Juin, paié en or, au Sr Simon Debosse, la somme de . . . . fl. 1666-13-1

pour une lettre de change tirée par le Sr Leyniers, de Bruxelles du 28 May en faveur du Sr Jean-Baptiste Bodart à charge de Mons. le Bourgmestre Duchateau, de pareille somme endossée en sa faveur dudit Sr Debosse pour le dit Sr Bodart et c'est pour la tapisserie susdite . . . . fl. 1666-13-1. »

Les deux premiers panneaux paraissent avoir été détruits dans les pillages qui ont suivi la révolution liégeoise de 1793 ; le troisième, « le Repos de Diane, » se trouve, depuis 1884, comme dépôt de la



CABINET DE L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS.
(Hôtel de Ville, à Liége.)

ville, au Musée archéologique provincial établi au Palais des anciens Princes-Évêques [1].

[1] Toutes les notes concernant ces tapisseries ont été fournies par M. Charles Comhaire, archiviste du « Vieux Liége ». Le Collège des Bourgmestre et Éche-

37° « L'Histoire de Don Quichotte, » en quatre pièces, hauteur 4 3/4 aunes, longueur 20 aunes, fut livrée à Milord Witwooth, ambassadeur d'Angleterre à La Haye.



CABINET DE L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS.
(Hôtel de Ville, à Liège.)

vins de la ville de Liége a bien voulu faire photographier expressément le « Repos de Diane » et les six panneaux, de la même facture, se trouvant dans le cabinet de l'échevin des beaux-arts à l'Hôtel de Ville, pour servir à cette publication.

38° Neuf panneaux de « fins Teniers », sans bordure, hauteur 4 aunes, longueur 27 aunes, furent tissés pour les Écolâtres de Liége.

39° En la même année 1724, la Cour commanda, par l'entremise du comte de Callenbergh, une tenture, « les Triomphes des dieux, » d'une hauteur de 5 aunes et d'une longueur de 40 aunes. Ces sept pièces périrent dans l'incendie de la Cour de Bruxelles, en 1731. L'ouvrage de Mensaert[1] dit que le comte de Callenbergh était grand amateur de tableaux et d'autres curiosités et qu'il possédait une belle collection.

40° Une tenture de « Teniers », en cinq panneaux, hauteur 4 3/4 aunes, longueur 20 aunes, fut livrée au marquis de Stinville et envoyée de la Lorraine à Paris en 1726.



CABINET DE L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS.
(Hôtel de Ville, à Liége.)

41° Don Luiz da Cunha, ambassadeur de Portugal à Bruxelles, pour compte de son maître, Jean V, roi de Portugal et des Algarves, qui déploya un grand luxe et qui obtint, le pre-

[1] MENSAERT, *Le Peintre amateur*, 1763.


CABINET DE L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS.
(Hôtel de Ville, à Liége.)

mier, le titre de Majesté Très Fidèle, commanda « l'Histoire de Télémaque, » en plusieurs pièces, d'une hauteur de 6 1/4 aunes et d'une longueur de 66 aunes. Elles furent livrées en 1727.

42° Une tenture du « Triomphe des dieux, » en six pièces, hauteur 6 1/4 aunes, longueur 45 1/2 aunes, fut expédiée, en la même année, également pour le roi de Portugal.

Ces tapisseries n'existent plus dans les palais royaux du Portugal, et ont probablement été détruites lors du tremblement de terre de Lisbonne en 1755 [1].

43° En 1727, fut livrée au duc de Norfolk, à Londres, une tenture dite « les Actes des apôtres », tissée sur des patrons de Van Orley, d'après Raphaël. Elle comprend quatre panneaux d'une hauteur de 5 1/2 aunes et d'une longueur de 35 aunes, représentant :

1° Paissez mes brebis.
2° Ananie et Saphire.
3° Saint Paul et saint Barnabé.
4° La pêche de saint Pierre.

La bordure, faite d'après les dessins de Duchêne, est aux armes de la maison de Norfolk.

Ces tapisseries se trouvent encore au Norfolk House, à Londres, d'après une lettre du propriétaire actuel : Henry Fitzalan-Howard,

[1] Voir annexe XVI.

quinzième duc de Norfolk, premier duc, pair et maréchal héréditaire d'Angleterre, lord-lieutenant de Sussex, chevalier de la Jarretière, etc. [1].

44° Une tenture en plusieurs pièces, aux dimensions de 5 1/2 aunes de haut et de 63 aunes de long, fut faite pour le duc de Bournonville, capitaine de la ville de Bruxelles, en 1727.

Ce seigneur, qui était gouverneur du Limbourg, devint ministre à Vienne en 1728.

45° « Les Quatre Éléments et Saisons, » d'après les cartons de Godefroid Masse, dont chaque partie est garnie d'une guirlande de fleurs et de fruits, comme celle de M. le président de Baillet, fut encore livrée à don Luiz da Cunha, ambassadeur de Portugal, en 1727. Ces pièces avaient une hauteur de 5 aunes et une longueur de 38 aunes.

46° Neuf pièces « Histoire de Télémaque, » aux dimensions de 5 1/2 aunes de haut et de 44 aunes de long, furent encore faites, en 1727, par commission, pour S. A. le comte de Callenbergh, à Vienne.

47° Trois panneaux de « Teniers », d'une hauteur de 4 1/4 aunes et d'une longueur de 17 aunes, furent tissés pour le même comte de Callenbergh, en la même année.

48° Trois pièces « Histoire de Télémaque, » sans bordure, aux dimensions de 5 1/4 aunes, longueur 20 aunes, furent livrées au même seigneur, en la même année.

49° Le comte de Quévin, à Bruxelles, se fit faire, en 1728, une tenture de cinq pièces « Teniers », d'après les patrons de Jacques Van Helmont et Coppens. Ces tapisseries avaient 4 aunes de haut et 26 aunes de long.

50° Une tenture de « Don Quichotte » en quatre pièces, hauteur 5 aunes, longueur 23 aunes, fut vendue, en 1728, à MM. Aubertin et Bouvin, à Paris.

Mme la douairière René Moretus-de Theux, possède dans son hôtel Avenue Quentin Metsys à Anvers, une série de quatre tapisseries,

[1] Voir annexe XV.

sans bordure, de l'histoire de « Don Quichotte, » ayant une hauteur de 2m85. La plus grande pièce, qui est signée U. Leyniers, a 6m90 de long, les autres 3m66. Elles sont très bien conservées et se trouvaient en la demeure patricienne actuellement démolie, au coin de la place de Meir et de la rue des Arquebusiers. Ces tapisseries appartiennent à la famille Moretus par le mariage de Florence Geelhand de Merxem avec Eugène Moretus; elles furent restaurées en 1792. La quittance dit :

« Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur Geelhand de Merxem la somme de 16 louis d'or et demi pour avoir joint et travaillé une salle de tapisserie : histoire de Don Quichotte.

» Anvers, le 31 juillet 1792. L. LE BRUN [1] .»

51° Trois pièces de tapisserie dites « fins Teniers, » d'après Van Orley et Coppens, hautes de 4 1/4 aunes, longues en totalité de 45 aunes, furent faites, en 1729, pour le colonel Charteris, à Londres.

52° Une tenture en quatre pièces « Teniers, » sans bordure, d'une longueur de 30 aunes, fut livrée, en 1729, à M. Constantin Huygens, à La Haye. Il était fils du célèbre homme d'État et littérateur néerlandais.

53° En 1730, les associés firent, pour le seigneur Jules Visconti, comte de Borromes, chevalier de la Toison d'or, grand maître de la maison de l'archiduchesse gouvernante Marie-Élisabeth, le « Triomphe des dieux, » en six pièces, d'après les patrons de Van Orley, savoir : 1° Pallas ; 2° . . . .; 3° Neptune ; 4° Vulcain ; 5° Bacchus ; 6° Diane. Ce dernier panneau avait été peint expressément pour le seigneur Visconti.

54° La même année fut exécutée pour le trésorier van der Heun, à La Haye, une tenture en quatre pièces, sans bordure, d'une hauteur de 4 1 4 aunes et d'une longueur de 20 aunes ; c'étaient des « Teniers » de Van Helmont.

55° Cette tenture fut répétée, en quatre panneaux et avec les mêmes dimensions, pour le seigneur van Borsele van der Hooghe, en 1731 [2].

[1] Mme Moretus a eu l'amabilité de faire reproduire ses tapisseries pour cette publication. Elles sont assurées contre les risques d'incendie pour la somme de 75,000 francs.

[2] Voir annexe XXVI.



DON QUICHOTTE ATTACHÉ A LA FENÊTRE.
(Collection Moretus-de Theux, à Anvers.)

56° « Le Triomphe des dieux, » en quatre tapisseries, savoir : 1° Vénus ; 2° Pallas ; 3° Bacchus ; 4° Jupiter ; hauteur 5 1/4 aunes, longueur 26 aunes, dessins de Van Orley et de Coppens, fut fait pour le comte Ferdinand-Léopold de Herbersteyn, chevalier de la Toison d'or, et expédié à Vienne en 1732 [1].

57° Une tenture de six pièces « des Grotesques, » patrons de Simon pour les Grotesques et de Philippe de Hem pour les figures, représentant : 1° Phœbus et Cupidon ; 2° Pan et Syrinx ; 3° Vénus et Adonis ; 4° Flore et Hercule ; 5° Bacchus et Diane ; 6° Hercule et Proserpine, aux dimensions de 4 1/4 aunes de haut et 36 aunes de long, fut livrée à Mgr Sylvius Valenti-Gonzaga, évêque de Nicée, nonce apostolique à Bruxelles.

58° Cinq panneaux, sans bordure, de « fins Teniers, » par Van Orley : 1° le Ménage des Paysans ; 2° le Marché au Poisson ; 3° les

[1] Voir annexe VIII.

Joueurs de Quilles; 4° le Patinage; 5° les Egyptiennes, ayant 5 aunes de haut sur 24 aunes de long, furent livrés à M. le conseiller Willem van Stryen, à Gouda, en Hollande [1].

59° Deux tapisseries, d'après les patrons de La Fosse, copiés sur « une Vierge » de Santerre, et le « Lépreux guéri par Jésus, » de Rubens, furent tissées pour compte de . . . . . à Vienne, en 1732.

60° Le baron von den Boetzelaer, comte de l'Empire, seigneur des Etats généraux à La Haye, commanda, en la même année, quatre « Teniers, » d'après les cartons de Van Helmont, sans bordure, aux dimensions de 5 aunes de haut et 22 aunes de long.

61° Une tenture en sept pièces « Don Quichotte, » patrons de Van Orley et de Coppens, hauteur 5 aunes, longueur 45 aunes, fut livrée au comte de Rothenbourgh, ambassadeur de France en Espagne.

M. Alph. Wauters dit, dans son ouvrage sur les tapisseries bruxelloises : « On connaît de V. Leyniers sept pièces de l'histoire de Don Quichotte avec la signature W. Leyniers, R etc., sans donner plus d'explications.

62° Le comte de Rothenbourgh commanda, en 1723, huit pièces de fins « Teniers » peints par Van Orley et Coppens, représentant : 1° les Noces des Paysans ; 2° le Marché au Poisson ; 3° le Ménage des Paysans ; 4° les Joueurs de Mail ; 5° les Pâturages ; 6° les Chasseurs ; 7° les Egyptiennes ; 8° le Marché aux Fruits. Les dimensions étaient 4 3/4 aunes de haut et 48 aunes de long.

63° Le même seigneur fit tisser en 1732 une tenture de onze pièces, le « Triomphe des dieux, » d'après les patrons des mêmes peintres, savoir : 1° Diane ; 2° Apollon ; 3° Bacchus ; 4° Flore ; 5° Neptune ; 6° Vulcain ; 7° Vénus ; 8° Pallas ; 9° Mars ; 10° le Couvert de Diane ; 11° les Elèves de Minerve, aux dimensions de 5 1/4 aunes de haut sur 58 aunes de long.

64° Les associés livrèrent encore au même ambassadeur, en la même année, les « Hommes illustres de Plutarque, » par Victor

[1] Voir annexe XXVII.

Janssens, avec les armoiries de Rothenbourgh dans la bordure, aux dimensions de 6 aunes de haut et 62 aunes de long, représentant : 1° la Bataille d'Alcibiade ; 2° le Festin de Lycurgue ; 3° la Danse de Thisée dans l'île de Délos ; 4° Aristide sacrifiant aux mânes des défunts ; 5° Periclès ; 6° Thimoléon ; 7° Simon ; 8° l'Entrée de



SANCHO PANÇA BERNÉ.
(Collection Moretus-de Theux, à Anvers.)

Denys à Syracuse ; 9° l'Offrande de Denys au soleil levant ; 10° l'Offrande de Thesée au temple d'Apollon ; 11° Emmenus (?).

65° M. David de Wilhem, conseiller de la ville d'Amsterdam, se fit confectionner, en la même année 1732, une tenture de trois panneaux de « fins Teniers, » cartons de Van Orley et Coppens, savoir : « 1° le Marché au Poisson dont la facture était la plus vaste que jamais on fit à Bruxelles et peinte expressément pour cette dimension, qui était de 17 aunes de longueur ; 2° le Mail ; 3° le Banquet de la Moisson, sur 4 1/2 aunes de haut et 31 aunes de long [1]. »

[1] Voir annexes XXII et XXIII.

66° Pour le chevalier Alsetten, à Vienne, furent confectionnées, en la même année, cinq tapisseries d'après les patrons de Jacques van Helmont, savoir : 1° le Marché-aux-Bêtes ; 2° . . . . . . ; 3° les Vendangeurs ; 4° les Pêcheurs ; 5° les Forgerons. Hauteur 4 aunes, longueur 25 aunes.



DON QUICHOTTE ARMÉ CHEVALIER.
(Collection Moretus-de Theux, à Anvers.)

67° Une tenture de « Teniers » du même peintre van Helmont, sans bordure, en cinq panneaux : 1° les Pêcheurs ; 2° les Forgerons ; 3° les Vendangeurs ; 4° les Bucherons ; 5° les Muletiers, aux dimensions de 4 3/4 aunes en hauteur et de 24 aunes en longueur, fut tissée en 1733 pour M. Abraham Philemes, seigneur des Etats à La Haye.

68° Le résident de Hollande à Bruxelles, M. van Assendelft, par commission pour le prince d'Orange, à Leeuwarden, se fit livrer, en avril 1734, les « Triomphes des dieux », sans bordure, en cinq tapisseries, savoir : 1° le Triomphe de Vénus ; 2° de Pallas ;

3° de Diane ; 4° de Bacchus ; 5° d'Apollon. Hauteur 4 aunes, longueur 25 aunes.

Ces tapisseries ont dû servir pour l'ornementation du Palais de Leeuwarden, lors du mariage du stathouder Guillaume-Charles-Henri-Friso avec Anne de Hanovre. A cette occasion, une salle de danse fut annexée à la résidence. Elles ne se trouvent plus à Leeuwarden ni dans aucun autre des palais occupés par S. M. la Reine des Pays-Bas [1].

69° Une tenture, en quatre pièces : les « Quatre Saisons et éléments, » patrons de Godfroid Masse, fut faite, aux dimensions de 5 aunes de haut sur 31 aunes de long, pour M. Willem Schepers, bourgmestre de Rotterdam [2].

La manufacture continua à exister jusqu'en 1734, quinze ans



(Collection Moretus-de Theux, à Anvers.)

après la mort de Henri Reydams. Il faut croire que sa veuve y resta intéressée et que, probablement, le fils avait remplacé le père.

Henri Reydams le Jeune décéda à Bruxelles, le 26 janvier 1719, à 7 1/2 heures du matin, âge de 69 ans. Il fut enterré dans la nef

[1] Voir annexes XXIV et XXV.
[2] Voir annexe XXI.

de Saint-Jean, « *in Sint-Jans beuk,* » à l'église Sainte-Catherine. Il avait eu treize enfants, dont onze moururent jeunes. Deux survécurent à leurs parents : Jacques-Ignace et une fille nommée Elisa-



(Collection Moretus-de Theux, à Anvers.)

beth-Catherine [1]. Sa veuve Jeanne-Catherine Leyniers décéda le 25 mai 1733 ; son enterrement eut lieu en l'église de Molenbeek-Saint-Jean.

JACQUES-IGNACE REYDAMS, le troisième tapissier de ce nom, fils de Henri et de Jeanne-Catherine Leyniers, naquit à Bruxelles, le 18 mai 1683, et y épousa, en l'église Sainte-Catherine, le 14 avril 1711, Gertrude Mello, fille du doyen des pelletiers et fourreurs.

Le privilège des droits d'accises lui fut accordé le 11 mars 1726 [2].

Jusqu'à présent, aucune de ses œuvres n'est positivement connue.

L'industrie des tentures était déjà à son déclin lorsque Jacques Reydams se rendit à Douai, appelé par Tobie Couckx, le fabricant le plus en vogue de cette cité, et qui avait fait, le 26 octobre 1743,

[1] Elle vendit en 1753, à son cousin Daniel Leyniers sa part de propriété dans un tableau curieux, peint par son grand'père et représentant un arbre généalogique avec les portraits armoriés de quatre générations de Leyniers jusqu'à ses parents. Voir annexe V.

[2] Voir annexe IV.

un contrat pour livrer, six mois après cette date, « une pièce de tapisserie de haute lisse pour le conclave de l'hôtel de ville, de 11 aulnes de longueur sur trois aulnes de hautteur, à fond bleu fleurdelisé, les armes de France et de Navarre au milieu, avec bordures tout autour, dans le goût des tapisseries qui sont dans les chambres du palais, en soye et laines des plus fines et des plus belles ». On devait lui fournir les cartons nécessaires, tant pour les armes que pour le fond et les bordures, et lui payer 12 florins par aune carrée de Douai [1].

Ce travail n'était pas achevé lorsque l'artiste bruxellois mourut en cette ville française, le 3 novembre 1747. L'acte mortuaire porte : « Décès de Jacq. Radams, âgé de 66 ans environ, natif de Bruxelles, époux de. . . . . . inhumé dans notre cimetière. Furent témoins : Tobie Coucks qui a signé et Pierre Lacanche qui a fait la marque. »

L'atelier de Couckx traîna jusqu'en 1790. Il ne put rembourser à la caisse communale les sommes qu'il avait reçues en prêt ; la ville fut obligée de faire vendre en 1765, pour les récupérer, 175 aunes de tapisseries qui produisirent environ 1,375 florins et qui furent achetées par le procureur général, M. d'Abaucourt, et par M. Lepincg, ancien échevin [2].

Les panneaux de l'hôtel de ville ne furent peut-être pas achevés et, en tout cas, n'ont jamais été placés, ce qui m'a été confirmé par M. Brassart, archiviste, lors de ma visite à Douai, le 23 août 1904.

Au décès de Jacques Reydams, arrivé loin des siens, survécurent sa femme et un fils nommé Pierre, né à Bruxelles, le 30 mai 1716 ; celui-ci dut abandonner l'industrie d'art dans laquelle sa famille s'était distinguée depuis trois générations. Il avait épousé une Campinoise, en l'église Notre-Dame au delà de Dyle, à Malines. Son fils, mon bisaïeul, né à Anvers en 1754, s'établit, comme pharmacien, à Gheel, puis à Moll, où il mourut en 1813.

AD. REYDAMS.

[1] PINCHART, *Histoire générale de la Tapisserie*, p. 55.
[2] *Ibidem.*



ANNEXES

I

Aen mijne eer. ed. ende seer voersinnige heeren.

Mijne Heeren die amptman, borgmeesteren, schepenen, tresoriers, raedt ende rentmeesteren deser stadt van Bruessele.

Gheeft met alle eerbiedinghe ende reverentie te kennen Uw. eer. onderdanighe Hendrick Reydams geboren borger ende poirter deser stadt Bruessele hoe dat hij suppliant over ontrent de elff jaeren geleden is getreden in den tapitsiers ambachte ende van alsdoen ontfangen als een vrijmeester van den selven ambachte, tsedert welcken tijt aff den suppliant anders geenen ijver en heeft gehadt dan om den voors. ambachte te doen floreren ende voor soe vele in hem was, dese conste van tapitserijen te maecken te brengen tot estime ende tot haeren ouden staet, om daartoe te geraecken heeft hij suppliant alle sijn middelen geemployeert hebbende doorgaens op sinen winckel gehouden vele knechten ende wercklieden, gelijck den suppliant noch jegenwoerdelijck is onderhoudende der qualiteijt van thien gesellen ende twee oft drije jongens, doch alsoo over eenige jaeren herwaerts is bevonden dat verscheijden coningen ende potentaten van de werelt waeren trachtende om de voors. schoone ende rare conste, te weten het maecken van de tapitserijen vuijt dese princelijke stadt te trecken ende datter aen den ambachte van den suppliant werden gepresenteert vele ende verscheijden exemptien ende privilegien om den suppliant ende andere aen te koelen, ende dat door sulcke ende dijergelijcke middelen de voors. schoonerende rare conste binnen dese prinselijcke stadt soude hebben te nijet gegaen, directelijck tot prejuditie van sijne Ma[t] ende alle ande heeren, princen ende particuliere, jae tot groot naerdeel van de policije deser stadt, soo is van weghen de voors zijne coninckclijcke Ma[t] aen den ambachte van den supplianten jaerlijks gejondt den interest van vijfthich duijsent guldens, bedragende drije duijsent een hondert vijf en twintich guldens, al om den voors. ambachte te maintene-ren ende den meesters met allen suppoesten des te meer te encourageren, ende dat boven den vrijdom den suppleanten bij zijne Keijserlijcke Ma[t] ende andere princen verleendt nopende het waecken ende braecken synde voorts. aen Bernaert van Bruystum, Jan Aerts, Jan Raet, Franchois van den Hecke, Christiaen van Brustum, Jan Raes den jonghen ende aen Guillaume Borremans, ende noch twee andere overledene met

naeme Hendrick Mattens ende Franchois van Maelsaele bij uw. eer. voersaten in den jaere 1629 oijck gegeven den vrijdom van accijse ende andere stadts lasten, elck voor twelff aemen biers, ende een halff aeme wijns jaerlijcx op dat deselve persoonen, als wesende de principaelste meesters ende cooplieden in hennen goeden ijver des te beter souden continueren, ende de voors. schoone conste alhier mainteneren, nu ist alsoo dat corttelinghe een van de voors. particuliere gevrijdde deser werelt is commen afflijvich te worden, te wetene den voors. Jan Raes den jongen, sulcx dat den vrijdom in sijnen respecte is vacant gevallen, maer wandt den suppliant sonder jactantie alsnu is een van de gequalificeerste meesters, wesende in actuele ende continuele travaillie, met alle de voors. zijne gesellen, op hope van desselven oijck eens een weijnich gerecompenseert te worden, sijnde den suppliant bij die van zijnen voors. ambachte gecosen geweest als sieckbusmeester, daerover hij twee continuele jaeren sonder reproche heeft gedient, ende dat den suppliant als voren allen sijnen middel is hangende aen deselve tapitserijen, om de voors. zijne gezellen te houden in continuele exercitie, die oversulcx binnen deser stadt maecken eene notoire consomptie, tot notoire vermeederinghe van der pollicijen, soe heeft den suppliant, uw. eer. ende edele, oijck wel willen doen dese remonstrantie, oijtmoedelijck biddende dat deselve uw. eer. ende edele goede geliefte zij hem suppliant te surrogeren in de plaetse van den voors. wijlen Jan Raes den jonghen, ende dat doende hem te jonnen de vrijdicheijdt van de voors. twelff aemen biers, ende een halve wijns jaerlijcx, soe ende gelijck den voors. Jan Raes denselven heeft genoten, dwelck doende etc. Hier naer volgen d'appostillen op de marge der voors. requeste staende : Sij gestelt in handen van de heeren tresoriers ende rentmeesteren deser stadt om hun advies etc. Actum XXIJ^e^ Martii 1639. Onderteeckent : Jac. meester Jans.

Onderwaerts stondt : Mijne heeren die wethouderen der stadt van Bruessele, andermael gesien hebbende dese requeste metten schriftelijck advise van de heeren tresoriers ende rentmeesteren deser stadt, ingevolge van de ordonnantie in dathen XIIJ Julii 1639 lestleden, geteeckent bij den greffier deser, hebben ierst doot ende te nijete gedaen den vrijdom van de vijff naervolgende persoonen, te weten van de weduwe wijlen meester Rymbouts, Jan Mattens, Bernaert ende Christiaen van Brustum ende van Guillaume Borremans, midts deselve nijet meer en sijn doende den coophandel van tapitserijen ende in hunne plaetssen gesurrogeerd Hendrick Reydams suppliant, in desen gunnende denselven Reydams vrijdom van twelff aemen biers ende een halff aeme rinschen oft een halff poenchoen franschen wijn tsiaers, ende dat tot wederroepens toe, innegegaen denselven vrijdom te Kerssavonde

lestleden, ende dat boven de twee hondert aemen biers die het ambacht int generael is genietende, alles op den last van dese tegenwoordige acte te doen enregistreren int resolutieboeck der voors. heeren tresoriers ende rentmeesteren, op pene van nulliteijt, in gevolgh van den XVIIJ^en^ articule van den nijewen reglemente van zijne Ma^t^, ende voorts. op den last ende restrictie van tachtervolgen d'ordonnantie bij mijne voors. heeren op heden aen de dekens van den tapitsiers ambachte gegeven. Actum X^a^ februarii 1640. Ende Jac. meester Jans.

Naer voergaende collatie mette voors. requeste ende de respective appostillen daerop staende, is dese daermede bevonden te concorderen. Desen XVIJ^en^ Julij 1641.

Quod attester.
(S.) JAN VANDEN BROECKE
1641 [1].

II

Ick onders. kenne ontvangen te hebben van Mons. Henderick Rydams voor welcke somme de heere Intendent Passenrode de ses volgende stucks tapitserije den 14 7^bris^ 1703 :

Een stuck vijf elle min een half vierde land ende vijf elle hoogh metende	24 el 6 stock
Een stuck vier elle min en half vierde. . . .	19 el 6 stock
Item een stuck seven elle min een half vierde.	34 el 6 stock
Item een stuck ses elle drij quart. . . .	33 el 12 stock
Item een stuck vijf elle drij quart. . . .	28 el 12 stock
Samen. . .	184 elle 6 stock.

Mijne heeren den Intendent ende Schepenen van de Commercie der stadt Brussel, ordonneren aen d'heer Stephanus t' Kint, schepene deser caemer te betaelen aen Hendrick Rydams m^r^ tapissier voor rekeninghe deser caemer de somme van vierthien hondert guldens wisselgelt, vuijtte somme van vijf en twintigh duijsent guldens die Sijne Maj. aen dese caemer heeft gelieven te vergunnen tot het establisseren van de manufacturen, over de beleeninge van eene caemer tapijten, bij den selve Rydams alhier ter Halle gebracht ende mito inne treckende dese ende quitance daer toedienende sal de selve somme hem valideren in sijne rekeninge.

Aldus 15 september 1702
B. F. ROBIANO.

[1] Registre de la trésorerie, 1639-1644, n° 369, aux Archives de la ville de Bruxelles.

De ondergeschreven heeft ontvangen de bovengeschreve somme van vierthien hondert guldens wisselgelt. Acte in Brussel 18 7ber 1703.

(S.) HENDRRICK REYDAMS [1].

III

16 December 1712 compareert voor Frans van den Eede notaris ende raed van Brabant Sr Henricus Reydams mr tapissier van sijnen stiele welke verklaerd ontvangen te hebben uijt handen van sieur Gaspard Platteborse ende jouf. Jacqueline van den Nesse gehuijsschen de somme van 4000 guld. courant gelt, waervoor hij sal betaelen eene erffelijcke rente van 200 guld., met belofte hijpotheek te geven op goederen te Brussel gelegen.

Ende gewerckt den voors. rentgelder in compagnie is met Sr Urbanus ende Daniel Leyniers gebroeders tot het maecken en fabriqueren van alle soorten van tapijten 't hunnen gemeijnen behoeve ende den rentheffer sou mogen arrest doen in handen van Sr Urbanus Leyniers op een derde deel in alle de patroonen en tapijten alreede gemaeckt oft voortaen alnoch te maecken en voor de compagnie inne te coopen, mitsgaeders op een derde paert in de getouwen, gereetschappen, seijden, saijetten, winsten, comptante penningen, actien en credieten [2].

IV

Aen mijne Heeren die Wethouderen der stadt Brussele.

Verthoont met eerbiedinge Jacob Ignace Reydams sone wijlen Hendrick in sijn leven meester Tapissier van sijnen stiel, hoc U. E. gedient sijn geweest aen den selven sijnen vader, alsoock aen sijnen grootvader ten opsichte van hunne groote negotie van Tapisserijen te gunnen den Vrijdom deser stads accijsen, uijtwijsens d'apostille staende op de medegaende requeste van den dathe 15 Januarij 1671 onderteeckent H. Schrynmaeckers in welcke negotie hij suppliant door wijlen sijnen vader naer sijne doodt sijnde gestabileert geworden bij achterlaetinge van alle sijne gasten, getouwen ende continueren gelijck sijnen voors. vader ende grootvader van over de negentich jaeren altijt hebben gedaen, soo ist dat hij suppliant t' selve met groote couragie heeft aengenomen, ende hem oock niet en sal laeten verdrieten van niet

[1] Archives de la ville de Bruxelles. Fardes de quittances.
[2] Archives de la ville de Bruxelles. Registre aux sentences du Conseil de Brabant, n° 945, fol. 113.

alleenelijck te continueren in de voors. manufacture ende commerschap maer oock de selve met alle sijne Ingenie, ende middelen te vermeerderen doch verhopende, dat U. E hem daer inne sullen gelieven te geven naerdere spore keert sich tot de selve.

Ootmoedelijck biddende gelieve gedient te sijn en consideratie voors. te continueren ende te gunnen den vrijdom van d'accijse die sijne voors. voor ouders hebben genoten mitsgaeders exemptie van de Borgelijcke wachte D'welht doende etc.

De ondergeschreve Dekens en Ouders van het Tapissiers ambacht deser stadt Brussele verclaeren dat den voors. Jacob-Ignace Reydams suppl. is m^{r} Tapissier, ende dat hij is continuerende de manufacture, ende commerschap van Tapisserijen gelijck sijnen vader ende groot vader altijt hebben gedaen ende in de boven geschreve reg^{t}. naerder geexprimeert. Actum 30 Julij 1722 ende waeren onderteeckent. Guilliam Auwerecx deken van het Tapissiers ambacht, J. B. Vermillion deken van het Tapissiers ambacht. P. Van der Borcht deken van het Tapissiers ambacht. [1]

V

De ondergeschreve bekent mits dese ontfanghen te hebben van cosijn Daniel Leyniers sone van wijlen Urbanus Leyniers ende Maria Platteborse gehuijssen, coopman ende fabricant van tapijtten binnen dese stadt Brussel, de somme van vijf Pattacons sijnde veerthien guldens courant geldt, sijnde in voldoeninghe van een stuck schilderije geschildert door wijlen mijnen grootvader Daniel Leyniers in sijn leven Meester const schilder der Pattroonen van tapijtten binnen dese stadt, representerende eenen boom genealogieck der familie Leyniers alwaer hij alle de portraiten soo van sijnen vaeder Gillis Leyniers ende sijne moeder Magdalena Willems in hun leven heeft uijt geschildert, als mede sijnen grootvader Everardt Leyniers ende Anna Van der Veyst sijne grootmoeder met alle hunne respectieve wapens van ieder familie tot aen mijne moeder Joanna Catharina Leyniers ende mijnen vader Henderic Reydams in sijn leven coopman ende fabrikant van tapijtten binnen dese voorschreve stadt als mede de portraiten van wijlen Gaspard Leyniers sone Nicolaus Leyniers ende Anna Catherina De Mayere in sijn leven rentmeester deser stadt, groovader ende grootmoeder van den voorschreven cosijn Daniel Leyniers, sone Urbanus hier boven genoempt ende oock bekenne voldaen te sijn van sekeren parke-

[1] Archives de la ville de Bruxelles. Registre de la trésorerie, 1721-1734, fol. 205 recto et 206 verso.

menten notitie brief geschreven door wijlen mijnen boven genoempde grootvader ende vervolgt door wijle mijne moeder saligher behelsende alle de naemen ende geboorte daghen ende de trouwdaghen met hunne sterfdaghen van voornoempde portraitten der familie die sij in hun leven gekent hadden, sijnde door mijnen voorschreven grootvader noch wel gekent geweest, alsmede verscheijde vrinden uijt geschildert staen ende in teecken der waerheijt soo hebbe dese onderteeckent binnen Brussel desen 25ste januarij 1753, ter presentie van Pieter Corbosier en Jan De Mesmaecker.

(S) ELISABETH CATHARINA REYDAMS [1].

VI

Bibliothek der Kunshistorischen Sammlungen des Allerh. Kaiserhauses. Wien, III, Burgring 5.

Wien, den 20 janvier 1906.

Très honoré Monsieur,

Le renseignement de Vanden Branden quant aux tapisseries de Reydams conservées dans les collections de la Cour impériale est parfaitement juste. En vérité, la Cour impériale possède les deux séries mentionnées dans votre lettre. Moi je ne les ai jamais vues, mais elles sont contenues dans l'inventaire de nos tapisseries, imprimé dans le premier et second volume de l'annuaire de notre musée. Malheureusement, les pièces dont il s'agit ne sont pas encore photographiées et il n'est pas permis de les prendre. Il ne me reste donc que de vous envoyer ci-jointe une copie de la description de notre inventaire qui contient aussi tout ce que nous en savons. Peut-être cela vous suffira. Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner des renseignements plus précis.

Veuillez, etc.

Votre dévoué
Dr HENRI ZIMMERMAN,
conservateur.

[1] Extrait du manuscrit Crick. Le registre dont il est question dans la vente ci-dessus appartenait en 1898 à M. Adolphe Leyniers, ancien inspecteur général de la Banque Nationale et ancien échevin de Molenbeek. Le tableau semble perdu.

VII

XL de l'Inventaire des tapisseries de la Cour imperiale.
Köning Ludwigs XIII, von Frankreich Reitunterricht.

Acht Stücke mit dem Brüssler Fabrikszeichen, von den Tapissiers Everard Leyniers und Heinrich Reydams verfertigt, nach Cartons von P.-P. Rubens oder Jakop Jordaens. 17 Jahrhundert.

1. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 5 M. 21 Ctm.

Neptun mit dem Dreizack das Pferd erschaffend. Zur linken Flutzgötter am Gestade des Meeres, zur Rechten Venus mit Amor auf einem Wagen. B▽B

E. L. (Everard Leyniers.)

2. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 6 M. 65 Ctm.

König Heinrich IV. von Frankreich und seine Gemalin Maria von Medici, denen Amorinen zwei Pferde vorführen. B▽B

H. Reydams.

3. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 3 M. 96 Ctm.

König Ludwig zur Rechten hin courbettirend. B▽B

E. L. (Ever. Leyniers.)

4. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 5 M. 32 Ctm.

Aehnliche Darstellung wie 3. B▽B

E. L. (Ever. Leyniers.)

5. Höhe 4 M. 10 Crm. Breite 4 M. 35 Ctm.

König Ludwig, dessen Pferd eine Passade zur Linken macht. Hinter ihm der Stallmeister und ein Amorin. B▽B

H. R. (Heinr. Reydams.)

6. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 5 M. 8 Ctm.

Dieselbe Darstellung rechts gewendet. Hinter dem jugendlichen Fürsted Mercur ein Pferd führend &c. B▽B

E. L. (Everard Leyniers.)

7. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 3 M. 82 Ctm.

Der junge Fürst auf dem rechts springenden Pferde, ein Stallmeister in römischer Tracht hinter ihm.

(Nach Pluvinel maneige d'vn pas et vn sault.) B▽B

E. L. (Everard Leyniers.)

8. Höhe 4 M. 10 Ctm. Breite 5 M.

Dieselbe Darstellung, doch mit dem links springenden Pferde. Zur Linken der Stallmeister in römischer Tracht. B ▽ B
E. L. (Everard Leyniers.)

Diese acht Stucke wurden vom Wiener Kaufmann Bartholome Triangl im Jahre 1666 zur Vermählung Kaiser Leopold I. mit der Infantin Margaretha Theresia von Spanien um 8327 fl. (22 1/4 fl. die Elle) gekauft.

C de l'Inventaire.

Scenen aus dem Landleben.

Acht Stücke nach Cartons von Jakop Jordaens und Johann Fyt, mit dem Brüssler Fabrikszeichen und den Monogrammen der Tapissiers [Monogramm] und [Monogramm] 17. Jahrhundert.

1. Höhe 3 M. 79 Ctm. Breite 5 M. 30 Ctm.

Sitzender Jäger von einer Meute grosser Jagdhunde umgeben. Gehölz und Wasser im Hintergrund. B ▽ B

2. Höhe 3 M. 80 Ctm. Breite 3 M. 97 Ctm.

Ein Jäger zu Pferd, den Falken auf der Faust, von der Jagd heimkehrend. Hinter ihm von der Meute umgeben, ein Alter, Jagdbeute auf der Schulter. B ▽ B

3. Höhe 3 M. 79 Ctm. Breite 4 M. 60 Ctm.

Inneres einer Küche, in der in Massen Lebensmittel aufgespeichert. Ein Alter bringt der köchin einen Rehbock. Zur Linken ein Pfau, einen todten Schwan betrachtend. B ▽ B

4. Höhe 3 M. 80 Ctm. Breite 3 M. 30 Ctm.

Hinter einer mit Teppich überdeckten Balustrade sitzt ein Cavalier, die Laute spielend. Neben ihm eine blonde Dame, den Federfächer in der Hand. B ▽ B [Monogramm]

5. Höhe 3 M. 81 Ctm. Breite 2 M. 63 Ctm.

Der Cavalier mit der blonden Dame in einer Laube sitzend, hinter ihr eine alte Frau. Ein junger Diener präsentirt ihr ein Glas auf einer Tasse, die Kanne in der Linken. B ▽ B

6. Höhe 3 M. 85 Ctm. Breite 2 M. 65 Ctm.

Eine Magd, die Hühner fütternd, ein Jagdhund an ihrer Seite. Auf einer Stange sitzt ein prächtiger Pfau. B ▽ B [Monogramm]

7. Höhe 3 M. 79 Ctm. Breite 3 M. 85 Ctm.

Hühnerhof. Ein auf der Lattenthür des Hühnerstalles sitzender Pfau

wird von der Magd herabgejagt. Die Hühner flüchen in den Stall vor zwei herabstossenden Falken. B ∇ B

8. Höhe 3 M. Ctm. Breite 3 M. 27 Ctm.

Nachtstück. Eine Magd mit Licht in der Hand unter der Thüre, der ein Alter in den Busen greift. Im Vordergrund bringt eine Dirne einen Korb mit Früchten. Auf einem niederen Schragen ein Pfau und Geflügel. B∇B

VIII

Wien, den 6 mai 1906.

Monsieur,

En répondant à votre aimable lettre du 28 avril, je regrette beaucoup de ne pouvoir vous donner les renseignements désirés sur les possesseurs actuels des tentures fabriquées par les tapissiers Reydams. La plupart des familles que vous citez n'existent plus en Autriche et je ne sais aucun moyen pour constater où se trouvent maintenant les biens propres dont elles étaient possesseurs. Quant aux quatre pièces livrées au comte de Herberstein, vous pourriez, peut-être, vous adresser au comte Joseph Herberstein, Wien, I., Herrengasse, 3.

Des Königsegg, il y a encore des descendants à Munich, Kaulbachstrasse, 33, et une comtesse Olga Königsegg-Rothenfels, à Vienne, I Johannes gasse, 14. Peut-être l'un ou l'autre pourront vous donner quelques renseignements.

Je serais bien heureux s'il m'était possible de vous aider tant soit peu dans vos recherches et vous prie, etc.

D[r] H. Zimmerman.

IX

The Wolcott, Thirty first street and fith avenue, New-York.

20-1906.

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous accuser réception de votre lettre du 18 mai, et je prendrai beaucoup de plaisir de vous faciliter vos biographies. J'ai quitté Washington pour tout l'été, ce qui m'oblige de ne pas vous envoyer les photographies avant mon retour le 1[er] d'octobre

Il n'y a personne chez moi qui puisse les trouver. Si, par hasard, vous en avez besoin plus tôt, vous n'avez qu'à vous adresser à M. Giuseppe Salvadori, 6, vià dei Scragli, à Florence, et il vous enverra tout ce que vous demandez. Je possède une tenture de huit pièces « Histoire de

Judith et d'Holopherne, » et presque tous les panneaux sont signés H. Reydams et E. Leyniers.

Les titres et les dimensions sont :

	Hauteur.	Largeur.
1° Nabuchodonosor qui ordonne à Holopherne de dévaster la Judée	13 ft 9 inc.	12 ft 3 inc.
2° Holopherne qui ordonne l'arrêt d'Achior .	13 » 3 »	13 » 9 »
3° Judith pesant les vices et les vertus . . .	13 » 10 »	16 » 3 »
4° La toilette de Judith	13 » 4 »	12 » 1 »
5° Judith s'agenouillant devant Holopherne .	13 » 9 »	13 » 3 »
6° Holopherne donnant un banquet à Judith.	13 » 6 »	15 » 2 »
7° Judith exhibant la tête d'Holopherne . .	13 » 5 »	17 » 8 »
8° Judith distribuant les trésors d'Holopherne.	13 » 6 »	19 » 7 »

Les panneaux 2, 4, 6 et 8 sont les plus beaux. Je les ai achetés, en 1889, de la princesse Barberini à Rome. Ils sont tous renseignés dans l'inventaire du cardinal Barberini publié en 1689 ou 1690.

Si vous avez besoin de plus de détails, je vous les donnerai.

Veuillez agréer, etc.

CHARLES M. FLOULKE,
2011, Massachusetts Avenue,
Washington.

X

Der Fürstlich Thurn und Taxis'sche Dirgirende geheime Rath.

Ratisbonne, le 1er juin 1906.

Monsieur,

S. A. S. le prince de la Tour et Taxis vient de recevoir votre honorée lettre du 28.

La tenture dont vous parlez représentant l'histoire de Don Quichotte n'existe plus et, dans l'entourage du prince, il ne se trouve personne qui puisse se souvenir d'avoir vu la dite tenture.

Avec l'expression de ma très haute estime.

XI

Administracion general del Excmo senor Duque de Medinaceli y de Santisteban.

Madrid, 28 de Marzo de 1905.

Monsieur Reydams, Malines,

Muy Sr. mio : El Sr. Duque de Medinaceli ausente de Madrid por una temporada me entrega al llgar la carta de U fecha 5 de este mes



cou encargo de que la conteste y le diga, que de los ocho paños de tapiceria por que U pregunta y que no se sabe si sou los que U viene buscando, se tienen muy escasas noticias. Parece que estan hechos por cartones de autor italiano del siglo XVI con orlas inspiradas y a trozos copiados de Rafael de Urbino, que la manufactura es rica, pues los paños estan tegidos y bordados cou lanas, sedas platay oro, y que se tejieron en Flandes porque ostentan en sus bordes la conocida marca de Bruselas.

Los asuntos aunque parecen mitologicos se creen mas propiamente alegoricos à pesar de que en todos los paños aparecen ninfas o diosas, en todos menos en el del « Baile » se vé á Mercurio còmo protagonista y en uno a Minerva, todo lo cual induce à creer que se tomaron las fabulas de los amores divinos de Mercurio con diosas y ninfas como medio de representar unos amores humanos y solamente sabiendo que personage o familia los mando hacer y con que circumstancias ó propósitos, lo cual se ignora, podria tal vez aclararse el velado simbolinuo que encierran.

No se hicieron para il palacio donde actualmente se encuentran y no se sabe de cierto para cual fueron hechos ni tampoco hay noticia de la que costaron.

Recientemente se han hecho fotografias de esos y la testamentaria de la Sra Duquesa de Denia, vinda que fué de Medinaceli, tal vez ceda algun ejemplar mediante el pago de cien pesetas.

Quedo de U atento S. S.
q. b. s. m.
JUAN LEUDEI.

XII

Ministère de l'Agriculture. — Administration des Beaux-Arts.

Bruxelles, le 8 avril 1905.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de certaines tapisseries. Il se trouve précisément que j'ai vu ces tapisseries à Madrid, où je me suis rendu récemment. J'en possède les photographies. Elles n'ont nullement été faites d'après Raphaël. Ce sont des tapisseries de Bruxelles, d'après des cartons, je pense, flamands sous l'influence italienne. J'espère, Monsieur, puisque ce sujet vous intéresse, que vous aurez l'occasion de voir des échantillons de cette belle série à l'Exposition que nous organisons à Bruxelles.

Veuillez, etc.

E. VERLANT.



XIII

Bruxelles, le 25 mai 1906.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander de vous communiquer les photographies de certaines tapisseries que vous dites visées dans ma lettre ci-jointe et aussi dans un passage de Wauters. Je dois vous faire remarquer qu'il y a malentendu. Les tapisseries qui vous intéressent portent notamment la signature Reydams. Celles dont je parlais sont d'une époque très antérieure, comme le prouve le texte même de ma lettre. Elles n'ont pas figuré à l'Exposition de Bruxelles parce que la famille Medinaceli, à qui elles appartiennent, n'a pas voulu les prêter.

Je regrette donc de ne pouvoir vous être utile dans cette occasion. Je joins ici ma lettre et la vôtre pour vous montrer plus clairement la confusion. Elle provient évidemment de ce fait que la famille Medinaceli possède ou a possédé des tapisseries de diverses séries.

Veuillez, etc.

E. Verlant.

XIV

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Manufacture Nationale des Gobelins. Cabinet de l'Administrateur.

Paris, le 1er mai 1906.

Monsieur,

Il n'est sans doute pas impossible de retrouver quelques-unes des tentures dont vous m'envoyez l'énumération ; mais ce sera très difficile. Je doute fort que les familles pour lesquelles elles furent commandées les possèdent encore, si ces familles existent. Le premier point serait de déterminer bien exactement les sujets de tapisseries et les armoiries des Rothenbourgh. Je n'avais pas entendu parler jusqu'ici des scènes de l'histoire de Don Quichotte peintes par Van Orley et Coppens, ni des sujets tirés des Hommes illustres de Plutarque. Il serait fort utile, pour l'histoire de la tapisserie, de publier, dans une Revue de Belgique, les documents auxquels sont empruntés les renseignements consignés dans votre lettre.

Il y a tant de point obscurs dans cette histoire ! Et les textes seuls peuvent nous tirer de notre ignorance.

Veuillez, etc.

J. Guiffrey.



XV

Norfolk House, St James's Square. S. W.

28th August, 1906.

Sir,

I regret much to find that I have not replied to your letter of last February. I have not been able to look into the matter.

I have in my possession the four pieces of tapestry you mention, and the Arms of the Duke of Norfolk are worked in at the top of each. I cannot, however, find the name you mention. The piece representing St. Peter and the Apostles fishing, and the piece representing St. Paul and St. Barnabas, are each signed V. Leyniers, and they each have on them two B's with something like a small cup between the two B's. I have not been able to find the names on the other two, owing to the way in which they are hung, but I have little doubt they will have the same as the others.

I regret much this delay, and if I can give you any further information I shall be glad. It would also be very interesting to me to hear from you anything you may know as regards this piece of tapestry.

I remain,
Yours very faithfully,
NORFOLK.

Monsieur Reydams.

XVI

Inspecção general do real palagio.

Lisbonne, le 2 juillet 1906.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre, et en réponse, je viens vous dire qu'il n'y a, dans les palais royaux de Portugal, aucune tapisserie signée Reydams. Si ces tapisseries sont venues en Portugal, elles n'existent plus, et, sans doute, elles ont été perdues à l'occasion du tremblement de terre à Lisbonne, en 1755, qui a complètement détruit le Palais royal et une grande partie de la ville.

Veuillez, etc.

FERNANDO-EDUARDO DE TASSIS PIMENTEL.

XVII

Den Haag, 7 Oranjestraet, 20/II/06.

Wel Edele Heer,

Van de door U genaamde gobelins is mij niets bekend. Wel weet ik dat in het Huis te Katwyck, thans het R. C. seminarie gobelins zijn of waren. Wat die echter voorstellen weet ik niet. Ook is mij niet bekend of zij er na den brand, van eenige jaren geleden gebleven zijn. Ik meen vernomen te hebben dat ze toen naar Amsterdam verhuisd zijn. Hoe dit zij, dit zoudt U alles aan het Seminarium voornoemd vernemen kunnen.

Ik teeken mij intusschen.

Hoogachtend [1].

XVIII

Katwyk, 22 Februari 1906.

Den Wel Ed. Z. Gestr. Heere M. G. Wildeman, den Haag.

In antwoord op UE. schrijven van gisteren heb ik de eer UE. mede te deelen dat de bedoelde Gobelins van het Kasteel van Catwyck sinds Juli 1901 zijn overgegaan aan de firma Frederik Müller te Amsterdam.

Pas sinds September 1902 hier geplaatst, moet ik mij herinneringen van vóór 20 jaren voor den geest brengen ; daarop stemmende en op de gezegden van huisgenoten heb ik geene gegevens om er voorstellingen uit de Metamorphosen van Ovidius in aan te wijzen.

Met verschuldigden eerbied heb ik de eer te zijn.

U Ed. geb. dienstw. Dr
H. L. VAN BERLO,
Gymnasii Rector.

XIX

Frederik Muller et Cie.

Amsterdam, 24 Februari 1906.
Doelenstraat 10, 16, 18.

Den Wel Edelen Heer, M. G. Wildeman, 2de Sweelinckstraat, 80, Den Haag.

Wel Edele Heer !

Wij hebben de eer U mede te deelen, dat de door U bedoelde gobelins geen mythologische voorstellingen bevatten, maar boeren afbeel-

[1] La correspondance renseignée dans les annexes XVII à XXVII est adressée à M. Wildeman, ancien archiviste du haut conseil de Delftland à La Haye, qui a eu l'extrême obligeance de faire toutes ces recherches, hélas! infructueuses.

den, spelend en dansend, naar Teniers. Het was een vrij onbeduidend stuk en werd in die veiling gekocht door den kunsthandelaar J. E. Goedhart, te Amsterdam.

Hoogachtend
Uw dienstvaardige.
FREDERIK MULLER.

XX

Nederlandsch Museum voor Geschiedenis en Kunst.

Amsterdam 15 Maart 1906.

Den Wel Edel geboren Heer den Heere Wildeman, 's Gravenhage.

Zeer geachte Heer,

In antwoord op uw geëerd schrijven van den 8ste dezer dat ons door den Hoofddirecteur van s' Ryksmuseum werd toegezonden, heb ik de eer U, namens den Directeur v. h. Nederl. Museum, mede te deelen, dat ons de door U. genoemde Cyclus van Gobelins niets bekend is; in onze verzameling bevinden zich geene dergelijke stukken.

Met de meeste hoogachting.

Teeken ik
W. VOGELSANG
onderdirecteur v. h. Nederl. Museum.

XXI

Rotterdam, Diergaardelaan, 50, 28 April 1906.

Den Wel Edel geboren Heer M. G. Wildeman, 's Gravenhage.

Geachte Heer,

In antwoord op uwe vraag van 26 dezer, meld ik u dat mij niet bekend is of het door de Association des Tapissiers in 1734 aan M. Willem Schepers geleverde nog bestaat.

Ik zal trachten te vinden waar deze Schepers gewoond heeft ; het zal wel Bompjes of Haringvliet zijn ; en mocht ik dat huis kunnen vinden, dan zal ik verder onderzoek zijn. Ik vrees echter dat er niets meer van over is. Wel bestaan hier ter stede nog verschillende huizen, waarin de oorspronkelijke XVIIIe eeuwsche betimmeringen vrij goed bewaard zijn gebleven, maar de fraaie behangsels, enz., zijn gewoonlijk reeds lang verdwenen.

Doch, zooals gezegd, als ik iets vind, dan zal ik niet nalaten u onmiddelijk bericht te doen toekomen.

Hoogachtend,
Gaarne Uw. dr.
A. HOYNCK van Papendrecht.

XXII

Amsterdam, 30 April 1906.

Geachte Heer Wildeman,

De nasporing omtrent het huis van M. D[r] de Wilhem had tot resultaat dat bedoeld huis zijn respond. N[r] 5650. N[r] 12 nu Keizersgracht, 743, bewoond door den heer J. Zadoks.

XXIII

Amsterdam, 2 Mei 1906.

Wel Ed. geb. Heer M. G. Wildeman, 's Hage.

Wel Ed. geb. Heer !

In beantwoording uwer geëerde letteren van gisteren deel ik u hierdoor mede dat sedert anno 1880 het perceel Keizersgracht, 743, door mij bewoond is, echter toen reeds geene wandtapijten aldaar aanwezig waren, ook familie van den vorigen bewooner kan mij daar omtrent geene inlichtingen geven.

Hoogachtend.
U. Ed. dw. dr.
J. ZADOKS.

XXIV

Leeuwarden, 1 Mei 1906.

Wel Ed. geb. Heer !

Tot mijn leedwezen kan ik u geen antwoord op uwe vraag geven.

Daar u mij meld dat deze tapisserie te Leeuwarden, in April 1734, aan den Prins van Oranje werd afgeleverd, heeft zij ongetwijfeld moeten dienen tot versiering van het Stadhouderlijk Paleis hij het huwelijk van Willem-Karel-Hendrik-Friso, met Anna van Hannover. Ter eere van die gelegenheid werd er eene danszaal bij het Paleis aangebouwd « zijnde een vertrek, dat in de lengte dertig treeden heeft ».

Nu uit uwe opgaaf blijkt, dat het stuk, zonder wand, 4 el hoog en

25 el lang was, is het te vermoeden, dat deze gobelin voor de nieuwe danszaal heeft gediend, daar geene andere zaal in het Stadhouderlijk Paleis deze lengte bezat.

Indien dit vermoeden juist is, dan heeft de door u gezochte tapisserie vóór 1787, voor eene andere wandbekleeding plaats moeten maken (mogelijk is zij om hare kostbaarheid in 1747 door de Stadhouderlijke familie meegenomen bij de verandering van residentie) want in de zeer nauwkeurige beschrijving van het Paleis voorkomende in de Tegenwoordige staet der Vereenigde Nederlanden, deel XIV (Friesland II) staat uitdrukkelijk dat de eene zijde van de zaal verlicht wordt door zeven schuitkozijnen en de andere « pronkt met een fraai behangsel van Turksch tapijt, verbeeldende *de groote visscherij*, hebbende in het midden den schoorsteen.

Indien u de genoemde beschrijving nauwkeurig nagaat, zal u tot de conclusie moeten komen.dat in 1787 « Le Triomphe des dieux » niet meer in het Paleis aanwezig was tenzij hiermee bedoeld worden de Turksche tapijten in de groote Audiëntiezaal en Antichambre.

Doch bij de vele peripetiën, welke het voormalige stadhouderlijke Hof sedert 1795 heeft ondergaan, is het mij onmogelijk u te zeggen, waar de door u gezochte tapisserie is gebleven mogelijk had u zich met beter gevolg kunnen wenden tot de Intendance der Koninklijke Paleizen.

Met hoogachting
uwe din.
R. Visscher,
Archivaris van Leeuwarden.

XXV.

Intendance der Koninklijke Paleizen.

Wel Edel geboren Heer M. G. Wildeman,
oud archivaris v. h. Hoogheimraad Delfland, 's Gravenhage.

s' Gravenhage, Noordseinde, N° 72, 3 Mei 1906.

In antwoord op uw aan den Heer Intendant der Koninklijke Paleizen gericht schrijven dd. 2 dezer, heb ik de eer UE. te berichten dat de in uw schrijven bedoelde wandtapijten niet voorkomen in een der Paleizen, bij Hare Majesteit de Koningin in gebruik.

De secretaris bij de Intendance der Koninklijke Paleizen,
A. Woorstad.

XXVI

Zierickzee, 9 Mei 1906.

Hoog geachte Heer!

Gaarne uwe vraag naar wandtapijten in het bezit der familie van Borssele van ter Hooge beantwoordende, moet ik U echter tot mijn spijt mededeelen, dat een vroeger bewoner van het slot ter Hooge mij mededeelde dat aldaar geene wandtapijten aanwezig zijn.

Met hoogachting,
Uw dientw. medebr.
P. D. DE.....

XXVII

Gouda, 11 Mei 1906.

Den Heer M. G. Wildeman, te 's Gravenhage.

Wel Ed. Heer,

In antwoord op uw schrijven d. d. 26 April deel ik u mede dat de door u bedoelde wandbekleeding, voor zoover mij bekend, niet te Gouda te vinden is.

Hoogachtend,
Uw dr.
L. A. KEYSER.





NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

LES REYDAMS

TAPISSIERS BRUXELLOIS



. Ad. Reydams a soumis à la Société d'archéologie de Bruxelles un travail intitulé : *Les Reydams, tapissiers bruxellois,* et en a sollicité l'impression. La Société a bien voulu me désigner comme second rapporteur pour examiner cette étude. Après avoir présenté quelques observations de forme, dont l'auteur a, du reste, tenu compte avec une bonne grâce parfaite, j'ai cru qu'il serait utile d'ajouter à son intéressante communication quelques détails complémentaires.

Depuis, en effet, que j'eus l'honneur de communiquer à la Société d'archéologie de Bruxelles mes diverses observations sur les tapisseries [1], j'ai recueilli un grand nombre d'indications nouvelles : actes d'archives, notes prises dans les musées, renseignements descriptifs relatifs aux grandes ventes qui ont eu lieu à Paris, Londres,

[1] *Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde pendant la Furie espagnole,* 1904 ; *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisseries de Bruxelles, Audenarde, Anvers,* etc., 1897 ; *Note sur quelques achats de tapisseries de Bruxelles au XVIIe siècle,* 1895.

La Haye et ailleurs. Une rapide revue de ces documents m'a permis d'y puiser encore quelques détails concernant les œuvres provenant des ateliers des Reydams. Un travail analytique attentif permettrait sans doute, en se basant sur les descriptions, sur les similitudes de composition ou de travail, d'attribuer aux mêmes fabricants bon nombre d'œuvres anonymes. Mais pareille tâche nécessiterait une étude approfondie, que ne comporte pas un simple rapport.

Quoi qu'il en soit, voici encore quelques renseignements qui permettront de compléter quelque peu le travail de M. Reydams :

Les six pièces de tapisseries que Henri Reydams exécuta pour la ville de Douai, après avoir été conservées un certain temps au château de Ferrières (Oise), comme le dit, du reste, M. Reydams, avaient été acquises en 1791 par M. Cousin de Beaumesnil; celui-ci en fit don plus tard au palais de justice de Montdidier. *La Picardie historique et monumentale,* qui les décrit et en donne de fort belles reproductions, nous apprend qu'en 1820, lors des réparations effectuées au local du tribunal de Montdidier, « de stupides maçons n'eurent pas honte de s'en servir pour y déposer leur mortier. Le président, c'était alors M. Cousin de Beaumesnil, leur donateur, furieux d'un pareil trait de vandalisme, voulait, avec sa canne, les corriger d'importance, châtiment trop doux pour ces misérables qui méritaient d'être roués de coups de bâtons. Mais le malheur était irréparable, car malgré des lavages réitérés, la chaux avait altéré l'éclat et la pureté de leurs couleurs. Disparues en 1851, ce ne fut que sur les énergiques réclamations de M. Beauvillé qu'elles sortirent des greniers où on les avait reléguées, et qu'après avoir figuré avec honneur à l'Exposition d'art rétrospectif, organisée en 1860 par la Société des antiquaires de Picardie, elles ont repris, au tribunal, la place qu'elles occupent aujourd'hui. »

Tissés de laine et de soie, avec adjonction de fils d'or et d'argent, les six panneaux représentent : Le passage de la mer Rouge. Les Hébreux remerciant le Seigneur. La récolte de la manne. La fontaine merveilleuse. La préparation du veau d'or et l'adoration du veau d'or. Les bordures sont illustrées de motifs composés de fleurs et de fruits, au milieu desquels se jouent des animaux et sont disposés des instruments de musique ou des emblèmes divers.

Ces tentures mesurent 3m95 de largeur et 3m80 de hauteur.

La description des huit panneaux de tapisseries représentant la légende de Mercure et appartenant au duc de Medinaceli a déjà été faite. M. Reydams la trouvera dans une revue qui s'édite à Bruges : *Les Arts anciens en Flandre* (I-IV, p. 169), qui donne une reproduction de deux de ces pièces. Mais ici nous croyons à une confusion, comme le fait aussi supposer la lettre de M. Verlant reproduite en annexe dans le travail de M. Reydams (XIII). Selon M. Alph. Wauters, ces tapisseries auraient été tissées par H. Reydams et J. Borght en 1680, d'après les cartons de David Teniers.

D'autres renseignements, notamment ceux fournis par l'intendant du propriétaire, feraient croire qu'elles ont été exécutées plus tard, mais d'après des cartons d'un artiste du XVIe siècle. C'est la même conclusion qui semble se dégager de l'étude que M. José Ramon Mélida consacre à ces belles tentures dans la revue brugeoise indiquée plus haut. D'après cet auteur, elles portent la marque des ateliers de Bruxelles, mais aucune autre signature n'est indiquée. Pour autant qu'on peut en juger par les reproductions de ces tapisseries, celles-ci, dans leur partie centrale, dénotent évidemment tous les caractères de style et de composition de la seconde moitié du XVIe siècle, et ne paraissent pas constituer des œuvres exécutées au siècle suivant d'après des cartons antérieurs. Quant aux bordures, d'après M. Mélida, elles sont « inspirées et en partie copiées de Raphaël d'Urbin » et « sauf de légères modifications, elles sont semblables à celles que présente sa fameuse tapisserie des Actes des Apôtres ». Il ne semble donc pas pouvoir identifier les tentures exécutées en 1680 par Reydams avec celles dont il est plus particulièrement question dans le passage que nous visons.

Quoi qu'il en soit, ces dernières, larges, suivant les pièces, de 5 à 7 mètres et hautes de 4m32, représentent : L'apparition de Mercure et de Minerve aux nymphes. Réception des nymphes par Mercure. L'apparition. La réception. La promenade. Le banquet nuptial. L'hyménée. Le bal. « L'effet général que produisent les panneaux de notre tapisserie, dit encore M. Mélida, est d'une extraordinaire richesse. La beauté des figures, la gracieuse harmonie des groupements, l'abondance et la précision des détails, l'importance des fonds, la somptuosité et le bon goût unis à l'éclat des couleurs et à la profusion avec laquelle l'or et l'argent émaillent

les détails et mettent en valeur les lumières des tableaux, la richesse de l'entourage, tout cela forme un ensemble magnifique et éblouissant, digne des maîtres de la Renaissance pour lesquels l'industrie flamande a produit des œuvres d'art si excellentes. »

M. Reydams fait observer que les tapisseries commandées à l'atelier de Leyniers et Reydams par le roi de Portugal n'existent plus dans ce pays. Il ajoute qu'elles ont sans doute été détruites lors du tremblement de terre qui sévit à Lisbonne en 1755. C'est peu probable. A moins qu'un incendie ne succède au tremblement de terre, des tapisseries ne peuvent complètement disparaître à la suite de pareil cataclysme. Elles peuvent être abîmées, lacérées, mais on pourra toujours les retrouver. Ne faut-il pas plutôt attribuer leur disparition à des causes moins tragiques? Les journaux du mois de décembre 1900 rapportèrent que les finances de la ville de Lisbonne étaient dans une situation fort peu brillante, et que la municipalité de cette ville, dans le but de se procurer des ressources pour entretenir et restaurer divers édifices publics, notamment une fort ancienne église du quartier d'Alfamar, avait fait procéder à la vente d'admirables tapisseriés provenant du trésor royal de San-Antonio et du couvent de l'Estrella. Ces tentures étaient de diverses provenances; on y avait également joint de splendides tapisseries persanes datant du XV[e] siècle. Quelques pièces furent cédées à des prix peu en rapport avec leur valeur réelle. Mais cette vente souleva l'indignation publique, qui devint si vive qu'il fallut surseoir aux opérations et que certaines tapisseries, notamment celles de l'Estrella, ne furent pas adjugées.

En 1658, Don Juan d'Autriche fit donner 2,400 livres à Gaspard vander Bruggen et Henry Reydams, « doyens du métier des tapis- » siers de la ville de Bruxelles, a quoy montent le partagement » de 3,600 livres que Sa Majesté, par ses lettres patentes du » 3 juillet 1648 leur avait octroyées ». (Jules FINOT, *Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas.*)

La décadence des ateliers de tapisseries bruxelloises au XVIII[e] siècle est constatée par les documents officiels. Ceux-ci affirment, en effet, qu'au milieu de ce siècle, il n'existait plus à Bruxelles que deux ateliers. Celui de Reydams devait probablement être du nombre. Ces ateliers travaillaient encore sur com-

mande de la Cour de Vienne, qui, annuellement, leur payait 20 à 25,000 florins; ils employaient douze à dix-huit ouvriers, qui étaient divisés en trois catégories, suivant la besogne qu'ils exécutaient : les uns faisaient les figures, les autres les paysages, les derniers exécutaient les parties décoratives. Les produits de ces ateliers étaient exemptés du paiement de droits de douane. (JULIN, *Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIII*^{e} *siècle.)*

De temps en temps, quelques tentures exécutées par les Reydams passent en vente publique. C'est ainsi qu'aux mois de mai et juin 1903 furent dispersées, à Paris, les œuvres d'art faisant partie des collections de Mme Lelong. Parmi les tapisseries de Bruxelles et d'Audenarde, furent adjugées, pour 9,000 francs, quatre tentures rectangulaires, tissées d'argent, représentant des cavaliers dans des paysages. Elles dataient du XVIIe siècle et étaient signées H. Rydams.

Dans plusieurs expositions, pendant ces dernières années, figurèrent également des tapisseries de même provenance. En 1888, à Bruxelles, à l'Exposition rétrospective d'art industriel, M. Tulpinck, de Paris, avait envoyé une pièce, haute de 5 mètres et large de 8 mètres, représentant Pyrrhus, vainqueur du consul M. Valerius Lœvinus, à la bataille d'Héraclée. Elle était signée H. R. (Henri Reydams) et avait été exécutée au milieu du XVIIe siècle.

A l'Exposition nationale de 1880 figura une tenture appartenant au baron Erlanger et qui pourrait provenir de la même série. Haute de $4^{m}55$ et large de $4^{m}25$, elle représentait le festin de Pyrrhus après la bataille d'Asculum. Cette œuvre d'art portait, outre la marque de Bruxelles, la signature H. R., que le catalogue suppose désigner un Raes ou un Raet, tandis qu'il faut, à toute évidence, l'attribuer à Henri Reydams.

Dans son travail, M. Reydams décrit certaines tapisseries qui proviennent de l'atelier d'Everard Leyniers et de Henri Reydams. Elles portent les deux monogrammes que l'auteur attribue à ces fabricants. L'un de ces monogrammes se retrouve ailleurs encore, sur diverses pièces.

Nous le rencontrons sous la même forme à la même exposition bruxelloise de 1880, où il identifie une tapisserie de M. Braquenié, haute de $3^{m}65$, large de $2^{m}55$, représentant « La basse-cour ». Cette tenture faisait partie d'une série de sept pièces qui toutes

portaient la marque officielle des ateliers bruxellois, l'écusson entre les deux B.

A Rome, parmi les nombreuses et inestimables tapisseries qui sont conservées au Vatican, s'en trouve une qui porte le même monogramme. Elle représente une femme qui jette une corbeille de fruits sur une table, tandis que des domestiques entrent furtivement dans la chambre. La bordure est ornée de médaillons dans lesquels sont représentés la création d'Adam et d'Ève et l'assassinat d'Abel, (Mgr BARBIER DE MONTAULT. *Inventaire descriptif des tapisseries de haute lisse conservées à Rome.)*

Mais je m'arrête ici. Ces quelques renseignements, hâtivement rassemblés, permettront de se rendre compte de l'importance qu'il y aurait à compléter l'histoire de l'atelier des Reydams.

Il est évident que les minutes des notaires bruxellois, les actes scabinaux de la capitale, les registres anciens de la Cour des comptes doivent contenir des documents les concernant : testaments, actes de partages, contrats d'achat ou de vente, subventions diverses, conventions avec les acheteurs de tapisseries. Il serait d'un grand intérêt de poursuivre quelques recherches approfondies dans ce sens et de constituer ainsi des biographies complètes, qui, au point de vue artistique, auraient une réelle importance.

J'espère que M. Ad. Reydams se consacrera bientôt à cette tâche, et constituera ainsi un complément indispensable à l'intéressant travail qu'il présente aujourd'hui.

FERNAND DONNET.





SCEAU DE

CLAUDE DE BOISSET

PRÉVÔT ET ARCHIDIACRE D'UTRECHT

ET QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES SUR CE PERSONNAGE



Ce magnifique sceau, de style allemand, a été trouvé à Malines et fait aujourd'hui partie de ma collection.

Il porte la légende :

S Y C Y DE BOISSET Y PREPOSITI Y ET Y ARCHIDIACONI Y TRAIECTEN Y AD Y CAUSAS ✠ fleuron ✠ fleuron

Sigillum Claudii de Boisset prepositi et archidiaconi trajectensis ad causas.

Les lettres de cette légende, qui paraissent avoir été enfoncées inégalement dans le métal au moyen de poinçons, ont un caractère archaïque qui rappelle certaines lettres usitées durant la minorité de Charles-Quint, et cependant, comme nous le verrons tantôt, ce sceau a été gravé près de quinze ans après la fin de cette minorité.

Les jambages de ces lettres sont échancrés, les D ont la forme onciale et les A le type gothique, enfin les N sont en sens inverse.

Le signe d'abréviation au-dessus des deux premières lettres du

mot PREPOSIMI n'a aucune raison d'être. Il a probablement été conservé à cause de l'habitude d'écrire PPOSIMI, car il est difficile d'admettre qu'il indique l'élision de la lettre A dans le mot *Prepositus*.

Au centre la Vierge, couronnée et nimbée, est assise de face sur un trône sculpté et orné. Elle a la tête penchée vers l'enfant Jésus, qu'elle soutient du bras droit. L'enfant Jésus, nimbé, est tourné vers la gauche de sa Mère, qui lui prend le pied gauche dans la main. Il regarde cependant en face et porte la main droite vers le sein de sa Mère.

La Vierge a les cheveux flottants, elle est habillée en costume de l'époque, tel qu'on le portait surtout en Allemagne ; un long manteau couvre ses épaules et tombe en plis gracieux à ses pieds. Appuyé sur les genoux de la Vierge se voit, au premier plan, et très en relief, un écu échancré à droite, ayant une forme très usitée en Allemagne et qui a reçu le nom de *targe*. Cet écu porte les armoiries du titulaire : De sable à deux trèfles d'argent en chef et un losange de même en pointe. Ce n'étaient pas les armoiries particulières de l'archidiacre d'Utrecht, mais les armoiries de la famille de Boisset, comme il résulte des renseignements que M. l'archiviste de Besançon a eu l'obligeance de me transmettre.

J.-B. Rietstap n'indique donc pas exactement ces armoiries en disant qu'elles sont de sable à deux trèfles d'argent [1].

Claude de Boisset portait sur son sceau les mêmes armoiries que sa famille en Franche-Comté. Cette concordance doit faire rejeter la description de Rietstap.

Le sceau de Claude de Boisset est d'une conservation admirable, parce qu'il n'a guère servi, je dirai tantôt pour quelle raison.

Il a probablement été gravé à Utrecht ou à Nimègue. Le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus est plein de naïveté et de naturel. Serait-il la copie d'une peinture ou d'une statuette du XVI[e] siècle ?

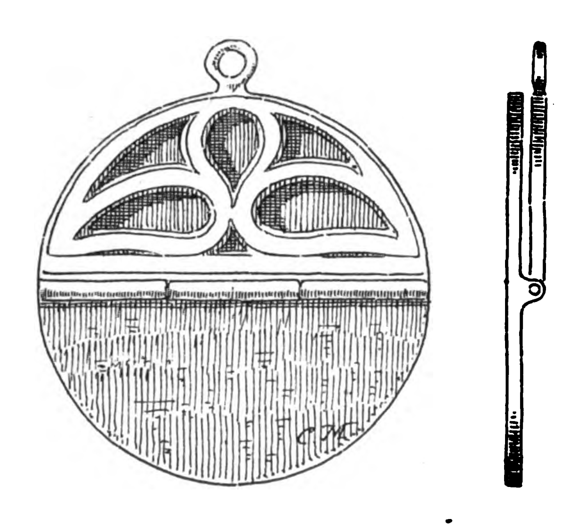
Je laisse aux artistes le soin de résoudre cette question [2].

[1] *Armorial général*, t. I, 2[e] édit.. Gouda, 1884. Voici ce que dit Rietstap : BOISSET, Franche-Comté (maison éteinte en 1674). De sable à deux trèfles d'argent. V[o] Boisset, p. 235.

[2] Comparez une Vierge dans une attitude différente, assise sur un *trône d'un type analogue* dans un tableau de l'école néerlandaise, 1533, Jean BELLEGAMBE, Musées des Beaux-Arts, tableaux n[os] 29 et 47, rue de la Régence, à Bruxelles.

La matrice de ce sceau est en bronze, de forme ronde. Son diamètre est de 5 centimètres. Au dos, elle porte un appendice ou poignée mobile, ajourée et trilobée, demi-circulaire et terminée par un anneau de suspension.

Claude de Boisset était l'un des cinq archidiacres de la ville d'Utrecht, comme prévôt de la cathédrale Saint-Martin. Il fut



nommé prévôt de cette cathédrale le 18 août 1529 [1], mais le 1er juin 1530 [2], on ne sait pour quel motif [3], il avait déjà résigné

[1] C'est la date indiquée par l'*Indicateur chronologique de Malines*, année 1546, par HOYNCK VAN PAPENDRECHT et par WOUTER BROCK, qui est la source de Hoynck.

[2] D'après le manuscrit de Wouter Brock. Aussi d'après Hoynck van Papendrecht, qui cite Drakenburgius ou Drakenborch, professeur à Utrecht, mort en 1748.

Hoynck van Papendrecht dit au n° 47 de son *Catalogus historico-chronologicus præpositorum et decanorum quinque ecclesiarum ultrajectensium* : Joannes Slacheck, Westphalus, Admissus I Junii Anno 1530 ex cessione Claudii praedicti.

Slacheck praepositus Ecclesiae beatae Mariae, à Utrecht (1523 ou 1527).

Praeposituram transtulit in Antonium Perenottum die 25 Augusti 1530. M. S. Brockii. Eodem anno, sed mense Junio factus fuit Praepositus Ecclesiae majoris.

Donc Slacheck abandonne son titre de prévôt de l'église Sainte-Marie à Utrecht au profit d'Antoine Perrenot, pour succéder à Claude de Boisset, le 1er juin 1530, comme prévôt de la cathédrale Saint-Martin.

[3] Peut-être parce que ses fonctions au Conseil privé, où il était maître des requêtes, le retenaient loin d'Utrecht.

cette fonction. La charge que Claude remplissait à Utrecht ne dura donc pas dix mois, et la belle conservation de son sceau d'archidiacre de cette ville s'explique par cela même facilement, puisqu'il a fallu quelque temps pour le graver et qu'il n'a pu guère servir que pendant sept à huit mois, si jamais il fut employé, car les fonctions de Claude de Boisset au Conseil privé ne lui permettaient guère de quitter Malines.

C'est un Westphalien nommé Jean Slachek ou Slaghek qui remplaça à Utrecht, le 1er juin 1530, Claude de Boisset, démissionnaire [1].

Comme les Perrenot [2], les Carondelet et d'autres qui occupèrent de hautes fonctions dans les Pays-Bas, Claude de Boisset était originaire de la Franche-Comté ou Comté de Bourgogne (Haute Bourgogne), dont la capitale était Besançon, et qui faisait alors partie des Etats de Charles-Quint [3].

[1] M. S Muller, archiviste de l'Etat, à Utrecht, que je tiens à remercier ici, m'a fait connaître qu'il résulte d'un manuscrit (registre) de Wouter Brock, conservé dans ce dépôt d'archives, que : « Claudius de Boisset, archidiaconus Atrebatensis, admissus est 18 Augusti Anno 29 ; secundus, qui non fuit Canonicus prebendatus Trajectensis post recens bellum ».(C'est la guerre que la maison de Bourgogne et, après elle, la maison d'Autriche, soutinrent contre les évêques et le chapitre d'Utrecht, pour s'emparer du pouvoir temporel de l'évêché, guerre qui finit par l'occupation de ce pouvoir par Charles-Quint.) Puis, plus loin : «Johannes Slachek westfalus admissus est prima Junii, anno 30, ex cessione Claudii predicti, etc. » En marge de la première mention, ont été dessinées plus tard des armoiries qui sont tout autres que celles de Claude de Boisset ; ce sont les armoiries de la famille Boisot, qui sont de sable à trois annelets d'argent, au chef d'or chargé de trois pals d'azur.

D'après Rietstap, cette famille, établie dans les Pays-Bas, était originaire, comme de Boisset, de la Franche-Comté. Rietstap renvoie aux armes de Charles et de Louis Boisot, amiraux de Zélande, vers la fin du XVIe siècle.

M. l'archiviste S. Muller croit que ces armoiries de Boisot ont été dessinées par Brock en marge de sa notice sur Claude de Boisset ; Brock a confondu deux familles différentes, à cause de la ressemblance de leurs noms.

Quant à la nomination de Jean Slachek, le texte de Brock permet de lire la date du 10 juin ou la date du 1er juin ; M. l'archiviste d'Utrecht croit cependant qu'il est préférable de lire, d'après Hoynck van Papendrecht, *prima Junii* parce que, dans ses dates, Brock n'ajoute ordinairement pas un *a* aux chiffres romains.

[2] On sait qu'Antoine Perrenot de Granvelle, né à Besançon en 1517, fut, en 1561, le premier archevêque de Malines. Il mourut en 1586.

[3] Charles-Quint frappa monnaie à Besançon. La Franche-Comté fut conquise par Louis XIV, en 1674.



Plusieurs communes françaises portent le nom de Boisset [1] et il est très probable que la famille de Boisset tire son nom d'une de ces communes.

Un nom aussi français risquait fort d'être estropié et défiguré par nos auteurs néerlandais, d'autant plus qu'il existait une famille Boisot avec laquelle on pouvait facilement confondre la famille de Boisset.

Aussi ne faut-il pas s'étonner lorsque C.-P. Hoynck van Papen drecht (archipresbyter mechliniensis, 1743) écrit : « Claudius de Bousset vel potius de Boisot ».

Il est cependant juste de remarquer que, dans l'écriture cursive du XVI[e] siècle, la voyelle *e* pouvait facilement être confondue avec la lettre *o*.

Dans l'*Indicateur chronologique de Malines*, année 1546, fol.30, on lit : « Claudius de Boiset *(sic)*, a quibusdam dictus Boisot, nobilis Burgundus. »

Mais ce qui dépasse tout, c'est la négligence avec laquelle Alexandre Henne, dans son *Histoire du règne de Charles-Quint* (t. II, p. 323 ; t. III, p. 244, note 1, et t. IV, p. 348), a copié les textes qu'il cite, textes que j'ai vérifiés et dans lesquels le nom de l'archidiacre de Boisset est très correctement écrit. (Papiers d'Etat et de l'Audience, n° 873, revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530, 1[re] partie, p. 219 et Mémoriaux du Grand Conseil de Malines, reg. IV, p. 537.)

Malgré cela, tellement l'erreur est tenace, Alexandre Henne cite l'une fois Claude de Boisot, l'autre fois (t. IV, p. 348) Claude Boissot. On croirait vraiment qu'il s'agit de deux personnages.

Lorsque, en 1517, Charles-Quint alla prendre possession des royaumes d'Espagne, qui lui étaient échus par la mort de Ferdinand

[1] Dans le *Dictionnaire national des communes de France*, par J. MEYRAT, on lit :

Boisset (Cantal) arr[t] d'Aurillac ; Boisset (Hérault) arr[t] de Saint-Pons ; Boisset (Haute-Loire) arr[t] d'Yssingeaux ; Boisset-et-Gausac (Gard) arr[t] d'Alais ; Boisset-le-Cerizet (Loire) entre Montbrison et Lyon-Saint-Paul ; Boisset-les-Montrond (Loire) arr[t] de Montbrison ; Boisset-les-Prévenches (Eure) arr[t] d'Evreux ; Boisset-Eure (Eure) arr[t] d'Evreux ; Boisset-Saint-Priest (Loire) arr[t] de Montbrison et, enfin, Boissets (Seine-et-Oise) arr[t] de Mantes. Aussi trouve-t-on plusieurs familles du nom de Boisset (voy. ces familles et leurs armoiries dans l'*Armorial général*, armoiries des familles contenues dans l'*Armorial général* de J.-B. Rietstap. Institut héraldique universel, à Paris.



et d'Isabelle, il jugea nécessaire d'établir un Conseil privé près de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, douairière de Savoie, sa tante. Les lettres patentes instituant ce Conseil furent données à Middelbourg, le 23 juillet 1517. (Reg. de la Chambre des comptes, n° 1325, fol. 9.) L'empereur Maximilien fut le surintendant et Claude de Carondelet le président de ce Conseil [1].

Parmi les conseillers et maîtres aux requêtes figurait Hugues Marmier, qui plus tard fut remplacé par Claude de Boisset. Celui-ci ne faisait, en effet, point partie du Conseil privé établi en 1517.

Le président Claude de Carondelet mourut le 31 mai 1518 [2].

Après lui, la forme de ce Conseil privé (de régence et de gouvernement) fut bientôt changée, car le roi, par lettres patentes données à Barcelone, le 1er juillet 1519, créa et établit sa tante régente et gouvernante des Pays-Bas. Puis par lettres patentes datées de Maestricht, le 19 octobre 1520, Charles-Quint constitua près de la régente un nouveau Conseil privé [3].

Parmi les dix maîtres des requêtes de ce nouveau conseil [4] figure Claude de Boisset, qui touchait, par jour, 28 sous [5] de gages que l'empereur lui accorda, le 15 novembre 1519, pour le payer de ses

[1] *Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas*, par P. ALEXANDRE, préfet des études à l'athénée royal d'Ixelles, couronné (prix de Stassart) par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 7 mai 1894, tome LII.

Quant à la composition et aux attributions de ce Conseil (v. p. 18 de ce travail), Marguerite ne figurait dans ce conseil qu'au même titre que les princes du sang et les chevaliers de la Toison d'or.

[2] D'après P. Alexandre.

[3] Ce nouveau Conseil, dit Alexandre Henne, n'eut plus en réalité qu'un caractère consultatif.

Aux princes du sang, aux chevaliers de la Toison d'or appelés à en faire partie, comme en 1517, furent adjoints l'évêque de Liége, qui était entré dans le Conseil immédiatement après la conclusion du traité de 1518, et l'évêque d'Utrecht (Henne, t. II, p. 323).

La présidence de ce nouveau Conseil fut donnée à Jean Caulier, seigneur d'Aigny.

Ce conseil devait résider continuellement près de la gouvernante et se réunir dans son hôtel chaque fois qu'elle jugeait convenable de le convoquer. En outre, le chef président, les maîtres aux requêtes, les secrétaires et les huissiers devaient s'assembler tous les jours deux fois pour expédier les affaires ordinaires.

[4] Il y avait encore quatorze secrétaires.

[5] Alexandre Henne dit que les traitements des conseillers et maîtres des requêtes de ce nouveau conseil étaient généralement de 28 sous par jour. Le

fonctions de conseiller et maître des requêtes ordinaires, lorsqu'il avait succédé à maître Hugues Marmier [1].

Dans le texte, cité ci-dessous, où il est question de ces gages, Claude de Boisset est qualifié de Docteur en droit (J. u. D.), d'archidiacre d'Arras et de Doyen de Poligny [2].

Par lettres patentes du 21 mars 1522 (n. s.) Charles-Quint renouvela les pouvoirs du Conseil privé et, le 15 avril suivant, il en nomma chef et président Jean de Carondelet, seigneur de Champuans [3], et désigna de nouveau Claude de Boisset pour maître des requêtes.

Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1530, Marguerite d'Autriche mourut à Malines. Elle avait légué son corps au couvent de Saint-Tolentin, à Bourg-en-Bresse [4]. Le comte de Lalaing

réal d'argent de Charles-Quint (ordonnance du 4 février 1520) avait cours pour 3 sous ou 6 gros de Flandre (Van der Chijs, monnaies de Brabant, pl. XXV, n° 13). Pour les pièces d'un sou ayant cours pour 2 gros de Flandre, voyez la même planche, nos 16 et 17 (ordonnance) Les gages de Claude de Boisset s'élevaient donc à 10,220 sous par an, qui valaient 20,440 gros de Flandre. Plus tard (ordonnance de 1536), on frappa des pièces d'argent de 4 sous, vulgairement nommées *Krabbelaer* ou *Vlieger*. Elles étaient à 7 deniers 10 grains, de 40 à la taille et avaient cours pour 8 gros de Flandre (même planche, n° 12).

[1] Voici le texte relatif à ce traitement : « A messire Claude de Boisset, docteur en droit, archidiacre d'Arras, doyen de Poligny, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'hostel du dit Seigneur empereur, à cause de ses gaiges de xxviij sols par jour que l'empereur luy accorda le xve de novembre xvc xix à cause de sondit estat de conseiller et maistre des requestes ordinaires auquel estat il a esté retenu au lieu de maistre Hugues Marmier. » Archives de l'Etat à Bruxelles, Papiers d'Etat et de l'Audience, n° 873, Revenus et dépenses de Charles-Quint (1520-1530), 1re partie, fol. 219.

[2] Doyen de l'église collégiale Saint-Hippolyte de Poligny, dans le diocèse de Besançon. Dans le *Dictionnaire des communes de la France*, par Adolphe Joanne, on lit : Poligny (Jura) ville de 5,401 habitants (ce n'est pas la population actuelle) au pied du Jura, sur la Glantine et l'Orain, à 324 mètres d'altitude. Eglise paroissiale : Saint-Hippolyte.

[3] P. Alexandre *(Histoire du Conseil privé)* dit que cet homme d'Etat est né à Dôle, en 1469, et qu'il appartenait à une famille originaire de la Franche-Comté, établie en Belgique depuis le xve siècle. Il paraît qu'il se distingua par sa rapacité. Alexandre l'accuse d'avoir été un grand cumulard, ce qu'on pourrait peut-être aussi reprocher à Claude de Boisset, mais autour de nous, nous connaissons tous des gens de cette espèce !

[4] Bourg-en-Bresse, département de l'Ain. Aujourd'hui préfecture, sur la Reyssouze. L'église que Marguerite avait fait construire en mémoire de son époux Philibert de Savoie est située à Brou, hameau près de Bourg-en-Bresse, elle fut dédiée à saint Nicolas de Tolentino.

et Claude de Boisset furent chargés de le remettre à ce couvent [1]. La sœur de Charles Quint, Mme Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie, remplaça Marguerite et fut installée dans sa nouvelle dignité, le 6 juillet 1531, par l'empereur lui-même.

Par lettres patentes données à Bruxelles le 1er octobre 1531, Charles-Quint réorganisa et constitua les trois Conseils d'Etat, privé et des finances qui furent nommés *collatéraux* [2].

Jean de Carondelet, archevêque de Palerme, fut confirmé dans la place de chef qu'il occupait déjà au Conseil précédent, et le président du Conseil de Flandre, Pierre Tayspil, fut appelé aux fonctions de président. Parmi les autres membres, P. Alexandre cite messire Claude de Boisset, qu'il appelle commendataire de l'abbaye de Fareney *(sic)* et grand archidiacre d'Arras. Boisset conservait ses fonctions de conseiller et de maître des requêtes [3].

Dans l'ordonnance de Charles-Quint que j'ai lue, messire Claude de Boisset est mentionné sous les titres de commendataire de l'abbaye de Faverney et de grand archidiacre d'Arras [4].

Enfin, des lettres patentes du 12 octobre 1540 renouvelèrent les instructions réglant les attributions et les prérogatives du Conseil privé.

Louis van Schore était alors chef et président du Conseil et parmi les maîtres des requêtes nous voyons figurer messire Claude de Carondelet, prévôt de Bruges [5].

[1] Alexandre Henne dit qu'à leur arrivée à Bruges on déposa momentanément le cœur dans l'église Notre-Dame, près de la tombe de Marie de Bourgogne et le corps, dans le couvent des Annonciades. (HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint*, t. IV, p. 348.) Dans le tome XVII, année 1907, du *Bull. du Cercle archéologique de Malines*, pp. 123 et suiv., M. H. Coninckx donne tous les détails de ces funérailles. Il dit que le cœur de Marguerite resta au couvent des Annonciades de Bruges et les entrailles à l'église SS. Pierre et Paul à Malines.

[2] Grand Conseil de Malines, mémoriaux, reg. IV, p. 535 et suiv., ordonnance du privé Conseil de l'an XVc et trente ung. (Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.)

[3] *Histoire du Conseil privé, de 1531 à 1702*, par P. ALEXANDRE, *loc. cit.*, p. 30.

[4] Dans le *Dictionnaire des communes de la France*, par ADOLPHE JOANNE, on lit : « Faverney (Haute-Saône), sur la rive droite de la Lanterne. Ancienne abbaye. L'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, a été classée parmi les monuments historiques. »

L'abbaye de Faverney, dans le comté de Bourgogne, était de l'ordre de Saint-Benoît. Claude de Boisset en était abbé commendataire.

[5] Chambre des comptes, n° 1325, Conseil privé. (Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.)



Tous les conseillers ne sont pas cités, et notamment Claude de Boisset, mais nous savons par l'*Indicateur chronologique de Malines,* année 1546 (fol. 30), qu'à sa mort Claude de Boisset faisait encore partie du Conseil privé.

D'après la notice de cet indicateur, qui est la source la plus abondante de renseignements sur Claude de Boisset, il aurait été président du Conseil privé en 1527; mais ce fait est douteux, car le 15 avril 1522 Jean de Carondelet avait été nommé chef et président du Conseil privé, en supplantant, par ses intrigues, Jean Caulier, qui avait été investi de ces fonctions en 1520. Nous savons que Jean Caulier prit sa revanche et parvint à faire enlever la présidence du Conseil à Carondelet, qui n'eut plus que le titre de chef de cette assemblée. Lorsque, en 1531, Charles-Quint réorganisa le Conseil privé, Pierre Tayspil fut appelé aux fonctions de président et Jean de Carondelet fut confirmé dans la place de chef qu'il occupait déjà au Conseil précédent. Il est donc possible que, par ces circonstances, Claude de Boisset ait occupé provisoirement le siège de la présidence du Conseil privé, de 1527 à 1531, Jean de Carondelet ne conservant plus que le rôle de chef. Quoi qu'il en soit, dans le Conseil réorganisé en octobre 1531, Claude de Boisset n'était que conseiller et maître des requêtes [1]. L'*Indicateur chronologique* lui donne aussi le titre de chanoine de la cathédrale de Liége. Cependant le chevalier J. de Theux de Montjardin, dans son bel ouvrage

[1] Pour le Conseil privé, consultez encore le *Recueil des anciennes ordonnances de Belgique :*

Ordonnance de Middelbourg, le 23 juillet 1517, t. I, p. 578, et Archives du royaume : registre de la Chambre des comptes, n° 1325, fol 9.

Ordonnance de Barcelone, le 1er juillet 1519, t. I, p. 682, et Archives du royaume : *Bulletin de la Commission d'histoire*, 3e série, t. XII, p 172.

Ordonnance de Maestricht, le 19 octobre 1520, t. II, p. 26, et Archives du royaume , *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* 3e série, t. XIII, p. 37 ; voyez encore t. II, p. 28, et Archives du royaume : Cartulaires et manuscrits, n° 276*bis*, fol. 99.

Ordonnance du 15 avril 1522 (n. s.) : Archives du royaume, Conseil d'Etat, carton n° 283. L'ordonnance du 21 mars 1522 (n. s.) n'a pas été retrouvée dans ce carton. Ces deux décrets n'ont pas été publiés dans le *Recueil des anciennes ordonnances de Belgique.*

Ordonnance de Bruxelles, le 1er octobre 1531, t. III, p. 241, et Archives du royaume : Ordonnances, minutes, t. I, fol. 77.

Ordonnance de Bruxelles, le 12 octobre 1540, t. IV, p. 240, et Archives du royaume : registre de la Chambre des comptes, n° 120, fol. 33.

sur le *Chapitre de Saint-Lambert* à Liége, ne le mentionne pas dans sa liste des chanoines, et l'obligeant conservateur des archives de l'Etat, à Liége, M. Lahaye, m'a fait savoir qu'il possède plusieurs comptes de la cathédrale de Saint-Lambert, remontant à la première moitié du XVIe siècle, mais qu'il n'est pas fait mention de Claude de Boisset dans ces comptes, où tous les chanoines sont cités avec les émoluments qu'ils ont perçus. Il semble donc certain que Claude de Boisset n'a pas été chanoine de la cathédrale de Liége.

Claude de Boisset était encore doyen de la collégiale de la Sainte-Vierge, à Dôle (sur le Doubs, dans le département du Jura, alors dans la Haute-Bourgogne ou comté de Bourgogne). M. A.-J.-A. Flament, archiviste de l'Etat à Maestricht, qui a eu l'amabilité de m'adresser plusieurs renseignements sur Claude de Boisset, pense que la Vierge avec l'enfant Jésus figure sur le sceau de ce personnage soit parce qu'il aurait placé ses dignités sous leur protection, ou peut-être parce que la Vierge était la patronne de l'église de Dôle. Peut-être est-ce aussi pour un autre motif que nous ignorons.

J'ai déjà dit qu'il était chanoine et archidiacre de la cathédrale d'Arras, mais d'après l'*Indicateur chronologique*, il a été encore chanoine d'Harlebeke (aujourd'hui dans la Flandre occidentale).

Après la mort d'Eustache de Croy, évêque d'Arras, qui, le 24 août 1534, avait succédé au cardinal d'Enckevort, Claude de Boisset fut nommé prévôt de Saint-Rombaut, à Malines, en remplacement d'Eustache, au mois de septembre 1538.

Par ses fonctions au Conseil privé et, plus tard, par sa charge de prévôt de Saint-Rombaut, Claude de Boisset fut obligé de résider constamment à Malines et il n'est donc pas étonnant que son sceau de prévôt d'Utrecht, qui ne pouvait plus lui servir et auquel il n'attachait, pas conséquent, plus d'importance, ait été jeté ou perdu dans cette ville.

Dans le nécrologe de l'église Saint-Rombaut, il est mentionné que, le 6 juin 1545, Claude Boisset, prévôt de cette église, donna entre vifs aux soixante frères [1], six florins du Rhin, en rente héré-

[1] Les soixante frères de Malines, a eu l'obligeance de m'écrire M. l'archiviste de Marneffe, ne sont pas autre chose que le personnel ecclésiastique de Saint-Rombaut, comprenant les chanoines de la première fondation, les chanoines de la fondation de Zellaer et les bénéficiers pourvus de chapellenies.

ditaire, pour chanter une messe anniversaire en l'honneur de saint Claude, son patron. L'année suivante, le 19 août 1546, Claude de Boisset mourut à Malines, mais l'historien malinois, dans son *Indicateur chronologique*, ne dit pas s'il fut enterré dans cette ville, ce qui est cependant assez probable. Cet historien mentionne en terminant que Claude de Boisset, à sa mort, était encore conseiller du Conseil privé de Charles-Quint et prévôt de Saint-Rombaut.

GEORGES CUMONT.



Dans l'*Indicateur chronologique* de Malines, année 1546, folio 30, se trouve la notice suivante relative à Claude de Boisset :

« Claudius de Boiset, a quibusdam dictus Boisot, nobilis Burgundus, J. U. D., Celsissimi imp. Caroli V in Sanctiore Consilio Consiliarius, ejusdemque Senatus anno 1527 Praeses, electus ac nominatus fuit Praepositus ecclesiae D. Rumoldi anno 1538 post obitum Eustachii De Croy Atrebatensis Episcopi. Fuit insuper Praepositus Cathedralis ecclesiae Ultrajectensis (admissus 18 Aug. 1529), canonicus cathedralis Leodiensis, Decanus collegiatarum Beatae Mariae Dolanae et S. Hyppolithi Poligniacensis in Burgundia nec non Canonicus et Archidiaconus Cathedralis Atrebatensis, item Canonicus Harlebacensis, nec non Abbas Commandatarius Favernaci Ord. S. Benedicti in Comitatu Burgundiae. Obiit 19 Aug. 1546.

» In Necrologio ecclesiae D. Rumoldi de illo notantur haec : Die 6 Junii 1545 Revdus in Christo Pater Claudius de Boiset, Praepositus ecclesiae B. Rumoldi, dedit donatione inter vivos LX fratribus, pro missa divi Claudii decantanda sex florenos Rhenenses haereditarios; item die 19 Augusti 1546 obiit venerabilis Pater Dnus Claudius de Boisset, utriusque Juris Doctor, imperatoriae Majestatis Consiliarius, Ecclesiae B. Rumoldi Praepositus, fundato anniversario.

» Ex Statu Ecclesiae D. Rumoldi. MSSto Rev. D. Henrici Dominici *Van den Nieuwenhuysen* Pbri. (Historien malinois, 1669-1740.) »



A remarquer que, dans ce texte, le nom de Claude de Boisset est écrit de trois manières : Boiset, Boisot et Boisset ; la dernière seule est correcte. Je remercie vivement M. V. Hermans, archiviste de la ville de Malines, qui a eu l'obligeance et la grande amabilité de me procurer ce texte si important pour la biographie de Claude de Boisset.



Christophe Butkens (prieur à Saint-Sauveur, ordre de Cîteaux, à Anvers) cite, dans la liste des maîtres des requêtes et conseillers du Conseil privé, messire Claude de Boisset, commendataire de l'abbaye de Faverney et grand archidiacre d'Arras (tome I, supplément aux Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant, liv. VII, 1726, p. 174).

Corneille-Paul Hoynck van Papendrecht, archiprêtre de Malines, dans ses *Analecta belgica, Hagae comitum, 1743*, tome III, 1re partie, p. 160, l'appelle Claude de Bousset ou plutôt de Boisot. Heussenius déclare qu'il fut reçu prévôt d'Utrecht le 18 août 1529. Corneille van Gestel le compte parmi les prévôts de Saint-Rombaut et écrit qu'il fit partie du Conseil privé de Charles-Quint, enfin qu'il mourut le 19 août 1546. (Histoire sacrée et profane de l'archevêché de Malines, p. 41.)

Drakenburgius (Drakenborch, Arnoud, professeur à Utrecht, mort en 1748) dit que Boisset résigna ses fonctions de prévôt d'Utrecht en 1530.

Hoynck ajoute : « In actis capitularibus ecclesiae nostrae adscribuntur Claudio de Boisot *(sic)* qualitates hae : Jur. utriusque doctor, Caroli V in sanctiore consilio consiliarius, Decanus ecclesiarum collegiatarum B. Mariae Dolanae, et S. Hypoliti Poligniacensis in diœcesi Bisuntina, ac Praepositus S. Rumoldi Mechliniae, quam Praeposituram accepit mense septembri 1538 vacantem per obitum Eustachii de Croy, episcopi Atrebatensis, qui 24 Augusti 1534 successerat Cardinali ab Enckevort. »

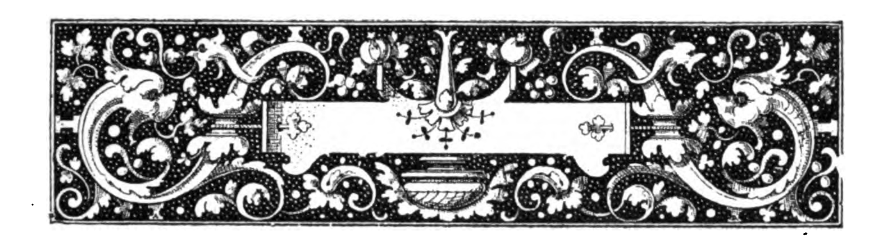
A propos de la prévôté d'Utrecht, Hoynck van Papendrecht ajoute :

« Philibertus, juxta Heussenium, obiit 19 Julii anno 1529 et

Claudius de Bousset *(sic)* admissus fuit 18 Augusti 1529, nondum integri mensis intercessit spatium inter mortem unius et introitum alterius. »

Ce Philibert Naturelli ou Naturelle, aussi d'origine Bourguignonne, fut, comme Claude de Boisset, archidiacre et prévôt de Saint-Martin d'Utrecht (majoris ecclesiae, ecclesiae cathedralis) et nommé en cette qualité au mois de février 1500. Il fit également partie du Conseil privé de Charles-Quint (dès 1517), fut prévôt de Saint-Rombaut à Malines et abbé de l'abbaye de Villers en Brabant wallon. Il mourut à Malines le 22 juillet 1529 et son corps fut transporté à Villers, où sa tombe fut placée près du chœur, à côté de l'autel des Anges (ad latus altaris angelorum). Sa pierre tombale portait l'inscription rapportée par Hoynck van Papendrecht. Il est nommé Dominus Philibertus Naturalle, Burgundus, genere nobilis, mort à Malines le 22 juillet 1529. On voit que la date de sa mort indiquée par Heussenius (19 juillet) n'est pas conforme à celle qui fut inscrite sur la pierre tombale de Philibert, à Villers.





LA REPRÉSENTATION DE L'AME

SUR UNE

PLAQUE DE FOYER[1]



LES pages qui suivent ne viennent pas d'un professionnel de l'archéologie et je ne crois pas inutile de dire comment j'ai été amené à les écrire, d'abord afin qu'on excuse des erreurs ou des lacunes en ce qui concerne des détails pour lesquels je n'ai guère de compétence, ensuite afin de montrer que d'autres détails sont plus importants qu'on ne pourrait le penser à première vue.

[1] Le manuscrit de cette note était intitulé : *Une taque de foyer*, et je m'y servais du mot *taque* tout seul, d'après l'usage généralement adopté en Belgique pour désigner les plaques de fonte qui ornent le fond des vieilles cheminées. A la séance où ma note a été lue ou résumée, M. Ch. Magnien a présenté sur cet emploi du mot *taque* des réserves dont il fera l'objet d'une note qui paraîtra prochainement et peut-être même dans le fascicule contenant le présent article. Je ne puis avoir d'opinion précise sur ces réserves, parce que je ne les connais encore que par une lettre où M. Magnien a eu l'amabilité de me les résumer en réponse à un billet où je lui faisais savoir comment, en corrigeant les épreuves, j'avais résolu le petit problème dont j'avais appris qu'il s'était préoccupé. Quelques mots sur ma solution me paraissant pouvoir intéresser l'un ou l'autre lecteur, je les ajouterai ici. Nous employons en Belgique une foule de mots qui ne sont pas ou ne sont plus dans le dictionnaire français; il ne faut ni trop y tenir, ni les rejeter absolument; le mieux est de s'inspirer des circonstances, c'est-à-dire de l'intelligibilité pour l'auditeur ou le lecteur; disons *nonante* en parlant à des paysans wallons et *quatre-vingt-dix* en parlant à des Belges citadins ou à des Français paysans ou citadins. Ce procédé opportuniste m'a paru devoir être

Dans une série d'études dont j'ai commencé la publication [1], j'ai entrepris de refaire certains paragraphes de la *Civilisation primitive* de Tylor en restituant d'une manière plus précise les explications que l'humanité primitive a données des divers phénomènes étudiés par les physiologues et les psychologues sous les rubriques traditionnelles de *vie* et de *âme*. L'état actuel de mon travail, en y comprenant sa partie inédite, peut être sommairement résumé comme il suit.

Pour l'homme primitif, — et sa façon de raisonner se reproduit dans le cerveau de l'enfant et se continue dans celui du sauvage —, tous les êtres de la nature étaient doués de vie; cette vitalité, et spécialement la vitalité plus grande de certains d'entre eux, comme les hommes et autres animaux, lui a paru provenir de la présence, à l'intérieur de chaque être, d'un ou de plusieurs petits animaux jouant le rôle de puissances directrices ou d'âmes. Cette explication générale du vitalisme par l'animisme a été la conséquence d'une série d'explications de divers phénomènes, explications dont chacune a été fort légitime au temps reculé où elle a été imaginée, ainsi qu'on va le voir par quelques exemples [2].

appliqué au mot *taque*. Ma note pouvant être lue par d'autres que des Belges ou par des Belges ignorant un terme technique dont l'usage ne dépasse guère certains cercles, j'ai décidé, en voyant la première épreuve, que le mot *taque* ne figurerait plus dans le titre et serait autant que possible expulsé du texte. Il restait à lui trouver un remplaçant. J'ai d'abord songé au mot *contre-cœur*, mot qui désigne au figuré le fond d'une cheminée, et qui est employé par extension pour désigner la plaque de fonte qui peut orner ce contre-cœur. J'y ai renoncé, parce que cet emploi par extension m'a paru abusif, tout au moins dans un titre, c'est-à-dire là où on ne peut employer que des mots qui se comprennent sans hésitation; j'ai admis alors l'expression plus claire de *plaque de contre-cœur;* puis, m'avisant que nos systèmes de chauffage réduisent les cheminées à presque rien ou même les suppriment, ce qui rend moins intelligibles tous les vieux mots qui s'y rapportent, j'ai fini par trouver que le plus simple était de faire imprimer l'expression *plaque de foyer*, sauf à continuer à me servir des expressions *taque de foyer*, *taque de contre-cœur*, *taque de cheminée* ou même *taque* tout court, en parlant à des paysans wallons ou à des archéologues belges. Je terminerai cette longue note en faisant remarquer au lecteur qu'ayant demandé à un spécialiste en la matière, M. Sibenaler, conservateur du musée d'Arlon, si, parmi les plaques de fonte qu'il avait étudiées, aucune n'était identique à celle que je décris, j'ai reçu de lui une aimable lettre où il estime que celle-ci n'est pas une plaque de contre-cœur (ou *taque*), mais une plaque de fourneau, ce qu'il induit de l'existence de la raînure qui se trouve sur les côtés.

[1] Dans la *Revue de l'Histoire des Religions* 51 (1905), 1-23 et 361-76.

[2] Il y en a d'autres, comme l'explication du phénomène de la respiration, d'où

Avant le jour où la physique naissante a reconnu que l'ombre n'était que l'absence de la lumière, l'homme devait y voir une sorte de fumée noire; comme l'ombre bougeait, il devait en conclure que cette fumée était vivante; enfin, comme elle ne se détachait pas du corps qui la projetait, il devait admettre que cette fumée vivante en sortait lorsqu'il faisait du soleil et y rentrait lorsqu'il n'en faisait plus. Rien n'était alors plus naturel que d'attribuer à cette fumée vivante un rôle dans l'activité de ce corps, c'est-à-dire d'en faire son âme ou l'une de ses âmes, ainsi que nous continuons à le dire, mais sans le croire comme nos ancêtres, lorsque nous parlons des ombres des morts.

Autre exemple ! Pour expliquer les battements du cœur, le plus simple était d'imaginer qu'une bestiole y avait son domicile et s'y remuait constamment; l'arrêt du cœur à la mort d'un animal s'expliquait fort bien alors par le départ de la bestiole. L'expérience venait d'ailleurs confirmer l'hypothèse. Lorsqu'on fendait le cœur d'un animal, on y trouvait des cavités, c'est-à-dire le logis que la bestiole avait abandonné. Quant à la nature de cette bestiole, les opinions variaient. Pour les uns, par influence d'une idée à laquelle je reviendrai dans un instant, c'était un petit homme d'environ deux centimètres de haut. Pour d'autres, — et il faut voir là la conception la plus ancienne, — c'était un gros insecte; ainsi, par exemple, le scarabée de pierre que les Égyptiens inséraient dans la momie à la place du cœur, était un substitut artificiel du coléoptère dont le départ pour « le pays des cœurs » avait amené la mort.

Autre exemple ! Pour s'expliquer les images qu'on voit sur toute nappe liquide, ainsi que les phénomènes du rêve, l'homme a cru longtemps que tout corps contenait une sorte de pellicule colorée douée du même degré de vie que lui et que cette âme-image pouvait en sortir, pendant la veille pour s'étaler comme un nénuphar sur la surface de l'eau, pendant le sommeil pour aller au loin faire visite à des hommes endormis, à la mort pour se rendre définitivement dans un pays habité par les âmes-images de tous les êtres disparus.

l'homme a conclu que les animaux jouant le rôle d'âmes étaient le plus souvent de complexion vaporeuse, soit pour reprendre, sans plaisanter, un mot d'Ernest Haeckel, des vertébrés gazeux.



Dernier exemple ! Pour expliquer la petite tête humaine que tout homme peut voir dans les yeux d'un autre homme, une seule hypothèse était possible [1], c'est qu'à l'intérieur de tout homme, — logeant, soit dans son cerveau, soit dans son cœur —, il y avait un homme minuscule ayant environ deux centimètres de hauteur, âme-poucet qui avait la direction de tous ses mouvements et qui pour cela venait pousser sa tête à la lucarne de l'œil, le trou noir de la pupille.

Ayant cherché à restituer ces diverses croyances, non pas seulement par des témoignages littéraires, mais par les monuments figurés, j'ai été amené à reconnaître, pour ne plus parler désormais que de la croyance à l'âme-image et de la croyance à l'âme-poucet, que, dans un très grand nombre de représentations, on n'avait pas affaire à une âme-image à laquelle l'artiste avait attribué les proportions du corps humain, et même l'aspect extérieur, armes et vêtements compris, de l'individu dont elle avait fait la vie, mais bien à une âme-poucet représentée comme un être humain complètement nu, auquel l'artiste avait attribué la taille d'un hanneton, tout en lui donnant des proportions un peu plus grandes, parce qu'il n'avait pas d'autre moyen de le rendre sensible à l'œil [2]. Ayant ainsi distingué la représentation de la croyance née de l'explication de l'image qu'on voit dans l'eau, et la représentation de la croyance née de l'explication du petit visage que l'on voit dans l'œil, je crois pouvoir montrer que c'est de cette dernière que dérive, par une suite d'agrandissements inintelligents dans les copies des artistes, la représentation de l'âme humaine sous la forme d'un enfant nu plus ou moins grand, représentation qui dans la suite a été utilisée pour des êtres merveilleux auxquels on n'attribuait pas une origine humaine, comme c'est le cas pour les amours de l'art grec et les angelots de l'art chrétien.

[1] Dans mon article sur l'âme pupilline (*Revue de l'Histoire des Religions* 51, 4-5), j'ai expliqué que l'inexistence du miroir artificiel et la crainte de s'approcher du miroir naturel de l'eau pour éviter que l'âme-image soit volée, ne permettaient pas à l'homme primitif de songer à une autre théorie.

[2] Ainsi, la petite figure noire qui, sur les vases funéraires des Grecs, représente certainement une âme, a à peu près la même hauteur que la tête de la personne au-dessus de laquelle on la voit voltiger, pour indiquer, telle est du moins mon interprétation, que cette personne est bien vivante, puisqu'elle est accompagnée de son génie vital ; les peintres de vases n'auraient pu la faire plus petite.

Mes diverses thèses sur cette représentation de l'âmelette à forme humaine résultent de l'étude que j'ai faite de divers motifs et notamment des trois qui suivent. C'ést d'abord le motif que je crois devoir désigner par le nom de motif de l'animal eidolophore, c'est-à-dire de l'animal [1], tenant à mi-corps dans sa gueule une âme-poucet qu'il vomit ou ingurgite, motif où je vois un débris d'une illustration de la croyance à la métempsychose animale se produisant, soit après la mort, soit même pendant la vie dans le cas du sorcier [2]; c'est ensuite le motif égyptien de la pesée de l'âmelette [3], motif où la valeur exacte de cette âmelette est déterminée par ce fait que son poids devait correspondre à celui d'une plume, ce qui se conçoit aisément, si l'on admet avec moi que, pour les créateurs du motif, l'âmelette à peser n'était guère plus grosse qu'un hanneton et que le rite lui-même avait pour but à l'origine de vérifier, au moyen du poids, si le petit être se présentant dans l'autre monde était bien réellement l'âmelette d'un être humain; c'est enfin le motif de la sortie de l'âmelette par la bouche d'un moribond, cas où la dimension attribuée par l'artiste à cette âmelette ne peut excéder la dimension du couloir, la trachée-artère, par lequel elle a dû passer pour aller du cœur aux lèvres. L'étude de ce dernier motif présente toutefois une petite difficulté d'archéologie. L'art de l'antiquité, à ma connaissance du moins, ne nous a laissé aucune représentation correspondant aux textes anciens décrivant la sortie de l'âme par la bouche, soit sans, soit avec l'intervention d'un être merveilleux, un génie de la mort, qui vient la tirer du corps pour la transporter dans un autre monde. Ce n'est pas à dire cependant que la représentation ait été inconnue des

[1] Il n'y a d'exemples certains que pour le loup, le lion et la vipère ; un exemple de cheval eidolophore est moins sûr ; dans tous ces cas, il s'agit d'animaux pour lesquels la croyance à la métempsycose a été très répandue.

[2] Des exemplaires de ce motif ont été réunis, pour la première fois, par M. S. Reinach, dans la *Revue Celtique* 1904, 208-24 = *Mythes et Cultes* 1, 279-98 ; M. S. R. l'a toutefois mal compris ; il y a vu un animal géant dévorant un être humain de taille ordinaire, d'où le titre de son article : *Les carnassiers androphages*.

[3] Le fait que les représentations égyptiennes que j'ai pu voir, ont un cœur et non un petit homme dans un des plateaux de la balance, ne m'embarrasse nullement ; l'imitation grecque du motif me paraît bien établir que les artistes grecs sont partis de modèles égyptiens où il y avait, d'une part, un petit homme, et, d'autre part, une plume, et que, ne comprenant pas la plume, ils en ont fait un second petit homme.

anciens. D'une part, il ne me paraît pas douteux que le mythe grec de la naissance de Chrysaor et de Pégase vient d'une mésintelligence de représentations où, du cou de Méduse agonisante, s'échappaient un petit homme représentant son âmelette humaine, et un petit cheval représentant l'âmelette chevaline, à laquelle lui donnait droit son primitif caractère de centauresse. D'autre part, il ne me paraît pas douteux non plus que l'on doive faire remonter à l'art de l'antiquité [1], par l'intermédiaire de l'art byzantin, les représentations médiévales, où, de la bouche d'un moribond, s'échappe une âmelette enfantine saisie par un ange ou par un diable suivant la valeur morale attribuée par l'artiste à ce moribond [2]. Ayant découvert dans notre pays sur une plaque de foyer

[1] On doit plus spécialement songer à un prototype d'origine égyptienne ; ceci n'est pas douteux du moins pour un motif de représentation très voisin de celui qui fait l'objet de cet article, la scène de la mort de la Vierge où l'âme recueillie par Jésus ou emportée par deux anges, est emmaillotée, c'est-à-dire représente une âme conçue comme une petite momie identique bien certainement, à l'origine, à la momiette qui alterne avec le scarabée dans les vitrines égyptologiques de nos musées.

[2] Voici quelques exemples à rapprocher de celui qui fait l'objet de cet article : — CAMPBELL DODGSON (*Catalogue of early german and flemish Woodcuts... in the British Museum* I (1903), pl. X ; cp. p. 433) reproduit un bois du XVe siècle, où une âmelette, ayant la taille d'un enfant venant de naître, s'échappe de la bouche d'un moribond et est recueillie par un ange, représentation qui me paraît bien directement empruntée à l'illustration médiévale de la parabole du mauvais riche que j'étudie dans le présent article. — M. E Male reproduit dans *Musée d'Art*, p. 73, une miniature d'un manuscrit du XIIIe siècle, qui a péri dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg, miniature représentant une scène d'agonie ; deux démons sont près de la tête de l'agonisant et l'un d'eux lui retire de la bouche un enfantelet ayant à peu près la dimension de sa tête. — M. S. Reinach a reproduit et commenté dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. 31 (1904), pp. 55 et suivantes, une miniature d'un missel de la Bibliothèque d'Heidelberg, miniature qu'il attribue à un artiste travaillant au début du XVe siècle, soit en Belgique, soit dans le nord de la France actuelle ; cette miniature représente la crucifixion ; de la bouche de chacun des larrons sort une petite figure nue ayant une taille un peu inférieure à celle de la tête de son propriétaire ; « l'esprit du bon larron pose son bras droit sur le doigt d'un chérubin qui semble l'attirer à lui ; celui de gauche ne reçoit aucun appui, mais il n'est pas, comme dans d'autres représentations analogues, enlevé par un démon ». — Aux nombreuses répliques de ce motif que M S. R. a signalées (*Ibidem* 64), on doit ajouter celles qui se trouvent reproduites par Maury dans *Revue Archéologique*, I (1844), 514 (cf. 524) et par W. H. Willshire dans le frontispice de *A descriptive Catalogue af early Prints in the British Museum*, I *German and Flemish Schools*. London, 1879 (cp. 81-2) ; dans ce dernier exemple, les âmes enfantelets

une réplique intéressante de ce motif et voulant pouvoir la signaler dans l'étude que je viens de résumer, sans l'encombrer de la description complète d'un morceau de fonte, j'ai écrit la note qu'on va lire.



M. Houyon-Raquet, à Sart, près de Spa, possède une belle plaque de foyer qu'il a découverte en 1900 dans sa maison, lors de la démolition d'un mur où elle se trouvait encastrée, très probablemeent parce qu'on avait jadis condamné la cheminée dont elle ornait le contre-cœur. Ayant remarqué ce morceau de fonte en août 1901, M. Jules Feller, professeur à l'Athénée de Verviers, y a reconnu un détail fort intéressant pour moi, l'âme s'échappant de la bouche d'un moribond sous la forme d'un enfant, et il s'est empressé de me signaler ce document nouveau pour les études dont je m'occupe. Quelques jours après, je suis allé faire visite à M. Houyon-Raquet en compagnie du docteur Auguste Slosse, professeur à l'Université de Bruxelles. Le propriétaire de la plaque ayant eu la bonté de la faire nettoyer et frotter de cirage noir, afin que les reliefs rongés par la rouille apparussent plus nets, M. Slosse en a pris avec son kodak, — il n'y restait malheureusement qu'une pellicule —, une photographie qui, afin d'obtenir plus de netteté, n'a porté que sur la partie de la plaque que je jugeais à ce moment être la seule digne d'être étudiée.

des larrons sont saisies, l'une par un ange et l'autre par un démon ; mais on ne les voit pas sortir de la bouche des larrons ; chacune d'elles attend son enlèvement sur la barre transversale de la croix supportant le cadavre du larron dont elle faisait la vie. — Je termine par trois exemples où l'artiste, n'étant sans doute pas guidé par un modèle bien fixe, comme c'était le cas pour la mort de Lazare et pour celle des larrons, a exagéré la dimension de l'âme-enfantelet. — A. Maury a reproduit dans *Revue Archéologique* I (1844), 512 (cp. 677, note 3), d'après Millin et de Laborde, une sculpture du portail de la cathédrale d'Arles, où deux anges retirent de la bouche d'un martyr (saint Étienne ?) que ses persécuteurs lapident, une âme ayant l'aspect d'un enfant d'environ huit ans. — Une miniature d'un manuscrit de Bruxelles (IIe série, 282, fol. 35 ; cp. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles* I, 47, n° 99), représente un ange recevant trois âmes sortant de la bouche de trois moribonds, âmes figurées sous la forme d'enfants d'environ huit ans. — Dans le Triomphe de la Mort du Campo Santo de Pise, des anges et des diables retirent de la bouche des moribonds des enfants nus dont la taille correspond à la moitié environ de celle des corps d'où ils sortent.

L'ensemble de ce morceau de fonte doit être décrit comme il suit : la surface ($0^{m}90$ sur $1^{m}03$) est divisée en trois parties principales : à droite, sur une largeur de $0^{m}27$, une bande rectangulaire, prenant toute la hauteur de la plaque, est occupée par des armoiries peu distinctes ; dans le dessous est un rectangle de $0^{m}22$ de haut sur $0^{m}76$ de long qui vient rejoindre la bande aux armoiries, et où l'on voit dans des médaillons les profils de deux hommes et de deux femmes [1] ; ce rectangle est surmonté par une bande de $0^{m}18$ sur $0^{m}76$ qui est ornée de deux rinceaux séparés par une torsade de $0^{m}15$ de large ; le reste de la surface, soit un rectangle de $0^{m}50$ sur $0^{m}76$, est divisé en deux registres historiés égaux en largeur dans leur milieu, celui de dessus étant plus petit que celui de dessous aux deux extrémités ; au-dessus et au-dessous de ces registres, des inscriptions en allemand dialectal [2] expliquent, chose bien inutile, que les scènes représentées illustrent la parabole du mauvais riche (*Luc* 16, 19-31) ; les lettres de ces inscriptions sont en fort mauvais état [3] ; je ne puis guère lire que la première partie de l'inscription

[1] Il peut y avoir ici une erreur de description ; sur l'exemplaire de Bruxelles, il y a une tête de femme et trois têtes d'hommes ; au jour où je remarque cette divergence, je n'ai plus le loisir de faire contrôler s'il n'en serait pas de même sur l'exemplaire de Sart.

[2] Remarquez *í* (*i* long) au lieu de *ei* (dans *spisen*=*speisen*) et *o* au lieu de *u* (dans *zo*=*zu*).

[3] Ces inscriptions ne sont pas plus lisibles sur l'exemplaire de Bruxelles qui va être décrit, le moule étant imparfait à peu près aux mêmes places ; elles ne seraient restituables que si on pouvait mettre les deux exemplaires à côté l'un de l'autre et palper les lettres une à une sur chacun d'eux. Le résultat de ce travail serait d'ailleurs d'une importance minime. J'ai pu toutefois préciser un détail, de façon à relever une erreur du catalogue Juste. La dernière ligne se termine certainement par l'équivalent des mots français : *Évangile de saint Luc, (chapitre) 16* ; on distingue assez nettement, (j'imprime en italique deux lettres douteuses), LVCE*V*A*N*=*Luc evangelium* et les chiffres 1 et 6. L'auteur du catalogue n'a pas songé que l'inscription pouvait contenir une référence bibliographique. Voyant des chiffres, il a cru avoir affaire à une date et il est même parvenu à déterminer cette date. Sa façon de raisonner vaut la peine d'être reconstruite. Le chiffre 1 qui précède le 6 étant assez mal venu sur l'exemplaire de Bruxelles, il a voulu y voir le 5 caractéristique de quatre-vingt-dix-neuf années du XVIe siècle, ce qui s'accordait très bien avec le costume des personnages ; il suffisait pour cela d'admettre que le chiffre 5 était précédé du chiffre 1 et que le chiffre 6 était suivi d'un chiffre indiquant une des années de la décade 1560 à 1569. Or, cela était possible. D'une part, le chiffre 1 de l'indication bibliographique *Luc-evan. 16*, le faux 5, est précédé sur l'exemplaire de Bruxelles d'une légère saillie que l'on peut croire avoir été un 1 dans le moule ; sur l'exemplaire de Sart, on dis-

du registre supérieur : DER ARMER BEGERT VON DEM RICHEN ZO SPISEN; comme ce dernier détail le prouve, la plaque de Sart vient d'Allemagne, ce qui n'oblige pas à croire à un bien long voyage, puisque la localité est à la frontière linguistique. Quant à sa date, le costume des personnages indique nettement le milieu du XVIe siècle, mais rien n'empêche de croire qu'elle serait plus récente, le moule pouvant avoir été fait d'après une peinture assez antérieure et ayant pu de plus être utilisé pendant longtemps, tout au moins tant que les détails de costume ne choquaient pas trop.

Les lignes qui précèdent et la plupart de celles qui suivent étaient déjà composées, lorsqu'une aimable suggestion de M. Auguste Vermeylen, professeur à l'Université de Bruxelles, m'a amené à constater que le Musée de la Porte de Hal possédait une plaque de foyer à peu près identique à celle dont j'avais fait l'objet de cette note. La direction du Musée, m'écrit M. Macoir, ne possède qu'un seul renseignement sur l'origine de cette plaque, c'est qu'elle a été achetée le 21 mai 1862 à un M. Hanick. Elle est actuellement placée sur le devant de la cheminée du premier étage; elle ne porte pas toutefois de numéro, bien que, dès 1864, elle ait été décrite en quatre lignes sommaires contenant une erreur [1] dans le catalogue de Th. Juste (p. 328, n° R. 29).

La plaque de Bruxelles reproduit comme celle de Sart le rectangle historié et la bande à rinceaux séparés par une torsade [2];

tingue nettement devant 1 le point séparatif des mots et il ne reste plus qu'à décider si j'ai raison ou tort de voir un N dans la lettre qui précède. D'autre part, sur l'exemplaire de Bruxelles, le 6 est suivi d'une saillie légère qui n'est en réalité qu'une bavure dans le filet qui entoure la plaque; cette saillie ressemblant assez au faux 5, l'auteur du catalogue a affirmé que l'objet portait la date de 1565. Depuis que les lignes précédentes ont été composées, j'ai pu, en comparant à la loupe les photographies des deux exemplaires, arriver à donner des inscriptions la lecture suivante, lecture où j'imprime en italiques les lettres douteuses et où je remplace par des blocages les lettres illisibles; (au-dessus de la scène de la mort du riche :) DER • RICH • STIRB(T) « le riche meurt »; (au-dessus de la première scène d'outre-tombe :) ASERV • WIRT. G:: (ensemble dont le sens m'échappe); (au-dessus du supplice du riche :) DER• RICH• ABER. N:T [le dernier mot pouvant cacher une forme *nit* comparable au flamand *niet* et l'ensemble paraissant le débris d'une phrase opposée à celle qui précède avec le sens *mais le riche refuse*]; DER• RICH• DES• ARMEN• VORGAS• BIS• ER• IN• DER• HELE. :AS• LVCE*VA.V*• 16.

[1] Voir la note qui précède.

[2] Je doute de l'exactitude des mots *rinceau* et *torsade* que j'emploie ici pour

mais le reste diffère. En dessous de la partie commune, partie placée ici à droite et non à gauche du spectateur, se trouve un rectangle de 0^m36 de hauteur sur 0^m75 de largeur, où l'on voit quatre médaillons surmontés chacun par la tête et les ailes d'un amour qui semble le soutenir en se cachant derrière lui; le médaillon de droite présente le profil d'une femme couronnée; les autres nous donnent les profils d'hommes coiffés du casque de parade du XVI[e] siècle, la bourguignotte, dont le Musée de la Porte de Hal possède de si beaux spécimens [1]. La gauche de la plaque est occupée sur toute sa hauteur par un rectangle de 0^m18 de largeur, où l'on voit des ornements dont mon ignorance des termes techniques ne me permet pas de préciser la nature. L'ensemble de ces rectangles donne une surface totale d'environ 0^m93 de largeur sur 1^m03 de hauteur, alors que la plaque de Sart a 1^m03 de largeur sur 0^m90 de hauteur. Des divers points de la comparaison que je viens de faire, il ressort que le fabricant avait au moins cinq moules qu'il combinait de façon à obtenir, tantôt un rectangle plus haut que large, tantôt un rectangle plus large que haut, suivant les dimensions des cheminées, et qu'il pouvait de plus fournir à ses clients des plaques à leurs armes.



La plaque de foyer dont les deux exemplaires que je connais viennent d'être décrits dans leur ensemble, ne me paraît vraiment intéressante que par son illustration de la parabole de Lazare et du mauvais riche. J'en publie ci-dessous une reproduction d'après photographie de l'exemplaire de Bruxelles et, afin de permettre au lecteur d'en apprécier l'intérêt, je vais lui en faire remarquer tous les détails.

Au centre du registre supérieur, on voit dîner le mauvais riche; sur une assez longue table rectangulaire se trouvent des coupes,

la seconde fois; mon ignorance relative des termes techniques ne me permet pas d'être plus précis

[1] Par exemple II, 191 dans une des petites vitrines de droite au premier étage.

deux groupes de trois petits pains [1] et trois plats dont l'un contient deux poissons et dont un autre semble bien porter un agneau [2] ; le mauvais riche est assis, sa femme à sa gauche [3], au grand côté de la

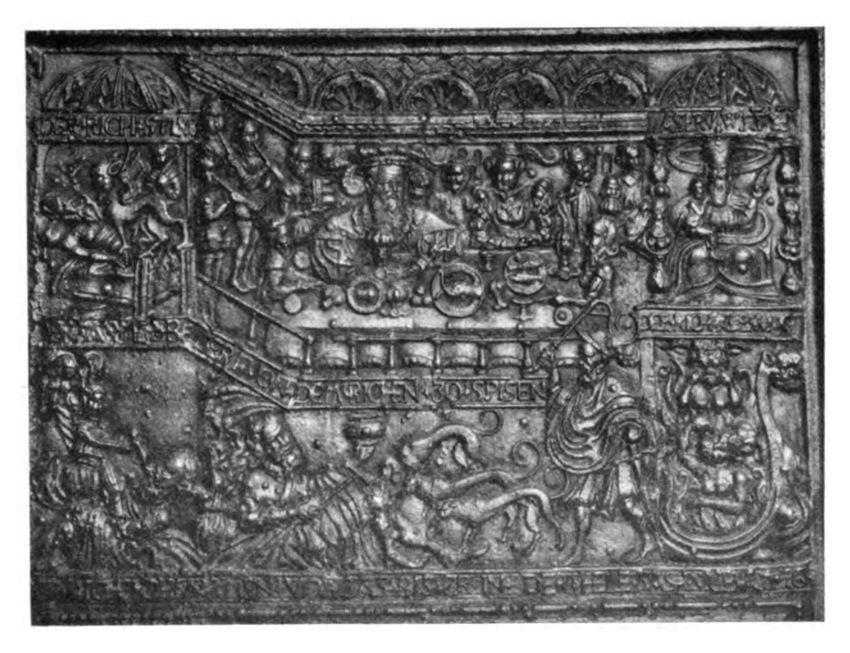


FIG. I. — PLAQUE DE FOYER DU MUSÉE DE LA PORTE DE HAL.

table, tous deux faisant face au spectateur : c'est un gros seigneur barbu ; sa tête est couverte d'une grande toque munie de deux longues plumes crochues dont l'une remonte vers le haut et dont l'autre descend vers son épaule droite ; les manches de son vêtement font d'autant plus de plis qu'il étale ses coudes sur la table ; sa main droite tient une coupe et sa gauche un objet indistinct ; le visage plutôt bouffi de sa femme est engoncé dans une collerette

[1] Ces petits pains pourraient être des pommes; mais je préfère croire, vu la langue de l'inscription, que l'auteur a voulu représenter les *broedchen* allemands.

[2] Le contenu du plat n'est pas très distinct ; je pense à un agneau plutôt qu'à un autre animal, parce qu'il est vraisemblable que l'auteur aurait songé à faire du repas du riche une célébration de la Pâque.

[3] On peut croire qu'elle n'est pas assise, mais debout, en maître d'hôtel surveillant un repas.

surmontant un corsage avec manches à gigot saucissonnées. Deux convives, assis aux petits côtés de la table, se présentent de profil; celui qui est à la droite de l'amphitryon est un homme plutôt jeune, puisqu'il semble imberbe; celui qui est à sa gauche est un vieillard à longue barbe; derrière les dîneurs, on aperçoit trois musiciens jouant de la trompette, un valet portant un plat, un fou, et deux autres personnages moins distincts jouant le rôle, soit de valets, soit de musiciens. Dans la partie centrale du registre inférieur, Lazare est assis par terre, paraissant adossé à un mur, une jambe étendue et l'autre à demi repliée; de la main droite il tient une béquille et au bout de son bras gauche il tend un vase, semblant implorer ainsi les miettes de la table du riche qui se trouve au-dessus de lui; un manteau lui entoure la taille, le ventre et les cuisses; son épaule droite, son bras droit et ses jambes sont couverts de pustules figurant ses plaies; trois lévriers lèchent les plaies de ses jambes; à droite des chiens, un valet à la figure rébarbative et tenant de la main gauche une longue épée, brandit un fouet de la main droite pour chasser le mendiant.



FIG. 2. — L'AGONIE DU JUSTE ET CELLE DU MÉCHANT.

La partie gauche des deux registres, partie dont un dessin [1] reproduit ci-contre fait mieux apparaître certains détails, représente l'agonie des héros de la parabole. Au registre supérieur, le mauvais riche est étendu sur un lit de parade; un diable, espèce de lévrier à tête humaine, est monté sur son corps et, avec la patte droite de devant, il semble aider à sortir de sa bouche une âme ayant la forme d'un petit enfant, tandis qu'un ange, — l'ange gardien du moribond —, prie au fond de la chambre. Dans le registre de dessous, le pauvre Lazare gît sur un grabat, les mains jointes, la tête soutenue par son ange gardien, tandis qu'un autre ange, placé devant lui, retire, en la tenant par les bras, l'âme-enfantelet qui s'échappe de sa bouche.

[1] Ce dessin a été fait d'après photographie de l'exemplaire de Sart.

Les extrémités droites des deux registres sont consacrées à la scène d'outre-tombe entre les deux héros. L'extrémité du registre inférieur nous montre, en dessous d'une sorte de monstre à mamelles, le buste nu du mauvais riche entouré de flammes; l'index de sa main droite est pointé vers sa bouche ouverte pour indiquer qu'elle est altérée; ses yeux se lèvent suppliants vers Lazare qui se trouve au-dessus de lui; sous les flammes commence un corps de serpent qui remonte vers la droite et se termine par une tête assez humaine; il y a vers la gauche deux formes serpentines où l'on pourrait voir une double queue de ce dragon, mais qui pourraient aussi bien figurer une double queue du monstre à mamelles. Dans l'extrémité du registre supérieur, Abraham, vieillard à longue barbe, est sur un siège, tenant de son bras droit, assise sur sa jambe droite, l'âme de Lazare, figurée comme un enfant d'une dizaine d'années environ si l'on en compare la taille à celle d'Abraham.



Je laisse à de plus érudits que moi en la matière le soin de voir si la représentation que je viens de décrire n'aurait pas comme modèle un triptyque perdu ou même un triptyque se trouvant encore aujourd'hui dans quelque musée, et comment elle se rattache aux autres illustrations médiévales du même sujet. Je me bornerai à quelques observations pouvant contribuer à l'étude du second problème.

Le Musée de Bruxelles (tableaux anciens, n° 335, salle X) possède un triptyque que Van Orley a peint en 1521 et que le catalogue intitule : *La Patience et les Épreuves de Job*. Ce tryptique est représenté aujourd'hui par cinq panneaux, parce que les volets, peints sur leurs deux faces, ont été sciés dans leur épaisseur. De ces cinq panneaux, il n'y en a que trois qui se rapportent à Job. Les deux autres sont consacrés à l'histoire de Lazare considérée comme une réplique de celle de Job. Ils sont placés aux deux extrémités de l ensemble. Dans la reproduction que j'en donne ci-dessous, j'ai fait réunir les clichés de façon à restituer l'aspect qu'avait autrefois le triptyque lorsqu'il était fermé. Une courte description de cette partie de l'œuvre de Van Orley fera remarquer

en quoi elle diffère de la représentation de notre plaque de foyer. Sur le volet de gauche, le mauvais riche est attablé dans une salle luxueuse ; sa femme et son fils sont assis à sa gauche ; adossé au mur extérieur de cette salle, Lazare expire, livide, au moment même où, précédé de deux chiens, le serviteur du mauvais riche arrive pour le chasser ; dans le haut, deux anges emportent



FIG. 3. — ASPECT EXTÉRIEUR D'UN TRIPTYQUE DE VAN ORLEY.

son âme-enfantelet. Le volet de droite représente la mort du mauvais riche et, en dessous, son supplice aux enfers ; Abraham, entouré d'un nuage et abritant dans son manteau des âmes figurées comme des enfants nus, tient dans ses mains l'âme-enfantelet de Lazare, de façon que celle-ci puisse contempler à la fois la mort et le supplice de celui qui le dédaignait. Il me paraît bien que dans cette

œuvre Van Orley s'est inspiré [1] d'un modèle assez analogue à la composition de notre plaque de foyer [2] ; mais disposant seulement de deux volets, il a enchâssé comme il a pu les trois doubles scènes que distingue si bien le morceau de fonte que j'ai décrit. D'une part, il a intercalé une des scènes d'agonie au milieu des scènes d'outre-tombe; d'autre part, il a fait mourir Lazare au seuil de la porte du mauvais riche et a remplacé l'ange accoucheur d'âmelettes par une réplique du motif des deux anges, — c'est-à-dire à l'origine des archanges psychopompes Michel et Gabriel [3] —, s'enlevant dans les airs avec une âmelette qu'ils vont conduire à travers les sept cieux jusqu'au séjour des élus.

Une miniature d'un Nouveau Testament de la Bibliothèque du Vatican, manuscrit qui date des environs de l'an 1300 et a été illustré par un peintre italien de l'école grecque, nous présente une forme abrégée d'un prototype de la représentation dont je publie ici deux répliques [4]. Dans le haut, le mauvais riche est attablé, ayant à sa droite sa femme et un convive plutôt masculin, à sa gauche deux convives plutôt masculins. Dans le bas, le mauvais riche expire sur un lit de parade et Lazare sur un grabat ; un diable se saisit de l âme-enfantelet du premier, tandis qu'un ange s'empare de l'âme-enfantelet du second. Il est à remarquer que dans cette représentation il n'y a pas de valet chassant un mendiant, ce qui est plus conforme à l'esprit de la parabole [5], où, malgré l'adjectif dont nous le qualifions, le riche n'est pas représenté comme ayant été particulièrement mauvais pour Lazare, mais comme un homme qui, ayant eu le tort d'être riche, doit être malheureux dans l'autre monde, uniquement parce qu'il a été heureux dans celui-ci.

EUGÈNE MONSEUR.

[1] La nature du rapport est notamment dans ce fait que les chiens de Van Orley appartiennent au mauvais riche et viennent chasser le mendiant, tandis que sur la plaque que je publie, ils ne sont pas censés lui appartenir, ce qui est plus conforme à *Luc* 16, 21, où il s'agit de ces chiens qui font l'office de balayeurs dans les villes d'Orient.

[2] Remarquez, par exemple, l'identité du geste que le mauvais riche fait pour indiquer qu'il est altéré.

[3] Cp. *L'Histoire de Joseph le charpentier*, chap. 23 (dans BRUNET *Evangiles apocryphes* 34 et 51) ; on peut croire que dans des passages comme *Luc* 16, 22, le pluriel a la valeur d'un duel.

[4] SÉROUX D'AGINCOURT *Histoire de l'art 5 (peinture)*, pl. CIII.

[5] Cp. LOISY *Evangiles synoptiques* 2, 170.



L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME

A MOUSTY (Brabant)



'ÉGLISE romane de Mousty, et tout spécialement sa crypte, présentent encore, malgré de multiples transformations, un réel intérêt. Le mauvais état de cet édifice fait prévoir sa disparition dans un avenir peut-être prochain ; aussi nous a-t-il paru utile d'en faire une étude et d'en relever les plans.

I

Nous donnons la description de l'église telle qu'elle devait être dans son état primitif, en signalant ensuite les remaniements successifs qu'elle a subis au cours des siècles.

Ce temple, bâti en blocage sur un plan cruciforme, comprend une grande nef à collatéraux, un transept et un chœur orienté se terminant par un chevet plat. (Voir pl. V.)

La nef compte cinq travées, séparées par autant d'arcades qui donnent dans les bas-côtés. Toutes les arcades du monument étaient, dans le principe, en plein-cintre légèrement outrepassé, retombant directement sur les pieds-droits des pilastres, sans impostes ni archivoltes.

La haute nef était éclairée par dix baies cintrées, le transept en comptait trois et le chœur deux.

Un presbyterium, primitivement surélevé de 2m20, comprenait



le sanctuaire et était limité du côté de la nef par des murs de soutènement; des murs pareils le séparaient des bras du transept (voir plan). Un plafond plat, dont les sommiers subsistent, couvrait tout l'édifice.

A la période ogivale, les assises supérieures des murs de l'église devaient être en partie ruinées par un incendie dont nous avons retrouvé les traces sous le pavement. Le haut du pignon oriental de la grande nef a été rebâti à cette époque, comme le prouve l'arc en tiers-point qui y remplace le cintre roman primitif. En même temps, le pignon opposé recevait, au-dessus de la grande porte d'entrée, une haute fenêtre lancéolée, aujourd'hui murée, et une nouvelle toiture vint s'appuyer sur une rangée de modillons de la même époque, dont quelques-unes subsistent encore dans les combles actuels.

Des recherches pratiquées dans le sous-sol du transept nous ont fait rencontrer un second pavement en béton, établi à 1 mètre au-dessus de l'aire primitive. Ce changement, qui modifiait déjà l'aspect de l'église, semble contemporain des remaniements signalés plus haut.

Mais ce fut surtout au cours du XVIII[e] siècle que des changements importants dénaturèrent l'édifice, tant à l'intérieur qu'au dehors. Ces travaux, commencés en 1720, étaient à peine terminés cinquante ans plus tard. Des contestations entre le pasteur et les abbayes décimatrices de Villers et d'Aywières, au sujet de leur quote-part respective dans les dépenses, les interrompaient sans cesse [1].

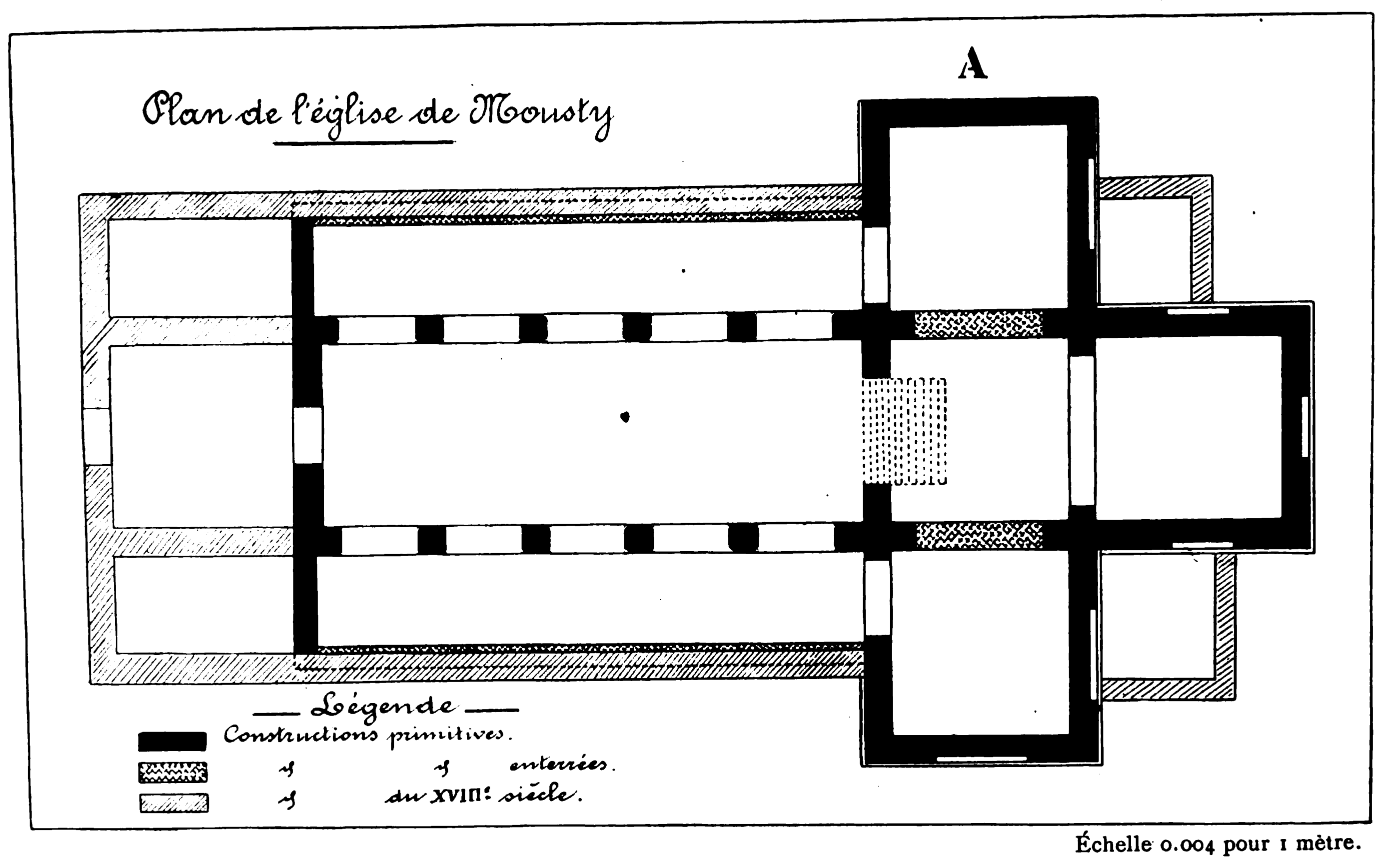
Le pavement, surélevé une première fois au moyen âge, fut encore exhaussé de façon à atteindre le niveau de l'ancien presbyterium, qui, comme nous l'avons vu, dominait de beaucoup le reste du temple.

Des voûtes en berceau, établies sous l'ancien plafond, couvrirent la grande nef, le calcydique et le sanctuaire.

On conçoit combien de pareils changements ont métamorphosé le vaisseau jadis élancé et lui ont donné cet aspect trapu et écrasé qui frappe le visiteur.

[1] De la présence d'une pierre au millésime de 1626 encastrée dans un mur à 1 mètre du sol, MM. Tarlier et Wauters infèrent que l'église a subi des modifications à cette époque. Il est aisé de voir que cette pierre et ses voisines sont des matériaux de réemploi utilisés au XVIII[e] siècle.

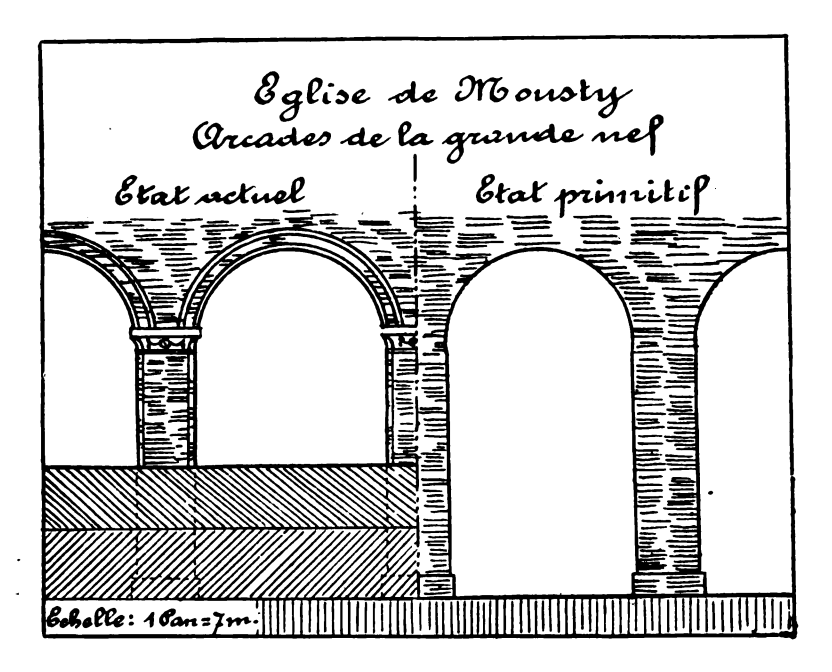




Échelle 0.004 pour 1 mètre.

On orna toutes les arcades d'archivoltes et de chapiteaux en plâtre. Ces derniers, placés très haut, ont transformé les pleins-cintres outrepassés en arcs extrêmement surbaissés. Seule l'arcade triomphale est demeurée dans son premier état.

Les piliers de la nef, à demi enterrés et devenus trop massifs pour leur hauteur, furent chanfreinés de façon à leur donner un peu plus de légèreté.



On élargit les basses nefs de 0m20 ; leurs nouveaux murs en briques sont percés de grandes fenêtres en anse de panier.

Au croisillon et au sanctuaire, les baies romanes furent, les unes aveuglées, les autres remplacées par des fenêtres de même tracé. A l'extérieur, le changement devint plus complet encore.

Le terrain environnant a été exhaussé, comme le sol de l'église, à un tel point que, actuellement, l'édifice est enterré de plus de 1 mètre.

Un avant-corps en briques, de même largeur que l'église, vint se souder à son pignon occidental. Enfin, on remonta, également en briques, les pignons du transept et du chœur que flanquent deux

sacristies modernes (XVII[e] et XVIII[e] siècles). Un immense toit descend maintenant, sans interruption, du faîte jusqu'au sommet des murs des collatéraux, masquant ainsi les façades de la haute nef, qu'on retrouve sous les combles dans leur état primitif avec leurs petites baies romanes [1] et leurs murs soigneusement cimentés [2]. (Voir pl. VI.)

Toutes ces nouvelles constructions ont, en quelque sorte, enfermé l'antique monument dans une enveloppe moderne. Cependant, du pied du petit promontoire sur lequel se dresse l'église, cette vieille basilique se présente encore sous un aspect des plus pittoresques avec ses pignons noircis par le temps et son svelte campanile. De la route provinciale, par contre, elle passe inaperçue, tant on la prendrait aisément pour une vaste grange.

La Crypte.

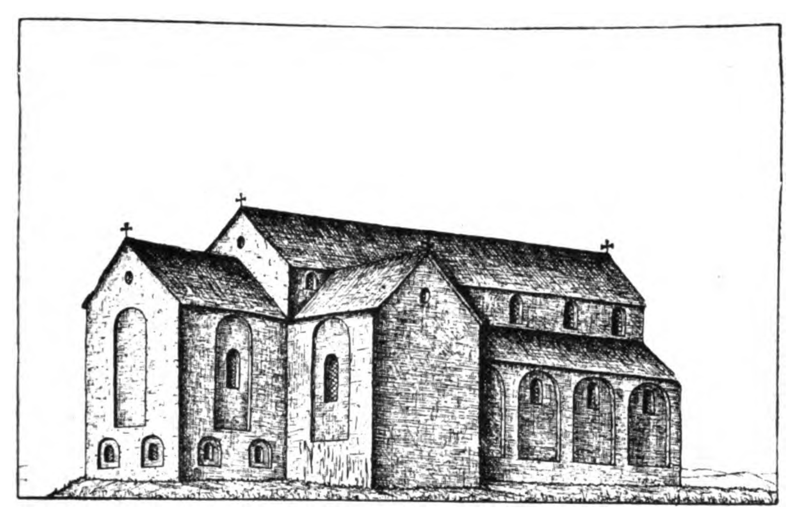
La crypte contemporaine du temple supérieur s'étend sous le chœur et la moitié de la croisée du transept ; on y accédait primitivement par deux portes se faisant vis-à-vis et donnant dans les bras du transept. Ces entrées s'ouvraient sur un corridor, large de 2 mètres, à voûte en plein-cintre et qu'un mur, percé de deux arcades, sépare du sanctuaire proprement dit. Ce dernier est en contre-bas du vestibule de $0^{m}90$ et l'on y descendait par quelques degrés établis sous chacune des deux arcades. Le corridor, dominant ainsi le reste de la chapelle, constitue une disposition remarquable que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs et dont la raison d'être nous échappe.

Le sanctuaire, à peu près carré ($5^{m}60 \times 5^{m}40$), n'a que deux travées. L'aire est constituée d'un béton grossier. Les murs sont en blocage irrégulier que cache une épaisse couche de plâtre recouverte elle-même d'un enduit polychromé, dont il reste quelques vestiges.

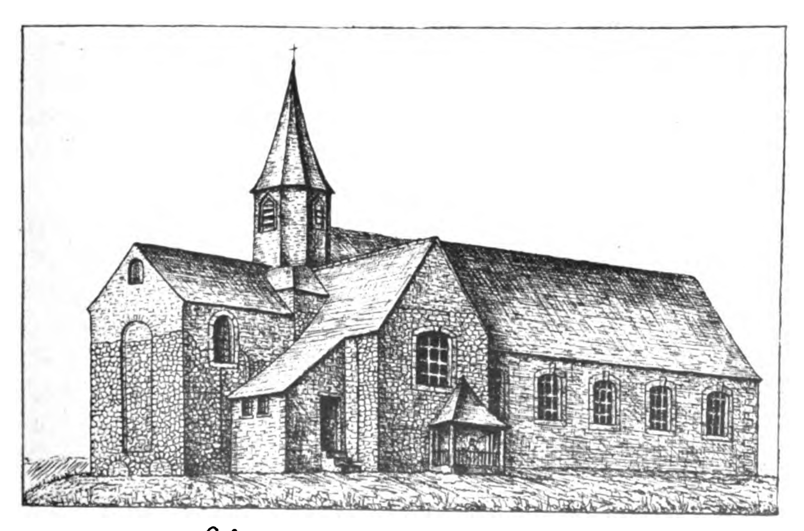
[1] A notre visite, l'une d'elles possédait encore son châssis en cœur de chêne, chevillé de bois. Il est actuellement conservé à la cure.

[2] Les églises romanes bâties en *opus incertum* étaient souvent recouvertes d'un placage en mortier d'une grande dureté, qui dissimulait les défectuosités de cette maçonnerie tout en la protégeant. Les restaurateurs modernes ont fait disparaître cet enduit protecteur et les églises ainsi restaurées ont pris un cachet barbare absolument faux et tout différent de leur aspect primitif.





Église de Mousty. — État primitif



Église de Mousty. — État actuel

La voûte est d'un type vraiment roman, ses arêtes et ses arcs doubleaux retombent sur les chapiteaux rudimentaires d'un énorme pilier central ($1^m \times 0^m80$) et de huit pilastres engagés entre lesquels règnent des bancs en maçonnerie. Les murs sont percés de six fenêtres, deux à chacun des côtés latéraux et deux dans le fond; leurs cintres, comme les arcs doubleaux de la voûte, sont en fer à cheval très légèrement accusé (pl. VII, fig. 3). Il ne reste que des traces de l'autel qui s'adossait au mur du fond entre les deux baies. Nous parlerons plus loin de sa pierre consacrée, qui existe encore.

Haut de 3^m40, ce qui est considérable eu égard à ses dimensions, très éclairée par ses six fenêtres, la crypte ne devait pas avoir cet aspect sombre et mystérieux que présentent, d'habitude, les chapelles souterraines. Vers l'époque ogivale, la partie orientale de l'édifice s'était inclinée sur le devant d'une façon si sensible que, dans la crypte, la voûte du corridor se déchira et que le mur du fond s'enfonça dans le sol, comme il conste d'une différence de niveau de 0^m15 observée entre les chapiteaux de ses pilastres et celui du pilier central (pl. VII, fig 2).

Des mesures de consolidation de la crypte s'imposaient. Ses fenêtres furent condamnées tout en réservant, dans deux d'entre elles, un jour très petit. Une maçonnerie massive combla le vestibule, mais on laissa une étroite entrée donnant dans un puits qui remonte au bras droit du croisillon de l'église.

Sur son orifice est scellée une pierre d'autel dont les dimensions concordent exactement avec la base de l'édicule ruiné de la crypte.

Il semblerait qu'avant d'abandonner d'une façon quasi définitive ce sanctuaire, d'où tant de prières s'étaient élevées vers le ciel, on ait voulu lui laisser un aspect décent. C'est pourquoi la maçonnerie ancienne et les parties nouvellement murées furent, en même temps, passées au lait de chaux.

L'abandon de la crypte comme chapelle coïncide, à toute évidence, avec le premier exhaussement de l'aire de l'église supérieure, ce travail ayant entraîné forcément la suppression des deux entrées primitives au transept.

En 1827, une secousse sismique faillit faire écrouler l'église, dont les murs se fendirent du faîte à la base. De crainte de voir

le chœur s'effondrer dans la crypte, on soutint la voûte ébranlée de celle-ci par deux gros murs parallèles qui l'obstruent presque complètement.

II

Nous sommes tentés de considérer Mousty comme une basilique collégiale ou conventuelle de minime importance et d'une époque antérieure au XIe siècle.

Voici les divers points sur lesquels nous étayons une opinion qui, de prime abord, pourrait paraître assez hasardée.

L'importance de cette église était, pour son temps, hors de proportion avec les besoins d'un infime hameau. Par sa disposition intérieure, la partie surélevée très étendue, complètement séparée de l'emplacement réservé au peuple, ne laisse aucun doute sur sa primitive destination de « chorus stallatus ». (Voir plan.)

L'existence d'un monastère attenant à l'église s'affirme par une particularité qu'offre celle-ci à l extérieur : les fenêtres de toutes les façades, au transept et au chœur, sont encadrées par une grande arcade aveugle; seul, le mur terminal du croisillon nord est plein, preuve à peu près certaine que, dans le principe, un bâtiment monastique venait s'y amorcer. (Voir plan litt. *A* et pl. VI, n° 1.)

Le nom de Mousty n'est qu'une altération toute moderne de Moustier, monasterium [1]. Parfois pris au moyen âge dans sa véritable acception d'église, monasterium indiquait bien plus généralement une abbaye.

En Belgique, les villages de Moustier-sur-Sambre, Monstreux, Munster-Bilsen tirent tous trois leurs noms de leurs monastères. Il faut y joindre Moustier-sur-Dyle, suivant Blondeau, le plus ancien historien local. « Ceux, nous dit-il à ce propos, qui s'amusent à la recherche de l'étymologie des noms de cette contrée me semblent alambiquer l'esprit à des choses si vaines que c'est une sottise manifeste d'y perdre le tems et emplir du papier. Il y a cependant d'aucuns qui ne souffrent pas de contredit comme est celui de Moustier que je produis comme exemple [2]. »

[1] Moustiers (1219), Moustier-super Dylam (1320), Moustier-sur-le-Thyer (montagne, 1436), Moustier (1716), monasteria, monasterium (1219), monasterium supra Dyliam (1441), monasterium (1756). Tarlier et Wauters.

[2] BLONDEAU, *Commentaires sur le roman Brabant*, manuscrit inédit de 1650 (circa).



Crypte de l'église de Mousty.

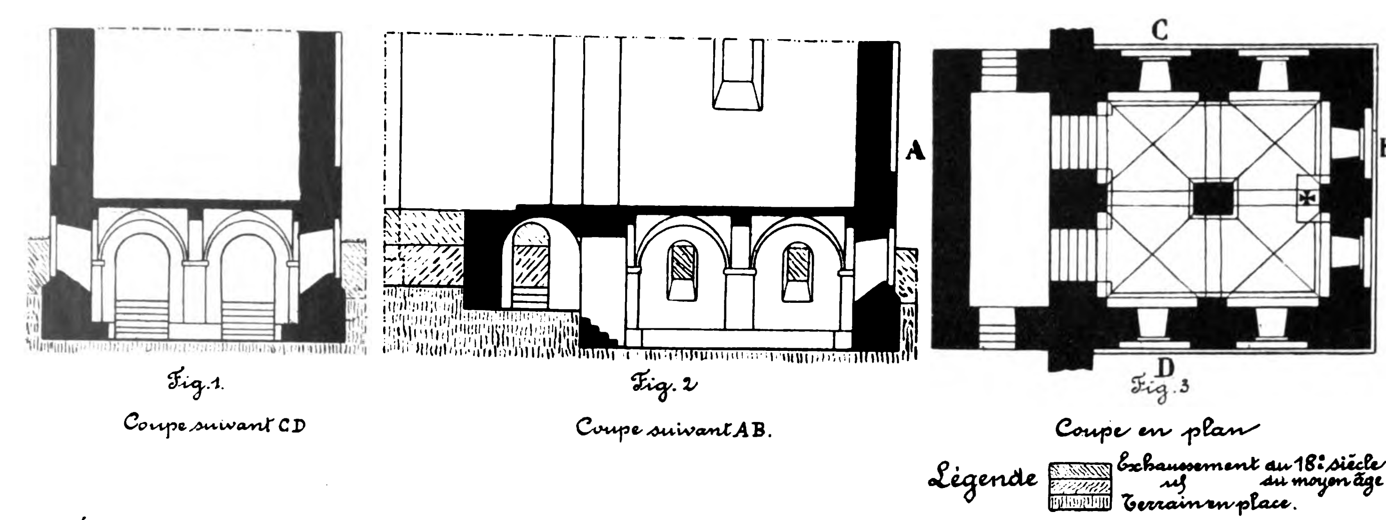


Fig. 1. Coupe suivant CD

Fig. 2. Coupe suivant AB.

Fig. 3. Coupe en plan

Échelle 0.005 pour 1 mètre.

Signalons, pour finir, la tradition qui veut qu'un couvent de moniales s'élevait sur l'emplacement du presbytère actuel.

De plus, l'abbé Defrenne, curé de Mousty en 1866, a laissé sur un de ses registres [1] une note disant qu'il avait trouvé dans les archives de l'église un document établissant que Mousty-sur-Dyle possédait une abbaye de femmes filiale de celle de Moustier-sur-Sambre.

C'est en vain que nous avons cherché ce document.

Tout nous porte à croire, dès lors, que Mousty était, dans le principe, desservi par une congrégation religieuse qui, comme tant d'autres, ruinée par le malheur des temps, aura disparu de bonne heure sans laisser de trace de son séjour.

Parmi les prérogatives inhérentes à la seigneurie de Grez, alias Piétrebais près de Wavre, figurait, chose singulière, le droit de nommer le curé de l'église de Mousty; ses possesseurs s'en considéraient même comme curés laïques, puisque nous trouvons à Mousty, en 1259, un vicaire perpétuel et non un recteur [2]. De plus, il fut un temps antérieur au XIIIe siècle où toutes les dîmes de Mousty auraient compété aux sires de Grez, comme nous l'apprend un registre de 1661 : « Collator pastoratus est dominus Vanden Berghe. Limminghe qualitate qua toparche de Pietrebays ad cujus predecessores omnia decima olim décuntur spectatasse [3]. »

Les Grez du XIe-XIIe siècle étaient, si pas les descendants, du moins les successeurs, dans une partie de leurs biens, de ces comtes de Grez, dont l'existence est constatée deux cents ans plus tôt. On ignore l'étendue de leur comté, mais Mousty a pu très bien en faire partie.

Sur ces indices, on pourrait peut-être attribuer à un des premiers dynastes de Grez la fondation du monasterium super Dyliam, où ses descendants auraient repris le droit de patronat, après la dispersion de la communauté qui le desservait.

A défaut de documents historiques, l'âge de l'église de Mousty ne peut s'établir qu'approximativement et par voie de comparaison.

[1] *Archives curiales.*

[2] Arnoul, vicaire perpétuel de Mousty; Egide, curé de Ways; Barthelemi, chapelain de Neerheim, interviennent en 1259 dans un accord entre l'abbaye de Sainte-Marie de Soissons et les maîtres de l'hôpital de Court.

[3] *Archives curiales.*



Voie difficile à suivre si l'on se rappelle que, dans notre pays, l'architecture romane, avec sa simplicité de lignes et son absence d'ornement, n'a guère varié, à part certains détails caractéristiques, depuis sa naissance jusqu'au XIe siècle. Ce n'est donc que sur ces détails que nous devons porter l'attention et tenter d'en tirer une déduction.

Nous avons signalé qu'à Mousty toutes les arcades retombaient directement sur les pieds-droits, disposition primordiale des VIIe et VIIIe siècles selon Weillez [1] et qu'on rencontre à l'église d'Asné en Flandre, dont l'existence, historiquement prouvée, est antérieure à 939 [2].

Dans la crypte de Mousty, l'emploi d'une sorte de chapiteau s'imposait parce que la retombée des voûtes et des arcs doubleaux est sensiblement plus large que les pilastres.

Ces chapiteaux ou plutôt ces abaques ne consistent qu'en une simple tablette à peine dégrossie et sans aucun profil.

Ce système, aussi lourd que barbare et qui indique bien un art de bâtir dans l'enfance, se retrouve dans les cryptes de Saint-Servais de Maestricht (fin du VIe siècle) [3] et de Saint Ursmer de Lobbes (698). Par contre, aux cryptes du XIe siècle (Hastière, Bornhem, Celles, etc.), le pilastre engagé se flanque toujours de dosserets ou pilastres secondaires, uniquement réservés à la retombée des arêtes, — disposition bien plus élégante, qui marque un progrès architectural caractéristique en même temps qu'une époque.



Nous avions espéré trouver, dans la mesure de longueur employée dans la confection du plan de l'édifice, une nouvelle preuve de son antériorité au Xe siècle. Malheureusement, ses murs se sont si bien écartés qu'aucun parallélisme n'existe plus entre eux. Nous avons même constaté dans la largeur de l'édifice des variations atteignant jusqu'à $0^{m}49$.

1 Monuments chrétiens de l'ancien Beauvoisis.

2 Van Lokkeren, *Messager des sciences historiques*, 1847.

3 Abbé Schmeitz, *Conférence sur l'église de Saint-Servais*. Congrès archéologique de Belgique ; Tongres, 1902.

Une autre constatation milite encore en faveur de la haute antiquité de l'église : c'est qu'elle est bâtie non seulement sur l'emplacement d'une villa belgo-romaine, mais aux dépens de cette dernière. Les murs recèlent quantité de matériaux de l'époque : carreaux et tuileaux de terre cuite, pierres équarries sur une face, de 0m11 de hauteur, mesure presque invariable du petit appareil romain. On remarque tout spécialement, encastrées dans la façade sud du transept, des portions de cette aire en béton, dite *terris en repous*, si caractéristique et que la pioche aura arrachées du sol même.

Au surplus, nos investigations dans le sous-sol ont fourni des fragments de *tegulae*, sans aucune trace de mortier.

Une tradition invétérée prétend qu'un souterrain descend de la crypte jusqu'à la Dyle. Nous sommes convaincus qu'il s'agit, en l'espèce, d'un aqueduc romain, éventré jadis par des travaux de culture ou de bâtisse [1].

La situation de cette villa sur le versant d'un coteau était très heureuse et les terrains environnants, arrosés par les eaux vives du ry des Evaux, sont excellents. Il est à peu près certain que ce lieu, traversé par une voie de communication, sera toujours resté, malgré les invasions barbares, un petit centre de culture et qu'une partie de ce sol si fécond n'est pas demeurée encombrée de ruines jusqu'au XIe siècle.

Partant, l'édification, en cet endroit, d'une église bâtie en matériaux romains trouvés à pied d'œuvre nous la fait considérer, une fois de plus, comme antérieure aux époques précitées [2].

A l'appui de notre thèse et à ces données archéologiques, nous ajouterons sinon une preuve, tout au moins une forte présomption historique qui la justifie.

Mousty avait rang d'église mère *(ecclesia matrix seu integra)*, titre porté seulement par les sanctuaires remontant aux temps apostoliques [3].

[1] Les substructions de cette villa doivent s'étendre dans le cimetière et sous les maisons voisines, circonstance regrettable, car la récente trouvaille, à 50 mètres de l'église, d'une tête de femme en marbre blanc, en atteste la richesse. *Bulletin des Musées royaux*, 5e année, no 10.

[2] Dans le midi de la France, les églises des VIIe et VIIIe siècles sont construites en matériaux romains. REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*.

[3] Mousty, Court-Saint-Etienne et Ways étaient les seules églises-mères de toute la partie wallonne de la vallée de la Dyle.

Au fur et à mesure des progrès du christianisme et de l'accroissement de la population, des églises filiales s'élevaient sur le territoire toujours très vaste de leur église matrice. Mousty, dont la paroisse s'étendait, dans le principe, sur plus de deux lieues carrées, eut pour filles Chapelle-Saint-Lambert, Limelette et problablement Ottignies Une charte du chevalier Gozelon de Chapelle nous apprend que la *basilica sancti Lamberti* fut bâtie par son aïeul vers 1120. Limelette, à en juger par ses fonts baptismaux, date au moins du même temps. Leur église matrice doit donc avoir une origine bien plus ancienne. Si l'on considère combien lente fut l'évangélisation du Brabant et que seulement sous les Pepins et après les prédications de saint Amand se manifestent les progrès marquants du christianisme, il n'est pas téméraire de voir dans l'édifice actuel le sanctuaire primitif élevé antérieurement au XI[e] siècle et peut-être même vers l'époque carolingienne.

III

L'église était naguère décorée avec un certain luxe, comme l'atteste la trouvaille, sur la première aire exhaussée, de fragments de peinture murale sur fond d'or et de vitraux coloriés de la période romane.

Rien ne subsiste de son mobilier ancien, à part une belle remonstrance de 1722, don des paroissiens et livrée pour le prix de 150 écus 2 escalins par l'orfèvre Fonson, de Mons.

Dans le pavement, on remarque, ornée d'un simple écu en losange, la pierre tombale d'Anne de Carondelet, épouse de Lopez Suarez de Aedo †1633, qui fut dame de Mousty, et les deux grandes dalles funéraires de trois curés : Jean de la Motte †1669 et les frères Jean et Pierre Leurquin †1734 et †1755. La première, représentant en demi-relief un ange, les ailes déployées, qui soulève des deux mains un écusson [1], offre ceci de particulier qu'elle est encore exécutée suivant la technique du XVI[e] siècle. La seconde montre un cartouche chargé d'un ciboire et soutenu par deux chérubins gravés au trait dans le goût Louis XV le plus pur. Aux murs

[1] Ecartelé aux premier et quatrième à trois sept renversés (?), aux deuxième et troisième au cygne accompagné de trois étoiles à six raies.

sont appendus un ensevelissement du Christ, œuvre de Constantin Meunier et le blason funéraire d'Alexis, baron de Spangen, seigneur de Mousty, lieutenant général des armées royales de Sa Majesté Catholique et lieutenant-colonel commandant du régiment royal des gardes wallonnes † 1784.



Les archives curiales sont très riches, surtout en documents des XVIIe et XVIIIe siècles. Durant les guerres, le pasteur Guillaume Delfalize avait mis en sûreté à Wavre les titres les plus précieux, où ils périrent dans l'incendie de cette ville en 1695. Nous avons puisé dans ces archives les quelques renseignements suivants.

On commémorait l'anniversaire de la fondation de l'église le 2 novembre et celui de sa dédicace, à l'Assomption. Ce dernier anniversaire se célébrait avec le plus grand éclat et coïncide encore avec la fête du village. Dès l'avant-veille, les jeunes filles étaient convoquées pour décorer l'église et orner la statue de la Vierge de guirlandes et de « cordes ».

La distribution de force pots de bière et plats de tripes stimulait leur zèle.

Les garçons recevaient une ample provision de poudre pour tirer au mousquet pendant la procession et prenaient ce jour-là le titre de canonniers de Notre-Dame.

Enfin, on faisait venir de Bruxelles tout le luminaire, ce qui coûtait, en 1628, 15 florins.

Les pasteurs, outre le patronat des églises de Chapelle-Saint-Lambert et Limelette, avaient la collation des chapellenies de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Etienne et de Saint-Nicolas, en leur église. On les qualifiait de seigneurs de Notre-Dame ou de leur clocher, en vertu d'une seigneurie foncière que leur avait légué, antérieurement à 1433, Bonne de Brocquelloey (Blocquery). En 1596, Waulhez Delmetz, pasteur de Mousty, seigneur de Notre-Dame, avait mayeur et échevins et faisait passer certaines lettres par la dicte cour, malgré les protestations de sire Paul de Carondelet, seigneur du lieu.

En somme, cette seigneurie ne valait « chascun an que II griffons xxx plaques tant en amendes, droit de congé, qu'en rentes en argent, chapons et avoines ».

Les avoines se payaient par quenouille « guenoille d'avène porte autant qu'on peut faire tenir sur le cul d'un stier à la bled », dit un dénombrement du fief de 1486.

Voici, puisée aux mêmes sources, la liste des pasteurs de Notre-Dame de Mousty :

Arnould, vicaire perpétuel	1259
Johan de Merbrene.	1361
Messire Jaccy	1423
Renier de Lys	1483
Gilles de Parfissart (Profonsart)	1488
Gilles Genaert	1501
Richard Denchus	1504
Jean Matillard	1512
Gilles Beuckeleer, absent [1]	1516-1568
Estienne Paul	1558
Waulthy Delmetz	1595-1612
Martin Pillard	1614
Jean de La Motte, licencié ès-lois	1622 1659
Guillaume Delfalize, doyen de Wavre	1662-1713
Everard Flamant	1713-1717
Jean-Fr. Leurquin	1717-1734
Pierre Leurquin, frère du précédent	1734-1755

[1] L'absent était un personnage ecclésiastique qui, bien qu'investi d'une paroisse, n'y résidait pas, laissait le soin de la diriger à un prêtre de son choix. Cet abus, fréquent à la fin du xv[e] siècle, avait presque disparu au xvi[e].

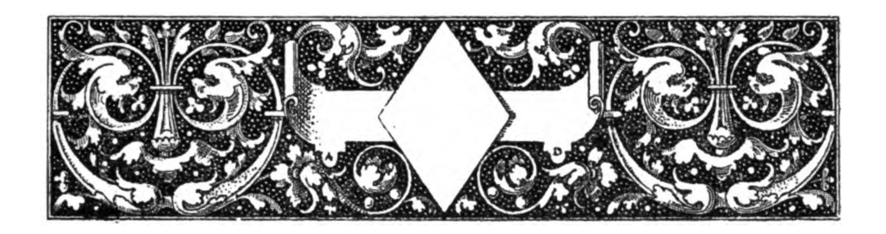
Lambert Bertels	1755-1794
Coppin, ancien bénéficier du chapitre de Saint-Jacques, à Liége.	1795-1820
Lardinois	1820-1863
Henri Defrenne.	1863-1883
Niels	1883-1893
Jules-J. Depauw, ancien professeur au Séminaire de Basse-Wavre	1893

Nous devons une vive gratitude à M. l'abbé Jules Depauw, qui nous a autorisés, avec une parfaite obligeance, à désencombrer l'accès de la crypte et à ouvrir des tranchées de recherche dans le transept, au grand dam de son église tenue avec tant de soin.

Nous sommes heureux de pouvoir l'en remercier ici, ainsi que nos excellents collègues, MM. le notaire Thibaut et Félix Cordier, qui nous ont obligeamment assistés dans notre entreprise.

JEAN POILS
CHARLES DENS.





FOUILLES
A MEERDAEL



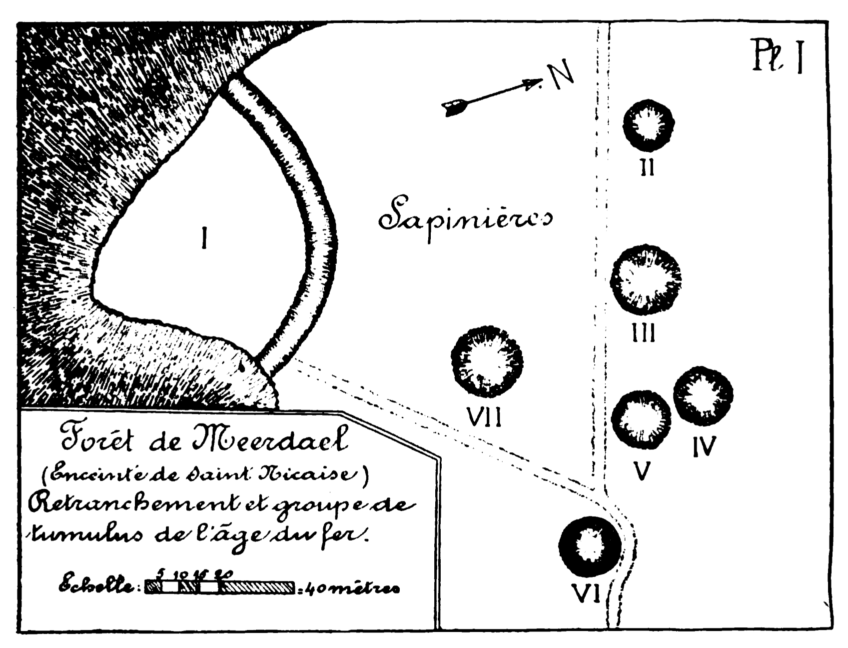
AU mois d'août 1906, nous avons exploré la forêt de Meerdael au point de vue archéologique. Cette forêt, propriété du duc d'Arenberg, est située sur la commune de Hamme-Mille (Brabant) et compte 3,600 hectares de superficie tant en sapinières qu'en taillis sous futaie. Vers le nord, le sol est très sablonneux, mais à l'extrémité sud, le terrain devient argileux. C'est dans cette dernière partie seulement que nos recherches ont été couronnées d'un certain succès.

La Warande ou garenne, tel est le lieu dit principal de ce côté de la forêt, qu'une carte de 1710 nous montre parsemé de grandes clairières. Le mot garenne ne désigne qu'un bois de minime importance et nous pensons que la zone fertile précitée a d'abord été cultivée avant d'être englobée dans le grand massif forestier. Meerdael était déjà habité à l'époque néolithique, comme le prouvent d'assez nombreuses trouvailles d'objets en silex, notamment aux plateaux de la Tombe, de la Warande et du Schustelberg. Pour notre part, nous avons recueilli, dans des terres de déblai, une partie de hache polie, une belle lame, des éclats, etc.

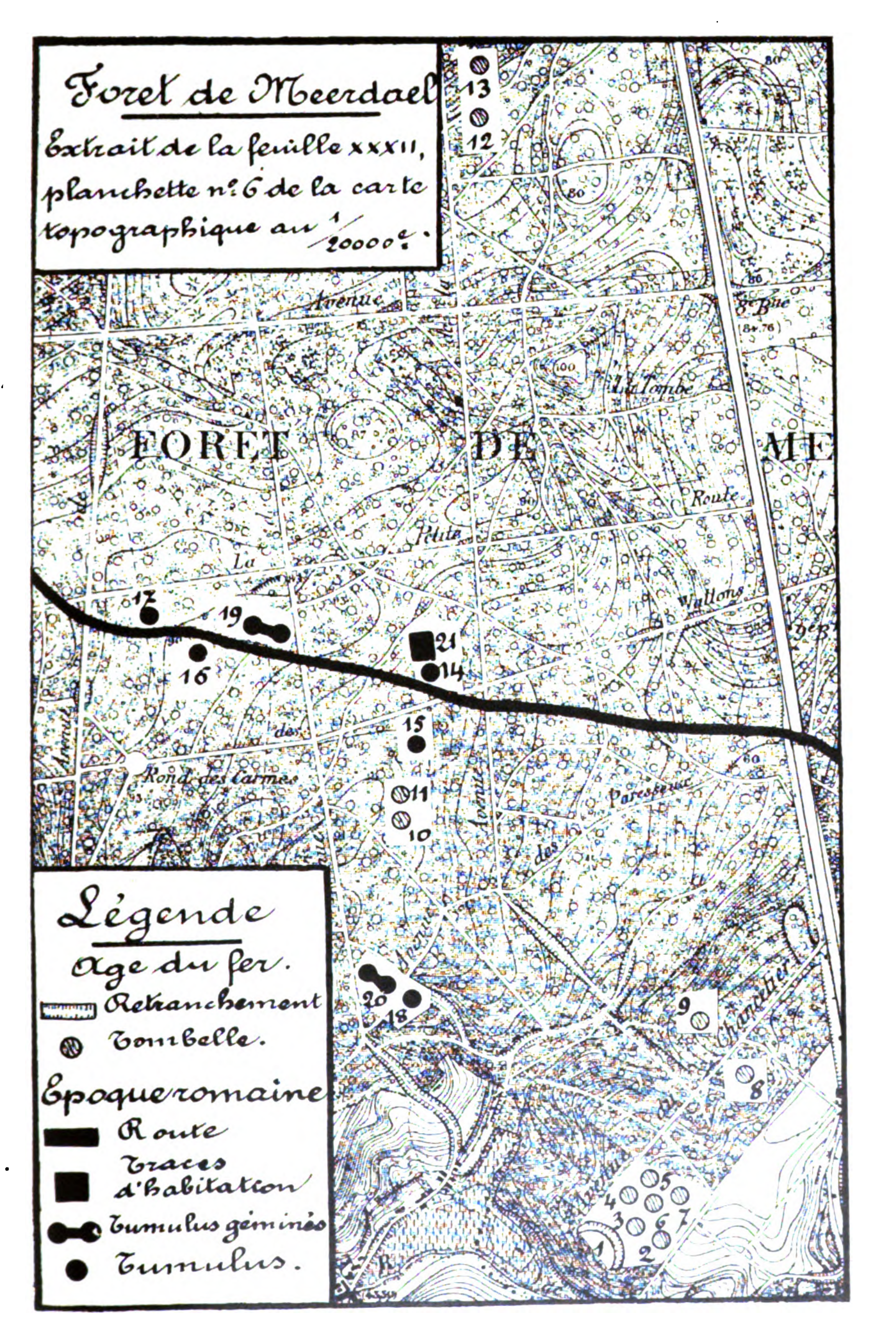
L'âge du fer y est également représenté par un petit camp retranché (enceinte Saint-Nicaise [1]) et par douze tumuli.

[1] Cette partie de la forêt appartint, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française, à l'abbaye de Saint-Nicaise, à Reims.

Le point fortifié en question, de forme segmentaire, est établi à l'angle extrême d'un promontoire de 90 mètres d'altitude, baigné à sa base par les eaux de la Nethen. Il est défendu, vers le plateau, par une levée de 9 mètres de large, construite en arc de cercle, dont le rayon n'a que 55 mètres. Des deux autres côtés, les pentes très abruptes du promontoire rendaient tout retranchement superflu. Ce lieu de défense, d'où la vue s'étend sur toute la vallée de la Nethen, est de si peu d'étendue qu'on doit plutôt le considérer comme un poste d'observation. Il paraîtrait peu vraisemblable de faire remonter ce travail à la période néolithique, mais nous l'attribuons plutôt à l'âge du fer, en raison de son voisinage immédiat avec des tombes de cette époque.



L'aire de dispersion de ces dernières démontre, une fois de plus, qu'en Brabant du moins, ces tertres ne sont jamais groupés en nombre suffisant pour former de véritables champs de repos, fait d'autant plus remarquable que, dans cette province, existent d'importants cimetières évidemment de la même époque, mais sans sépultures apparentes et à urnes cinéraires (à la Quenique, Court-Saint-Étienne, et à la Bruyère-Marion, Grez-Doiceau).


Foret de Meerdael
Extrait de la feuille XXXII, planchette n° 6 de la carte topographique au 1/20000e.
FORET
DE
ME
Avenue
La Tombe
Route
Petite
La
Wallons
Rond des Carmes
Paresseux
Chandelier
13
12
17
19
16
21
14
15
11
10
20
18
9
8
5
4
3
6
7
1
2
Légende
Age du fer.
Retranchement
Tombelle.
Epoque romaine
Route
Traces d'habitation
Tumulus géminés
Tumulus.

Qu'il nous soit permis d'émettre une hypothèse au sujet de cette différence : les incinérations n'étaient-elles pas recouvertes d'un monticule quand des décès se produisaient pendant les migrations périodiques d'un peuple berger et quand l'éloignement de la bourgade ne permettait pas de transporter les restes des défunts jusqu'au cimetière commun ? Peut-être même chaque famille possédait-elle, en vue de ces éventualités, un tertre spécial le long des passages habituels ! Quoi qu'il en soit, il est certain que toute tombelle importante contient les restes de plusieurs individus : nous l'avons observé à Limal et à Rixensart aussi bien qu'à Meerdael.

Les douze tombelles de Meerdael sont toutes très considérables ; l'une d'elles (n° 8), de forme ovale, atteint même 30 mètres de longueur sur 3 mètres de haut.

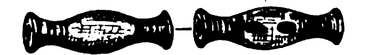
Tombe n° 2. — 20 mètres de diamètre, hauteur 2m80.

L'exploration de ce grand tertre, bien que partielle, n'en a pas moins mis à jour cinq sépultures à incinération, avec traces de bûcher, et nul doute qu'il n'en contienne encore.

L'aire de ces cinq bûchers s'étendait à des niveaux bien différents, deux sur le sol primitif, un autre à 0m75 de hauteur, le quatrième à 1m50 et le dernier à 2 mètres, par conséquent à 0m80 du sommet. Ces sépultures établies par étage démontrent qu'on surélevait le tertre à chaque nouvelle incinération.

Parmi les cendres des bûchers s'éparpillaient quelques tessons de la poterie si caractéristique de l'époque, et les ossements, soigneusement recueillis, se trouvaient un peu à l'écart, réunis en tas ou enfouis dans une petite cavité.

Tombe 3. — Diamètre 17 mètres, hauteur 2 mètres.



Une simple tranchée y a fait découvrir trois sépultures étagées — au niveau du sol primitif, à 0m50 et à 1 mètre de hauteur — ayant les mêmes dispositions que les précédentes. Nous avons trouvé dans ce tertre, confondu avec des ossements, un petit objet fort curieux en os sculpté que nous prenons pour un fermoir de collier.

Tombes nos 9 et 10. — Diamètre 16 mètres, hauteur 1m50.

Des fouilles succinctes pratiquées dans ces tombelles ont mis à

nu, pour chacune d'elles, l'emplacement de deux bûchers superposés.

Le n° 10 a fourni une épingle en bronze, plus un vase dont les morceaux gisaient dans les cendres à plus de 0m30 les uns des autres, mais qui a pu être complété.

Il résulte de précédentes observations qu'une étude approfondie de ces sortes de tumuli exigerait, de toute nécessité, leur ablation complète.



Une voie romaine, qui n'a jamais été signalée, traverse toute la forêt de l'est à l'ouest sur un parcours de 3,000 mètres environ. Bien qu'abandonnée depuis longtemps et cachée sous les taillis, elle est encore connue sous la dénomination de « Vieux chemin de Tirlemont ». Cet abandon doit dater du courant du XVIIIe siècle, époque où furent aménagées les avenues qui sillonnent le bois. Il fut si difficile de faire oublier aux charretiers cette voie de communication qu'on dut la barrer en maints endroits par des fossés et des levées en terre encore visibles aujourd'hui.

Au sortir du bois, vers l'ouest, des défrichements et la mise en valeur des terrains ont fait disparaître les traces de cette route sur un parcours de 1,400 mètres, mais nous la retrouvons encore en usage, bordée de maisons et toujours dénommée « Vieux chemin de Tirlemont », au hameau de Mille : elle coupe, en cet endroit, l'antique *via regia* de Louvain à Namur et à leur bifurcation s'élevait jadis un tumulus si considérable que Ferraris a cru devoir l'indiquer sur sa carte manuscrite (1775).

Dans la direction de l'est, à l'orée de la forêt, la voie romaine se perd également dans les champs pour se retrouver 600 mètres plus loin, au centre du village de Weert-Saint-Georges, dans un chemin profondément raviné dit *les fonds de Tirlemont*. Celui-ci, au delà du village, se prolonge sous la forme d'une route moderne, traverse la Dyle, pour venir joindre, de l'autre côté de la vallée, la route d'Ottenbourg, au lieu dit *Diepenborne (la source profonde)*.

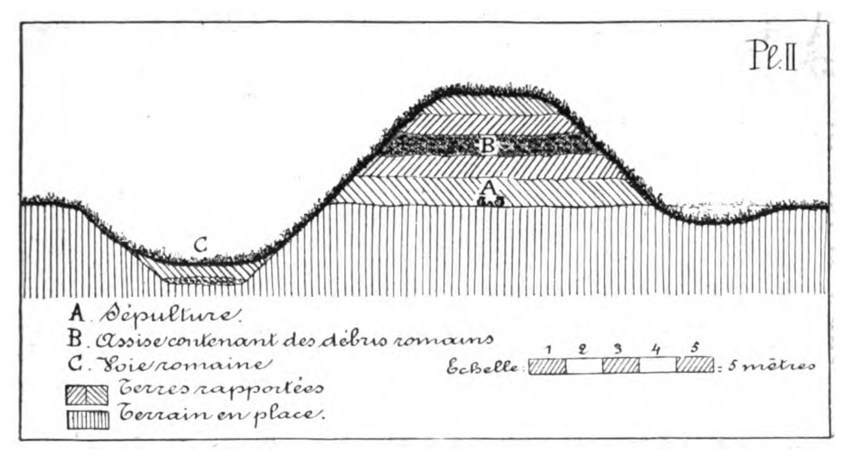
Peut-être cette voie se prolongeait-elle plus loin, vers Bruxelles, dont elle tend nettement à prendre la direction.

Le diverticulum de Meerdael n'a pas plus de 3m50 de largeur et il est établi presque partout en tranchée plus ou moins pro-

fonde, suivant les pentes qu'il s'agissait d'adoucir. A l'enceinte des Renards, la tranchée atteint 3 mètres de profondeur et entaille une côte très raide, en haut de laquelle règne, de chaque côté du chemin, une sorte de retranchement fort effacé et destiné, semble-t-il, à en défendre l'accès le cas échéant.

Ce chemin était partout empierré et ce pavement, composé de cailloux roulés, est souvent remis à jour lorsqu'on plante de jeunes arbres.

Si nous avons été aussi affirmatifs touchant l'origine du « Vieux chemin de Tirlemont », c'est que son âge est, en quelque sorte, authentiqué par les tumuli et les tombelles belgo-romaines qui le bordent ou l'avoisinent.



Coupe transversale de la tombelle n° 16 et de la voie romaine.

On compte à Meerdael six tombelles belgo-romaines, non point disposées en groupe, mais disséminées à d'assez grandes distances les unes des autres.

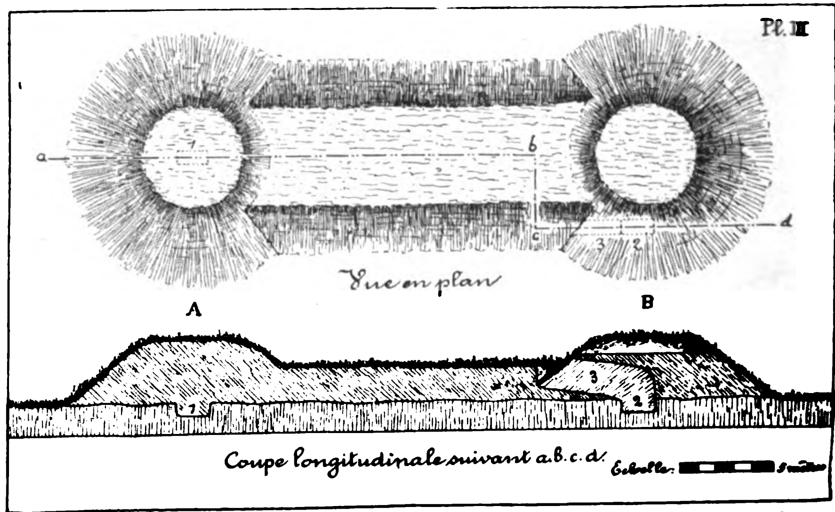
Comme toutes ces sépultures sont de mêmes dimensions et présentent le même aspect, nous prendrons comme type le n° 16, le seul, du reste, qui était inviolé.

A l'encontre du tertre de l'âge du fer qui est en calotte sphérique, la tombelle belgo-romaine à Meerdael affecte la forme bien arrêtée d'un cône tronqué de 9 mètres de diamètre à sa base et 3m50 à son terre-plein, sur 2 mètres de hauteur.

Le n° 16 est situé si près du chemin romain que son pied se con-

fond avec le talus (pl. II). Il a été élevé en assises successives, les premières prélevées aux environs immédiats, ce qui lui constitue, autour de la base, une sorte de fossé ; les assises supérieures proviennent d'un peu plus loin, et parmi elles on en distingue une beaucoup plus foncée, toute farcie de débris romains. Nous aurons l'occasion de parler plus loin de cette particularité.

Les ossements incinérés et le mobilier funéraire, composé de poteries, n'étaient pas, comme d'ordinaire, enfouis dans un caveau ou loculus, mais déposés à même sur le sol primitif. En



Pl III

élevant le tertre, il aura donc fallu, pour maintenir ces vases dans la position verticale qu'ils avaient conservée, masser la terre tout autour avec un soin méticuleux. La disposition de ces poteries est intéressante en ce sens qu'elle montre bien qu'on avait voulu dresser le couvert en l'honneur du défunt. Celui-ci, représenté en l'occurrence par ses restes incinérés, avait, à sa gauche, deux vases destinés aux aliments et, en face de lui, deux lagènes et une minuscule bouteille en verre, tandis qu'à sa droite s'étalaient quatre assiettes creuses et une grande soucoupe en terre rouge vernissée. A l'écart et à 0m50 de distance se trouvait un amas de ferrailles ayant subi l'action d'un feu violent et réunies en un tout par l'oxydation ; on y distingue facilement de grands

clous et des équerres plaqués de bronze qui constituaient sans doute la ferrure du coffre bustuaire dans lequel le défunt a été inciné et qu'on aura recueilli dans le bûcher en même temps que les cendres.

Les autres tombelles avaient été violées à une époque inconnue et probablement fort ancienne, car les gardes forestiers de Meerdael, qui se succèdent de père en fils, n'ont pas ouï parler d'explorations de ce genre. Néanmoins, un tertre n° 17 nous a fourni encore une urnule, quelques tessons, un fer de lance (?), le tout également disposé sur le sol primitif. Un autre (n° 18), éventré par hasard il y a quarante ans, recélait toute une série de vases conservés au château d'Héverlé.

Les tumuli geminés de Belle-Besogne (n° 22).

Ce curieux monument funéraire (pl. III) consiste en deux monticules jumeaux (A et B), 14 mètres de diamètre sur 3 mètres de haut, reliés entre eux par une levée en terre, longueur 8 mètres, largeur à la base 11 mètres, au terre-plein 5 mètres, hauteur 2 mètres, le tout, formant un ensemble de 37 mètres de longueur.

Il présente, à première vue, l'aspect d'un ouvrage de défense, aussi l'appelle-t-on « le Fort » et il fait face à la voie romaine qui n'en est distante que de 40 mètres.

Tumulus A. — Ce tertre avait été déjà exploré à l'aide d'un puits vertical descendant du sommet jusqu'au caveau funéraire, manière de procéder fort en usage sous Louis XIV et c'est à cette époque que nous croyons devoir attribuer ce travail. Les objets ramenés au jour et dédaignés furent rejetés, avec les terres, dans le fond de l'excavation, quand on combla celle-ci. Aussi, avons-nous recueilli dans ces déblais :

Un moyen bronze de Néron, d'une bonne conservation.

Néron (54-68).

Droit : Tête nue de l'empereur à droite ;

Cohen indique, dessous, un globe qui n'est pas visible sur la pièce trouvée dans le bois de Meerdael.

Légende : IMP. NERO CAESAR AVG. P. MAX. TR. P.P.P.

Les deux dernières lettres P.P. signifient *Pater patriae* (fin de 55 ou début de 56 après J.-C.) [1].

Revers : S. C. Victoire s'élevant en l'air, à gauche et tenant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R.

Moyen bronze.

COHEN, 2e édition, tome I, p. 299, nº 302 [2].

Une fibule en bronze.

Un petit socle et une plaque en plomb.

Des tessons provenant de six vases, tant en terre rouge vernissée qu'en pâte noire très fine.

Un couvercle.

Une petite patère à manche.

Une lagène et deux urnes qui ont pu être reconstituées.

Les débris d'une grande bouteille carrée, de deux soucoupes et d'une petite buire en verre, ornée de filets en émail blanc, dont le type se rapproche beaucoup de celui d'un vase en verre trouvé dans une nécropole du IVe siècle à Saint-Quentin (Aisne).

Dans le caveau (1m20 × 0m60, profondeur 0m40) se trouvait encore un joli flacon sexagonal en verre bleuté de 0m06 de hauteur [3].

Dans le tumulus B, une galerie de 2 mètres de large le traversant de part en part ne nous avait rien donné, quand, avisant une dépression à peine sensible sur le flanc du tertre, nous y fîmes pratiquer une fouille qui mit bientôt à jour un étroit couloir. Celui-ci, une fois déblayé, nous mena directement à un caveau funéraire de mêmes dimensions que le précédent et situé presque sous le pied du monticule, à 5 mètres de son centre ; il ne présentait aucune trace de désordre, mais nous n'y avons trouvé que des os brûlés associés à de la ferraille (coffret ?), trois lagènes en terre jaune, dont une à double bec et une urne de même nature. On pourrait se demander si ce tombeau a été violé et comment les fouilleurs ont pu, de prime abord et sans autres

[1] Renseignement donné par M. RENÉ CAGNAT, dans son *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, p. 177.

[2] Nous devons la détermination de cette monnaie à l'obligeance de M. Georges Cumont.

[3] Un flacon semblable, découvert à Franchimont, est conservé au musée de Namur.



recherches, deviner la situation si anormale du caveau. A tout prendre, ces quatre poteries retrouvées peuvent, à elles seules, constituer un mobilier funéraire modeste.

Les tumuli de Belle-Besogne étaient sans doute destinés à deux personnes, liées par des liens étroits du sang ou du mariage, et construits d'un seul jet et au décès de l'une d'elles ; peut-être que, plus tard, les restes du dernier survivant ont été enfouis dans le tertre B, resté vide jusque-là, et le couloir et le caveau creusés à cette occasion.

Meerdael possédait un second monument du même type, plus considérable encore, n° 21 (enceinte des Brocards). Malheureusement, la plus grande partie en a été détruite il y a vingt-cinq ans pour rehausser un chemin, et ce qui reste d'un des tumuli est surmonté d'un hêtre centenaire, dont les racines empêchent toute recherche sérieuse. Nous y avons trouvé cependant une fibule en bronze ansée, fort détériorée et des tuiles romaines.

Nous avons dit que, dans la coupe de la tombe n° 15 apparaissait une assise de terre noire remplie de débris romains. Une petite tranchée ouverte à 14 mètres de distance nous a fait découvrir l'endroit où l'on avait pris ces terres : sur ce point abondent les fragments de tegulae, des tessons, des morceaux de ciment, des débris de ferraille et du bois brûlé, vestiges certains d'une habitation.

Cette constatation montre que le tertre a été élevé à une époque de décadence et presque sur les ruines d'un établissement. Du reste, la forme du goulot des vases céramiques trouvés dans ces différentes sépultures est typique pour une très basse époque [1].

Nous en dirons autant des tumuli de Belle-Besogne, dont les terres rapportées contiennent aussi beaucoup de débris romains, mais nous n'avons pas encore pu retrouver le lieu de leur provenance.

Indiquons encore (enceinte des Carmes) un emplacement où l'on rencontre des fragments de tuile en grand nombre et qu'il serait utile de fouiller.

Il nous reste à signaler la présence, dans toutes les terres de déblai, d'une quantité très considérable de scories, voire même

[1] Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre collègue M. Déchelette, le savant conservateur du musée de Roanne.



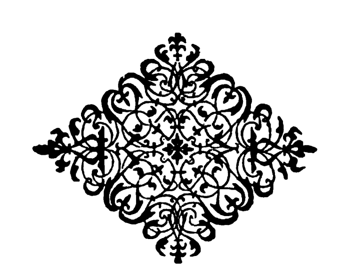
de petits lingots de fer. Les Belgo-Romains de Meerdael s'adonnaient peut-être à l'industrie métallurgique.

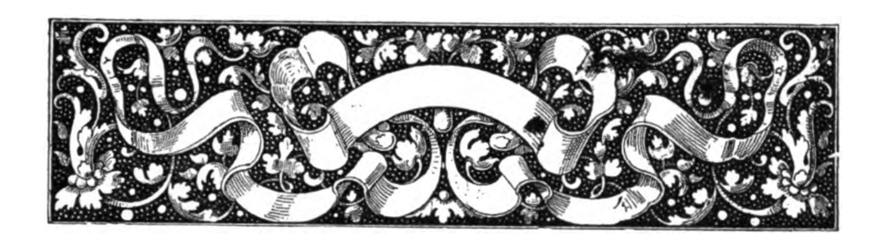
Il existe, dans la forêt, de vastes excavations faites de la main de l'homme, à fond très tourmenté, dont l'origine est inconnue : ne seraient-ce pas d'anciens sièges d'exploitation de la limonite que recèle le sous-sol ?

Une tradition très vivace prétend qu'à la Warande, étroit vallon où coule un mince filet d'eau, jadis retenu par un barrage, existait toute une ville aux temps passés. Des recherches en cet endroit feraient peut-être découvrir l'emplacement d'ateliers métallurgiques belgo-romains.

Nous terminons en adressant à M. Scarron, garde général, nos vifs remerciements pour l'extrême obligeance qu'il a mise à nous guider dans nos investigations.

CHARLES DENS.





POIGNÉES DE BRONZE

DÉCORÉES DE

BUSTES DE CYBÈLE ET D'ATTIS



LA pièce de bronze que reproduit la planche IX a été découverte récemment au cours des fouilles entreprises par M. Raoul Warocqué dans les ruines d'un établissement romain situé sur le territoire de Chapelle lez-Herlaimont, à l'endroit où le ruisseau le Piéton coupe la grande voie antique de Bavay à Tongres et Cologne. Ce curieux morceau est conservé aujourd'hui au château de Mariemont avec un grand nombre d'autres menus objets trouvés à Chapelle. Son intérêt spécial, que rehausse encore son excellent état de conservation, nous ayant paru justifier une étude particulière, M. Warocqué nous a gracieusement autorisé à faire connaître dans nos *Annales* la remarquable trouvaille dont une heureuse fortune vient d'enrichir ses collections.

Ce bronze est une plaque ajourée qui mesure 0m185 de large sur une hauteur maximum de 0m085. Elle a été non pas estampée ou repoussée, mais coulée au moule. Toutefois son épaisseur est faible, et comme le métal, couvert d'une belle patine noire, a été fortement décomposé par un séjour dans un terrain humide, la pièce est devenue relativement légère et médiocrement résistante. Lorsqu'elle

était neuve, elle devait être assez solide pour supporter un poids relativement considérable, car, nous le verrons, elle a servi de poignée.

Comme le montre notre reproduction, on voit au centre un buste de femme de face. Son vêtement, largement échancré, laisse la gorge à nu, et son cou est entouré d'un collier. Sur sa chevelure, ramenée des deux côtés en bandeaux symétriques, est posée une couronne dentelée. Les deux côtés du buste pénètrent dans l'orifice de cornes d'abondance renversées. Deux lions, placés en sens inverse, posent les pattes de derrière sur les épaules de la déesse et s'accrochent aux extrémités des cornes. A celles-ci sont accolés deux autres bustes plus petits, représentant un même jeune homme coiffé du bonnet phrygien, qui sont entés chacun sur une pomme de pin suspendue la pointe en bas. La figure centrale est celle de Cybèle, la Grande Mère d'Asie Mineure, accompagnée des lions qui lui étaient consacrés, entre les cornes d'abondance qui rappellent sa fécondité, tandis que le jeune homme est Attis, avec le fruit de l'arbre qui, dans la légende et dans le rite, lui est constamment associé.

Le bout de la corne qui dépasse le bonnet d'Attis est peu distinct sur notre planche, l'oxydation ayant soudé ensemble des pièces auparavant mobiles. La comparaison avec d'autres plaques semblables montre que les cornes se terminaient par un crochet solide qu'entourait un anneau. Celui-ci se continuait par deux tiges destinées à fixer ces bronzes à quelque panneau de bois [1]. Il faut donc certainement y voir, comme on l'a fait, des poignées de meuble ou plus probablement de coffret, car parfois ils ont été trouvés réunis par couples.

On connaît, en effet, un nombre déjà respectable de plaques similaires qui proviennent toutes de la même région. Le Musée du Cinquantenaire en possède deux ou plutôt la moitié de deux : l'une a été découverte à Élouges [2], au sud-ouest de Mons, il y a quelque trente ans ; l'autre plus récemment, dans les substructions d'une habitation romaine, au lieu dit Boutinier, dans

[1] *Cf.* p. 205, n. 2 ; p. 210, n. 4.
[2] De Bove, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, 1875, p. 300, pl. VI, fig. 6.





PLAQUE DE BRONZE TROUVÉE A CHAPELLE.
(Collection Raoul Warocqué.)

la commune de Roisin[1]. Nous les reproduisons (fig. 1 et 2), d'après des photographies exécutées au Musée[2].

Au cabinet d'archéologie de l'Université de Gand est conservée une troisième plaque semblable provenant aussi du Hainaut : elle a été mise au jour à Brunault-Liberchies et publiée en 1845, par Roulez[3].

Une quatrième, trouvée à Bavay, est entrée, au XVIIIe siècle,



FIG. 1. BRONZE TROUVÉ A ÉLOUGES.

dans la collection Caylus, d'où elle a passé au Cabinet des médailles de Paris[4].

[1] HUBLARD et DE PAUW, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1903, p. 215 et pl. III, n° 5.

[2] On distingue nettement les attaches des deux bronzes, mais au moment de sa découverte, celui d'Élouges était garni, en outre, de « plaque de bronze servant à dissimuler les trous par où passaient les attaches » [De Bove]. Ces plaques ont disparu, mais on en trouve reproduites de semblables dans la figure du catalogue Gréau (*infra* p. 206 n. 2).

[3] ROULEZ, *Bulletin de l'Académie royale*, Bruxelles, t. XII, 1845, p. 405 et suiv.

[4] CAYLUS, *Recueil d'antiquités*, t. II, p. 397 et pl. CXVIII n° 6 ; BABELON et BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 585, n° 1456.

Deux autres, appartenant au Musée de Lille, ont été recueillies ensemble à Bousies, entre Solesmes et Landrecies [1].

Enfin, une septième, qui avait pour origine « le nord de la France » faisait partie de la collection Gréau, vendue en 1885. Nous ne savons qui la possède aujourd'hui [2].

Tous ces bronzes paraissent, à première vue, identiques. Cependant, lorsqu'on les observe de plus près, on constate entre eux de



FIG. 2. BRONZE TROUVÉ A ROISIN.

nombreuses différences de détail. Leurs dimensions même ne sont pas exactement semblables [3]. Les divers exemplaires ne sont donc pas sortis de moules multipliés mécaniquement d'après un modèle unique, mais, suivant le procédé généralement usité dans l'anti-

[1] L'existence de ces bronzes m'a été signalée par mon collègue le baron de Loë, qui les a vus au Musée de Lille. (Cf. *infra* p. 210 n. 4.)

[2] FRÖHNER, *Collection Gréau. Catalogue des bronzes antiques*, Paris, 1885, p. 18, nº 63.

[3] Bavai : 179 × 71 mill. Greau : 180 × 90 mill. Liberchies : 180 × 70 mill.

BRUNAULT. LIBERCHIES
CHAPELLE.
HAINAUT.
VOIE ROMAINE
PIETON
SAMBRE
ÉLOUGES
ROISIN
BAVAY
SAMBRE
SAMBRE
MEUSE
DÉP^T DU NORD
PROV^CE DE NAMUR
ANTHÉE
MEUSE
BOUSIES
N
O
E
S
5000
10000
15000
20000

quité [1], la fonte reproduit une série d'exemplaires modelés à la main dans la cire d'après une maquette.

Ce sont sans aucun doute des productions d'un même atelier et, ce que leur style un peu lourd aurait suffi à indiquer, elles sont de fabrication locale. La répartition géographique des trouvailles faites toutes dans une région étroitement limitée, semble prouver que ces plaques ajourées ont été exécutées à Bavay. L'une d'elles provient de ce bourg même, peut-être aussi une autre, originaire du « nord de la France ». Bousies n'est éloigné de Bavay que d'une vingtaine de kilomètres, vers le sud; Roisin et Élouges en sont encore plus rapprochés et se trouvaient certainement sur le territoire de l'ancienne cité de Bagacum. De celle-ci une grande voie romaine conduisait directement à Chapelle et à Liberchies. C'est donc probablement dans cette importante ville gauloise que travaillait le fondeur qui garnissait de bronzes artistiques les meubles des riches propriétaires du pays.

Deux autres pièces analogues ont été découvertes ensemble dans une région un peu plus éloignée de la Belgique, à Anthée, près de Dinant [2]. Leur type s'écarte quelque peu de celui qui est constant dans le Hainaut; les lions ne sont pas adossés, mais affrontés, de manière que leur tête vienne s'appuyer contre le buste de Cybèle. Mais, sauf cette légère variante, ce sont des copies du même modèle.

Les bronziers gallo-romains ont-ils inventé le motif d'une élégante richesse qu'ils se sont complus à reproduire, ou bien ce sont-ils inspirés de quelque archétype italique ou asiatique? Je crois la dernière hypothèse la plus probable, sans pouvoir toutefois fournir aucune pièce à conviction.

Il est intéressant de voir ainsi emprunter au culte de Cybèle et d'Attis, jusqu'aux extrémités de la Gaule, les éléments de morceaux décoratifs. C'est un indice curieux de la popularité dont jouissaient dans cette contrée les divinités orientales sous l'Empire romain. Cette faveur est attestée par divers monuments [3]: parmi eux je citerai

[1] *Cf.* Pernice, *Zur antiken Toreutik* (Jahresh. Instituts in Wien), t. VII, 1904, p. 154 et suiv.

[2] Del Marmol, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, 1881, pl. 6. Salom. Reinach, *Catalogue des bronzes du Musée Saint-Germain*, p. 334, nº 431.

[3] Roulez, *loc. cit.*, a déjà insisté sur ce point. Mais dans la prétendue épita-

les « mains votives »[1], dont le Musée du Cinquantenaire possède deux exemplaires découverts dans notre pays [1]. M. Blinkenberg a démontré récemment [2] que ces mains appartenaient au culte d'un dieu phrygien, souvent assimilé à Attis, Sabazius, et l'archéologue danois, après avoir étudié tous les exemplaires connus de ces bronzes décorés de symboles très divers, remarque[3] que ceux, relativement nombreux, qui ont été trouvés dans l'ancienne Belgique, se distinguent par certains caractères particuliers, et il en conclut qu'ils n'ont pas été importés de l'étranger mais coulés dans le pays même. Les attributs que portent ces mains liturgiques expriment les croyances syncrétiques qui régnaient parmi les fidèles des dieux d'Asie Mineure à ces confins de l'empire. C'est pour ces païens éclectiques qu'ont été exécutées aussi nos poignées de meubles, et les conclusions archéologiques formulées par le conservateur du Musée de Copenhague confirment les observations que nous avons pu faire : une fabrication locale, s'inspirant de modèles étrangers, a produit les bronzes se rattachant au culte phrygien qui ont été mis au jour dans le nord de la Gaule [4].

FRANZ CUMONT.

phe d'un « archigalle » découverte à Tournai, qu'il invoque comme preuve, et qui a été souvent citée depuis, le mot *archigallus* est une restitution arbitraire (CIL XIII, 3566). D'autre part, nous rappellerons qu'on a trouvé à Vervoz, dans la province de Liége, une figure d'Attis funéraire que nous avons publiée. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXX, 1901.

[1] *Cf. Bulletin des Musées royaux*, t. IV, 1905, p. 44.

[2] BLINKENBERG, *Archäologische Studien*, Copenhague, 1904, p. 66 et suiv.

[3] BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 117.

[4] *Note additionnelle.* — Je dois à l'obligeance de M. Norbert Hachez quelques renseignements plus précis sur les bronzes du Musée de Lille : Leur type est conforme à celui des pièces que nous publions. Ils ont été achetés il y a peu d'années à Bousies, mais on ne possède aucune indication sur le lieu exact de la trouvaille. Les deux plaques mesurent à peu de chose près 18 centimètres de long sur 8 de haut. L'une est très bien conservée et les anneaux qui entourent les extrémités des cornes, se terminent par deux tiges droites, servant à attacher cette poignée à l'objet auquel elle était fixée. L'autre est cassée au milieu du lion de droite et cette portion du métal est assez endommagée. Ces bronzes semblent être restés inédits jusqu'ici.





DEUX FRAGMENTS

DE

COMPTES COMMUNAUX

DE BRUXELLES DU XV[e] SIÈCLE

I. — FRAGMENT DE 1415-1416



Le petit fragment, que nous venons de découvrir est doublement précieux : tout d'abord, pour sa rareté ; ensuite, pour son intérêt historique. Que ce morceau de parchemin, qui comporte à peine cinquante lignes, soit un document rare pour nous, c'est ce qu'on comprendra aisément, si l'on songe que nous ne possédons que quelques fragments des rouleaux ou des registres de notre comptabilité communale du XV[e] siècle [1]. On accuse volontiers l'incendie de 1695

[1] Voici l'indication des fragments connus des comptes communaux de Bruxelles du xv[e] siècle :

1) Un rouleau comportant les recettes et les dépenses du mois d'octobre 1405. (Archives de la ville de Bruxelles.)

2) Quelques comptes de la fin du xv[e] siècle. Le compte le plus ancien est de 1485-1486. (Archives générales du royaume. Inventaire de la Chambre des comptes, t. V, p. 52.)

3) Des extraits reproduits dans un recueil de documents composé, en 1628, par un maître de fabrique de l'église de Sainte-Gudule (manuscrit se trouvant, en 1867, parmi les papiers du greffe de l'ancienne cour féodale de Brabant, aux

d'avoir été l'agent destructeur de nos archives. Les circonstances auxquelles notre fragment dut son salut montreront toutefois qu'à l'intérieur même de la maison communale résidaient des ennemis permanents de nos anciennes archives. Nous visons non les rats et les souris, mais les employés eux-mêmes de l'administration, qui convertissaient volontiers les parchemins d'antan en couvertures de livres, en onglets de reliure, ou entendaient leur donner une destination qui leur semblait plus pratique.



Nous venions de compléter un registre de la fin du XVII[e] siècle, en y rejoignant un feuillet, que nous avions trouvé jadis et que nous tenions depuis longtemps en observation, dans l'espoir de pouvoir un jour le restituer au manuscrit auquel il avait été arraché. Nos bons soins pour ce feuillet mutilé furent récompensés au delà de toute attente. Après l'avoir rejoint au volume auquel il appartenait légitimement, nos regards furent attirés par deux bandes de parchemin, placées en guise d'onglets de reliure, à l'intérieur du manuscrit. Au premier coup d'œil nous remarquâmes aussitôt une écriture du commencement du XV[e] siècle. Les onglets, détachés avec précaution, s'ajustaient à merveille. Ils représentaient à eux deux la moitié inférieure d'un feuillet de parchemin [1]. Une lecture plus attentive nous fit voir que ces fragments se rapportaient à un compte communal du début du XV[e] siècle. Nous tenions là un débri de cette belle collection de comptes, composée au temps de de la grande splendeur de notre Bruxelles du moyen âge ! Il ne comportait qu'une cinquantaine de lignes, il est vrai, mais par le plus heureux des hasards, tout un poste se rattachait à un des moments les plus critiques de notre histoire brabançonne, la mort

Archives générales du royaume, comme l'atteste l'opuscule de L. GALESLOOT, *Notes extraites des anciens comptes de la ville de Bruxelles. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IX, 3[e] série, 4[e] bull., p. 475-500. Ce manuscrit n'a pas été retrouvé jusqu'à présent.)

[1] Voir plus loin la description exacte du fragment. Le manuscrit, dans lequel nous avons découvert les deux onglets en question, est un *Registre aux affermages des biens de la Ville*. Il porte la cote définitive 789. Commencé en 1679, il ut sauvé de l'incendie, ensemble avec les registres en cours de la Trésorerie. Il ervit jusqu'en 1700.



d'Antoine de Bourgogne, à la bataille d'Azincourt, et l'avènement de Jean IV.

C'est ce poste qui nous arrêtera tout spécialement. Il nous renseigne sur les présents en vins faits par la ville de Bruxelles aux grands seigneurs de passage dans ses murs, lors des mémorables événements que nous venons de signaler [1].

C'était en 1415. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, venait de succomber sur le champ de bataille d'Azincourt, le 25 octobre de cette année. Ses sujets lui firent des funérailles solennelles et l'enterrèrent à Tervueren. Dès le 4 novembre, les Etats de Brabant et de Limbourg se réunirent à l'Hôtel de Ville de Bruxelles pour se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt du pays. La situation était grave. Antoine laissait deux fils mineurs, et la dynastie bourguignonne, qui avait été appelée au trône, après la mort de Jeanne de Brabant, n'était pas encore suffisamment consolidée pour ne pas susciter les prétentions de ceux, qui avaient été évincés jadis par la maison de Bourgogne. Les États, conscients du danger, se confondirent en une parfaite entente. Tous, de commun accord, décidèrent de reconnaître comme leur droit seigneur Jean, fils aîné d'Antoine, et de défendre l'intégrité de son héritage contre quiconque voudrait y attenter. Le danger prévu par les États se produisit presque aussitôt. Une violation de territoire ne tarda pas à se faire de la part du comte de Hainaut et de Hollande. Le sire d'Arckel fut envoyé à Bois-le-Duc, au nom du souverain et de la ville de Bruxelles. Il fut arrêté par une troupe de Hollandais, et resta en prison pendant dix ans, malgré les instances des États et les réclamations de la ville de Bruxelles, dont la victime était bourgeois. Or, il semble qu'avant son départ, ce sire d'Arckel vint à l'Hôtel de Ville prendre les instructions du Magistrat, le 10 décembre 1415, et qu'il reçut en cadeau 16 *ghelten* de vin du Rhin, soit environ 43 litres. C'est ce qu'atteste la première inscription au poste des présents distribués : *Item, offert au sire d'Arkele, le 10 décembre, lorsqu'il vint auprès de la Ville, 16* GHELTEN *de vin du Rhin* [2]. Tout en reconnaissant Jean, comme droit héri-

[1] Pour expliquer notre texte, nous prenons surtout pour guide E. De Dynter. Sa *Chronique* a été publiée par De Ram, dans les publications in-4° de la *Commission royale d'histoire, Bruxelles*, 1857, t. III, p. 304 et suiv.

[2] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 191, parlent d'un Jean,

tier, les États instituèrent en même temps un Conseil de régence, composé de onze personnes : deux prélats, cinq nobles et un député de chacune des quatre principales villes du Brabant. Le jeune duc fut inauguré le 14 janvier à Louvain, le 16 à Bruxelles, le 20 à Anvers, et le 26 à Bois-le-Duc.

Cependant le roi des Romains, Sigismond, entendait imposer son action dans la direction des affaires du duché. Il intervint sous prétexte de soigner les intérêts de sa nièce, Élisabeth de Gorlitz, qu'Antoine de Bourgogne avait épousée en secondes noces [1]. Il alla même jusqu'à réclamer la remise du duché. Il expédia aussitôt des lettres aux bonnes villes du Brabant, et notamment à Bruxelles. Nos trésoriers firent remettre aux porteurs du message royal, le 8 janvier 1416, 6 *ghelten* de vin du Rhin, environ 16 litres. De Dynter ne dit mot de l'envoi de ce message, mais, par contre, il relate longuement l'arrivée d'une ambassade, envoyée par le roi des Romains auprès des États et des villes. Ce qu'il nous rapporte à ce sujet éclaire lumineusement un passage de notre compte, qui, au premier abord, nous avait rendu bien perplexe. Il s'agissait, en effet, d'interpréter cette inscription assez singulière : *Item, den hertoghe van* BRIGHEN *ende* DEN HASE VAN BEHEM *per manieren ghescinct 20 ghelten byanen ende 20 ghelten rynswyns.* C'est-à-dire : *Item, au duc de* BRIGHEN *et au* HASE DE BEHEM, *offert en courtoisie, 20 lots de vin de Beaune et 20 lots de vin du Rhin.* Quels pouvaient bien être ces deux personnages ? Laissons parler De Dynter [2].

Depuis le 17 février 1415, ce chroniqueur se trouvait à Cons

sire d'Arckel, envoyé à Bois-le-Duc dans les circonstances que nous narrons. Nous pensons qu'il s'agit ici de ce Jean, bien que notre texte porte simplement *den Jonchere van Arkele.* Toutefois, en lisant De Dynter, je relève la présence d'un Guillaume d'Arckel, seigneur de Borne et de Sittart, qui fit partie de l'ambassade brabançonne envoyée auprès du roi Sigismond, le 13 décembre 1416. (DE DYNTER, t. III, p. 325.)

1. Voir, sur ces prétentions de Sigismond, un travail fort intéressant de L. GALESLOOT intitulé : *Revendication du duché de Brabant par l'empereur Sigismond (1414-1437). Bulletins de la Commission royale d'histoire,* t. V, n° 5, 4e série.

2 Le mot *Behem* était facile à identifier. C'est la forme usitée à cette époque pour *Boheem, Bohême; Behaigne,* en vieux français. Voyez par exemple les actes, en allemand, du roi Sigismond. On y lit : *Kunig zu Behem, der cronen zu Behem.* (DE DYNTER, t. III, p. 196 et passim.)

tance, ensemble avec les députés que le duc Antoine avait envoyés au roi Sigismond, lorsque, le 4 avril, l'ambassade brabançonne reçut la visite de deux personnages de la cour, chargés de lui transmettre certaines instructions de la part du roi. Or, ces deux personnages s'appelaient, l'un, *Haso de Bohemia,* l'autre, *dominus Herboet de Edelborch* [1]. Plus loin, dans sa *Chronique,* De Dynter rapporte l'arrivée à Bruxelles, au mois de mars 1416, de l'ambassade envoyée par le roi Sigismond auprès des villes.

Sigismond, en effet, désireux de jouer un rôle prédominant en Brabant, avait envoyé, comme nous venons de le voir, un message aux villes, dès le mois de janvier 1416. Au commencement du mois de mars, des ambassadeurs vinrent en son nom exposer, à Bruxelles même, devant les États et les villes assemblés, l'objet de ses réclamations. Ils étaient munis de lettres de créance, datées de Lyon, le 28 janvier 1416 [2]. Ces ambassadeurs, qui réclamaient ni plus ni moins que la remise du duché, étaient *Louis, duc de Brieg et de Liegnitz, Guillaume Hase de Waldeck, seigneur de Rolitzi,* et Pierre Wacker, greffier de la cour impériale. Deux de ces noms correspondent précisément à ceux que signale le passage de notre compte. Ils nous permettent aussi d'indiquer la date à laquelle la ville offrit le présent en vin aux envoyés du roi. Cette gratification se fit, en effet, au mois de mars, entre le 6 et le 9 de ce mois, puisque les ambassadeurs exhibèrent leurs lettres de créance le vendredi, sixième jour de mars, et qu'après d'inutiles instances, ils s'en retournèrent le 9 mars suivant [3].

Pendant que Sigismond intriguait de la sorte, sans grand succès

[1] *Eodem die (4 avril 1415) post prandium Haso de Bohemia et dominus Herboet de Edelborch dixerunt ipsis, ex parte domini regis requirentes, quod dominus dux (Brabantiae). . daret pacem domino Huwardo et suis,* etc. De Dynter, t. III, p. 282. La traduction française faite par Jehan Wauquelin donne: *Et che propre jour à l'après-diner vinrent aux dessusdis ambaxiateurs le Hase de Behaigne et monseigneur Herboet de Hedelborch. Ibidem,* p. 737.

[2] De Dynter, t. III, p. 313.

[3] *Ibidem,* t. III, p. 313 et 316. Aux pages 328, 331, 332 et 334, De Dynter rappelle encore les prétentions exposées, au nom du roi, par les ambassadeurs en question. Voyez aussi la traduction de Jehan Wauquelin, p. 761 et 773. — Le nom *Hase* présente une petite particularité. Dans notre texte il est précédé de l'article *den* Hase ; or, dans la traduction française de Wauquelin (t. III, p. 737) nous trouvons également *le Hase de Behaigne.*

d'ailleurs, auprès des États, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur ne perdit pas son temps. Voulant, lui aussi, affirmer davantage son influence en Brabant, il réclama la tutelle de son neveu, Jean IV. Après l'inauguration du jeune prince à Bruxelles, le 16 janvier, il envoya des députés auprès des États et des villes pour les prier de soutenir en tout la cause de leur souverain, mais de vouloir bien lui conférer la tutelle. Les Brabançons répondirent qu'ils se comporteraient certes en loyaux serviteurs d'un prince légitime, mais qu'en ce qui concernait la tutelle, ils ne pouvaient rien décider. Les ambassadeurs s'en allèrent rapporter cette réponse évasive à leur maître.

Peu satisfait, le duc de Bourgogne se hâta aussitôt vers Bruxelles, où il arriva dès le 19 janvier [1]. Ce jour-là, en effet, au témoignage de notre fragment, la Ville lui offrit 8 aunes de drap noir, 2 1/2 aunes de drap rouge et deux pièces de vin de Beaune.

Exposées, en ces circonstances difficiles, aux exigences du roi Sigismond et aux sollicitations du duc de Bourgogne, les villes brabançonnes déployèrent une grande activité dans le but d'éloigner du duché toute influence étrangère et de maintenir au Conseil des Onze la tutelle du jeune souverain. La veille de l'inauguration du duc à Bruxelles, c'est-à dire le mercredi 15 janvier, les députés des bonnes villes se trouvaient à Bruxelles, du moins ceux de Louvain et d'Anvers, et la Ville leur offrit, toujours au témoignage de notre compte, 14 *ghelten* de vin du Rhin [2]. Le même compte nous renseigne sur la présence à Bruxelles des députés de Malines, le 19 février suivant. A eux aussi la Ville distribua 6 *ghelten* de vin de Beaune et 6 *ghelten* de vin du Rhin. Enfin, au messager du duc de Gueldre, qui arriva en notre ville le 25 mars, il fut remis 2 *ghelten* de vin de Beaune.

Il nous reste à expliquer l'intéressant passage que voici : *Item, à monseigneur l'évêque de Cambrai, lorsqu'il arriva ici de Constance, le 16 de décembre, offert 1 aime de vin du Rhin, coûtant, avec le*

[1] De Dynter, t. III, p. 330 et 321 : *Post quorum* (id est ambaxiatorum ducis Burgundie recessu), *venit sine mora antedictus Johannes Burgundie dux in propria persona in Bruxellam ad ducem Johannem, nepotem suum, ubi a dictis tribus statibus ad suam requestam inibi congregatis, instanter requisivit ejusdem ducis Johannis sui nepotis tutelam.*

[2] De Dynter, t. III, p. 309 et suiv.

transport, 28 s. 6 d. g. f., valant 9 s. 4 d. g. On sait que Bruxelles se trouvait dans le diocèse de Cambrai, et ce furent peut-être bien les événements politiques du moment qui amenèrent le prélat dans nos murs. C'était le célèbre Pierre d'Ailly [1], et d'après notre compte, il arrivait en droite ligne de Constance, où était réuni en ce moment le Concile général, qui devait condamner au bûcher le malheureux Jean Huss [2].

Ainsi se trouve pleinement expliquée et commentée la première partie de notre fragment de compte. Celui-ci se rapporte donc à l'année 1415 (1er juin)-1416 (1er juin). A cette année-là, étaient magistrats, Ghiselbert Pipenpoy, Jean Spijsken, Jean, fils de Siger metten Schachte, Jean Mennen, Guillaume Clutinc, Egide de Weert et Pierre Pipenpoy. Les noms des deux trésoriers nous sont inconnus, du moins ne les rencontre-t-on pas dans nos listes de magistrats.



La seconde partie du compte a trait aux salaires payés aux chefs de la gilde drapière et aux percepteurs des assises sur le vin et la bière.

En cette année 1415-1416, les chefs de la gilde étaient : Vrank de Pape et Guillaume Pipenpoy, doyens ; Jean van den Dorpe, Henri van der Beken, Jean van Caudenberghe, fils de Henri dit t Serhuyghs, Jean van Cotthem, Amelric Was, Hubert van der Noot (qui mourut dans l'année, et qui fut remplacé par Godefroid Clutinck), Gilles Cole et Michel van Hussieren, formant le collège des huit [3]. Or, ces doyens et ces huit, ainsi que les deux wardeurs des rames, reçurent un traitement global de 12 livres de gros. Les wardeurs reçurent encore 2 livres de gros, tandis que Louis Spyskens, wardeur des petits draps, reçut pour masse d'habillement la somme de 20 sous de gros, et pour son salaire de l'année, 10 sous

[1] Élu évêque le 20 mai 1397, et créé cardinal en 1411. Il mourut le 9 août 1420.

[2] DE DYNTER, t. III, p. 273. Ce concile dura quatre ans, de 1414 à 1418.

[3] *Liste des chefs de la Draperie.* Manuscrit n° 1446 aux Archives de la Ville.

de gros [1]. Le compte cite encore Guillaume van Mons, mais le fragment venant à cesser à cet endroit, nous ignorons la nature de ses fonctions et le montant de son salaire [2].

Les différentes mentions que nous fournit encore le petit fragment se rapportent, les unes, à la perception des assises sur le vin, les autres, à celle des assises sur la bière. Pour la première perception, on mentionne les trois clercs de l'assise sur le vin, qui reçurent leur traitement de l'année, s'élevant à la somme de 3 livres de gros ainsi que 6 *ghelten* de vin du Rhin, distribués à la fête de Saint-Martin (11 novembre), la veille de l'an et la veille du carême *(Vastenavond)*, sans doute à raison de 2 *ghelten* à chacune de ces fêtes. Les encaveurs ou *wynschroeders*, fonctionnaires chargés de surveiller la rentrée du vin dans les caves et de le mettre en perce, reçurent, pour assistance prêtée dans le recouvrement de l'assise sur le vin, 15 sous 4 ½ d. gros [3]. Deux clercs de la même perception obtinrent ensemble avec les trois clercs de la perception de l'impôt sur la bière, 30 aunes de drap pour leurs vêtements et 5 s. vieux gros pour leurs fourrures. Quant aux clercs de la perception de l'assise sur la bière, deux d'entre eux, ainsi que le *kerfdrager* [4], reçurent, pour leur traitement de l'année, 6 liv. 10 s. de gros,

[1] Ce Louis Spysken était encore wardeur des petits draps l'année suivante. Nous lisons, en effet, dans le *Registre journalier de la draperie de l'année 1416-1417*, fol. 2 : *Item, de waerdeerres van den ramen, de waerdeeres van den clijnen gewande waeren Lodewyc Spyskin, Wouter Loenijs*. (Manuscrit n° 1435 aux Archives de la Ville.) Les fonctions de wardeur des rames et de wardeur des petits draps semblent donc exercées par un même fonctionnaire.

[2] Dans le *Registre journalier de la Draperie de 1416-1417*, fol. 3, nous avons retrouvé la trace de ce Guillaume van Mons : *XIX in decembri verborgde Willem van Ophem sin herberghe voer 400 lb. gr. assisegelts Sin borgen sin Willem van Mons ende Jan van Ophem, sin neve, ende elc voer al.* — Sur le rôle de ces hôteliers, voir notre livre sur l'*Organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, Bruxelles, 1904, p. 347 à 352 (Mémoire couronné de la médaille d'or par l'Académie royale de Belgique).

[3] Le texte porte *Van aldrande hoeden van den wynassise hulpen te bewaerne*. Le mot *hoede* signifie *garde*, et *hoeden*, *garder*. Nous trouvons la même expression dans *'t hallierscap of de hoede van der halle, de hoede van de raemen*, etc. PERQUEMENTBOEC METTE TAITSEN, fol 127 v° aux Archives de la Ville.

[4] Le *kerf* ou taille consiste en une latte de bois, divisée en deux, sur laquelle on trace des signes indiquant un paiement ou une livraison de marchandises. Le créancier tient une partie, le débiteur l'autre. En réunissant les deux parties, on peut à tout moment établir, d'une façon indiscutable, l'état des comptes, attendu que les signes doivent s'ajuster. Nous avons retrouvé des *kerven* aux

et 9 *ghelten* de vin du Rhin, aux trois fêtes ci-dessus indiquées; les deux wardeurs de la même assise touchèrent 30 s. de gros. Le *busdragher* [1] ou encaisseur, pour avoir porté la caisse pendant le recouvrement de l'assise dans la franchise, fut également payé, mais notre fragment ne donne pas le montant de son traitement. Enfin à l'amman, qui avait droit à une certaine part dans l'impôt sur la bière, on remit 10 s. de gros.



Un mot encore sur la monnaie utilisée dans la rédaction du compte.

Tout d'abord, nous constatons que nos trésoriers ont régulièrement converti une monnaie de gros, dite *forte,* en une monnaie également de gros, accompagnée parfois d'un supplément d'esterlings.

Ensuite, à part ces gros, dont la nature n'est pas expressément indiquée, il est question de *Torren* ou tours, calculées à raison de 9 tours pour 8 couronnes. Ce sont les tours d'or frappées par Jeanne de Brabant.

Notre très estimé collègue, le savant numismate Georges Cumont, a bien voulu examiner notre texte et le comparer aux comptes des ducs de Brabant de 1414-1415 [2]. Il semble établi que, très probablement, la monnaie de gros, dite forte, est la monnaie de Brabant, frappée par Antoine de Bourgogne. C'est, en effet, cette monnaie qui est utilisée dans les comptes de 1414-1415, à la tête desquels nous lisons, du reste, cette mention : *Munten die alle gevaluert sijn in goeden sterken nuwen brabansche gelde Mijns*

Archives de la ville de Bruxelles. Un de ces *kerven* porte la date du 28 septembre 1705. Il servait à marquer la bière distribuée à des menuisiers, travaillant sans doute pour le compte de la ville.

[1] Ici il s'agit manifestement, à bien comprendre le texte, de l'employé qui portait la boîte où l'on mettait l'argent, recueilli par les collecteurs, lors de leur tournée dans la franchise de Bruxelles.

[2] Archives générales du royaume. Chambre des comptes, registre n° 1297, allant de 1414 à juillet 1415. Ce sont les comptes d'Antoine de Bourgogne. M. Cumont a vérifié également le compte de 1415-1416, mais les données que ce dernier compte fournit, ne changent rien aux conclusions, qui se dégagent du registre précédent.

heren munten vors., te weten 40 gr. derzelven munten gerekent voir 20 s. ende 20 s. voir elc lb. gerekent [1].

Quant à la monnaie de réduction, c'est-à-dire celle dans laquelle a été réduite la monnaie de Brabant, que nous supposons avoir été employée, il résulte des sommes globales consignées dans notre texte, qu'il s'agit bien de vieux gros.

Le rapport entre ces deux monnaies est de 3, parfois 3 et une petite fraction, résultant de ce fait que les trésoriers ne parvenaient pas toujours à faire un calcul mathématiquement exact.

Prenons quelques exemples concrets empruntés à notre texte :

2 liv. 9 den. gr. monnaie forte (de Brabant) = 13 s. 4 d. gr. (vieux) ou 489 den. gr. monnaie forte (de Brabant) = 160 d. gr. (vieux).

La proportion est de 3 $\frac{9}{160}$.

1 s. 8 d. gr. monnaie forte (de Brabant) = 6 $\frac{1}{2}$ d. gr. (vieux) ou 20 d. gr. monnaie forte (de Brabant) = 6 $\frac{1}{2}$ d. gr. (vieux).

La proportion est de 3 et $\frac{1}{13}$.

3 s. 6 d. gr. monnaie forte (de Brabant) = 1 s. 2 d. gr. (vieux) ou 42 d. gr. monnaie forte (de Brabant) = 14 d. gr. (vieux).

La proportion est 3. Ainsi de suite.

Venons-en aux tours, signalées comme suit dans le texte : 62 $\frac{1}{2}$ tours, 8 couronnes étant calculées pour 9 tours, et 6 liv. 14 s. 5 $\frac{1}{2}$ d. gr. f., valent ensemble 6 liv. gr. (vieux).

D'après le registre des comptes de 1414-1415, il est dit que la couronne est comptée à raison de 49 gr. monnaie du duc (c'est-à-dire monnaie forte de Brabant frappée par le duc Antoine). D'autre part, il y est dit que 10 tours de Louvain, à raison de 42 gr. de la monnaie du duc, valent 40 gr. de cette monnaie comptés pour 1 livre, 10 liv. 10 s.

La dernière donnée nous indique clairement qu'une tour est comptée pour 42 gr. (monnaie forte de Brabant). Connaissant, d'autre part, que la couronne est évaluée à 49 gr. de la même monnaie, nous pouvons établir la valeur des tours signalées dans notre texte. Il y est dit que 9 tours valent 8 couronnes. Puisque 1 couronne vaut 49 gr., il se fait que 9 tours valent 392 gr. — 1 tour

[1] Ainsi le mouton d'or est évalué, dans ces comptes, à 14 gros de cette monnaie.



vaut donc 43 $\frac{5}{9}$ gr. C'est à peu près la valeur renseignée dans le registre de 1414-1415, qui, lui, donne 42 gr.

D'autre part, dans ce registre, la livre de vieux gros est évaluée à 15 vieux écus et le vieil écu tantôt à 52 gros, tantôt à 53 gros de la monnaie d'Antoine de Bourgogne, de sorte que le vieil écu étant à 16 vieux gros, on obtient, en divisant 52 par 16, la proportion de 3 $\frac{1}{4}$, proportion qui se rapproche beaucoup de celle qui résulte des calculs précédents.

La conclusion qui se dégage de tout ce commentaire, c'est que, dans notre compte, au lieu de réduire au gros de Flandre, comme cela se faisait encore du temps de Jeanne de Brabant pour les recettes générales [1], pour l'un ou l'autre motif, on réduisait, au temps du duc Antoine, en vieux gros, dans les comptes de la ville de Bruxelles, abandonnant ainsi le gros de Flandre comme monnaie de réduction. D'autre part, comme on utilise la monnaie forte nouvelle, frappée par Antoine de Bourgogne, dans les registres de la Chambre des comptes de 1414-1415 et de 1415-1416, nous croyons que, dans notre compte communal, la monnaie forte, dont il est question, vise également cette monnaie forte brabançonne

TEXTE.

Morceau de parchemin mesurant 0m16 dans la hauteur et 0m22 dans la largenr. Ce morceau a été coupé en deux, de façon à fournir au relieur deux onglets, destinés à la reliure du manuscrit coté 789 des Archives de la Ville. Il constitue la moitié inférieure de deux feuillets de parchemin enlevés à un cahier, qui pouvait mesurer 0m32 dans la hauteur sur 0m22 dans la largeur.

Nous paginons ce fragment comme suit : 1, 1vo ; 2, 2vo.

L'écriture a légèrement pâli. Dans le pli de l'onglet, la couture a fait plusieurs trous.

Le fragment appartient à un compte annuel allant du 1er juin 1415 au 1er juin 1416.

[1] M. Georges Cumont a publié une importante étude sur l'histoire monétaire du Brabant, d'après les registres des comptes généraux des receveurs de Brabant, intitulée *Étude sur le cours des monnaies en Brabant pendant le règne de la duchesse Jeanne, veuve, depuis 1383 jusqu'à 1406*. Bruxelles, 1902.



| recto

..... cleet was dat de camerlinghen hadden ende van 3 ellen, daer 3 grote cussenen mede ghedect waren, costen 2 lb. 9 d. gr. f., valent 13 s. 4 d. gr.

Item, Heine Standeken van desen lakenen te gadere te naeyene, ghegheven 1 s. 8 d. gr. f., valent 6 ½ d. gr.

Somma van deser partien es 2 lb. 10 s. 11 d. gr. 2 est out.

Cost in presenten ghedaen.

10 déc. 1415. Item, den jonchere Van Arkele, X in decembri, doen hi bi der stad quam, ghescinct 16 ghelten [1] rijns wijns, costen 9 s. 4 d. gr. f., valent 3 s. gr. 2 est.

16 déc. 1415. Item, minen here den bisscop van Camerike, doen hi van Constans hier quam, XVI in decembri, ghescinct 1 ame [2] rijns wijns, costen metter vracht 28 s. 6 d. gr. f., valent 9 s. 4 d. gr.

| verso

8 janvier 1416. ..... van den roomschen coninc, aen de stad brachte[3], VIII in januario, ghescinct 6 ghelten rijns wijns, costen 3 s. 6 d. gr. f., valent 1 s. 2 d. gr.

15 janvier. Item, den goeden lieden van der stad van Lovene ende van Antwerpen, XV in januario, ghescinct 14 ghelten rijns wijns, costen 8 s. 2 d. gr. f., valent 2 s. 8 ½ d. gr.

19 février. Item, den goeden lieden van der stad van Mechelen, XIX in februario, ghescinct 6 gh bijanen [4] ende 6 ghelten rijns wijns, costen 8 s. gr. f., valent 2 s. 7 ½ d. gr.

19 janvier. Item, uitghegeven 8 ellen swerte lakenen ende 2 pons. [5] bijanen, hielden 3 ½ quaert [6] den hertoghe van Borgoenien ghescinct, XIX in

[1] La mesure dite *gelte* (lot) mesurait 2 pots de vin de Bruxelles, soit environ 2 l. 7088, du moins à la fin de l'Ancien Régime. Pour la valeur des mesures, on consultera avec fruit la liste publiée dans *Jadis*, numéro du mois de mars 1902. Les mesures anciennes y sont ramenées aux mesures actuelles.

[2] Une aime contenait environ 130 litres.

[3] On peut compléter par les mots *Aen den bode, die eenen brief* (van den roomschen coninc, etc.)

[4] C'est le vin de Beaune.

[5] Dans les textes d'une époque postérieure, nous trouvons *ponchoenen, ponseenen*, expression qui désigne une pièce de vin français.

[6] Le texte porte une abréviation, que nous croyons pouvoir compléter par *quaert*.

januario, ende van 2 ½ ellen towet [1] lakenen op de sel [2]... ghegheven, costen om al 62 ½ torren, 8 cronen voer 9 torren, ende 6 lb. 14 s. 5 ½ d. gr. f., valent te gadere 6 lb. gr.

Item, den hertoghe van Brighen [3] ende den Hase van Behem [4], per manieren ghescinct, 20 ghelten bijanen ende 20 ghelten rijns wijns, costen 28 s. 4 d. gr. f., valent 9 s. 3½ d. gr. [5].

Item, tshertoghen bode van Gheldere, XXV in merte, ghescinct 2 ghelten byanen, costen 1 s. 8 d. gr. f., valent 6 d. gr. 1 est. 25 mars.

2 recto

..... ghiselscap ghegeven 20 s. gr.

Somma 24 lb. gr. out.

Cost van der Gulden.

Item, den twe guldekenen ende 8 achten ende den 2 waerdeerderen van den ramen, die te Sinte Jansmesse afghinghen, voer haere leste clederen ghegheven 12 lb. gr. lakenghelt, valent 7 lb. 5 s. 8 d. gr [6].

Item, den 2 waerdeerderen van derselven gulden haren loene van den jaere, 2 lb. gr.

Item, Lodewijc Spijskens, waerdeerder doen ter tijt van der nouwen ghewande, voer sijn clederen ghegeven 20 s. gr. lakenghelt, valent 12 s. 2 d. gr.

Item, hemselven van lone ghegeven 10 s. gr.

Item, Willem van Mons, die peijsmakere wert in de stad, vore ...

2 verso

.....10 s. 9 ½ d. gr. f. [7], valent 19 s. 7 d. gr. ½ est.

[Item], 3 clerken van den wijnassise te dienene haren loene van den jaere, 4 lb. gr., ende van 6 ghelten wijns te 3 avonden, te Sinte Mertensavonde, jairsavonde, ende vastelavonde, 3 s. 6 d. gr. f., valent 1. s. 2 d. gr.

Item, den wijnscroderen ende alderande hoeden om den wynassise

[1] Mot difficile à lire, à cause du pli qui a été fait dans le parchemin. Ce mot *towet*, et il semble bien qu'il faille lire cela, a un sens qui nous échappe.

[2] Mots illisibles pour le même motif. Le sens est probablement celui-ci : *Op denselven dach ghegheven*.

[3] *Brieg*, en Silésie.

[4] Bohême.

[5] L'arrivée des ambassadeurs se place au commencement du mois de mars, entre le 6 et le 9. Voir plus haut notre commentaire.

[6] Difficile à lire à cause du pli.

[7] La somme des livres n'est pas lisible.



hulpen te bewaerne, ghegeven. 5 s. gr. out, ende 31 s. 7 d. gr. 2 est. fors, valent 15 s. 4 ½ d. gr.

Item, 2 clerken van den wynassise ende 3 van den bierassise van 30 ellen lakens te rocken costen [5] [1] lb. gr. f., ende van vederghelde 5 s. gr. out, valent te gadere 37 s. 9 d. gr.

Item, 2 clerken ten bierassise ende 1 kerfdraghere van den bierassise te dienene, haren loen van den jare, 6 lb. 10 s. gr. ; ende van 9 ghelten wijns ten 3 avonden voirs., 5 s. 3 d. gr. f., valent 1 s. 9 d. gr. [2].

Item, den amman van den bierassise ghegeven 10 s. gr.

Item, den twee waerdeerderen van den bierassise te waerdeerne, 30 s. gr.

Item, den busdraghere van der bussen te draghene, ende alderande hoeden alomme, ende in de nouwe vriheijden om de bierassise...

II.

Nous terminions notre articulet sur le fragment de 1415-1416, quand l'idée nous vint de visiter certains manuscrits, apparentés au manuscrit dans lequel nous avions découvert le précieux fragment. Notre enquête ne fut point inutile, et nous trouvâmes, dans le manuscrit n° 787, soigneusement caché en dessous d'une feuille de garde, collée sur le couvercle, un fragment de compte, dont nous nous empressons de publier le texte.

Ce fragment est beaucoup plus étendu que le premier, mais comme il se rapporte uniquement à des travaux exécutés par la Ville ou à des cens payés par elle, il ne présente de l'intérêt que pour l'administration intérieure de la Ville.

Voici, en substance, ce qui se trouve dans ce deuxième fragment :

1° Des indications relatives aux *travaux des fortifications de la Ville*. Il s'agit des travaux de charpente exécutés à trois tours et à trois *panden muers* ou *ghepande muers* (?). Ces travaux avaient été mis au préalable en adjudication ;

[1] A cause d'un trou dans le parchemin, on lit difficilement ce chiffre.

[2] Cette somme de conversion se rapporte aux 5 s. 3 d. gr. f., et ne comprend nullement les 6 l. 10 s. gr. Cette dernière somme est indépendante, et doit être probablement interprétée comme étant déjà le résultat d'une conversion ; dans ce cas, il faudrait sous-entendre *vieux*.



2° Des indications se rapportant à la *livraison de fournitures* pour ces mêmes travaux (clous, ferrailles, lattes, ardoises, plomb, etc.);

3° Le relevé des *cens payés par la Ville :*

a) Pour des immeubles situés rue de Laeken et hors de la Porte de Laeken ;

b) Pour les maisons de la Grand'Place ;

c) Pour les maisons sises devant la Vigne ;

d) Pour le moulin et le vivier à Obbruessel ;

e) Pour les fontaines derrière la Halle.

Le fragment n'est pas daté. Nous estimons qu'il appartient à la première moitié du XVe siècle, et peut-être bien, au règne d'Antoine de Bourgogne (1406-1415).

Morceau de parchemin, mesurant 0^m^185 dans la hauteur et 0^m^24 dans la largeur. Il a été coupé au milieu de façon à faire deux onglets de reliure. Le morceau, dans son entier, constitue la moitié d'un double feuillet de parchemin enlevé à un cahier de comptes.

Écriture de la première moitié du XVe siècle. Elle est, en certains endroits, illisible par la colle et la couture qui ont endommagé le parchemin.

Nous paginons ce fragment 1, 1v° ; 2 et 2v°.

I.

Item, Jacop Peters, tymmerman, omdat hij den nedersten eijsch dede van den drie gepanden muers ende 3 torren te betymmerene, ende thout te leverene, die was 100 ende 10 lb. gr. brab., ghegeven daer voer, ghelyc dat overdragen was, 3 ridderen, maken 18 s. gr., valent 5 sc. gr. [1].

Item, Jan den Coster ende Jan Wageman, omdat sij, nadat den palmslach gedaen was, nederden deen ghepant ende den enen torren 2 lb. gr., gegeven voer huer deel de helicht, gelyc de stad behielt, 20 s. gr., valent 5 sc. 6 d. gr. 3 esterl.

[1] Ce passage, mis en rapport avec les passages qui suivent, doit être interprété en ce sens qu'en vertu d'un accord *(gelyc dat overdragen was)* Jacques Peters s'est désisté de son adjudication moyennant une indemnité de 5 s gr. La suite du texte indique ceux qui sont restés adjudicataires, parce qu'ils ont fait des prix inférieurs, alors que le coup était donné *(nadat den palmslach gedaen was)*. D'ailleurs le cinquième *item* parle de deux adjudications successives *(dwerc van der tymmeringen bestaedden, ende weder)*.

Item, Henric Coyerman, omdat hij nederde dander twe ghepande ende 2 torren, ghegeven voer syn deel 30 sc. gr., valent 8 sc. 4 d. gr.

Item, Gheert van Caleys ende Henric Coyerman, omdat sij elc ghepant van den 3 ghepanden metten torren nederden 20 sc. gr., ghegeven voer hueren deel 30 sc. gr., valent 8 s. 4 d. gr.

Item, te coste gheweest aen de werclieden, doen de rentmeesteren dwerc van der tymmeringen bestaedden, ende weder, doen de nedernissen uutghingen, 12 ½ ghelten ryns wyns, ende broot, costen 11 sc. 6 d. gr., valent 3 sc. 2 ½ d. gr.

Item, Gheert van Caleijs, Henric Coyerman ende Jan de Coster van den 3 panden muers ende 3 torren op de veste te betymmerene ende alle thoutwerc te leverene, goet ende custbaer, ende op den steke dat huer copien, die sij van der stad hadden, begrepen, gegeven daer voer 102 lb. 10 sc. gr., valent 28 lb. 9 sc. 5 d. gr.

Item, den gesworenen van den tymmerlieden, van den tymmerwerke op de vesten te visiterene ende te besiene of de voirs. tymmerliede voldaen...

I vo.

Item, Symoen Cambier van 9952 sc. nagelen, van 9, 25, 12 d. nagelen, van 7000 ysers, van 14 ponden, van 3400 schutijsers, 3500 doerijsers, ende 3000 latijsers gelevert, gegeven 4 lb. 6 sc. 10 d. gr., valent 24 sc. 1 ½ d. gr.

Item, 2 schalideckeren, die de rentmeesteren by hen ontboden hadden, te twestonden, omme raet van hen te hebbene hoe men tschalidac sculdich ware te metene, ghegeven voer huer dachueren 6 sc. gr., valent 1 sc. 8 d. gr.

Item, Janne den schalideckere van den 3 torren ende 3 panden te deckene metter roeden ende al te leverene, sonder dloot ende sonder de voetlatten, houden 57 roeden 1 ½ vier. schalidaecs, den voet van den dake onder eenen halven voet in beyden siden dobbel ghemeten ende boven inkel, ghelijc dat van den voirs. schalidecker gedoempt ende gesleten was, van elker roeden 13 peters, maken 745 peters 3 ½ vier. [1], den peter voer 4 sc. 6 d. gr., maken 167 lb. 16 sc. 5 d. gr. ½ est., valent 46 lb. 12 s. 4 d. ½ est.

Item, hemselven van den vorsten te settene, 14 s. gr. maken 3 lb. 3 sc. gr., valent 17 sc. 6 d. gr.

Item, Jan Machiels als van den schalidake te metene, ghegeven voer der stad deel 3 sc. 6 d. gr., valent 11 d. gr. 2 est.

1 On croirait devoir lire 845 peters; nous lisons toutefois 745, étant donné le nombre des verges, chaque verge valant 13 peters.

Item, Gielijs Broeke van brokken ten voetlatten gecocht ende van zaghen, ghegeven 23 sc. 4 d. gr., valent 6 sc. 5 d. gr. 2 ½ est.

Item, Wouter Raes van 251 ponden blocloots te verghietene ten torre behoef, ende van 98 ponden nuws loots ghelevert, 20 sc. 1 d. gr. 1 est., valent 5 sc. 7 d. gr.

Item, Aert van Haeren van... voeten vorsten op de 3 torren gelevert, den voet voer..., ende van... voeten cleinder vorsten, den voet 7 ½ gr., maken 30 lb. 16 sc. 3 d. gr., valent 8 lb. 11 sc. 2 d. gr. ½ est.

Item, Coppen de Crudewagen voer... stellingen te vuerene opt werc 3 sc. 8 d. gr. [1], valent 1 sc. gr. ½ est.

2.

... guldenen chijs te 2 sc. 9 d. gr. maken 11 lb. 18 sc. 7 (?) d. gr. 2 est. brab., valent 3 lb. 6 sc. 3 ½ d. gr.

Item, betaelt den chijs van der Lakenstraten, van der leijden aldair van der Zinnen buten der Lakenporten ende aen de Coelhove te rechtene, ende van enen drijfwege beneden Heembeke 2 ½ guldenen 1 derdendeel chijs te 2 sc. 9 d. gr. ½ chijns mottoen, den mottoen voer 4 sc. gr. 8 d. gr. lijftochts, voer elken penninc 3 d. gr. 14 miten, ende 4 oude grote, den ouden groten... maken 13 sc. 8 d. gr. 1 est., valent .. sc. 9 d. gr. .. est.

Item, den chijs van den husen op de merct betaelt [14 ½ peters elken te 6 sc.] [2], 3 d. gr. 8 florensche guldenen, elken te 4 s. 6 d. gr. [43 mottoenen] 1 vierendeel ende 2 ½ deel chijs, elken [mottoen] te 4 sc. gr., 10 guldenen [een derdendeel], ende 12ste deel chijs, 7 sc. 6 d. gr. lijftochts... elken te 4 ½ d. gr. 1 d. nuwe... 6 d. gr. ende 32 lb. 5 sc. 5 d. payments maken... fors, valent...

Item, den chijs van de husen voer den wyngaert... payments, 8 sc. 6 d. nuwe ende 4 cap., elken scellinc ende penninc als voer, maken 7 sc. 4 d. gr. ½ est., valent...

Item, den chijs van der moelen tObbruessel ende van den vivere aldair, betaelt 4 lb. 19 sc. 6 d. nuwe .. cap. .. payments, 14 lb. 10 sc., den ouden groten voer 18 d., maken 180 oude grote ende 25 guldenen chijs, den penninc ende scellinc als voer, maken 9 lb. 7 sc. 1 d. gr. 2 est., valent 2 lb. 11 sc. 11 d. gr. 2 est.

Item, den chijs van den husen... van der goeden her Willem... opstaen ende voer... maken 15 sc. 7 d. gr. 2 est. t., valent 4 sc. 3 d. gr. ½ est.

1 Lecture douteuse.
2 Nous complétons à l'aide du texte, qui se trouve au 2vo.



2vo.

... ende van enen huse ter Capellen hueren .. eeschuijs af te broken, betaelt enen guldenen chijs te 2 sc. 9 d. gr. ½ chijs mottoen, den mottoen te 4 sc. gr., ende 2654 lb. 18 sc. 2 ½ d. pay. maken 9 lb. 9 sc. 1 d. gr. 1 est. f., valent 2 lb. 12 sc. 6 d. gr. 1 est.

Item, den chijs van den husen op de merct betaelt 14 ½ peters, elken te 6 sc. 3 d. gr., 8 florensche guldenen te 4 sc. 6 d. gr., 43 mottoen 1 vierendeel ende 2 ½ deel chijs, elken mottoen te 4 sc. groten, 10 guldenen een derdendeel ende 12ste deel chijs, te 2 sc. 9 d. gr., 7 sc. 6 d. gr. out, ende 66 oude grote, elken te 4 ½ d. gr., ende 7 lb. 10 sc. 5 d. pay., maken 19 lb. 1 s. 3 d. gr. 2 est. f., valent 5 lb. 5 sc. 11. d. gr.

Item, den chijs van der moelen tObbruessel betaelt den hertoghe van Brabant 180 oude groten, elken te 5 d. gr. 1 est., ende 13 pont was, elc pont 1 sc. 1 d. gr. brab., maken 4 lb. 13 sc. gr., valent 25 sc. 10 d. gr.

Item, den chijs van der fonteynen achter de halle ende van enen borre, daer thuijs opt strate stont, betaelt 3 ½ chijs guldenen, elken voer 2 sc. 9 d. gr., maken 9 sc. 7 ½ d. gr., valent 2 sc. 8 d. gr. ½ est.

Somme van den chijse van sinte Jansmisse betaelt, es 12 lb. 3 sc. 8 d. gr. ½ est. out.

Somme van al der stadchijse van Kerssavonde ende van sente Jansmisse betaelt, es 30 lb. 2 sc. 9 ½ d. gr. out.

Uutgegeven in groten stucken.

Ierst onsen ghenedigen heere den hertoge van Brabant betaelt in der [1]...

[1] Le fragment cesse ici.





DÉCOUVERTE

DE

SÉPULTURES FRANQUES

A VIRTON, EN AVRIL 1907.



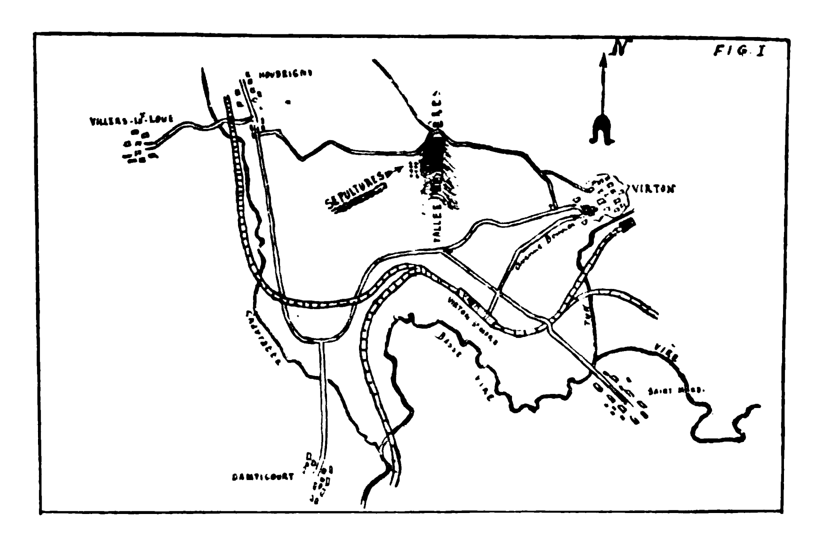
mi-chemin entre Virton et le petit village de Houdrigny se trouve une minuscule vallée qui porte le joli nom de Rosières. Rien cependant ne justifie, du moins de nos jours, cette appellation fleurie. Profondément encaissé, le val descend, en pente douce et gazonnée, des coteaux en gradins d'amphithéâtre, qui s'étendent vers Robelmont, et que couronnait autrefois, d'une façon pittoresque, une petite chapelle ombragée d'un bouquet d'aubépines aux troncs tordus et cagneux. Chapelle et aubépines ont disparu.

Le chemin communal de Houdrigny coupe en deux cette combe qui va s'aboucher, du côté de la gare de Saint-Mard, à la vallée plus large du Ton, dont elle n'est qu'une anse. Un mince ruisselet fertilise les prairies, encadrées de haies, qui forment le fond. Au delà du chemin dont nous venons de parler, les mamelons se font plus abrupts et constituent comme un belvédère d'où l'on a une vue étendue sur les collines qui bordent la Vire, le Ton et la Chevratte.

Au commencement d'avril 1907, M. Blanchard, de Saint-Mard,

ouvrit une carrière dans un champ lui appartenant, sur le coteau ouest, à quelque 150 pas de la route, tout contre le bord du plan incliné qui dévale vers le fond de la vallée.

Les carriers se mirent à l'œuvre. La couche de terre végétale de 0m25 fut rapidement déblayée. On arriva immédiatement à un sous-sol de sable, s'étageant en couches régulières et compactes et reposant sur un lit de grès très dur, avec lequel elles alternent en épaisseurs variées et asymétriques. La pelle eut beau jeu dans ce sable d'un grain fin et net. A 0m60, la pioche des ouvriers accrocha un corps dur et long, puis d'autres encore. C'étaient des osse-



ments. Ils creusèrent avec plus de précaution et une certaine curiosité et amenèrent au jour un crâne humain en parfait état de conservation.

Ils trouvèrent ainsi quatre squelettes, posés côte à côte, couchés, la tête vers l'Occident. A côté d'eux, ou placées entre les pieds, des urnes funéraires. Elles sont, les unes en terre cuite rougeâtre, de forme élégante et d'un grand diamètre, mais sans aucun ornement; les autres, plus petites, en terre gris-noir, sont de même forme que les précédentes, mais ornées de points et de lignes formant cercles.

En dehors des urnes, les trouvailles sont peu nombreuses. Citons une boucle, une sorte de poinçon de fer, fort détérioré, une demi-

perle en pâte de verre, d'un travail délicat, une fibule argentée, une splendide agrafe en bronze ouvré, longue de 0m10, se terminant en patte d'oie à sept branches ciselées et garnies de sept perles bleues non taillées (fibule du type dit à rayons), et une seule arme, glaive ou poignard.

Le surlendemain, ils trouvèrent à un mètre plus loin, dans les mêmes conditions, une nouvelle rangée de quatre squelettes.

Ces sépultures, dans lesquelles on n'a relevé aucune trace de cercueil et qui ne sont protégées par aucun appareil en maçonnerie, remontent sans doute au VIIe siècle. Les crânes, dolichocéphales, regardent vers l'Orient, c'est-à-dire que les pieds sont tournés vers l'est. C'est, du reste, l'orientation habituelle. Ce qui nous fait supposer que ces tombes ne remontent pas à l'origine de la domination franque, c'est l'absence ou, du moins, le petit nombre d'armes trouvées. Le cimetière franc, plus ancien, découvert à une portée de fusil de là, à Beauregard, a donné une quantité de scramasaxes, framées, francisques, etc.

Le terrain, légèrement en dos d'âne, ne présentait aucune saillie, aucun tumulus qui pût laisser croire à la présence d'un cimetière. Le plateau a sans doute été nivelé, comme semble le prouver le peu de profondeur à laquelle on a découvert les squelettes (0m60). Les huit tombes fouillées ne constituent évidemment pas tout le cimetière. Rappelons que la carrière ne mesure que 9 mètres de large et que très vraisemblablement les deux rangées de squelettes se continuent des deux côtés du champ exploité. On nous a affirmé que plusieurs fois déjà, dans les parcelles voisines, on avait trouvé, en labourant, des fers de lançe et d'autres objets. Il serait à souhaiter qu'on pratiquât des fouilles méthodiques et intelligentes. La dépense serait minime, étant donné que les déblais seraient presque nuls et que le sol est formé d'une légère couche d'humus reposant sur du sable.

CH. DUBOIS,





UN FUSIL DE CHASSE

DU XVIIIᴱ SIÈCLE

A SILEX ET A CANONS DOUBLES

POINÇONNÉS DE NICOLAS LE CLERC.



ETTE superbe arme de chasse, que M. le comte Léopold de Beauffort avait bien voulu nous confier pour l'Exposition internationale de Chasse et de Pêche d'Anvers 1907, est un beau spécimen de l'art de l'arquebusier dans la seconde moitié du XVIIIᵉ siècle.

Sous l'influence des règnes de Louis XIV et de Louis XV, le XVIIIᵉ siècle produisit, dans le domaine de la décoration des armes, de véritables chefs-d'œuvre. Au point de vue du fini de l'exécution, en outre, les armes de ce temps l'emportent de beaucoup sur les productions du XVIIᵉ siècle, lourdes, en général, et sans grâce. Le XVIIIᵉ siècle, au contraire, nous a laissé des armes mieux étudiées, plus commodes, d'un galbe plus parfait.

Le fusil de chasse objet de cette petite notice est à canons doubles, assemblés et soudés horizontalement, et à batteries à silex. La platine de cette arme et sa sous-garde sont ornées de bouquets de roses délicatement ciselées sur fond doré ; la crosse, d'une forme commode, est garnie de légers rinceaux d'argent incrusté, semés de points d'or.

La reproduction que nous donnons ici de ce fusil (voir pl. X) et du détail de sa crosse (voir fig. 1) permettront de se rendre compte de l'élégance, en même temps que de la richesse de cette arme, dont tous les détails, bien étudiés, sont exécutés avec un soin et une sûreté de main qui indiquent que cette pièce a dû sortir, si pas tout entière des mains d'un maître, tout au moins de ses ateliers, où elle a été exécutée sous sa direction.

En ce qui concerne les canons, cela est prouvé sans conteste ; chacun d'eux, en effet, porte au tonnerre un poinçon (voir fig. 2, n° 2), qui est celui de *Nicolas Le Clerc,* l'un des deux canonniers, mais le seul breveté, du roi Louis XV et, plus tard, de Louis XVI ; l'autre était *Jean-François Renette.*

La Chasse au fusil[1], ouvrage publié, en 1788, par G.-F. Magné de Marolles, contient d'intéressants renseignements sur les canonniers de l'époque et notamment sur Nicolas Le Clerc. Cet ouvrage est accompagné de dix planches gravées. L'une d'elles[2] nous donne les marques des canonniers de Paris ; nous reproduisons ici la partie de cette planche relative aux maîtres vivants en 1788. On y trouve les poinçons de Nicolas Le Clerc (voir fig. 2, nos 1 à 3).

Suivant Magné de Marolles, auquel nous empruntons les détails qui vont suivre, Nicolas Le Clerc « s'est servi de trois marques ; il prit la seconde vers 1768, et en 1773, il lui fut permis d'ajouter à cette seconde marque les armes de France, ce qui forme la troisième, dont il se sert aujourd'hui (en 1788) »[3].

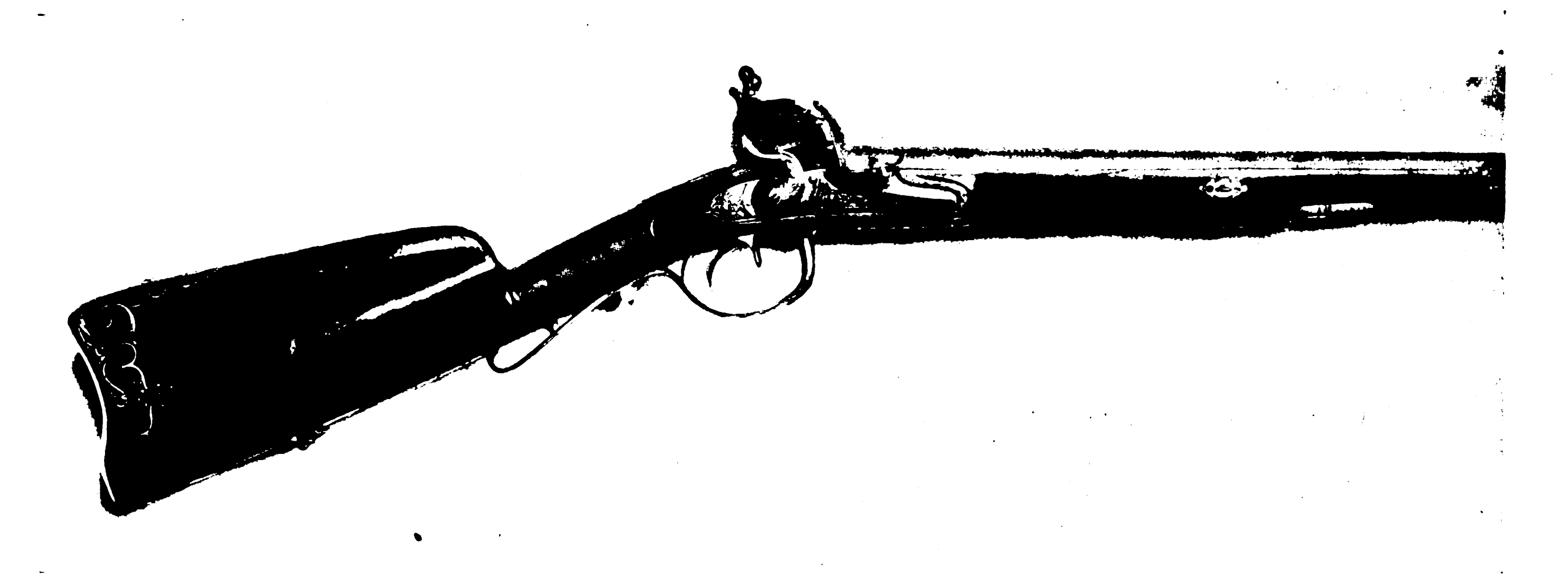
Or, c'est précisément la seconde marque de Nicolas Le Clerc (voir fig. 2, n° 2) qui figure sur les canons du fusil de chasse qui nous occupe : c'est donc vers 1768 qu'ont été fabriqués ces canons.

C'est également vers cette époque qu'a été monté le fusil qui les porte. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'art de l'*arquebusier*

[1] Cet ouvrage a été précédé d'un *Essai sur la chasse au fusil,* 1781, in-8°, opuscule que l'ouvrage en question a rendu inutile. *La Chasse au fusil* a été publiée en 1788 (in-8°) Un supplément fut ajouté à l'ouvrage en 1791. Une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée d'après des notes laissées par l'auteur, mort vers la fin de 1792, a été publiée en 1836, à Paris, par Théophile Barrois père et Benjamin Duprat. C'est cette édition que nous avons suivie, après l'avoir collationnée avec l'édition originale et le supplément de 1791.

[2] *Ibidem,* p. 72.

[3] *Ibidem,* pp. 72 et 73.



FUSIL DE CHASSE A SILEX ET A CANONS DOUBLES, POINÇONNÉS DE NICOLAS LE CLERC (XVIIIe SIÈCLE).

Collection de M. le comte Léopold de Beauffort, à Bruxelles.

était, en règle générale, indépendant de l'art du *canonnier* et, dans le cas présent, il semble, d'après les renseignements laissés par Magné de Marolles, que Nicolas Le Clerc ait été exclusivement un *canonnier*. En tout cas, à considérer la forme générale

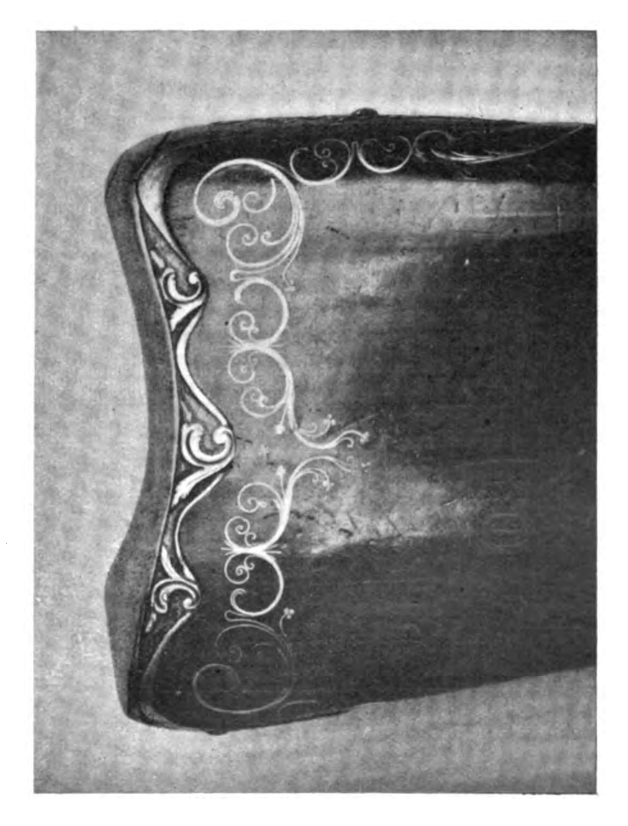


FIG. I. — DÉTAIL DU DÉCOR DE LA CROSSE.

de l'arme et son décor, le fusil de chasse de M. de Beauffort est, à n'en pas douter, contemporain de l'époque où furent fabriqués les canons dont il est muni.

Quoi qu'il en soit, ainsi que l'écrivait, en 1788, Magné de Marolles : « Les canonniers de Paris, qui ne font qu'un même corps avec les arquebusiers, sont au nombre de quatre seulement. Il n'y en a jamais eu davantage, et cela suffit pour les demandes de

Paris et de la province. Il paraît même que deux suffisaient autrefois, et ce n'est que depuis une trentaine d'années environ que le nombre s'en est accru jusqu'à quatre. »

Les quatre maîtres canonniers vivants en 1788 étaient : *Nicolas Le Clerc,* demeurant rue *des Gravilliers ; Pierre-André Deschamps,* rue *Aumaire; Jean-François Renette,* rue de *Verneuil,* et *Henri Renette,* son frère, rue de *Touraine au Marais.*

Nicolas Le Clerc avait de qui tenir : ses oncles *Jean Le Clerc,* mort en 1739, et *Henri Le Clerc,* mort en 1756, ainsi que *Jean-*

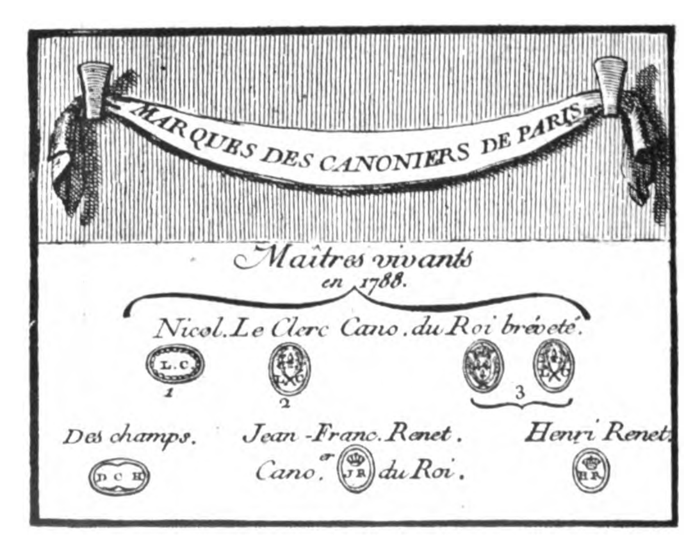


Fig. 2. — D'après G. F. Magné de Marolles.

Baptiste Le Clerc, son frère, mort en 1781, qui furent tous trois canonniers du roi, s'étaient fait une réputation méritée de maîtres dans leur art.

Au surplus, les canons de Paris étaient particulièrement prisés par les connaisseurs, tant pour l'excellence de leur fabrication que pour le choix des matières entrant dans leur composition. D'ailleurs, à cette époque, à Paris, écrivait Magné de Marolles, « la cherté de la main-d'œuvre ne permettant pas qu'on y travaille en grosserie comme dans les manufactures, il ne s'y fait point de canons communs, et on n'y en fabrique qu'à mesure qu'ils sont

commandés par les arquebusiers de Paris et de la province, ou par des particuliers. Il ne faut donc pas regarder la préférence que l'on donne aux canons de Paris comme une suite du préjugé qui existe assez généralement en faveur des ouvrages de la capitale. »

En ce qui concerne les poinçons, Magné de Marolles nous apprend également que ce n'est que depuis 1773 environ que les canonniers de Paris ont été dans l'usage de marquer leurs canons par-dessus. Auparavant, ils les marquaient en dessous. Lorsque c'étaient des canons simples, leur marque se mettait sur le pan du milieu, accompagnée de deux fleurs de lis, l'une à droite, et l'autre à gauche. Lorsque c'étaient des canons doubles, — comme c'est le cas pour le fusil dont nous nous occupons, — la marque était répétée sur chaque canon, sans fleurs de lis.

Cependant Nicolas Le Clerc, de même qu'auparavant d'autres maîtres canonniers, tels que *Henri Le Clerc*, *Jean Titeux* et *Jean-Baptiste Le Clerc*, fabriquèrent également des canons à l'instar de ceux d'Espagne, si réputés. Sur ces canons, leur nom « se trouvait tout au long sur le pan du milieu, dans un carré surmonté d'une couronne, et accompagné au-dessus et au-dessous de plusieurs autres marques accessoires, telles qu'un lion ou un coq, une croix, et des fleurs de lis [1] ».

Ces canons, il faut le dire, étaient en grande partie commandés pour l'étranger et, au temps de Nicolas Le Clerc, il ne s'en fabriquait plus guère à Paris.

Voici enfin un dernier renseignement intéressant, emprunté à Magné de Marolles, et qui a trait au prix de ces canons de Paris : les canons simples se payaient 24 livres et les doubles, 72 livres ; sur ce prix, il y avait une remise pour les arquebusiers. Les canons qui se faisaient pour le roi et qui étaient tous simples se payaient 60 livres : ils étaient éprouvés à triple charge, en présence du porte-arquebuse de Sa Majesté, qui, ensuite, y apposait sa marque, à côté de celle du canonnier.

Il nous reste maintenant une question à examiner, non moins intéressante que les autres, celle des étapes parcourues pour arriver au fusil à canons doubles, soudés horizontalement, et à plate-bande.

[1] *Ibidem*, p. 74.

Les premières armes de chasse à silex étaient à canon simple; on en arriva bientôt à fabriquer des fusils doubles à deux canons détachés et superposés, l'un au-dessus, l'autre en dessous, sur un même arbrier pivotant sur un axe central. Les tonnerres des canons, munis chacun d'un couvre-bassinet à batterie, passaient successivement devant le même chien. Il fallait donc, dans ces armes, une fois le premier coup tiré, faire opérer, à la main, une demi-révolution à l'arbrier pour que le second canon et sa batterie viennent se présenter devant le chien unique : mouvement qui rendait fort difficile l'action de tirer les deux coups de l'arme sur une même pièce de gibier. Des armes de ce genre, voire même à quatre coups, — se composant alors de deux canons doubles, superposés et tournants [1] — ainsi que des armes à canon et à chien uniques, munies d'un barillet tournant (à la main), à trois, quatre ou cinq tonnerres, pourvus chacun d'un bassinet accompagné de sa batterie, se fabriquaient déjà dès le commencement du XVIIe siècle, voire même dès la fin du XVIe siècle [2].

Pour remédier à l'inconvénient que nous avons signalé en parlant des fusils doubles à canons détachés et superposés, l'on en arriva bientôt à fabriquer des fusils dans lesquels les canons doubles étaient assemblés parallèlement et horizontalement par des tenons et des vis, ou des goupilles, et pouvaient se détacher ; ces armes portaient le nom de *fusils à plate-bande détachée*. Ces canons étaient servis par deux platines, placées l'une à droite et l'autre à gauche de l'arme.

Perfectionnant encore ce système, l'on se mit à fabriquer, dès le début du XVIIIe siècle, des fusils doubles à canons parallèles sou-

[1] Ces fusils à quatre coups, qui étaient fort pesants, nécessitaient deux chiens, l'un à droite et l'autre à gauche et, pour chacun des canons, une batterie et un bassinet, soit, pour les quatre canons, quatre batteries et quatre bassinets.

[2] Voir au Musée de la Porte de Hal : fusil à silex, à deux canons superposés, série IX, n° 73 (XVIIIe siècle), et fusils-revolvers, série IX, n° 71 (mousquet, daté : 1632), n° 72 (beau décor, XVIIIe siècle).

Le XVIIe siècle a connu également des fusils à silex à canon basculant, comme dans le système Lefaucheux, et se chargeant par la culasse au moyen d'un *dé* en fer réamorçable et pourvu d'un bassinet et d'une batterie. Le Musée de la Porte de Hal possède deux spécimens de ce type d'armes, l'un d'eux est daté : 1675 (voir série IX, n°s 74 et 75). Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce sujet, ayant l'intention de revenir, dans un prochain fascicule des *Annales*, sur cette intéressante question des armes à feu de chasse.

dés. L'invention est sortie de Saint-Étienne, qui, à cette époque déjà, tenait la tête de l'industrie armurière française.

L'un des armuriers stéphanois les plus fameux de l'époque fut le célèbre *J. Bouilliet*, qui fut arquebusier de Louis XV et le père d'un artiste et fécond inventeur également, *Nicolas Bouilliet*, qui apporta de nombreux perfectionnements au fusil à silex.

Vers 1730, enfin (il ne semble pas que l'invention doive remonter au delà), l'on imagina de recouvrir le joint des canons doubles soudés au moyen d'une petite bande de métal façonnée en triangle et remplissant le vide entre les deux canons : c'est la *plate-bande*, que l'on soudait ensuite aux canons. Certains fusils étaient à double plate-bande, l'une au-dessus, l'autre en dessous des canons et, en général, cette dernière était moins large que celle du dessus.

Ces modifications apportées aux anciennes armes à feu de chasse à silex et à un coup contribuèrent à leur donner une physionomie nouvelle, qu'elle sont conservée depuis. Il suffit de regarder le fusil à silex que nous reproduisons, pour se convaincre que, au mode de percussion et de chargement près, cette arme offre, dans son aspect général, — au point de vue de la forme, s'entend, — tous les caractères que l'on retrouve dans les armes de chasse du milieu et même de la fin du XIXe siècle, et que présentent, notamment, tous les fusils de chasse à piston, à broche, voire même certains types d'armes à percussion centrale ou annulaire.

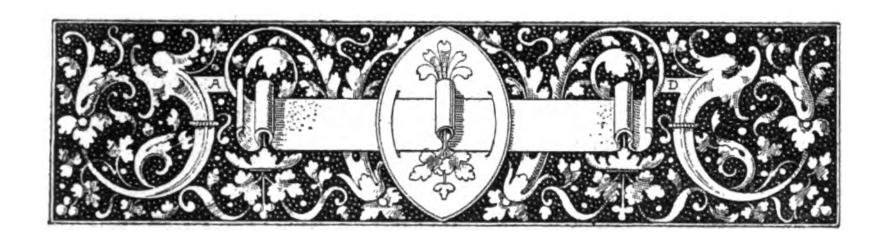
Il importe de le remarquer toutefois, les fusils à silex à simple canon ou à un coup continuèrent pendant longtemps encore à être employés, et cela jusque dès les débuts du XIXe siècle.

A noter également que, à cette époque, l'ancien système de fusil double à silex, à canons superposés, était encore parfois utilisé : témoin, entre autres, ce fusil de chasse à silex, fait par Le Page pour Napoléon Ier et qui figura à l'Exposition de Paris 1900 [1].

G. MACOIR.

[1] Cette arme appartient aujourd'hui à M. le baron Bro de Gomères.
Cf. Musée rétrospectif de la classe 51 (armes de chasse : matériel, procédés et produits) à l'Exposition universelle internationale de 1900, à Paris. *Rapport du Comité d'installation*, p. 11 et pl. VI, n° 3.





FOURCHETTE DE MOUSQUET,

EN BRONZE, DU XVIIe SIÈCLE.



E poids des premières armes à feu portatives, telles que l'escopette primitive *(scolpus* ou *scopitus)*, les *canons à main,* les *hacquebuses* ou *hacquebuttes à croc*, nécessita assez généralement l'emploi d'une petite fourche ou fourchette de métal destinée à supporter en partie le poids de l'arme, que, d'ordinaire, un croc placé à la partie inférieure de celle-ci empêchait de glisser. Suivant les cas et l'arme employée, cette fourchette, plus ou moins longue, se fixait au pommeau de la selle ou se piquait en terre.

Il n'en fut pas autrement aux XVe, XVIe et XVIIe siècles; le poids des mousquets en usage à partir du XVIe siècle continua à rendre nécessaire, pour la facilité du tireur et la sûreté du tir, l'emploi d'une *fourchette* [1], portant également le nom de *fourquine,* se composant d'une sorte de canne ou de pique terminée à sa partie supérieure par une fourche permettant d'y reposer le canon de l'arme. La partie inférieure du manche de la fourchette se terminait par une pointe que l'on fichait en terre [2].

1. Allem. : *Gewehrgabel, Arquebusen-Gabel,* ou *Musketen-Gabel ;* Angl. : *Musquet Rest ;* Ital. : *Forcina.*

2 *Cf.* Boeheim (Wendelin), *Handbuch der Waffenkunde ;* Leipzig, E.-A. Seemann, 1890, p. 455 et pp. 491-492 et fig. 577.

Gay, *Glossaire archéologique,* p. 738 (voc. : fourchette) et p. 112 (fig.).

Au XVIe siècle, les Espagnols faisaient porter leurs lourds mous quets par des valets, auxquels on donnait le nom de *goujats*. En voici un témoignage intéressant, fourni par *Brantome* [1] :

« Et ces mousquets estonnerent fort les Flammans, quand ils les sentirent sonner à leurs oreilles ; car ils n'en avoient veu non plus que nous ; & ceux qui les portoient on les nommoit mousquetaires, très-bien appointez & respectez, jusques à avoir de grands & forts gojats, qui les leur portoient, & avoient quatre ducats de paye, & ils ne les leur portoient qu'en cheminant par pays : mais quand ce venoit en une faction, ou marchans en bataille, ou entrans en garde ou en quelque ville, ils les prenoient. Et vous eussiez dit que c'estoient des Princes, tant ils estoient rogues & marchoient arrogamment & de belle grace;... »

La fourchette était ordinairement en métal, fer, cuivre ou bronze. En voici une faisant partie des collections de notre aimable et distingué collègue, M. Georges Cumont, et qui, dans l'espèce, est une fort jolie pièce du commencement du XVIIe siècle.

La douille, en forme de tronc de cône, est surmontée d'un petit parallélipipède rectangle orné sur chacune de ses faces latérales d'un muffle de lion. Au-dessus, un petit balustre sur lequel repose la fourchette, décorée à sa base, sur ses deux faces, d'un mascaron à tête de diable grimaçant. Les deux branches de la fourchette se terminent par deux têtes de béliers surmontées de deux têtes de dragon fantastiques à la gueule ouverte [2].

Notons en passant que le Musée de la Porte de Hal possède un certain nombre de fourchettes d'appui, de la fin du XVIe siècle ou du XVIIe siècle [3], dont aucune, du reste, ne présente, au point de vue du décor, l'intérêt de celle, peu ordinaire, qu'il nous est donné de publier ici.

Au XVIIe siècle, le port et le maniement de la fourchette étaient réglementés et se faisaient sur des commandements spéciaux dont

[1] *Mémoires de Messire Pierre de Bourdeille*, seigneur de Brantome, contenants les Vies des Hommes illustres & grands Capitaines estrangers de son temps. A Leyde, chez Jean Sambix le Jeune, à la Sphère, MDCLXV, pp. 76 et 77.

[2] Cette pièce, qui pèse 0 k. 370, a une hauteur de 0m20 ; le diamètre intérieur de la douille est de 0m022.

[3] Série IX, nos 124 à 128, 129, 130 (cette dernière, incomplète, a été trouvée dans les environs de Coxyde, Flandre occidentale).



FOURCHETTE DE MOUSQUET, EN BRONZE (XVIIe SIÈCLE).
(Appartenant à M. G. Cumont.)

les auteurs militaires du temps, *Jacques de Gheyn* et *de Lostelneau*, notamment, nous ont laissé les préceptes, accompagnés de figures d'un haut intérêt au point de vue archéologique et militaire.

Ainsi que nous l'apprend *de Gheyn* [1], l'on enseignait premièrement à chaque mousquetaire « comme il tiendra proprement le Mosquet, & la fourchette en marchant, à scauoir qu'ayant la fourchette en la main droite à chasque pas il la posera en terre & aura vn cordon attaché, pour la pouuoir trainer au besoing, faisant venir le ressort ou la clef du Mousquet contre l'espaule, la main près du trou du poulce, & la mesche qui doibt estre allumée aux deux boutz entre les deux petis doigts de la mesme main, pendant par dedans l'affut vers bas, pour (a tout moment) la pouuoir alonger, & s'yder de l'vn des boutz, etc. »

Puis il y avait des règles compliquées pour la mise du mousquet sur la fourchette et le tir, le tout s'exécutant suivant des mots de commandement tels que : « Marchez avec la fourchette en la main, marchez et portez la fourchette jointe au mousquet, traînez la fourchette, mettez le mousquet en la fourchette, etc. »

Ainsi, en sentinelle, au commandement : « Tenez le mousquet sur la fourchette, » le mousquetaire devait tenir le mousquet « sur la fourchette le bras droit esloingné, la main à la clef, & l'affut contre la hanche droite [2] ».

De même au commandement : « Tirez, » le mousquetaire,— nous suivons *de Gheyn*, — « enjouera bien, & tiendra le Mousquet & la fourchette de la main gauche, le bras droit soubz leué, le corps contourné, le genou gauche plié, & le droit ferme, non seulement pour la bienseance, mais aussi a fin que le Mousquet, puisse plus seurement estre tenu & deschargé, fault aussi prendre regard, que voulant enjouer (pour le faire auec grâce) il couchera le Mousquet

[1] Jacques de Gheyn, *Maniement d'Armes, d'Arquebuses, Mousquets et Piques.* En conformité de l'ordre de Monseigneur le Prince Maurice, Prince d'Orange, etc. Amsterdam, Robert de Baudous, 1608.

Voir : *Brief Enseignement, svr les Povrtaitz Figvrez*, Tovchant Le Droit Maniement du Mousquet, pour les jeunes, & inexperimentez Soldatz, correspondant par nombres de cifres sur chacune figure. Et comme il y a encore plusieurs portraitz pour Sentinelles, à fin de monstrer au Soldat, comme il se maintiendra avec le Mousquet, & la fourchette, estant tout aprestê, ainsi s'accordent les preceptes, sur chacune figure selon leur nombre. » *Cf.* pl. 1.

[2] *Ibidem.* Mot de commandement, n° 37, règle n° 37 et pl. XXXVII.

vn peu rudement, non contre l'espaule, mais contre la poitrine, & point auant que soit iointe la joue à l'a fut, s'il n'a premièrement mis le Mousquet contre la poitrine, d'aultant qu'aultrement il n'y auroit nulle grace, moins pourroit on tirer seulement, ains le plus souuent comme à la haste & à faulte [1].»

Un écrivain militaire français, *de Lostelneau*, auteur du « *Mareschal de Bataille,* nécessaire à tous ceux qui font profession de porter les armes », n'est pas moins explicite dans les détails qu'il donne concernant le port de la fourchette et son emploi dans le maniement du mousquet, en France.

Ainsi, pour marcher, le mousquetaire ayant le mousquet sur l'épaule gauche, doit « tenir la fourchette, s'il en a une, avec le pouce & le premier doigt (de la main gauche), laissant passer le fer de la fourchette au dessus de la crosse du mousquet [1] ».

Pour coucher en joue et tirer, la règle était très précise : « Pour coucher en jouë, il faut appuyer le bout d'en bas de la fourchette contre terre, un peu avancé, en sorte que la fourchette panche vers le Mousquetaire ; mettre le mousquet dans la fourchette, tenant toûjours le pouce gauche appuyé contre le bout de la branche de la fourchette qui est en dehors ; tenir le mousquet de la main droicte, ayant le pouce au dessus de la crosse, & tenant la destente avecque le reste de la main ; appuyer le bout de la crosse contre l'estomac ; plier le genoüil gauche fort en avant ; avancer l'espaule droite ; lever le coude droict ; & se tenir le plus ferme qu'il se peut en cette posture.

» Et lors qu'on commandera de tirer, faudra presser contre la gasche ou destente, jusqu'à ce que le bout de la mesche qui est sur le serpentin porte dans le bassinet, & fasse prendre l'amorce qui est dedans [2] ».

Comme on le voit par les exemples que nous avons donnés, *de Gheyn* et *de Lostelneau* sont d'accord, en somme, sur les préceptes du maniement du mousquet et de la fourchette [3]. Nous

[1] *Ibidem.* Commandement 12, règle 12 et pl. XII, que nous reproduisons.

DE LOSTELNEAU, *Le Mareschal de Bataille,* nécessaire à tous ceux qui font profession de porter les armes, etc. Paris, Estienne Migon, MDCXLVII, p. 6 et p. 7 (fig.).

[2] *Ibidem,* p. 28 et p. 29 (fig.).

[3] Il est à remarquer que les avantages que présentaient au point de vue de la



MOUSQUETAIRE TIRANT, LE MOUSQUET APPUYÉ SUR LA FOURCHETTE.
(D'après J. de Gheyn.)

avons tenu à transcrire ici les citations précédentes des deux auteurs, quelque longues qu'elles soient, parce qu'il nous a semblé qu'elles permettent de bien se rendre compte de l'importance que l'on attachait, au XVII[e] siècle notamment, au port de la fourchette et à son emploi raisonné.

Les principes formulés par l'allemand *Walhausen* [1] sont également, à des détails près, conformes à ceux indiqués par nos auteurs.

Ces citations sont intéressantes également à un autre point de vue, parce qu'elles sembleraient établir, en outre, que les règles du maniement d'armes au XVII[e] siècle, y compris le port et l'emploi de la fourchette, s'étaient alors codifiées et unifiées.

La fourchette ne se portait pas avec l'arquebuse ; toutefois, *Walhausen* recommandait d'accoutumer les arquebusiers à porter la fourchette avec leur arquebuse, ce qui, écrivait-il, « leur sera un exercice léger » ; puis après on leur fera porter le mousquet [2].

Au XVIII[e] siècle, les fourchettes à mousquets étaient encore employées dans les sièges, dans les tranchées et sur les remparts [3].

commodité et de leur simplicité, les arquebuses à mèche, firent qu'on continua à les employer de même que les mousquets, plus pesants, bien avant dans le courant du XVII[e] siècle, et cela malgré l'apparition de la platine à rouet, inventée dans les premières années du XVI[e] siècle, vers 1515, à Nuremberg, ainsi qu'on l'admet généralement.

[1] WALHAUSEN, Jean-Jacques, *L'Art militaire pour l'infanterie.* (Trad. franç.) Francker, Uldrick Balck, 1615.

[2] *Ibidem*, p. 46.

[3] *Cf.* SURIREY DE SAINT-REMY, *Mémoires d'Artillerie*, t. I ; Paris, Rigaud, MDCCVII.

« Les mousquets ordinaires sont du calibre de 20 balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de 22 à 24, qui est le calibre que l'on appelle de France; le nombre de cette sorte de mousquets est d'ordinaire plus grand que celui des autres armes, parce qu'ils sont absolument nécessaires aux fantassins pour les sièges et les tranchées, où il se fait un feu continuel. » (P. 321.) — « Les fourchettes à mousquet & les coussinets, sont faits pour aidersur un rempart à supporter le mousquet qui est pesant, & qui, à la longue, lasserait un soldat. » (P. 337). — *Cf.* dans le même sens le P. DANIEL, S. J., *Histoire de la milice française*, t. I, p. 336, Amsterdam, MDCCXXIV : « Je remarquerai aussi sur l'Article des Mousquets que les Espagnols du tems de Philippe II, en firent faire d'un très gros calibre, & tels qu'un fantassin fort et vigoureux pouvoit porter : mais qui étoient si pesans qu'on ne pouvoit les coucher en jouë, & que pour s'en aider ils avoient des bâtons ferrez & pointus par le bout d'en-bas, qu'ils fichoient

Puisque aussi bien nous en sommes à cette question des fourchettes de mousquet, disons que certains musées, certaines collections particulières possèdent de ces accessoires d'armes à feu, qui sont doubles, c'est-à-dire qui portent, greffée sur eux, une autre arme, arme blanche ou arme à feu.

Telle cette fourchette de mousquet, de la fin du XVI[e] siècle, dont la hampe consiste en un dard triangulaire en acier, damasquiné d'or et muni d'un pistolet à rouet : cette arme fait partie des collections du Musée historique du château de Monbijou, à Berlin[1].

Une arme du même genre, du commencement du XVII[e] siècle, se trouve au Musée de Sigmaringen, mais l'arme jointe à la fourchette est un petit mousquet à rouet [2].

Fort intéressante également est cette fourchette-épée de mousquet (*Musketengabeldegen* ou *Gabeldegen*), de la fin du XVI[e] siècle, renseignée par Hiltl dans son étude de la collection du prince Carl de Prusse [3]. Cette épée est munie, à la place du pommeau, d'une fourchette de 0[m]07 de hauteur sur laquelle reposait le mousquet ; les extrémités des antennes de la fourche se recourbent vers la pointe de l'épée. Cette pièce fait aujourd'hui partie des collections de l'Arsenal *(Zeughaus)* de Berlin.

Nous avons eu l'occasion de voir au nouveau Musée provincial

en terre, & se servoient de la fourchette qui étoit au bout d'en-haut, comme d'un affût pour soûtenir le bout du Mousquet. Ils en firent usage non seulement dans les Sièges pour tirer, soit de dessus les murailles, soit des tranchées, mais encore dans les Batailles. Ces gros Mousquets portoient très loin, & par la grosseur de la bale faisoient de terribles blessures : mais depuis, à cause de leur pesanteur, on a cessé de s'en servir en Campagne, & on les met seulement en usage dans les Sièges. »

[1] August Demmin, *Die Kriegswaffen in ihren Geschichtlichen Entwickelungen von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart ;* Leipzig, P. Friesenhahn, 1893, p. 958 (fig. 41) et p. 959 (n° 41).

Cf. aussi, du même auteur, *Guide des amateurs d'armes anciennes ;* Paris, Renouard, 1869, p. 543 (fig. et n° 41).

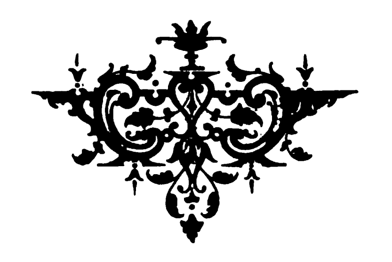
[2] *Ibidem*, p. 956 (fig. 40) et p. 957 (n° 40) et *Guide des amateurs d'armes*, etc., p. 542 (fig. et n° 40).

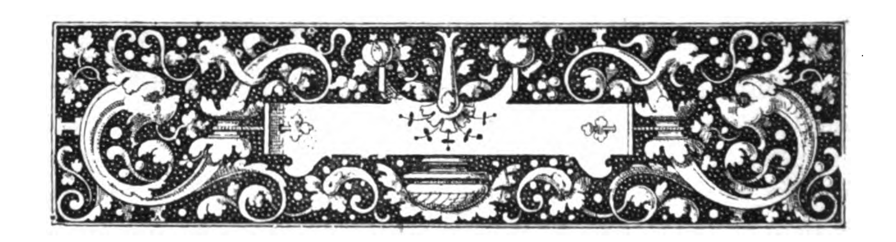
[3] *Cf.* Georg Hiltl, *Waffen-Sammlung Sr. Königlichen Hoheit des Prinzen Carl von Preussen ;* Berlin, W. Moeser, 1876, p. 139, n° 894.

Cf. August Demmin, *Die Kriegswaffen*, etc., p. 958 (fig. 42) et p. 959 (n° 42), ou du même auteur, *Guide des amateurs d'armes*, etc., p. 543 (fig et n° 42).

de Hanovre (XIe salle, no 1.283) une pièce du XVIIe siècle, présentant des analogies avec celles que nous venons de décrire : c'est une pique, munie d'une fourchette de mousquet située à la base de sa lame ; le long de celle-ci vient se fixer également le canon d'un pistolet à silex greffé sur l'arme. C'est un exemple d'arme triple.

G. MACOIR.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Statère des Bellovaci.





CE statère d'or a été trouvé, en septembre 1904, à Fouches près d'Arlon, province de Luxembourg, et fait partie de ma collection. Il pèse 7 gr. 60 et ressemble assez, comme type, au quart de statère de l'*Atlas de monnaies gauloises* [1] représenté au n° 7892 de la planche XXXII. La tête est à gauche, comme on voit sur la pièce n° 7886 du même Atlas, mais le type et le module sont différents. Celui-ci est de 19 à 20 millimètres. Il correspond au module des statères des Parisii

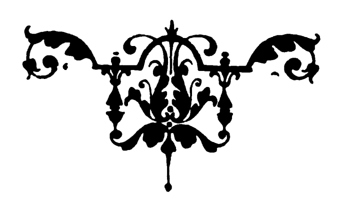
[1] Publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par Henri de la Tour; Paris, 1892.

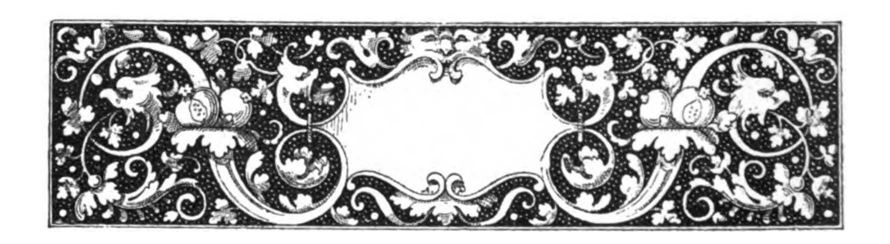
(voyez, même Atlas, pl. XXXI, n° 7790) en or plus pâle, à flan plus épais et plat que les pièces de bon or, à flan large, de forme concave. Les Bellovaci avaient, comme les Parisii, qui, d'après M. Blanchet, ont imité leurs pièces, des statères d'or avec ces deux caractères. La pièce trouvée à Fouches est du type le plus petit, en or plutôt pâle, à flan épais et plat. Il serait difficile de dire si le grand type est plus ancien que le petit ou s'ils sont contemporains, car le grand type avec la tête à gauche (Atlas précité, n° 7886) est aussi dégénéré que le type plus petit. Tout au plus pourrait-on soutenir que le type avec la *tête à droite* est le plus ancien, parce que l'aurige a mieux conservé sa forme primitive [1].

Il serait donc hasardé de dire, comme le *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* t. I, p. 140, que les pièces à large flan ont été frappées les premières et que les pièces plus petites et plus épaisses dateraient de la guerre pour l'indépendance.

G. Cumont.

[1] Voyez *Traité des monnaies gauloises,* par M. Adrien Blanchet, t. II, p. 369, fig. 348; le statère avec la tête à droite, et le quart de statère d'un type analogue, t. I, p 221, fig. 67. Voyez les provenances de toutes ces pièces, *ibid.*, t. II, p. 369, notes 2 et 4.





BIBLIOGRAPHIE

H. Lonchay. — **Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle.** — Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1907, n° 12, 96 pages.



peine M. le professeur H. Lonchay vient-il, dans un précédent mémoire, de définir la terminologie d'autrefois en matière monétaire et de préciser le sens qu'il faut donner aux désignations de valeur, qu'il en fait déjà une première application dans son étude sur les emprunts des souverains belges aux xvie et xviie siècles.

Sujet absolument neuf, qui n'avait jamais jusqu'ici attiré l'attention des historiens. Sujet difficile également. Cette première étude nous en montre à la fois et l'importance au point de vue de l'histoire nationale et la difficulté au point de vue de la technique financière.

L'auteur se propose d'expliquer les opérations de crédit de Charles-Quint et de ses successeurs, pour autant que ces opérations furent conclues au profit ou en vue de la Belgique. Son mémoire comprend deux chapitres consacrés, le premier aux emprunts contractés sans l'intervention de l'Espagne, et le deuxième, à ceux qui furent contractés avec l'intervention de ce dernier pays.

M. Lonchay ne songe pas à faire l'énumération des divers emprunts que nécessitèrent les incessantes difficultés au milieu desquelles se débattent les monarques belges de l'époque. Il recherche les divers modes d'emprunt et les analyse.

Dans son premier chapitre, après avoir esquissé à grands traits le mode d'émission des emprunts des États modernes, il passe en revue les modes usités en Belgique au xvie siècle. Il relève successivement :

1° L'emprunt fait à un simple particulier, qui est purement et simple-

ment le prêt du droit civil ; — il est conclu directement par le gouverneur général, pour son compte personnel, ou par lui au nom du souverain, ce qui exige l'intervention de certains fonctionnaires ;

2° La vente de lettres d'obligations des receveurs publics, remises par eux aux receveurs généraux, qui en usaient comme titres de crédit, afin de disposer anticipativement des recettes prévues ;

3° L'escompte, à des banquiers, du produit des aides consenties par les États ; — ceux-ci devenaient ainsi tout naturellement les garants de l'emprunt et acquittaient les aides en rachetant les obligations aux mains des créanciers ;

4° L'émission par les villes d'obligations remises par elles au prince, qui en faisait argent, quand il 'e jugeait nécessaire ; — l'octroi de constitution de rentes leur permettait de faire rapidement les fonds et celui de lever de nouveaux impôts leur en facilitait le remboursement.

M. Lonchay signale que l'emprunt à lots est le seul mode resté inconnu aux Pays-Bas jusqu'au XVIIIe siècle.

Le trait caractéristique de la situation analysée par M. Lonchay est le faible crédit financier dont le souverain jouit à cette époque. Quand il traite directement avec le prêteur, il doit non seulement lui consentir des conditions particulièrement onéreuses, surtout dans le cas de renouvellement, mais encore lui donner des sûretés personnelles (souvent imposées aux grands personnages de l'État) et des garanties réelles par l'affectation de certaines portions de son domaine ou de certains revenus. Le plus souvent, il traite par l'intermédiaire des provinces et des villes. C'est ainsi que nos grandes cités et nos riches provinces se sont finalement endettées.

En principe, les emprunts sont à très court terme et il ne devait y avoir que de la dette flottante. Mais peu à peu l'impossibilité de rembourser à l'échéance, amena la consolidation de la dette provinciale ou communale par la constitution de rentes viagères ou perpétuelles, remplaçant les titres primitifs. L'on voit ainsi princes, provinces et villes placer leurs rentes sans relâche. La prospérité économique et l'abondance du numéraire facilitent ces placements généralement entourés de faveurs juridiques. Quand, par hasard, le public restait froid, il était encouragé par l'organisation d'une loterie.

Enfin M. Lonchay examine la conversion des dettes. Il signale diverses conversions, les unes honnêtement et librement consenties, les autres imposées à des conditions onéreuses. La suspension du paiement des intérêts, le refus absolu de remboursement du capital ne sont pas non plus choses rares et achèvent de dépeindre le système.

Dans le second chapitre, l'auteur nous montre les souverains espa-

gnols avisant à l'envoi incessant aux Pays-Bas de sommes considérables, provenant de leurs revenus et domaines de Castille, et destinées aux frais de guerre et spécialement à l'entretien des troupes.

Ici encore l'emprunt joue un grand rôle. Il se complique par la nécessité de l'envoi même du numéraire. Il fallait, pour employer la terminologie de l'époque, « lever l'argent à change ».

Deux façons d'y réussir étaient possibles : ou bien le gouverneur des Pays-Bas tirait sur le gouvernement espagnol, ou bien celui-ci envoyait les fonds le plus souvent en traites sur Anvers ou d'autres places commerçantes, achetées aux banquiers de Madrid. Le contrat intervenu à ces occasions, soit à Bruxelles, soit à Madrid, était appelé « asiento » et M. Lonchay en analyse les principales stipulations ; il constate que les conditions en étaient très onéreuses pour le gouvernement.

Ces envois de fonds ne sont pas toujours des emprunts, mais bien souvent le manque de fonds disponibles et la nécessité d'alimenter la caisse des guerres amenaient la cour d'Espagne à en contracter. Ce furent généralement des banquiers génois qui, chargés de faire le change, consentirent de grandes avances. A de pareilles opérations, ces marchands gagnaient beaucoup d'argent et ils ne tardèrent pas à être mal vus par le peuple. Cette circonstance et, d'une façon générale, la tendance de l'opinion publique en Espagne permirent aux rois de ne pas toujours tenir leurs engagements. Ils n'hésitèrent pas à enlever aux prêteurs les garanties qui leur avaient été concédées et à les contraindre à accepter en paiement des *juros* ou rentes. L'histoire financière de l'Espagne est ainsi marquée par des banqueroutes retentissantes. Elles expliquent nombre d'événements politiques et eurent leur contre-coup sur le marché financier de l'Europe, qui commence à se former.

Les détails précis et les aperçus curieux sur l'administration fiscale et la politique financière du gouvernement espagnol abondent dans ce mémoire et lui donnent une portée tout à fait générale.

M. Lonchay vient de tracer les grandes lignes du livre pour lequel il est tout préparé et qui nous fera connaître l'histoire financière des Pays-Bas espagnols, dont, grâce à lui, on commence à apercevoir toute l'importance pour notre histoire nationale.

Quelques pièces justificatives, dont un très suggestif mémoire sur les opérations de change des banquiers génois en 1615, complètent la substantielle étude que nous venons de résumer rapidement.

GEORGES BIGWOOD.



Monnaies romaines coulées.

DANS *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, n° 294, de janvier 1908, M. Othon Voetter a fait une intéressante communication relative aux monnaies romaines coulées. Voici la traduction des principales observations que contient ce travail :

« J'ai rencontré à différentes reprises des moules en terre cuite pour la fonte des monnaies : ceux-ci sont, pour l'usage, empilés cylindriquement l'un sur l'autre ; les pièces d'extrémités sont à empreinte unique, les pièces intermédiaires sont à double empreinte. Le cylindre assemblé a, sur le côté, une rigole, de laquelle un trou communique à chaque pièce à couler, de manière que plusieurs monnaies puissent être fondues à la fois. Chaque pièce a, de la sorte, un jet qui doit être cassé ou recoupé, et, sur le bord, une bavure, et, en outre, n'est pas aussi nette qu'une pièce frappée ; elle est en même temps d'un dixième plus petite que l'original.

» Cela provient de ce que le creux du moule en terre humide se rapetisse au séchage et à la cuisson, que, d'autre part, l'objet fondu perd encore en grandeur en se refroidissant.

» Toutes ces particularités ne peuvent pas échapper à un œil tant soit peu exercé.

» Je n'ai rencontré dans les trouvailles et dans le commerce que très peu de pièces fondues du temps précédant Septime-Sévère, et je ne me souviens particulièrement que de quelques moyens bronzes d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle avec leurs bustes des deux côtés, et je m'explique ce fait que, parfois, les moules n'ont pas été placés dans leur suite exacte, et qu'ainsi, deux avers se trouvent reproduits sur la même pièce. Il en résulte que les pièces coulées, avec la disposition régulière, parce qu'elles ont un aspect médiocre, ne sont pas un objet de commerce et se trouvent surtout dans les médailliers des collectionneurs novices, tandis que les pièces précitées à deux bustes, par le fait de leur rareté, sont une bonne marchandise et, pour ce motif, arrivent sur le marché.

» Septime-Sévère a, du début de son règne (193 à sa septième puissance tribunice), outre les aurei et les deniers d'argent, émis aussi des grands et moyens bronzes dont l'émission finit tout à coup en l'an 200.

» On ne peut guère s'apercevoir de ceci dans la plupart des collections, car les monnaies y sont rangées par ordre alphabétique ; mais dans les collections rangées chronologiquement, on ne trouve souvent



aucun grand bronze jusqu'à la dix-septième puissance tribunice de cet empereur, et très rarement, un moyen bronze seulement.

» Très souvent les amateurs ou les collections publiques ne recueillent que des pièces belles et nettement frappées et évitent de prendre des pièces de conservation moins belle ou coulées. Mais celui qui vise également ces dernières, aura sans doute, dans sa collection, mainte pièce coulée de cette époque (200-210).

» La courte union de Caracalla avec Plautilla, tombant dans cette période, nous ne trouvons de cette impératrice aucun grand bronze, et les moyens bronzes sont généralement coulés. C'est là un fait surprenant, attendu que le denier de Plautilla n'est nullement rare.

» Puisque de Septime-Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Geta on trouve suffisamment d'autres pièces qui, tombant en dehors de ces dix années, sont régulièrement frappées, personne ne veut de pareille monnaie coulée qui, par conséquent, n'est pas offerte sur le marché.

» Mais comme de Plautilla, qui n'a émis de la monnaie que pendant cette période, les autres monnaies ne se présentent que rarement, on offre et on collectionne aussi des moyens bronzes coulés de Plautilla.

» Cohen en a même cité et évalué sous les n°s 19, 20 et 29, et dont le n° 20 porte à l'avers et au revers le buste avec la légende PLAVTILLA AVGVSTA, et provient du procédé déjà cité, c'est-à-dire le coulage.

» Cohen décrit de Septime-Sèvère, de PM TRPII jusque VII, soixante-quinze numéros, dont trente-sept bronzes ; de VII à XVI, soixante-huit numéros avec quinze bronzes, desquels encore grand bronze 467 PM TRP XII et moyen bronze n° 473 PM TRP XIII répondant au n° 532 PM TRP XVII, qui sont à biffer. De TRP XVI jusqu'à XIX, il apporte quarante-cinq numéros avec vingt-trois bronzes. Il en résulte donc qu'au commencement et à la fin de son règne, des bronzes en nombre suffisant ont été émis, mais que, des dix années en question, on n'en cite que très peu, et encore, le plus souvent, rien que des spécimens isolés. Précisément, nous ne trouvons parmi les III, IV, V et VI Liberalitas, qui tombent en ces dix années, qu'un seul moyen bronze, Cohen, n° 294, de la collection Bertrand.

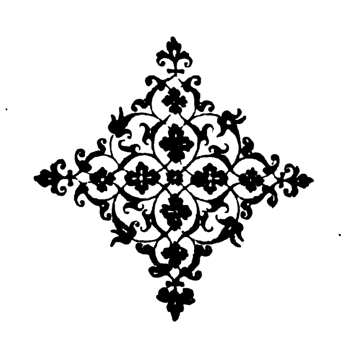
» Il n'y a que quelques bronzes de INDVLGENTIA AVGG IN CARTH relatifs aux commandes sensationnelles de grains faites par Rome en Afrique et ces bronzes je les ai souvent rencontrés coulés.

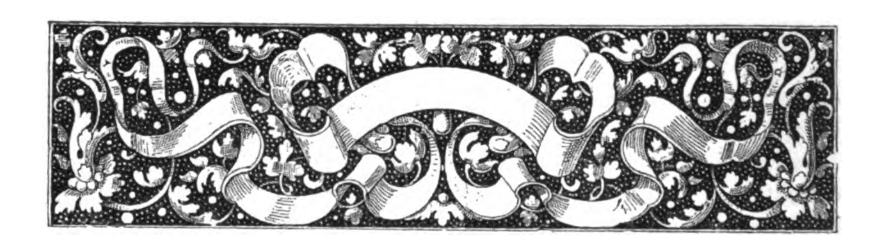
» Mommsen a donc raison quand il écrit, qu'au début du IIIe siècle, beaucoup de bronzes furent coulés ; je ne puis, toutefois, pas confirmer

qu'avant et après cette période donnée (200-225), hormis quelques exceptions qui sont à considérer comme fausse monnaie, il ait existé des monnaies coulées et encore moins, qu'en général, les bronzes romains étaient coulés. Comme nous possédons du temps de Galère Maximien jusqu'à Constantin d'assez nombreux moules en terre, il n'y a nul doute à émettre que le faux monnayage ait été alors pratiqué [1]. »

G. C.

[1] Nous remercions vivement notre dévoué collègue Martin Schweisthal qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu contrôler la traduction ci-dessus.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

Le sculpteur Pajou.



ON remarque au Musée du Louvre un beau buste dû au ciseau de Roland et représentant son ami, le sculpteur Pajou. Ce dernier, né en 1730 et décédé en 1809, fut le protégé de Mme du Barry et l'un des artistes les plus en vogue sous Louis XV et Louis XVI. Il fut l'auteur d'un grand nombre de bustes d'hommes et de femmes célèbres de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Plusieurs de ses œuvres se rencontrent en Belgique.

M. Henri Stein, des Archives nationales, prépare la biographie de cet artiste. Il serait heureux si les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles voulaient bien lui signaler les œuvres de Pajou, tant sculptures que dessins, qui seraient à leur connaissance.

P. VERHAEGEN.





LE

“SARCOPHAGE CHRÉTIEN ”

DE

L'ÉVÊQUE RICAIRE, DE LIÈGE [1].

ALGRÉ la superfluité, voire l'abus, que ces deux termes d' « évêque » et de « chrétien » puissent apparaître aux yeux de beaucoup, nous estimons que l'emploi du second de ces termes est d'un usage heureux, nécessaire. L'expression de « sarcophage chrétien est une entité archéologique. Elle nous dispense d'entrer dans de longs détails, et la note bibliographique que nous en donnons ci-dessous [2] permet à tous d'approfondir la question, spécialement au point de vue iconographique, ce qui est, en l'espèce, le principal intérêt.

[1] Communication faite à la *Société d'Archéologie de Bruxelles,* séance du 8 avril 1907.

[2] Bosio, *Roma sotterranea.* Roma, 1632. — de Rossi, *Roma sotterranea cristiana,* t. III. Roma, 1877. — Brownlow et Northcote, *Roma sotterranea,* vol. I. London, 1865. — Mgr. Kraus, *Roma sotterranea.* Friburg, 1879. — Apell, *Monuments of early Christian Art.* London, 1872. — de Rossi, *Musaici cristiani delle chiesi di Roma anteriori al secolo XV.* Roma, 1872. — Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne,* t. I, 1899-1900, in-12. — Raphaël Cattaneo, *L'architecture en Italie du VIe au XIe siècle,* traduction de M. Le Monnier. Venise, MDCCCXCI, p. 26-31. — Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke in christlichen Museum des Lateranus.* Leipzig, 1890. — de Waal, *Katalog der Sammlung altchristlichen Skulpturen und Inschriften in Campo Santo,* 1892.— V. Schultze,

Qu'il nous suffise de dire qu'il s'agit de ces grandes auges sépulcrales, en marbre, confectionnées en Italie, à Rome surtout, ou en Provence, à Arles spécialement, et qui servirent durant les premiers siècles du christianisme à contenir la dépouille mortelle. Ce sont les premiers cercueils, réservés évidemment aux seules familles ou aux associations qui pouvaient se permettre de rendre au défunt vénéré ce dernier et luxueux honneur.

Les faces de ces auges sont ornées de bas-reliefs, plus ou moins riches, plus ou moins artistiques, plus ou moins compliqués. Un couvercle, en forme de toit à deux versants ou incurvé en plein-cintre [1], porte aussi des reliefs. Au milieu d'une des faces de ce couvercle ou de l'un des longs côtés, se trouve parfois un cartouche, médaillon, tessère ou titulus, portant une inscription, parfois *l'imago clypeata*, le portrait du défunt.

Archäologische Studien über altchristlichen Monumente (VIII. Die altchristlichen Bildwerke des Museo Kircheriano in Roma). Wien, 1880. — Barbier de Montault, *Musées et galeries de Rome.* Rome, 1870.— Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens (Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome, qui ne se trouvent point au Musée du Latran).* Paris (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 42), 1885. — Grasset, *Un sarcophage chrétien inédit,* Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. III. Paris, 1883.— Edm. Le Blant, *Les bas-reliefs des sarcophages chrétiens et les liturgies funéraires.* Revue archéologique. Paris, n. s., t. 38, p. 223-242 et 276-273, 1879. — A. Marignan. *Étude sur l'art des sarcophages,* dans *La Foi chrétienne au IVe siècle.* Paris, Bouillon, 1886. — Edm. Le Blant, *Les ateliers de sculpture chez les premiers chrétiens.* Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. III, Paris, 1883. — Edm. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule.* Paris,in-fol., 1886. – André Michel, *Histoire de l'art.* Paris, Collin, 1906, p. 59-62. -- A. Venturi, *Storia dell' arte italiana* Milano, Hoepli, 1902, t. I, p. 419-443, fig., p. 180 et suiv.— A Garrucci, *Storia dell' arte cristiana.* Prato, 1879, vol. V. — Edm. Le Blant, *Le sarcophage chrétien du Lac de Bianca.* Revue archéologique. Paris, t. 37, p. 129. — Edm. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles.* Paris, 1878. – Albert Michel, *Les sarcophages chrétiens à Nîmes,* dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes (VIIe s., t. III, 1880). — D. Joaquin Botet y Sisö. *Sarcofagos romano-cristianos esculturados que se conservan in Catalune.* Barcelona, in-8°, 1895. — Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne,* 2e édition. Louvain, 1885, t. I, p. 109-116 et 198-205. — Rayet, *L'art byzantin* Paris, Quantin. — Anton Springer, *Handbuch der Kunstgeschichte.* Leipzig, 1902, t. II, S. 11-17. — Strzygowski, *Orient oder Rom.* Leipzig, 1901, S. 40-60. — Millen, *Voyage dans les départemens du Midi de la France.* Paris, 1807. — Dr Wilhelm Lübke, *Geschichte der Plastik.* Leipzig, 1880, 1er B., S. 375-382. — Walter Goertz, *Ravenne,* S. 77-86. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* p. 394 et suiv. — Etc., etc.

[1] L'usage des couvercles bombés, dit Cattaneo (*loc. cit.*, p. 29), ne commence qu'au Ve siècle.

Les ateliers de Rome et d'Arles [1] répandirent aux alentours ces monuments, dans toute l'Italie, en Grèce et dans le nord de l'Afrique, en France [2], en Espagne, et il est clair que, plus on s'éloigne de ces deux centres et plus les sarcophages, d'un transport coûteux et difficile, deviennent rares.

Un mot encore, en ces données générales. Il ne faut point confondre, comme technique et comme origine, ces « sarcophages chrétiens » avec les nombreuses auges en pierre, très sommairement historiées, quand elles le sont, que l'on rencontre dans notre pays, dans la région rhénane et dans le nord de la France, que l'on attribue avec raison aux époques mérovingiennes et carolingiennes [3]. Ce sont les produits d'une industrie locale, d'un art absolument barbare, mais qui, peut-on croire, trouvent leur source, leur prototype, dans les beaux sarcophages méridionaux.

Cela dit, étudions le monument qui motive cette communication.



Mon excellent ami et dévoué collaborateur du « Vieux-Liège », M. Léon Béthune [4], achetait récemment deux plaquettes de marbre blanc qu'il venait de découvrir dans la cave d'un habitant du quartier de Saint-Séverin, à Liège. C'était tout ce qui demeurait d'un dépôt assez considérable de marbres divers, cheminées, consoles, etc., que des marbriers avaient acquis, abandonnant, heureusement, ces deux fragments « inutilisables ». M. Béthune,

[1] Une centaine en France, dont la moitié à Arles.

[2] Les premiers furent importés d'Italie à Arles; on en fit alors sur place.

[3] A Maestricht, six sarcophages du VIIe siècle, crypte de Saint-Servais. *(Le Messager des sciences historiques*, Gand, 1846, p. 413, et 1847, p. 389.) A Stavelot, deux sarcophages de vers 1008, Musée communal. (Journal *Le Vieux Liège*, du 9 mai 1896, t. II, col. 301. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, p. 334-335). A Hastière, du Xe siècle. *(Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVII, p. 17.) A Dour. *(Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 86-87. — AUG. DE BOVE, *Recherches historiques sur les communes du canton de Dour*, p. 35.) — Etc.

[4] M. Béthune, collectionneur et bibliophile, a consacré son existence à réunir les vues du Liège disparu, et en a, en diverses circonstances, publié les documents les plus intéressants. (Voir ses recueils : *Vieux Liège, Recueil de vues rares et inédites*. 3 vol. in-folio, de planches et texte. 1888, 1890 *(1re suite, Portes et remparts)*, 1892 *(2e suite, La Meuse et l'Ourthe)*.

intrigué par l'aspect des sculptures et de l'inscription qui couvraient la face principale de ces deux plaques, s'empressait d'entrer en possession de ces documents et voulut bien m'en réserver entièrement la détermination et la publication.

Ces deux plaques, de marbre de Carrare, portent en relief l'une, deux petits personnages adossés, des « amours » ou, mieux, des « génies funèbres », l'autre, un cadre enfermant une inscription, cadre que semble soutenir un troisième génie funèbre. Leur parenté, par cette décoration, est incontestable. Mais avant de poursuivre l'étude de ces sculptures, nous remarquerons aussitôt que ces plaques ne sont que des fragments mutilés de longues frises, et de deux frises différentes. En effet, la première plaque, longue de 0^m43, a 0^m38 de hauteur et son épaisseur est de 0^m038 ; la seconde, plus petite, est longue de 0^m38, haute de 0^m347 et 0^m35 et épaisse de 0^m033. On doit considérer la première comme l'extrémité gauche d'une frise, tandis que l'autre sera, avec son cartouche à inscription, le centre d'une autre frise.

En examinant la tranche supérieure de la première plaque, la plus grande, on voit que l'arête intérieure est biseautée. Faut-il en conclure que ces deux frises étaient adossées, de façon à former un toit à deux versants, le biseau facilitant l'adhérence de la petite frise contre la grande, — et notez que la différence de 0^m35 à 0^m38 constitue précisément l'épaisseur de 0^m03 entre les deux plaques ; — ou que, de même, la grande plaque constituant une des faces de côté de la cuve, le biseau aidait à retenir le couvercle ? Je ne me charge pas de résoudre ce problème.

Toujours est-il qu'il ne peut s'agir ici que des restes [1] d'un de ces « sarcophages chrétiens » dont il a été question plus haut. Cela ne peut faire le moindre doute, bien que l'objection m'ait été présentée de n'y voir qu'un simple cénotaphe à encastrer dans une muraille. La présence de la seconde frise répond amplement à cette opinion !

Et ce sarcophage remonte à une haute antiquité. Les génies funèbres qui l'ornent possèdent tous les caractères de l'art romain, de l'art romain en décadence ; mais, comme le dit M. André Michel [2],

[1] Je ne trouve aucune raison à proposer pour expliquer le débitage du sarcophage en plaquettes. Voyez un peu plus loin, en note, ce que M. Marrucchi m'écrit.

[2] P. 65.





Clichés Ch. J. C.

FRAGMENTS DU « SARCOPHAGE CHRÉTIEN », DE L'ÉVÊQUE RICAIRE, DE LIÈGE.

« il y a encore, au VI[e] siècle, un style romain, dont la sculpture des sarcophages, mieux que toute autre, conserve les traditions de robuste énergie et d'équilibre voulu jusqu'à l'extrême lourdeur ». Ces génies sont un des motifs les plus employés [1]; et, généralement même, comme ici, la tessère ou cartouche est soutenue, par deux de ces personnages, les bras écartés, les mains appuyées sur le cadre [2]. Ces génies ont toujours la même pose cambrée, l'une des jambes ployée sur le genou et de profil, l'autre en extension et de face; les ailes sont éployées, on dirait que le génie va s'élever, ou, mieux, qu'il se pose sur le sol; le voile flotte étrangement autour de la gorge, retombant largement étalé derrière le dos; des coups de ciseaux indiquent les plis intérieurs. Sur d'autres monuments de l'espèce, le voile peut disparaître [3], ou couvrir le corps plus complètement; chose intéressante ici, l'un des génies porte un bracelet au poignet gauche, mais le fait se représente ailleurs, comme a bien voulu me le faire connaître le savant directeur du Latran, M. le professeur Marruchi, à qui j'avais signalé cette particularité; d'autres portent des torches renversées [4]; d'autres font la moisson ou récoltent les succulentes grappes d'une vigne [5].

C'est l'art chrétien, aux multiples souvenirs païens perdurant. Nous sommes au III[e] siècle, peut-être au IV[e] [6], le doute n'est point possible.



[1] Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pp. 11 (Trèves), 44, 53, pl. VIII, fig. 1, p. 27; fig. 3, p. 28; pl. IX, fig. 6; pl. X, fig. 2, 3 et 1; pl. XII, fig. 4 : pl. XIV, n° 1.

Voir, au surplus, sur les « amorini », le chapitre *Les Amours*, p. 1606, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de dom Cabrol.

[2] Le Blant, *idem.*, p. 11, p. 13, pl. VIII, n° 3, pl. XXXVI, n° 2 (et p. 120, de la crypte de l'église à Saint-Gilles, 2[e] Narbonnaise), pl. XLIV, n° 1 (et p. 132, de Narbonne), pl. LIII, n° 2 (de Saint-Maximin), pl. LVI, n° 1.

[3] *Ibidem*, p. 48, p. 124, pl. XII, n° 4.

[4] *Ibidem*, p. 35, p. 57, p. 52, pl. VIII, n° 1, pl. IX, n° 1.

[5] A Sainte-Constance (Venturi, t. I, fig. 171, p. 185 et 168, p. 180), au Musée du Latran (n° 183, Venturi, fig. 177, p. 191), au Musée de Marseille (Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, n° 57, p. 44 et pl XIV, n° 1).

[6] M. Marrucchi m'a confirmé cette attribution en ces termes : « Je n'entre pas dans l'étude de l'inscription parce qu'elle se rapporte à un personnage que je ne connais pas, mais les morceaux de marbre ont certainement appartenu à un sarcophage romain du III[e] ou du IV[e] siècle de notre ère, et ils ont été sciés pour en faire un coffre. »

Le hasard, ce précieux auxiliaire, a voulu que, dans ces deux fragments plutôt minimes d'un grand sarcophage, nous eussions précisément la tessère, le titulus, le médaillon avec son inscription complète. Et celle-ci mérite toute notre attention.

Nous y lisons :

T· I· M·E·A· xx iiijl
OBITVS RICHE
RI DINOSCI
TVR X KL
AVG ESSE

A l'extrémité de la seconde ligne, les H et E sont conjugués ; le L final de la quatrième est coupé d'une barre horizontale ; à la dernière ligne, il y a l'abréviation sur l'V d'AVG ; à la première, à l'extrémité encore, les petites lettres j et l sont en cursives et non en capitales.

Nous avons affaire à une inscription chrétienne des mieux caractérisée, une inscription d'une époque très avancée.

Les cinq grands caractères de la première ligne, séparés l'un de l'autre par des groupes de trois points disposés en triangle, doivent être lus : T*(ene, teneas, teneate, tine)* I*(n)* M*(emoria*, ou *in mente*) [1] E*(jus)* A*(nimam)*. C'est une devise, une invocation, une formule. Elle nous transporte franchement au moyen âge, loin de ce IIIe siècle... Mais continuons notre examen.

La fin de cette première ligne, en petits caractères, est une date : *XXIII julii*, 23 juillet. Le reste de l'inscription concorde avec. *Obitus Richeri dinoscitur X Kalendas augusti esse = il est avéré que le décès de Richer est arrivé le 10 des calendes d'août,* id est le 23 juillet. L'auteur du texte a tenu à être explicite; il a inscrit la double manière de compter en usage alors, la façon antique et celle conforme au style de la circoncision [2]. Ces deux notations sont du même lapicide; en examinant avec soin la technique de cette inscription, il est impossible d'admettre que cette ajoute du

[1] On trouve aussi *habeas in memoria*, etc.

[2] Sujet d'étude pour un épigraphiste. Voici le problème : l'inscription a-t-elle été gravée en 945 ou bien est-elle postérieure ? Nous verrons plus loin qu'elle peut avoir été faite entre 945 et 1036 ou 1051, mais qu'elle est certes antérieure à 1112 et, dans tous les cas, à l'an 1117, époque de la création d'une nouvelle sépulture.

XXIII julii ne soit pas contemporaine. Cette façon de dater suivant les deux systèmes nous transporte aussi au moyen âge.

Toute l'inscription, comme nous l'avons dit, nous amène à une époque avancée de l'épigraphie chrétienne : l'indication scrupuleuse, double ici, de la date du décès (les païens répugnaient à se souvenir de ce jour néfaste, les chrétiens, au contraire, considéraient le jour de la mort comme celui de la délivrance, la véritable entrée en vie de l'âme délivrée de sa malpropre enveloppe charnelle) ; la désignation du défunt par un simple prénom [1] (les païens et les chrétiens des premiers siècles utilisent les *tria nomina*, *praenomen*, *nomen gentilicium*, *cognomen*, sans omettre parfois le surnom) ; l'absence du nom du père ou du dédicant (le païen parle, agit, pour ou avec son père charnel ; le chrétien, devant la loi divine, n'a plus de famille, ne doit avoir aucun lien terrestre) ; pas de titre, de fonction, de charge, d'honneur (le païen énumère avec complaisance sa vie ; le chrétien, dépouillé de tout, n'a que la charge de ses bonnes et de ses mauvaises actions ; « c'est la nudité redoutable que me semble exprimer, dans sa forme dernière et achevée, a écrit M. Edmond Le Blant [2], la masse des inscriptions chrétiennes latines ») ; la simplicité ; enfin l'idéalisation, si je puis dire, de cette inscription, où le lapidaire évite avec soin d'utiliser les formules ordinaires : *hic requiescit, hic quiescit, hic jacet, hic est, hoc est, id est, in hoc tumulo, in hoc loco* [3].

Mais quel est ce Richer, ce simple chrétien, dont on a tenu à

[1] « Les marbres gaulois où les chrétiens sont désignés par un nom unique paraissent, en général, appartenir à l'époque la plus récente ». (LE BLANT, *L'épigraphe chrétienne en Gaule*. Paris, 1890, p. 23.)

[2] *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 9.

[3] Il est utile de signaler ici deux épitaphes, inédites je pense, dont la première présente une connexité frappante avec la nôtre. Il s'agit de trouvailles faites au XVIIIe siècle à Maestricht ; elles sont rapportées dans les manuscrits du chanoine Delvaux, du chapitre de Saint-Pierre à Liège, qui avait entrepris une histoire ecclésiastique du Pays de Liège (7 gros in-folios, 1773 ; Bibl. de l'Université à Liège. Il dit (t. I, f° 7 après le f° 449) : « L'an 1745, on découvrit dans le cimetierre de l'église Saint-Servais une croix de plomp sur laquelle étoient sculpté le suivant : VII IDUS APRILIS COMM[DO] ERACIO BALDRICI DECANI ATQ PRBI. » Et ailleurs (t. I, f° 6, après le f° 449) : « En 1702, lorsqu'on ensevelit le prévot Brêderode au milieu de l'église S.-Servais, on trouva cette inscription : ✠ KL APRILIS OBIIT GEDULPHUS, HUMILIS IN XPO PRÆPOSITUS. » Le L est barré dans le texte, ce qui prouve le soin mis à le transcrire.

rappeler à ceux qui passeraient devant son cercueil, si riche cependant, la seule date du décès ?



Ce Richer [1] est bien connu [2] dans l'histoire liégeoise. C'est un des successeurs de saint Lambert sur le trône épiscopal [3], le quarantième évêque de Tongres et Liège [4]. Il fut élu l'an 920 et consacré à Rome [5], deux ans après [6]. Il avait été abbé de Prum (a° 899), abbé de Saint-Hubert et abbé de Stavelot. Il était fils du comte de Hainaut, croit-on. Pendant son règne, qui dura vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit édifier la fontaine du Marché [7] et les deux églises de Saint-Servais [8] et de Saint-Etienne [9].

Il s'était empressé auparavant de rebâtir l'église de Saint-Pierre [10],

[1] On a écrit : Richer, Richier, Richarius, Richardus, Rickart. On doit prononcer, paraît-il : Rikaire. Prenons, si vous le voulez bien, un terme moyen, la forme RICAIRE.

[2] C'est un des plus connus, bien que nos chroniqueurs soient relativement sobres à son égard. On trouvera certes tout ce que l'on connaît sur Richaire dans les gros manuscrits cités suprà de DELVAUX, t. Ier, fos 691 à 723, et aussi le fo après le fo 604 verso, le fo 198, les fos 546 à 548.

[3] [LE P. BOUILLE], *Histoire de la ville et païs de Liege*, Liege chez Barnabé, 1725, t. I, p. 55-58 — CHAPEAVILLE *Qvi Gesta Pontificvm tongrensivm, traiectensivm et Leodiensivm*, Leodii, apud Ouvverx, 1612, p. 165-173. — DEWEZ, *Histoire du pays de Liège*, Bruxelles, 1822, t. I, p. 17-20.

[4] C'est le premier qui porte le titre d'*évêque de Liège*. Il se qualifia dans son testament (16 novembre 932) de *Leodiensis episcopus* (CHAPEAVILLE, t. I, p. 170).

[5] De Rome, il rapporta le *pallium* que portèrent tous nos prélats liégeois.

[6] « Anno ab inde 921, Richarius ordinatur » (le P. WILTHEIM, *Annales Stabulensis*, manuscrit 2104 de la Bibliothèque royale de Bruxelles — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. VII, 1844).

[7] Une légende prétend que c'est en plantant son bâton en terre que Richaire avait fait sourdre, miraculeusement, l'eau de cette fontaine.

[8] On peut lire dans la façade, récemment restaurée, sur deux pierres sculptées : *Ricaire* et *933*.

[9] Richaire avait aussi, en 938, organisé les douze abbayes séculières dont chacun des abbés servait l'évêque un mois de l'année en qualité de chapelain. C'étaient les abbayes de « Notre-Dame » à Liège, Maeseyck, Amay, Tongres, Meffe, Celles, Dinant, Namur, Malonne, Aulne, Malines et Ciney (BOUILLE, *loc. cit.*, t Ier, p. 57). Etc.

[10] A voir sur cette église : J. HELBIG, *L'ancienne collégiale de Saint-Pierre à Liège. Ses œuvres d'art et l'inventaire des ornements qu'elle possédait en l'an 1794*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse*, t. IV, p. 177. — TH. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. III, p. 159. — JOS. HALKIN. *Les Statuts de la collégiale*

qui avait été ruinée par les Normands en 881. Ce « monasterium » de Saint-Pierre avait été construit en 714 par saint Hubert, évêque de Tongres [1], pour quinze Bénédictins venus de Stavelot. C'est certes parce qu'il fut aussi à Stavelot que Ricaire affectionna tout particulièrement ce monastère. Il consacra le nouveau temple le 29 mai 922, remplaça les moines par un chapitre de trente chanoines et pourvut largement la nouvelle collégiale de biens et de revenus. Il mourut le VINGT-TROIS JUILLET de l'an 945 [2] et fut enterré dans l'église qu'il avait réédifiée.

Le sarcophage a reçu le corps de l'évêque Ricaire. L'inscription, si elle ne le dit implicitement, ne peut être invoquée contre cette opinion. Elle paraît incontestablement de 945 ; sa « littérature » le démontre ; son épigraphie vient le confirmer. Ce sont encore les caractères classiques employés pendant toute la période romane ; je n'ai pas à discuter longuement ce point. Je renvoie, tout au plus en manière de comparaison, à la pierre dédicatoire de l'église de Rixingen, dans le Limbourg, qui est de 1036, dont la parenté est frappante [3], et à celle de Waha, de 1051 [4]. Les inscriptions des fameux fonts baptismaux de laiton, dits de Saint-Barthélemy (1112) [5], démontreraient, en termes d'enquête contraire, comme

Saint-Pierre, Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XVIII, p. 444. — Le R. P. DE SMEDT, *La vie de saint Hubert écrite par un auteur contemporain, d'après un manuscrit du grand séminaire de Namur, Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e s., t. V, p. 215. — ED. PONCELET. *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège.*

[1] Saint Hubert, mort le 30 mai 727, reçut la sépulture à Saint-Pierre, dans un sarcophage de pierre blanche, à l'endroit qu'il avait choisi devant l'autel de Saint-Aubin, confesseur, situé au milieu de la crypte. *(Acta Sanctorum*, novem-ber, t. I, p. 770.)

[2] « Anno ab inde 945. *Obitus Richeri episcopi* ». (R. P. WILTHEIM, *loc. cit.*)

[3] REUSENS, *Éléments de paléographie*, 1891, p. 23. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édition, t. I, p. 364. — Je ne prends que les exemples les plus rapprochés, le sujet ne valant pas la discussion.

[4] *La Belgique monumentale*, t II, p. 98. – SCHAYES, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 125-126. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édition, t. I, p. 419.

[5] Ces fonts ont été publiés partout ; des moulages nombreux en ont été faits (Musées du Cinquantenaire, à Bruxelles ; Musée d'Arras, etc.). Signalons l'opinion récente — et discutable — qui veut que l'auteur de ces fonts ne serait pas Lambert Patras, de Dinant, mais Regnier, de Huy.

on dirait au palais, s'il le fallait, que l'inscription de Ricaire [1] est antérieure de beaucoup à cette date [2].



Deux difficultés, tout apparentes, se présentent ici.

Comment se fait-il, me demandera-t-on d'abord, que l'évêque Ricaire fut, en 945, enseveli dans un sarcophage du IIIᵉ ou du IVᵉ siècle, sarcophage qui, sauf l'inscription, ne présente certes aucune marque ou figure du christianisme et dont l'ornementation est plutôt païenne ? — La réponse est aisée.

Les sarcophages, dans les ateliers de Rome et d'Arles, se faisaient « à la grosse », si on peut employer cette expression. Si certains d'entre eux ont pu être confectionnés sur commande et projet, il y avait certes un « fonds de magasin » où l'amateur pouvait choisir l'objet et le sujet désirés [3]. Et ce qui le prouve, ce sont les sarcophages dont la tessère est restée vierge d'inscription et de dédicace; on est même étonné d'en constater le grand nombre [4]. L'exemple le plus intéressant pour nous est ce couvercle, décrit par le P. Alexandre Wiltheim [5], qui était encastré dans les jardins du comte de Mansfeld, à Luxembourg, au-dessus d'une porte d'entrée, et qui provenait du cimetière de Saint-Maximin de Trèves.

Ensuite, de tels monuments, si luxueux, si rares, loin des ateliers, étaient vivement convoités, et, à l'occasion, l'on ne se gênait pas pour en déposséder un premier cadavre au profit d'un autre. Le respect de la mort n'existe, somme toute, que pour les personnes que nous avons connues, estimées, aimées; mais quelle émotion nous donnent les derniers ossements de quelque inconnu? Voyez

[1] Pour les personnes que la forme du G intriguerait, sachons qu'il est en usage dès le IIIᵉ siècle.

[2] Nous allons voir qu'elle est, dans tous les cas, antérieure à 1117.

[3] Nos fabricants et marchands de monuments funéraires n'agissent pas autrement.

[4] A Cahors (LE BLANT, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 73, nº 90), à Nîmes (*Idem*, p. 116, nº 180), à Saint-Victor, à Marseille (*Idem*, p. 47, nº 61 ; p. 53, nº 71), etc.

[5] *Luxiliburgensia, sive Luxemburgum romanum*, p. 167, tab. XXVII, nº 97. LE BLANT (avec la bibliorgaphie), p. 11, nº 13. Le cartouche anépigraphe est soutenu par deux génies ailés.



ce que le peuple de chez nous [1] fait généralement de ces crânes, de ces os longs, que le terrassier rencontre sous sa bêche, dans nos rues, dans nos champs? C'est pour le moins un sujet de plaisanterie, sinon de gêne, soyons francs. Et si nous fouillons, nous savants, nos anciennes nécropoles, qu'elles soient du moyen âge, des époques mérovingiennes, des âges du métal, que ce soient dans des mégalithes ou dans les enfouissements néolithiques, nous constatons à tout instant telle ou telle sépulture violée, profanée, vidée, pour servir à de nouvelles funérailles, avec parfois les ossements anciens rassemblés dans un coin de la fosse. Chrétiens ou pas agissent de même. Et, dans l'occurrence, les sarcophages ont servi à nouveau. L'absence de tessère ou une tessère vide invitait, en quelque sorte, à la profanation; et si même la tessère était pourvue d'une inscription, il n'était pas difficile de faire disparaître celle-ci, de planer à nouveau le marbre et d'y graver un nouveau nom, une nouvelle date.

Par suite, il n'y a rien d'étonnant à constater l'emploi, en 945, et avant ou encore après, de ces sarcophages, meubles luxueux et éminemment durables. Quelques exemples seront de mise ici. On possède à Arles une riche tombe païenne [2] servant, à la fin du IVe siècle, à ensevelir un puissant personnage, Flavius Memorius; un autre sarcophage, à Cahors, aujourd'hui à Saint-Pétersbourg [3], reçut les restes de saint Desiderius, évêque au VIIe siècle; à Ravenne, Isaac, exarque de la ville, et Théodore, archevêque, morts tous deux en 648, trouvent le repos dans des sarcophages anciens [4]; un personnage du IXe siècle, un duc d'Aquitaine, un des

[1] Les Orientaux comprennent autrement la mort et le respect dû aux morts! Chez nous des ordonnances de police ont dû être édictées; ce n'est que depuis peu que l'on se découvre au passage d'un convoi funèbre.

[2] Musée de Marseille. LE BLANT, p. 57.

[3] *Ibidem*, p. 71, n° 88.

[4] CATTANEO, *L'architecture en Italie du VIe au XIe siècle*, 1891, p. 27, dit: « Mais de la simple indication du nom du défunt à l'affirmation que ce monument fut sculpté exprès pour lui, il y a loin, et l'on peut se demander si ces sarcophages ne sont pas un travail des siècles antérieurs, abandonnés peut-être pendant longtemps et enfin utilisés à nouveau. Il n'y aurait rien d'étonnant; à Rome et ailleurs on trouve divers sarcophages païens recouverts de sculptures, quelquefois indécentes, et servant de sépulture à d'illustres chrétiens, et, après le XIe siècle, on avait l'usage, nous en avons trois exemples à Venise même, d'ensevelir les morts dans les tombeaux des siècles chrétiens précédents. »

capitaines de Charlemagne, et ses sœurs, furent ensevelis dans une telle tombe, à Saint-Guillem du Désert, près d'Aniane (Narbonnaise) [1] ; et le grand empereur d'Occident (†814) repose lui-même dans un superbe sarcophage [2]; son fils, Louis le Débonnaire, reçut à Metz, en 840, pareil honneur [3]; à Clermont, saint Just, vingt et unième évêque, eut aussi comme cercueil un sarcophage antique et son épitaphe, dans la tessère du couvercle : IBI REQVIESCIT || SC̄S IVSTVS || ARVERNICE || VRBIS EP̄S || « ne saurait être antérieure au xe siècle [4] » ; le célèbre évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée, au commencement du xiie siècle, fut enseveli [5] dans un immense sarcophage à deux places ; et il n'est pas jusqu'à un de nos compatriotes, un Tournaisien, qui, au xive siècle, à Marseille, ne reçut de sépulture dans un monumental et marmoréen sépulcre antique : IACOBVS MAKES || DE TORNACHIO, Jacques Machet ou Maquet de Tournai [6] ; et, il y a mieux encore, puisqu'un de ces sarcophages à Saint-François de Ravenne porte une dédicace de 1707 [7].

Ensuite, comme nous l'avons dit précédemment en d'autres termes, ces sarcophages confondent sujets chrétiens et sujets païens. La statuaire chrétienne, au surplus, n'a fait, tout en la reproduisant, et ce jusqu'à nos jours, qu'expliquer et comprendre d'une façon appropriée à ses dogmes l'antique iconographie. Quoi d'étonnant de voir ces petits génies, dont le prototype se retrouve aux temps

[1] Le Blant, p. 117, n° 143.

[2] Dr Urlichs. *Der Raub der Proserpine Sarkophag der Domkirsche zu Aachen. Jahrbüchern des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande,* B.V.-VI, 1844 und B XXIX-XXX, Bonn, Käntzeler, 1860. — Fritz Barndt, *Der Sag Karls des Grossen, Jahrb. zu Aachen*, B. III, S. 97-119, 1881. — *Revue archéologique,* de Paris, n. s., t II, p. 93. — *Bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XIII, p. 259.

[3] « Rien ne nous autorise à croire que le sarcophage de Louis le Débonnaire ait été fait dans le nord de la Gaule ; il me paraît s'agir ici d'un monument sculpté dans la région du sud, peut-être à Arles, d'où il en a été apporté en si grand nombre, et encore à grands frais à Metz, pour recevoir les restes du défunt. » (Le Blant, Introduction, p. 13.)

[4] Le Blant, n° 79, p. 65. fig.

[5] Le Blant, n° 96, p. 81-82.

[6] Penon, *Catalogue du Musée d'art de Marseille,* n° 170. — Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 50, n° 60. — Ici, comme pour le monument qui nous occupe, il ne s'agit que d'un fragment de couvercle.

[7] Walter Goertz, *Ravenne,* 1901, S. 84, Abb. 87.

les plus lointains des civilisations orientales, accompagner toute figuration de la mort et, passant par le paganisme romain, entrer de plain pied dans la sculpture chrétienne? Que ces sarcophages eussent même servi à quelque païen, et leur symbolisme eût-il encore été compris, les nouvelles croyances habillaient sans difficulté ces représentations dont la variété se limitait à quelques types toujours et toujours reproduits. La frise de « génies funèbres », qu'on appela alors des « anges », ne pouvait choquer les croyants du xe siècle, et comme le dit M. Le Blant [1], « la richesse du travail déterminait surtout le choix, et les restes de plus d'un fidèle furent placés dans des tombeaux païens ». Aux grands chrétiens les belles tombes; saints et grands personnages furent, lorsque l'occasion s'en présenta, déposés dans ces riches sarcophages.



La seconde objection, plus sérieuse, mais en apparence toujours, qui se présente, est celle-ci : La sépulture de Ricaire est décrite, connue, d'une façon toute différente de celle du sarcophage; d'anciens textes, entre autres un manuscrit provenant de la collégiale Saint-Pierre [2], disent que dans le chœur de l'église, du côté de l'Évangile, dans le mur [3], se voyait le sarcophage de l'évêque, portant une longue inscription — qui y aurait été placée plusieurs siècles après sa mort.

Voici cette longue épitaphe [4] : « *Hic requiescit Richarius filius Comitis Hannoniae, ex abbate Prumensi et Stabulensi, a Johanne decimo Romano pontifice ordinatus episcopus leodiensis quadragesimus, anno salutis 922. Qui ecclām sancti Petri apostoli a Nor-*

[1] Introduction, p. III.

[2] Archives de l'Etat, à Liège.

[3] « Le tombeau de Ricaire, Fondateur du Chapitre de St-Pierre, est dans le Sanctuaire, à main gauche en entrant. (SAUMERY, *Les Délices du Païs de Liège*, t. I, p. 121.) Delvaux, qui fut chanoine de Saint-Pierre, je l'ai dit, et qui eut journellement sous les yeux, durant de longues années, ce monument, explique, dans ses manuscrits cités *supra*, t. Ier, fo 724, en parlant du chœur : « A gauche, au milieu, est le tombeau de Richaire première fondateur. »

[4] Publié tout récemment (M. Poncelet a bien voulu me communiquer les épreuves, avant la lettre, de son travail) dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1906, p. IX, note 2.

mannis destructam aedificiis ampliatam restauravit ac constitutis in ea 30[1] *canonicis, praediis et redditibus auctàm consecravit mense mayo die S*° *Maximino episcopo sacro. Quam Obertus in epātu Leodiensi successor Cal. octobris dedicavit. Obiit anno administrationis suae vigesimo quarto, decimo calendas augusti. Primum sepultus in cripta* [*ante sepulchra monachorum,* porte un autre texte], *et ex revelatione* [*ex revelatione cujusdem venerabilis sacerdotis se transferri jussit ante altare B. Petri apostoli in sinistra parte cancelli,* porte l'autre texte], *huc translatius anno Dni 945.* »

D'autre part, j'eus l'occasion un jour de voir dans les notes d'un épigraphiste liégeois [1], un croquis, certes très imparfait, que je reproduis ci-contre, montrant cette sépulture de Ricaire à Saint-Pierre. L'origine du dessin n'en est malheureusement pas connue et nos recherches dans cette voie n'ont pas encore abouti. Quoi qu'il en soit, on ne peut mettre en doute la véracité de ce croquis, d'une impeccable exactitude archéologique. Il s'agit d'un « arcosolium », dont l'arc est supporté par deux colonnettes à chapiteaux à crochets; sous l'arcosolium se voit un cénotaphe en forme de table d'autel massif, dont la face supérieure est en damier; sur la plinthe on lit : *Hic requiescit Richarius,* ce qui est précisément le début du texte ci-dessus [2]. Tout ce monument, toute cette architecture, nous transporte au XIIe siècle.

Or, et voici comment, tout s'explique. La collégiale de Saint-Pierre fut l'objet d'une nouvelle reconstruction au commencement du XIIe siècle; l'évêque Otbert en célébra la dédicace le 1er octobre 1117. Que l'on ait, à cette occasion, voulu magnifier d'une façon spéciale celui que l'on considérait comme le véritable fondateur de l'église, Ricaire [3], en lui construisant dans le mur du chœur [4], une sépulture toute particulière, cet arcosolium [5], rien

[1] M. Vanden Berg.

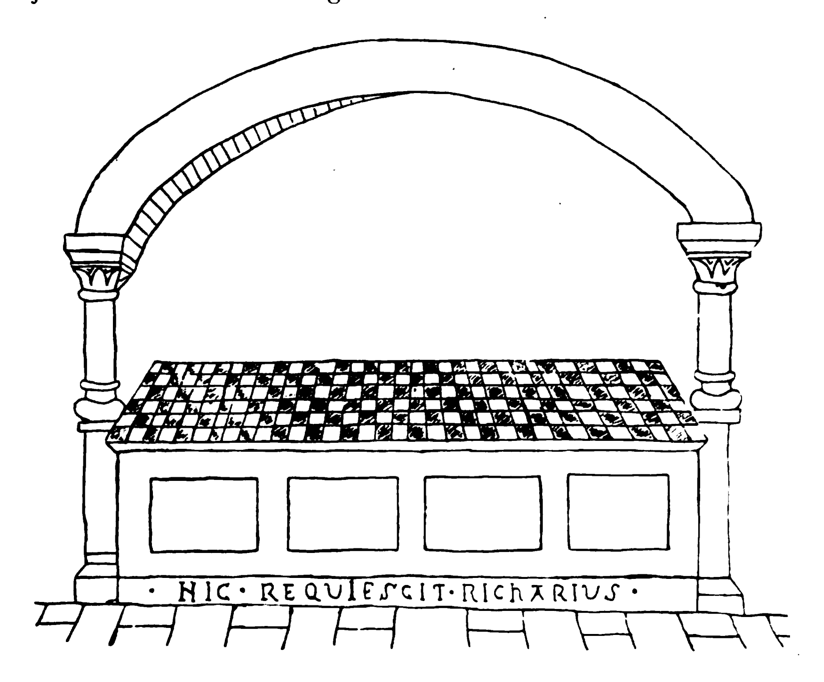
[2] A noter que ce texte, récemment retrouvé et publié par M. Poncelet, était et est totalement ignoré du possesseur du croquis.

[3] Le corps de saint Hubert avait, du reste été, en 825, transféré à l'abbaye d'Andage (ou Saint-Hubert), en Ardenne.

[4] C'est la place, dans le chœur, des évêques, abbés, curés et fondateurs.

[5] Il y a aussi une vieille légende qui voudrait qu'un chanoine vît trois nuits successives, en songe, Ricaire. L'évêque se plaignait d'être enterré dans la crypte et désirait se voir translater dans le chœur...

d'étonnant à cela. Et trouvant sans doute l'antique sarcophage par trop vieillot, démodé ou insuffisamment orthodoxe [1], les bons chanoines l'auront enfoui dans la maçonnerie du nouveau monument [2] ou bien auront transféré les ossements dans le nouveau sépulcre, rejetant au loin l'inutile auge de marbre blanc.



Il est à noter — et j'attire l'attention là-dessus — que la sculpture du sarcophage est en parfait état et n'a pas eu à souffrir de pénibles tribulations. Mentionnons que le propriétaire de ces marbres antérieurement à M Béthune était le fils ou le petit-fils d'un entrepreneur qui avait acquis, au commencement du XIXe siècle, des débris provenant de la cathédrale Saint-Lambert [3]. Il y avait peut-être cent ans que ces deux plaques du sarco-

[1] Il y avait à ce moment cent septante-deux ans que Ricaire était mort.

[2] Tout comme à Lobbes, les antiques cuves de saint Ursmer et de saint Ermin disparurent au XVIIIe siècle sous des caissons en bois, surmontés de la statue — idéalisée ! — du prélat.

[3] Saint-Pierre était tout proche de Saint-Lambert. Le fils de l'entrepreneur en question ne parla point de Saint-Pierre (cette église ne fut démolie qu'assez tardivement, en 1817); mais l'origine de tous ces débris, que se partagèrent au

phage primitif de l'évêque Ricaire reposaient dans la cave de la rue Saint-Séverin !



Avant de clore cette étude, remarquons le double intérêt archéologique et historique du sarcophage de Ricaire. Au point de vue archéologique, il est bon de signaler la grande rareté des monuments de l'espèce dans nos régions septentrionales. Nous les aurons vite comptés : les sarcophages de Charlemagne à Aix [1] et de Louis le Débonnaire à Metz [2], le couvercle trouvé au cimetière Saint-Maximin à Trèves [3], un sarcophage à Reims [4], deux (autrefois) à Notre-Dame de Soissons [5],... et c'est tout, je pense. C'est, en outre, un type nouveau à classer dans le répertoire de nos antiquités nationales et, comme je le disais à la fin de mon étude sur la sépulture carolingienne de Grivegnée [6], elle constitue avec celle-ci et avec la sépulture géminée à fresques de Koningsheim [7], une admirable trilogie des premières sépultures chrétiennes du pays liégeois et de la Belgique. C'est la plus ancienne sépulture *historique* connue du pays de Liège, et c'est précisément celle d'un des personnages les

commencement du XIX[e] siècle nos entrepreneurs liégeois [l'un d'eux, Pirard, avait marqué sur sa porte : « Entreprendeur de démolitures »], n'avait aucune importance pour eux.

[1] Voir *supra* la bibliographie de ce monument.

[2] LE BLANT, p. 11-12, n° 14. Voir la bibliographie du monument, ainsi que pour les suivants.

[3] LE BLANT, p. 11, n° 13 ; et un autre, p. 11, n° 12.

[4] Le tombeau dit « de Jovin » à la cathédrale (*Le Magasin pittoresque*, Paris, 1861, p. 85), du IV[e] s. que j'ai en vain cherché dans LE BLANT. Celui-ci ne signale qu'un sarcophage existant naguère à l'église Saint-Nicaise, p. 17, n° 17.

[5] LE BLANT, p. 14-15, n[os] 15-16.

[6] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XX, p. 206-235. 1906.

[7] *Gazette de Liège*, 25 nov. 1881. — DE CEULENEER, *Découverte d'un tombeau chrétien à Tongres*, dans le *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, vol. I, p. 271-281, 1881. — Chanoine LÉON DUBOIS, *La Sépulture chrétienne et le tombeau de Tongres*, 26 octobre 1883. — *Korrespondenzblatt*, 1882, S. 39. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2[e] édition, p. 124-130. — ED. FOURDRIGNIER, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, t. XIII, p. 242-244. — ED. FOURDRIGNIER, *Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, Tongres, t. XXI, 1903.



plus intéressants de son passé, le premier qui porta le titre d'*évêque de Liège* et qui en revêtit le « pallium [1] ».

Ch.-J. COMHAIRE.

P. S. En revoyant mes sources et spécialement le bel ouvrage de LE BLANT, *Sarcophages de la Gaule,* je suis frappé de la similitude, quand à la « technique » envisagée pour elle-même, entre les « amorini » du sépulcre de Ricaire et ceux que portent plusieurs anges de la Narbonnaise. Nul doute, à mon avis, que le sarcophage liégeois ne soit une exportation de ce pays.

[1] Voici ce qu'en dit le chanoine Delvaux *(loc. cit*, 1773, t. Ier, p. 699) : « Richaire fut sacré des mains du pape, qui le revêtit du pallium l'ornement naturelle aux métropolitains et laquelle Richaire reçut dit-on, non seulement pour lui, mais encore pour ses successeurs, sans que cette honneur les rendit moins dépendants de l'archevesque de Cologne. Il ne nous est pas resté de vestiges que les successeurs de Richaire aient fait usage de ce rare privilège : il y a quelques légères apparences qu'avant Richaire, Jean l'Agneau a aussi jouit de ce droit. Au reste on conserve encore dans le thrésor de St-Lambert un pallium, tissu par une main habile, couvert des perles et des pierres précieuses : ce pallium est plus large que ceux que Rome envoie aujourd'hui aux archevesques : ne serois-ce pas peut-être le rationale dont il s'agira dans la suite. »





ENCORE QUELQUES

VASES DE TYPE SAXON

TROUVÉS DANS LES

CIMETIÈRES FRANCS D'ANDERLECHT

(PRÈS BRUXELLES)

ET D'HARMIGNIES (HAINAUT)



ORSQUE j'ai traduit la savante notice de M. Boeles sur les trouvailles dans les tertres de la Frise *(Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XXI, 1907, p. 125 à 148), j'ai décrit cinq vases de type saxon, trouvés dans le cimetière franc d'Anderlecht, et j'ai annoncé que j'allais me livrer à une enquête sur les trouvailles du même genre faites dans les cimetières francs de la Belgique.

Comme il fallait s'y attendre, cette enquête n'a pas donné d'importants résultats et, en dehors des cimetières d'Anderlecht et d'Harmignies, nul cimetière franc de notre pays n'a livré des vases du type signalé.

On peut donc dire que les vases du type saxon ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans les cimetières francs de la Belgique.

Les collections des musées de Liége, d'Arlon, de Namur [1], de Charleroi et de Saint-Nicolas (Waes) ne renferment pas de vases de ce type.

Ces vases de type saxon ont-ils été importés en Belgique ou bien ont-ils été fabriqués dans notre pays par des Saxons faisant partie, pour l'un ou l'autre motif, des troupes franques?

M. Boeles, qui a examiné, l'été dernier, les vases des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, penche pour la deuxième hypothèse, à cause de la couleur de la terre cuite des vases de type saxon, qui est plus conforme avec la nuance et l'aspect des urnes franques trouvées en Belgique qu'avec les urnes saxonnes de la Frise ou du musée de Hanovre.

Cela est vrai des urnes d'Harmignies, qui ont certaines ressemblances de teinte et de dimension avec les urnes franques de ce cimetière, qui, presque toutes, sont petites et inférieures à la taille des vases de la plupart des cimetières francs de notre pays.

Ce sont les urnes que M. Boeles a vues dans les vitrines des Musées royaux du Cinquantenaire, car les vases saxons d'Anderlecht, au nombre de deux, n'y sont pas encore exposés, et les autres vases saxons du même cimetière se trouvent soit dans la collection de M. Jean Poils, soit dans les armoires renfermant les collections de notre Société d'archéologie, à l'hôtel Ravenstein, à Bruxelles.

Ces vases que notre savant collègue n'a pas examinés ont une couleur et une nature de pâte qui les différencient à première vue des urnes de type franc du même cimetière. Mais de là à conclure que ces vases de type saxon ont été importés par les Francs et n'ont pu être fabriqués en Belgique par des Saxons, alliés ou prisonniers des Francs, ce serait porter un jugement téméraire.

Quoi qu'il en soit, de l'avis très éclairé du savant et célèbre archéologue anglais, M. John Evans, ces poteries ne sont pas anglo-saxonnes.

1. Parmi les vases du cimetière de Flavion (Terre aux Diables), se voit un vase en terre noirâtre, caréné, ayant sur la panse quatre bosses espacées qui rappellent plus ou moins les bosses des vases de type saxon.

Mais l'analogie n'est pas suffisante pour faire admettre une identification et n'est peut-être que le résultat d'une adaptation faite par les céramistes francs. Les sépultures de Flavion sont des VII[e] et VIII[e] siècles.

Vases trouvés dans le cimetière d'Anderlecht.

Outre les cinq vases décrits et figurés dans le tome XXI, p. 138, de nos *Annales*, voici encore six vases de type saxon découverts dans le cimetière franc d'Anderlecht, de sorte que ce cimetière a fourni jusqu'à maintenant onze vases de ce type, tous faits sans l'aide du tour :

1. Grand vase, brun gris, à fond légèrement aplati, portant à une distance de 3 centimètres sous le bord de l'ouverture quatre lignes (cercles) plus ou moins parallèles ; en dessous et contre la dernière ligne, des hachures obliques, inclinées de gauche à droite et assez rapprochées.

Hauteur : $0^{m}122$; largeur de l'ouverture : $0^{m}150$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}570$. (Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

2. Grand vase brun gris, d'un type analogue à celui du précédent et décoré de la même manière..



VASE N° 1.

Hauteur : $0^{m}138$; largeur de l'ouverture : $0^{m}161$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}625$. (Collection de la Société d'archéologie de Bruxelles.)

3. Petit vase, gris-brun assez foncé, de facture très grossière, à fond aplati, sans ornements.

Hauteur : $0^{m}092$; ouverture irrégulière dont la largeur maximum est de $0^{m}100$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}370$. (Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

4. Vase brun-gris, à fond aplati (diamètre : $0^{m}045$), portant à une distance de 18 millimètres sous le bord de l'ouverture trois lignes (cercles) plus ou moins parallèles. La partie saillante de la panse est ornée de côtes protubérantes dirigées obliquement de gauche à droite. Les intervalles de ces côtes sont remplis de hachures croisées. Au-dessus et contre les cercles parallèles, des hachures disposées en croix de Saint-André, entre lesquelles deux croisettes superposées. Une suite de chevrons juxtaposés

sépare ces deux genres d'ornements et fait tout le tour de la panse.

Hauteur : $0^{m}100$; diamètre maximum de l'ouverture : $0^{m}095$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}430$.


VASE N° 4.

Ce vase a beaucoup d'analogie avec l'urne décrite, sous le n° 4, dans le tome XXI de nos *Annales,* p. 138. (Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.)

Le lecteur remarquera que les vases appartenant aux Musées royaux ont été maquillés pour faire ressortir les détails qu'une photographie, sans cet artifice, ne pouvait guère montrer, comme il résulte des figures insérées dans le tome XXI de nos *Annales.*

5. Vase brun-gris, à fond aplati, portant à une distance de 3 à 4 centimètres du bord de l'ouverture une rangée circulaire composée de croisettes ; dessous et irrégulièrement espacés, des triangles, au nombre de huit, rattachés à la rangée circulaire et formés des mêmes croisettes placées en pyramide, dont trois forment la base, deux en dessous et une en bas étant la pointe.

Hauteur : $0^{m}120$; diamètre maximum de l'ouverture irrégulière : $0^{m}130$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}500$. (Collection de M. Jean Poils.)



VASE N° 5.

6. Vase brun-gris, à fond aplati, portant à une distance de 3 à 4 centimètres du bord de l'ouverture une rangée circulaire composée alternativement de cinq à six croisettes d'un type et de cinq croisettes d'un autre type ; dessous et à une distance d'environ 3 centimètres, l'un de l'autre, des triangles au nombre de huit (quatre de chaque sorte), rattachés à la rangée circulaire et

formés alternativement par les deux genres de croisettes ci-dessus mentionnées, placées en pyramide dont quatre forment la base, trois en dessous, deux ensuite et une en bas étant la pointe. Les croisettes de ces triangles sont toujours différentes des croisettes de la rangée circulaire sous laquelle ils sont placés et qui servent de base à la pyramide. Vers la cassure du vase, ces triangles sont rapprochés jusqu'à se toucher; ils sont ordinairement séparés par une croisette, quelque fois par deux croisettes. L'ornementation est donc irrégulière et n'a pas été faite avec soin. Le vase en question a été ébréché par un coup de pelle, un grand morceau du col jusqu'à la panse a été perdu.

Hauteur : $0^{m}122$; diamètre maximum de l'ouverture irrégulière : $0^{m}110$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}420$. (Collection de la Société d'archéologie de Bruxelles.)

Ces deux vases appartiennent à la catégorie des vases estampés ou estampillés. On s'est contenté d'appliquer sur la pâte fraîche des poinçons gravés d'ornements cruciformes.



VASE N° 6.

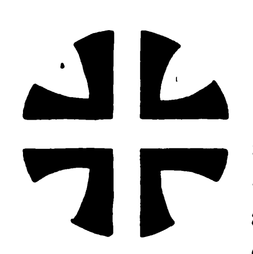
Les autres vases déjà décrits ou qui vont être mentionnés ci-après sont généralement striés et incisés. Presque toujours linéaire, et non figurée, la décoration consiste ici en de simples incisions pratiquées dans la pâte crue, à l'aide d'instruments pointus ou tranchants.

Le vase qui a été décrit ci-dessus sous le n° 4 porte les deux genres de décoration.

Mon très aimable collègue, M. Charlemagne Magnien, qui a eu l'obligeance de photographier ces deux vases estampés, les a étudiés soigneusement au point de vue de la décoration, et m'a remis une note de très intéressantes observations qu'il importe d'insérer ici :

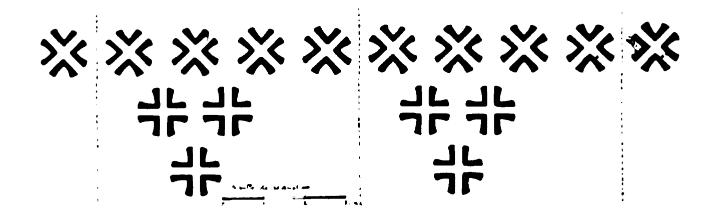
« Les deux vases étudiés ici sont décorés suivant le même principe : huit groupes de croisettes semées en quinconce en pyramides pendantes dont les bases s'alignent en une couronne

ininterrompue au plus large pourtour de la panse, chaque base de pyramide s'unissant à la base voisine par une croisette libre.

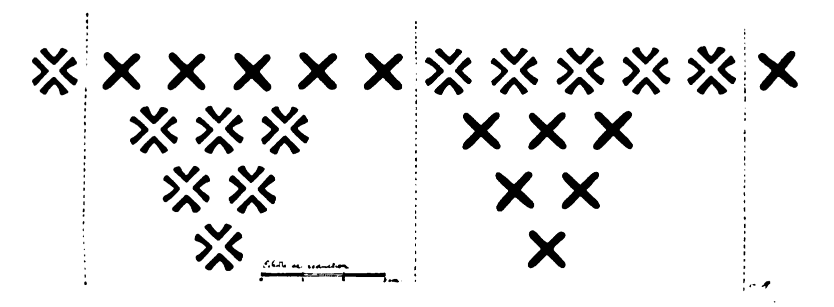


» Pour le plus grand vase, ces croisettes sont d'un seul type, figuré géométriquement au schéma ci-contre ; en réalité, la partie centrale, figurant la croix grecque parfaite, reste au nu même du vase, et n'apparaît en relief que du fait de l'empreinte en creux des angles limités par ses bras. Les empreintes de ces croisettes ont été estampées au moyen d'une matrice qui, en l'espèce, n'a pu être que le bout d'une baguette ronde, entaillé de manière à laisser en relief les quatre angles à creuser par l'empreinte. Dans le principe de cette décoration, les empreintes du pourtour, formant l'enfilade des bases, sont disposées obliquement, en croix de Saint-André, tandis que celles constituant en dessous les pointes des pyramides sont droites; ce principe de variation dans l'aspect est très perceptible, mais n'a pas été rigoureusement appliqué.

» Le principe même du groupement des empreintes n'a pas été appliqué non plus avec plus de rigueur; les pyramides sont formées de six croisettes, dont trois formant base, puis deux en dessous, et une en bas formant pointe : chacune des huit travées de la couronne de pourtour, que séparent les traits pointillés verticaux du schéma ci-après, comprend donc les trois croisettes de base et une de séparation, soit quatre croisettes, ce qui, pour les huit travées, devrait en donner trente-deux; or, nous n'en trouvons que vingt-neuf; et nous remarquons immédiatement, en outre, que, alors que les pyramides sont généralement séparées par *une* croisette libre, d'autres pyramides ne sont plus séparées du tout, mais chevauchent l'une contre l'autre; nous allons retrouver ces anomalies dans l'autre vase.



» Celui-ci, plus petit que le premier, est plus riche; il est aussi, malheureusement, plus détérioré. Les croisettes en sont de deux types; l'un, formé aussi de quatre empreintes angulaires convergentes en creux, est semblable au précédent; l'autre, de même dimension, est une simple croix grecque en creux, également obtenue par une matrice ménagée en relief au bout d'une baguette ronde. Deux alternances se révèlent dans l'emploi de ces deux types de croisettes; horizontalement, ils sont employés tour à tour aux bases à chaque travée; et, verticalement, ils sont employés tour à tour à la rangée de base et à la partie pendante de chaque pyramide; la variation d'aspect ainsi obtenue est du plus bel effet. Les croisettes sont ici un peu plus petites, mais



surtout plus serrées qu'au vase précédent, et les pyramides comptent une rangée de plus; la base est de quatre unités, la rangée d'en dessous en compte trois, puis deux et une en pointe, soit en tout dix croisettes par pyramide; les quatre croisettes de la base et la croisette de séparation formant cinq unités par travée, la totalité des huit travées devrait donner quarante croisettes pour le pourtour entier : c'est ce qu'il nous est malheureusement impossible de vérifier, le vase étant incomplet; mais il est bien certain que ce nombre exact ne se serait pas retrouvé, car nous rencontrons des pyramides trop écartées ou trop rapprochées, séparées de deux croisettes au lieu d'une, ou pas séparées du tout. Ces irrégularités témoignent d'abord de l'inattention du potier, qui, par inadvertance, a ainsi parfois laissé entre ses pyramides deux croisettes séparatives au lieu d'une; elles témoignent ensuite d'inexpérience de sa part, par l'absence de préparation géométrique de son travail; il est bien évident que si, avant d'estamper

ses empreintes, le potier avait tracé sur son vase les deux axes rectangulaires et les deux axes diagonaux, il eût ainsi exactement délimité les huit travées du pourtour, et que chaque travée eût, dès lors, exactement aussi, comporté le nombre voulu d'empreintes.

» Mais, d'autre part, nous devons considérer que, n'existant pas dans la forme de ces vases, non tournés mais façonnés à la main de façon rudimentaire, l'absolu géométrique ne pourrait se concevoir davantage dans la décoration ; le potier n'en a eu cure, et sa décoration même nous apparaît cependant dans ses moyens primitifs, raffinée déjà, et soumises aux mêmes lois précises que toutes œuvres d'art antérieures ou des temps plus récents. »

Vases trouvés dans le cimetière d'Harmignies.

On sait que ce cimetière franc a été fouillé, avec méthode et science, par feu notre regretté collègue, le comte Georges de Looz-Corswarem, et par son beau-frère, notre dévoué président, M. le baron Alfred de Loë.

Tous les objets provenus de ces fouilles ont été cédés à l'État belge et font actuellement partie des collections des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.

Parmi les nombreux vases du cimetière d'Harmignies, j'en ai distingué six du type saxon (tous faits sans l'aide du tour), dont voici la description :

1. Vase grisâtre, à fond arrondi et légèrement aplati, portant à une distance de 18 millimètres du bord de l'ouverture trois lignes (cercles) plus ou moins parallèles ; deux lignes semblables au-dessus de la panse : entre ces deux séries de cercles ont été incisés des chevrons composés de lignes parallèles, ordinairement au nombre de cinq, quelquefois de six ; à la base des chevrons et surmontés d'une ligne horizontale, six points profondément enfoncés dans la pâte. Ces chevrons sont au nombre de six, mais comme il restait un espace vide, on l'a rempli par la moitié d'un chevron. La panse est ornée de légères côtes obliques (de gauche à droite) très nombreuses et à peu près parallèles ; entre ces côtes ont été gravées deux lignes parallèles.

Hauteur : $0^{m}096$; diamètre maximum de l'ouverture : $0^{m}080$; circonférence maximum de la panse : $0^{m}410$.

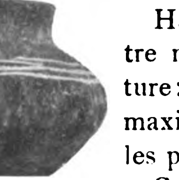

VASE N° 1.

La tombe qui renfermait ce vase avait une longueur de $2^{m}25$. (Inventaire n° 135.) Son mobilier se composait d'une boucle simple, en fer, et d'un ornement de bronze à la ceinture. Entre les os des jambes : un petit couteau en fer ; aux pieds, le vase décrit ci-dessus.

2. Vase gris noir, à fond aplati, portant à une distance de trois centimètres du bord de l'ouverture, trois lignes (cercles) plus ou moins parallèles ; immédiatement au-dessous de ces lignes ont été ménagées, par pression exercée sur la pâte fraîche à l'intérieur du vase, sept protubérances verticales analogues à celles du vase d'Anderlecht décrit sous le n° 2 dans nos *Annales*, t. XXI, 1907, p. 138.

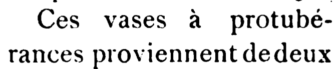
Hauteur : $0^{m}087$; diamètre maximum de l'ouverture : $0^{m}065$; circonférence maximum de la panse, sur les protubérances : $0^{m}380$.

3. Petit vase, à fond aplati, de pâte grisâtre, dont la panse est ornée de trois protubérances verticales.


VASE N° 2.


VASE N° 3.

Hauteur : $0^{m}059$; diamètre maximum de l'ouverture : $0^{m}060$; circonférence maximum de la panse, sur les protubérances : $0^{m}250$.



Ces vases à protubérances proviennent de deux tombes. Une sépulture d'adulte (inventaire n° 43) renfermait une boucle simple et un anneau de fer à la ceinture. Un grain de collier se trouvait près du poignet du mort ; à ses pieds, un seul vase en terre de type saxon.

L'autre sépulture (inventaire n° 161) renfermait un riche mobilier : un collier, deux fibules en verroterie, une fusaïole en terre cuite, une boucle simple en fer, un anneau en fer, un couteau, des forces, une fusaïole en pâte de verre, les débris d'un vase en verre, près du genou gauche du mort ; à ses pieds : *deux* vases en

terre dont un du type saxon et l'autre du type franc. C'était la tombe d'une femme âgée. Il existait encore des traces de son cercueil de bois.

4. Vase en forme de flacon, gris-brun, à fond très peu aplati (diamètre : 0m020), portant, à une distance de 14 millimètres du bord de l'ouverture, huit lignes (cercles) plus ou moins parallèles ; six lignes (cercles) semblables, mais plus incisées, ornent la partie saillante de la panse. Entre les lignes du col et celles de la panse, sept compartiments sont séparés par des lignes verticales en séries parallèles de quatre à six. Le bas de ces compartiments est orné de deux rangées distinctes de petites lignes verticales. En dessous des lignes circulaires de la panse, des compartiments triangulaires sont séparés par sept séries de lignes parallèles (au nombre de six) convergeant vers le centre du fond.

Hauteur : 0m088; diamètre maximum de l'ouverture : 0m045 ; circonférence maximum de la panse : 0m250.

Ce vase se trouvait dans la tombe d'un enfant ayant encore ses dents de lait. (Inventaire n° 82.) Il y avait dans cette sépulture un assez beau mobilier : des grains de collier, une fibule en bronze, une petite boucle en bronze, une boucle simple en fer, un anneau en fer ; aux pieds du squelette, le vase de type saxon décrit ci-dessus [1].



VASE N° 4.

5. Petit vase gris-brun, à fond plat, en forme de gobelet, très grossier, sans ornements.

Hauteur : 0m075 ; diamètre maximum de l'ouverture : 0m065 ; circonférence maximum de la panse : 0m240.

6. Petit vase gris foncé, à fond plat, très grossier, sans ornements.

Hauteur : 0m073 ; diamètre maximum de l'ouverture : 0m085 ; circonférence maximum de la panse : 0m380.

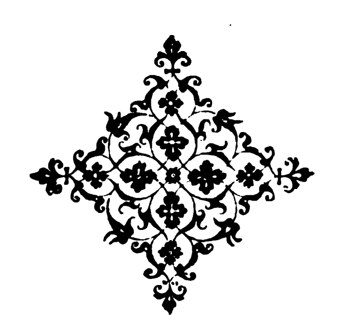
Au total, c'est donc dix-sept vases de type saxon que j'ai pu

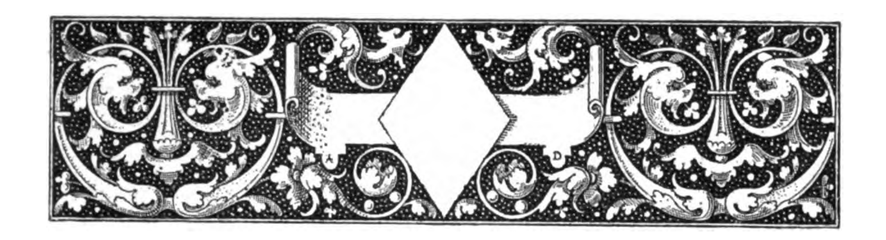
[1] Je remercie vivement mon très cher et savant collègue, M. le baron de Loë, qui a eu la grande obligeance de me transmettre l'inventaire des tombes d'Harmignies.

Il importe qu'à l'avenir, et de la même manière, toutes les particularités des tombes renfermant des vases de type saxon soient relevées avec le plus grand soin.

signaler dans les cimetières francs de la Belgique. Ce chiffre n'est pas élevé, mais si l'on considère que jusqu'à l'année dernière on ne connaissait aucun vase de ce type trouvé dans notre pays, l'inventaire actuel est déjà très satisfaisant. Maintenant que l'attention est attirée sur les vases de ce type, j'espère que de nouvelles trouvailles viendront bientôt augmenter le nombre de ces urnes si intéressantes et si différentes de la céramique franque.

GEORGES CUMONT.





UNE COUPE DE 1660

DE LA

CORPORATION DES BRASSEURS

DE BRUXELLES



'ORFÈVRERIE est, de tous les arts industriels, celui qui a toujours été le plus en faveur ; mais il est à remarquer que les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie civile que nous a légués le passé sont beaucoup moins nombreux que ceux produits pour les églises et les abbayes. Aussi, l'intérêt déjà considérable qu'ils présentent, par le fait même de leur rareté, grandit encore lorsque ces objets se rapportent à nos institutions locales. Au nombre de celles-ci, on peut dire qu'aucune ne suscite plus d'attrait que les anciennes corporations de métiers ; aussi les souvenirs artistiques qui s'y rattachent ont-ils pour notre cité une valeur inestimable.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des considérations étendues sur les origines de ces célèbres associations corporatives dont les fastes ont tenté la plume autorisée de nos meilleurs historiens, tels que Namèche, Poullet, Henne, Wauters [1], Kervyn et surtout M. Guillaume Des Marez [2]. Nous croyons pourtant qu'il ne sera pas hors de propos de rappeler que la corporation

[1] Voir surtout *Les libertés communales* ; Bruxelles, 1878.
[2] *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle* ; Bruxelles, 1904.

des brasseurs fut toujours considérée comme l'une des plus riches et des plus puissantes de la ville de Bruxelles.

Dans l'organisation primitive des métiers, les brasseurs *(brouwers ofte brieders)* faisaient partie du groupe des marchands de denrées et de boissons. En 1421, lorsque les métiers se constituèrent, à Bruxelles, en neuf nations placées sous l'invocation des saints les plus vénérés dans la ville, les brasseurs furent incorporés dans la nation de Saint-Jacques et exerçaient, par l'intermédiaire de cette nation, leurs droits civils et politiques [1]. La corporation était gouvernée par quatre jurés et par un conseil composé d'anciens ou *oudermannen*.

Lorsqu'en 1422 les magistrats plébéiens assignèrent à chaque nation sa part dans la défense des portes et des murailles de la seconde enceinte murale de la ville, la nation dont les brasseurs faisaient partie eut à défendre la Porte de Coudenberg, appelée, plus tard, Porte de Namur.

Associées étroitement à la vie municipale, les corporations prirent part aux festivités publiques, rehaussèrent par leur présence les cortèges organisés à l'occasion de l'inauguration de nos souverains ou de l'arrivée, dans nos murs, de princes étrangers. La corporation des brasseurs, par son importance et sa richesse, occupait une place d'honneur dans ces solennités. Lors de l'arrivée du roi de Danemark à Bruxelles, en 1521, les brasseurs portaient dix-huit torches ; en 1544, lors de l'entrée de la reine de France, Eléonore, trente torches ; lors des funérailles de la mère de Charles-Quint, en 1555, trente également [2].

[1] WAUTERS, *op. cit.*, t. II, p. 581 et suiv., et G. DES MAREZ, *op. cit.*, p. 31, 165 et surtout p. 381 et suiv.

[2] *Archives de la ville de Bruxelles. Geelcorrectieboeck*, fol. 33 v°, 298 et 415. Pour juger de l'importance des métiers d'après les torches, nous donnerons la petite statistique qui suit pour les dates précitées :

En 1521, les merciers portaient 36 torches : les bouchers 24 ; les poissonniers 18 ; les tapissiers 18 ; les graissiers 18 ; LES BRASSEURS 18 ; les couteliers 12 ; les orfèvres 8. Le moins était 2 torches portées par les serruriers, les savetiers, les « teschmakers » (fabricants de bourses) et les lormiers.

En 1544, les merciers 50 ; les bouchers 40 ; les poissonniers 30 ; les tapissiers 36 ; les graissiers 36 ; LES BRASSEURS 30 ; les couteliers 16 ; les orfèvres 16. Le minimum était 2, 4 et 6 torches.

En 1555, les merciers 50 ; les bouchers 40 ; les poissonniers 30 ; les tapissiers 36 ; les graissiers 36 ; LES BRASSEURS 30 ; les couteliers 16 ; les orfèvres 16. Le moins était aussi 2, 4 et 6 torches.

Le tableau d'Antoine Sallaert qui représente une procession des corps de métiers sur la Grand'Place de Bruxelles en 1620 [1] révèle qu'à cette époque, le nombre des maîtres pour la corporation des brasseurs s'élevait à 67. D'un autre côté, les documents nous apprennent qu'en 1658, ils étaient 80, et qu'en 1678, on n'en comptait pas moins de 94 [2].

Cette puissante corporation a joué un rôle considérable dans l'histoire des nations de la cité. Pour ne remémorer que quelques-uns des événements les plus importants auxquels elle fut mêlée, rappelons qu'en mars 1477, quand, à la suite de la révolution, les nations s'emparèrent de l'administration de la ville, à l'exclusion des lignages, les brasseurs parvinrent à faire insérer, dans le grand privilège du 4 juin, la défense d'importer de la bière fabriquée en dehors du territoire communal [3].

Avec les autres nations, elle s'opposa, en 1556, aux subsides demandés par Philippe II ; refusa les subsides en 1564 et s'opposa à la levée du 10e et du 20e, en 1569 ; réclama, plus tard, l'abolition des règlements de Charles-Quint et obtint gain de cause par la nomination d'un nouveau magistrat et la remise en vigueur du règlement de 1481 ; eut des différends fréquents avec les chefs de la garnison ; repoussa encore les subsides en 1700 et en 1705 ; s'opposa à l'établissement de la Maison de force de Vilvorde et à toutes les réformes de Joseph II.

Mais, quand les ordonnances les visaient directement, l'opposition des brasseurs devenait terrible. Ils repoussèrent fréquemment celles fixant la jauge d'après laquelle la bière devait être brassée. « Pour briser l'opposition que manifestait la corporation des brasseurs, le magistrat » disent Henne et Wauters [4] « prit, le 19 janvier 1647, un arrêté qui permettait à tout

[1] Au Musée royal de peintures à Bruxelles. Le même nombre de brasseurs, soit 67, se retrouve dans le tableau de D. Van Alsloot, de 1615, au même Musée.

[2] Des listes intéressantes de brasseurs se trouvent, notamment pour l'année 1658, dans le *Registre de la Trésorerie*, n° 1297, fol. 354 et suiv. ; — pour l'année 1660, *ibidem*, n° 1297, fol. 116 v° ; — pour l'année 1662, *ibidem*, fol. 472 v°. Pour le nombre des brasseries, en 1678, *ibidem*, n° 1303, fol. 79 et suiv. *(Archives de la ville de Bruxelles.)*

[3] Il y avait exception pour les bières étrangères (HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 283).

[4] *Loc. cit.*, t. II, p. 65.

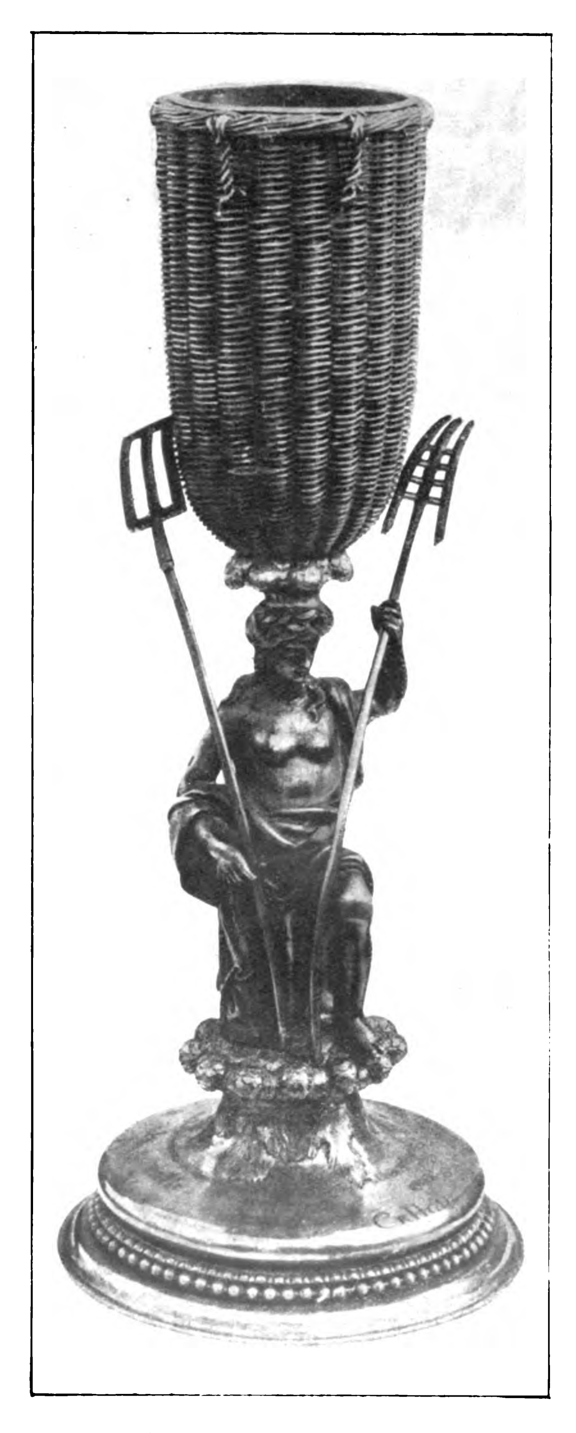
habitant de brasser, en se soumettant aux édits sur la matière, mais il n'eut pas le courage de donner suite à cette mesure. Sa condescendance eut des suites fâcheuses : à une nouvelle publication des ordonnances qui devaient prévenir leurs fraudes, les brasseurs répondirent encore par un refus d'exercer leur métier ; mais, cette fois, l'autorité communale agit plus rigoureusement et d'énergiques mesures allaient être mises à exécution, lorsque les récalcitrants jugèrent prudent de se soumettre (1er février 1653). Déjà, l'on avait annoncé que leur industrie était facultative à tous et leurs doyens avaient été exclus de l'assemblée des nations. De leur côté, non contents de réclamations légales, ils s'étaient livrés à des actes coupables. Ils avaient arrêté les charrettes portant les grains aux moulins, maltraité le fermier des accises et, poussant l'audace jusqu'à menacer de mort l'amman et les échevins, ils avaient chassé du canal, en leur jetant des pierres, ces magistrats qui avaient voulu arrêter leurs excès. Après le rétablissement de l'ordre, la ferme des impôts sur la bière fut continuée au métier moyennant 190,000 florins par an. »

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, l'organisation des métiers fut en butte à de violentes attaques. On demandait la suppression des corporations, parce qu'elles gênaient le commerce. Ces attaques réitérées, tout en affaiblissant l'entente des nations, ne purent diminuer pourtant l'influence qu'exerçait, dans la cité, le métier de brasseur. D'un autre côté, les festins d'admission de nouveaux membres et les dépenses inconsidérées des doyens, qui avaient placé les autres corporations dans une situation obérée, n'entamèrent aucunement les finances des brasseurs.

Le corps de métier des brasseurs fut considéré, à toutes les époques, comme un des plus riches de la ville, et, plus d'une fois, le gouvernement autrichien en obtint, en prêt, des capitaux très importants. On rapporte notamment qu'après l'incendie du palais des ducs de Brabant, en 1731, la corporation offrit de le rebâtir, à ses frais, si on voulait lui abandonner le produit levé sur la bière [1].

[1] Voici encore un document, entre cent, qui prouve la richesse de cette association ; il est extrait des archives du Notariat général du Brabant (Archives générales du Royaume) :

« Par acte passé à Bruxelles, le 29 mars 1777 par-devant le notaire Van



COUPE DE 1660 DE LA CORPORATION DES BRASSEURS DE BRUXELLES.

Enfin, ce qui prouve à toute évidence que les brasseurs disposaient de fonds considérables, c'est la somptuosité de leur maison située sur la Grand'Place de Bruxelles. Construite toute en pierres et ornée d'un beau fronton triangulaire à créneaux hauts et étroits, le bombardement de 1695 l'avait tellement abîmée qu'elle dût être reconstruite, et fut achevée en 1698. Dans un document de 1707, le métier dit que la bâtisse de sa maison a coûté 40,000 florins. La salle de réunion était ornée d'un beau portrait de Jean, duc de Brabant, bienfaiteur de la corporation, et de quatre toiles représentant les parties du monde; deux de ces toiles avaient été peintes par Eyckens et les deux autres par Van Orley. Cette salle était aussi ornée d'un grand nombre d'écussons aux armoiries de la corporation : *de gueules, à deux fourches de bois posées en sautoir, les manches en bas, accompagnées au centre d'un balai posé en pal, le manche en bas, et, brochant sur le tout, un panier renversé à malt* [1], *le tout d'or* [2].

Meerbeck, la corporation du corps et métier des brasseurs de Bruxelles prête 300,000 florins argent de change au prince d'Ongnies de Grimberghe, grand maître de Cour du prince Charles de Lorraine et de Baar, hypothéqués sur la terre et seigneurie de Buggenhout Bournonville. »

Figurent à cet acte les signatures des doyens (A) des brasseurs autorisés par la corporation par acte du 4 mars 1777 (B).

François-Joseph Pauwels, François-Remy Stevens, Henri-Joseph van der Borght, Clément Poot.

Et comme témoins, les signatures de Dominique Stevens, avocat au conseil souverain de Brabant, et Paul Cantineau.

(A) Dès 1756, les métiers composant la nation de Saint-Jacques avaient chacun *quatre* doyens et ce nombre leur fut conservé jusqu'à la fin.

(B) L'année 1777 manquant dans les manuscrits publiés par A. Wauters sous le titre de *Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles de 1696 à 1795*, cette lacune est heureusement comblée pour les brasseurs, par l'acte que nous publions ci-dessus.

[1] Par une étrange erreur, dans la suite et encore de nos jours, dans les armoiries des brasseurs, ce panier à malt renversé est devenu souvent une ruche et on a même ajouté des abeilles voltigeant tout autour ! Ce fait ne se serait certainement pas produit si le panier avait été représenté dans sa position normale.

[2] Ces armoiries figuraient aussi sur un vitrail du grand chœur de l'église de Sainte-Gudule, comme il appert d'un compte de 1575 cité par Henne et Wauters (*loc. cit.*, II, p. 258).

La corporation des brasseurs a-t-elle possédé un sceau ? On l'ignore. Jusqu'à ce jour, il n'a pas été retrouvé. On peut consulter à ce sujet le très intéressant travail de M G. Des Marez, archiviste de la ville : *Les sceaux des corporations bruxelloises*. (*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, p. 23 et suiv.)

Au sommet de la façade de la Maison des Brasseurs, fut d'abord placée une statue équestre en pierre de Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière ; cette statue, sculptée par Marc De Vos, dit le Vieux, ayant été abattue par un ouragan, fut remplacée, le 16 juin 1752, par une statue équestre en cuivre, dorée, de Charles de Lorraine, due à l'orfèvre Simon.

En 1793, les brasseurs, qui venaient de voir renverser la statue de Charles de Lorraine, à la Place Royale, craignant pour la leur, l'enlevèrent et ne la remirent en place que lors du retour des Autrichiens. Elle disparut définitivement après la seconde invasion des Français. Ce fut aussi la corporation des brasseurs qui fit construire, vers 1780, sur la Place Royale, le vaste corps de bâtiment formant l'angle de cette place et de la rue de la Régence, en face du palais de la comtesse de Flandre.

Quoi d'étonnant que cette opulente association ait offert, en 1660, aux quatre doyens Henri van Cutsem, Joos Lemmens, Adrien Heymans et Jean Vrancx la riche pièce d'orfèvrerie dont nous donnons la photographie ?

Cet objet d'art appartient à M. Georges t'Kint-de Villegas de Clercamps, fils de Louis t'Kint-Orban de Xivry, et petit-fils de Charles t'Kint, qui avait épousé Élisabeth Stevens, fille de Jean-Baptiste Stevens, brasseur [1], et de N. Lemmens. Cette dernière descendait, en ligne directe, de Joos Lemmens, doyen de la corporation des brasseurs en 1660, dont le nom figure sur la coupe.

Tant par la conception des sujets allégoriques dont elle se compose que par la beauté de ses proportions, cette coupe est remarquablement belle. Son exécution soignée dénote le faire d'un orfèvre de réel talent. Nous n'avons pu retrouver son nom, qui restera vraisemblablement ignoré longtemps encore, faute de documents. On sait que les archives des métiers furent vendues avec leurs mobiliers en août 1796, sur la Grand'Place de Bruxelles, en vertu du décret du 14 juin 1791, rendu applicable en Belgique par l'arrêté du 14 brumaire an IV. Il est donc à craindre que les comptes relatifs à la dépense occasionnée pour la coupe n'aient été anéantis à cette époque.

[1] L'ancienne brasserie *A l'Étoile*, des Stevens, était située place Saint-Géry. M. J.-B. Stevens-Lemmens a encore exploité cette brasserie, dans le premier tiers du XIXe siècle, jusqu'à l'époque où elle fut démolie.

Outre les deux poinçons de la corporation des orfèvres (l'écu de Brabant et la tête de Saint-Michel) la coupe porte une lettre et le poinçon de l'artiste (un poisson allongé surmonté d'une petite couronne, le tout encadré d'un ovale [1]). Peut-être pourra-t-on un jour, au moyen de ce poinçon, connaître le nom de cet artiste orfèvre bruxellois.

La coupe pèse 1,800 grammes ; sa hauteur est de 0m38 et elle se compose de trois parties : le pied, la statuette (tenant lieu de tige) et le récipient.

Le pied, en vermeil, est rond ; il a 0m08 de hauteur et 0m15 de diamètre à la base ; un peu au-dessus de cette dernière, se remarque une concavité ornée d'un tour de perles enfilées (formant un vrai collier) et surmonté lui-même d'un perlé à côtes ciselé. Six feuilles de houblon produites au repoussé décorent la partie supérieure du pied.

Le pied porte, en outre, plusieurs inscriptions flamandes :

1° Les noms des quatre doyens en fonctions en 1660 : Henrick van Cutsem, Joos Lemmens, Adriaen Heymans, Jan Vrancx [2].

[1] Je dois la lecture de ces poinçons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Crooy, professeur à l'Institut Sainte-Marie, à Schaerbeek, dont on connaît toute la compétence en matière d'orfèvrerie ancienne.

[2] Les quatre doyens indiqués sur la coupe étaient en fonctions de juin 1659 à juin 1660, donc la coupe est antérieure à juin 1660, et puisqu'elle porte 1660, elle a donc été achevée entre janvier et juin 1660. Cette affirmation repose sur les données suivantes. De 1658 à 1659, les doyens des brasseurs sont : Pieter Macharis, Tobias Croeckaert, Jan Broeckman et Nicolas Bolly. (*Archives de la ville, Registre de la Trésorerie*, n° 1297, fol. 353 v°.) En décembre 1660, les doyens sont : Jan de Kerpens, Gilles Segeron, Jan Walravens et Martinus Van Yssche. (*Ibidem*, n° 1298, fol. 116 v°.) Il s'ensuit que les doyens de la coupe ont fonctionné de juin 1659 à juin 1660. (C'est en juin qu'on renouvelait les magistrats.) Voilà quant à la date de la coupe; voyons maintenant quels étaient les quatre doyens dont elle fournit les noms :

1° HENRI VAN CUTSEM. Difficile à préciser, car la liste des brasseurs de 1660 donne trois Henri de ce nom, savoir : Henrick van Cutsem, brasserie *In Portugal;* Henrick van Cutsem, brasserie *In Vranckrycke;* Henrick van Cutsem, brasserie *In den Sleutel, hoochstrate* (pour le distinguer du *Sleutel* qui se trouvait *Vlaamsche steenweg*);

2° JOOS LEMMENS, brasserie *Int Schaeckberdt, minrebroeders steen;*

3° ADRIAEN HEYMANS, brasserie *In de Mande;*

4° JAN VRANCX, brasserie *In de Croone.*

(Listes de 1660 à 1662 combinées. Registre de la Trésorerie, n° 1298, fol. 116 v° et 473 v°. *Archives de la ville de Bruxelles.)*



2° Deux chronogrammes sous forme de vers et donnant chacun le millésime de 1660 :

IN PEIIS FLOREERT ONS sTVIICK MANDE
ALS MARS EN CRIIGH IS VIITGEBRANDE

C'est-à-dire :

In peys floreert ons stuyck mande [1]
Als Mars en crygh is uytgebrande.

Littéralement :

Notre panier à malt fleurit dans la paix
Quand Mars et la guerre sont éteints [2].

Un riche bouquet formé de fleurs et de feuilles de houblon, en vermeil, surmonte le pied de la coupe et sert de piédestal à une belle statuette de style Renaissance flamande, en argent massif. Haute de $0^{m}14$, elle personnifie la Brasserie, sous les traits d'une jeune femme, le genou droit en terre, et tenant, de la main droite abaissée, une pelle à jour [3] et, de la main gauche levée, une fourche [4]; ces emblèmes du métier des brasseurs sont en vermeil.

La figure, peu expressive, est encadrée d'une chevelure en partie flottante sur les épaules et le dos et, en partie, relevée en torsade formant chignon. La tête est couronnée de lauriers. La poitrine, les bras et la jambe gauche jusqu'au genou, sont nus; le reste du corps est harmonieusement drapé dans les plis d'une robe très ample ornée de fleurs ciselées avec art.

Sur la tête, surmontée d'un bouquet de houblon semblable au précédent, se dresse le « stuyck mande » cité dans le premier

[1] *Stuyck mande,* panier à double usage : à fouler le malt et à filtrer la bière. Pour le second, les *stuyck manden* étaient plongés vides dans la cuve où avait été effectué le brassage et la bière s'y filtrait; ils étaient ensuite retirés et leur contenu versé dans une rigole communiquant avec une autre cuve.

[2] Peut être cette coupe fut-elle offerte, en 1660, aux doyens par la corporation des brasseurs, en vue de consacrer, par un souvenir durable, la paix avec la France proclamée, à Bruxelles le 18 mai 1660.

[3] Cette pelle à jour était en fer forgé.

[4] Elle était en bois. On l'appelait « rieck » en flamand. Cet instrument servait, comme le précédent, à brasser, c'est-à-dire à remuer la matière première dans la cuve avant la fermentation; actuellement, cette opération se fait à la machine.



chronogramme reproduit ci-dessus. Ce troisième emblème, de 0m15 de hauteur, façonné en torsades, constitue un vrai petit panier tressé en fil d'argent et, en tous points, travaillé comme les paniers en osier. Il cache le récipient : un gobelet en vermeil d'une capacité d'un demi-litre.

Cette belle orfèvrerie est conservée dans son écrin original, en bois garni, à l'extérieur, de cuir frappé alternativement de roses et de fleurs de lis héraldiques et garni, à l'intérieur, de velours grenat.

Un mot pour finir. Cette coupe est, à notre connaissance, la seule *orfèvrerie d'art* ayant appartenu aux anciennes corporations de Bruxelles qui soit arrivée jusqu'à nous. En fait d'argenterie ordinaire de corporation, huit plaques nous sont connues :

1° Deux plaques de la corporation des savetiers, en argent repoussé, datées 1722-1724, qui ont figuré à l'Exposition d'art rétrospectif de Bruxelles, en 1880, sous le nom du baron de Vinck de Deux-Orp ;

2° Cinq plaques en argent du métier des ceinturonniers, qui étaient portées par les valets de la corporation. Elles datent de 1656, 1679 et 1682 et appartiennent au Musée de la ville de Bruxelles ;

3° Une plaque en argent, provenant de la corporation des chaisiers et sur laquelle figure, entre autres, le nom d'Anneessens, doyen du métier, décapité le 19 septembre 1719. Cet objet est la propriété de M. De Deyn, bourgmestre de Ninove.

C'est assez dire tout l'intérêt que présente, tant au point de vue de l'art qu'au point de vue historique, la coupe de 1660 de la corporation des brasseurs de Bruxelles.

Avant de terminer, il nous reste un devoir bien doux à remplir, c'est de remercier M. Guillaume Des Marez, archiviste de la ville, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu recueillir, à notre intention, dans le riche dépôt d'archives confié à ses soins.

Armand de Behault de Dornon.



LE DIPLOME DE FONDATION

DE L'ÉGLISE DES

SS.-MICHEL ET GUDULE, A BRUXELLES



NOS recherches sur les commencements de la ville de Bruxelles nous ont amené tout naturellement à examiner un diplôme du plus haut intérêt, le diplôme de la fondation de l'église des SS.-Michel et Gudule par le comte Lambert Baldéric en l'an 1047. Ce point d'histoire se place à côté d'autres non moins importants, tels la construction d'une enceinte vers 1040 par le même comte Lambert Baldéric, l'existence d'échevins de Bruxelles dès l'année 1135, l'emploi d'un sceau communal à cette même époque, et autres points encore qu'il importe de vérifier minutieusement si l'on veut poursuivre d'une manière critique les origines de la cité. L'érection d'une église paroissiale, en 1047, est particulièrement significative. Elle atteste que le territoire situé en dehors du bourg Saint-Géry commençait à se peupler et à vivre déjà d'une vie commerciale et industrielle.

L'acte qui constate ce fait important est écrit sur un parchemin large de $0^{m}26$, haut de $0^{m}275$, conservé aux *Archives générales du royaume*. Il est ligné à la pointe sèche dans les deux sens, de façon à former des carrés. L'écriture est fort belle et l'encre a



conservé une teinte très noire. Au bas est appendu un sceau dont nous aurons à parler tantôt.

Cinq faits principaux sont relatés dans le texte de l'acte :

1. La consécration de l'église comme église paroissiale. Lambert dit expressément *parochialem ecclesiam Brucselle consecrari feci.* C'est là le point de départ de la primauté que l'église de Sainte-Gudule conserva sur les autres églises, créées dans la suite pour satisfaire aux besoins spirituels de la population sans cesse grandissante de la ville.

2. Le transfert des reliques de sainte Gudule, placées négligemment, remarque le comte, dans la petite église (ecclesiola) de Saint-Géry.

3. La donation à la sainte de l'église même avec ses dépendances, de cinq manses situés au bois d'Assche [1] et de sept bonniers sis à Woluwe.

4. L'institution d'un collège de douze clercs, la division des biens donnés en douze prébendes, l'abandon par le duc de la part qui pourrait lui revenir du chef du rachat des prébendes à la mort d'un clerc bénéficiaire, ce dernier avantage dans le but d'aider à la construction de l'église naissante.

5. L'autorisation accordée au clerc prébendiaire de disposer de sa prébende en faveur d'une tierce personne pour la durée d'un an après sa mort, ainsi que le droit reconnu à l'héritier ou au légataire d'enlever, endéans l'année, les constructions qui auraient été érigées sur la terre faisant partie de la prébende.

Telles sont les principales dispositions de l'acte de 1047, qui marque le point de départ, l'origine de la première de nos églises. Comme celle-ci était appelée à remplacer l'oratoire de Saint-Michel existant déjà, paraît-il, en ce lieu, elle fut placée sous le vocable de saint Michel et de sainte Gudule [2].

Il nous reste à examiner — et c'est là le but du présent travail — la nature de l'acte ou du diplôme qui contient les importantes stipulations que nous venons d'énumérer. Ce diplôme est-il authen-

[1] *Hascreold*, voir p. 87, note 1.
[2] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles* ; Bruxelles, 1845, t. I, p. 19.

thique ou bien est-il apocryphe ? S'il ne constitue pas un acte original authentique, quelle signification devons-nous lui attribuer ?



L'entrée en matière est brusque : *Quicquid in hoc seculo funda mento bonitatis quisquam superedificat apud Dominum inę terna remuneratione retribui con/dat.* Cette phrase implique une considération pieuse destinée à expliquer le mobile qui guide le comte. On remarque aussitôt que l'invocation fait défaut, mais l'absence de cette formule ne peut rien faire conclure contre l'authenticité du diplôme. Nous savons, en effet, que, très générale encore à la fin du xe siècle, elle tend à disparaître dès le xie siècle et qu'au xiie siècle elle est déjà exceptionnelle.

Mais voici une bizarrerie qui prête davantage à la réflexion. Il s'agit de l'intitulation. Le concédant est appelé *Baldricus,* il ne porte aucun titre, pas même celui de *comes*. Or, *Baldricus* est un surnom, et ce serait de ce surnom que le prince se serait qualifié dans un acte diplomatique officiel. Nous n'avons trouvé aucun acte de cette espèce où le surnom *Baldricus* apparaisse. Nous y trouvons, par contre, le prénom véritable du donateur *Lambertus* [1]. Ainsi, dans un acte donné par l'évêque de Liége, Wazon, en faveur de l'église de Saint Barthélemy de Liége, le prince est appelé *comes Lambertus de Lovanio* [2] ; ailleurs il porte le titre de *comes de Brusela* [3]. L'évêque de Cambrai, Lietbert, affranchissant l'église de Sainte-Gudule de toute redevance vis-à-vis de son église, rappelle l'œuvre accomplie par Lambert, et il s'exprime de la sorte : *Cum a comite Henrico super ecclesia Borsellensi, in*

[1] Il s'agit de Lambert II, fils de Lambert comte de Louvain et de Gerberge, fille de Charles duc de Lotharingie. Il épousa Ode, fille de Gothelon Ier. Il succéda au comté de Louvain à la mort de son neveu, Othon, vers 1041, et mourut vers 1063. (L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge;* Bruxelles, 1902, t II, p. 116, 118, 124 et 473.) Ce surnom de Baldéric proviendrait d'une alliance de la maison de Louvain avec celle des Baldéric (*Ibid*, t. II, p. 116 et 124)

[2] MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplom.*, t. III, p. 303.

[3] BUTKENS, *Preuves des trophées de Brabant,* p. 27.



qua pater ejus Lambertus comes canonicos posuerat, postularetur... [1]

Les chroniqueurs et les annalistes seuls distinguent notre Lambert d'un homonyme qui fut son prédécesseur, en ajoutant qu'il portait le surnom de Baldéric. Ils disent *Lambertus qui et Baldericus, Lambertus qui et Baldricus cognominabatur* [2].

Non seulement la présence d'un surnom au lieu du prénom est étrange, mais ce qui nous paraît plus étrange encore c'est l'absence de tout titre. Lambert Baldéric ne s'appelle même pas *comes*, titre général que nous retrouvons pourtant ailleurs. Alors même que Lambert eût désiré ne pas spécifier le comté dont il était le chef, il n'eût pu raisonnablement omettre, dans un acte aussi solennel que celui qui nous occupe, son titre de *comes*, qu'il portait effectivement.

Pourquoi ne trouvons-nous pas de titre ? C'est que - s'il est établi par d'autres preuves que le diplôme de 1047 n'est pas un acte original — son rédacteur se sera vu embarrassé dans le choix du titre. Au XIe siècle, par suite de la réunion des comtés de Louvain et de Bruxelles, un prince de la maison de Louvain s'intitulait tantôt *comes de Bruxella,* tantôt *comes de Lovanio.* En présence de ce dualisme, le rédacteur de l'acte aura jugé prudent de s'abstenir [3].

Après le dispositif suivent la formule d'imprécation, la date et les témoins.

La date a attiré l'attention de tous ceux qui ont eu à s'occuper du diplôme. C'est qu'elle renferme des données qui ne s'accordent pas entre elles ; toutefois, au lieu d'examiner à fond la nature de

[1] BUTKENS, p. 27. Lambert II de Louvain figure également parmi les signataires d'un acte de donation en faveur de Saint-Servais de Maestricht, de l'an 1050. (SCHOONBROODT, *Inventaire des archives du Val-Saint-Lambert,* t. I, n° 2.) — Dans un acte de 1034, pour Saint-Laurent de Liége, on signale également *Lambertus Lovaniensis comes,* mais cet acte est faux. (VANDERKINDERE, *op. cit.,* t. II, p. 217.)

[2] BUTKENS, p. 24. *A Thymo,* t. I, fol. 81, Archives de la ville de Bruxelles. *A Thymo* confond Lambert II dit Baldéric avec Lambert Ier à la Barbe, son père.

[3] L'auteur de l'acte faux de 1034 pour Saint-Laurent de Liége fut plus hardi, et il inséra cette phrase *per manum Lamberti Lovaniensis comitis.* C'est ce détail qui trahit la fausseté de l'acte, attendu que Lambert ne devint comte qu'après 1038 et vraisemblablement vers 1041.

l'acte, on s'est contenté de constater le désaccord résultant de la date et de conclure simplement que l'acte devait avoir été rédigé quelque temps après la fondation de l'église [1]. Reusens même, tout en disant que l'acte ne doit pas être considéré comme un acte juridique, mais plutôt comme une sorte de procès-verbal, le place néanmoins à la date de 1050 environ, le publie comme un modèle paléographique du temps, et surtout décrit le sceau sans rien remarquer d'anormal à son sujet [2].

La date est, en effet, discordante dans ses données. Elle est ainsi libellée : *Actum Brucselle anno dominice incarnationis M. XL VII indictione XV Leone VIIII apostolicam sedem presidente pontifice summo.*

Si l'indiction XV appartient à l'année 1047, Léon IX, par contre, ne peut avoir à cette époque occupé le siége pontifical. Ce pape ne fut élu à la diète de Worms qu'en décembre 1048, reconnu à Rome le 2 février 1049 et intronisé le 12 février suivant.

Lors de la rédaction de l'acte, le scribe se sera trouvé en face d'une grande difficulté dans l'indication du nom du pape régnant.

Tout le milieu du XI[e] siècle fut une période très agitée pour le pontificat romain. Benoît IX avait été élu pape en 1033. Avant son abdication qui eut lieu le 17 juillet 1048, plusieurs prélats avaient usurpé ou obtenu la tiare. Sylvestre, antipape, s'était emparé du pouvoir pendant trois mois au début de l'année 1044. Grégoire VI avait obtenu de Benoît IX la cession de son pontificat au mois de mai 1044, mais il avait été déposé à Noël 1046. Clément II, sacré à Noël 1046, mourut le 9 octobre 1047, après neuf mois et quinze jours de règne. L'année s'acheva sans pape régulier ; enfin, Damase II fut sacré le 17 juillet 1048, lors de l'abdication définitive de Benoît IX, mais il mourut à Palestrina le 9 août suivant, après vingt-quatre jours de règne. L'année 1048, comme l'année 1047, s'acheva sans qu'une élection pontificale eût lieu. En décembre 1048 seulement, à Worms, Brunon, fils de Hugues comte d'Egesheim, fut élevé au pontificat sous le nom

[1] MIRAEUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. I, p. 57; — GHESQUIÈRE, *Acta SS. Belgii*, V. p. 681 et suiv. ; — HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 19, note 3, et *Table des chartes et diplômes*, t. I, p. 494.

[2] *Analectes ecclésiastiques*, année 1893, p. 40 à 43. — *Éléments de paléographie*. Louvain, 1899, p. 195, avec fac-simile d'une partie de la charte.



de Léon IX. Il fut reconnu à Rome le 2 février 1049 et intronisé solennellement le 12 février suivant.

Le rédacteur du diplôme de fondation de l'église et du chapitre de Sainte-Gudule devait, en présence de cette succession compliquée de papes, se voir singulièrement embarrassé. Cette fondation remontait à 1047. Or, cette année appartenait pour les neuf premiers mois au pontificat de Clément II, pour les trois derniers mois il n'y avait pas de pape régulier. D'un autre côté, Benoît IX restait, malgré tout, théoriquement le chef de l'Église, car il n'avait pas abdiqué ses pouvoirs. Dès lors quel pape désigner dans un diplôme qui devait garantir la fondation de l'église et la donation qui l'accompagnait ?

Le rédacteur de l'acte a choisi Léon IX, ne s'apercevant pas que ce pontife n'existait pas encore comme tel en 1047, et pas même pendant l'année 1048. Léon IX devait être très connu par nos clercs, et c'est peut-être cette circonstance qui explique pourquoi son nom fut inséré dans l'acte.

Pape très actif, Léon IX voyagea à travers toute l'Europe. Le 29 juin 1049 il était à Cologne, en juillet à Aix-la-Chapelle, en août à Liége, d'où il se rend à Reims et de là à Mayence, ne quittant le Rhin qu'en décembre pour retourner en Italie. En octobre 1050, il se trouve de nouveau à Langres et à Toul ; à Trèves, en janvier 1051. En octobre 1052, le voilà encore dans le diocèse de Trèves.

On pourrait discuter la question de savoir à quel moment commençait l'année à l'époque qui nous occupe. Appliquait-on le style de Noël ou le style de Pâques ? L'église de Cambrai paraît être restée fidèle à l'usage de Pâques, et ce mode de supputer les années fut parfois appelé *stylus curie cameracensis ;* par contre, dans le Hainaut et dans l'Empire, on se servait du style de Noël.

Alors même qu'on voudrait appliquer le style de Pâques, cette application ne résoudrait pas le problème [1]. En 1048, Pâques tombe le 3 avril. Alors même que l'acte de Lambert Balderic devrait être placé à l'année 1048, il resterait toujours acquis que Léon IX n'était pas pape et que, même pour cette partie de l'an-

[1] MIRAEUS est a avis qu'il faut lire 1048.

née, il n'y avait pas de pape, à moins d'admettre comme tel Benoît IX, qui n'avait pas encore effectivement abdiqué.

Dans la datation, le rédacteur n'a pas indiqué l'année du règne de l'empereur; il se contente de le nommer. Le souverain régnant était Henri III, de 1039 à 1056. Il nomme également l'évêque de Cambrai, Gérard (1013-1051), que, du reste, il fait directement intervenir comme acteur important. Cette intervention est mentionnée d'une façon assez curieuse. La mention est faite après la date et avant l'indication des témoins. Le rédacteur fait de la narration historique. Il raconte que l'évêque était là ensemble avec Ode, la femme du comte Lambert, qu'il a assisté le prince de ses conseils, qu'il a fait la dédicace de la nouvelle église, enfin qu'il a décrété l'excommunication contre ceux qui contreviendraient aux dispositions arrêtées dans l'acte.

Suivent les témoins. Il est intéressant de constater que le rédacteur n'a pas inséré le *signum* du comte à côté du *signum* de l'évêque, alors que ce dernier *signum* est indiqué.

Quant aux témoins, qui sont au nombre de vingt-trois, y compris l'évêque, leurs noms, à part celui de l'archidiacre Gérard, ne se retrouvent pas dans les actes contemporains que nous avons consultés. Nous reconnaissons pourtant ne pas avoir épuisé la totalité des actes diplomatiques qui peuvent exister pour la période de 1040 à 1070. Pendant cette période, on peut légitimement espérer retrouver la trace des personnages témoins de la fondation de notre église primaire.



Au bas de l'acte, au milieu, est suspendu le sceau, en cire vierge rougeâtre, fruste et informe. Il n'y a pas de légende. On remarque que le sceau est au type équestre; en outre, il est pendant, mais pendant d'une singulière façon. Une lanière de cuir blanc est passée par deux trous faits au recto de l'acte; les deux bouts qui sortent au verso ont été pris dans la boule de cire destinée à recevoir l'empreinte du sceau [1].

[1] BUTKENS, page 26, donne une reproduction assez fantaisiste de ce sceau. Le mode d'attache qu'il indique ne correspond nullement à la réalité. — Voir

Nous n'hésitons pas à croire que ce sceau est faux.

Tout d'abord ce signe important de validation n'est pas annoncé. Henri III, faisant des donations à l'abbaye d'Afflighem en 1086, n'annonce pas encore de sceau. Les noms des témoins sont seuls indiqués [1]. Au contraire, lorsque l'évêque de Cambrai, Gérard, ratifie la même année la dotation faite par Henri III, il annonce parfaitement l'apposition de son sceau : *Sigilli nostri impressione consignavimus* [2]. Il nous faut arriver à Godefroid, *dux marchyo Lotharingie et comes Lovanii*, pour trouver, en 1107 et 1110, l'annonce d'un sceau dans deux actes relatifs également à Afflighem [3]. Il serait intéressant de soumettre à une étude critique sérieuse les premiers sceaux de nos ducs de Brabant.

Ensuite, le sceau de Lambert Balderic est au type équestre.

Il est étrange qu'un prince féodal, dont la chancellerie était loin d'exister, dont même les titres n'étaient pas encore fixés, ait eu, dès l'année 1047, un scel au type équestre, alors que d'autres princes féodaux des plus importants n'en avaient pas encore. Au XIe siècle, constate Giry [4], peu de seigneurs féodaux ont des sceaux, ce n'est qu'au XIIe siècle que l'usage de sceller se répandra partout. Le plus ancien sceau au type équestre serait celui de Foulques Nerra, comte d'Anjou, appendu à une charte de 1010 ou environ, donnée à Saint-Aubin d'Angers, mais Giry s'empresse de remarquer que tout en admettant l'authenticité de l'acte même, le sceau, d'ailleurs non annoncé, serait d'une addition postérieure. Le comte de Flandre Baudouin V (1060-1067) semble avoir eu un sceau, mais il n'est connu que par une gravure de Vredius. Les premiers sceaux au type équestre *certains*, qui sont connus, sont ceux de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, et de Robert le Frison, comte de Flandre (de 1071-1091).

En troisième lieu, le sceau de Lambert Balderic est un sceau

aussi DE RAM, *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant.* Bruxelles, 1852 *(Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* t. XXVI), p. 5 et pl. I, nº 1

[1] DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, 1894, nos 1 et 2. *(Analectes ecclésiastiques.)*

[2] *Ibidem*, nº 3.

[3] *Ibidem*, nos 17 et 18.

[4] *Manuel de diplomatique*, p. 641.

pendant. Selon Erben [1], le scel pendant en cire apparaît tout d'abord en France. Il semble bien qu'un mandat, daté des dernières années de Philippe Ier (1104 à 1108), ait été muni d'un scel pendant en cire. En tout cas, il est certain qu'à partir de 1113 quelques actes émanant de Louis VI furent ainsi scellés et que l'usage du sceau plaqué *(sigillum impressum)* fut définitivement abandonné par la chancellerie royale à l'avènement de Louis VII (1137).

En Allemagne, l'usage du sceau plaqué persista plus longtemps. Ce sceau est encore seul usité par Lothaire III, contemporain de Louis VI. Les deux premiers actes connus, scellés d'un sceau pendant en cire, émanent de la chancellerie de Conrad III, et comme ils furent donnés en faveur de l'église Saint-Remi à Reims, l'influence de l'usage français paraît ici s'accuser. La chancellerie impériale n'abandonna définitivement l'ancien usage du *sigillum impressum* qu'en 1170.

Giry toutefois croit que les princes féodaux avaient des scels pendants au XIe siècle. Il cite le cas de Foulques Nerra, que nous signalions tantôt, tout en faisant des réserves, et celui de Richard II ; duc de Normandie (charte de 1015) [2].

Quoi qu'il en soit, il nous paraît invraisemblable qu'un comte de Louvain ait eu, dès 1047, un sceau pendant alors que le duc de Basse-Lotharingie en était encore privé. Notre remarque acquiert une force plus grande si l'on songe que les petits comtés de Louvain et de Bruxelles étaient compris précisément dans la Basse-Lotharingie, qui faisait à cette époque partie intégrante de l'empire.



Concluons. Le diplôme de fondation de l'église de SS.-Michel et Gudule n'est ni un acte original, ni même un titre officiellement délivré après l'accomplissement des faits qu'il relate. C'est une note à laquelle on a donné l'allure d'une charte authentique et que, dans la suite des siècles, on a considérée comme un titre.

[1] *Urkundenlehre*, p. 227.
[2] *Manuel de diplomatique*, p. 640 et p. 641, note 1.

La rédaction de cette note historique est ancienne. Reusens la place aux environs de l'année 1050, bien qu'il constate que l'écriture allongée, couramment employée au XI[e] siècle pour la première ligne des documents diplomatiques de ce temps, n'y figure plus, et que même il y a des différences paléographiques avec l'écriture contemporaine des livres [1]. Nous croyons que ce procès-verbal pourrait bien dater de l'année 1100 environ et même du début du XII[e] siècle [2]. Le sceau nous paraît incontestablement faux.

Il ne suit pas de notre conclusion que les faits relatés dans l'acte soient imaginés, du moins les faits principaux de la fondation même de l'église et l'institution d'un corps de chanoines. Quant aux stipulations qui permettent aux clercs de disposer librement de leurs prébendes, on pourrait peut-être faire à leur égard quelque réserve.

TEXTE.

ORIGINAL : Archives générales du royaume. Fonds ecclésiastique. Chartrier de Sainte-Gudule n° 1.

COPIES : Cartulaire du XV[e] siècle intitulé : *Privilegia et concordata pro capitulo Bruxellensi,* fol. 1 et fol. 2. (Archives de l'église de Sainte-Gudule, n° 487.) — Cartulaire du XVII[e] siècle. (Mêmes Archives, n° 357.)

ÉDITIONS : MIRAEUS, *Notitia ecclesiarum Belgii.* Antverpiæ 1630, page 167. — SANDERUS, *Basilica Bruxellensis sanctorum Michaelis et Gudilæ.* Bruxellæ, 1658, pages 4 et 5. — *Basilica Bruxellensis.* Amstelodami, 1677, pars I, pages 3 à 5. — MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica.* Lovanii, 1723, I, page 57. — VAN GESTEL, *Historia archiepiscopatus mechliniensis.* Hagæ Comitum, 1725, II, page 6. — SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ.* Hagæ Comitum, 1727, III, page 233. — BUTKENS, *Preuves des Trophées,* page 25. — J.-A. ROMBAUT, *Bruxelles illustrée.* Bruxelles, 1777, I, pages 27 à 29. — GHESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii.* Bruxellis, 1789, V, page 685. — REUSENS, *Analectes ecclésiastiques.* XXIV, 1893, page 41. — REUSENS, *Éléments de paléographie.* Louvain, 1899, page 195.

[1] *Éléments de paléographie,* p. 194 et 195.

[2] Une notice identique fut faite sous forme de diplôme pour le chapitre de Louvain, datée de 1140. MIRAEUS, *Op. dipl.,* I, 388.

...qua superedificat apud d(omi)n(u)m in et(er)na remuneratione
parrochialem ecclesiam bruxelle consecrari feci et
quanta potui honorificentia transtuli. quod in
ni eidemq(ue) sanctissime uirgini cu(m) appendiciis omnib(us)
remedio legaliter cora(m) omnib(us) tradidi. addens quoq(ue)
a. Hoc totu(m) q(uo)n(iam) minus esset paru(m) in clericor(um) duodecim
sancte uirgini constitui. pro a(n)i(m)a mea. heredumq(ue)
... illius. theloneis. talem concessi libertatem. ut aliq(ue)
...ertate. his ita constitutis quoniam ecclesia nullo erat
...ificationem redimiculi p(re)bendar(um) parte dimisi. ne
hoc etia(m) concessi illis ut unusq(ui)sq(ue) fratru(m) ipsor(um) post
cuicumq(ue) sibi placuerit relinquat. Et si quis eor(um) sup...
...eres eius aut cuicumq(ue) ipse adhuc uiuens concesserit
...abilit heredu(m) aut pro heredu(m) meor(um) aut etia(m) ext...
...re deinde demere temptauerit deleat(ur) ira(m) dei et offensam
...en(a)t memoria. Et p(re)dicte sancte uirginis in perpetuum
...n(i)potentia cunctor(um) qui aderant tribulis resonabat nunq(uam)
...nte uultu altissimi constrictus. Actu(m) publice bruxe...
...tione. xv. Leone. viiii. ap(osto)lica sede presidente pontifice
... pontificale(m) cathedra(m) domno Gerardo obtinente p(re)sule.
...n tam assensu q(ua)m consilio. Et p(re)sens eand(em) ecclesiam dedica...
...entis p(re)sentia ut om(n)ia ibi constituta. Et testib(us) idoneis
...archid(iaconi). S(ignum) Emelini. S(ignum) Ingelb(er)ti fr(atr)is ei(us). S(ignum) Sigeri. S(ignum)
...dzonis p(res)b(ite)ri. S(ignum) Folb(er)ti p(res)b(ite)ri. S(ignum) Ottonis. S(ignum) Iohis
Thiedonis decani. S(ignum) Heimezonis. S(ignum) Hartfridi p(res)b(ite)ri

ARCHIVES

2

. Quicquid in hoc seculo fundamento bonitatis quisquam superedificat apud Dominum in ęterna remunerati | one retribui confidat. Quapropter ego Baldricus parrochialem ęcclesiam Brucselle consecrari feci et | in ea corpus sanctissimum virginis Christi Gudilę quanta potui honorificentia transtuli, quod in | ęcclesiola[a] sancti Gaugerici negligenter positum inveni, eidemque sanctissimę virgini cum appenditiis omnibus ipsam ęcclesiam pro animę meę meorumque propinquorum remedio legaliter coram omnibus[b] tradidi, addens quinque | mansus in Hascreold [1] et in Wolewe septem bonaria. Hoc totum, quanvis esset parum, in clericorum duodecim | prebendas dedi et divisi, quos ibi ad serviendum Deo et sanctę virgini constitui pro anima mea heredumque | meorum et pro heredum redemptione, eisque in pascuis, silvis, theloneis, talem concessi libertatem ut absque ullius redditu servitutis libere horum fruerentur utilitate. His ita constitutis quoniam ęcclesia nullo erat | juvamine fulta et undique egens auxilii ad ejus edificationem redimiculi prebendarum partem dimisi ne | statum elemosinę omnino viderer vendere precio. Ad hoc etiam concessi illis ut unusquisque fratrum ipsorum post | vitę suę spacium per annum integrum prebendam suam cuicumque sibi placuerit relinquat, et si quis eorum super | prebendariam terram edificaverit quicquam per annum istum heres ejus aut cuicumque ipse adhuc vivens concesserit | edificationes ejus sibi auferat. Si quis autem, quod absit, heredum aut proheredum meorum aut etiam extra | nea quelibet persona hanc meam traditionem pervertere et inde demere temptaverit quicquam iram Dei et offensam | sancti Michaelis archangeli, cujus in predicta ecclesia veneratur memoria, et predicte sancte virginis in perpetuum incurrat et excommunicationem sancti pontificis, que in presentia cunctorum qui aderant terribilis resonabat, numquam | evadat, sed semper hujus vinculi nodo appareat ante vultum altissimi constrictus. Actum publice Bruc selle anno dominicę Incarnationis M. XL. VII indictione XV, Leone VIIII apostolicam sedem presidente pontifice | summo, regnante Henrico imperatore III, cameracensium pontificalem cathedram domino Gerardo obtinente presule, | qui in his omnibus cum uxore mea Oda adjutor mihi extitit tam auxilio quam consilio et presens eandem ecclesiam dedica | vit, et ut prescriptum est excommunicatione omnia firmavit. Ejus presentia fuerunt omnia ibi constituta et

a) Également dans le Cartulaire n° 487 Dans le Cartulaire n° 357, on a écrit ecclesia.

b) Sic dans le Cartulaire n° 418. Miraeus donne en marge la lecture : Coram hominibus.

[1] Dans d'autres actes, nous trouvons *Ascherholt* (a° 1151 et a° 1200). *Cartulaire d'Afflighem,* n°s 85 et 232 (*Anal. eccles.*, 1894.)

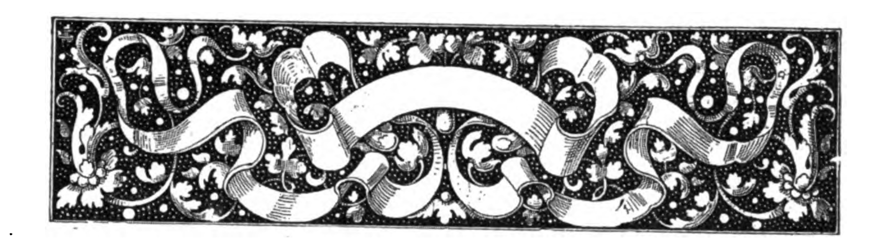
testibus idoneis | firmata. Signum domini Gerardi predicti episcopi. S. Gerardi archidiaconi. S. Emelini. S. Ingelberti fratris ejus. S. Sigeri. S. | Folcardi. S. Onulfi filii ejus. S. Gerardi. S. Litberti. S. Azonis presbiteri. S. Folberti presbiteri. S. Ostonis. S. Johannis | S. Fastradi. S. Johannis. S. Stepponis. S. Siberti. S. Thiedonis decani. S. Heimezonis. S. Hartfridi presbiteri | S. Adelardi. S. Radulfi. S. Emmonis.

Au dos de l'acte : Littera quod Baldericus fecit translatari corpus beate Gudile de ecclesia sancti Gaugerici ad istam ecclesiam et multa alia bona que dedit capitulo. *(Écriture du XIVe siècle.)*

Marque d'inventaire ancien A. 1. *(Arca I.)* Au bas, au milieu, scel pendant en cire vierge rougeâtre, fruste et informe, au type équestre.

G. Des Marez.





LA
POPULATION DE LOUVAIN
AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES



'ÉTUDE de M. H. Pirenne sur *les Dénombrements de la population à Ypres, au XVe siècle* [1] et son rapport au XIe Congrès d'hygiène et de démographie [2] ont fait surgir en différents points du pays des travaux sur la population de nos villes au temps passé [3]. Dans les *Mélanges Paul Frédéricq* [4], l'historien de Louvain, M. Herman van der Linden, a consacré quelques pages à l'intéressant dénombrement de la population de Louvain en 1597-1598, publié jadis par Edw. van Even, à la suite de son édition de la *Geschiedenis*

[1] *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. I.

[2] *Les archives au point de vue de la démographie historique*, Bruxelles, 1903.

[3] J. Brassinne. *La population de Liège en 1650* [Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXIII (1903), p 232-246]; G. Willemsen, *Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1631-1795) [Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 5e série, t. VI (1904), p. 189-222] ; Em. Dony, *Le dénombrement des habitants de la principauté de Chimay en 1616*. [Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. LXXVI (1907), p. 182-267]; J. Cuvelier, *Le Fouage brabançon, de 1374* ; *Ibidem*, p. 537-547 ; *cf.* E. Geraets, *Recherches sur la population de Hasselt pendant les XVIIe et XVIIIe siècles*. [Bulletin des Mélophiles de Hasselt, t. XXXIV (1898), p. 9-28].

[4] P. 307-310, *De Ontvolking van de stad Leuven gedurende de XVIe eeuw*.

van Leuven de Boonen [1]. Van Even, en attribuant à Louvain, à la fin du XVI[e] siècle, une population de moins de 7,000 habitants, avait évidemment mal interprété son texte et c'est avec raison que M. van der Linden, tout en constatant que les troubles de la seconde moitié du XVI[e] siècle avaient fait baisser le chiffre de la population dans des proportions assez sensibles [2], croit pouvoir fixer le nombre des habitants à cette époque entre 8 et 10,000.

Un examen attentif du dénombrement de 1597-98 — qui mériterait assurément d'être étudié d'une manière approfondie — nous a donné la conviction que, dans les dernières années du XVI[e] siècle, Louvain devait encore compter bien près de dix mille habitants. Ainsi que M. van der Linden l'a remarqué, le dénombrement ne contient pas le relevé de tous les habitants, mais seulement celui des *communiants*, en d'autres termes, des personnes âgées de plus de 12 ans [3]. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que l'on a eu d'abord l'intention de faire un dénombrement complet. Dans les trois premières rues de la paroisse Saint-Pierre, la *Hoelstrate* (rue de Tirlemont), la *Dorpstraete* (rue de Diest) et l'*Eykestraetken*, on ne se sert, pour désigner les enfants,

[1] *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, publié par E. Van Even, Louvain, 1879-1880, in fol.

[2] Il faut bien se garder de prendre à la lettre les documents même officiels, où l'on cite des chiffres, à ces époques où les préoccupations statistiques n'existaient pas. Ainsi, lorsqu'on voit Philippe II, dans une charte originale du 11 mai 1588 (Archives de la ville de Louvain, n° 910) — par laquelle il accorde à la ville de Louvain un délai de deux ans pour le paiement de ses dettes — répéter, sur la foi des braves gens de Louvain, qu'en 1578, il est mort en cette ville, en l'espace de neuf ou dix mois, environ quarante mille personnes, des suites de la maladie contagieuse provoquée par les soldats qui abandonnaient en pleine rue les entrailles des bestiaux volés par eux dans les campagnes, il est certain que l'on se trouve en présence d'une de ces exagérations grossières dont sont coutumières les personnes qui ont à se plaindre et qui cherchent à apitoyer sur leur sort les autorités publiques ou les âmes charitables. Quarante mille personnes! A aucune époque de son histoire, avant la fin du XIX[e] siècle, Louvain n'a compté autant d'habitants.

[3] On n'est pas d'accord sur l'âge qu'il faut donner aux communiants au moyen âge. Si nous avons adopté celui de 12 ans en 1597-1598, c'est que, dans le dénombrement de 1631, dont il est question plus loin, cet âge est expressément stipulé à diverses reprises. Il est infiniment probable que, trente ans auparavant, c'est le même âge qui a prévalu dans la détermination des personnes imposables, et que, par conséquent, les *kinderen communicanten* de 1597-1598 doivent être mis sur le même pied que les *kinderen over die twelff jaren* de 1631.

que du terme « kinderen », tandis que dans tout le reste de la paroisse on emploie les mots *communicanten* ou *kinderen communicanten*. Au demeurant, la différence se fait sentir immédiatement. Tandis que les 44 maisons habitées de ces trois rues donnent un total de 230 habitants, soit 5.23 personnes par maison, les 657 maisons restantes de la même paroisse ne fournissent que 2,129 habitants, soit 3.24 personnes par maison. La différence est trop sensible pour ne pas avoir une cause bien déterminée ; car, disons-le immédiatement, les étudiants n'étaient pas plus nombreux dans les trois rues précitées que dans les autres. Ils n'y forment qu'un dixième environ de la population, tandis que dans le reste de la paroisse cette cote est dépassée. Or, en appliquant ce chiffre de 5.23 par maison — qui est assez bas, surtout dans une ville universitaire — à toutes les maisons habitées de la ville, au nombre de 1,523, on arrive à un total de 7,965. Si l'on y ajoute les 80 maisons des deux béguinages, avec une population d'environ 250 béguines, et les 55 collèges, pédagogies, couvents, etc., contenant environ 1,480 personnes, ce total devient 9,695 personnes, soit en chiffres ronds, 9,700.

Les 1,523 maisons citées en premier lieu abritaient environ 1,600 ménages, ce qui donne pour la population de 7,965 habitants, une moyenne de 4.97 personnes par ménage, chiffre assez élevé. Pas plus qu'au commencement du XVIe siècle, les Louvanistes n'avaient l'habitude, en 1597, de s'installer à plusieurs ménages dans une seule maison. On pourrait s'en étonner quelque peu, après le sac de la ville en 1578. Car, à la fin du XVIe siècle, il y avait encore à Louvain plus de 400 maisons en ruines ou inhabitables, se répartissant comme suit entre les diverses paroisses : Saint-Pierre, 67; Saint-Michel, 308; Saint-Quentin, 3 ; Saint-Jacques environ 24. Mais, en même temps que la soldatesque détruisait les édifices, la peste faisait de terribles ravages dans la population, à tel point que les 80 ménages qui, en 1597, avaient éprouvé le besoin d'installer leurs pénates dans des parties de maisons, auraient pu parfaitement trouver place dans les 105 maisons vides qui figurent, dans le dénombrement de cette année, à côté des 400 maisons en ruines.



Un tiers de siècle plus tard, en 1631 [1], on fit à Louvain un nouveau dénombrement de la population, à peu près dans les mêmes conditions qu'en 1597-98. Si, à certains égards, les auteurs de ce travail entrent dans moins de détails que leurs prédécesseurs — par exemple au point de vue de la profession des habitants, qu'ils n'indiquent qu'exceptionnellement, — le dénombrement de 1631 n'en mérite pas moins d'être étudié de près, d'autant plus qu'il n'a pas reçu jusqu'ici, comme son aîné, les honneurs de la publication.

Il se trouve tout entier dans le registre n° 1073 des archives administratives de la ville de Louvain; c'est une copie contemporaine collationnée sur le dénombrement original, dans un volume sur papier, de 0.32 × 0.21 m., et contenant 78 feuillets.

Ce dénombrement fut ordonné à l'occasion de la levée d'un impôt capital général consenti par les États de Brabant à Sa Majesté, pour le payement des gens de guerre, en février 1631, et accepté par l'archiduchesse Isabelle, le 5 mars suivant [2]. Dans la ville de Louvain, le dénombrement fut effectué, du 22 au 27 mars, en présence de Claude van der Eycken, chevalier, premier trésorier, et Charles Schotte, chevalier, conseiller et pensionnaire de la ville de Bruxelles, Chrétien van Broechoven, échevin, et maître Jacques Edelheer, conseiller et premier pensionnaire de la ville d'Anvers, tous à ce commis par les États de Brabant. Ils furent assistés par François de Saint-Victor, chevalier, seigneur de Bomelette, substitut-bourgmestre, François Daneels, Baptiste de Vleeschouwere et Jacques Crols, conseillers de la ville de Louvain, et des délégués de l'Université. Les taxes furent inscrites en marge du relevé des habitants, à l'intervention de Jean Schotte,

[1] Il y eut, en réalité, une proposition émanant des villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, aux États de Brabant, de procéder à un nouveau dénombrement général des foyers du duché, en 1617. Mais les deux autres États prétendant qu'ils n'avaient reçu aucune instruction de leurs commettants, la proposition n'eut pas de suite. C'est dommage, tel qu'il était conçu le projet nous aurait fourni sur le duché de Brabant, au début du XVIIe siècle, des renseignements statistiques que nous ne retrouverons plus qu'en 1693. Nous publions en annexe le texte de cette intéressante proposition des trois grandes villes.

[2] Voyez au registre 307 des États de Brabant, aux Archives générales du royaume, divers actes contenant le résumé des délibérations des trois États, ainsi que de celles des villes, au sujet du consentement de ce subside et de la manière dont il devait être levé.



protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Pierre à Louvain, et d'un commis de Paul de Ryckel, chevalier, seigneur d'Oirbeek, conseiller et receveur général des États de Brabant au quartier de Louvain, à ce délégués par les dits États, le 25 mars 1631.

Exécuté dans les conditions susdites par les deux secrétaires de la ville, sous la direction des commissaires, ce dénombrement présente toutes les garanties de sincérité et d'exactitude désirables.

Chaque ménage, chacun de ses membres, hommes, femmes, enfants au-dessus de 12 ans [1], valets, servantes, étudiants, etc., chaque collège, chaque couvent est taxé d'après ses ressources présumées. Sont seuls exempts, tout en figurant sur la liste, les pauvres secourus par la mense du Saint-Esprit, les soldats sous les armes, le bourreau, et de-ci de-là quelque rare particulier. C'est dire que les taxes diffèrent de ménage à ménage, d'individu à individu. Le magistrat de Louvain a fait observer dès le début aux commissaires répartiteurs qu'aucun marchand ou commerçant de détail ne pourrait être taxé à plus de dix livres [2]. Aussi, la plupart des taxes sont-elles inférieures, et de beaucoup, à cette somme. Aucune cependant ne descend en dessous de 4 sous pour un individu ou de 24 sous pour une famille (homme 20 sous, femme 4 sous). Les étudiants sont taxés régulièrement, sauf les pauvres qui ne paient pas, à une livre. Cette même taxe est généralement appliquée aussi à chaque enfant au-dessus de 12 ans, aux valets et aux servantes. Les professeurs ordinaires de l'Université, les présidents des collèges et les curés des paroisses paient 12 livres; les chanoines sont taxés à 10 livres. Les plus grosses taxes que l'on rencontre sont celles du prévôt des Oratoriens (fol. 20), du prieur de Saint-Martin (fol. 32), des abbés de Vlierbeek (fol. 50 vso) et de Sainte-Gertrude (fol. 75 vso), de la prieure des Dames Blanches (fol. 15 vso) et de l'abbesse de Notre-Dame de la Vignette

[1] Cet âge résulte de différentes mentions. Voyez notamment fol. 57 vso, *twee kinderen over die twelff jaren*, 63 vso, *idem*, 74 vso, *drije kinderen over 12 jaren*, etc. *Cf.* l'ordonnance du 5 mars 1631, Annexe II, sous la rubrique *kinders*.

[2] Cette taxe présumait une très honnête aisance, si on s'en rapporte à la note qui accompagne le nom de la veuve Van Spangen (fol. 57 vso), qui avait été taxée d'abord à 7 livres, chiffre barré ensuite et remplacé par 10 livres avec le commentaire suivant : « Gestelt op 10 l. als wel gestaende renthieresse. » Elle a, du reste, deux servantes taxées chacune à une livre. *Cf.*, d'ailleurs, l'ordonnance du 5 mars 1631.



(fol. 51), qui tous paient 75 livres. Le cas du recteur des Jésuites (fol. 55 v^so^), qui prétendait — non sans raison d'ailleurs — appartenir à un ordre mendiant, fut réservé. Mais une main postérieure a écrit derrière son nom « 75 livres », de sorte qu'il fut taxé comme les prélats des plus riches couvents. Parmi les laïcs, la plus forte taxe est celle du receveur Blijleven (fol. 4 v^so^), qui paie 66 livres 6 sous et 2 plaques, pour lui, sa femme, un clerc, deux servantes, un valet et deux étudiants, puis celle du mayeur (fol. 66 v°) taxé pour lui, sa femme et cinq domestiques, à 64 livres, enfin vient celle du bourgmestre Jean Willemarts, qui se monte à 55 livres 6 deniers 2 plaques, pour lui, sa femme, trois enfants au-dessus de 12 ans, deux valets et deux servantes [1] (fol. 17). Le total de la taxe pour Louvain fut d'environ 12,000 livres [2].

Quant à la population, elle était répartie à ce moment entre 1,796 ménages dont 1,682 aisés, ou tout au moins taxés, et 114 pauvres secourus par la mense du Saint-Esprit. Pour une époque que l'on a toujours considérée comme un temps de misère noire [3], ce chiffre d'un ménage pauvre sur seize est excessivement bas. On ne le rencontre ni au XVe ni au début du XVIe siècle, où, dans les grandes villes comme Louvain, on avait l'habitude de compter un ménage pauvre sur dix et même sur huit [4].

Voici comment ces ménages se trouvaient répartis entre les diverses paroisses :

Saint-Pierre	697 taxés,	49 pauvres.
Saint-Michel	318 »	27 »

[1] Ces taxes d'officiers publics ne permettent, au demeurant, de tirer aucune conclusion au sujet de la fortune de ces personnages. En l'espèce, ce sont les offices qui ont été taxés. *Cf.* l'ordonnance du 5 mars 1631. Annexe II

[2] On trouvera plus loin (annexe II) le texte complet de l'ordonnance, avec le taux des diverses catégories de fonctionnaires et d'habitants, appliqué en cette circonstance.

[3] Suivant un document de l'époque (1630), publié par GACHARD, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 75, les États de Brabant avaient consenti des aides « jamais veues ny ouyes du passé, excédant de beaucoup leurs forces : et ce, en un temps auquel le pays avait esté foulé, exténué et épuisé à n'en pouvoir plus ». Ce qui prouve une fois de plus que, lorsqu'il fallait payer, on criait volontiers famine, et que l'on a tort de prendre à la lettre les textes émanant de gens intéressés à travestir la vérité.

[4] En 1854, sur une population d'un peu plus de 31,000 habitants, 8,344 étaient secourus par le bureau de bienfaisance, c'est-à-dire plus d'un sur quatre. (ED. VAN EVEN, *Louvain monumental*, p 92.)

Saint-Quentin	177 taxés,	23	pauvres.
Saint-Jacques	230 »	8	»
Sainte-Gertrude	260 »	7	»

On remarque que, si dans la plus importante de ces paroisses il se rencontre un ménage pauvre sur un peu plus de quatorze, cette proportion devient plus forte dans les paroisses de Saint-Michel et de Saint-Quentin, où on trouve respectivement un ménage pauvre sur douze et huit ménages, alors que le nombre des secourus du bureau de bienfaisance de l'époque est presque nul dans celles de Saint-Jacques (un sur vingt-neuf) et de Sainte-Gertrude (un sur trente-sept).

D'après toutes les apparences, l'ancienne capitale du duché de Brabant paraît avoir été, à cette époque, exception faite pour le monde universitaire, une agglomération de petits rentiers, bourgeois, commerçants, gens de métiers et agriculteurs, peu de gens très pauvres, mais aussi peu de gens très riches, en un mot la population que l'on rencontre encore de nos jours dans les villes de province de troisième et de quatrième ordre, entièrement dépourvues de grandes industries.

On a vu plus haut que la taxe de 10 livres appliquée à un chef de ménage dénotait plus qu'une simple aisance. Si l'on veut connaître la quantité des personnes qui se trouvaient dans ce cas, en dehors des curés de paroisse, chanoines, professeurs d'université, collèges et couvents, le petit tableau suivant nous l'apprendra immédiatement :

Dans la paroisse	St-Pierre, il y en a	58	ou env.	8 p. c.	du total des ménages.
»	St Michel »	16	»	5 p. c.	»
»	St-Quentin »	10	»	5 p. c.	»
»	St-Jacques »	13	»	6 p. c.	»
»	Ste-Gertrude »	12	»	5 p. c.	»
Ce qui fait pour toute la ville		109	ou un peu plus de	6 p. c.	»

Pour autant que les noms de ces 109 chefs de ménages très aisés sont accompagnés de leur profession, la plupart d'entre eux appartiennent au magistrat de la ville, à la corporation des brasseurs ou aux receveurs particuliers.

Chose curieuse et qui confirme une fois de plus le principe d'après lequel à un grand nombre de grosses fortunes correspondent



généralement de nombreuses familles pauvres, tandis que, là où la quantité de personnes très riches est peu élevée, il n'y a ordinairement que fort peu de pauvres, ce chiffre de 109 ménages très aisés est, à cinq unités près, le même que celui des ménages très pauvres, qui sont au nombre de 114.

Ensemble, ces deux catégories extrêmes ne forment que les 12 ou 13 centièmes de la population laïque. Les 87 ou 88 centièmes restants, c'est-à-dire l'immense majorité, flottait entre les limites de l'aisance et de la pauvreté.

Les 1,796 ménages se composaient de 1,507 hommes, 1,672 femmes, parmi lesquelles 303 veuves, 643 enfants au-dessus de 12 ans, 341 étudiants, dont 20 pauvres, 264 valets et 596 servantes, répartis comme suit entre les diverses paroisses :

	Hommes.	Femmes.			Enfants.	Étudiants.	Valets.	Servantes.
St-Pierre	623	713	dont	158 veuves	349	199	127	306
St-Michel	293	330	dont	40 veuves	179	68	53	110
St-Quentin	162	177	dont	37 veuves	48	28	21	43
St-Jacques	200	204	dont	30 veuves	38	13	20	59
Ste-Gertrude	229	248	dont	38 veuves	29	33	43	78

Avant de parler de la population des collèges, pédagogies, couvents, etc., constatons que, indépendamment de ces établissements, la ville de Louvain comptait, en 1631, un total de 5,023 habitants au-dessus de 12 ans. Chaque ménage comptait, en moyenne, 2.82 de ces personnes se répartissant comme suit : 0.85 hommes, 0.92 femmes, 0.36 enfants au-dessus de 12 ans, 0.20 étudiants, 0.15 valets et 0.34 servantes.

Ainsi donc on rencontrait 10 hommes par 12 ménages, 10 femmes par 11 ménages, 10 enfants par 28 ménages, 10 étudiants par 50 ménages, 10 valets par 67 ménages, 10 servantes par 30 ménages. En d'autres termes encore, sur 100 individus au-dessus de 12 ans, il y avait 29.86 hommes, 33.30 femmes, 12.81 enfants, 6.74 étudiants, 5.35 valets, 11.94 servantes.

On remarquera la grande quantité de veuves, 1 sur 5 1/2 femmes, et cependant on n'a relevé, comme veuves, que celles qui sont nettement désignées par ce qualificatif, de sorte que la proportion de 1 sur 5 1/2 constitue un minimum. Ce minimum est, du reste, dépassé dans la paroisse Saint-Pierre, où on rencontre une veuve

sur 4 1/2 femmes, et dans celle de Saint-Quentin, où on en trouve une sur 5. Il n'est pas atteint dans celles de Sainte-Gertrude, Saint-Jacques et Saint-Michel, où on rencontre respectivement une veuve sur 6 1/2, 6 4/5 et 8 1/4 femmes. Au XVIIIe siècle, Deparcieux [1] remarqua aussi qu'on voyait plus de veuves que de veufs. « Plusieurs raisons, dit Levasseur [2], expliquent cette différence : la femme étant généralement plus jeune que le mari a chance de lui survivre ; la femme veuve éprouve moins le besoin ou trouve moins l'occasion de se remarier ; enfin la vie moyenne de la femme est un peu plus longue que celle de l'homme. » A notre avis, il aurait pu y ajouter une quatrième cause : les guerres fréquentes qui fauchaient évidemment plus d'existences masculines que féminines. C'est, du reste, une des raisons invoquées par Bücher [3], lorsqu'il ramène à quatre causes principales l'excès de la population féminine sur la population masculine : 1° les dangers incessants auxquels sont exposés les hommes : guerres, querelles intestines, voyages de commerce, etc. ; 2° une plus grande mortalité des hommes en cas de peste ; 3° l'intempérance des hommes dans toutes les jouissances ; 4° le célibat du nombreux clergé qui, généralement, n'était pas compris dans les recensements. Ce dernier motif ne peut pas être invoqué pour le dénombrement qui nous occupe. Au demeurant, grâce surtout à l'élément étudiant, la différence entre les deux sexes est très minime à Louvain en 1631. Pour ce qui regarde la partie de la population examinée jusqu'à présent, on trouve la proportion suivante sur 100 individus : hommes, 41.95 ; femmes, 45.24 ; enfants (sexe indéterminé), 12.81.

Le nombre des pères restant auprès de leurs enfants mariés est de 6, tandis que celui des mères s'élève à 20, preuve nouvelle d'une plus forte longévité du côté de la femme. A Rostock, en 1594-95, M. Paasche ne relève que 2 pères pour 12 mères se trouvant dans ce cas [4].

[1] *Essai sur la probabilité*, p. 99.

[2] *La population française*. t I, p. 336.

[3] *Die Frauenfrage im Mittelalter*. [Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft, 1882, p 344-397.]

[4] *Die Städtische Bevölkerung früherer Jahrhunderte nach urkundlichen Materialiën aus dem Rathsarchive der Stadt Rostock*. [Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, t. 39 (1882), p. 303-380.)

Si, jusqu'à présent, nous nous sommes trouvés en face de chiffres aussi mathématiquement exacts que possible, il n'en va plus de même lorsqu'il s'agira de déterminer le chiffre de la population en dessous de 12 ans. Ici on ne peut plus que calculer, tâcher d'arriver à des approximations, voire des probabilités. Il n'en est heureusement pas de la statistique comme de la comptabilité, qui, par principe, doit une égale sollicitude aux millions et aux centimes. On peut, dans une foule de cas, se contenter de l'à peu près. On doit même s'en contenter, et le dire hautement, toutes les fois que des chiffres trop précis seraient, pour le lecteur, un leurre et un trompe-l'œil. *De minimis non curat prætor* [1]. Il va sans dire que ce n'est pas un motif pour appliquer les statistiques modernes à une ville du commencement du XVIIe siècle. Cela équivaudrait à vouloir faire admettre que les idées, au sujet de la procréation dans les familles, n'ont pas varié depuis trois cents ans, malgré Malthus et le néo-malthusianisme, que la mortalité infantile serait restée de nos jours ce qu'elle était au XVIIe siècle, et que ni l'hygiène ni la médecine n'auraient fait de progrès depuis lors. On peut même dire qu'il serait dangereux d'appliquer à une ville belge les chiffres constatés dans d'autres pays vers la même époque, sans tenir compte des questions de latitude, des périodes de progrès ou de décadence dont l'influence fut toujours si considérable en cette matière. En un mot, nous croyons, avec Inama-Sternegg [2], qu'il faut être très prudent dans l'évaluation de la population enfantine aux siècles passés, parce qu'on n'a guère encore d'indications suffisantes à ce sujet et que les résultats peuvent varier du tout au tout, suivant le facteur admis. Ces réserves faites, on peut admettre avec Bücher [3] que le nombre de naissances au moyen âge était plus considérable que de nos jours ; celui des décès aussi, il est vrai, ainsi que le montre le savant historien économiste par l'exemple de la généa-

1 Cf. A. DE FOVILLE, *La statistique, les statisticiens et leur institut international.* [Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques 1906, février, p. 216-240]. Voyez aussi SCHÖNBERG, *Basels Bevölkerungszahl im 15 Jahrhundert.* [Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, t. 40, p. 344-380.]

2 *Statistische Monatschrift,* t. XII (1886), p. 387-408.

3 *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main.*

logie de la famille Rohrbach, où, de 1400 à 1570, les deux tiers des enfants nés viables moururent avant leurs parents.

Pour les XVIIe et XVIIIe siècles, on trouve la confirmation des nombreuses familles dans le Mecklembourg, dans la généalogie de la famille Wachenhusen que fait connaître Grotefend [1] et dans notre pays même, pour ne citer qu'un exemple, dans celle de la famille Sire Jacob, dressée d'après les sources les plus authentiques et les plus complètes, par notre confrère D.-Eug. Sire Jacob. Daniel Sire Jacob (1580-1661) eut dix enfants. De ses fils, Joachim (1613-1681) en eut six et Jacques neuf. François, le fils de Joachim, en eut huit, et Jacques, fils de Jacques, six. Mais voici mieux encore : Daniel, un autre fils du premier Daniel, eut dix-huit enfants. Un de ceux-ci, Martin, en procréa à son tour onze, et tandis qu'un de ses fils, François, devient le père de sept enfants, son cousin, Martin-Joseph, en eut douze, dont le dernier survivant mourut en 1825.

A l'appui de ce qui vient d'être dit, on peut citer la phrase caractéristique du célèbre Herman Conring, un contemporain de l'époque dont il est question ici : « Dans les pays du Midi, en Espagne, par exemple, il est rare qu'une femme donne le jour à dix ou onze enfants, *tandis que dans les pays du Nord, rien n'est plus fréquent* [2]. »

Zofia Daszynska [3] compte à Zurich, en 1637, 5.03 habitants par ménage et Schöpflin [4], vers la même époque, à Strasbourg, 5, tandis que Paasche n'en compte que 4.57 à Rostock à la fin du XVIe siècle [5].

Sans donner à ces chiffres une autre valeur que celle qui se dégage de toute comparaison, on se rapprochera sans doute sen-

[1] *Ueber Stammtafeln.* [Jahrbücher des Vereins für Mecklemburgische Geschichte und Altertumskunde, t. 70 (1905), p. 1-44.]

[2] OSKAR JOLLES, *Die Ansichten der Deutschen nationalökonomischen Schriftsteller des XVIen und XVIIen Jahrhunderts über Bevölkerungswesen.* [Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, t. XLVII, p. 193-224.] *Cf.* LEVASSEUR, *La Population française*, t. I, p. 254.

[3] *Stoff und Methode der historischen Bevölkerungsstatistik.* [Jahrbücher, etc., t. LXVI (1896).]

[4] *Alsatia illustrata* cité par EHEBERG, *Strassburgs Bevölkerungszahl seit Ende des XVen Jahrhunderts bis zur Gegenwart.* [Jahrbücher, etc., t. XLI (1883). p. 297-314 ; t. XLII (1884), p. 414-430.]

[5] *Loco citato.*

siblement de la vérité en appliquant à la population de Louvain, en 1631, les chiffres trouvés dans le dénombrement de cette même ville un tiers de siècle auparavant, soit 4.97 individus par ménage.

La différence entre ce chiffre et celui de 2.82 que l'on trouve en 1631, soit 2.15, représenterait la moyenne du chiffre d'enfants en dessous de 12 ans dans chaque ménage. Étant donné que le chiffre de 4.97 est relativement élevé, nous croyons qu'il serait dangereux de le dépasser et que le résultat auquel on arrivera de la sorte constituera plutôt un maximum qu'un minimum. Zofia Daszynska [1] constate qu'il y avait, en 1637, dans la ville de Zurich, 253 enfants en dessous de 10 ans, par 1,000 habitants. Cela ferait, pour les 11,100 auxquels nous estimons la population de Louvain à cette époque, un peu plus de 2,800 enfants de moins de 10 ans, ou, en appliquant les mêmes chiffres aux enfants en dessous de 12 ans, environ 3,400 êtres de cette catégorie. Notre chiffre de 3,861, qui représente 34 p. c. de la population totale est, comme on le voit, plus élevé. En France, sous Louis XV, les enfants au-dessous de 12 ans n'atteignaient pas 29 p. c. de la population, et ceux de moins de 15 ans ne représentaient que 36 p. c. [2]. En 1890 enfin, en Belgique, les enfants en dessous de 12 ans ne formaient que les 26.36 p. c. de la population. Mais il ne faut pas oublier que jadis la mortalité pendant l'enfance était beaucoup plus effrayante que de nos jours. H. Westergard [3] a constaté qu'à Genève, sur 100 enfants, il en mourait pendant la première année, au XVIe siècle, 26 ; au XVIIe, 24 ; au XVIIIe, 20, et enfin au XIXe, 12, c'est-à-dire la moitié seulement du XVIIe siècle.

En augmentant de 2.15 unités la population de chacun des 1,796 ménages recensés, on ajoute aux 5,023 personnes âgées de plus de 12 ans, 3,861 individus n'ayant pas atteint cet âge et on arrive ainsi à fixer cette partie de la population de Louvain à 5,023 + 3,861 = 8,884 habitants.

[1] *Zürichs Bevölkerung im XVII^ten^ Jahrhundert. Ein Beitrag zur Kenntnis der historischen Städtestatistik.* In-4° de 47 p. Berne, 1889.

[2] LEVASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 334.

[3] *Die Lehre von der Mortalität und Morbidität* (1882), p. 106.

D'autre part, la population des 32 collèges comprenait 767 personnes réparties comme suit :

Noms des collèges.	Présidents.	Étudiants.	Valets.	Servantes.	Divers.
Trois langues	le chan.-chantre de St-Pierre.	7		1	
Luxembourg ou Milius	un présid.	7	1	1	
Drieux	—	5		1	un chapelain de St-Pierre et un vicaire de St-Jacques.
Craenendonck	un présid.	16	1	2	
Standonck	un père	32 pauvres		2	
Ste-Anne	un présid.	15	1	1	
Peltz	—	12		2	chanoine Vogels.
Savoie	—	8	2	2	
Mons	—	4 commensaux 4 caméristes		1	
Houterlé	Dus Wiggers	30	1	1	
Divaeus	Dus Soenius	13	1	2	
Petit coll. des Théologiens	un présid.	21	1	2	
Grand —	—	96	2	1	
Ordre teutonique	—	10	1	1	
Winckele [2]	Magnificus dus Dr Valentinus	15	2	2	
Bay	—	20	3	2	procureur Capellin.
Irlande	—	9		1	
Pape	—	55	2	2	un docteur.
Bois-le-Duc	—	12		1	
St-Yves ou des Bacheliers	—	9		1	
Breughel	—			1	
Floreffe [3]	—	11 religieux	2		5 commensaux.
Van Dale	—	16	1	2	

[1] Ce collège n'est pas nominativement désigné. Il est certain cependant que le prêtre Wiggers, qui avait chez lui 30 étudiants, devait se trouver à la tête d'un collège, et nous ne voyons guère que le collège de Houterlé ou celui de Malines qui fussent situés dans ces parages.

[2] Ce collège n'est pas nominativement désigné ; mais sa situation à côté de celui de Bay prouve qu'il s'agit du collège de Winckele.

[3] Le collège de Floreffe n'est pas cité dans VAN EVEN, *Louvain monumental*.

Noms des collèges.	Présidents.	Étudiants.	Valets.	Servantes.	Divers.
Aulne	—	12	1		
Hollande [1]	—	39	2	2	
Roi	—	36	2	2	
St-Donat	—	17	1	2	
Prémontrés	—	27	1	2	
Arras	Schinckel, doct. et prof. théol.	24	2	2	
Viglius	—	11	1	2	
Augustins [2]	—	16 religieux			
Delvaulx [2]	—	20 caméristes 15 commensaux		2	5 maîtres.

Au total 32 collèges comprenant autant de présidents, 644 étudiants (dont 32 pauvres), 31 valets, 45 servantes et 16 personnages divers, en tout 767 personnes.

Les quatre pédagogies comptaient ensemble 388 personnes ainsi réparties :

Noms.	Régents.	Magis principalis.	Minus princ.	Subregens.	Professeurs.	Étudiants.	Valets.	Servantes.
Porc	1	1	2	1	2	95		3
Lis	1	2	2			64		3
Faucon	1	2	2			1 4		2
Château	1	1	1	1	1	90	2	3

Ensemble 4 régents, 6 magis principales, 7 minus principales, 2 sous-régents, 3 professeurs (parmi lesquels, au château, le docteur Collins), 353 élèves, 2 valets et 11 servantes, soit 388 personnes.

Les abbayes et couvents d'hommes, y compris les Jésuites, comprenaient 451 personnes, savoir :

Noms.	Prélats.	Religieux ou conventuels.	Valets.	Servantes.	Divers.
Augustins	Prieur	45			7 commensaux, 9 caméristes.
Dominicains	—	79			

[1] Ce collège est indiqué sous la rubrique « In de Schoon L. Vrouwe doctor Paridaens president ». Il est assez curieux de constater que, dans ce même établissement, présidé par un docteur Paridaens, en 1631, une demoiselle Paridaens devait donner son nom à un couvent de filles de Marie qu'elle y érigea au commencement du XIXe siècle.

[2] Les collèges des Augustins et Delvaulx ne sont pas mentionnés dans VAN EVEN, *Louvain monumental*. Par contre, nous n'avons pas retrouvé dans notre dénombrement les collèges de Malines et de Liége, cités par cet auteur.

Noms.	Prélats.	Religieux ou conventuels.	Valets.	Servantes.	Divers.
St-Martin	—	20	6		1 commensal.
Carmes chaussés	—	8			
Carmes déchaussés	—	29	1		
Chartreux	—	12	2		8 frères lais.
Cellites	—	6			
Dominicains irlandais	—	22			
Ermites de St-Jacques	—	?			
Oratoriens	Prévôt	21			
Ste-Gertrude	Abbé	12	9	2	
Vlierbeek	—	10	8		
Jésuites	Recteur	121	1		

Au total 11 prélats, 385 religieux ou conventuels, 8 frères convers, 27 valets, 3 servantes, 8 commensaux, 9 caméristes, en tout 451 personnes.

Enfin, les abbayes et couvents de femmes, y compris le grand hôpital et les deux béguinages, comptaient 628 habitants ainsi répartis :

Noms.	Supérieures.	Religieuses.	Divers.
Dames Blanches	1	25	
Clarisses	1	60	
Carmélites déchaussées	1	17	1 demoiselle, 3 « geestelijke dochters ».
Annonciates	1	72	
Sœurs grises	1	22	
Ursulines	1	44	1 père, 1 camériste, 1 valet, 2 étudiants.
N.-D. de la Vigne	1 abbesse	26	
Sœurs Noires		18	
Ste-Monique		75	
Grand Hôpital	1 mère	20	5 valets, 1 servante.
Grand Béguinage	1 curé	173	béguines aisées, 30 pauvres, 2 valets, 3 servantes.
Petit Béguinage		23	béguines.

Ensemble 8 supérieures, 600 religieuses et béguines, 8 valets, 4 servantes, 2 étudiants et 7 personnages divers, ou 629 personnes.

Ainsi qu'on peut le constater, cette partie de la population, qui, à la fin du XVIe siècle, ne dépassait guère les 1,600 personnes, s'élevait, en 1631, à 2,182 individus. Ces chiffres ne manquent

pas d'intérêt. En effet, tandis que la population laïque et celle du clergé séculier passent à Louvain, entre 1597 et 1631, de 8,100 à 8,900 individus tout au plus, c'est-à-dire augmentent annuellement de 23.5 unités ou de moins de 3 pour mille, celle des couvents et collèges monte de 1,600 à 2,182, c'est-à-dire qu'elle s'accroît annuellement de 17.1 unités ou de 9 pour mille. Elle augmente donc trois fois plus rapidement que la première. Ce formidable accroissement de la population monastique n'était pas un phénomène particulier à Louvain. Sous le règne d'Albert et d'Isabelle, il s'étendait à la Belgique entière et, à la lumière de ces faits, on comprend mieux le sens des instructions que Philippo IV adressa en octobre 1632 à son frère, le cardinal-infant don Ferdinand, désigné dès lors pour recueillir la succession d'Isabelle aux Pays-Bas [1].

L'ensemble de la population de Louvain se serait donc élevé, en 1631, à 8,884 + 2,234 = 11,118 individus, dont un bon dixième vivait dans les couvents. En 34 ans, elle se serait donc accrue d'environ 1,400 habitants, soit une augmentation annuelle moyenne de 41 habitants ou moins de 5 pour mille [2]. Et cepen-

[1] Il importe aussi beaucoup pour le lustre de la religion et pour éviter les inconvéniens que ceux de l'état ecclésiastique et monastique soient pourvus de moiens suffisans pour s'entretenir avec décence. Et comme depuis quelque tems il s'est érigé audit païs beaucoup de nouveaux monastères et instituts, tant d'hommes que de femmes dont aucuns venus de France se sont parfois introduits sans mon consentement, le nombre en est accreu de manière qu'ils ne peuvent se soutenir, parce que les monastères s'affaiblissent, s'étouffent et meurent comme les arbres d'un jardin, s'il y en a trop. Et étant informé que les procès et scandales d'inimitié, jalousie entre les nouvelles et anciennes fondations et autres de l'état ecclésiastique sont très nuisibles et dangereux et qu'il en provient le mépris de cet état, la nécessité publique et plaintes du peuple et autres inconvéniens que l'abondance des nouveaux instituts produit, en cette vue vous ferez observer inviolablement et exactement les loix et placarts de ces païs pour qu'il ne s'y introduise de nouveaux couvens, ni qu'on y fonde des nouveaux monastères, sans mon expresse permission, et pour que les biens séculiers ne passent en leurs mains ; et je veux sans exception que ni ma tante puisse disposer ni dispenser à cet égard, sans mon avis, afin de prévenir tout relâchement et en avoir toujours le remède en mains sans risquer et être à même de pouvoir reformer les abus. (Bibliothèque royale. Manuscrit 16145, fol. 4. *Cf.* Archives générales du Royaume, Papiers d'État et de l'Audience. Registre nº 1234.)

[2] Ce chiffre est inférieur à celui de la France (5.4 par mille), de 1816 à 1861, et n'atteint pas la moitié de l'accroissement annuel de l'Allemagne

dant, dans cette période de malheur que constitue pour la Belgique le dernier tiers du XVI[e] siècle et tout le XVII[e] siècle, les années qui s'écoulent entre 1598 et 1631 sont presque entièrement occupées par le règne d'Albert et Isabelle, qui fut incontestablement une époque d'accalmie relative.

Toute la population recensée à Louvain, en 1631, peut être résumée dans le tableau suivant :

Hommes	2,008,	soit	29.64	p. c.
Femmes	2,284,	»	31.49	
Enfants de plus de 12 ans	643,	»	8.85	»
Etudiants	1,332,	»	18.37	»
Valets	332,	»	4.58	»
Servantes	658,	»	9.07	»
	7,257		100	

En laissant de côté les enfants, dont le sexe n'est pas déterminé, si nous mettons d'un côté les hommes et de l'autre les femmes, nous aurons :

Hommes	3,672,	soit	55.52	p. c.
Femmes	2,942,	»	44.48	»
	6,614		100	

Il y aurait lieu de faire un dernier tableau, en y introduisant le nombre supposé des enfants en dessous de 12 ans, ceci afin de pouvoir comparer nos chiffres avec ceux d'autres villes.

Hommes	2,008,	soit	18.09	p. c.
Femmes	2,284,	»	20.57	»
Enfants 3,861 + 643 =	4,504,	»	40.57	»
Étudiants	1,332,	»	11.98	»
Valets	332,	»	2.97	»
Servantes	658,	»	5.82	»
	11,118		100	

(12.3 par mille) pendant cette dernière période. Cf. OTTO BEHRE, *Deutschland und Frankreich verglichen auf bevölkerungsstatistischen Gebiete.* [Preussische Jahrbücher. Janvier 1906, p. 79-100.]

On peut rapprocher ce tableau de celui que le Dr Paasche dresse pour Rostock, qui fut également, on le sait, une ville universitaire, en 1594-95 [1]. Malheureusement, si Paasche est parvenu à nous faire connaître le nombre de garçons et de filles, il ne donne pas celui des étudiants. Pour le reste, la population de 12,690 individus, sur laquelle il travaille, se rapproche sensiblement de celle de Louvain. Voici donc la répartition de la population de Rostock en 1594-95 :

Hommes	2,350,	soit		18.67	p. c.
Femmes	2,963,	»		23.52	»
Fils	2,389,	»	18.83	38.72	»
Filles	2,529,	»	19.89		
Valets	1,036,	»		7.97	»
Servantes	1,436,	»		11.12	»

Si, à Louvain, nous laissions de côté les étudiants, nous pourrions dresser le tableau suivant :

Hommes	2,008,	soit	20.44	p. c.
Femmes	2,284,	»	23.25	»
Enfants	4,504,	»	46.03	»
Valets	332,	»	3.38	»
Servantes	658,	»	6.90	»

[1] On sait que l'étude de Paasche sur Rostock constitue une critique assez vive des travaux de BÜCHER, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Mein* (publié d'abord dans la *Zeitschrift für die Gesammte Staatswissenschaft*, 1881, p. 535-580, et 1882, p. 28-127, sous le titre *Zur Mittelalterlichen Bevölkerungs Statistik mit besonderer Rücksicht auf Frankfurt am Mein)*, et de SCHÖNBERG, *Finanzverhältnisse der Stadt Basel im XIVen und XVen Jahrhundert* (Tubingue, 1870). Ces savants ont répondu de la même encre, Bücher, dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, 1885, p. 436-449, où avaient paru ses études précédentes, sous le même titre, Schönberg, dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, t. XL (1883), p. 344-380, sous le titre *Basels Bevölkerungszahl im XVen Jahrhundert*. S'il nous était permis d'exprimer notre avis dans un débat aussi savant, nous dirions que les objections de Paasche n'ont pas ébranlé notre confiance dans les résultats obtenus par Bücher et Schönberg pour le xve siècle. Les chiffres de Paasche à Rostock pour les xive et xve siècles nous semblent bien plus sujets à caution. Mais, pour ce qui regarde la fin du xvie siècle, la source de Paasche, le *Steuerbuch* de 1594-95, nous paraît des plus sûres. Comme cette époque se rapproche davantage de celle que nous étudions ici, que celles étudiées par Bücher, Schönberg et autres, nous comparons les chiffres de Louvain à ceux de Rostock.

Comme on le voit, l'écart entre la population masculine et féminine demeure moins sensible qu'à Rostock ; sur 100 individus, il y a à Louvain à peine 3 femmes de plus que d'hommes. Le nombre d'enfants serait encore plus considérable qu'à Rostock, où il passe déjà pour très élevé aux yeux des économistes allemands. Si nous avons maintenu notre chiffre, c'est qu'à l'époque qui nous occupe la décadence de Louvain est évidente. Ce phénomène, que l'on peut regretter mais que notre impartialité d'historien nous oblige à constater, s'est vérifié, jusqu'à présent, dans tous les pays et à toutes les époques étudiées : aux périodes de prospérité économique correspond une diminution du nombre d'enfants, tandis que les périodes de crise économique sont caractérisées par l'augmentation des naissances [1]. Le vice-président du Reichstag, le D[r] Paasche, a fait cette constatation à Rostock pour l'époque de splendeur que constitue pour cette ville la fin du XVI[e] siècle. Les exemples donnés par Pirenne, pour Ypres, aux XV[e] et XVI[e] siècles [2], sont tout aussi significatifs : chaque fois que l'industrie prospère, le nombre d'enfants diminue ; au contraire, il augmente dès que l'industrie périclite.

Des chiffres qui demeurent, eux aussi, très bas, quels que soient les calculs auxquels on se livre, ce sont ceux des domestiques. C'est à peine si à Louvain, en 1631, on atteint la moitié du chiffre de Rostock, en 1594, et du côté valets, on reste même en dessous de ce nombre. Ce phénomène corrobore une fois de plus la constatation faite plus haut, qu'à cette époque il y avait à Louvain, en dehors du monde universitaire, à peine 6 p. c. de ménages qui fussent dans une honnête aisance.

Il peut être intéressant de rapprocher ces derniers chiffres de ceux d'autres villes à la même époque. Alors qu'à Louvain, en 1631, les valets formaient les 2.97 p. c. et les servantes les 5.82 p. c. de la population totale, à Venise (où il y a, en 1642, 120,000 habitants), les valets constituent les 3.1 p. c. et les servantes les 5.4 p. c. de la population totale, et à Florence, la même année, ces chiffres sont respectivement de 3.2 p. c. et de

[1] Cf. M. Beer, *Zur Bevölkerungslehre*. [*Die Neue Zeit*, 26 janvier 1907, p. 567-573.]
[2] *Op. cit.*

6.1 p. c. [1]. Comme on le voit, ils se rapprochent sensiblement de ceux de Louvain, alors que cependant la situation et la condition de ces villes étaient bien différentes de celles de la cité brabançonne.

Ainsi donc, malgré le léger progrès sur la fin du XVI[e] siècle, où la décadence de Louvain est à son comble, cette ville est décidément devenue, au XVII[e] siècle, une ville de second ordre, qui avait sensiblement la même population qu'Ypres (environ 12,000 habitants à la fin du XVII[e] siècle) [2], que Namur en 1662 (11,300) [3] et que Lierre (10,845 en 1645) [4]. Il est vrai qu'elle était encore plus peuplée que certaines villes, qui depuis lors sont devenues des centres de première importance, tels que Stüttgart, qui en 1610 ne comptait que 10,000 habitants [5].

Et cependant, avec cette population de 11,000 habitants, elle est encore considérée comme une ville importante par les armées française et hollandaise, qui, en 1635, viennent mettre le siège devant elle, espérant que sa prise entraînera la reddition de Bruxelles et la conquête de tout le pays. Heureusement pour le roi d'Espagne, elle était bien défendue et les ennemis furent obligés de lever le siège au bout de dix jours. Il est vrai, d'autre part, que la position stratégique d'une ville n'a qu'un rapport très éloigné avec le chiffre de sa population.



Ne déposons pas la plume sans relever quelques particularités qui intéresseront peut-être ceux qui s'occuperont de l'histoire de Louvain.

La grande majorité des étudiants, on l'a vu, habitait les col-

[1] JULIUS BELOCH, *Das Verhältniss des Geschlechtes in Italien seit dem XVIen Jahrhundert.* [*Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, t. LXXI, p. 64.]

[2] PIRENNE, *op. cit.*

[3] J. CAPELLE, *La famille de Gaiffier. Étude d'histoire généalogique et sociale à propos d'une famille namuroise.* [*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXVI, 1905, p. 80 et suiv.]

[4] WILLEMS, *Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud.* Article : *Oude Bevolking der provincie Antwerpen.* (Anvers, 1827-1830.)

[5] Dr JULIUS GMELIN, *Bevölkerungsbewegung im Hällischen seit Mitte des XVIen Jahrhunderts.* [*Allgemeines Statistisches Archiv*, t. VI, p. 240-283.]

lèges. Parmi ceux qui avaient leur logement chez des particuliers, beaucoup demeuraient chez des professeurs d'Université ou chez des prêtres.

C'est ainsi que chez le D[r] Weyms (fol. 7), premier professeur à la faculté de droit, il y a trois étudiants; chez le D[r] Vignacourt, qui habite à côté de lui, il y en a treize. Voici quatre étudiants mariés, les deux premiers, Jan Schellekens (fol. 17 v[so]) et Henri Goir (fol. 20 v[so]), plutôt pauvres, puisqu'ils paient tous les deux le minimum de la taxe, soit 24 sous, pour eux et leur femme; le troisième, Bernard van der Borcht (fol. 30), paie 3 livres pour lui et 10 sous pour sa femme; un autre étudiant habite chez eux, en appartement. Le quatrième, enfin, Jan Paus (fol. 75), paie pour lui et sa femme 2 livres; ils ont deux servantes et deux valets, taxés chacun à 1 livre, de même que les deux étudiants qui demeurent chez eux. Voici enfin un étudiant (fol. 70 v[so]) qui habite seul avec sa servante et qui paie 2 livres.

Dans la paroisse Saint-Pierre demeure « doctor Janssenius, ierste professor in der Godtheydt », taxé à 25 livres, avec un valet et une servante, 2 livres (fol. 7 v[so]); « Jonkheer Eduuard Scheldom, edelman », payant 20 livres; il a neuf serviteurs taxés chacun à 1 livre (fol. 12 v[s]); « Monsieur Leydts, ridder, engelsman », qui habite avec sa fille, deux valets et deux servantes, avait été taxé à 6 livres, chiffres barrés ensuite avec cette explication : « Desen persoen is gerefugieert om 't geloove uyt Engellant. »

Dans la paroisse Saint-Quentin, rue du Prévôt, « Den heer doctoir Stermius, doctoir in de medecynen ende professeur van de mathematique », taxé à 12 livres, comme tous les professeurs ordinaires; pour ses deux enfants et sa servante, il paie 3 livres (fol. 58 v[so]).

Dans la paroisse Sainte-Gertrude, Borchstraete (au Mont César, probablement), « Mijnheer Puteanus » taxé à 25 livres, sa femme à 4 livres 3 sous 1 plaque, trois enfants au-dessus de 12 ans, 3 livres (fol. 74 v[so]) [1].

Enfin remarquons encore ces divers « geestelijcke biertappers », parmi lesquels plusieurs veuves, Guillaume Aermans (fol. 8), taxé

[1] PAQUOT, *Histoire littéraire des XVII provinces*, cite de lui 14 enfants. *Cf.*, pour sa taxe, l'ordonnance du 5 mars 1631, annexe II.

à 3 livres, la veuve Loïso (fol. 20), chez laquelle habite un étudiant, 3 livres ; la veuve Englebert Mesens (fol. 34) avec une fille (3 livres 20 sous), et, en appartement, un vicaire de Saint-Pierre (20 sous).

Nous terminons cette petite étude en donnant quelques chiffres relatifs à la fin du XVIIe siècle, au XVIIIe et au XIXe, qui pourront servir de points de repère à ceux qui désireraient établir certaines comparaisons entre le passé et le présent.

Alors qu'en 1597, il y avait, à Louvain, 1,658 maisons habitées et 105 maisons vides, qu'en 1631 il y avait 1,855 ménages (chaque couvent, collège, béguinage, etc., compté pour *un* ménage), nous relevons, en 1699, 2,268 maisons, y compris les maisons vides, couvents, etc., et en plus 9 endroits brûlés [1].

En 1745, le chiffre des maisons s'élève à 2,497, parmi lesquelles 1,630 paient les vingtièmes [2].

D'après un almanach décrit par de Reiffenberg [3], il y aurait eu, à Louvain, en 1752, 583 baptêmes, 540 décès et 117 mariages. En multipliant le chiffre des baptêmes par 30, comme on a l'habitude de le faire lorsqu'on désire connaître la population approximative d'un endroit au XVIIIe siècle, on arriverait à 17,490 habitants. Ce chiffre ne cadrerait ni avec celui donné par de Cantillon pour 1757 (12,000 y compris 2,000 étudiants), ni avec le nombre de maisons de 1745, auquel on appliquerait le facteur 5.23 constaté en 1597, et au moyen duquel on n'arriverait qu'à 13,000 habitants ; mais nous croyons que ces deux derniers chiffres sont trop bas, surtout si on les met en rapport avec ceux constatés par Gachard, en 1784 (20,831 habitants) et par de Reiffenberg, en 1786 (20,662) et qui se rapprochent certainement beaucoup de la vérité.

Enfin, en 1846, il y avait, à Louvain, 30,070 habitants répartis en 5,254 maisons ou 6,745 ménages, ce qui donne 449 habitants par 100 ménages, ou 128 ménages par 100 maisons habitées. Il y avait, en outre, 306 maisons vides [4].

[1] *Archives générales du royaume*. Reg. 6577 des archives scabinales de l'arrondissement de Louvain.

[2] *Archives générales du royaume*. Chambre des comptes, reg. 45,741^{3*}.

[3] *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. III, p. 72.

[4] *Annuaire statistique de la Belgique*, 1901 (t. XXXII).

En 1866, la population monte à 31,198 habitants répartis en 5,750 maisons ou 6,815 ménages, c'est-à-dire qu'il y avait 458 habitants par 100 ménages, ou 119 ménages par 100 maisons habitées. Les maisons vides étaient au nombre de 209.

En 1900, enfin, les 42,070 habitants étaient éparpillés en 8,086 maisons habitables ou dans 9,764 ménages. Il y avait donc 431 habitants par 100 ménages ou 121 ménages par 100 maisons destinées à l'habitation.

Le nombre d'habitants par 100 maisons habitables s'élevait à 520, ce qui est, chose curieuse, à 3 unités près, le même chiffre relatif que celui que nous avons constaté dans les trois premières rues de la paroisse Saint-Pierre en 1597 (exactement 523) et que nous avons adopté pour établir la population de Louvain à la fin du XVI[e] siècle.

JOSEPH CUVELIER.

ANNEXES

ANNEXE I.

PROJET DE DÉNOMBREMENT DES FOYERS AU DUCHÉ DE BRABANT [1].

1617

Archives communales de Louvain. Acte sur papier. Liasse I, n° 9. Au dos de l'acte : « Beworp van d'instructie op een nieuw hertellinge in ordine van gelijcke distributie ofte quote in den impost van den jaere 1617 van den hooftsteden. »

Alsoe daer groote clachten daegelijcx meer ende meer commen over de lichtinge van de loopende imposten van dat deselve soe in de

1. *Au-dessus et en marge de l'acte on a écrit :* « Dese instructie geconcipieert ende beworpen wesende bij de gedeputeerde van den steden van Brabant Loven, Bruessele ende Antwerpen is den 10[en] Junij 1617 voergehouden geweest den heeren gedeputeerde van den twee ierste staeten van Brabant, die verclaert hebben dat zij nyet en waeren geauthoriseert van hunne committenten om over deselve instructieeenighe resolutie te nemen. »

steden groote ende cleyne als ten platten lande nyet gelijckelijck en souden gelicht worden, daer doere de consenten van de selve imposten telcken worden gedifficulteert waer uuyt ten lesten grooten ondienst voer Hunne Hoocheden ende den lande van Brabant soude staen te volghen, indien daertegens nyet en wierde versien, soe is 't dat mijne heeren prelaten, edelen ende gedeputeerde van de vier hooftsteden, representerende de drij staeten des landts ende hertochdoms van Brabant om te ondersuecken oft d'extraordinarise bede bij eenich ander personeel middel bequaemelijcker soude cunnen gevonden worden dan bij de voerscreven imposten, hebben goet gevonden ende geresolveert onder nyettemin de goede geliefte ende advoy van Hunne voers. Hoocheden te procederen tot eene sommiere hertellinge geheel Brabant doer op de naevolgende instructie.

Ende ierst, soe vele aengaet de beslotene steden, soe groote ende cleyne, dat in elcke derselver steden sal van staeten weghen gecommitteert worden eenen prelaet, eenen edele ende voirts oyck eenen oft twee uuyten magistraet van de hooftstadt van dien quartiere die 't selve magistraet sal willen deputeren, dewelcke gesaemenderhandt, up dat willen die voers. heeren prelaet ende edelen oft wel de gecommitteerde van de hooftstadt alleene in sulcken getaele als naer de grootte van de stadt sal van noode wesen, sullen visiteren, tellen ende opteeckenen wel ende getrouwelijck bij maniere van nieuw hertellinge allen ende een iegelijck van de huysen oft heertsteden die sij binnen deselve stadt bevinden sullen 't zij groot oft cleijne, rijcke oft arme, op arbitraele correctie soe verre men naemaels bevonde dat de voers. gecommitteerde daer inne nyet wel noch getrouwelijck geverseert en hadden die promptelijck op hun sal verhaelt worden.

Dat de voers. hertellinge in de voers.steden sal gedaen wordden nyet alleenlijck van den nombre oft quantiteyt van den huysen daer binnen wesende maer oyck met declaratie ende distinctie van hoe vele verscheyden huysraeden ende heertsteden zij in elck huys bevonden sullen hebben 't zij een, twee oft meer.

Item hoe vele huysen zij bevonden sullen hebben daeraff d'inwoonders zijn levende op den heyligen gheest oft andere aelmoessen.

Item wat ende hoe vele huysen daer bewoont worden met ambachtsluyden van neeringe oft hantwerckers, wat ende hoe vele oyck met edeluyden, officiers ende renthieren 't zij gehoude oft ongehoude, ende weduwen gheen coopmanschap, neringe,oft hantwerck doende, eenichlijck distinctie maeckende van dese twee soerten van huysen.

Item hoe vele cloosters, goidtshuysen ende gasthuysen, in elcke stadt zijn met distinctie oft zij middel hebben om leven sonder aelmoessen oft nyet.

Ende soe vele aengaet het plat landt, sullen de prochiaen, officier, wethouderen van den plaetsen ende hunnen gesworenen clerck oft twee bedesetters onder solemnelen eede te doene in handen van de magistraet van de hooftstadt ende geestelijcke overicheyt respective daeronder zij zijn geset en van dat zij de voers. hertellinge niet allen 't gene daer van dependeert sullen doen wel ende getrouwelijck naer luydt deser instructie, sonder eenich faveur oft dissimulatie ende voirts oyck op arbitrale correctie als voerre, soe verre sij bevonden worden naemaels contrarie gedaen te hebben, getrouwelijck visiteren, tellen ende opteeckenen allen de huysen binnen hun vrijheyt, dorp oft gehuchte respective gestaen ende gelegen, gelijck die in den taux van de twee ordinarise beden zijn gestelt ende bij pertinente specificatie 't getal derselven huysen onder hun signatuere bij geschrifte toegesloten seynden in handen van den voers. heere prelaet, edele ende gecommitteerde van den magistraet van de naeste hooftstadt ten fyne vermelt hiernae.

Item sullen de voers. gecommitteerde van den platten lande hun informeren ende soe voirts oyck stellen bij geschrifte oft ende hoe vele huysen bewoont worden bij arme luyden levende op den heyligen gheest oft onsekere aelmoessen.

Item hoe vele verscheyden huysraeden, familien oft heertsteden, in elck huys sijn woonende.

Item hoe vele communicanten daer in elcke vrijheyt, dorp oft gehuchte sijn geseten.

Item hoe vele pachthoeven daer in elcke vrijheyt, dorp oft gehuchte zijn.

Item wat neringe, traffiek, hantteringe in elcke heertstadt, huysraet oft familie wordt gedaen ende hoe vele ploegen uuyt elcke hoeve sijn gaende.

Item wat ende hoe vele casteelen, huysen van plaisantie oft speelhoven sijn gelegen in elcke vrijheyt, dorp oft gehuchte ende bij wyen deselve tegenwoirdelijck bewoont worden.

Item waermede d'ingesetenen van elcke vrijheyt, dorp oft gehuchte hun principaelijck generen 't zij met brouwen, backen oft anderen handel ende coopmanschappe 't waere van hoppe, wolle weven oft dyergelijcke ende insunderheyt hoe vele tappen oft herbergen.

Item hoe vele wint- oft waetermolens daer sijn staende.

Item voer elck huys ende huysraet achtergelaeten oft verswegen, sal de stadt, vrijheyt, dorp oft gehuchte heuren taux gehoocht worden telcken termijne eenen gulden boven de voerbeschreven arbitraele correctie.

Ende opdat de hertellinge in de cleyne steden ende ten platten

lande geschiede ten minsten coste, soe sal bij oft van weghen den voers.staeten worden gecommitteert in elcke hooftstadt eenen prelaet, eenen edele ende twee uuyten magistraet derselver hooftstadt, die gesaemenderhandt sullen voer hen ontbieden d'officiers, wethouderen ende bedesetters van elcke cleyne stadt, vrijheyt ende dorp gelegen onder den quartiere der voers. hooftstadt hunlieden dirigeren ende geven sulcken extract uuyter voers. instructie als sij bevinden sullen noodich te wesen tot volcominge ende ten effecte van de voers. hertellinge ende voirts meer allessints sorge draegen ende goet debvoir doen ten eijnde de voers. gecommitteerde van de cleyne steden, vrijheden ende dorpen wel ende getrouwelijck hun desen aengaende quijten ende soe voerts hun gebesoigneerde behoirlijck onderteeckent overbrengen in hunnen handen binnen sekeren corten tijde daertoe te prefigeren, 'd welck gedaen sijnde bij soe verre de voers. gecommiteerde van de staeten bevinden 't voers. gebesoigneerde pertinent ende behoirlijck gedaen te wesen sullen allen 't selve beneffens den eedt te doene in der vuegen als voere bij de gecommitteerde van de steden, vrijheden ende dorpen daer de voers. hertellinge effectivelijck sal geschieden gesaemenderhandt bringen oft seynden op de ordinarise vergaederinge van de gedeputeerde van de staeten tot Bruessele oft van hunnen greffier die van de receptie van dien sal moeten houden pertinente notitie om te weten degene die in gebreke sullen blijven.

Ende soe verre deselve besoignee worde bevonden nyet pertinent te wesen noch behoirlijck gedaen, sullen de voers. gecommitteerde in de hooftsteden vergadert wesende, anderwerffven de voers. officieren, wethouderen ende bedesetters voer hun mogen ontbieden oft anderssints met brieffven deselve besoigne doen redresseren soe 't behoiren sal naer dese instructie.

Allen welcke gecommitteerde die in die vier hooftsteden van staeten weghen vacheren sullen ter redelijcker wijs geloont worden ten laste van de generaeliteyt naer goetduncken van deselve staeten blijffvende de vacatien van de particuliere gecommitteerde van de steden, vrijheden ende dorpen daer de hertellinge sal geschieden ten laste van deselve steden, vrijheden ende dorpen.

Ende voer 'd leste oft naemaels bij eenighe oirsaecke daer suspicie viele dat ter eenige simulatie gebeurt waere over eenighe particuliere stadt, vrijheyt oft dorp, sullen de voers. staeten oft hunne gedeputeerde hun daervan moghen naerder informeren bij eenen oft twee persoonen ten coste van degene die des sal bevonden worden misbruyckt te hebben ende voerts teghens denselven doen procederen soe ende gelijck sij sullen vinden te behoiren.

Aldus gedaen tot Brussele bij de voers. staeten ende hunne gedeputeerde respective desen...

Mij daer bij sijnde.

ANNEXE II.

Ordonnance et instruction sur l'imposition capitale générale consentie par les États du Brabant pour l'entretien des gens de guerre.

5 mars 1631 [1].

Ordonnantie ende instructie daer op men van weghen die drij Staeten des landts ende hertochdoms van Brabandt sal lichten ende innen de naevolghende generale capitale impositie, tot betalinghe van den volcke van oorloghe houdende garnisoen in denselven lande, voor den tijdt van thien maenden, volghende den consente bij de voors. drij Staeten daer toe ghedraghen, ende bij haere doorluchtichste Hoocheyt in den naem ende van wegen sijne Majesteyt gheaccepteert bij haer acte van den vijffden van Meert anno 1631.

Eerst die van den huyse van haere doorluchtichste Hoocheydt.

Cappellaen Major	100	guldens.
Sommelier de la cortine	75	»
Cappellaenen van het oratorio, elck van hun. . . .	25	»
Cappellaenen van den autaer, elck van hun	6	»
Major-domo major	100	»
Hooft-meesters, elck van hun	75	»
Prothomedico.	75	»
Doctoren van de camere, elck van hun.	40	»
Entretenus neffens haere voorsz. Hoocheydt, elck van hun	12	»
Guarda joyas.	40	»
Tresorier	40	»
Controlleur ende greffier	50	»
Guarda damas y reposteros, elck van hun.	6	»
Doctoren van den huyse, elck van hun	25	»
Aptekers, elck van hun	12	»
Arcabuzero.	25	»
Fourier.	50	»
Tappissier major.	50	»

[1] Placcaeten van Brabant, t. II, p. 119.

Surintendent van het broot	25	guldens.
Sommelier van den kelder.	50	»
Cerero major	25	»
Salcier . . . . , ...	25	»
Meester van de pagiens	25	»
Zijnen lieutenant.	6	»

Cavalleriza.

Cavallerizo major	100	»
Cavallerizos, elck van hun.	25	»
Den picquet	20	»
Alle andere officiers van desen staet ende van alle anderen staeten van het hoff, hier voor niet ghebracht, elck van hun	25	»
Aijuden	12	»
Knechten van de selve staten, elck van hun	3	»
Den lieutenant capiteyn van de archiers	50	»
Den lieutenant capiteyn van de hallebardiers. . . .	50	»
Elcken archier	3	»
Elcken hallebardier	1	»

De Gheestelijckheydt.

Den heere cardinael de la Cueva, de heeren aertsbisschoppen ende bisschopen midts sij 't selve hebben ghewillichlijck ghepresenteert, elck van hun . . .	100	»
Abten, abdissen, proosten ende priors (wesende het hooft) van alle cloosters, cappittelen ende dierghelijcke, dekens van cathedrale oft groote collegiale kercken, elck van hun	35	»
Archidiakens, canters, tresoriers, scholasters ende canonicken van cathedrale oft groote collegiale kerken, elck	35	»
De vrouwe van Nijvelle	100	»
De prevoste	50	»
De canonickerssen van Nijvelle, elck	20	»
Dekens van middelbare collegiale kerken, elck . . .	30	»
Canonicken van middelbare collegiale kerken, elck. .	20	»
Dekens van cleyne collegiale kercken, elck van hun .	20	»
Canonicken van cleyne collegiale kercken, elck . .	10	»
Die pastoors van de voorsz. cathedrale ende groote collegiale kercken, elck	25	»

D' onder-pastoors van deselve kercken, elck. . . .	8	guldens.
Die pastoors van de voorsz. cleyne collegiale kercken ende van alle andere prochien van de beslotene steden, elck	12	»
Die pastoors van het plat landt, elck van hun . . .	6	»
Cappellanen, elck van hun	3	»
Alle abdijen, proosdijen, godts-huysen, priorijen, orderen, collegien die patres van de societeyt Jesu, paters van 't Oratoire, priesters, novitien, ende laycke, alle biddende ordren, hunne ministers ende dienaers, soo van mans als vrouwen, erffgoedt oft renten besittende in Brabandt, oock deghene die onder deselve biddende orden zijn schuylende, alle groote gast-huysen sal van elcken religieus ende religieusen betaelt worden, daer onder begrepen alle begijnhoven.	1	»
Greffiers, secretarisen, ontfanghers ende notarissen respective van de voorschreve aertsbisschoppen, bisschoppen, abten, capitelen ende collegien, elck van hun.	10	»
Promotors, elck	6	»

Adeldom.

De heeren ambassadeurs van sijne Majesteyt, hertoghen, princen, marquisen ende graven, elck van hun	100	»
Baender-heeren ende borch-graven, elck van hun . .	75	»
Heeren die van banrots-stammen comen, elck . . .	25	»
Heeren van steden oft vrijheden, elck van hun . . .	50	»
Heeren van dorpen, beleende oft onbeleende, elck van hun	25	»
Alle ridders ende andere titel van heeren hebbende ter oorsaecke van laethoven, cheyns-hoven, leen-hoven, oft anderssins, elck van hun	20	»
Edelmans gheenen titel hebbende oft die hun daervoer draghen, elck van hun	10	»
Alle vrouwen besittende oft hebbende uyt hunnen hoofde eenighen van de voorschreven titels, oft eenighe van de voors. qualiteyten, sullen opbrenghen soo vele als de voors. heeren.		
Alle hoof-meesters, edelmans, staedt-jouffvrouwen ende		

secretarissen in dienste wesende van de voors. heeren ende vrouwen, elck	3	guldens.
Alle dienstboden van de voorschreven heeren ende vrouwen, elck van hun	1	»

Raeden, Raedt van State van sijne Majesteyt.

Die heeren van den Raede van Staeten van sijne Majesteyt, elck van hun.	100	»
Audiencier ende secretarissen van Staete, elck . . .	70	»
Huissier van desen raede	10	»

Secreten Raedt van sijne Majesteyt.

Den heere hoofd-president van desen raede	100	»
Die raets-heeren van desen raede, elck van hun. . .	75	»
Die secretarisen van den voors. Secreten Raede hebbende signature, elck van hun	48	»
Die secretarissen van den voors. Raede niet hebbende signature, elck.	36	»
Den controlleur van den Zeghel	18	»
Den lieutenant van den roy d'armes	20	»
Die herrauten d'armes, elck van hun	10	»
Die ordinarise procureurs van den voorschreven Secreten Rade, elck.	18	»
Andere agenten ende solliciteurs te hove, elck van hun	10	»
Huissiers van den voorschreven Secreten Raede, elck .	10	»

Raedt van de Domeynen ende Finantien van sijne Majesteyt.

Die heeren hooffden, elck van hun.	100	»
Den heere tresorier generael.	74	»
Die heeren commisen, elck van hun	70	»
Ontfangher ghenerael	70	»
Greffiers, elck van hun.	48	»
Controlleur ende rentmeester van het gheschut, elck van hun	20	»
Huissiers, elck	20	»
Commis van de boden	15	»
Elck van de voorschreven boden	2	»

—

Den generael van de posten	100	»
Sijne lieutenans, elck van hun	50	»

Raedt van Brabandt.

Den heere cancellier	100	guldens.
Die raetsheeren van desen raede, elck van hun. . .	50	»
Die greffiers van den voorsch. raede ende den greffier van den Leen-hove, elck van hun	30	»
Substituten van den procureur-gheneraal, elck van hun	20	»
Den rentmeester van de exploicten.	20	»
Advocaeten wesende onder het ghetal van de ghevrijdde van de accise, elck van hun	20	»
Alle andere advocaten, elck van hun	8	»
Procureurs, elck van hun	4	»
Den premier huissier	18	»
Alle andere huissiers, elck	4	»
Boden van den voors. raede, elck	2	»
Raedt ende greffier van de Staten van Brabandt . .	50	»

Reken-Camer.

Den heere president	75	»
Die meesters van de Reken-Camer, elck van hun . .	50	»
Auditeurs ende greffiers, elck van hun.	25	»
Den huissier	8	»
Den warantmeester van Brabant.	50	»
Den gruyer van Brabant	50	»
Den thresorier van de Staten van Brabandt	60	»
Die rentmeesters generael van de domeynen van Brabandt, elck van hun.	50	»
Die particuliere rentmeesters van de domeynen, elck .	25	»
Die rentmeesters van de voorsch. Staten, elck van hun.	50	»
Die rentmeesters van de confiscatien, elck van hun. .	25	»
Den rentmeester van de Licenten	50	»
Officialen van de comptoiren van den audiencier ende secretaris van den Rade van State, elck van hun . .	6	»
Officialen ende clercken van alle de voors. andere raden, elck van hun	3	»

Militie.

Maistre de camp general	100	»
Den generael van de cavaillerie	100	»
Den generael van de artillerie	100	»

Maistres de camp wesende in dienste, lieutenant gene-

rael van de cavaillerie, commissaris generael van de cavaillerie, veedor generael, surintendent van de justice militair, die van den Rade van Oorloghe van sijne Majesteyt, secretarisen van oorloghe, pagador generael, contadors, soo van d'exercito als van d'artillerie, elck van hun	75	guldens.
Lieutenans van de maistre de camp generael ende van d'artillerie, auditeur generael, quartier-meester generael, provedor generael van de vivres, ende depositario generael, elck van hun	50	»
Lieutenans, cornels ende sergeanten majors, elck van hun	25	»
Capiteynen van Sijne Majesteyt in dienste wesende van wat natie die zijn, elck van hun	15	»
Entretenus in d'exercito, elck van hun.	3	»
Contador de la sala de Cuentas	25	»
Advocaet fiscael de la sala	25	»
Officialen majors van de Veedorie, Contadorie, Pagadorie ende van de comptoiren van de voorschreven secretarisen van oorloge, elck van hun.	12	»
Alle ander officialen van deselve officien, elck. . .	6	»
Commissarissen ordinaris van de monsteringhe, elck van hun.	25	»
Commissarissen extraordinaris van de monsteringhe, elck van hun	6	»
Commissaris ordinaris van de artillerie.	18	»
Auditeur van de cavaillerie	40	»
Auditeurs van tertios van infanterie, garnisoenen ende van den gheschutte, elck van hun	12	»
Greffiers oft secretarissen van de voors. surintendent van de justicie militair, auditeur generael ende auditeur van de cavaillerie, elck van hun	12	»
Ende andere particuliere auditeurs, elck	6	»
Aguazils, elck	3	»
De provoost generael van d'exercito	25	»

Groote Steden.

Die hooft-officiers als meyer, amptmans, marck-grave, schouteth respective van de hooftsteden van Loven, Brussele ende Antwerpen, elck van hun	50	»
Hunne lieutenans, elck van hun.	20	»

Die borghemeesters, elck	40	guldens.
Die schepenen, tresoriers van de voors. steden, surintendent van de vaert ende den tresorier van de nieuwe middelen, elck van hun	20	»
Die pensionarisen van de hooft-steden, elck van hun	30	»
Borghemeesters van de borgherije ende rentmeesters van de stadt, vaert ende nieuw middelen, elck van hun	20	»
Die raedtsluyden van de voorschreven steden, elck van hun	8	»
Doctoors in de medecijne, wesende in dienste van de voorschreven steden, elck van hun	18	»
Die greffiers ende secretarisen, elck van hun	18	»
Overmomboirs, peysmaeckers, laecken-gulde, policyemeesters ende andere dierghelijcke bancken ten respecte van de hooghe zijde, elck van hun	10	»
Ende van leeghe zijde	5	»
Die greffiers van alle deselve bancken, elk van hun	10	»
Die ghesworen loters, elck van hun	12	»
Den greffier van de generale charitate	10	»
Den clerck van de nieuwe middelen	8	»
Controlleur van de rekeninghen van den godtshuysen, etc.	8	»
Doctooren in de medecijne binnen de voorschreven steden, elck	10	»
Advocaten binnen de voorschreven steden, elck van hun	8	»
Den greffier van de voorschreven thresoriers ende rentmeesters ende sijnen adjoinct, elck van hun	8	»
Clercken van de voorschreven thresoriers ende rentmeesters, elck van hun	8	»
Procureurs ende notarisen binnen de voorschreven steden, elck van hun	3	»
Alle rentmeesters van groote goidtshuysen, gheesthuysen ende gasthuysen, binnen de voorschreven steden, elck van hun	15	»
Ende van de cleyne, elck	6	»
Affschrijvers van de wijn- ende bier-comptoiren, elck van hun	6	»
Conchierghen van den stadthuyse	8	
Cappellemeester van den stadthuyse	4	
Stadtknapen oft boden, elck	2	»

Clercken van de voors. secretarisen ende greffiers van de voors. steden, elck van hun . . . . 1 guld.	10 stuyvers.	

Universiteyt tot Loven.

D. Magnificus rector	50	guldens.
Den heere cancelier.	40	»
Den heere conservateur	40	»
Doctoren hebbende d' eerste lessen in de theologie, rechten ende medecijne, elck van hun.	25	»
Doctoren ende licentiaten hebbende de tweede lessen in de voors. faculteyten, elck van hun	12	»
Andere doctoren gheenderleye lesse hebbende, elck .	8	»
Alle presidenten van collegien gheene professie hebbende, elck.	12	»
Alle regenten van de vier pedagogien	12	»
Alle professeurs, philosophen, magis principalis, elck.	10	»
Minus principalis	5	»
Den professeur Puteanus	25	»
Professeurs litterarum, elck	3	»
Studenten in de voors. Universiteyt elck.	1	»
Den notaris van d'Universiteyt	12	»
Assesseur van den conservateur	20	»
Den notaris van den conservateur	12	»
Promotor universitatis.	10	»
Alle bedellen, elck	3	»
Die rentmeesters van den voors. collegien, elck . . .	8	»
Alle andere supposten van de voors. Universiteyt huyshoudende ende levende op hunne renten sonder eenige professie oft officie, elck van hun	8	»
Den concherghe van den wijnkelder van het capittele .	6	»
Die tappers van de bierkelders, elck van hun . . .	3	»

Crijsraedt.

Sargeante majors, elck van hun.	25	»
Adjudanten ende wachtmeesters, elck.	12	»

Camer van Uccle.

Elck van de schepenen.	12	»
Greffier.	10	»

Thol-Camer.

Elck van die van deselve camere.	8	»
Greffier van de voors. camere	6	»

Licent-Camer.

Die van de licent-camer ghelijck die van de thol-camer.

Woutrecht.

Wou-meester.	50	guldens.
Elck van die van den woutrechte	6	»
Greffier.	6	»

Consistorie van den Horen.

Elck van 't selve consistorie	6	»
Greffier.	4	

Berghen van Bermhertichteyt.

Sur-intendent gheneraael	50	»
Sur-intendenten particuliere, elck van hun.	30	»
Alle cleyne officiers van de voors. berghen, elck van hun	6	»

Munte.

Die gheneraels van de munte, elck van hun	30	»
Munt-meesters, elck	25	»
Wardeyns.	20	»
Essaieurs	12	»
Vrijmunters, elck	6	»
Andere wercklieden oft cnapen van de voors. munte, elck van hun	1	»

Rentieren.

Alle wel ghestaende rentieren niet doende eenighe neeringhe, elck van hun	12	»

Cooplieden.

Negocianten ende cooplieden trafficquerende ter borse oft andersints, elck van hun respective 25, 20 en	18	»
Cooplieden 't zij die winkel houden, oft niet, trafficquerende in 't gros, soo in zijde als wolle laeckenen, tappijten, canjanten, bouratten, trijpen, smallekens, ende anderssins ; item gerenomeerde schilder, elck van hun respective. . . . . 18, 15 ende	12	»

Alle cooplieden ende ambachtslieden winckel houdende, oft niet, doende groote hanteringhe oft nerin-

ghe, sullen worden ghetaxeert ter discretie van de commissarisen respective op 10, 8 ende . . . . 6 guldens.

Andere cooplieden ende ambachtslieden doende middelbaere hanteringhe oft neringhe, sullen worden ghetaxeert ter discretie van de commissarisen op 3, 4 ende 5 guldens respective.

Alle andere ambachtslieden wesende van seer cleyne trafficque, alle handtwerckers, arbeyders ende dienstboden, soo knechten als meyssens, elck van hun 1 »

Sonder daer onder te begrijpen deghene die leven van den heyligen gheest, aelmoesseniers camer, oft andersins op aelmoessen.

Cleyne steden ende plat landt.

Den drossaert van Brabant	50	guldens.
Den grooten baillieu van den Walsschen Lande van Brabant.	50	»
Die meyers van Thienen, Nyvele ende Vilvoorde, drossaerden van Breda ende Diest, schouteten van Liere ende Herentals, elck van hun	25	»
Alle hooft-officiers ende meyers van de resterende cleyne steden, als Leeuwe, Gemblours, Sichene, Landen, Hannut, Halen, ende dierghelijcke, elck van hun	12	»
Die borghemeesters, schepeenen, raedt ende rentmeesters van de voors. cleyne steden, elck van hun .	6	»
Die pensionarissen, secretarissen ende greffiers, elck van hun.	6	»
Die drossaerden, schoutetten ende overmeyers van hertochdom, marquisaetschappen ende graefschappen, elck van hun	30	»
Die drossaerden, schoutetten ende overmeyers van banderyen, elck van hun	25	»
Die schoutetten ende overmeyers van de quartieren ende vrijheden van den platten lande, elck van hun	20	»
Die meyers van alle dorpen, elck van hun	2	»
Die greffiers van landen, quartieren, ende vrijheden, elck van hun	10	»
Greffiers van dorpen oft van andere bancken, elck van hun	3	»

Alle pachters hebbende eenen ploech sullen opbrenghen. . . , ... 2 guldens.

Deghene hebbende twee ploeghen . . . . 4 »

Ende soo voorts naar advenant van het ghetal van de ploeghen uytghenomen een derdendeel min ten respecte van het Walsch Brabandt.

Alle brouwers woonende in cammen ten platten lande, elck van hun . . . . 4 »

Alle deghene die sonder te houden labeur, eenighe neringhe oft ambachten zijn doende ten platten lande, elck van hun . . . . 2 »

Ieder rentier woonende ten platten lande sonder eenich labeur te doen, oft niet hebbende eenighe van alle de voors. qualiteyten . . . . 3 »

Alle handtwerckers, ende dienst-boden, soo knechten als meyssens, daerinne begrepen kinders dienende hun ouders, elck van hun . . . . 1 »

Onder alle welcke taxatien niet en worden begrepen arme menschen levende van den heyligen gheest oft op aelmoessen.

Generale conditien. ghehoude vrouwen.

Alle de ghehoude vrouwen van alle de voors. persoonen in deze instructie begrepen sullen betalen een sestendeel van 't ghene daer op hunne mans hiervoor ghetaxeert zijn, uytghenomen de vrouwen van de mans die maer eenen gulden en gheven, dewelcke maer en sullen betalen vier stuyvers.

Weduwen.

Alle weduwen van alle de voorschreven persoonen sullen betalen de helft van 't ghene hunne mans souden hebben ghegheven naer advenant van hunne meeste qualiteyt, officie, handel oft neringhe, het welcke sij hebben ghehadt oft gedaen immediate voor hun afflijvicheydt, ten ware dat de voorschreven weduwen hadden eenen titel uyt hunnen hooffde, in welcken ghevallen sullen betalen de gheheele somme daer op den selven titel hiervoor is ghetaxeert.

Uytghenomen oock de weduwen die blijven in coophandel, neringhe oft proffitabelen handel, die sullen betalen naer de distinctie ghestelt hiervoor ten respecte van de cooplieden.

Kinders.

Die kinders oudt wesende twelff jaren, oft daer over, niet verstorven sijnde, gheen huys houdende oft niet trafficquerende, oft oock

niet doende hun eyghen proffijt, van alle voorschreven persoonen ghetaxeert wesende van sesse guldens tot vijf en twintich guldens, sullen betalen eenen gulden, van vijf en twintich guldens tot vijftich guldens, twee guldens, van vijftich guldens tot vijf-en-tseventich guldens, drij guldens, van vijf-en-tseventich tot hondert guldens, vier guldens.

Alle kinderen, al waer 't dat die oock waren onder de voorschreven twelff jaren, ende erffghenamen van eenighe persoonen, sullen betalen 't ghene betaelt souden hebben deghene daarvan sij zijn' erfghenamen, naer advenant van het deel hetwelck sij hebben in hunne successie.

Dat deghene die bevonden sullen worden te hebben meer dan eene oft een van alle de qualiteyten oft officien vermelt in dese instructie, sullen schuldich ende gehouden wesen te betalen de voorschreven capitale impositie naer advenant van de meeste qualiteyt oft officie die oft hetwelck sij zijn hebbende.

Indien bevonden wordt dat yemandt soude hebben eenighe qualiteyt oft officie in deze instructie vergheten oft ghecommitteert, dat hij sal gheven naer advenant van gelijcke qualiteyt vermelt in deselve instructie.

Ende om de collectatie ende lichtinghe van de voorschreven capitaele impositie oft taxatie te voorderen ende ghereerder te maecken, sullen bij de voorschreven drij staeten worden ghecommitteert sekere ghequalificeerde persoonen, naementlijck uyt de steden van Brussele ende van Antwerpen om te doen de collectatie van de voorschreven capitaele impositie binnen de stadt Loven beneffens deghene die daertoe sullen worden ghecommitteert bij den magistraet van deselve stadt, voorts uyte stadt van Loven, om van ghelijcken te doen binnen de steden van Brussele ende Antwerpen, ende uyt de stadt van Antwerpen, om ghelijcke devoiren te doen binnen de steden van Loven ende Brusselen.

Tot welcken eynde sal dese instructie worden in ieder plaetse ghepubliceert ende sal een ieder schuldich ende ghehouden sijn naer den derden dach van de publicatie in 't omgaen van de voorschreven ghecommitteerde promptelijck te betalen den taux daer op hij bij dese instructie gestelt is, op pene van daetelijck daervoor ende voor d'oncosten van het exploict te worden gheexecuteert, welcken aengaende de voorschreven ghecommitteerde sullen schuldich zijn te maecken een pertinent ende particulier cohier van hunnen ontfanck ende besoignee, ende het dobbel daervan bij hun gheteeckent overleveren aen de voorschreven staten.

Ende sullen de penninghen hiervan te procederen blijven onder

die rentmeesters van de voorschreven staten, die daervan niet en sullen moghen scheyden, om wat noot, oorsaecke, oft pretext het zij, dan met voorgaende expresse ordre van de voorschreven staten tot het opbrenghen van de gheconsenteerde bede van neghentich duysent guldens ter maent.

Wordt voorts gheordonneert den rentmeester Ryckel, Pasteel, Parijs ende Broeckhoven, te senden bij hunne billetten dese ghedruckte instructie aen allen den godtshuysen, cleyne steden, vrijheden ende dorpen van hunne respective quartieren, met last van die aldaer datelijck op den eersten naestvolghenden sondach oft heylighen dach naer het ontfanghen van de voorschreven billetten te doen publiceren in deselve cleyne steden, vrijheden ende dorpen.

Naer welcke publicatie den officier, twee schepenen ende den greffier oft secretaris van elcke stadt ende plaetse met interventie ende assistentie van den heere pastoor, worden belast ende geauthoriseert midts desen op den eedt bij hun respectivelijck ghedaen te doen volghende dese instructie binnen vier daghen naer deselve publicatie de collectatie van de voorschreven capitale impositie de penninghen daer van comende t' ontfanghen, ende deselve binnen drij daghen daernaer te brenghen ten comptoire van denghenen van de voorschreven vier rentmeesters daer het sal behooren, met een pertinent ende particulier cohier van alle hunne inwoonders, ende van alle hunne respective ploeghen, ende van de voorschreven collectatie, inhoudende hoe vele, ende van wie sij de voorschreven penninghen ontfangen hebben, met expressie ende designatie van de arme menschen levende van den heyligen gheest oft aelmoessen, gheteeckent het voorschreven cohier, bij den heere pastoor ende greffier oft secretaris van elcke stadt ende plaetse, op pene dat de voorschreven steden, vrijheden ende dorpen daervoor sullen moeten instaen ende moghen worden gheexecuteert ende dat al sonder cost oft last van de voorschreven staten.

Alles in den verstande dat niemandt, wie hij sij, 't zij van groot oft cleyne authoriteyt, oft qualiteyt, en sal moghen in betalinghe gheven eenighe schult oft pretentie die sijne Majesteyt oft die staten 't ware generale oft provinciale, hun schuldich soude moghen sijn, van wat nature oft conditie die zij, maer sal een ieghelijck ghehouden wesen sijnen taux oft quote promptelijck in ghereeden ende baren ghelde te betalen.

Den principaelen weerdt oft inwoonder van alle huysen sal schuldich ende gehouden zijn te vercleren het ghetal ende de qualiteyt van de persoonen in zijn huys woonende, soo van de kinders ende dienstboden, als van de vremdelinghen daer inne woonende, soo bij huere als anderssints, op pene van te vallen in het drij dobbel van 't gene sulcken-

versweghen persoon soude moeten contribueren, een derdendeel daer van ten behoeve van de voorschreven staeten, een ander derdendeel ten behoeve van den denonciateur oft aenbrenger, ende het resterende derdendeel ten behoeve van den officier van de stadt oft plaetse.

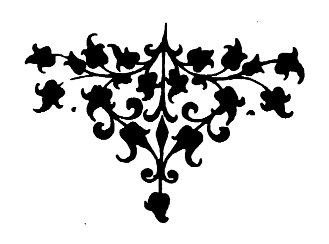
In ghelijcke pene sullen comen te vallen alle deghene die eenich bedroch oft fraude aengaende de lichtinghe van de voorschreven capitaele impositie sullen committeren directelijck oft indirectelijck, op wat maniere, pretext oft coleur het soude moghen wesen.

Ende sullen de penninghen van dese settinghe ende bede sijn ghepriviligieert ende staen tot prompte ende parate executie, van ghelijcken oock de penen, tot welcken eynde wort dese instructie ghehouden voor executabel, sonder dat van noode is daertoe te hebben eenighe besundere executoriaelen, ende en sal niemant daerteghens worden ontfanghen in oppositie sonder voorgaende namptissement onder wat pretext het zij.

Alles in ghevolge van den consente bij den voorschreven drij Staeten van Brabandt desen aengaende ghedraeghen ende van de twee besundere acten van acceptatie van haere voors. Hoocheyt daerop ghevolght, d'een van den sevensten van Februarius ende d' ander van den vijffden van Meert anno 1631. Gheparapheert, *Boiss* v[t], onderteeckent *A. Isabella*, nederwaerts staende.

Ter ordinnancie van haere Hoocheijt, onderteeckent

VERREYCKEN.





DE L'INFRA-STRUCTURE

DE LA

CHAUSSÉE ROMAINE

DE TONGRES A BAVAY

DANS LA TRAVERSE DE GEMBLOUX



DANS l'admirable réseau de routes dont l'empire romain avait couvert notre pays, la chaussée de Bavay à Tongres a joué un rôle absolument prépondérant et, heureusement, son tracé est encore parfaitement reconnaissable de nos jours. Mais elle a subi, au cours des siècles, de telles modifications et de tels empiètements de la part des riverains qu'elle est devenue méconnaissable sur la plus grande partie de son parcours.

Par un heureux concours de circonstances, il en existe encore un tronçon admirablement conservé, à l'endroit où cette route, appelée dans le pays « la haute chaussée », forme la limite séparative des communes d'Ernage, de Gembloux et de Cortil, soit sur un kilomètre environ, entre les fermes de L'Agasse et de La Gatte. Aussi, depuis longtemps, la Société archéologique de Bruxelles avait-elle l'intention d'y faire pratiquer des fouilles destinées à mettre en lumière le mode de construction employé par les ingénieurs des ponts et chaussées de l'époque. Ce projet prit tout d'un coup un réel caractère d'urgence par suite de l'immi-

nente destruction de ce vénérable débris, menacé d'un remaniement complet et d'un empierrement moderne. La Société d'archéologie ayant chargé MM. G. Cumont, Dens et Poils d'aviser aux moyens d'étudier ce tronçon de la chaussée romaine, ces Messieurs ont bien voulu me faire l'honneur de me confier la mission d'examiner la fouille que l'on allait pratiquer et de déterminer les matériaux qui seraient rencontrés. C'est le résultat de ces observations qui est consigné dans les lignes qui vont suivre. J'ajouterai que l'administration communale de Gembloux nous a gracieusement accordé l'autorisation nécessaire pour pratiquer nos recherches, et que M. B. Namèche, commissaire voyer à Gembloux, s'est obligeamment mis à notre disposition pour faciliter la partie matérielle de notre besogne et pour nous procurer les autorisations voulues.

Dans la région considérée, la voie romaine traverse, transversalement, du Sud-Ouest vers le Nord-Est, un ridement aplati dirigé Nord-Ouest à Sud-Est, à relief maximum de 10 mètres, et qui constitue une portion de la crête de partage du bassin de la Meuse d'avec celui de l'Escaut. En effet, ce ridement est longé au Sud-Ouest par le ruisseau de Joncquière qui va à l'Escaut par l'Orne et la Dyle, et au Nord-Est, par un ruisselet anonyme, passant sous la gare de Gembloux et qui va à la Meuse par l'Orneau et la Sambre. La partie bien conservée de la chaussée couronne le sommet du ridement, entre les cotes de 167 mètres et de 163 mètres.

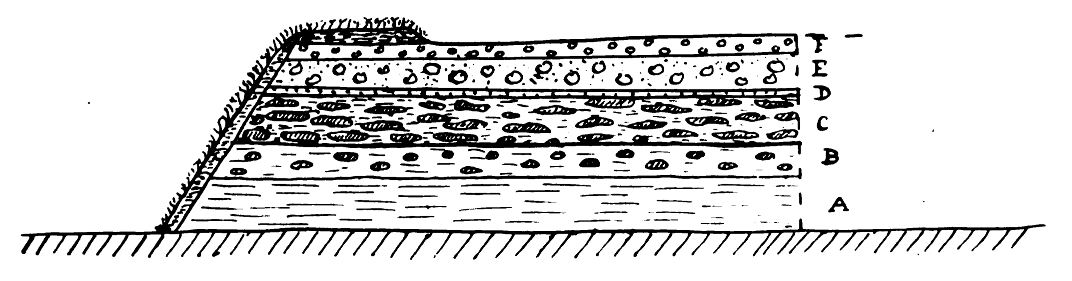
Quoique la chaussée soit là au point culminant du pays, à l'abri de toute incursion possible des cours d'eau, les ingénieurs romains, peut-être pour la mettre à l'abri des neiges, ne l'ont point établie au niveau du sol, mais l'on conduite en viaduc, dominant le plateau environnant. Ce viaduc, aux talus plus ou moins étalés, mesure, en moyenne, une largeur de 6^{m}50 à sa plate-forme et sa hauteur varie de 1 mètre à 1^{m}25.

Le premier août 1908, je me suis rendu sur les lieux, en compagnie de MM. Cumont et Dens, M. Poils étant empêché. Là nous avons fait pratiquer, sous nos yeux, une tranchée au travers du viaduc et à environ 600 mètres au Sud-Ouest de la ferme de L'Agasse.

Nous donnons dans la figure ci-jointe le profil du viaduc et l'in-

dication des couches des différents matériaux rencontrés dans la tranchée.

Demi-profil de la chaussée romaine.



Echelle 1/50e.

Voici la description détaillée de ces différentes couches :

A. A la surface de l'épaisse couche de limon hesbayen qui forme le sol du plateau, on observe une couche artificielle de limon d'environ $0^{m}35$ de hauteur. Ce limon a été extrait des terrains environnants comme l'indique d'ailleurs la présence, au voisinage, de dépressions d'aspect artificiel. J'ajouterai que, dans la voie romaine, la composition du limon, sa teinte gris-brunâtre avec zones grises et rougeâtres, dénote qu'à l'endroit où nous avons opéré, le limon provient non de la partie superficielle du limon hesbayen, mais d'excavations déjà assez profondes. La profondeur de ces excavations s'explique d'ailleurs si l'on réfléchit à l'importance du cube de limon mis en œuvre dans la construction de la voie.

B. Couche de limon renfermant, éparses, des plaquettes de schiste vert sableux, mesurant, en moyenne, $0^{m}10$ de côté sur $0^{m}03$ d'épaisseur. Il n'est pas douteux que cette roche est du schiste silurien qui affleure tout près, en rochers, sur plusieurs kilomètres de long, sur la rive gauche de l'Orneau. Cette couche B mesure, en moyenne, $0^{m}20$ de puissance.

C. Une couche de $0^{m}35$ composée de platines du même schiste silurien, disposées à plat, sans ordre évident, les interstices étant remplis par du limon. Ces platines mesuraient, en moyenne, $0^{m}15$ à $0^{m}20$ de côté et $0^{m}05$ d'épaisseur.

Nous en avons aperçu de beaucoup plus volumineuses.

D. Couche de 0m03 à 0m05 de gros sable avec des cailloux roulés de quartz blanc de la dimension d'une noisette et identiques à ceux dont nous parlerons plus loin.

E. Une couche de 0m20 formée de cailloux pugilaires arrondis ou subanguleux, dont les interstices sont remplis de sable graveleux et de petits débris des mêmes roches que les gros fragments. Dans les fragments pugilaires, j'ai reconnu la présence des roches suivantes :

1° Des grès rosés ou rouges à grain fin, durs, non altérés et appartenant évidemment au terrain dévonien inférieur, étage coblencien. On trouve des grès semblables dans les trois divisions du coblencien, mais surtout dans la division moyenne, à laquelle la légende de la carte géologique donne la notation Cb2. Des grès présentant les mêmes caractères se rencontrent dans la bande de terrain dévonien inférieur qui forme le bord nord du bassin de Dinant et qui traverse la Belgique de Bavay à Namur et Aix-la-Chapelle. Des roches tout à fait identiques affleurent, en un grand nombre de points, dans les environs de Bavay et tout le long de la voie romaine, de Bavay à Binche, et peut-être tout ou partie de ces grès proviennent-ils de cette région. Mais, pour des raisons que nous développerons plus loin, nous croyons que leur origine est différente.

2° Des grès blanc-jaunâtres durs et très quartzeux qui nous paraissent indubitablement appartenir à la division inférieure (Cb1 ou taunusien) du même étage coblencien. Cette roche est abondante dans la même bande de dévonien inférieur que nous avons signalée plus haut.

Les deux roches que nous venons de décrire constituent près des deux tiers de la masse de cette couche.

Comme abondance, viennent ensuite les roches suivantes :

3° D'abord des cailloux parfaitement roulés, de toutes dimensions, de silex variés, cailloux identiques à ceux que l'on trouve à la base des limons quaternaires sur une surface énorme en Belgique, et dont partant l'origine précise ne saurait être indiquée.

4° Des silex non roulés, en rognons pugilaires, aux surfaces caverneuses, gris, gris-noirâtre ou gris-brun, provenant vraisem-



blablement des étages sénoniens et nerviens du bassin de Mons. Quelques-uns nous ont paru appartenir manifestement à l'assise des rabots de Saint-Denis, et tous, en tout cas, peuvent provenir soit des environs de Mons, soit du voisinage de la chaussée, entre Bavay et Binche.

5° Des cailloux subarrondis de quartz laiteux de filon dont la provenance précise ne saurait être déterminée.

6° Les roches qu'il nous reste à décrire sont beaucoup moins abondantes.

Il y a d'abord quelques rares cailloux subarrondis, assez volumineux, d'une arkose vert-pâle très dure avec petits cailloux de quartz et de felspath qui la font passer à un poudingue pisaire. L'aspect de cette roche est si caractéristique qu'on ne peut hésiter à l'attribuer à l'étage gedinnien du dévonien inférieur. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les affleurements en place les plus semblables à cette roche se trouvent sur le bord sud du bassin de Dinant, dans l'Ardenne. La distance qui sépare Gembloux de l'Ardenne est telle qu'elle exclut la vraisemblance d'un si lointain transport et, dans ce cas, les roches les plus ressemblantes se trouvent dans le gedinnien du bord nord du bassin de Dinant, dans le poudingue d'Ombret, qui affleure dans la vallée de la Meuse et de ses tributaires. Ce qui est certain, en tous cas, c'est qu'aucune roche semblable n'existe dans le dévonien inférieur au voisinage de la voie romaine entre Bavay et Binche, et c'est là pour nous la meilleure preuve que les grès blancs et roses cités plus haut ne viennent point de cette région, mais bien de la vallée de la Meuse aux environs de Namur et plus à l'Est. Là on trouve réunies, dans la bande précitée, toutes les roches dévoniennes dont nous constatons la présence ici et nous dirons bientôt qu'il y a certainement eu transport d'autres matériaux de la Meuse vers la chaussée romaine, quand nous décrirons la couche suivante.

Il y a d'ailleurs quelque chose qui nous a frappés dans ces roches dévoniennes. Ce sont des matériaux de choix, durs, inaltérés, prélevés dans des carrières et non des cailloux quelconques ramassés à la surface du sol. Or, dans la profonde vallée de la Meuse et dans celles de ses affluents, il est possible de trouver presque à fleur de terre des matériaux d'une aussi bonne qualité,

dans des carrières faciles à ouvrir à flanc de coteau. Au contraire, dans les environs de Binche, où l'on rencontre aussi des roches semblables, à la base du coblencien, il faudrait ouvrir des carrières beaucoup plus profondes pour avoir des pierres aussi fraîches.

7° Enfin nous avons aussi remarqué un fragment subanguleux de ryolithe, une roche éruptive blanche très dure, dont la présence s'explique aisément ici. En effet, il existe non loin de là, à Sombreffe, deux ou trois gisements de cette roche, fort rapprochés de la route romaine. Si cette ryolithe ne vient pas de là, les gisements étant peu visibles, elle peut provenir du gisement beaucoup plus important et plus facile à découvrir de Grand-Manil, à 3 ou 4 kilomètres d'ici. Cette dernière origine nous paraît d'autant plus vraisemblable que c'est aux alentours du gisement de cette ryolithe que se trouvent les rochers d'où ont été extraits les schistes siluriens dont nous avons parlé précédemment. Nous ajouterons encore que cette ryolithe a été assez largement utilisée pour la voie romaine, car nous en avons observé jadis assez bien de fragments dans la partie de la voie qui se trouve entre Sombreffe et le chemin de fer de Louvain à Charleroi.

F. Enfin, la partie tout à fait superficielle de la voie romaine était constituée par une couche de $0^{m}10$ formée en majeure partie par de petits cailloux de quartz, parfaitement roulés, avellanaires, un peu arrondis, laiteux et jaunâtres, qu'on ne saurait hésiter un instant à rapporter au cailloutis renseigné dans la légende de la carte géologique par la notation Onx et qui forme une puissante trainée sur les deux rives de la Meuse, de Namur à Liége. Il n'existe aucun gisement de ce cailloutis le long de la chaussée romaine. Les deux régions qui nous paraissent pouvoir être mises en parallèle comme ayant fourni ces cailloux sont, d'une part, les plateaux de la rive gauche de la Méhaigne et de la Meuse, aux alentours de Warnant et, d'autre part, les plateaux au Nord de Namur, à Saint-Marc, Cognelée, Champion et Marchovelette. Une étude détaillée de la dispersion de ces cailloux le long de la chaussée pourra seule trancher définitivement la question de l'origine précise de ces cailloux, mais nous pencherions plutôt pour la première région. Elle se trouve, en effet, beaucoup plus rapprochée que la seconde de la voie romaine et nous pensons que c'est en même temps par la vallée de la Méhai-

gne que sont arrivés les cailloutis de quartz volumineux renseignés dans la couche sous-jacente, le grès devonien inférieur, peut-être même une partie des silex crétacés et spécialement les fragments d'arkose poudingiforme gedinnienne, dont les équivalents les plus ressemblants existent surtout dans la vallée du Hoyoux et des ruisseaux plus à l'Ouest.

Avec ces cailloux de quartz, on trouve aussi assez bien de petits cailloux roulés de silex, ne différant de ceux de la couche sous-jacente que par leurs dimensions moindres.

Ces deux espèces de roches, toutes deux roulées et arrondies, avaient leurs interstices remplis par une matière difficile à déterminer, à cause des infiltrations d'argile, mais elle nous a paru constituée par une sorte de fin gravier anguleux artificiel produit par trituration des roches dures précédemment citées

Comme on peut le voir sur la figure, la plate-forme de la voie est bordée par deux plates-bandes d'argile gazonnée délimitant la partie servant au roulage et contribuant avec le gazon qui recouvre les talus à maintenir le profil de la route.

En terminant cette description de l'infrastructure de la chaussée romaine, nous signalerons un fait que nous avons observé et dont nous n'avons pu trouver une explication plausible.

Comme nous l'avons indiqué dans la description de la couche E, les cailloux de grès dévoniens qui forment la plus grande partie de la masse de cette couche sont arrondis sur les arêtes, mais ce ne sont certainement pas des cailloux roulés et, par conséquent, ce ne sont pas des cailloux du gravier de la Meuse, comme le pensent les riverains de la chaussée.

L'arrondissement des arêtes est manifestement artificiel, comme celui que prendraient des fragments de macadam très dur, soumis à un roulage intense. Avant d'être placés là où nous les avons observés, ces cailloux ont-ils servi sur d'autres routes? C'est ce qui paraît assez peu logique et c'est ce que nous ne pourrions décider.

L'étude de l'origine des matériaux qui entrent dans le substratum de la chaussée nous a conduit à admettre trois centres d'origine pour ces matériaux : 1° le bassin de la Meuse, de Namur à Huy; 2° les massifs crétacés du Hainaut; 3° la vallée voisine de l'Orneau. Il devait donc y avoir quelque part un diverticulum se

détachant de la voie principale et descendant vers la vallée de l'Orneau. Le tracé de cet embranchement par lequel se faisait le charroi des matériaux est encore inconnu. Je hasarderai à ce sujet une hypothèse qui n'a d'autre but que de servir de fil conducteur.

Il se pourrait que cet embranchement se sépare de la voie romaine à la ferme de L'Agasse et suive la route actuelle d'Ernage à Gembloux. En effet, il y a quelques années, en creusant le puits qui alimente l'usine de M. Descampe, on a rencontré, sous $4^{m}50$ d'alluvions, de nombreux débris de tuileaux et de poterie dite samienne, dont l'âge romain m'a paru incontestable. Peut-être y a-t-il eu là un petit établissement romain qui serait, dans ce cas, tout contre le chemin précité, sur un coteau orienté au Sud-Est et au bord d'un petit cours d'eau, site préféré des Romains.

Le chemin d'Ernage, après avoir croisé la chaussée de Charleroi à Tirlemont, se dirige vers Gembloux en passant à un endroit appelé closière Cougniaux et qui inspire encore au vulgaire de Gembloux une crainte superstitieuse. On raconte que là se trouvait le château de saint Guibert, ce qui est certainement faux, mais cette légende provient probablement de ce fait qu'on rencontre là, en creusant le sol, des substructions, alors que ce point était cependant tout à fait hors ville. De là l'embranchement aurait gagné le fond de la vallée de l'Orneau en empruntant la rue appelée rue aux Pierres. Peut-être faut-il voir dans cette appellation un lointain écho de sa destination antique. Sans cela, en effet, cette dénomination ne se comprendrait guère. Il n'y a pas de roches ni de pierres, mais une couverture épaisse de sol meuble, là où passe cette rue. Aucune pierre ne pouvait venir du dehors à Gembloux par cette voie et nous ne voyons point pour où l'on ait pu y faire passer des pierres sauf vers la chaussée romaine. L'avenir dira ce qu'il y a de fondé dans notre supposition.

Maintenant que nous sommes en possession de données plus complètes sur le mode de construction de la grande chaussée romaine, on ne saurait s'empêcher d'admirer cette remarquable voie, qui a joué un si grand rôle dans nos contrées, au point de vue de la stratégie et de la colonisation. On ne peut non plus manquer de retrouver, dans ce grand travail, deux caractères

qu'on rencontre dans toute conception romaine. Le premier de ces caractères, c'est le souci de faire œuvre durable. Que la chaussée romaine présente ce cachet de durabilité, c'est ce que la description que nous en avons pu faire prouve à l'évidence. On a l'impression irrésistible, en l'examinant, qu'elle est dans l'état où la laissèrent les Romains. Considérée pendant tout le moyen âge, et presque jusqu'à nos jours, comme n'appartenant à personne, en proie à tous les empiètements, n'ayant jamais reçu le moindre entretien, elle a conservé parfaitement ses caractères quoiqu'elle ait été utilisée, dans le tronçon que nous étudions, et cela jusque maintenant.

Enfin, un autre caractère qui se retrouve encore dans cette chaussée, c'est celui d'une technique extraordinairement avancée.

Telle qu'elle est sortie des mains des ingénieurs romains, la chaussée présente, en effet, les avantages suivants :

1° La stabilité et la durabilité du coffre. Ces qualités lui viennent de son profil, du gazonnement des talus et des bordures, du choix judicieux et de la dimension des matériaux de la partie de la route qui subit la fatigue du roulage. On remarquera, en effet, que les trois couches C, E et F sont composées de matériaux de dimension de plus en plus petite en montant, disposition judicieuse, puisque c'est celle que prennent à la longue des matières soumises au tassement et aux secousses.

2° L'élasticité du substratum. Ce qui prouve cette élasticité, c'est que les petits cailloux roulés de la couche superficielle ne sont presque jamais brisés ni cassés malgré le charroi qui s'est pratiqué sur eux pendant tant d'années. Cette élasticité a été obtenue par l'interposition, sous le revêtement superficiel de la voie, de la couche de matériaux pugilaires E. Les Romains connaissaient donc déjà ce principe moderne de l'efficacité d'un bon ballastage du soubassement des routes.

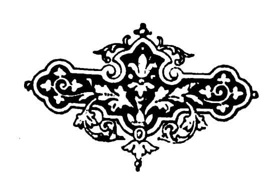
3° La résistance de l'empierrement de la route, résistance due à l'excellent choix des matériaux constituant la partie de la route qui subit la fatigue. Nous avons déjà insisté sur ce point, qui nous fait comprendre les peines que les Romains s'étaient données pour aller chercher au loin des matériaux de premier choix.

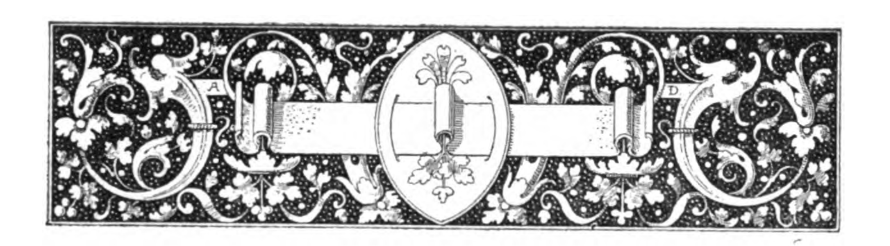
4° La perméabilité. En cet endroit, la chaussée est, en effet, et

par tous les temps, parfaitement sèche et carrossable. Elle doit cette qualité, encore une fois, à son élévation au-dessus du sol et aux couches de matériaux perméables du coffre. C'est surtout pour assurer un dernier et parfait drainage de ce coffre que l'on a interposé la petite couche de sable D à la base des couches filtrantes du sommet.

Si l'on ne savait l'importance extrême que le peuple romain attachait aux routes, comme moyen de pénétration et de domination en pays conquis, on aurait peine à comprendre le labeur énorme qu'ils ont dû s'imposer pour mener à bien un travail comme celui de la confection de la chaussée de Bavay à Tongres. Nous en avons dit assez, pensons-nous, pour montrer que ce travail n'est pas indigne de figurer parmi ceux qui immortalisent la mémoire du peuple-roi.

X. Stainier,
Professeur à l'Université de Gand.





FAUT-IL DIRE " TAQUE " OU " CONTRE-CŒUR "?



ORS de la séance générale du 8 avril dernier, notre distingué secrétaire général, M. Schweisthal, nous donna lecture d'une communication de notre collègue, M. Eugène Monseur, au sujet d' « une taque de foyer ». Et ce mot taque fut l'objet de quelques remarques de la part de plusieurs membres présents.

On se demandait si le mot était bien employé pour désigner l'objet dont il était question, si le vrai mot n'était pas « contre-cœur », et, au surplus, on se demandait si le mot « taque » était bien français.

Je dirai que j'estime qu'on ne peut pas appeler « contre-cœur » la plaque de métal qui garnissait parfois le fond d'une cheminée.

Nous savons clairement que cet objet mobilier n'a pas toujours existé ; son apparition n'est pas mentionnée avant la seconde moitié du XVe siècle (1460) [1] et son emploi ne fut pas général dès son apparition.

[1] Ce n'est pas que le principe de la fonte d'un métal ait été inconnu à cette date. Nous avons de superbes spécimens de fonts baptismaux en bronze du IXe siècle. La fonte du cuivre était connue depuis la plus haute antiquité, mais la fonte du fer ne remonte, en Europe, qu'à une époque relativement moderne. Les Chinois, dit-on, l'ont connue longtemps avant l'ère chrétienne, mais dans nos contrées on n'en fait mention qu'à la fin du XIVe siècle, et elle ne devient d'une application courante que vers le XVe siècle ; elle servait alors, notamment, à la fabrication des boulets à l'aide de « coquilles ».

Que faisait-on avant cela, lorsque, dès le XII[e] siècle, on construisit des cheminées sous le manteau desquelles on brûlait des bûches de bois ? Viollet-le-Duc [1] va nous l'apprendre : Il existe, dit-il, dans le château de Vauce près d'Ébreuil (en Allier), une belle cheminée ainsi construite sur un plan barlong; son manteau se compose de deux sommiers engagés dans le mur, portant sur deux pieds-droits, et d'une clef ; il n'a que 20 centimètres d'épaisseur environ. Le « contre-cœur » est maçonné en tuileaux, afin de mieux résister à l'action du feu [2].

Le mot « contre-cœur » porte un renvoi et nous lisons à celui-ci : c'est le nom que l'on donne au fond de la cheminée.

Cette façon de désigner la partie de la cheminée qui est entre les deux jambages fut en usage dès le début de la construction des cheminées, alors que le contre-cœur était simplement la maçonnerie du mur du bâtiment, ordinairement en moellons.

Si donc le « contre-cœur » existait avant la taque, celle-ci ne peut pas s'appeler « contre-cœur »; au reste, il y eut des taques de toutes formes et de toutes dimensions ; les plus anciens exemples nous indiquent simplement une plaque dans la partie inférieure du fond de la cheminée. Si donc le fond s'appelle « contre-cœur » et la « taque » aussi, comment pouvez-vous la distinguer des briques ou des carreaux qui l'entourent?

Le « contre-cœur » est constitué par une maçonnerie, le plus généralement celle du mur extérieur; car il est à remarquer qu'on établissait rarement une cheminée contre un mur de refend ; c'eût été, du reste, très difficile à faire tenir. Lorsque le mur de la maison n'était pas très épais, le « contre-cœur » formait saillie à l'extérieur, porté en encorbellement, ainsi qu'on en voit quelques beaux exemples dans les anciennes maisons de la ville de Cluny, ou portait sur la saillie formée par la porte d'entrée au rez-de-chaussée [3]. Le « contre-cœur » est donc clairement immeuble, tandis que la taque est meuble ; pas de cheminées sans

[1] VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire d'architecture*, p. 195 et suiv.

[2] En Belgique, cette façon de faire est encore parfaitement visible à quelques cheminées du château des Comtes, à Gand ; on y remarque aussi deux plus anciennes cheminées où le *contre-cœur* est constitué directement par la maçonnerie en moellons du mur, sans autre précaution.

[3] VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*

contre-cœur, alors qu'il y a bon nombre de cheminées sans « taque ».

Mais le mot « taque » est-il bien employé et désigne-t-il suffisamment l'objet dont nous parlons ?

Jusqu'ici, je n'ai pas rencontré le mot « taque » dans les anciens dictionnaires. Viollet-le-Duc ne le donne pas ; il écrit à la suite du passage que j'ai cité tout à l'heure : « Plus tard, une *plaque* de fonte de fer posée debout devant le « contre-cœur » vient encore protéger la maçonnerie contre l'ardeur du foyer. » Je reprendrai cette explication dans un instant. Viollet-le-Duc, dis-je, ne fait pas mention du mot « taque ».

Le dictionnaire de l'Académie française, 1835, ne le cite pas ; mais au mot plaque, il explique « plaque de fer » : plaque de cheminée, grande plaque de fer ou de fonte qu'on appliquait au fond d'une cheminée.

Un dictionnaire français-latin de Fr. Noël, 1834, que j'ai eu sous les yeux, n'en parle pas non plus.

Dans celui de l'architecture du moyen âge, d'Adolphe Berty, 1845, je n'ai pas rencontré le mot « taque » ; au mot « contre-cœur », il dit : fond d'une cheminée, partie généralement recouverte d'une plaque de fer.

Henry Havard, dans son dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, mentionne le mot : « taque » s. f., ancien nom de la masse au billard, c'est aussi celui d'une plaque de fonte.

Ensuite les dictionnaires Larousse et d'autres citent « taque ». Larousse dit : terme technique, plaque de fer fondu, mais il ajoute, ce qui est une erreur, plaque *formée* par le « contre-cœur » d'une cheminée. Nous venons de le voir, la taque ne peut pas être formée par le « contre-cœur » ; du reste, si nous en croyons Viollet-le-Duc, la taque n'a pas toujours adhéré au « contre-cœur ». Lisons attentivement l'explication sur laquelle j'ai promis de revenir : Plus tard, une plaque de fer posée debout *devant* le « contre-cœur » vient encore protéger la maçonnerie contre les ardeurs du foyer ; remarquons qu'il ne dit pas contre le « contre-cœur », mais bien *devant*, ce qui est de nature à nous permettre de croire qu'il pouvait y avoir entre la taque et le contre-cœur un écart plus ou moins grand faisant visiblement deux choses distinctes.

Dans le *Mercure Galant,* de janvier 1705, une énigme que voici vient, en tous points, compléter nos remarques [1] :

Mon corps est dur et plat, ma taille est inégale,
On me charge souvent d'un auguste blason.
Quel sort plus glorieux ? Cependant on m'étale
Au pied d'un sombre mur : sage précaution.
Pendant l'esté, je suis en certains lieux, cachée,
Alors, humide et froide, on me tourne le dos.
Mais en hyver, partout découverte, échauffée,
On vient auprès de moy, conférer en repos.
Le feu, qui fait changer ma couleur naturelle,
M'altère lentement. Je tiens bon contre luy
Pendant un siècle entier, et ma substance est telle,
Que je conserve encor ce qui me sert d'appuy.

La réponse, vous la devinez, c'est le mot taque ; il s'agit clairement de la plaque de fonte, parfois couverte d'un auguste blason. Or donc, rappelons-nous que la taque est bien meuble.

Revenons au mot « taque ». Je me crois permis de dire que ce terme technique ne fut guère en usage avant la seconde moitié du XIXe siècle. Comment désignait-on alors la plaque de fonte de fer qui ornait et garantissait le « contre-cœur » des cheminées ? Tout simplement par le mot « plaque ». Était-ce là le seul mot usité jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle ? Non pas; dans tout l'ouest de la France, nous dit Havard, aux XVIIe et XVIIIe siècles, on se sert du mot « contre-feu [2] ». Dans le Lyonnais on l'appelle « Bretagne », nom probablement donné parce que, en cette contrée, on a toujours fabriqué beaucoup d'ustensiles de fonte.

Dans ce cas, on prend, pour désigner l'objet, le nom de la localité où on le fabriquait, et c'est aussi par assimilation qu'on donne le nom de « contre-cœur » à la plaque de métal qui décore généralement le fond de la cheminée.

[1] H. HAVARD, *op. cit.*, p. 920. Remarquons qu'il dit, « dont le contre-cœur faisait le mot » ; encore une fois, ce mot contre-cœur est mal employé (il faut dire taque).

[2] Ce mot, à notre avis, ne désigne pas clairement l'objet, un contre-feu peut se placer devant le foyer aussi bien que derrière. Ce mot ne désignerait-il pas, avec raison, l'écran placé entre le banc et le foyer et destiné à protéger la personne assise contre le feu ?

En 1503, un compte du château de Gaillon mentionne encore un « contre cœur » en briques.

« En 1540, comptes royaux ; a esté faict ung contre-cœur de fer de fonte où est figuré un Hercullès, scellés avec huict grosses pattes au contre-cœur de la cheminée [1]. »

En 1834, le dictionnaire français-latin de Fr. Noël explique contre-cœur d'une cheminée : *Ferrea lamina camini muro applicita*.

Le dictionnaire de l'Académie française, 1835 : « contre-cœur », s. m. Le fond de la cheminée contre lequel se place le bois qu'on veut brûler. Il se dit plus ordinairement de la plaque de fer qu'on attache contre le fond de la cheminée pour le conserver et pour renvoyer la chaleur. Contre-cœur de cheminée.

Plus tard, on a maçonné la taque de façon qu'elle soit à fleur du plafonnage ou des carreaux qui ornaient le « contre-cœur », et il y a des exemples où la taque est maçonnée dans le contre-cœur.

A quel moment précis a-t-on pris la partie pour le tout ? Je ne saurais le dire ; il est probable que cette singulière manie ne commença que dès les premières années du XVIe siècle, simultanément avec les autres appellations ; et si, de nos jours, certains dictionnaires persistent à vouloir désigner la plaque de fonte servant à protéger le mur du même nom de « contre-cœur », je pense que l'erreur provient de ce que, au XVIIIe siècle, on en arrive, après avoir diminué la hauteur des cheminées, à couvrir entièrement le « contre-cœur » au moyen de plaques de fonte de fer ou d'autre métal.

Je pense avoir suffisamment démontré que le mot « contre-cœur » désigne uniquement le fond de la cheminée et non son revêtement, qu'il soit de briques, de carreaux ou de fonte.

Le mot « plaque » ou « taque », pris seul pour désigner l'objet qui nous occupe, n'est pas suffisant ; la plaque de fonte n'est que le fruit du travail d'un fondeur, c'est alors qu'elle porte le nom de taque, mot français [2], qui est un terme de métier ou de commerce.

[1] H. HAVARD, *op. cit.*

[2] En effet, nous le rencontrons dans les dictionnaires français suivants :

1867. DUPINEY DE VORREPIERRE, qui est un auteur des plus appréciés : Taque, commerce, se dit de toute plaque de fer fondu et notamment des plaques qui

Ce mot « taque » simplement désigne aussi bien la plaque d'un poêle que celle qui orne le fond d'une cheminée; il convient donc de joindre au mot « taque » la désignation propre à l'emploi qu'on veut en faire ou qu'on en a fait, c'est-à-dire une taque de poêle, une taque de contre-cœur.

Pourquoi « taque de contre-cœur » ? pourquoi pas taque de cheminée, taque de foyer ? Parce que la cheminée est l'ensemble, le foyer, le centre du feu, tandis que le contre-cœur est le fond de la cheminée contre lequel la taque était adossée.

E. HUCQ.

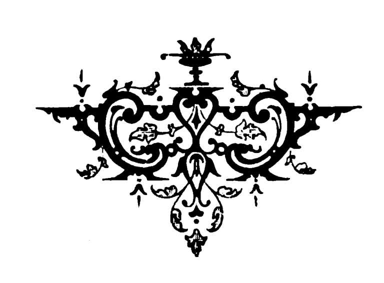
Bruxelles, ce 25 avril 1907.

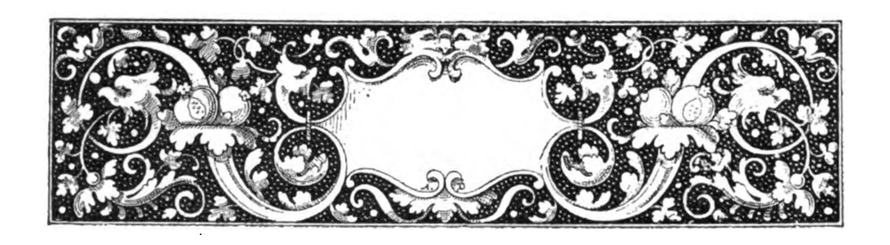
forment le contre-cœur des cheminées ; et il explique : contre-cœur ou le fond d'une cheminée que l'on revêt ordinairement d'une plaque de fonte pour préserver la muraille de l'action du feu.

1877. BOUILLET, *Dictionnaire universel des Sciences, Lettres, Arts :* Taque, se dit en terme de commerce de toute plaque de fer fondu, comme celles qui forment le contre-cœur des cheminées.

LAROUSSE : Taque, technique, plaque de fer fondu, etc.

Voir plus haut, d'après nous, la date de son emploi dans la langue française.





PEUT-ON, EN LANGAGE SCIENTIFIQUE, EMPLOYER LE MOT PATOIS "TAQUE" AU LIEU DU MOT "CONTRE-CŒUR"?



DANS une intéressante et toute récente communication, notre éminent confrère, M. Eug. Monseur, nous entretenant d'un contre-cœur orné, étudié par lui en Ardennes, se servit exclusivement, pour désigner cet objet, du mot populaire *taque ;* ce mot, usuellement employé à la campagne, pouvait certes s'employer aussi, verbalement, à nos séances, et ce sans le moindre inconvénient ; mais le travail écrit de notre collègue étant destiné à nos Annales, il y avait lieu, pensions-nous, d'y préférer le terme scientifique, que seul chacun est censé connaitre ; nous le fîmes observer, demandant, pour la compréhension générale, qu'au mot *taque* fût substitué ou tout au moins adjoint le terme exact *contre-cœur*.

En émettant ce vœu, nous n'avions d'autre désir que de voir l'organe officiel de notre société éviter prudemment toute innovation critiquable au point de vue scientifique, et, comme d'usage, employer le mot reçu, le mot juste ; car, en matière linguistique, nos décisions ni nos préférences ne peuvent rien contre l'usage ni contre le sens des mots ; nous ne prétendions pas à la critique, nous gardant bien de rechercher si le mot reçu était bien le mot

logique; nous nous bornions à faire remarquer que, seul, il figurait aux dictionnaires d'usage courant, les autres ne mentionnant le mot *taque* que comme terme technique de métallurgie.

Quelques collègues furent d'un autre avis : il nous fut d'abord allégué que, dans l'espèce, le mot *taque* était wallon et désignait un type de contre-cœur spécial à la région où M. Monseur avait trouvé l'objet en cause; enfin, récemment, à la séance du 1er juillet 1907, notre confrère, M. Hucq, nous donnant lecture d'un consciencieux travail appuyé de nombreux textes anciens comportant le mot *taque,* soutint que seul ce mot devait être employé à l'exclusion du mot contre-cœur.

Il nous suffirait, pour combattre cette innovation, d'invoquer simplement le dictionnaire, mais les objections de notre collègue sont trop consciencieusement étayées et valent certainement une réfutation méthodique plus motivée.

Le mot taque n'est d'abord rien moins qu'un wallonisme ; les citations mêmes de M. Hucq nous le montrent bien ; on le retrouve tel quel dans tous les dialectes français, et la filiation s'en reconnaît concurremment dans les langues celtiques, germaniques et romanes ; et quant à l'objet spécialement étudié par M. Monseur, sa photographie nous a révélé que le type n'en est nullement particulier à telle ou telle région ; l'objet, comme genre, n'est pas plus wallon que le mot ; le genre en est commun à toute l'Europe occidentale, et, entre autres, les MATÉRIAUX ET DOCUMENTS édités par M. Raguenet nous montrent une très belle collection de ces contre-cœurs, ainsi intitulés, ouvrés en France, de tous styles, depuis le XVIe siècle inclus jusqu'à nos jours.

L'objection présentée par M. Hucq repose sur ce fait que le mot contre-cœur, désignant déjà le fond de la cheminée, ne peut également désigner la plaque de fonte qui s'y adapte pour le protéger ; logiquement notre collègue a ici raison ; mais, peut-il, pratiquement, s'élever à cet égard contre l'usage établi ? S'il veut, de même, épurer la langue, s'il veut, en une rhétorique plus rationnelle, expurger toutes figures de sens dans lesquelles on désigne la partie pour le tout, le contenant pour le contenu, etc., sa tâche sera longue ; de même que nous disons que Phidias a sculpté le fronton du Parthénon, alors qu'il ne s'agit que du

tympan de ce même fronton ; qu'un tapissier a fourni un salon alors qu'il n'en a fourni que l'ameublement, de même nous appelons *contre-cœur*, tout comme la maçonnerie qu'elle recouvre, la plaque de fonte du fond d'une cheminée : c'est peut-être une licence de langage, mais cette licence, si licence il y a, a force de loi, et c'est en vain que nous innoverions contre elle.

Mais notre collègue a aussi invoqué Viollet-le-Duc, excipant du fait que, parlant des contre-cœurs de cheminées, l'éminent architecte n'ait visé que leur maçonnerie même, et non leurs contre-cœurs en fonte ; nous pourrions alléguer qu'il n'a pas davantage parlé de taques, et pour cause : ces objets n'existaient pas à l'époque ogivale française, prenant fin avec le XVe siècle, étudiée par Viollet-le-Duc ; et faisons remarquer en passant que la découverte de la fonte de fer ne date que de la Renaissance, ce qui est bien postérieur ; et le mot *contre-cœur* s'emploie depuis lors dans son sens actuel dans *tous* les ouvrages d'architecture.

Quant au mot *taque,* les rares dictionnaires qui le mentionnent le représentent comme désignant dialectiquement les contre-cœurs, et, plus généralement, *tous objets en fonte de fer :* Bescherelle nous dit que, dans l'ancienne administration, ce nom désignait, au pluriel, dans les tarifs de la douane, *tous ustensiles de fer fondu.*

Si nous considérons maintenant le côté philologique de la question, nous remarquons immédiatement que le vocable *taque* n'est plus de nos jours que la forme primitive et dialectique du mot qui, en langage correct, est devenu *tache* [1], et que, en Hainaut, en Picardie, en Cambrésis, etc., la forme primitive a persisté pour les mots qui comportaient le son guttural *k* ou *que* remplacé de nos jours par le son chuintant *ch ;* dans ces régions, en effet, on dit toujours en patois, *cat, quien, caud, canter*, pour *chat, chien, chaud, chanter,* et conséquemment *taque* pour *tache* dans les divers sens. Ce vocable prend, en bourguignon, la forme *teiche,* en provençal la forme *taca, tacca,* en espagnol *taca* et *tacha,* en italien *tacca* et *taccia,* en bas-latin *tasca* et *tachia.*

Quant au sens, il est des plus étendus, et, outre l'acception qui nous occupe, le vocable *tache* comporte encore d'autres significa-

[1] Voir HÉCART, *Dictionnaire Rouchi-Français.* Valenciennes, 1837, et LITTRÉ.

tions, notamment celle de maculature et celle qui désigne tout ce qui attache, tout ce qui fixe [1], et, selon Littré, il paraît certain que le sens de ce qui s'attache est devenu métaphoriquement une *tache ;* la forme patoise *taque,* de *tache,* est donc bien loin de posséder le sens précis et presque exclusif du mot contre-cœur, consacré, lui, par l'usage, par la technique et par la science exacte.

Est-ce à dire qu'il faille bannir le mot taque parce que mot patois ? Que non ! Ne l'employons pas, certes, dans la langue scientifique, écrite surtout ; ne l'employons pas dans un organe d'allure didactique comme nos Annales, non plus que nous n'y dirions une « posture » pour une « statue » ; mais l'usage populaire a, justement aussi, une certaine force de loi ; la science folklorique, adjuvante de la nôtre, peut le revendiquer à juste titre : tolérons donc, verbalement, en langage familier, ce vieux mot *taque,* encore que les sens en soient divers, et, dans nos Annales, appelons *contre-cœur* ce qui est, uniquement, un *contre-cœur* [2].

C. MAGNIEN.

[1] La forme s'en retrouve dans ce même sens en gaëlique (taç), en irlandais (teg), en allemand (Zacken, Zwecke), en anglais (tax).

[2] Nous nous faisons un devoir de reconnaître ce que présentaient d'exact les observations verbales qui, en séance, ont suivi la lecture de ce qui précède, à savoir : l'inopportunité d'un ostracisme quelconque à l'égard d'un mot dialectique et technique dont l'usage est loin d'être exclusivement belge, comme on l'a dit, mais se retrouve dans un sens très général dans toute l'Europe occidentale, bien antérieurement d'ailleurs à l'invention spéciale de l'objet visé ici : un tel ostracisme n'est aucunement dans notre pensée, suffisamment exprimée dans notre conclusion : nous souhaitons seulement, dans nos Annales tout au moins, ménager, à côté du mot populaire, une place au moins égale au mot scientifique, qui seul est d'un sens précis reconnu en langue correcte.





LE CONTRE-CŒUR

DE

LA PRISE DE NAMUR (1692)



NOUS devons à l'obligeance de notre confrère de Longwy, M. le Dr Coliez, la communication d'un objet qui, s'il est de peu de valeur artistique en lui-même, n'en présente pas moins un grand intérêt par sa rareté d'abord, puisqu'il est le seul exemplaire connu, et ensuite par le fait historique qu'il commémore.

Il s'agit d'un contre-cœur, dit taque de cheminée, représentant, ou censé représenter Namur, et portant cette inscription : *Namur rendu le 30 juin 1692.*

Notre confrère, visitant, il y a quelques années, la vieille prison de Briey (Meurthe-et-Moselle), trouva cette plaque, fendue et incorporée à même dans le pavement de la cour de cuisine, où elle servait de décrottoir : grand collectionneur archéologue, il eût voulut l'acquérir, mais, quelque peu de cas qu'on en fît, il dut y renoncer, en raison des mille formalités qu'eût entraînées, auprès des autorités départementales, l'acquisition de ce modeste objet : mais il put le faire photographier, et très obligeamment, après nous avoir consulté au sujet de sa trouvaille, il voulut bien nous communiquer son cliché, dont nous donnons plus loin la reproduction.

M. Coliez, très documenté sur les objets en question, possède les photographies de plus de 700 de ces contre-cœurs, et il nous signale que celui-ci est unique non seulement comme exemplaire connu, mais encore par le sujet représenté, très différent des allégories, scènes ou ornements qui les décorent d'habitude : et, nous révélant l'inutilité de ses recherches en vue d'en trouver d'autres exemplaires, il nous a demandé si, à cet égard, nous serions mieux renseignés. Nous ne pouvions mieux faire que de nous adresser à des confrères namurois, M. Bequet, l'éminent président de la Société archéologique de Namur, et notre collègue M. Franz Kegeljan ; l'objet leur est inconnu, et il est vraisemblable qu'il n'en existe aucun autre spécimen dans le pays.

Comme nous le signale M. Bequet, la prise de Namur a été célébrée par les peintres, les graveurs, les médaillistes, et même par les poètes ; d'autre part, les fonderies établies en très grand nombre sur les ruisseaux du pays de Namur, où le fer et le bois se trouvaient en abondance, ont produit énormément de ces objets en fonte, et, il y a un siècle, on en coulait encore à Marche-les-Dames; mais il est bien plus vraisemblable que l'objet en question, célébrant une victoire des armées de Louis XIV, ait été coulé en France que dans les Pays-Bas ; et cependant la facture plus que naïve du sujet traité corrobore peu cette hypothèse à première vue, à une époque surtout où les arts appliqués atteignaient, en France, leur apogée : cette imperfection de maîtrise est d'autant plus frappante que le panneau est élégamment encadré d'une jolie moulure à feuilles d'acanthe et d'un tore de laurier parfaitement traités tous deux dans le style de l'époque; nous remarquerons aussi que l'inscription est fort à l'étroit dans l'espace demeuré libre dans le haut du panneau entre les détails supérieurs et la moulure encadrante.

Analysant enfin le site représenté au point de vue de l'exactitude topographique, nous devons faire de plus grandes réserves encore : ce site comporte, vu de la Meuse, le massif de la place forte de Namur, à peu près jusqu'au confluent de la Sambre, celui-ci orienté vers la droite du spectateur ; on distingue séparément le château proprement dit, à l'avant, vers le confluent, et, en arrière, les bâtiments de la Médiane : ces deux parties sont ceintes de palissades ; or, les bâtiments et bastions figurés à la



CONTRE-CŒUR DE LA PRISE DE NAMUR. (Cliché de M. le Dr Coliez.)

Médiane, à supposer qu'ils soient représentés avec quelque exactitude, ce qui est peu vraisemblable, n'existaient plus depuis le moyen âge; l'église représentée en contre-bas du château ne peut être, évidemment, que l'ancienne église Notre-Dame, démolie en 1803, et qui donnait son nom à la porte avoisinante, que semblerait représenter ici la porte cintrée, à fronton, qui est à l'angle inférieur de la plaque : or, cette porte n'existait pas dans cet état en 1691; en un mot, la plus grande incohérence a donc présidé à l'exécution du présent bas-relief, et le souci d'exactitude n'a pas dépassé les connaissances de l'auteur en matière de dessin et de perspective; nous nous trouvons probablement ici en présence du spécimen, utilisé pour la circonstance, d'un art plutôt local, si art il y a, art d'ordre très familier, très étranger à toute idée d'architecture, dans lequel l'imagination de l'auteur aura joué le plus grand rôle quant à la représentation des parties anciennes; peut-être pourrait-on retrouver dans le pays les moules de l'objet utilisé ainsi par un artiste contemporain de la prise de Namur; cet artiste, selon nous, en aura tiré tout le parti possible en l'encadrant de moulures et en y ajoutant dans le haut l'inscription indispensable à l'intelligence du sujet.

Telle est notre hypothèse : dût-elle être infirmée, nous serions heureux si, en signalant à nos collègues le modeste objet en question, nous pouvions provoquer, de leur part, des recherches qui vinssent élucider un problème intéressant, certes, en raison de ce que cet objet commémore, pour la Belgique, un fait très important de l'histoire nationale.

Bruxelles, 2 décembre 1907.

C. MAGNIEN.





LE PÈLERINAGE

DE NOTRE-DAME

(MANUSCRIT AVEC ENLUMINURES).

LE GRAVEUR

I.



E MANUSCRIT à gravures enluminées que nous vous présentons est un livre ascétique en langue flamande, comme les copistes en ont confectionné beaucoup, dans nos contrées, pendant deux ou trois siècles encore après l'invention de l'imprimerie.

Précédemment, surtout dans cette glorieuse période d'art du XVe et du commencement du XVIe siècle, où les miniaturistes jetaient sur le parchemin les splendeurs de leur pinceau, la décoration du livre écrit était œuvre d'art sortie d'ateliers, tels que ceux des Bening à Bruges, et souvent les plus grands de nos primitifs y apportaient leur collaboration.

Quand, au XVe siècle, les arts et les sciences se vulgarisèrent ; que l'imprimerie imita, pour la remplacer à meilleur marché, la copie écrite ; que la gravure fit concurrence à la miniature ; que le papier de chiffe se substitua au vélin, c'en fut bientôt fini de l'art des anciens enlumineurs. D'artistes, ils devinrent artisans, habiles encore quand, à Paris, ils décoraient les incunables de

S. Vostre, de Vérard et de Pigouchet; mais ils descendirent rapidement chez nous au rang des *verlichters* anversois qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, prodiguaient leurs rouges, leurs bleus et leurs jaunes violents sur les spécimens sans nombre de l'imagerie populaire.

La miniature, à proprement parler, est contemporaine des primitifs; elle déclina au moment où l'art perdit son intimité.

Tandis que la Renaissance s'affirmait avec ostentation dans les suites de tapisseries flamandes ou dans les fresques des palais italiens, dans les panneaux qui dominaient les autels, dans les tableaux de corporations, la peinture sur parchemin ou sur papier se faisait modeste, se démocratisait et devenait accessible à toutes les bourses.

Si l'on continuait à écrire des manuscrits, on ne les décora bientôt plus qu'à titre d'exception. Seuls les gens d'éducation cultivée peignaient des aquarelles sur dessins, en amateurs, dans les albums d'amis, et les recluses des couvents faisaient œuvre pie en décorant des images religieuses.

Les copistes des livres de piété ne réservaient plus les blancs de leurs pages aux artistes, moines ou laïcs, qui précédemment y avaient laissé leurs œuvres de patience lente et d'art intense. Il y restait des pages blanches, destinées à recevoir des gravures en noir ou en couleurs, que l'on pouvait se procurer à bas prix.

Il subsiste un bon nombre de ces recueils factices.

Les premiers, plus rapprochés des origines de l'imprimerie, offrent encore cet intérêt qui s'attache aux spécimens les plus anciens de la gravure.

C'est surtout au point de vue spécial de ses caractères extérieurs, de sa décoration, que nous vous soumettons le manuscrit que voici.

Ce n'est pas que son texte soit négligeable ; mais nous croyons devoir nous borner ici à en faire une brève analyse, dans le but de rendre plus intelligible la suite des documents iconographiques qui l'accompagnent.

II.

Le volume est de format in-8° et comporte cent et soixante-sept feuillets d'écriture à l'encre noire, avec de nombreux passages, entêtes ou initiales de chapitre à l'encre rouge.

Un certain nombre de feuillets ont été laissés en blanc pour recevoir des images coloriées, sur bois ou sur cuivre, dans un ordre et avec une signification que nous expliquerons plus loin.

Outre les cent soixante-sept feuillets que le copiste a numérotés au recto pour y transcrire son travail, il y en a quatre au commencement et douze à la fin, primitivement laissés en blanc et où l'on a, dans la suite, transcrit un sermon entier et une partie d'un autre.

Le papier porte, en filigrane dans la pâte, la marque d'un B, inscrit dans un écu que surmonte une couronne.

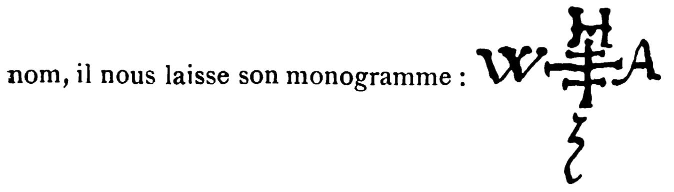
La reliure, fatiguée et qui a perdu ses fermoirs, est en cuir frappé et jadis doré, recouvrant des ais de bois.

Suivant l'incipit, l'œuvre à laquelle le copiste s'est occupé est le « PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME. *(Hier beghint onser liever vrauwe pelgrimagie,* etc.) » Les quarante et un derniers feuillets contiennent la *Vie de saint Macaire le Romain.*

Cette partie eût dû logiquement précéder l'autre, à laquelle, ainsi que nous le verrons, elle sert de thème.

La fin nous renseigne sur le nom de la personne qui a mis le copiste à l'œuvre. C'était dame Lievine Svlegers (ou Sweghers), religieuse à la Maison-Dieu d'Oost-Eecloo.

Le copiste nous indique aussi dans un texte latin la date d'achèvement de son livre, savoir la veille des nones de décembre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1573, et, à défaut de son nom, il nous laisse son monogramme :



On doit signaler aussi les propriétaires du volume qui y ont inscrit leur nom, savoir : « S[r] *Maria de Beraca,* qui fait suivre

son nom de la devise : *Jespère et Cryn* (J'espère et crains), et *Joanna Labaenst* », cette dernière sous la date de 1778.

La maison où vivait la propriétaire originaire du volume était le couvent des Bernardines d'Oost-Eecloo, fondé au XII[e] siècle. Les religieuses y vivaient sous la règle austère de Cîteaux, réformée par saint Bernard, et elles se livraient aux exercices contemplatifs. Quoique son personnel comprît beaucoup de filles nobles, le couvent n'était pas fort riche ; il se trouvait même, au XVI[e] siècle, dans un état assez précaire.

Sœur Liévine n'eut pas longtemps le loisir de méditer, à l'ombre paisible de son cloître, sur le volume pieux qu'elle avait fait écrire.

En 1577, moins de quatre ans après qu'elle en était entrée en possession, le monastère d'Oost-Eeclo fut pris d'assaut par les Gueux, saccagé, brûlé et détruit presque de fond en comble. Son personnel dispersé ne se reforma en communauté qu'en 1585, pour se rétablir à Gand sous le nom de couvent des Sœurs Bernardines d'Oost-Eecloo. Il y subsista jusqu'en 1796, époque où la maison fut fermée et vendue par les révolutionnaires français [1].

III.

Le volume contient une série de quatre cent cinquante et une méditations ou Journées de pèlerinage, au cours d'un voyage mystique que les pieuses lectrices étaient conviées à faire en Terre-Sainte, et plus loin encore, à travers l'Orient, jusqu'à l'Ermitage de saint Macaire le Romain. Elles devaient suivre en pensée trois moines, Theophilus, Sergius et Thimus ou Geminus, qui, dit la légende, avaient effectué un semblable itinéraire dans les siècles primitifs de l'ère chrétienne.

Saint Macaire le Romain quitta un jour Rome et ses parents, et, conduit par une apparition céleste, il s'en fut en Orient, si loin qu'il put aller, jusqu'au seuil, l'auteur dit jusqu'à dix milles

[1] Ces détails sont empruntés à l'œuvre de FRANS DE POTTER et JAN BROECKAERT : *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, 2e reeks, Arrondissement Eecloo, derde deel.*

du paradis terrestre; c'est-à-dire au bout du monde, à l'endroit où la terre touchait le ciel [1].

C'est là que les trois moines, poussés par une inconsciente curiosité, allèrent chercher le saint anachorète, après avoir traversé les contrées inconnues de l'Asie.

Rien d'étrange comme les hommes, les animaux, les pays qu'ils rencontrèrent. Rien de merveilleux comme les spectacles, tantôt terribles, tantôt sublimes, qu'ils eurent sous les yeux.

Ils souffrirent des horreurs de la prison, de la fatigue et de la faim. Ils rencontrèrent des pygmées et des géants, des déserts dénudés et des contrées admirables, des endroits peuplés de serpents, de crocodiles, d'éléphants, de dragons, de basilics et de licornes. Ils virent des endroits où gémissaient des êtres lamentables, dans un fleuve de douleur; d'autres où surgissaient des autels de pierres précieuses dans des paysages de rêve.

Ils atteignirent ainsi la grotte où vivait l'ermite Macaire, en société de deux lions, et ils reçurent de lui le récit de ses aventures extraordinaires.

Il faut dire d'ailleurs que les Bollandistes, en recueillant dans leur travail gigantesque la vie de ce saint, la qualifient de *Vita fabulosa Sancti Macarii Romani,* et le savant auteur de la notice qui la précède dans les *Acta Sanctorum* d'octobre, déclare lui accorder exactement autant d'authenticité qu'il convient d'en donner aux aventures de Robinson Crusoé ou aux exploits de don Quichotte de la Manche.

Il n'est point étonnant que ce roman merveilleux ait frappé vivement l'imagination.

Composé en Grèce dans le courant du IIIe siècle, il fut traduit ensuite en latin et fut lu avec avidité, on peut le croire, pendant tout le moyen âge [2].

[1] Comme on le sait, les anciens concevaient le monde comme une surface plane, à l'extrémité de laquelle la terre et le ciel se confondaient. Ils en plaçaient les limites dans l'Inde.

[2] ROSWEYDE, dans son œuvre : *Het Leven ende Spreucken der Vaderen,* en donne une version flamande d'après un texte latin, qui est celui recueilli par les Bollandistes. Mais notre texte, sans doute reproduit d'après un texte plus ancien, diffère du sien, sinon dans le fond, du moins dans la forme.

La première édition de Rosweyde est de 1617 (Anvers, chez Verdussen ; vol. ib. p. 181 et suiv.), donc postérieure de plus de quarante ans à notre

C'est du voyage des trois moines et de la vie de saint Macaire que l'écrivain du *Pèlerinage de Notre-Dame* prend texte pour poursuivre la série de ses méditations, dont chacune est censée faite pour une étape d'un jour. Ces méditations, destinées aux saintes filles du cloître, sont relatives à la vie et à la mort de la Vierge, à son nom, à ses vertus, à toutes les particularités relatives à sa personne.

Il se comprend qu'elles n'aient qu'un rapport éloigné et tout à fait conventionnel avec le récit légendaire auquel elles se trouvent rattachées.

Les quatre cent cinquante et une méditations sont réparties par séries de cinquante, sur neuf rosaires *(roosen hoijkens),* qui forment trois couronnes mystiques de fleurs. Les fleurs de chaque rosaire sont censées être cueillies, sur le parcours d'un voyage idéal, par deux vierges assistées de deux saints ou de deux anges, et elles symbolisent les vertus de la Vierge. Les neuf fleurs mystiques sont le souci *(goudbloem),* qui croît sous le soleil de la justice; la fleur désignée sous le nom générique de fleur des champs *(veldbloem)* et qui est représentée comme le symbole de la ferveur [1]; la violette, symbole de l'humilité; le pur lis blanc; le bluet *(die corenbloeme),* symbole de la sainte pauvreté; la marguerite *(die medelieve),* fleur d'obéissance; la rose d'amour ardent; l'ancolie, fleur de constance, et la fleur de lavande, symbole de victoire.

Les saintes et les saints, qui doivent guider la main de la pieuse

manuscrit. Avant celle-là, il y avait eu d'autres textes manuscrits, présentant des différences notables de rédaction et notre manuscrit en offre un exemple.

Le troisième moine s'appelle dans notre manuscrit Geminus, au début du volume, et Thimus, dans le récit du voyage en Orient.

Thimus était le nom employé dans les textes grecs. Hyginus est employé par Rosweyde et les éditions latines antérieures à la sienne. Le manuscrit d'Eenham emploie la forme Gunnus.

[1] Fol. 14 v° : *die veltbloem die welcke beteekèt die innicheijt oft viericheijt des ghebets.*

Nous n'avons pas trouvé dans les lexiques la détermination de la fleur qui serait plus spécialement désignée sous ce nom. Van Dale donne le mot avec la signification de *madelieve,* marguerite; mais ce n'est pas le sens qu'il a dans notre volume; car la marguerite est mentionnée plus loin avec la dénomination courante de *madelieve.* N'est-ce pas l'églantine, *veldroos,* que l'auteur appelle *veldbloem?*

religieuse dans la cueillette de ses fleurs et l'assemblage de ses rosaires, sont ceux-là mêmes qui servent de sujet à la décoration des pages blanches réservées par le copiste à côté de son texte. Un siècle ou un demi-siècle plus tôt, elles eussent été l'objet d'une décoration miniaturée, que remplacent maintenant des gravures, enluminées souvent avec assez peu d'art.

Treize de ces gravures sont des bois ; deux sont des burins. La plupart datent de l'époque même où fut écrit le volume ; il en est toutefois de plus anciennes, et un petit nombre d'entre elles remontent au XVe siècle.

IV.

Suite des images enluminées.

1) En regard du fo portant le no 1.

Bois (0.15 × 0.10). Les couleurs (bleu, rouge, vert et violet) sont opaques et revêtues d'un glacis, comme d'ailleurs la plupart des images du volume.

Immaculée Conception.

Dans un ovale, formé de rayons et de flammes, la Vierge Marie porte sur son bras l'Enfant divin, qui lui présente une rose ou une pomme. Elle repose sur le croissant et, d'un de ses pieds, elle écrase le dragon. Deux anges couronnent sa tête auréolée, d'où descend une opulente chevelure blonde. Deux autres soutiennent les plis de son manteau peint en bleu.

Au bas, inscription :

O Maria Coniginne vol alder gbenadê
Wilt uwe arme dienaers staen in stade.

2) Fo 15 recto [1].

Bois (0.12 × 0.09). *Sainte Catherine d'Alexandrie*, en buste. La sainte, couronnée par deux anges, tient de la main gauche un livre ouvert et de la droite un glaive, à côté duquel est placée une roue.

[1] Voir figure p. 411.

Elle est encadrée d'un riche décor d'architecture du style gothique flamboyant. La partie supérieure de ce décor, qui est composée de trois arceaux inscrits dans un gable et séparés par des pinacles, figure un large dais au-dessus de l'image de la sainte. Les côtés représentent des pilastres ajourés, surmontés de deux statues de saintes, à côté desquelles on lit :

barbara=magdalena.

Ces accotements à jour sont occupés chacun par deux compositions superposées, relatives à l'histoire de la sainte et qui montrent : 1° les philosophes qu'elle a convertis, exposés sur un bûcher? 2° la sainte attachée par deux tortionnaires à une colonne pour être flagellée ; 3° et 4° la sainte en prière avant de subir le supplice de la roue ; et, enfin, décapitée par le glaive du bourreau.

Sous son portrait, inscription :

Costidis alme parens meritis
mês obruta culpis Grata fut
cultu splêdidiore tibi Mors Es
ca naturœ fragiles quû lique
rit artus Te duce regna cœ
li speritus alta petat A O

Il faut lire :

Costidis almæ parens, meritis mens obruta culpis,
Grata fuit cultu splendidiore tibi Mors.
Esca naturæ fragiles cum liquerit Artus,
Te duce regna cœli spiritus alta petat.

Dans les écoinçons supérieurs de l'encadrement, deux petits écussons, où nous lisons :

Esto domi ni Inperi clo

L'image, dans laquelle les ombres sont rendues par des hachures très sobres, et qui contraste avec les autres du même volume par ses couleurs légères et transparentes, est fort archaïque, et date sans doute de la fin du xve siècle.

Au bas de l'inscription se trouvent deux lettres **A O** qui peuvent être une signature, à moins qu'elles ne désignent l'alpha et l'oméga (?).

3) F° 15 verso.

Bois (0.09 × 0.06). Coloriage épais et très vif.

Sainte Catherine d'Alexandrie. C'est la patronne classique des jeunes filles qui ont renoncé au mariage. Celle qui avait fait copier ce volume avait fait vœu de célibat. Dès lors, il n'est point éton-



nant d'y voir l'image de cette sainte, reproduite par deux fois immédiatement après l'image de la Vierge.

La sainte, couronnée et auréolée, se promène, lisant dans un livre qu'elle porte de la main gauche, et s'appuyant de la main droite sur une épée. Derrière elle, une roue. Ce sont ses attributs

traditionnels. Elle foule aux pieds un personnage étendu par terre et qui tient dans la main un sceptre : l'empereur Maximin.

Derrière elle, un décor d'architecture très sobre. Sur le fond, autour de la tête de la sainte, se déroule une banderole avec les mots :

Sta Katherina ora pro nobis XV^{c} LXV ;

inscription intéressante, à raison de la date précise qu'elle assigne au document.

4) Idem.

Bois (0.10 × 0.07). Fond noir, légèrement colorié par endroits.

Saint Michel terrassant le démon qu'il refoule en enfer.

Les tailles croisées indiquent une époque déjà éloignée des origines de la gravure sur bois.

Le dessin, aux lignes tourmentées, rappelle certaines compositions de Jérôme Bosch (?).

5) F° 24 recto.

Bois (0.11 × 0.085). Couleurs opaques appliquées sans beaucoup d'art et d'un aspect semblable à celui du numéro suivant et du n° 8.

Scène tirée de l'*Enfance du Christ*.

A l'avant-plan, la sainte Famille. A gauche, saint Joseph. A côté de lui, ses outils : une scie, une vrille, une tenaille, un marteau. A droite, la sainte Vierge devant un métier à tisser. Entre eux, l'Enfant Jésus qui ramasse des copeaux dans le pan de sa robe, tandis que, derrière lui, un ange apporte un panier plein de fruits. Dans le fond, à droite, la maison d'habitation, dont le pignon clayonné se profile au pied d'un grand arbre. Plus loin encore, un colombier à étages, surmonté de deux perchoirs, dont la forme représente des croix à plusieurs branches. Cette partie de la composition, qui est la principale et qui tient tout l'avant-plan et le côté droit, est séparée de l'arrière-plan par une clôture de pieux.

On voit, dans le fond de la partie gauche, un fleuve sur lequel s'embarquent des moines sortis d'un couvent, et qu'à leur costume noir et blanc on reconnaît pour être des Dominicains.

Entre les deux parties de la composition se dresse une échelle sur laquelle monte un ange (représentation de l'échelle de Jacob).

Cette image rend bien l'aspect et le mouvement d'un tableau primitif de l'école flamande. Mais combien le métier des « verlichters » de l'époque est loin de l'art des miniaturistes de Bruges !

6) F° 24 verso.

Bois (0.085 × 0.07). *Le Baptême dans le Jourdain.*

Au-dessus du groupe formé par le Christ et saint Jean apparaissent Dieu le Père et la Colombe divine, sortant du ciel étoilé. Fond de paysage.

7) Idem.

Cuivre (0.085 × 0.06). *Sainte Agathe* tenant de la main droite un livre fermé et, de la main gauche, une tenaille dans laquelle elle porte, suivant la tradition, le sein que le bourreau vient de lui arracher. Elle marche sur un personnage étendu sous ses pieds et qui tient un sceptre dans sa main (c'est le symbole du paganisme).

Dans le fond, une église et des montagnes.

Ce burin, qui est d'un travail très sobre et aussi expressif que délicat, rappelle bien la manière de Lucas de Leyde.

8) F° 35 recto.

Bois (0,08 × 0,06). Coloriage opaque.

L'*Adoration des Mages*, dans sa représentation habituelle ; les Rois d'un côté; de l'autre, la Vierge-Mère et l'Enfant divin, avec le bœuf et l'âne, le toit de l'étable de Bethléem et l'étoile à l'horizon.

9) Idem, id.

Bois (0,10 × 0,07). *Sainte Cécile* avec ses attributs connus, l'orgue portatif et la palme du martyre. Dans le haut de l'image, l'inscription **Sancta Cecilia.**

10) F° 35 verso [1].

Cuivre (0,10 × 0,075). Coloriage assez léger, fortement glacé, où dominent le vert, le rouge vermillon et le jaune.

[1] Voir planche XVI.

Une sainte en pied, vêtue d'une robe violette, la tête couverte d'un capuchon noir, les épaules entourées d'une guimpe blanche, marche dans un préau. De la main gauche, elle s'appuie sur une crosse abbatiale, le long de laquelle se dresse une biche. De la main droite, elle présente un bouquet fleuri formé par un lis virginal. Par terre, à sa gauche, on voit une autre plante dans un vase. La tête, nimbée d'or, ressort sur le fond d'un dais peint en rouge.

On voit, dans la partie supérieure de la composition, deux anges qui couronnent la sainte et une colombe qui vole à sa droite. Dans le fond, à travers deux baies cintrées, apparaissent les tours et les clochers d'une ville.

La partie supérieure de l'image est inscrite dans un cintre surbaissé qui touche la bordure. Les trois autres côtés ont un encadrement à motifs végétaux sur fond jaune.

Dans le bas de la composition, on lit l'inscription :

S. Katherina de Swecia (ou Swetia) **filia S. Birgitte.**

Et plus bas encore, dans la bordure, sur une banderole :

G M
Ex tene — ramunda.

L'image est donc celle de *sainte Catherine de Suède* et rappelle cette légende gracieuse : Comme la sainte traversait un bois, pendant que son époux y chassait, une daine, pressée par les chiens, se jeta vers elle, et obtint de la sorte son salut [1].

Il y a plusieurs sainte Catherine, notamment sainte Catherine d'Alexandrie, la plus connue ; sainte Catherine de Sienne, fort honorée aussi dans nos provinces ; sainte Catherine de Gênes, sainte Catherine de Bologne, sainte Catherine de Suède : ces trois dernières moins populaires que les deux autres.

Sainte Catherine de Suède figure néanmoins sous le nom de *sancta Catarina Sueva*, dans la *Générale Legende der Heyligen,* de Ribadeneira.

L'auteur la représente avec les attributs que lui donne notre document iconographiqne, notamment la crosse et la biche.

CAHIER, *Caractéristiques des saints*, p. 505.

Pourquoi cette sainte se trouve-t-elle honorée d'un hommage spécial par la Bernardine d'Oost-Eecloo qui était propriétaire du manuscrit ? L'inscription placée au bas de l'estampe explique que sainte Catherine était fille de sainte Brigitte. Il s'agit de sainte Brigitte, princesse de Suède, qui vécut de 1302 à 1373 et que les hagiographes appellent *Birgitta vidua*, ou *Sueca (Sueva)*, ou *de Swecia*. Devenue veuve, elle fonda le couvent de Wadstona, en Suède, pour religieux des deux sexes.

A 69 ans, elle eut des révélations qu'elle consigna dans un livre célèbre, édité pour la première fois en 1492 à Lubeck, sous le titre *Brigitta seu Birgitta de Swuecia, Revelationes cœlestes* [1].

Dans les Pays-Bas, sa règle donna leur nom aux Brigittines, et celles-ci avaient un couvent à Termonde. Le graveur, natif de cette ville ou y travaillant, exécuta sans doute cette gravure pour le couvent qui y était établi, et ce document iconographique acquiert ainsi un intérêt tout spécial. Nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

11) F° 49 recto.

Bois (0,105 x 0,08). Coloriage vigoureux, très semblable à celui des n°s 5 et 8.

Dans cette enluminure et dans celle de sainte Catherine de Suède, les figures des personnages semblent être peintes d'après le même procédé. Sans doute, ces documents proviennent du même atelier.

L'image, qui représente *sainte Colette,* offre un tableau d'intérieur aussi curieux que celui de la *sainte Famille* (N° 5).

En voici la description :

Nous nous trouvons dans une chapelle à fenêtres cintrées. La sainte, vêtue d'une ample robe blanche garnie d'une cordelière, la tête couverte d'un capuchon noir et d'une guimpe blanche (c'est le costume des Clarisses), est agenouillée devant un crucifix placé sur un autel. Un saint, qu'à sa robe blanche, à sa cordelière et au stigmate que présente sa main, on reconnaît pour être saint François d'Assise, s'approche d'elle pendant qu'elle

[1] Voir BRUNET, t. I, p. 1259, nouvelle édition.

prie. Tout autour d'elle, à travers un dallage rouge et jaune, a poussé un vert parterre de buis nains.

L'autel est surmonté d'un retable que dominent à leur tour les figures de Dieu le Père et de la Vierge Marie, et un phylactère où on lit :

Regula ordis S. Clâ.

Au bas de l'image, l'inscription en lettres fleuronnées :

Bta. Coletha. Reformatrix. Ord. Sce. cla.

Les Clarisses, comme on sait, après avoir pris d'abord la règle de Cîteaux, avaient adopté celle de saint François d'Assise, et sainte Colette (1380-1447) réforma leur ordre au commencement du XVe siècle.

12) F° 49 verso.

Le verso de ce feuillet présente deux bois, fort apparentés entre eux comme gravure, décoration et dimensions (0,095 × 0,06), et dont le groupement, à la suite de l'image précédente, est certes significatif.

Le premier représente le même *saint François debout à côté de sainte Claire,* que l'on distingue par son costume, décrit dans les lignes précédentes, et par les attributs qu'elle porte : un livre et un ostensoir. Saint François se reconnaît, de même, à son costume et aux stigmates qui le caractérisent; mais l'enlumineur les a transportés sur les pieds de l'ostensoir et sur le livre de sainte Claire. Le tout sous un décor d'ornements entrelacés et de feuillages.

13) Le second est relatif à *saint Dominique.*

Il est singulier de voir rassemblés, en quelque sorte sur le même volet d'un diptyque, les fondateurs des deux ordres monastiques dont la rivalité séculaire occupa les annales du moyen âge.

A gauche saint Dominique, vêtu d'une robe blanche et d'un manteau noir, l'étoile imprimée à son front, porte un livre ouvert dans sa main gauche et, dans sa droite, la croix abbatiale et le bouquet de lis. Devant lui un levrier assis tient dans sa gueule un

long flambeau allumé. Un second moine dominicain est agenouillé à droite contre un pilastre de style Renaissance.

Inscription en français :

S. Dominique Fūdateur des Frēs P̄scheurs.

Le chien portant la torche est, comme on le sait, une caractéristique de saint Dominique. Il donna lieu à cette qualification facétieuse : *Domini canes,* que l'on adressa aux Dominicains.

14) F° 93 recto.

Bois 0.09 × 0.06). *La Vierge et l'Enfant Jésus* portés sur le croissant, dans un décor d'architecture de la fin de l'époque gothique. L'Enfant Jésus caresse de la main gauche le menton de sa mère et serre dans la droite une pomme. L'enlumineur a peint en jaune les chevelures de l'une comme de l'autre. Inscription :

Salve Maria Gêma pudicicie.

15) Autre petit bois (0.07 × 0.06) très archaïque, représentant *saint Jean l'Évangéliste,* nimbé de jaune et peint en rouge brun, qui commente un livre ; à côté de lui un aigle aux ailes éployées, peint en vert. Le tout dans un encadrement formé de deux colonnes et d'un arc surbaissé.

Ces éléments architecturaux, les tailles très sommaires et le style de la gravure, le petit nombre de couleurs employées par l'enlumineur semblent signaler cette planche comme la plus ancienne du recueil. A la différence de toutes les autres qui ont été imprimées à titre d'images séparées, celle-ci a été découpée dans le texte d'un livre en langue flamande, et dont quelques lignes subsistent au dos de l'estampe.

La suite du volume contient d'autres pages que le copiste avait réservées pour être décorées de la même façon que les précédentes. La religieuse qui en était propriétaire ne l'a pas fait. Sans doute, les troubles politiques qui ont éclaté autour d'elle et la dispersion des pieuses filles de son couvent lui en ont-elles ôté le désir ou enlevé l'occasion.

V.

Les documents iconographiques dont nous venons de faire la description ont de l'intérêt, les plus anciens surtout, à cause de l'époque à laquelle ils appartiennent. Car si l'imagerie des XVIIe et XVIIIe siècles a fourni des spécimens innombrables, ceux qui datent du XVIe siècle, ceux surtout de l'époque des primitifs, sont plus rares.

L'on sait que bien peu souvent ces documents anciens portent une indication qui serve à les identifier.

Celui que nous avons mentionné sous le n° 3 est daté de 1565. Un autre (n° 2) porte, à la fin d'un texte, la mention énigmatique A. O. Un seul a un monogramme constituant une signature bien certaine, et elle est suivie d'une mention d'origine; c'est la gravure sur cuivre (n° 10), signée

G M

ex Teneramunda.

Il faut remarquer que dans cette signature, dont les caractères d'impression sont de la fin de la période gothique, la base de la lettre M se termine par un losange.

Qui est le graveur G. M. ?

Passavant [1] signale, comme graveurs sur métal primitifs, d'origine néerlandaise, le maître des Jardins d'Amour, celui des Illustrations de Boccace, le maître W. A., Alart Duhameel, le graveur du Hausbuch, et un certain nombre de monogrammistes et d'anonymes, notamment les monogrammistes qui signent **G M** ou IG et *p*. Le maître **G M** est, d'après lui, du XVe siècle.

Max Lehrs, dans sa monographie sur le premier de ces graveurs [2], rejette de cette nomenclature le maître du Hausbuch, qui est allemand, et il émet l'opinion que les graveurs **G M** et *p* sont du commencement du XVIe siècle.

On sait fort peu de chose des œuvres du maître **G M** ; on ne sait rien de sa personne. Voici que notre document nous renseigne au sujet de son origine, puisque lui-même déclare être « de Termonde », ex Teneramunda.

[1] *Le Peintre-Graveur*, 6 vol. Leipzig, 1860 et années suivantes.

[2] *Der Meister der Liebesgärten*, Dresde, 1893, p. 5.







LA MESSE DE ST-GRÉGOIRE

(BIBLIOTHÉQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE)

Quant à son œuvre, ce que l'on en connaît se borne, croyons-nous, à deux estampes, signalées par Passavant[1] et conservées, l'une à Berlin, l'autre à la Bibliothèque de l'Université de Liége. Encore faut-il que la signature G M placée au bas de l'une des estampes soit celle du graveur qui a signé (I)G au bas de l'autre[2]. Quoi qu'il en soit, Passavant en donne la description sommaire qui suit :

G M

1) « *La Messe de saint Grégoire.* Le saint est agenouillé, tourné vers la gauche ; derrière lui un diacre qui lui soutient le manteau, et en arrière de celui-ci, un personnage à genoux, avec un quatrième en prières, vis-à-vis, à gauche. Sur le retable de l'autel, où apparaît le Christ, est représentée la Nativité. — La signature est au bas. — Pièce cintrée de la fin du xve siècle. H. 2 p. 7 1/2 l. L. 2 p. Liége. »

2) (I)G

« *Demi-figure d'homme.* Vu de trois quarts et tourné vers la droite, il lève la main gauche, comme pour parler. Il est vêtu du costume néerlandais du xve siècle et porte une draperie sur la tête. — Eau-forte dans le style néerlandais de la fin du xve siècle. — H. 2 p. 9 l. L. 2 p., 1 l., Berlin. »

La gravure sur métal, représentant la Messe de saint Grégoire, se trouve, avec beaucoup d'autres gravures contemporaines, sur bois et sur cuivre ou acier, collée dans les blancs d'un « Collectarium » à deux colonnes, qui date de 1550 et qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Trond[3].

[1] *Op. cit.*, t. II, p. 291.

[2] Passavant termine par une boucle couchée horizontalement la lettre M de l'estampe de Liége. On peut voir par notre reproduction que dans l'estampe de Liége, comme dans la nôtre, la lettre M de la signature G M se termine par une sorte de losange.

Dans le texte de Passavant, le M et la signature (I)G, qui se trouve au bas de l'estampe de Berlin, n'a aucune terminaison de ce genre.

[3] *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Liége*, n° 401, p. 240. La « Messe de saint Grégoire » est collée sur la page 29, 1re colonne. Ce volume contient 94 gravures. Les n°s 402 et 403 du catalogue sont deux autres recueils de même provenance et de même époque, contenant également une série de gravures sur bois et sur métal.

L'estampe de Liége est légèrement teintée à l'aquarelle. On n'en distingue que mieux, plus parfaitement que dans notre portrait de sainte Catherine de Suède, les traits de la gravure, qui est très fine. La signature y apparaît également, identique à celle de notre manuscrit. La ressemblance est certaine.

Ajoutons que plus d'une des autres images enluminées de ce dernier ont de frappantes analogies avec la facture de certaines images du manuscrit liégeois. Il en est plus spécialement ainsi de celles que nous avons décrites sous les n°s 5, 8 et 11, et sous les n°s 12 et 13.

La composition de la Messe de saint Grégoire, telle que le graveur G M l'a conçue, se remarque dans d'autres estampes du même temps.

Nous possédons un cuivre original, devenu assez fruste, dans lequel apparaît, avec quelques variantes de détail, la même donnée générale.

Dans l'estampe de Liége, le Christ est montré en buste, au milieu des instruments de la Passion. Dans l'autre, le Christ est assis; les instruments de la Passion sont disposés au côté droit de la gravure et l'artiste a ajouté un personnage parmi les spectateurs qu'il a représentés dans la partie supérieure de la composition. Par contre, toute la partie inférieure est à peu près identique dans les deux gravures.

Ce cuivre, qui semble être d'une facture inférieure, et où l'on ne distingue pas de signature, peut être un prototype de la gravure du monogrammiste G M ; mais il en est peut-être aussi une imitation à peu près contemporaine.

Le graveur G M fait suivre ses initiales de la mention : *Ex Teneramunda*. Il était originaire de Termonde ou il y séjournait.

Depuis le XVe siècle, il existait dans cette ville un couvent de Brigittines, dit de *Mariatroon* [1], auquel il y a lieu de rattacher la personnalité de notre graveur.

[1] M. Blomme, ancien président du tribunal de première instance et président du Cercle archéologique de Termonde, a eu l'obligeance de m'adresser, au sujet de cette maison religieuse, la note suivante :

« C'est en 1465, après de longues négociations, que le couvent des Brigittins et Brigittines fut fondé à Termonde, grâce à l'intervention d'Isabelle de Por-

L'attention du R. P. Van den Gheyn et de M. René Van Bastelaer, conservateurs à la Bibliothèque royale, a déjà été attirée sur les productions d'art qui émanent de cette source.

Le couvent de Mariatroon, telles les maisons des Frères de la Vie commune, était une véritable école d'art. On y cultivait, entre autres, l'impression de la gravure et la reliure; peut-être aussi y faisait-on des copies, et alors c'est de là que pourrait provenir le manuscrit de Lievine Svlegers.

La Bibliothèque royale possède un livre ascétique [1] qui a fait partie de la bibliothèque de cette maison religieuse, et dont la reliure en cuir estampé, représentant la Vierge sur un trône, porte cette inscription significative :

Trono. illius. sit. pax. usque. in. eternum

Un autre manuscrit ayant la même provenance et qui est, comme le précédent, du XV[e] siècle [2], contient un grand burin de cette époque, gravé en noir et collé au verso du premier feuillet. Il représente sainte Brigitte, avec un ange à sa droite. Elle est assise sur un trône, au-dessus duquel plane la colombe qui sym-

tugal, femme de Philippe le Bon, sous le vocable « Trône de Marie ». La première pierre de l'église fut posée le 30 janvier de l'année suivante.

Le cloître fut brûlé en 1566; l'église, détruite par les Gueux, fut rebâtie en 1592.

En 1623, Barbe Tasse, abbesse de la maison de Termonde, et cinq de ses compagnes érigèrent le monastère de Bruxelles. Le couvent de Lille est également une filiale de celui de Termonde.

La coexistence, dans un voisinage immédiat, de couvents de personnes de sexes différents, semble avoir offert des inconvénients, dont l'évêque de Gand, Antoine Triest, se préoccupa. Cette situation souleva d'acrimonieuses controverses et fournit la matière d'une copieuse littérature. Des mémoires nombreux, très violents, furent échangés; après d'interminables procédures et des vicissitudes diverses, un décret du tribunal de la Rote, du 29 avril 1641, déclara les Brigittines exemptes de la juridiction de l'évêque de Gand. Ce prélat ne se tint pas pour battu : il obtint enfin, le 9 octobre 1643, une bulle du Pape Urbain VI, décrétant que tous les monastères de l'ordre de Sainte-Brigitte existant en Belgique seraient à l'avenir simples.

Le couvent de Termonde fut supprimé en vertu de l'édit impérial de Joseph II du 17 mars 1784. »

— Voir aussi : *Oud-Dendermonde (Termonde au temps jadis)*, par DE MAESSCHALCK, Termonde, 1901.

[1] N° 2404 du catalogue; 11.666-11.697 du dépôt.

[2] N° 2398 du catalogue, 4407-4408 du dépôt.

bolise le Saint-Esprit. On y lit l'inscription : *S. Birgitta,* qui se trouve reproduite et amplifiée en ces termes, au bas de l'estampe :

S. Birgitta vā dē ryke Vercia (pour Nericia) **Prices-se Maria troene te Dendermonde.**

Notre gravure, en reproduisant les traits de sainte Catherine de Suède, fait ressortir cette circonstance qu'elle est la fille de sainte Brigitte de Suède ; or, c'est celle-ci précisément qui est la fondatrice de l'Ordre auquel appartient Mariatroon.

Dans l'une et dans l'autre on trouve, à la suite, soit du monogramme du graveur, soit de l'inscription qui explique le sujet, la mention du nom de Termonde.

Si l'on compare les deux documents, on conclura que le portrait de sainte Brigitte possède, à raison notamment du style des draperies, une date de naissance un peu plus ancienne. On remarquera aussi que les caractères gothiques des inscriptions y sont d'un format plus grand. Mais dans les deux documents ils ont le même type général. L'on ne peut qu'être frappé par la similitude résultant de la forme grêle, allongée, des jambages et des barbes ou traits qui les terminent.

Le graveur G M travaillait donc, on peut l'affirmer, dans l'atelier d'où est sortie l'image de sainte Brigitte, c'est-à-dire dans l'atelier de Mariatroon.

D'Oost Eecloo à Termonde, la distance est peu considérable. Il n'est pas étonnant que Lievine Svleghers se soit adressée à quelqu'une des religieuses de Mariatroon pour lui fournir des enluminures propres à rehausser, à ses yeux, l'intérêt de son volume.

Il est même infiniment probable que la gravure de sainte Catherine de Suède n'est pas la seule qui provienne de Termonde.

Quelles sont les autres ?

Sont-ce les gravures sur bois que nous avons indiquées ci-dessus sous les n°s 5, 8 et 11, ou sous les n°s 12 et 13, et qui, les unes et les autres, par le choix des couleurs, la manière de les appliquer sur la gravure, accusent une facture commune ?

Y en a-t-il d'autres encore, sorties du même atelier, mais exécutées avec un caractère différent par un autre enlumineur ?

On ne peut, à cet égard, que former des conjectures.

Ce qui est acquis, c'est que notre document met une œuvre de plus à l'actif du graveur , et surtout qu'il établit et précise de plus près l'origine d'un des rares graveurs à signature connue que l'on ait rangés parmi nos primitifs, en même temps qu'il confirme l'importance de ce centre de production artistique qu'était le couvent de Termonde [1].

J. VAN DER LINDEN.

[1] Nous tenons à présenter ici nos remerciements au R. P. Van den Gheyn, à MM. L. Paris et R. Van Bastelaer, conservateurs à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ainsi qu'à MM. Delmer et Brassinne, bibliothécaire et sous-bibliothécaire de l'Université de Liége, pour le précieux concours qu'ils nous ont obligeamment prêté.





LES PALAIS IMPÉRIAUX DE LA CHINE

GÉNÉRALITÉS



toutes les époques de l'histoire, ce furent toujours les temples, demeures des dieux, les palais, demeures des souverains, Fils du Ciel, et les tombeaux, leurs dernières demeures, que l'homme s'ingénia à embellir et où il déploya toutes les ressources de son imagination.

Aussi haut que l'on puisse remonter dans l'histoire de la Chine, on voit les souverains édifier de fastueux palais et dépenser sans compter pour l'ornementation des habitations et des jardins que leur fantaisie se plaisait à créer.

Aussi l'étude des palais est-elle, au point de vue architectural, une des plus intéressantes à faire ; malheureusement il n'existe plus aujourd'hui que les palais relativement modernes des empereurs de la dynastie des Ming et de la dynastie des Ts'ing.

Il ne faut guère espérer retrouver des vestiges bien importants des palais plus anciens, car leurs constructions de bois furent, sans aucun doute, très souvent la proie des flammes, si nous en jugeons par les fréquents incendies mentionnés dans les annales chinoises.

Les tremblements de terre, très nombreux à certaines époques, suivant les mêmes annales, durent également amener la destruction totale ou partielle de bien des palais.

Enfin, les guerres qui désolèrent l'empire à l'avènement de chaque nouvelle dynastie, les rivalités intérieures, les soulèvements populaires firent rapidement disparaître les derniers restes de ces anciens édifices.

A défaut de monuments antiques, nous trouvons dans les

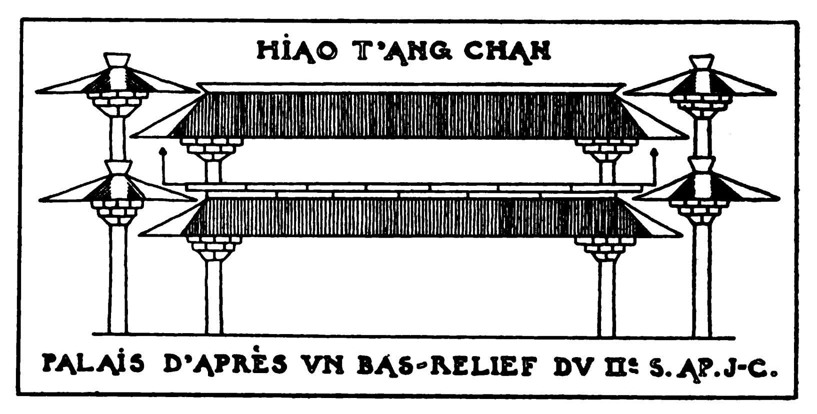


FIG. 1. — PALAIS CHINOIS D'APRÈS UN BAS-RELIEF.

ouvrages chinois des descriptions de palais plus ou moins détaillées, mais la meilleure source d'information est encore l'étude des palais actuels, édifiés sans aucun doute suivant de séculaires prescriptions.

On sait, en effet, combien le traditionalisme, issu du culte des ancêtres, fut puissant en Chine, dès les époques les plus reculées : l'histoire nous montre le peuple chinois continuellement préoccupé de s'inspirer de l'exemple de ses ancêtres ; dès lors rien d'étonnant à ce que telle disposition de palais se retrouve toujours pareille pendant un long espace de siècles.

Avant d'aborder la description des palais actuels, quelques notions générales sur l'orientation, la terminologie, la composition de ces édifices ne seront pas superflues.

La situation, l'orientation, la disposition des nombreux édifices qui composent un palais impérial sont soumises à de minutieuses prescriptions que les géomanciens déterminent d'après le *Feng-choui*, littéralement « le vent et l'eau ».

Ces règles, très obscures sans leurs interprètes attitrés, doivent tenir compte de la configuration des montagnes, des eaux et des

bois, pour ne pas entraver, par l'édification malencontreuse de bâtiments, le vol des bons esprits et pour établir la plus grande somme de courants favorables à ceux qui viendront se fixer dans tel ou tel endroit.

Le tyrannique Feng-choui réglemente aussi bien la construc-

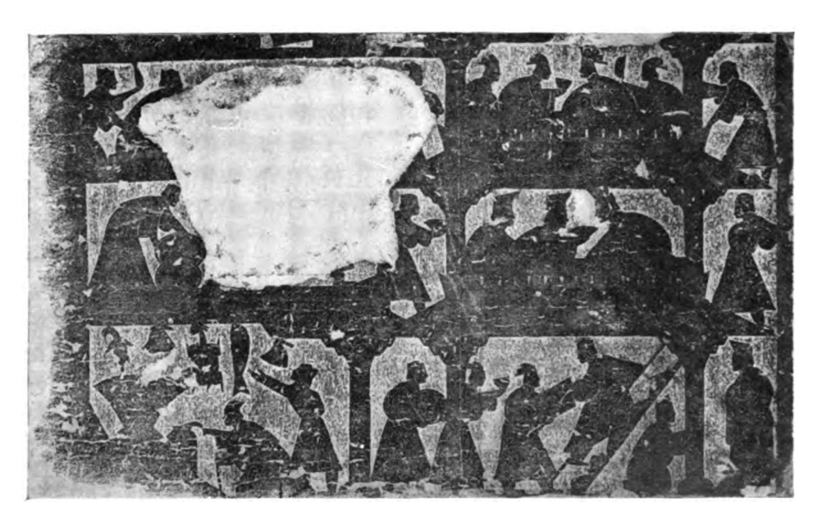


FIG. 2. — PALAIS CHINOIS D'APRÈS UN BAS-RELIEF.
(E. Chavannes, *la Sculpture sur pierre en Chine.*)

tion des habitations princières ou du palais impérial que celle de la cabane du plus misérable habitant du Céleste Empire.

Le palais de Peking, par exemple, est protégé, au nord-ouest, par le Kin-chan ou montagnes d'or, représentant le Tigre, et assurant ainsi de grandes prospérités à l'empire et à la dynastie régnante.

Au pied de ces montages se trouve le lac *K'ouen-ming-hou*, sur les bords duquel sont situés les palais d'été; ce lac est alimenté par les eaux de plusieurs sources abondantes qui sortent d'une colline appelée *Yu-ts'iouen-chan*. Ces eaux se déversent jusque dans Peking où, après avoir passé par plusieurs bassins ou étangs, dans la ville tartare, elles se divisent en plusieurs bras pour envelopper le palais impérial de leur action bienfaisante. L'un de ces bras entre dans la ville impériale par le nord-ouest, forme les trois grands lacs (pl. VIII, XIV) dont nous parlerons

plus loin, en sort sous le nom de *Kin-choui*, « rivière d'or », passe *T'ien-an-men* (fig. 4) et rejoint un autre bras, qui pénètre dans la ville impériale par le nord-est et longe, du côté intérieur, le rempart oriental de la ville jaune. Un troisième bras, côtoyant le Mei-chan, entre dans la ville interdite, le palais proprement dit, et passe sous les ponts de marbre devant la porte *T'ae-ho-men* (pl. IX).

Voici un exemple de l'influence bienfaisante ou malfaisante que la présence de l'eau peut apporter aux habitants d'un palais.

Nous lisons dans les annales relatives à Nankin que les géomanciens ayant persuadé à l'empereur Ming-ti (Kien-ou) (mort en 498), de la dynastie des Ts'i, que ses malheurs provenaient des eaux du lac Heou-hou, dont le trop-plein se déversait à travers son palais, le monarque avait projeté de détourner ces eaux pernicieuses et d'amener dans son palais celles du canal Ts'in hoai ; la mort l'empêcha de réaliser ses desseins, et, après lui, personne n'y songea plus [1].

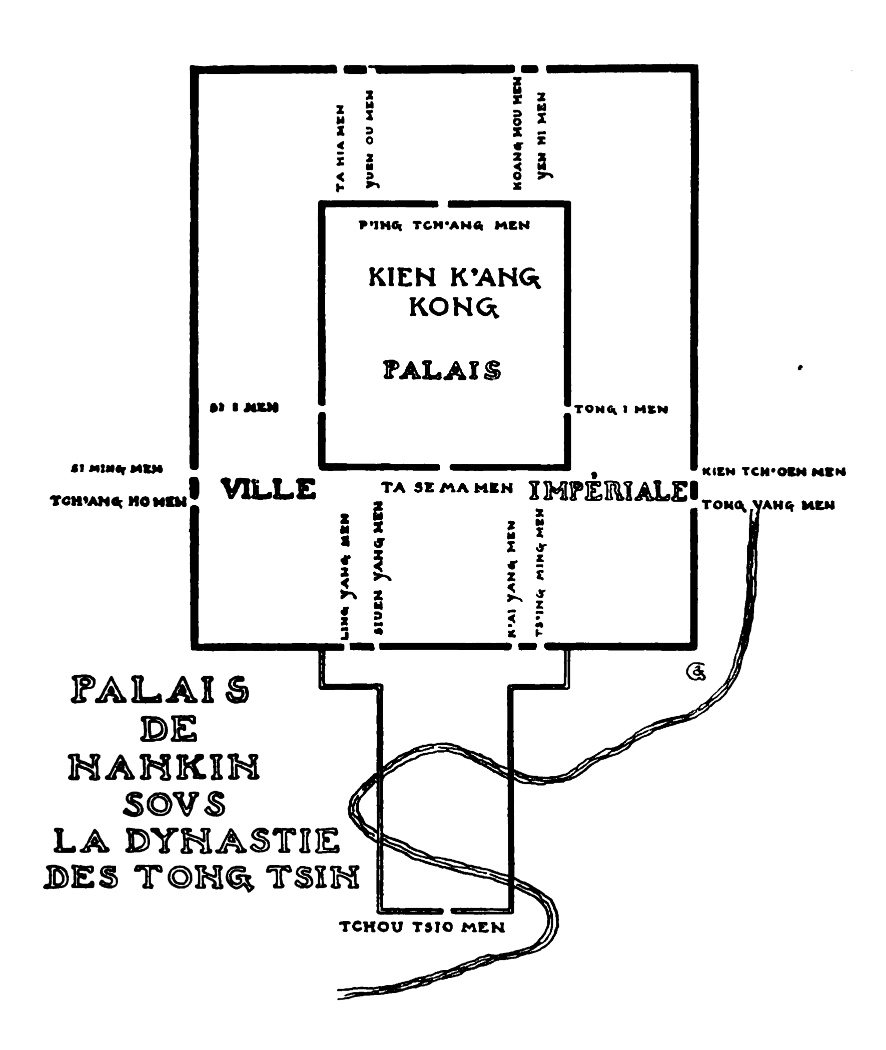
L'orientation des palais, à Peking comme à Nankin, est nord-sud ; la façade principale est tournée vers le sud. Depuis les époques les plus reculées, les façades de toutes les constructions ont été orientées de la même manière, le sud étant considéré comme la source la plus active de bénédictions pour l'univers.

Cette naïve croyance peut fort bien s'expliquer par suite de ce que la Chine est soumise, chaque année, aux vents rigoureux et desséchants du nord, et que, par suite, l'orientation de la façade principale vers le sud est la plus conforme aux nécessités du climat.

Une terminologie spéciale dont il nous paraît utile de donner quelques exemples sert à désigner l'ensemble du palais impérial et les différents édifices qui le composent : on comprend, en général, sous le nom de *Ta-nei* (le grand intérieur) les bâtiments occupés par l'empereur ; *kong* [2], indique une réunion de palais et leurs dépendances. Des noms différents s'appliquent aux divers bâtiments, suivant leur construction ou leur destination ; c'est

[1] P. Louis GAILLARD, *Nankin d'alors et d'aujourd'hui*, Chang-Hai, 1903, p. 92.

[2] Ou *Koung*. La transcription des noms chinois est pleine de difficultés. On écrit également *Young lo* ou *Yong lo ; Toung hoa men* ou *Tong hoa men*, etc.


TA HIA MEN
YUEN OU MEN
KOANG MOU MEN
YEN HI MEN
P'ING TCH'ANG MEN
KIEN K'ANG
KONG
PALAIS
SI I MEN
TONG I MEN
SI MING MEN
TCH'ANG HO MEN
VILLE
TA SE MA MEN
IMPÉRIALE
KIEN TCH'OEN MEN
TONG YANG MEN
LING YANG MEN
SIUEN YANG MEN
K'AI YANG MEN
TS'ING MING MEN
PALAIS
DE
NANKIN
SOUS
LA DYNASTIE
DES TONG TSIN
TCHOU TSIO MEN

ainsi que *tien* est un palais de premier ordre, très souvent une salle du trône, sans étage ; *ko* est un palais de second ordre, souvent avec un étage ; *t'ang* indique une salle, et *t'ing,* un pavillon; une tour à étages se dit *leou* ou *tai* (ce dernier mot signifiant particulièrement terrasse); une porte, *men ;* on trouve des portes rouges, *hong-men ;* cette expression paraît être un terme générique aux petites portes des remparts ou des murs qui entourent les parcs.

Pour déterminer la grandeur des salles, les auteurs chinois disent qu'elles ont autant de *kien,* divisions d'une chambre faite par la charpente, mais la valeur du kien variant suivant l'élévation de l'édifice, ce procédé d'évaluation reste très vague.

Les palais impériaux devaient occuper un emplacement parfois considérable, car la cour était nombreuse : toute la famille impériale, le harem avec sa population féminine et ses eunuques, qui eurent souvent une influence si prépondérante et si désastreuse sur les destinées de l'empire, la garde impériale, y devaient trouver place. Si l'on ajoute à ce contingent déjà sérieux les fonctionnaires chargés de certains rouages administratifs et le nombreux personnel domestique affecté au service de l'empereur et de son entourage, on voit qu'il s'agissait de loger une population excessivement dense. Aussi nous remarquons que, déjà très anciennement, le palais est entouré d'une seconde enceinte de murailles, enfermant la ville jaune ou impériale, où quantité d'habitations et de palais servent à loger une grande partie de cette population.

Le palais proprement dit, la ville interdite, est réservé à l'habiation particulière de l'empereur et de son harem et à l'habitation officielle du souverain.

Cette partie officielle, au centre de la ville interdite, le *ta-nei,* comprend une succession de salles et de palais affectés, pourrait-on dire, à l'exercice de diverses fonctions impériales : dans telle salle l'empereur recevra les princes ou les ambassadeurs, les mandarins nouvellement promus ; dans telle autre il devra conférer avec ses ministres des affaires de l'État, ou assister à telle cérémonie, le premier jour de l'an par exemple, etc.

De chaque côté de cette partie centrale, de nombreux édifices servent à l'habitation privée du souverain, de ses femmes ;

là se trouveront le temple de ses ancêtres, le trésor impérial, des bibliothèques, théâtres, etc.

Le principe de symétrie auquel les architectes chinois ont si rarement dérogé, sauf dans leurs habitations de plaisance, donne au palais un plan tout à fait régulier ; en traçant un axe par le milieu on obtient deux côtés presque exactement semblables. La photographie prise à vol d'oiseau des palais de Peking que nous donnons plus loin (pl. XIII) montre parfaitement cette disposition symétrique.

L'existence de deux enceintes rectangulaires et concentriques [1] est confirmée par ce que nous savons des palais de Nankin dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

D'après les chroniques relatives à Nankin et d'après les cartes d'un curieux ouvrage publié en 1516, le *King-ling kou-kin t'ou-k'ao*, le palais de Tch'eng ti des Tsin orientaux (326-343 ap. J.-C.) était formé de deux enceintes rectangulaires et concentriques, orientées nord-sud. Quatre portes, aux quatre points cardinaux, donnaient accès au palais lui-même, à la ville interdite; l'enclos, formé par la seconde enceinte, constituait la ville impériale. Il comprenait 3,500 appartements, chambres ou travées [2] (pl. I).

Les portes étaient surmontées de pavillons en charpente couverts de tuiles, tout comme aujourd'hui, car nous lisons que, dans une attaque contre le parc impérial, la porte du sud fut incendiée.

Au sud du palais devait se trouver une grande avenue qu'une inondation, en 507, força de surélever de 7 pieds [3]. Une porte, placée tout au sud, y donnait accès.

C'est la même disposition générale que l'on retrouve dans le palais d'hiver de Pékin, sans en excepter même la présence de la rivière, qui contourne le palais à l'est, pour passer au sud devant l'une des portes.

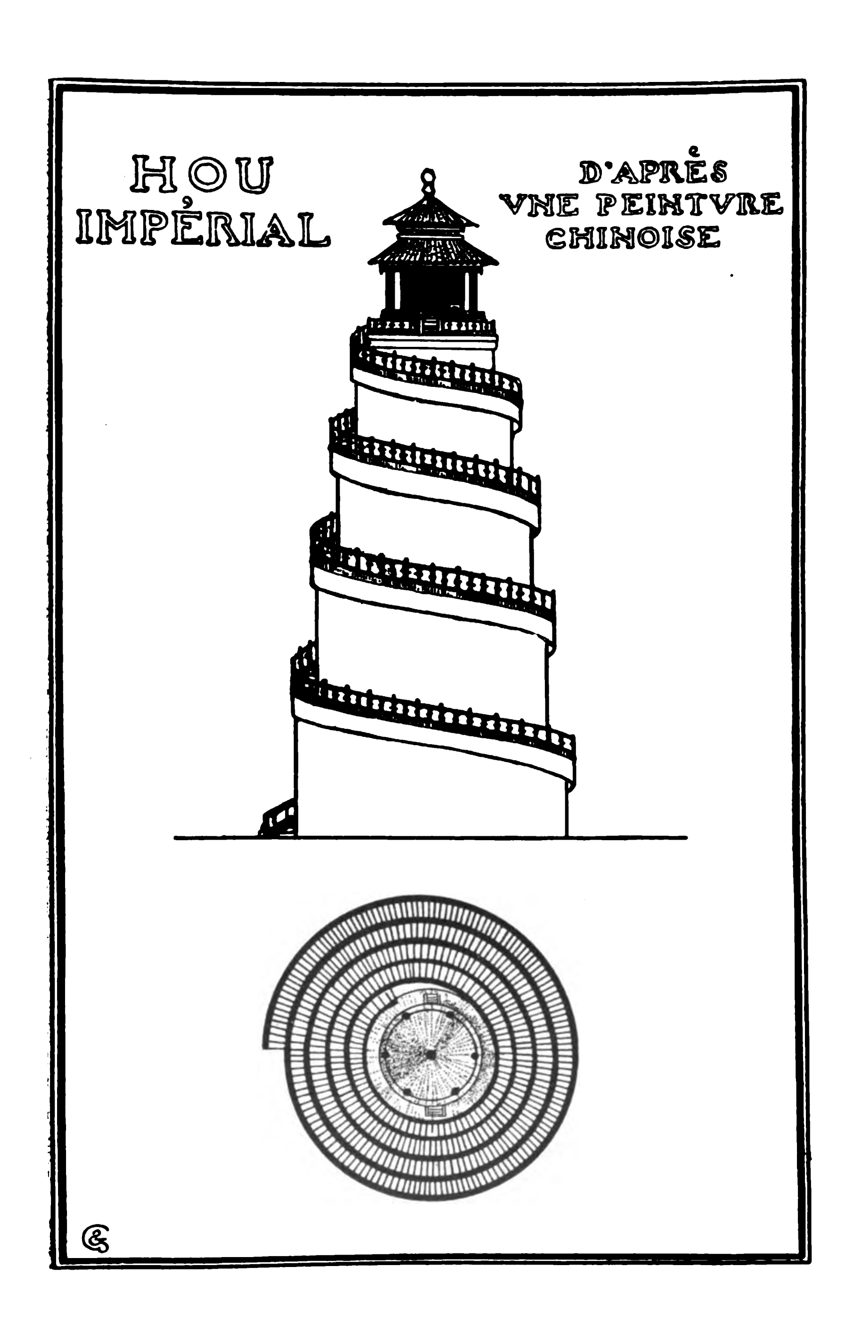
Un plan, peu exact sans doute, du palais de Tch'eng ti se trouve à la page 4 du kien 27 des chroniques *Kiang-ning-fou tche*.

[1] J'ai vu plusieurs palais, avec un grand nombre d'appartements, avec des palais détachés et une double enceinte de murailles dit MAGAILLANS, *Nouvelle relation de la Chine*. Paris, 1688, p. 329.

[2] P. GAILLARD, *op. cit.*, p 54

[3] *Op. cit.*, p. 100.




HOU
IMPÉRIAL
D'APRÈS
VNE PEINTVRE
CHINOISE

Au nord-ouest se trouvait le parc impérial.

Ce palais subit bien des vicissitudes, des incendies fréquents en détruisent l'une ou l'autre partie, bientôt réédifiée par les souverains des dynasties Song, T'si, Liang et Tch'en, qui l'occupèrent depuis la chute des Tong Tsin (419).

En 598, l'empereur Wen ti des Soui détruisit Nankin, renversa le palais et transforma en champs de culture l'emplacement du palais et de la ville [1].

Les empereurs chinois paraissent avoir eu généralement deux sortes de résidences : l'une, peut-on dire, officielle, gouvernementale, dans leur capitale, et l'autre, d'agrément, de plaisance, dans les montagnes boisées, aux bords des lacs, aux environs de la capitale.

Ces palais d'été ou plutôt d'automne [2], ayant une autre destination, sont construits sur un plan tout à fait différent : ici la fantaisie se donne libre cours ; les palais sont disséminés dans la verdure, au bord des étangs, le long de rivières capricieuses ; dans ces grands parcs, habilement tracés, d'élégants pavillons sont établis aux endroits d'où l'on jouit de la vue la plus belle, et ce souci d'admirer la nature sous ses aspects les plus variés témoigne, chez les Chinois, d'un raffinement de culture intellectuelle que l'on aurait peine à découvrir bien haut dans l'histoire de l'Occident.

Parmi les plus anciens documents que nous pouvons consulter sur les palais chinois, se trouve un poème intitulé : *Description poétique du palais de la clarté surnaturelle, dans le pays de Lou*, par Wang Wen-k'ao. Le poète donne une curieuse description du palais que l'empereur King (156 à 140 av. J.-C.) avait fait construire dans le Chantong pendant la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère.

« Le souci que cet auteur a de la précision, dit M. Ed. Chavannes, dans son remarquable ouvrage sur la sculpture aux temps des Han, permet à l'archéologue de trouver chez lui plusieurs

[1] *Op. cit.*, p. 120.

[2] Voici la correspondance des saisons en Chine :
Printemps : 1re. 2e, 3e lunes = mi-novembre à mi-février ;
Été : 4e, 5e, 6e lunes = mi-février à mi-mai ;
Automne : 7e, 8e, 9e lunes = mi-mai à mi-août ;
Hiver : 10e, 11e, 12e lunes = mi-août à mi-novembre.

renseignements. Or, après avoir célébré avec minutie l'architecture *du palais de la clarté surnaturelle*, Wang Wen-K'ao dépeint l'ornementation en ces termes :

» Des barbares, très haut, sont en foule sur les poutres supérieures ; ils paraissent observer les convenances en s'agenouillant et ils se regardent les uns les autres ; ils relèvent leur grosse tête et ont le regard fixe du vautour ; ils ont une tête énorme avec des orbites profondément enfoncées et ils ouvrent de grands yeux ; ils ont l'air de gens qui sont dans un endroit périlleux et ils ont peur ; saisis d'effroi, ils froncent les sourcils et ils sont pleins d'inquiétude.

» Des êtres divins sont tout au sommet sur le faîte ; une femme de jade regarde la fenêtre et dirige ses yeux en bas.

» Soudain la vue se trouble par la multitude des bruits et des formes, comme s'il y avait là des démons et des esprits.

» On a représenté toutes les espèces et les foules d'êtres qui sont dans le ciel et sur la terre, les objets les plus divers, les merveilles les plus étranges, les dieux des montagnes, les esprits des mers.

» On a tracé leurs images. En se servant des couleurs rouges et bleues, on a représenté les mille figures et les dix mille transformations.

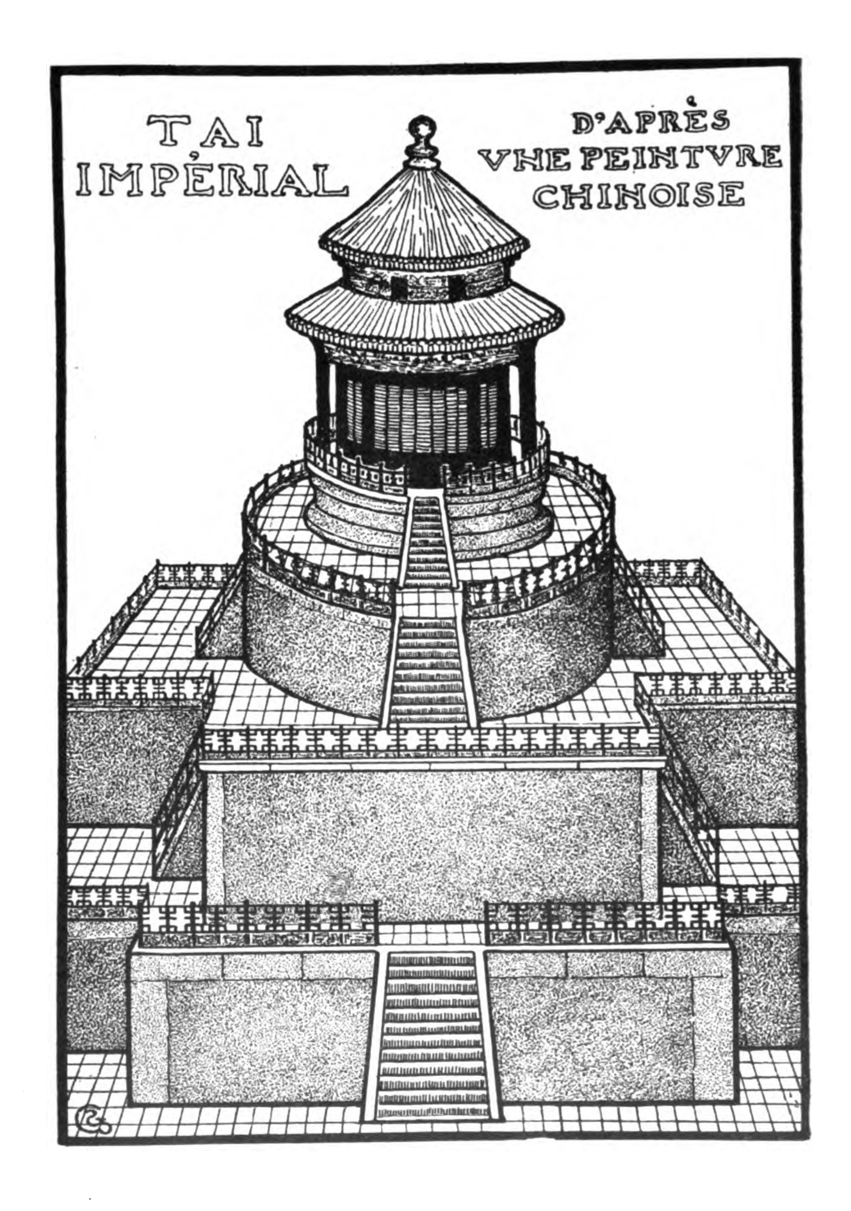
» Chaque chose a sa place et sa nature ; grâce à la couleur, chacune ressemble à son espèce ; par l'art on a exprimé leur essence.

» En haut, on remonte jusqu'à la grande séparation [1] et au début de la plus lointaine antiquité ; voici les cinq dragons à deux ailes, Jen-hoang avec ses neuf têtes, Fou-hi et son corps couvert d'écailles, Niu-koua et son buste, qui se terminent en forme de serpent. Le chaos est vaste et informe ; son apparence est celle d'une matière brute et non travaillée,

» Et voici que, brillants de lumière, apparaissent Hoang-ti, T'ang et Yu ; ils se servent du char *hiuen* et du chapeau *mien* ; leurs manteaux et leurs robes sont des vêtements distincts.

» En bas, on arrive aux trois dynasties : voici les favorites impériales et les chefs de rébellions, les sujets fidèles et les fils

[1] La grande séparation est l'époque où le chaos primordial fut divisé pour former le ciel et la terre.


TAI IMPÉRIAL
D'APRÈS VNE PEINTVRE CHINOISE

pieux, les hommes éminents et les femmes vertueuses. Les sages et les sots, les vainqueurs et les vaincus, il n'y en a pas qui ne soit mentionné là. Les mauvais exemples sont destinés à détourner le monde du mal ; les bons, à enseigner la postérité [1]. »

Il est difficile de ne pas remarquer la ressemblance de bien des thèmes de cette décoration avec les bas-reliefs des tombes de la famille Ou, reproduits dans l'ouvrage de M. E. Chavannes, notamment les barbares à grosse tête se retrouvent dans la planche XXXI, 3e registre, les génies des mers dans la planche XXIX, 1er registre, les dragons ailés dans les planches XXX, XXXI, XXXII et XXXIII, Fouhi et Niu-koua, planches III, XXIV, XXXIII, etc.

Ces bas-reliefs nous fournissent les plus anciens documents graphiques sur l'architecture des palais chinois.

Nous reproduisons d'après la planche XXXVII, bas-relief du Hiao-t'ang-chan (IIe s. ap. J.-C.) [2] (fig. 1), une construction à un étage reposant sur des colonnes de bois sans base avec un chapiteau à encorbellement. Sur un autre bas-relief de la même série [3], la toiture parait soutenue par des figures humaines formant cariatides. La toiture déborde largement; l'édifice est flanqué de deux colonnes supportant deux petits toits à pans coupés, disposition que nous ne rencontrons nulle part ailleurs. Ces deux colonnes avec leurs petits toits ne seraient-elles pas des emblèmes de dignité et leurs deux toitures superposées ne représentent-elles pas les parasols symboliques? Celà est fort possible [4].

La planche XIX, bas-relief des sépultures de la famille Ou (IIe s. ap. J.-C), représente (fig. 2) deux pavillons à deux étages; dans le pavillon de droite, qui est le seul bien conservé, on voit au second étage quatre femmes et, au premier, trois hommes qui festoient; en bas sont les cuisines; des serviteurs s'empressent pour préparer les plats et les apporter aux convives [5]. Ici les colon-

[1] E. Chavannes. *La Sculpture sur pierre en Chine*. Paris, p. xxvi.

[2] Suivant S. W. Bushell *(Chinese Art)* et certains archéologues chinois, ces bas-reliefs remonteraient au 1er siècle avant l'ère chrétienne.

[3] Reproduit par Bushell, *op. cit.*

[4] Signalons à ce sujet une colonne analogue, mais avec une seule toiture, à Patan (Nepal), dans une photographie reproduite dans le *Tour du Monde*, 1904, p. 390.

[5] E. Chavannes, *loc. cit.*, p. 51.

nes reposent sur une sorte de tambour probablement de pierre, dont la forme est encore usitée dans toutes les constructions chinoises. La toiture est mieux caractérisée que dans la planche précédente et accuse nettement un profil légèrement incurvé vers le centre.

Il faut avouer que la documentation graphique sur les débuts de l'architecture chinoise est actuellement peu abondante, mais on peut espérer que de prochaines découvertes archéologiques viendront combler ces trop grandes lacunes.

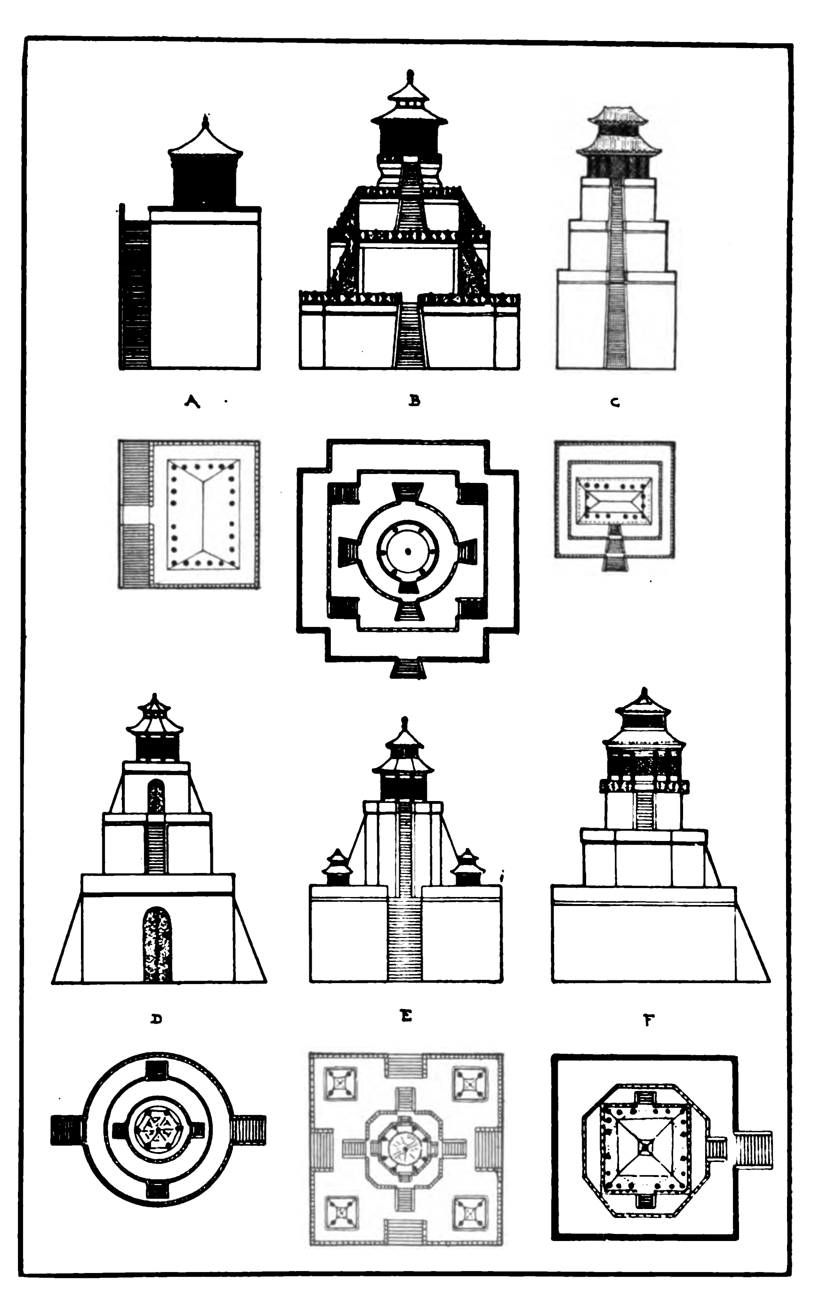
Nous devons signaler comme faisant partie des palais une catégorie extrêmement intéressante de constructions à plusieurs étages, dont parlent les poètes et les historiens chinois, et dont certains types ont presque totalement disparu : il s'agit des taï et des hou, édifices en pierres ou en briques, à plusieurs étages, avec escaliers extérieurs, terminés par une superstructure légère en bois, formant un élégant pavillon laqué et doré, recouvert de tuiles émaillées.

Suivant une note manuscrite accompagnant les dessins que nous reproduisons (voyez p. 447), il y aurait eu dans les palais : le Ling tai pour observer les astres, le Chi tai pour suivre les vicissitudes des révolutions de l'atmosphère et le Yuen tai pour examiner la campagne.

D'autre part, d'après les *Mémoires concernant les Chinois* [1], les tai ou plates-formes élevées servaient aux anciens Chinois à observer le ciel, à faire le journal des évolutions de l'atmosphère ou « à prendre le grand air et jouir au frais de la vue de la campagne ». Les hou étaient des édifices à plusieurs étages et isolés, ronds, carrés, hexagones, octogones, en pierre, en brique, en faïence ou en bois.

Nous lisons dans l'histoire du royaume de Tcheou que les empereurs y recevaient fastueusement leurs vassaux; l'un d'entre eux, Ling Wang (540-529 av. J.-C.), devant réunir pour la première fois ses princes dont il se prétendait suzerain, interroge son plus fidèle conseiller : celui-ci l'engage à imiter les réceptions somptueuses de rois et d'empereurs plus anciens, tels que Ki, K'ang et Wen-kong.

[1] *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc, des Chinois*, par les missionnaires de Pékin. Paris, 1776-1796, in-4°, t. II, p. 565.



TAI ET HOU IMPÉRIAUX D'APRÈS DES PEINTURES CHINOISES DU DÉPARTEMENT DES ESTAMPES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

L'empereur Ki (2196-2189 av. J.-C.) réunit plusieurs princes et leur donna une fête solennelle dans son palais de *Kiun-tai* dont les ruines, de 10 li d'étendue, existeraient encore (?) au nord de Yu-tcheou sous le nom de *Kiun-tai-p'ouo* [1].

L'empereur K'ang Wang (1078-1053 av. J.-C.) rendit de grands honneurs à divers princes qu'il reçut dans son palais *Fong-kong* ou dans celui de *Ling-tai* à 25 li du précédent, dans la province de Chen-si [2].

Wen-kong, des Tsin (635-628 av. J.-C.), avait également une tour à étages dans son palais de *Tsien-t'ou* à l'angle nord-est de Wang-kong-tch'eng [3], dans le Ho-nan.

Ho-liu (513-494 av. J.-C.), du royaume de Ou, bâtit à 35 li au sud-est de Sou-tcheou une tour dont la construction demanda neuf ans : elle atteignait une hauteur de 300 tchang (plus de 1,000 mètres), ce qui paraît plus que douteux. On y montait par un escalier brisé neuf fois, car sans cela il eût été trop raide [4].

Ho-liu avait élevé un autre tai sur les bords du lac T'ai hou, à 40 li sud-ouest de Sou-tcheou ; il s'y plaisait à considérer les montagnes, le grand lac et les nombreuses barques qui le sillonnaient. On appelle maintenant encore ce lieu Siu tai chan, montagne de la tour Ou Tse-siu [5].

Signalons enfin, pour ne pas multiplier à l'excès ces citations, le tai que Ling-wang, des Tcheou, fit bâtir en 535 av. J.-C. dans

[1] Yu-tcheou à 320 li de K'ai-fong fou. *Fang-yu ki-yao kien lan*, vol. 12, p. 6. — *Tou-che Fang-yu-ki-yao*, vol. 48, p. 27. — A. TCHEPPE, *Histoire du royaume de Tch'ou* Chang-hai, 1903, p. 200. K'anghi fit élever à peu de distance à l'ouest du palais d'été, près de la Source de Jade, une construction à plusieurs étages appelée *Tai-kiun leou*.

[2] Fong-kong, ancienne ville Fong-tch'eng, à 5 li est de Hou-hien qui est à 70 li sud-ouest de Si-ngan fou. *Fang-yu ki-yao kien lan*, vol. 14, p. 12. — *Tou-che Fang-yu ki-yao*, vol. 53, p. 51. A. TCHEPPE, *loc. cit.*, p. 201.

[3] A 15 li nord-ouest de Yong tche hien qui est à 140 li nord-ouest de K'ai-fong fou (Honan). On y verrait encore des ruines de la tour. *Fang-yu ki-yao kien lan*, vol. 12, p. 8. — *Tou che Fang-yu ki-yao*, vol. 47, p. 58. A. TCHEPPE, *loc. cit.*, p. 201.

[4] *Ou-ti ki, Mémoires sur les pays de Ou*, ouvrage composé sous les T'ang, en 877 ap. J.-C., revu et augmenté en 1187, sous les Song, édition de 1873, p. 5. — A. TCHEPPE, *Histoire du royaume de Ou* Chang-hai, 1896, p. 77.

[5] A. TCHEPPE, *op. cit.*, p. 126.

son palais Tchang-hoa [1]. Cette résidence portait le nom de *Yu-tchang-tai*.

Quand les travaux de construction furent achevés, Ling-wang inaugura ce palais et cette tour par des sacrifices solennels en présence de tous ses vassaux.

Vers 330 av. J.-C., le roi de Ts'in avait dans son palais de Ts'in kong, dans la ville de Tchang-ngan, un tai appelé *Ts'ang-tai*, où il retint en captivité Hoai-wang, des Tcheou, pendant de longues années [2].

Les chroniques de Nankin nous disent que sous l'empereur Song Hiao-ou ti (453-465 ap. J.-C.) une bourrasque renversa le *T'ong-t'ien t'ai;* d'après le *Pei-wen-yun-fou* cet édifice était sous la dynastie des Han une sorte de maison à étages, à l'usage des magiciens qui recevaient là les communications des esprits célestes. A Nankin, c'était probablement un observatoire [3].

Les anciens poètes parlent à plus d'une reprise des tai et des hou :

Sou-chi-pa (IIe s. av. J.-C.) disait dans une ode :

« Quand j'élève mes regards vers le hou de pierre, il me faut chercher son toit dans les nues. »

Tou-po, décrit ainsi le tai qui s'élevait dans la capitale des T'ang :

« L'émail de ses briques dispute d'éclat à l'or et à la pourpre, et réfléchit en arc-en-ciel, jusqu'à la ville, les rayons du soleil qui tombent sur chaque étage. »

Dans la ville de Lo-yang se trouvait un tai à douze étages ayant aux six façades de chaque étage quatre fenêtres en fleurs de nénuphars toutes dorées.

Le prêtre Te li parle d'un de ces édifices qui aurait eu cinq cents pieds de haut ; après avoir fait précéder plusieurs strophes d'étonnement et d'admiration sur le projet et l'exécution d'un si grand ouvrage, il dit qu'il craint l'asthme et n'a pas osé se risquer «à monter jusqu'à la dernière terrasse, d'où les hommes ne parais-

[1] A 15 li sud-est de King-tcheou fou (Houpé) ; l'endroit précis se nomme actuellement Cha-che. Il y a encore une pagode, appelée *Tchang-tai-che*. A 30 li nord-est de la même ville se trouvait aussi une tour fameuse du même nom. *Fang-yu ki-yao kien lan*, vol. 21, p. 22 ; *Tou che Fang-yu ki-yao*, vol. 78, p. 13 et 30. — A. Tcheppe, *Histoire du royaume de Tch'ou*, p. 213.

[2] A. Tcheppe, *Histoire du royaume de Tch'ou*, p. 305.

[3] L. Gaillard, *Nankin d'alors et d'aujourd'hui*, p. 83.



TAI DU PALAIS D'ÉTÉ PRÈS DE PÉKING.

sent que comme des fourmis. Monter tant d'escaliers est réservé à ces jeunes reines qui ont la force de porter à leurs doigts ou sur leur tête tous les revenus de plusieurs provinces. »

Certains de ces édifices étaient en marbre blanc, d'autres en briques dorées; les étages étaient au nombre de 3, 5, 7, 9, quelquefois 13.

Leur forme extérieure variait beaucoup, ainsi que leur décoration intérieure; certains étaient à galerie ou à balcon et chaque étage diminuait de la largeur de la galerie ou du balcon ; d'autres avaient un escalier qui tournait tout autour avec sa rampe, et s'arrêtait en palier à chaque étage, tantôt à une face, tantôt à l'autre.

« Quelques-uns étaient bâtis au milieu des eaux, sur un massif énorme fait de rochers escarpés, où l'on faisait croître des arbres et des fleurs, et sur lesquels on ménageait des cascades et des chutes d'eau. On montait sur ce massif par des escaliers qui étaient taillés grossièrement, tournaient autour d'un gros rocher, passaient sous un autre ou même au travers par des voûtes et des cavernes imitées de celles des montagnes, et suspendues comme elles en précipices. Quand on était arrivé sur la plate-forme, on y trouvait des jardins enchantés. C'est du milieu de ces jardins que s'élevait le leou qui devait être d'une magnificence extraordinaire [1]. »

Il faudrait pouvoir déterminer exactement les différences de formes et de destination entre les hou et les tai, mais nous ne possédons pas les éléments nécessaires pour faire cette distinction avec quelque certitude.

D'autre part, ces monuments ne doivent pas être confondus avec les nombreuses tours à étages que l'on rencontre en Chine : celles-ci dérivent des stupa bouddhiques, originaires de l'Inde.

Le département des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris possède un recueil de dessins chinois en couleurs, formé vers la fin du XVIII[e] siècle et intitulé : *Essai sur l'architecture chinoise ;* nous y trouvons représentés plusieurs modèles de taï ou de hou dont nous donnons les croquis en plan et en élévation (pl. II, III, IV).

Ces édifices sont établis sur plan rectangulaire, en croix ou circulaire, et d'une symétrie absolue. La succession des terrasses est

[1] *Mémoires concernant les Chinois, loc. cit.*, p. 567.
[2] Oe 13a, pl. 39 à 52.



formée par la superposition de parallélipipèdes rectangles (pl. IV C.), de prismes hexagonaux ou octogonaux (pl. IV, E, F,), et même de cylindres (pl. IV D,), allant en décroissant.

Les escaliers extérieurs paraissent être excessivement raides, au point qu'en essayant de mettre en plan les édifices dessinés en perspective cavalière (pl. III), on a quelque peine à placer ces moyens de communication, si l'on veut conserver les proportions données en hauteur par les originaux. Il est assez probable que les dessinateurs chinois ont voulu accentuer l'élévation des tai et des hou.

Les pavillons de bois qui se trouvent sur la dernière terrasse sont, comme tous les édifices analogues en Chine, laqués et polychromés; leurs toitures sont faites de tuiles vernissées de différentes couleurs.

Existe-t-il encore quelques ruines de ces anciens monuments? C'est fort douteux; ces constructions, pour lesquelles les empereurs et les princes de l'antiquité dépensèrent des sommes considérables, semblent avoir disparu.

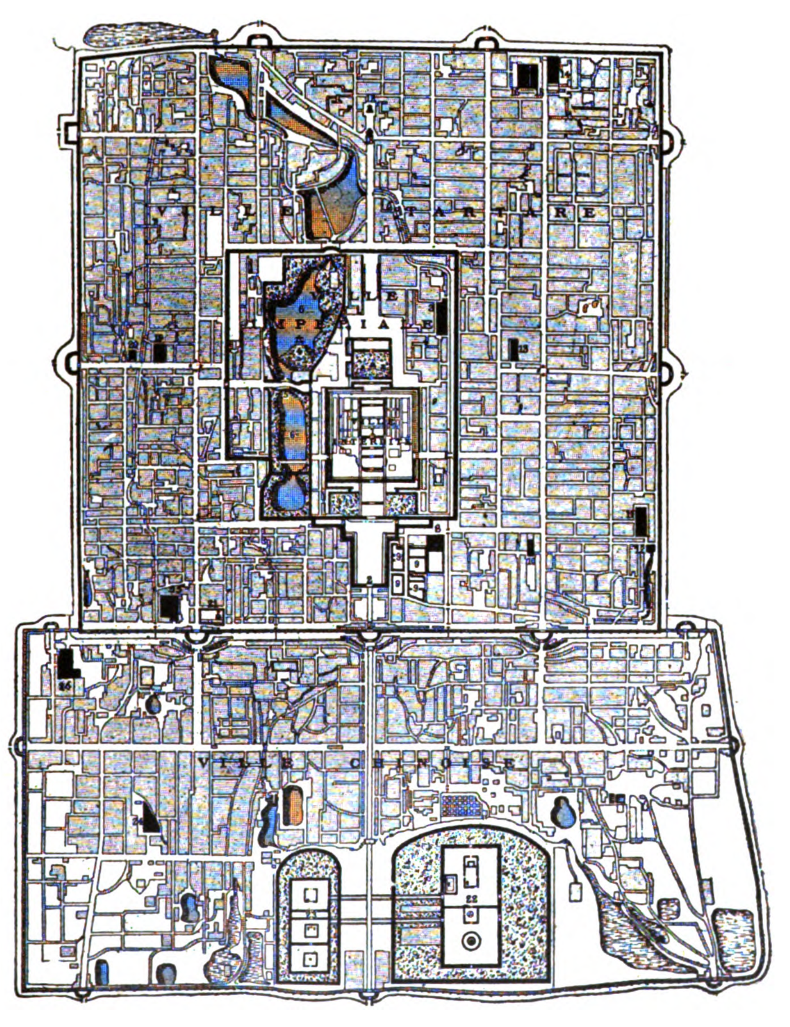
Cependant, à des époques relativement récentes, nous voyons les empereurs des dynasties des Ming et des Ts'ing édifier des tai ou terrasses dans leurs résidences d'été.

Ainsi, le bâtiment principal du palais d'été (pl. V.), près de Peking, dont la superstructure en bois, incendiée en 1860, fut refaite en 1895, pour le jubilé de l'impératrice, s'apparente parfaitement à ces dessins et donne l'image exacte des tai, tels que les décrivent les historiens et les poètes et tels que nous les montrent les dessins chinois dont nous avons parlé plus haut.

Quelle est l'origine de ces monuments? Leurs terrasses successivement en retrait les unes sur les autres, leurs escaliers extérieurs, leur superstructure légère, leur destination plus ou moins astronomique, font songer aux tours à étages, aux *zigurat* de la Chaldée et de l'Assyrie [1].

La date reculée à laquelle on commença à les édifier permettrait sans aucune invraisemblance de supposer une influence occidentale, celle-ci s'étant d'ailleurs fait sentir en Chine à diverses reprises et particulièrement lors de la pénétration du Bouddhisme hindou.

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*. T. II, pp. 379 et suiv.



PLAN DE PEKING.

1. Palais impérial.
2. Ta Ts'ing men.
3. Monastère bouddhique.
4. Stupa bouddhique.
5. Pont de marbre.
6. Lacs.
7. Porte du Ciel.
8. Académie des Han-lin.
9. Légations.
10. Temple des dévouements glorieux.
11. Collège des examens. Koung yuen.
12. Observatoire.
13. Monastère de Long-fou-sse.
14. Young-ho-koung.
15. Temple de Confucius.
16. Université impériale. Kouo-Tse-Kien.
17. Tour de la cloche. Tchoung leou.
18. Tour du tambour. Kou leou.
19. Temple des anciennes dynasties.
20. Pe-ta-sse.
21. Eglise catholique.
22. Temple du ciel. T'ien-t'an.
23. Temple de l'agriculture. Sien noung-t'an.
24. Monastère bouddhique.
25. Palais des éléphants.
26. Ancien palais du septième prince.

Mais il serait prématuré d'échafauder des théories à ce sujet sur le peu de monuments de haute antiquité que la Chine nous a livrés jusqu'ici. Pour pouvoir affirmer avec certitude les relations entre la Chine et l'antique Orient, de simples analogies de croyances, d'astronomie, d'écriture ou autres ne suffisent point [1]. Elles ne peuvent avoir de valeur que confirmées par la présence indiscutable d'influences occidentales dans les monuments de la Chine primitive.

LE PALAIS DE PEKING
Sous les Kin

Peking devint en 1151 la capitale de la dynastie des Kin sous le nom de Tchong-tou. Suivant l'histoire de la dynastie des Kin [2], les empereurs bâtirent un nouveau palais et firent venir les bois de charpente nécessaires aux constructions du T'an-Yuan, parc situé près de Tch'eng-ting-fou (à plus de 150 milles sud-ouest de Peking). Des résidences d'été furent édifiées au nord de la ville.

LE PALAIS DE PEKING
Sous les Yuen

En 1215, Tchinguiz-khan (T'ai tsou) s'empara de Tchong-tou.

Koubilai-khan transporta la résidence des empereurs mongols de Caracorum à Yenking et, de 1264 à 1267, bâtit une nouvelle ville un peu au nord-est de l'ancienne capitale des Kin.

Depuis 1271, cette ville fut appelée Ta-tou et fut connue des Mongols sous le nom de Khanbaligh.

Koubilai-khan y construisit un palais en 1267 [3].

[1] Terrien de la Couperie, œuvres, notamment : *Les langues de la Chine avant les Chinois, l'arrivée des Chinois, les sources de leur civilisation*, in-8°, 1888 ; *The old Babylonian characters and their Chinese derivates*, in-8° ; *The Tree of live and the calendar plant of Babylonia and China*, in-8°, *Wheat carried from Mesopotamia to early China* ; in-8° ; *The fabulous fishmen of Early Babylonia in Chinese legends* ; in-8° ; *Chips of Babylonian and Chinese palaeography* ; in-8° ; *The onomastie similitary of Nai-Hwang-ti of China and Nakunte of Susiana* ; 1890.

[2] *Kin-che*, chap. XXIV. Voir sur les palais des Kin le *Je-chia-kiéou-ouen-k'ao*, chap. XXIX.

[3] Le *Je-chia-ouen-k'ao* donne, aux chapitres XXX à XXXII, une description du palais impérial et de ses dépendances. L'auteur dit les avoir tirés de plusieurs

« La description des palais impériaux à différentes époques, dit Bretschneider, telle qu'elle se trouve dans le *Je-chia*, ne laisse aucun doute sur ce fait que le palais des Mongols et celui des Ming occupaient à peu près le même espace que le palais de la dynastie actuelle [1]. »

Les anciens auteurs chinois mentionnent dans le palais mongol trois enclos concentriques (pl. VII) : au centre se trouvait le *Ta-nei;* le second enclos comprenait le *Kong-tch'eng* et son mur d'enceinte devait correspondre à celui du rempart du palais actuel. Le troisième enclos était formé par le rempart dont l'enceinte de la ville jaune actuelle occupe sans doute l'emplacement.

Le palais *(Kong-tch'eng)* était entouré d'un mur en briques exécuté en 1271-1272, très épais, qui avait, suivant Marco Polo, dix bons pas de haut; il était blanchi et percé de meurtrières dans toute son étendue; aux quatre angles il y avait une tour dont les toits étaient recouverts de tuiles vernissées. Six portes donnaient accès à l'intérieur du palais.

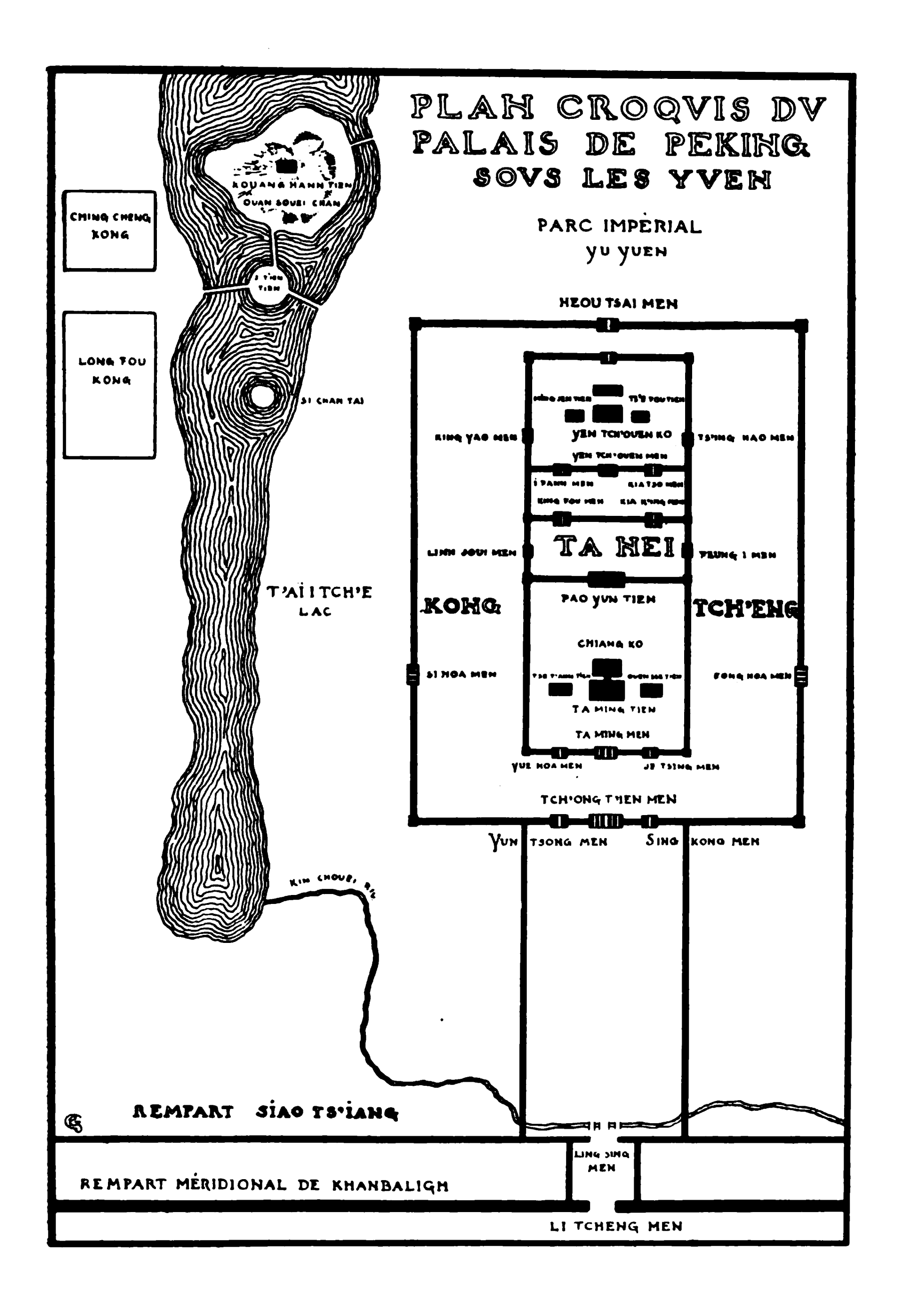
L'enclos central, le *Ta-nei*, était divisé en deux parties, l'une et l'autre entourée d'une grande galerie; dans chacune d'elles on rencontrait une salle principale et plusieurs autres moins grandes; aux angles de ces deux rectangles se trouvaient des tours dont les toitures avaient de doubles auvents.

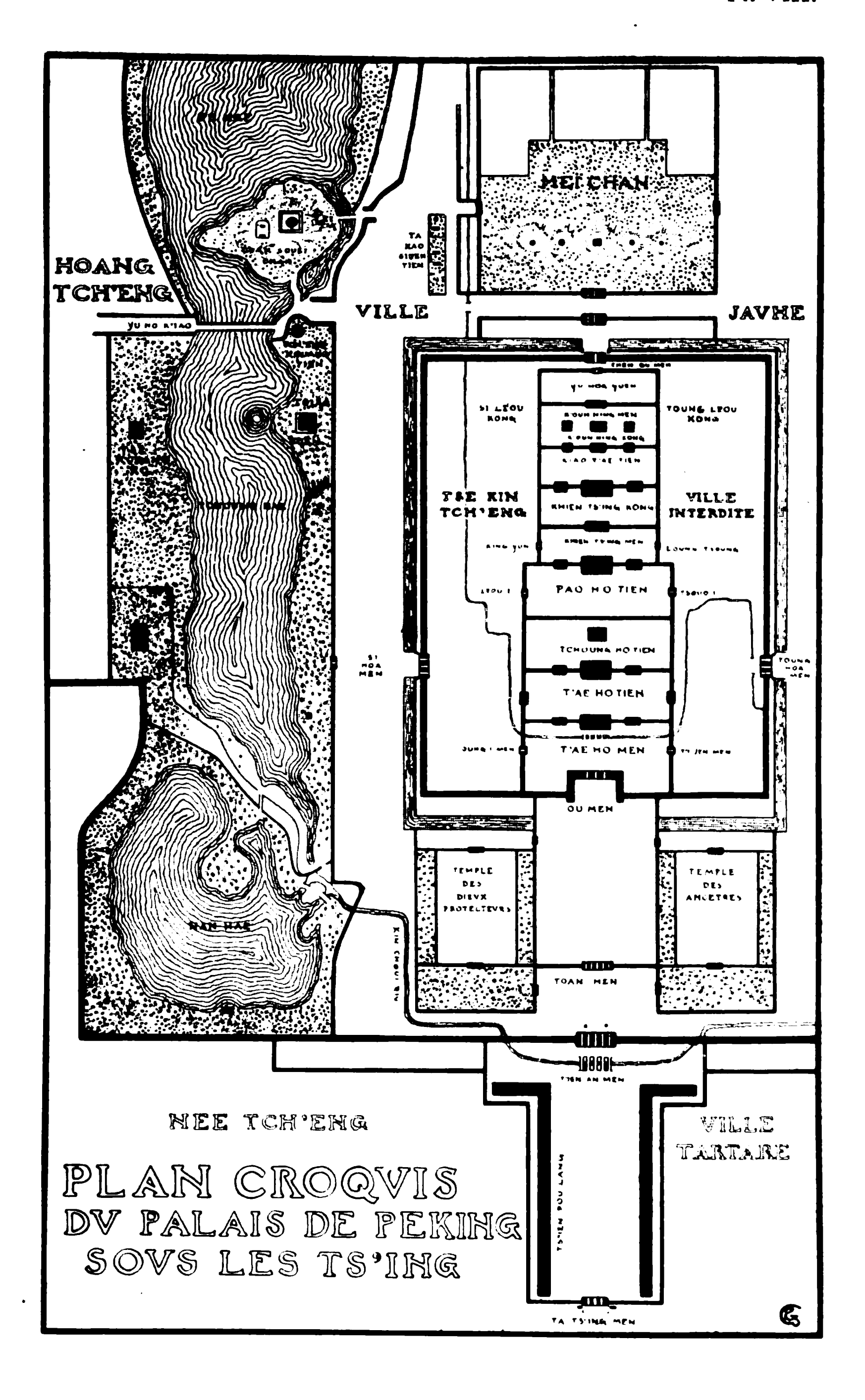
La galerie avait 35 tch'e (environ 11 mètres) de haut [2], ses piliers étaient peints en rouge et les murs splendidement travaillés.

ouvrages de la dynastie mongole ou du commencement de la dynastie des Ming : il cite le *Kinn-pienn* (liste des endroits interdits), le *Yuann-kong-che-tche* (énumération des palais des Yuen), le *Tchao-kienn-lou*, le *Tch'ue-keng-lou*, le *Kou-kong-i-lou*, le *Ta-tou-kong-tienn-k'ao*. Il est regrettable que Bretschneider, dans les extraits qu'il donne du *Je-chia-ouen-k'ao*, en soit resté aux généralités et n'ait pas donné une traduction plus complète des passages relatifs aux palais des empereurs mongols et des empereurs Ming. Espérons qu'un sinologue remplira cette lacune.

[1] E. Bretschneider, *Recherches archéologiques et historiques sur Pékin et ses environs*. Trad. par V. Collin de Plancy. T. XII des publications de l'école des langues orientales vivantes. Paris, Leroux, 1879, p. 43.

[2] En estimant le li à 575 mètres ou 1,800 tch'e, le tch'e vaudrait un peu moins de 32 centimètres. Dans la convention de 1858 entre l'Angleterre et la Chine, le tch'e est fixé à 0.358 mètre. Ce qui rend l'évaluation toujours approximative, c'est que le tch'e officiel a varié considérablement sous les différentes dynasties.


PLAN CROQVIS DV PALAIS DE PEKING SOVS LES YVEN
PARC IMPÉRIAL
YU YUEN
HEOU TSAI MEN
KOUANG HANN TIEN
OUAN SOUEI CHAN
CHING CHENG KONG
LONG FOU KONG
SI CHAN TAI
YEN TCH'OUEN KO
YEN TCH'OUEN MEN
KING YAO MEN
TS'ING HAO MEN
TA NEI
LINN JOUI MEN
PAO YUN TIEN
KONG
TCH'ENG
CHIANG KO
SI HOA MEN
TONG HOA MEN
TA MING TIEN
TA MING MEN
YUE HOA MEN
JE TSING MEN
TCH'ONG T'IEN MEN
T'AI I TCH'E
LAC
YUN TSONG MEN
SING KONG MEN
REMPART SIAO TS'IANG
LING SING MEN
REMPART MÉRIDIONAL DE KHANBALIGH
LI TCHENG MEN


HOANG TCH'ENG
YU HO K'IAO
TA KAO GIUEN TIEN
MEI CHAN
VILLE JAVNE
TSE KIN TCH'ENG
VILLE INTERDITE
SI LEOU KONG
TOUNG LEOU KONG
YU HOA YUEN
KHIEN TS'ING KONG
PAO HO TIEN
TCHOUNG HO TIEN
T'AE HO TIEN
T'AE HO MEN
SI HOA MEN
TOUNG HOA MEN
OU MEN
TEMPLE DES DIEUX PROTECTEURS
TEMPLE DES ANCETRES
TOAN MEN
T'IEN AN MEN
TS'IEN POU LANG
TA TS'ING MEN
NEE TCH'ENG
VILLE TARTARE
PLAN CROQVIS
DV PALAIS DE PEKING
SOVS LES TS'ING

Le premier rectangle renfermait le *Ta-ming-tien* (salle de la grande lumière), où, à l'occasion de son avènement au trône, le jour anniversaire de sa naissance l'empereur donnait ses audiences

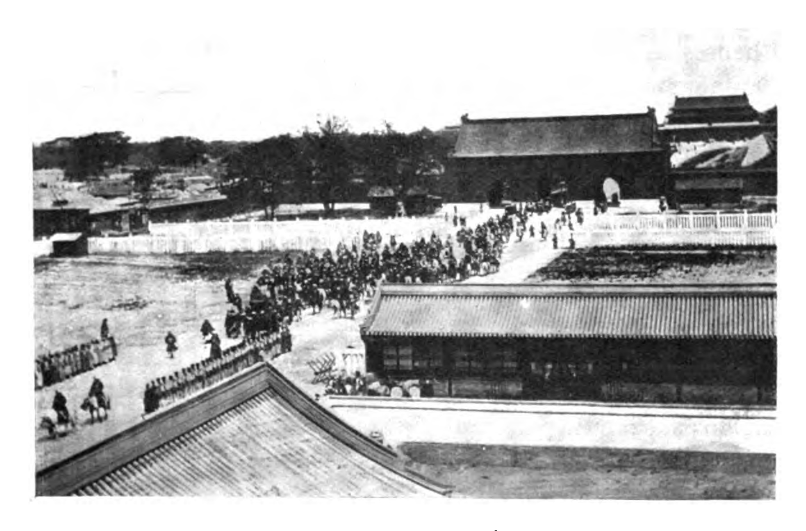


FIG. 3. — LA PORTE TA TS'ING MEN.

solennelles. Cet édifice mesurait 200 tch'e (environ 64 mètres) de large, 120 tch'e (environ 38 mètres) de profondeur et 90 tch'e (environ 28 mètres) de haut. Il était construit sur un soubassement d'environ 3 mètres de hauteur. A droite et à gauche se trouvaient des appartements contigus; au nord, le Ta-ming-tien était en communication avec un autre bâtiment, le *Chiang-ko,* la salle des parfums, terme général, semble-t-il, appliqué aux bâtiments réunis aux grandes salles. Construit en pierres de différentes couleurs, travaillées avec art, cet édifice avait ses piliers peints en rouge et richement décorés avec de l'or et des dragons. Des tapis épais étaient étendus sur le parquet; en hiver, on étalait des peaux de zibeline noires. Les murs étaient garnis de peaux de chat jaunes, d'hermine ou de zibeline [1].

[1] Marco Polo ne parle pas des peaux tendues à l'intérieur des bâtiments du palais impérial, mais il dit que les grandes tentes de voyage étaient recouvertes à l'intérieur de zibeline et d'hermine.

Le trône de l'empereur était recouvert de brocart d'or et orné de pierres précieuses ; des sièges étaient réservés aux impératrices, aux princes et aux officiers.

Sur la façade était placée une clepsydre avec une lanterne ; grâce à une machine hydraulique un petit personnage se présentait, portant une tablette à des moments réglés pour indiquer les heures.

De nombreux instruments de musique se trouvaient dans le Ta-ming-tien et parmi eux un ching-long-chĕng, instrument à vent, composé de roseaux fixés dans une calebasse, avec un chalumeau recourbé.

« Quand, dit le *Tch'ue-kĕng-lou,* à l'occasion d'une grande réception donnée par l'empereur, cet instrument commence à jouer, tout l'orchestre se joint à lui. L'instrument est en communication, au moyen d'un tube avec deux paons, perchés sur une barre transversale ; et quand il joue, le mécanisme fait danser les deux paons [1]. »

« Dans la salle du palais, dit Odoric de Pordenone, sont beaucoup de paons d'or, et quand les Tartares veulent amuser leur souverain, ils marchent les uns derrière les autres et frappent dans leurs mains; alors les paons battent des ailes et font comme s'ils allaient danser, ce qui doit se produire par un art diabolique ou par quelque ressort caché. »

Le *Ta-ming-tien,* « le grand palais du souverain » de Marco Polo se trouvait, sans aucun doute, à peu près au même emplacement qu'occupe aujourd'hui le *T'ae-ho-tien* du palais des Ts'ing.

D'autres édifices se rencontraient à droite, à gauche et derrière le Ta-ming-tien, entre autres une tour à cloches et une tour à tambour.

Plusieurs portes (voyez le plan pl. VII) donnaient accès à la seconde cour renfermant une nouvelle salle du trône, *Yenn-tch' ouënn-ko,* peut-être à deux étages, car elle mesurait plus de 30 mètres de hauteur, avec une toiture à triples bords.

Disposés comme précédemment, différents édifices l'entouraient et l'on y rencontrait également une tour à cloches et une tour à tambour.

[1] BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 50.

Des deux côtés du Ta-nei, mais toujours dans l'enceinte du Kong-tch'eng, se trouvaient des bâtiments affectés à des usages divers, magasins, logis des gens de service, etc.

Au nord du Kong-tch'eng s'étendait un parc, le *Ling-Yeou* ou parc divin ; on y conservait des oiseaux et des animaux rares, des fêtes y étaient données par les empereurs avant leur départ pour Cheng-tou, leur résidence d'été [1].

Suivant Marco Polo et Odoric, ce parc était « rempli de bêtes



FIG. 4. — LA PORTE T'IEN AN MEN DE LA VILLE IMPÉRIALE.

d'espèces variées, telles que cerfs blancs, daims fauves, gazelles, écureuils de plusieurs sortes et il s'y trouvait un grand nombre de chevreuils musqués et d'autres beaux animaux [2] ».

D'après deux auteurs chinois de l'époque mongole [3], l'empereur Koubilai-khan, après avoir fait bâtir le palais de Peking, y avait fait apporter certaine espèce d'herbe des déserts de Mongolie afin de rappeler à ses descendants leurs steppes originelles.

A l'ouest du palais s'étendait un grand lac, aujourd'hui *T'ai-i-*

[1] BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 118.
[3] *Je-chia-kieou-ouénn-k'ao*. Chap. XXX, p. 11, BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 56.

tch'e qui fut formé au XII[e] siècle, par un des empereurs des Kin, en amenant au nord de sa capitale, dans un endroit où l'on traça des jardins d'agrément, les eaux des collines occupées par le palais d'été actuel.

Dans ce lac se trouvait une île, aujourd'hui reliée à la terre, le *Ouan-souei-chan*. (Colline des dix mille années.)

« En l'année 1262, dit le *Tch' ue-keng-lou*[1], (les jardins d'agrément qui se trouvent sur) la colline furent restaurés (par ordre de Koubilai-khan). Des exhaussements y furent faits avec des pierres *ling-long*[2], artistement amoncelées en pyramides. Des arbres *song*[3] et *kouei*[4] y furent plantés ; aussi toute la colline est-elle couverte d'une végétation splendide et a-t-elle tout à fait l'aspect d'une éminence naturelle. »

A l'est de cette montagne, un pont de pierre long de 76 tch'e (25 mètres environ) et large de 41 tch'e (13 mètres environ), passe au-dessus du lac.

« Au milieu du pont est un aqueduc, qui conduit l'eau du Kinn-chouei au sommet de la colline : cette eau, amenée derrière la montagne est dirigée au moyen de machines jusqu'au sommet, d'où elle se précipite par la gueule d'un dragon de pierre, dans un bassin carré, puis elle s'écoule par des tuyaux, et gagne le côté nord de la salle *Jenn-tche-tien*.

» De là, un dragon aux formes contournées, la tête dressée, vomit l'eau, qui coule de l'est à l'ouest et se perd dans le lac T'ai-i-tch'e. »

Au sommet de la colline se trouvait une belle et grande salle, le *Kouang-han-tien*. « Un vase de jade noir, pour le vin, y a été placé. Le jade a des veines blanches, et on les a mises à profit pour y sculpter des poissons et des animaux. Il y a aussi une colline artificielle, faite de jade. »

[1] BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 58.

[2] « *Ling-long-che* est un mot généralement appliqué à ces grandes pierres qu'on voit si souvent dans les jardins chinois, placées les unes sur les autres, avec des intervalles à jour, formant des rochers artificiels, et couvertes de mousse et de plantes grimpantes. Elles sont de formes très irrégulières et pleines de sinuosités et de cavités. » BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 115.

[3] Nom chinois du pin.

[4] *Juniperus Chinensis*.

De nombreuses curiosités se trouvaient dans cette salle et aux environs.

A mi-hauteur de la colline on rencontrait la salle Jen-tche-tien dont nous avons parlé plus haut.

Un beau pont de marbre réunissait la colline à un îlot arrondi,



FIG. 5. — LA PORTE OU MEN DE LA VILLE INTERDITE.

dans lequel se trouvait un pavillon circulaire d'environ 10 mètres de hauteur [1]. A l'est et à l'ouest de cet îlot deux ponts de bois donnaient communication avec la terre ferme.

Cette colline verdoyante était probablement formés des terres provenant de l'excavation du lac, mais il existe à ce sujet une version qui n'est fort probablement que légendaire :

« A l'avènement de la dynastie mongole, il y avait, dit-on,

[1] A l'extrémité est du pont de marbre actuel dans la ville impériale (voir pl. VIII) se trouve un mur circulaire qui daterait de l'époque mongole; il entoure un pavillon, le *Tch'eng-kouang-tien* occupant l'emplacement du pavillon mongol, mais, aujourd'hui mur et pavillon ne sont plus dans une île mais forment une saillie sur les bords du lac. BRETSCHNEIDER, *loc. cit.*, p. 117. L'empereur K'ien-long y fit placer, en 1746, une grande vasque à poissons en jade vert, objet d'une haute antiquité. Ce pavillon renfermant un beau trône sert à l'empereur pour se revêtir des habits de deuil à la mort d'un de ses parents.

Pierre LOTI, dans *Les derniers jours de Peking*, en parle longuement sous le nom de Palais de la Rotonde, et il doit en exister un plan détaillé dans les archives du génie militaire français.

dans le so-mo (désert du nord), sur la frontière nord, une colline possédant des propriétés étonnantes. Un diseur de bonne aventure de l'époque des Kin raconta que la suprématie dépendait de la possession de cette colline, et qu'il n'était pas avantageux, pour les Kin, de la laisser tomber au pouvoir des Mongols.

» En conséquence, les Kin firent avec les Mongols une transaction, et s'engagèrent à payer un tribut, à la seule condition d'avoir la colline, afin d'affermir leur pouvoir dans leur propre pays. Les Mongols rirent et ne firent aucune objection à cette condition. Les Kin arrivèrent alors avec leur armée, démolirent la colline, en chargèrent la terre dans des chariots, la transportèrent dans la ville de Yeou-tcheou, et amoncelèrent la terre au nord de la çité ; ainsi, une colline fut formée, un lac creusé à l'entour, des jardins tracés, des palais construits, et cet endroit devint un lieu de plaisance.

» Après que Che-tsou (Khoubilai khan) eut renversé la dynastie des Kin, il y bâtit son palais, en 1267, et la colline (K'iong-houa-tao) fut alors comprise dans les dépendances de ce palais. En 1271, l'ancien nom de K'iong-houa-tao fut changé en celui de Ouann-souei-chann [1]. »

Marco Polo nous a laissé une curieuse description du lac, de la colline et de ses pavillons :

« Un beau lac, dit-il, contenant une grande quantité de poissons de différentes espèces, se trouve à l'angle de l'enceinte (du palais) au nord-ouest... Une rivière entre dans le lac et en sort... Du côté septentrional du palais, à une portée d'arc environ, se trouve une colline artificielle (produite par les terres provenant des fouilles du lac); elle a cent bons pas de hauteur et un mille de circonférence. Cette colline est entièrement couverte d'arbres qui, ne perdant jamais leurs feuilles, restent toujours verts. Partout où existe un bel arbre, on peut être sûr que l'empereur, aussitôt qu'il en est informé, l'envoie chercher et le fait transporter tout entier avec ses racines et la terre qui y est attachée, pour le replanter sur la colline. Il a aussi fait couvrir toute la montagne de *minerai d'azur (roze de l'açur,* dans le texte géog.), qui est très vert. Et ainsi, non seulement les arbres sont verts, mais la

[1] Bretschneider, *op. cit.*, p. 60.

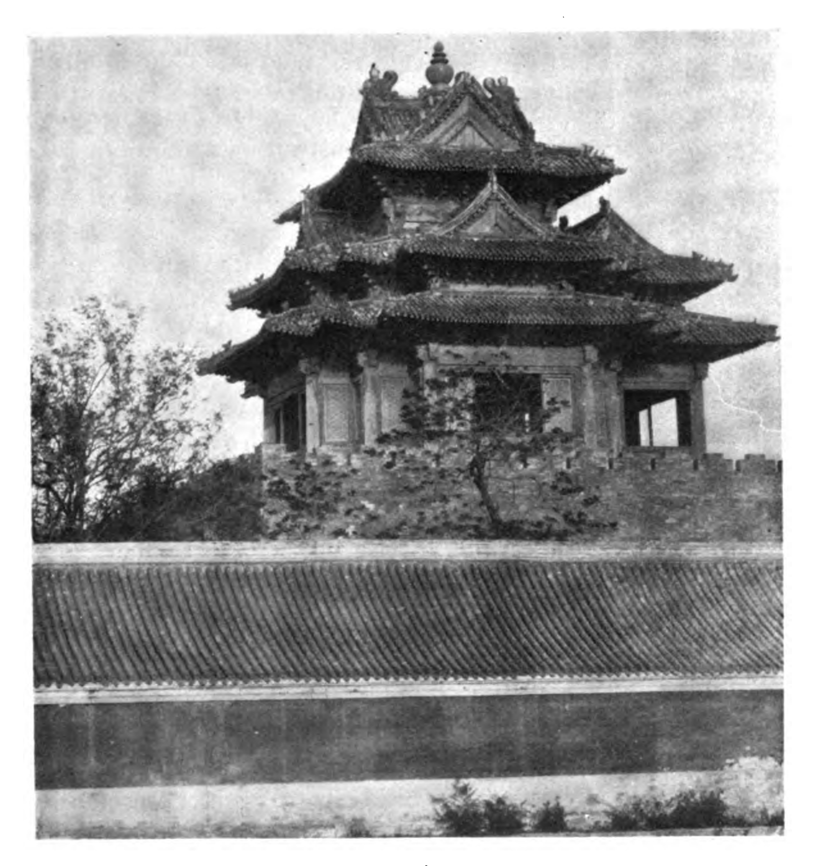


FIG. 6. — PAVILLON A L'ANGLE DU REMPART
DE LA VILLE INTERDITE.

colline elle-même est verte comme eux... C'est pour cela qu'on l'appelle la *verte montagne*...

» Au sommet de la colline se trouve, en outre, un beau et vaste palais, vert à l'intérieur comme à l'extérieur ; de sorte que la colline, les arbres et le palais forment ensemble un charmant coup d'oeil...

» Et le grand Kaan a fait faire ce beau point de vue pour les délices, le soulagement et la satisfaction de son cœur [1]. »

Trente ans après Marco Polo, Odoric de Pordenone visitait

[1] BRETSCHNEIDER, *op. cit.*, p. 57.

Khanbaligh et sa description du palais, du lac et de la colline est presque identique.

A l'ouest du lac se trouvaient deux palais, le *Ching-cheng-kong* et le *Long fou-kong ;* le premier, construit en 1308, était habité



FIG. 7. — LE FOSSÉ ENTOURANT LA VILLE INTERDITE.

par les impératrices et les concubines de l'empereur; on y trouve mentionnés un magasin pour les objets précieux, pour les selles et les brides, un dépôt d'armes de guerre.

Le second, palais également habité par des impératrices et des concubines, après avoir servi de résidence à l'héritier présomptif du trône, renfermait sept salles disposées, semble-t-il, comme celles du palais impérial, mais de dimensions plus petites.

LE PALAIS DE PEKING

Sous les Ming.

L'empereur Hong-ou (T'ai tsou), qui renversa en 1368 la dynastie des Yuen, avait sa résidence à Nankin. Il y avait bâti un palais composé d'une ville jaune ou impériale, *Hoang tch'eng,* au centre de laquelle se trouvait le palais proprement dit, la ville rouge ou violette, interdite, *Tse-kin tch'eng.* Il formait un rectangle mesurant environ 800 mètres nord-sud et à peu près autant de l'est à l'ouest. C'est à peine s'il en subsiste quelques vestiges [1] : la

[1] A. TCHEPPE, *Nankin d'alors et d'aujourd'hui*, p. 7.

révolution des T'ai ping, en 1864, acheva de détruire ce que les Tartares avaient laissé subsister de ce somptueux palais [1].

En 1406, le successeur de Hong-ou, l'empereur Yong lo (Tch'eng tsou), se décida à fixer sa résidence à *Pei-ping-fou* [2] dont le nom devint Pei-king. Il ordonna de bâtir un nouveau palais [3] et de réparer le mur de la ville.

En décembre 1420, l'ambassadeur du Chah Rokh près de la Cour de Chine vit les murs en construction : « Ils arrivèrent, dit le journal de l'ambassade, à la porte de Khanbaligh et eurent le spectacle d'une très grande et très belle ville, entièrement construite en pierre ; mais comme les murs extérieurs étaient encore en construction, cent mille échafaudages les cachaient [4].»

Ce travail fut achevé en 1421.

Ce palais existe encore, au moins en grande partie ; les souverains tartares, en s'emparant de Péking, s'installèrent dans le vieux palais des Ming, dont ils reconstruisirent les parties détruites pendant la guerre.

LE PALAIS DE PEKING

Sous les Ts'ing

Le palais impérial actuel [5] est situé dans un vaste enclos que l'on appelle la ville impériale *(Hoang-tch'eng);* il est désigné

[1] *Voyage de Nieuhoff eu 1656 :* « Le palais impérial, situé au sud de la ville était le plus magnifique des édifices ; mais c'est la seule partie de la ville qui ait été ruinée par les Tartares. » Il consistait dans un vaste carré, revêtu d'un grand mur de briques, qui tombe aujourd'hui en ruines et qui renfermait une partie considérable de la ville. La première porte servait d'entrée dans une vaste cour, qui conduisait à quatre autres grandes cours carrées et qui étaient pavées de belles pierres unies. *Histoire générale des voyages* La Haye 1749, t. VII, p. 26.

[2] Hong-ou avait donné à *Ta-tou,* la capitale des Yuen, le nom de *Pei-p'ing fou.*

[3] Le *Je-chia kieou ouen k'ao* consacre les chapitres XXXIII et XXXIV à la description (u palais des Ming. Malheureusement, Bretschneider n'en donne aucun extrait.

[4] *Indian Antiquary* de Bombay, vol. II, mars 1873 *An embassy to Khatai.*

[5] Il est regrettable qu'aucun sinologue n'ait traduit les chapitres IX à XXVIII du *Je-chia kieou ouen k'ao* consacrés, dit Bretschneider, à la description du palais de la dynastie actuelle.



sous le nom de *Tse-kin-tch'eng,* ville rouge ou violette réservée [1].

Nous avons dressé avec le plus grand soin, d'après des photographies, des documents chinois, des levés exécutés par le génie militaire français lors des expéditions de 1860 et de 1900, le plan-croquis du palais (pl. VI, VIII). Mais nous avons dû laisser en blanc les parties de la ville interdite qui se trouvent à droite et à gauche du Ta-nei. Certains plans chinois de Peking en donnent cependant le détail; mais la concordance entre ces plans et les photographies faisant défaut, nous avons cru préférable de ne pas indiquer les édifices servant à l'habitation particulière de l'empereur et des impératrices.

Le palais forme un rectangle mesurant 1,006 mètres du nord au sud, et 786 mètres de l'est à l'ouest.

Il est entouré d'un mur crénelé de 22 pieds de haut avec, aux quatre angles, des pavillons appelés *Kiao-leou* (fig. 6).

Un fossé plein d'eau de 60 mètres de largeur assure au Fils du Ciel une protection efficace aussi bien contre l'indiscrétion des hommes que contre la malveillance des mauvais esprits.

Les murailles ne plongent pas directement dans le fossé, il y a entre elles et le fossé un certain espace formant fausse braie. C'est une sorte d'avenue où l'on rencontre des casernes, des magasins, etc., et qu'un parapet assez élevé ferme du côté du fossé (fig. 7.)

Quatre portes donnent accès au palais : la porte du sud, *Ou-men,* la porte du nord, *Chen-ou-men,* la porte de l'est, *Toung-hoa-men,* la porte de l'ouest, *Si-hoa-men* [2].

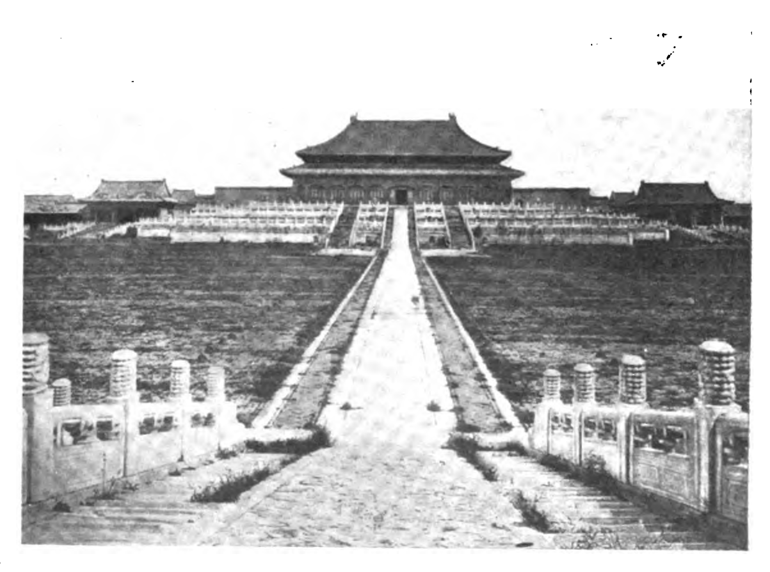
[1] On ne devait jadis employer pour ses constructions que du mortier violet, de là *Tse* (violet). Cette ville est absolument interdite, d'où le mot *kin* (réservé), enfin cette enceinte est fort étendue, d'où le mot *tch'eng* (ville). Mr Favier, *Peking,* p. 275.

[2] La porte du sud se trouve ainsi dans l'axe et tout au bout de la grande chaussée impériale qui traverse la ville chinoise et la ville tartare. C'est par cette voie que l'empereur se rend aux temples du ciel et de l'agriculture au sud de la ville chinoise Aux époques de splendeur de l'empire, de merveilleux cortèges se déroulaient dans cette avenue et Magaillans, qui vécut de longues années à la cour de Peking au XVIIe siècle, en a donné une description détaillée.

Suivant cet auteur, l'empereur sort de son palais de deux manières : la première quand il va à la chasse ou à la promenade, ce qui est considéré comme une action privée, et alors il n'est accompagné que de sa garde et des princes du sang et autres grands seigneurs qui marchent devant, derrière ou à côté



LA PORTE T'AE HO MEN.



LA GRANDE SALLE DU T'AE HO TIEN.

Avant de pénétrer dans la ville interdite, suivons, pour rester clairs, la route qui y conduit. Après avoir franchi la porte de la ville tartare, on se trouve devant une première porte à trois passages, *Ta Ts'ing men* (fig. 3), donnant accès à une grande

selon leur rang. Cette suite est d'environ 2,000 hommes, tous à cheval et magnifiques en leurs habits, en leurs armes et dans les harnais de leurs chevaux, où l'on ne voit qu'étoffes de soie, broderies d'or et d'argent et pierres précieuses.

La seconde manière est quand l'empereur sort pour faire quelque sacrifice ou pour quelque fonction publique :

1. On voit paraître 24 hommes avec de grands tambours, en deux files de 12 chacune.

2. 24 porteurs de trompettes, 12 par bande. Ces trompettes ont plus de trois pieds de longueur et presque une palme de diamètre à l'embouchure. Elles ont la forme d'une cloche, sont ornées de cercles d'or et s'accordent au bruit et à la mesure des tambours.

3. 24 hommes sur deux rangs portant des bâtons, longs de sept à huit pieds, vernissés de rouge et ornés de feuillages dorés, avec leurs extrémités de même.

4. 100 porteurs de hallebardes, 50 par bande, avec leurs fers en forme de croissant.

5. 100 porteurs de masses de bois dorées, 50 par bande, avec des bâtons de la longueur d'une lance.

6. 2 porteurs de perches royales, vernissées de rouge, avec des fleurs et les extrémités dorées.

7. 400 porteurs de grandes lanternes, richement ornées et curieusement travaillées.

8. 400 porteurs de flambeaux, fort enjolivés et faits d'un bois qui conserve longtemps le feu et rend une grande clarté.

9. 200 porteurs de lances, ornées au bas du fer les unes de flocons de soie de diverses couleurs, les autres de queues de panthères, de loups, de renards et d'autres animaux.

10. 24 porteurs de bannières, sur lesquelles sont peints les signes du zodiaque, que les Chinois divisent en 24 parties.

11. 56 porteurs de bannières, où sont les 56 constellations auxquelles les Chinois réduisent toutes les étoiles.

12. 200 porteurs de grands éventails soutenus par de longs bâtons, dorés et peints « de diverses figures de dragons, d'oiseaux, du soleil et d'autres animaux ».

13. 24 porteurs de parasols richement ornés et toujours en deux bandes.

14. Des hommes portant 8 sortes d' « ustanciles » dont le roy se sert ordinairement, comme une nappe, un bassin d'or, une aiguière de même matière, et autres choses semblables.

15. 10 chevaux blancs comme neige, avec des selles et des brides ornées d'or, de perles et de pierres précieuses.

16. On voit sortir 100 lanciers et des deux côtés en dedans les pages de la chambre de l'empereur, et au milieu l'empereur lui-même avec un air grave et majestueux, sur un très beau cheval et couvert d'un parasol d'une beauté

place dallée, *Ts'ien pou lang,* bordée à droite et à gauche par deux longs bâtiments (voyez le plan du palais, pl. VIII).

Au nord de cette place on rencontre la porte de la ville impériale, portant le nom de *T'ien an men* (fig. 4).

Quatre colonnes qui sont censées supporter le firmament,

et d'une richesse incroyables, et si grand qu'il fait ombre au roi et au cheval.

17. Les princes de sang, les petits rois et un grand nombre de grands seigneurs superbement vêtus et rangés des deux côtés, par rangs et par files, selon leurs prééminences.

18. 500 jeunes gentilshommes de l'empereur, richement habillés.

19. 1,000 hommes, 500 par bande, appelés Hiao-gûei, c'est-à-dire valets de pied, vêtus de robes rouges brodées de fleurs et d'étoiles d'or et d'argent, avec des bonnets ornés de longues plumes droites.

20. Une chaise découverte portée par 36 hommes, suivie d'une autre couverte, grande comme une chambre et portée par 120 hommes.

21. 2 vastes chariots, tirés chacun par 2 éléphants.

22. Un grand chariot tiré par 8 chevaux, et un autre plus petit par 4 chevaux. Tous ces chariots ou carrosses, les éléphants et leurs gouverneurs, les chevaux et leurs cochers sont richement couverts, et chaque chaise, et chaque chariot est suivi d'un capitaine avec 50 soldats.

23. 2,000 mandarins de lettres, 1.000 par bande.

24. 2,000 mandarins d'armes, les uns et les autres magnifiquement habillés de leurs robes de cérémonie.

Ces derniers terminent le superbe cortège de l'empereur, quand il sort en public.

G. DE MAGAILLANS, *Nouvelle relation de la Chine*. Paris, 1688, p. 362.

Voir *Entrée de l'empereur de la Chine à Peking*, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, Oe 10, pet. in-fol grav. s. bois.

« Ouan cheo de l'empereur K'ang-hi ou description de son entrée à Peking et de la manière dont on lui avait préparé les chemins depuis son palais de Hai-tien, jusqu'à celui de Peking, lorsqu'il vint en cérémonie pour célébrer sa soixantième année et recevoir les hommages et les félicitations des princes tributaires et de tous les grands de la capitale et des provinces. »

Le soixantième anniversaire de la mère de l'empereur K'ien long fut célébré avec grand éclat en 1752. Quelques mois à l'avance, les vice-rois et les mandarins de l'empire reçurent l'ordre de se préparer pour cette cérémonie. Pendant trois mois tout ce que Peking comptait de peintres, d'architectes, de sculpteurs, de menuisiers fut employé à décorer la route conduisant du Yuen Ming Yuen à la capitale. L'empereur ayant décidé de se rendre à Peking par eau, on fit construire de nouvelles barques somptueusement décorées. Mais comme on était en hiver, il était à craindre que la rivière ne fût pas navigable. Quelques mandarins, cependant, assurèrent à l'empereur qu'ils sauraient bien lever tous les obstacles. Quelques milliers de Chinois furent occupés nuit et jour, les uns à battre l'eau pour l'empêcher de geler, les autres à retirer la glace qui se formait néanmoins. Cette lutte contre le froid dura environs trois semaines, au bout

sont placées à droite et à gauche, deux devant et deux derrière. Ces colonnes portent des dragons et, sous leur chapiteau cylin-



FIG. 8. — SENTIER IMPÉRIAL CONDUISANT AU T'AE HO TIEN.

drique, se projettent comme une paire d'ailes deux ornements sculptés en forme de nuages.

L'édifice a cinq passages, dont celui du milieu plus grand, est surmonté d'une très belle salle à neuf entrecolonnements.

desquelles il fallut céder, et il fut décidé de remplacer les barques par des trainaux.

« Entretemps on avait travaillé avec ardeur aux embellissements de la route; laissons parler le P. Amiot : « Des deux côtés de la rivière s'élevaient des bâtiments de différentes formes. Ici c'était une maison carrée, triangulaire ou polygone, avec tous ses appartements. Là, c'était une rotonde, ou tel autre édifice semblable ; à mesure qu'on descendait, on en voyait d'autres dont la construction variée en cent manières différentes occupait, amusait, charmait la vue, quelque part qu'on voulût s'arrêter. Dans les endroits où la rivière, en s'élargissant, s'écartait de la ligne droite, on avait fabriqué des maisons de bois qui étaient soutenues par des colonnes plantées dans la rivière, et qui s'élevaient au-dessus de la surface l'éau, les unes de deux pieds, les autres de trois, de quatre ou même plus haut suivant le dessin de l'ingénieur chinois.

» La plupart de ces maisons formaient des iles dans lesquelles on allait par le moyen de quelques ponts qu'on avait construits pour cet usage. Il y en avait qui étaient entièrement isolées ; d'autres étaient contiguës, et on pouvait communiquer de l'une à l'autre par des galeries couvertes dont la fabrique ne différait pas de celles des maisons et des ponts dont je viens de parler. Tout ces édifices étaient dorés, peints et embellis dans le goût le plus brillant du



FIG. 9. — LE TCHOUNG HO TIEN.

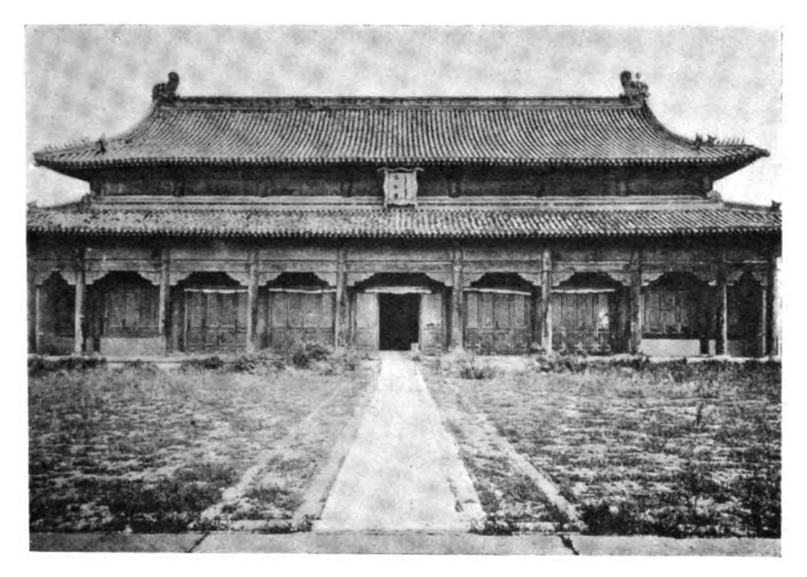
Correspondant aux cinq passages, cinq ponts légèrement courbés aux balustrades de marbre permettent de franchir la rivière d'Or, *Kin choui*, qui doit assurer le bonheur des habitants du palais.

C'est dans la vaste cour précédant le *T'ien an men* que se réu-

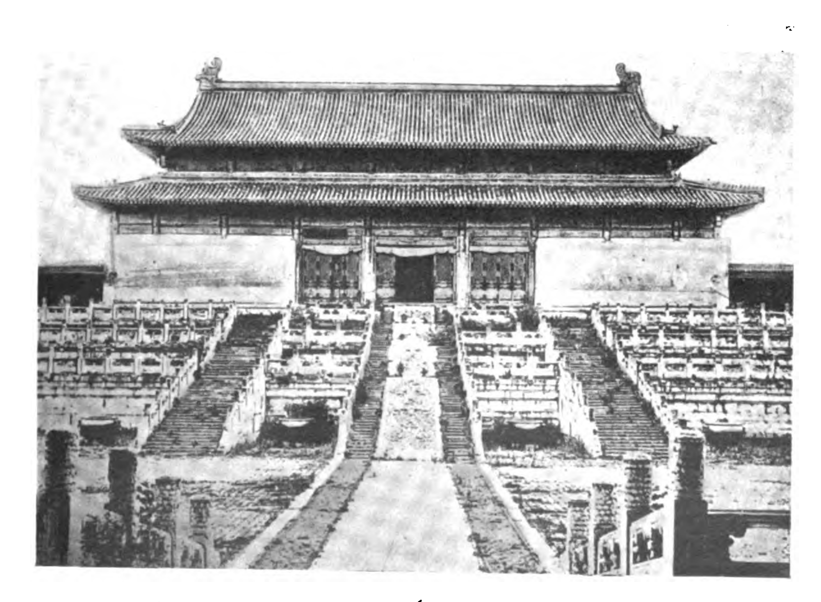
pays. Ils avaient chacun leurs usages particuliers. Dans les uns étaient des chœurs de musique ; dans les autres, des troupes de comédiens ; dans la plupart, il y avait des rafraîchissements et de magnifiques trônes pour recevoir l'empereur et sa mère, supposé qu'il leur prît envie de s'y arrêter pour goûter quelques moments de repos.

» Dans la ville, autre spectacle, encore plus beau dans son genre que celui que je viens d'ébaucher. Depuis la porte du Couchant, par où la cour devait entrer, jusqu'à la porte du palais, ce n'étaient que bâtiments superbes, péristyles, pavillons, colonnades, galeries, amphithéâtres, avec des trophées et autres ouvrages d'architecture chinoise aussi éclatants les uns que les autres. Tout cela était embelli de festons, de guirlandes et de plusieurs autres ornements semblables, lesquel étant faits avec la plus belle soie et de couleurs différentes, offraient un coup d'œil charmant. L'or, les diamants imités et autres pierreries dans le même goût y brillaient de tous côtés. Une grande quantité de miroirs d'un métal fort poli y relevaient infiniment ce spectacle. Leur construction et leur arrangement, en multipliant d'un côté les objets, les rassemblaient de l'autre en miniature pour en former un tout qui enchantait les yeux.

» Ces brillants édifices étaient interrompus de temps en temps par des montagnes et des vallons factices, qui imitaient la nature et qu'on eût pris pour



LE PAO HO TIEN (FAÇADE SUD).



LE PAO HO TIEN (FAÇADE NORD).

nissent avant l'aube (les audiences impériales ayant lieu, jadis tout au moins, au lever du soleil), les ambassadeurs et les princes tributaires sollicitant la faveur d'être reçus par l'empereur.

A la mort du souverain, l'avis de son décès rédigé et écrit par

d'agréables déserts et pour les lieux déserts de la plus délicieuse solitude. On y avait pratiqué des ruisseaux et des fontaines, planté des arbres et des broussailles, attaché des bêtes fauves auxquelles on avait donné des attitudes si naturelles qu'on eût dit quelles étaient animées. Sur la cime ou sur le penchant de quelques-unes de ces montagnes, on voyait des bonzeries avec leurs petits temples et leurs idoles.

» On pouvait y parvenir par le moyen de quelques sentiers qu'on y avait ménagés. On avait fait, dans d'autres endroits, des vergers et des jardins. Dans la plupart de ceux-ci, il y avait des treilles avec des raisins dans leurs différents degrés de maturité. Dans les autres étaient des arbres de presque toutes les sortes, qui portaient des fruits et des fleurs des quatre saisons de l'année. On ne les distinguait pas des véritables, quoiqu'ils fussent artificiels.

» Ce n'est pas tout. On avait distribué, dans divers endroits, des passages, des lacs, des mers et des réservoirs avec leurs poissons et leurs oiseaux aquatiques de bien des espèces.

» On avait placé autre part des enfants déguisés en singes et en d'autres animaux, qui jouaient entre eux le rôle qu'on leur avait appris. Comme c'était avec la peau même des animaux qu'ils représentaient qu'on les avait habillés, on pouvait aisément y être trompé. D'autres enfants étaient habillés en oiseaux et en jouaient le personnage sur des colonnes ou sur des pieux fort élevés. Ces colonnes ou ces pieux étaient revêtus en dehors de soie, et cachaient des hommes placés au bas et occupés à faire mouvoir les enfants qui étaient au-dessus.

» On y avait mis ailleurs des fruits d'une grosseur énorme, dans lesquels il y avait aussi des enfants. Ces fruits s'ouvraient de temps en temps et laissaient voir aux spectateurs ce qu'ils renfermaient.

» Je ne puis vous dire si tout cela était symbolique, ou si ce n'était simplement que la production d'une imagination bizarre. Des chœurs de musique, des troupes des comédiens, bateleurs et autres étaient placés par intervalles, comme le long de la rivière, et tâchaient chacun suivant sa force, sa science ou son adresse, de faire quelque chose qui pût agréer, sinon à l'empereur et à sa mère, du moins à quelques grands de leur suite, au service desquels ils pouvaient espérer être admis.

» Chaque tribunal avait un endroit particulier qu'il avait fait construire et embellir à ses dépens, de même que les gouverneurs de chaque province, les régulos et autres grands de l'empire ; la variété des lanternes et leur arrangement faisaient un spectacle qui mériterait une description à part.

» Quand une fois les ouvrages commencèrent à avoir quelque forme, on fit très expresses défenses à toute personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de faire usage de la pipe le long des rues nouvellement décorées. Cette précaution parut nécessaire pour prévenir tout accident qui pouvait être causé par le feu. La police qui s'observa dans cette occasion, comme pendant tout le temps que durèrent les préparatifs de cette fête, me

les soins du Nee-kou, est remis par le grand secrétaire de la chancellerie impériale aux présidents du Bureau des rites qui le reçoivent à genoux, après avoir frappé trois fois la terre de leur front.

Cette cérémonie se passe en dehors de la porte *K'ien ts'ing men,* dont nous parlerons plus loin. Un des membres du Bureau des rites apporte alors le document à la porte *T'ien an men* et en fait la lecture solennelle du haut de la muraille, devant la grande salle qui surmonte cette porte.

Dans la cour, devant les ponts de marbre, une assemblée de Wang, Kung, officiers, soldats et citoyens, en habits de deuil,

parut admirabie. Quelques semaines avant le jour de la cérémonie, il fut réglé que les rues (qui sont ici extrêmement larges) seraient partagées en trois parts, afin que les gens de pied et ceux qui étaient à cheval, les allants et les venants, en un mot cette multitude prodigieuse de monde qui se trouvait pour lors dans la capitale, pût jouir à son aise de ce spectacle ; le milieu de la rue, qui était beaucoup plus large que les deux côtés, était destiné pour tous ceux qui étaient à cheval ou en équipages ; un des côtes, pour ceux qui allaient et l'autre pour ceux qui venaient.

» Mais comme ce n'est pas ici l'usage que les femmes sortent et se mêlent parmi les hommes, et que, d'ailleurs, il n'était pas raisonnable qu'elles fussent privées d'un spectacle qu'on avait préparé principalement pour une personne de leur sexe, l'empereur y pourvut en indiquant certains jours pour elles seules. Pendant ces jours, il n'était permis à aucun homme de s'y trouver, et aucun ne s'y trouva, en effet.

» Tout ce qu'on s'était proposé de faire étant achevé, et l'empéreur craignant toujours que, malgré les précautions qu'on ne cessait de prendre, il n'arrivât quelque incendie qu'on aurait eu de la peine à éteindre et qui eût pu réduire toute la ville en cendres, voulut qu'on commençât la cérémonie cinq jours avant que l'empératrice eût atteint sa soixantième année. L'ordre en fut exécuté le 6 du mois de janvier de l'année 1752

» Je ne raconte que ce que j'ai vu, afin que si vous y trouviez du merveilleux, vous ne soyez pas tenté de le révoquer en doute. Je ne vous dirai rien de la marche et de l'ordre qui s'y observa, parce que je n'en ai rien vu moi-même. On m'a dit seulement que l'empereur précédait sa mère de quelques pas et lui servait d'écuyer. Ce prince était monté à cheval au sortir de la rivière, et l'empératrice mère s'était mise dans une chaise à porteur ouverte de tous côtés. Toutes les personnes de la cour suivaient à pied. Leurs Majestés s'arrètaient de temps en temps pour examiner à l'aise ce qui leur plaisait davantage.

» Le soir même on commença à abattre, et, peu de jours après, tout ce qui était dans la ville fut détruit ; mais l'empereur ne voulut pas que l'on touchât à ce qui était sur l'eau ; il le fait conserver comme un monument de la magnificence de son règne.

» On compte qu'il s'est dépensé pour cette fête, tant par l'empereur que par les différents corps ou particuliers qui y contribuèrent, plus de trois cents millions. » (*Lettres édifiantes,* éditées par A. Martin, t. III, p. 834.)



KHIEN TS'ING MEN.



KHIENI TS'ING KONG.

écoute pieusement cette lecture, éclate en un long sanglot, puis en trois fois se retire à genoux, frappant du front trois fois la terre à chaque station.

L'espace compris entre la porte *T'ien-au-men*, de la ville impériale, et le palais proprement dit est (voir pl. VIII) divisé en deux vastes cours, séparées par la porte *Toan-men*. Deux grands parcs, à droite et à gauche, abritent sous leurs frondaisons le temple des Ancêtres et le temple des Dieux protecteurs, dont nous parlerons plus loin.

La porte sud du palais *Ou-men* n'a que trois passages ; elle est également surmontée d'un édifice à double toiture, à neuf entrecolonnements.

Deux ailes se projettent en avant, couronnées par quatre pavillons carrés réunis par des galeries. Cette ordonnance est d'un aspect grandiose, qui a d'ailleurs frappé l'imagination de tous les voyageurs ayant jadis pu pénétrer dans le palais comme ambassadeurs (fig. 5).

Cette porte du sud donne accès dans une vaste cour dallée, au fond de laquelle se dresse la porte *T'ae-ho-men* (pl. IX), flanquée de deux bâtiments plus petits, et ayant devant elle des ponts de marbre semblables aux premiers, au-dessus d'un bras de la rivière d'Or.

Derrière le *T'ae-ho-men*, au fond d'une seconde cour, se dresse la grande salle du trône, *T'ae-ho-tien* (pl. IX), la salle d'audience solennelle où l'empereur reçoit les ambassadeurs et dans laquelle, le jour anniversaire de sa naissance et le jour de l'an, les princes et les grands dignitaires viennent lui présenter leurs hommages, suivant un cérémonial minutieusement réglé [1].

D'après Magaillans, sous la dynastie des Ming, cette salle était une des merveilles du monde par sa beauté, sa richesse et son étendue. Brûlée, ainsi qu'une grande partie du palais, pendant la révolution qui précéda la prise de Peking par les Tartares, elle n'aurait pas été réédifiée avec son ancienne splendeur.

[1] Pour la dynastie actuelle, le *Ta Ts'ing toung li*, livre 45 de l'édition de 1824 et 43 de celle de 1756, donne le cérémonial à suivre pour la réception des ambassadeurs. (G. PAUTHIER en a donné la traduction dans *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances continentales*. Paris, Didot, 1859, p. 185.)

Suivant le P. Gerbillon (1690), « cette salle avait été brûlée depuis quelques années. Quoiqu'il y ait longtemps qu'on a pris soin d'assigner un million de taëls, c'est-à-dire environ huit millions de livres en monnaie de France, pour la rétablir, on n'a pu jusqu'à présent commencer l'ouvrage, parce qu'on n'a point encore trouvé de poutres aussi grosses que les précédentes et qu'il faut les faire venir de trois ou quatre cents lieues. » La salle actuelle doit donc dater des dernières années du XVII[e] siècle. ou des premières années du XVIII[e].

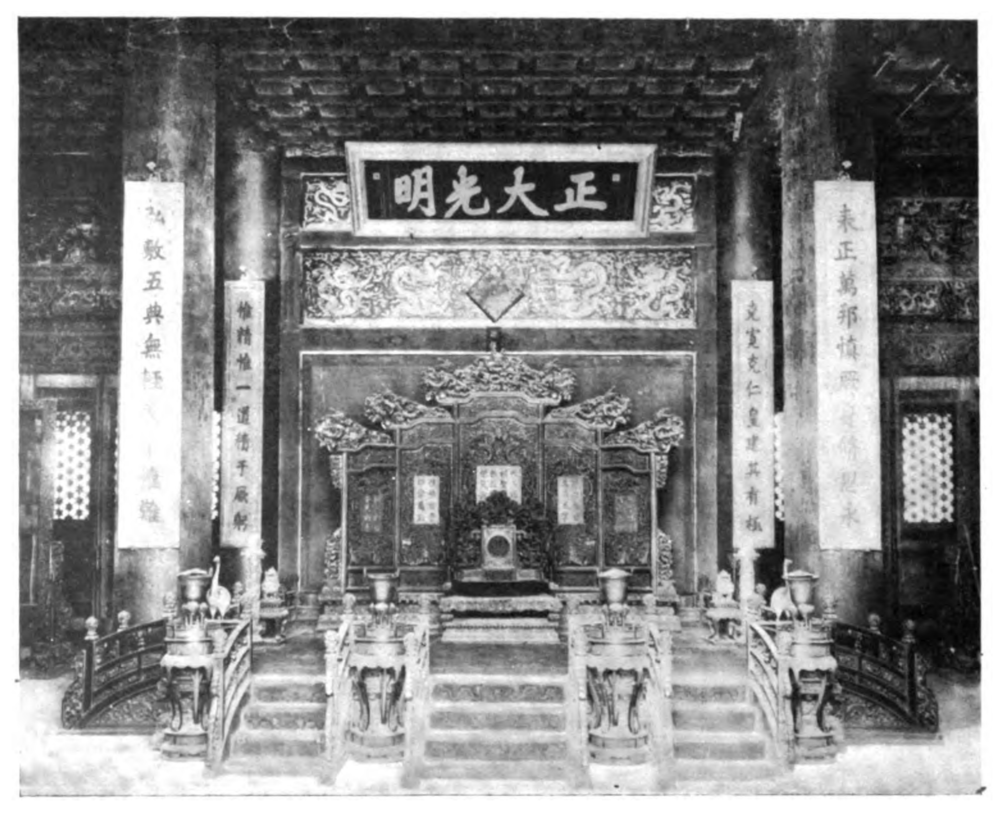
Le *T'ae-ho-tien* a neuf entrecolonnements et une double toiture en tuiles émaillées jaunes; il est placé sur quatre terrasses en marbre blanc, en retrait les unes sur les autres, entourées de balustrades également en marbre blanc. Au centre, un plan incliné formé de dalles de marbre avec des dragons au milieu de nuages en léger relief sert de passage au Fils du Ciel (fig. 8). Deux escaliers étroits bordent le sentier impérial et deux escaliers plus larges sont établis à l'usage des personnes du cortège impérial. De grands brûle-parfums de bronze ciselé s'étagent de paliers en paliers de chaque côté des escaliers. A droite et à gauche de l'édifice, deux bâtiments annexes donnent une communication de service dans les cours suivantes.

Derrière cette grande salle du trône, mais toujours dans le même axe, on rencontre successivement plusieurs autres salles, séparées les unes des autres par des cours spacieuses dallées de marbre.

Voici le *Tchoung-ho-tien* (fig. 9), salle des cérémonies de la généalogie impériale, où l'on présente à l'empereur les instruments d'agriculture, les échantillons des récoltes; cette salle, presque carrée, n'a que cinq entrecolonnements, trois grands et deux petits; son toit est surmonté d'un ornement à peu près sphérique doré. Vient ensuite le *Pao ho-tien* (pl. X), salle du conseil servant aussi aux examens des candidats de l'Académie de Han-lin, de salle des annales et de salle de réception; ce bâtiment a neuf entrecolonnements et une double toiture.

Si nous ne nous trompons pas, la partie centrale du palais, comprise entre le *T'ae-ho tien* et le *Pao-ho-tien*, formerait une terrasse dont le centre serait occupé par le *Tchoung-ho-tien*. On y accéderait par les escaliers de T'ae-ho-tien (façade sud) et l'on en redescendrait les escaliers du Pao-ho-tien (façade nord).

Pl. XII.



TRONE IMPÉRIAL.

Van Braam Houckgeest fut reçu comme ambassadeur le 20 janvier 1795, dans le Pao-ho-tien, et la relation qu'il a donnée de la cérémonie vaut la peine d'être citée :

« La cour extérieure, où la plus grande partie des invités se



FIG. 10. — K'OUN NING KOUNG. APPARTEMENTS DE L'IMPÉRATRICE.

virent obligés de déjeuner en plein air, était couverte de gros tapis, sur lesquels on mit des coussins que chaque invité avait eu soin de faire apporter par un domestique, afin de pouvoir s'asseoir à plat au-devant du pavillon.

» Vis-à-vis le trône on avait dressé une grande tente de toile jaune ; c'est là qu'on plaça le buffet. Puis on disposa ensuite, toujours dans la cour au-devant du pavillon, quatre rangs de petites tables basses, couvertes d'un linge grossier, et disposées de façon qu'une table se trouvait entre deux personnes, excepté vis-à-vis de Son Excellence et moi, où l'on avait mis une table pour chacun de nous séparément.

» Cette cour était environnée de personnes de tous les rangs et de toutes les classes, sans en excepter les histrions, les domestiques. Ces derniers eurent l'impudence de venir se placer au-devant des grands mandarins, pour nous voir plus à l'aise.

» On nous a engagés à nous asseoir sur des coussins, ce que nous avons fait à l'imitation des autres invités.

» Il était plus de 8 heures, lorsque Sa Majesté arriva avec une escorte de musiciens et alla se placer sur le trône; alors tout le monde se leva et fit le salut d'honneur agenouillé. La musique continua, et l'on s'occupa de servir une table pour l'empereur, qui prit des différentes choses qu'elle contenait. Ce fut un signal pour les invités, dont on découvrit alors toutes les tables. Ils s'en approchèrent et mangèrent avec avidité.

» J'ai observé que toutes les tables avaient la même distribution et portaient exactement cinquante plats chacune. Ceci doit paraître très surprenant, peut-être même incroyable à mes lecteurs, à qui j'ai parlé de la petitesse de ces tables, mais j'ajouterai que les mets, servis sur des bassins de cuivre très malpropres, formaient d'abord trois rangées de quatre plats chacune, et que cette première couche était surmontée de trois autres, qui comptaient aussi chacune douze plats. Enfin, pour complément de ces quatre douzaines jusqu'à cinquante, il y avait, tout au haut, deux grands bassins de cuivre, où l'on apercevait deux gigots bouillis, et dont la seule vue aurait, pour ainsi dire, dégoûté du mouton pour la vie. Les autres mets consistaient en aliments farineux, apprêtés de différentes manières, ou simplement cuits en forme de bouillie. Il y avait surtout des gâteaux qui ressemblaient beaucoup au pain sans levain dont les Juifs font usage à leur fête pascale. Il y avait enfin des confitures et des fruits. Je pris un peu de ce dernier, me gardant bien de toucher au reste. Après un certain intervalle, on apporta à boire dans une tasse au monarque. Lorsqu'il eût fini, on servit à boire à tous les invités à la ronde. Chacun d'eux, en prenant la tasse, faisait le salut d'honneur assis en baissant une seule fois la tête. »

Les invités vinrent alors successivement se prosterner devant l'empereur qui leur adressa quelques paroles aimables.

La fête se termina par des pièces de théâtre entremêlées de tours de force, de danses et de musique [1].

Une pórte *Khien-ts'ing-men* (pl. XI) nous amène dans les

[1]. VAN BRAAM HOUCKGEEST, *Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises*, Paris, 1798, t. I, p. 229.



FIG. 11. — ENTRÉE DES APPARTEMENTS DE L'EMPEREUR.

appartements privés de l'empereur : *Khien-ts'ing-koung* (pl. XI), où se trouve un très beau trône en bois de fer sculpté (pl. XII).

Différents édifices se succèdent ainsi jusqu'à la porte nord du palais : le *Kiao-t'ae-tien* ou salle de noces, le *K'oun-ning koung* (fig. 10) et, enfin, un jardin, *Yu-hoa-yuen*.

C'est dans le Khien-ts'ing-koung que, lors du mariage de l'empereur, on amène la nouvelle impératrice.

Lorsque, en 1872, l'empereur T'ong tche eut atteint 16 ans, la *Gazette de Peking* publia le décret suivant :

« Le troisième jour de la deuxième lune de la onzième année du règne de T'ong tche (10 mars 1872), les impératrices Tse-nagne et Tse-shï ont décrété ce qui suit :

» L'empereur était très jeune lors de son avènement au trône, il y a onze ans. Il importe aujourd'hui qu'il ait une compagne légitime, capable de l'aider à pratiquer la vertu et à gouverner l'empire ; aussi avons-nous choisi pour être impératrice de Chine la fille de Tchong-tsi, de la tribu mandchoue des Ourates, docteur de l'Institut impérial de la forêt des Pinceaux.

» Elle est douce de caractère, diligente, instruite et sérieuse.

» Respectez ceci. »

Le mariage fut fixé au 16 octobre suivant.

Le soir du 15 octobre, un somptueux cortège amenait au palais la fiancée revêtue de son costume de noces, une robe de soie rouge, brodée de dragons et de phénix enlacés, emblèmes de l'empereur et de l'impératrice.

Sa coiffure consistait en deux nattes enroulées de chaque côté de la tête et retenues par des épingles en forme de sceptres. Elle était complètement cachée par un épais voile rouge sous lequel on avait brûlé des parfums du Thibet.

Le 16 octobre, à minuit, la porte *Khien ts'ing men* se refermait sur elle et son palanquin s'arrêtait dans la grande salle *Khien ts'ing kong*.

Le jeune empereur, dès son arrivée, s'était retiré dans le K'oun ning kong, destiné à l'habitation de la nouvelle impératrice.

« Là, dans la chambre à coucher orientale se trouve « la couche heureuse du Dragon et du Phénix », aux quatre coins de laquelle quatre princesses avaient chacune placé un sceptre, afin de mettre ainsi en équilibre parfait l'heureuse destinée des nouveaux époux. »

Le cortège s'étant retiré, huit princesses avaient prié la nouvelle impératrice de mettre pied à terre.

Elle l'avaient débarrassée de la pomme (image d'une félicité constante) qu'elle tenait dans la main droite, et lui avaient remis en échange un objet précieux renfermant les richesses de ce monde, à savoir : deux perles fines; deux petits sceptres d'or; deux lingots d'argent; deux rubis; deux sceptres d'argent; deux pièces de monnaie d'or; deux d'argent; une poignée de riz d'or (riz jaune) ; une poignée de riz d'argent (riz blanc).

Soutenue et suivie par les princesses et maîtresses de cérémonie, l'impératrice, toujours voilée, fut conduite dans le *K'oun ning kong*.

Elle dut, pour y pénétrer, franchir une selle de cavalier sous laquelle une pomme avait été placée, coutume tartare par laquelle la fiancée se déclare apte à monter à cheval pour partager avec son époux les dangers du combat. La pomme est l'emblème de la paix souvent subordonnée à la guerre.

Arrivée devant l'empereur, l'impératrice fut débarrassée des objets qu'elle portait, et ceux-ci, de même que ceux qui se trouvaient dans le palanquin, furent rangés sur la couche nuptiale.

L'empereur, relevant alors l'épais voile rouge qui couvrait la tête de sa fiancée, la vit pour la première fois. Tous deux s'assirent ensuite sur la couche nuptiale, l'impératrice à la gauche de l'empereur.

Les maîtresses de cérémonies placèrent entre eux, en guise de table, un bassin de cuivre renversé, dont la forme est l'image de



FIG. 12. — LE TEMPLE DES ANCÊTRES.

ce qui est sans fin. Sur le bassin fut servie une boîte de « gâteaux des enfants et petits-enfants », ainsi appelés parce qu'ils représentent par leur nombre la postérité que les deux conjoints se souhaitent l'un à l'autre.

Après en avoir goûté, l'impératrice changea de coiffure et prit celle des femmes mariées.

« Après cette transformation, qui consacre le mariage, les maîtresses de cérémonies approchèrent de la couche nuptiale une table sur laquelle étaient servis du jambon, du gigot de mouton, du vin de riz, de l'eau de vie de sorgho, du riz jaune, du riz blanc et d'autres mets. C'est, assis l'un vis-à-vis de l'autre, sur des coussins placés à terre au pied du lit, que les nouveaux époux prirent le repas nuptial pendant lequel, derrière une cloison, un garde du corps et sa femme, une camériste, récitèrent à haute

voix, se répondant l'un à l'autre, l'hymne contenant les vœux que l'empereur et l'impératrice sont censés échanger [1]. »

C'est encore dans le Khien-ts'ing-koung que, dans certaines circonstances, se passent les cérémonies du jour de l'an.

Voici, à ce sujet, quelques passages d'un décret paru le 29 août 1897, dans la *Gazette de Peking*, et traduit par le P. Couvreur, dans ses *Choix de documents* :

« Les directeurs de l'Observatoire astronomique m'ont informé qu'il y aurait éclipse de soleil le premier jour de la vingt-quatrième année de mon règne (22 janvier 1898). J'éprouve un profond sentiment de crainte respectueuse ; certainement, il faudra examiner en conseil comment les lois administratives sont observées.

» Le premier jour de l'année prochaine, je recevrai les souhaits de bonne année dans le « Palais de la Pureté Céleste » (Khien-ts'ing-kong). Mais je n'irai pas recevoir d'hommages dans le palais de la Grande Harmonie » (T'ae-ho-tien). Le festin des princes de ma famille n'aura pas lieu cette fois. »

Toutes les constructions dont nous venons de parler sont isolées par une muraille couverte de tuiles jaunes et percée de portes, du restant des édifices composant le palais impérial [2] et forment le Ta-nei.

A droite et à gauche du Ta-nei, quantité d'édifices sont distribués pour servir de logement à l'impératrice de l'Est à l'impératrice de l'Ouest, aux eunuques, aux femmes. On y trouve des infirmeries, des salles de théâtre, des temples, bibliothèque, magasins de soieries, pelleteries, vêtements, thé, le trésor impérial [3].

Leur description est impossible ; elle n'aurait sans doute au

[1] *Peking et le nord de la Chine*, par T. Choutzé. *Tour du monde*, t. XXXII, p. 212 et suiv.

[2] Le nombre de ces palais varie suivant les quelques auteurs européens qui purent visiter le palais impérial : certains ne comptent que les salles du trône, d'autres y ajoutent les salles servant d'entrée comme le *Khien-ts'ing-men* et le *K'oun-ning-men*.

[3] Le magasin des raretés s'ouvre dans certaines occasions, telles que la naissance d'un prince qui doit hériter de la couronne, la création d'une impératrice, d'une reine, etc. On conserve dans un cabinet les vases et les autres ouvrages de différents métaux ; dans un autre, de grosses provisions de belles peaux ; dans une troisième, des habits fourrés de peaux d'écureuil gris, de renard, d'hermine et de sable, dont l'empereur fait quelquefois présent aux



point de vue de l'art qu'un intérêt très relatif, car elle n'apporterait que des répétitions, tant la ressemblance est grande entre tous les édifices.

« Ces appartements, ainsi que l'on peut en juger par la vue du

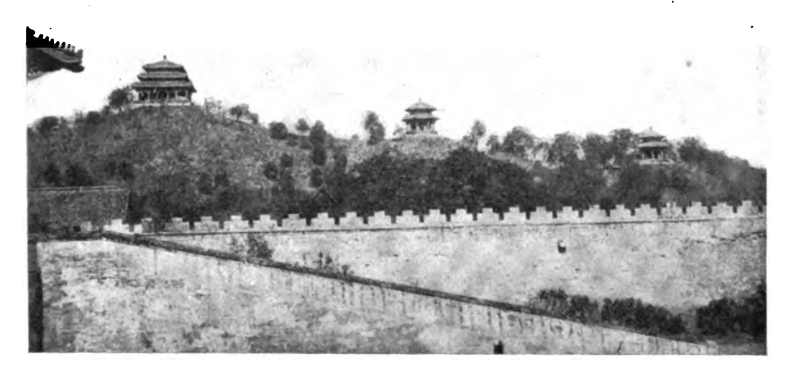


FIG. 13. — LE REMPART DE LA VILLE INTERDITE ET LE MEI CHAN.

palais à vol d'oiseau et par une vue prise du haut de la muraille (pl. XIII), paraissent, en général, peu considérables, séparés par de petites rues et de petits jardins. Les rares personnes qui purent d'ailleurs y pénétrer confirment cette impression de petitesse des appartements privés du souverain [1].

» Les appartements de l'empereur *Kouang-siu* (mort en 1908) sont situés dans la partie nord-ouest du palais ; on y accède par

seigneurs de son empire. Il y a une salle pour les pierres précieuses, les marbres rares et les perles qui se trouvent en divers endroits de la Tartarie. Mais la plus grande, qui est divisée en deux étages, contient des armoires où l'on renferme les étoffes de soie qui se fabriquent, pour l'usage de l'empereur et de sa maison, à Nankin, à Hang-cheou-fou et à Sou-cheou-fou, sous la direction d'un mandarin. Trois autres chambres servent pour les armes et les selles, qui se font à Peking, et pour celles qui viennent des pays étrangers ou qui ont été présentées à l'empereur par de grands princes et qui sont conservées pour l'usage de Sa Majesté et de ses enfants. Dans une autre, on garde le meilleur thé de toutes les espèces, avec les simples et les drogues les plus estimées. *Histoire générale des voyages,* La Haye, 1749, t. VII, p. 389.

1. « Le lieu où Sa Majesté était assise est plutôt un palier ou repos entre deux chambres qu'une chambre même. Cet espace est étroit, sans profondeur et a moins de dix pieds en carré sur à peine huit pieds de hauteur. Il y avait des

une porte élégante en briques émaillées jaunes et vertes, dont les montants sont décorés des dragons impériaux (fig. 11). Ce ne sont que de petites pièces assez basses, réunies entre elles par de

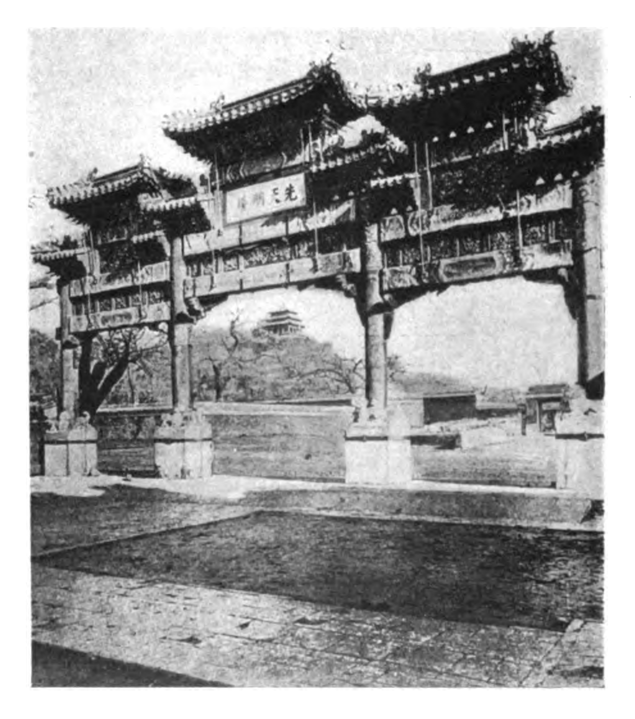


FIG. 14. — PALAIS IMPÉRIAL. PEILOU.
AU FOND LE MEI CHAN.

couloirs étroits, sinueux, véritable dédale de boyaux obscurs, murés et remurés.

» La chambre à coucher de l'empereur est toute petite ; son prin-

piéces plus grandes sur les côtés et, dans une de celles qui étaient à droite de l'empereur, je découvrais, à travers plusieurs petits jours, un grand nombre de dames qui nous regardaient avec beaucoup de curiosité.

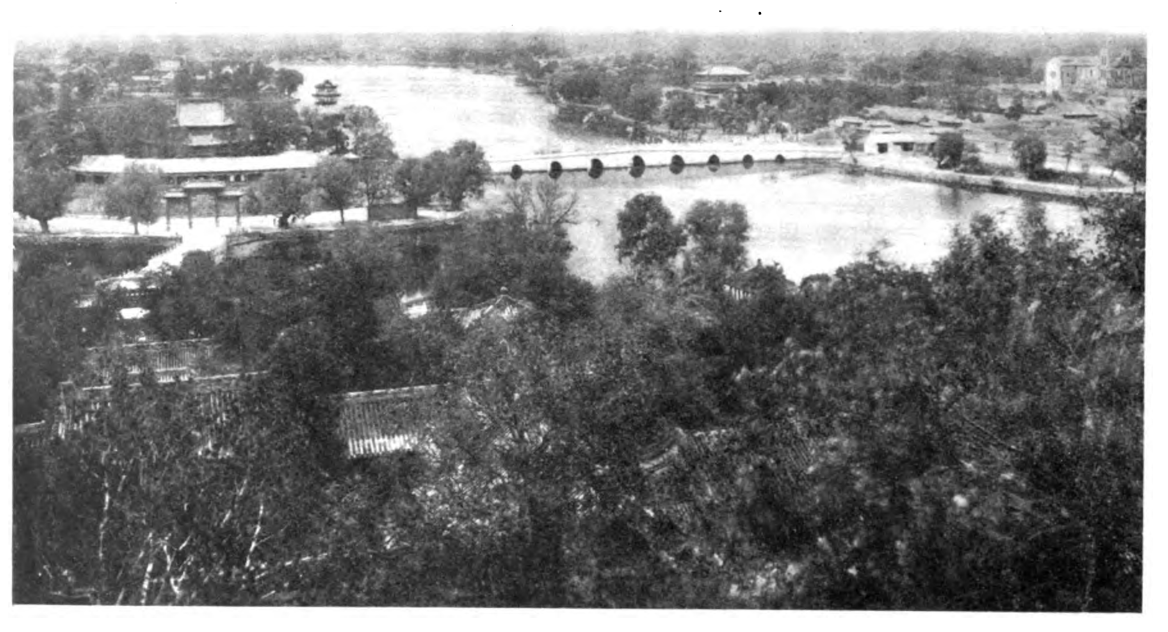
« Le théâtre a environ quinze pieds en carré, et il est si près de l'autre appartement qu'il n'y a pas cinq pieds de distance entre lui et l'escalier. L'intervalle où nous étions assis à terre ne pouvait suffire que pour recevoir, nous treize envoyés avec nos petites tables ; aussi les grands mandarins étaient-ils du même côté, mais à l'extrémité du théâtre, entassés les uns sur les autres. » (VAN BRAAM HOUCKGEEST, *op. cit*, t. I, p. 223.)



VUE DU PALAIS PRISE DU HAUT DU MEI CHAN.



VUE DES APPARTEMENTS IMPÉRIAUX PRISE DU HAUT DU REMPART.



LES LACS ET LE PONT DE MARBRE DE LA VILLE IMPÉRIALE.



FIG. 15. — PONT DE MARBRE DONNANT ACCÈS A LA COLLINE DES DIX MILLES ANNÉES DE LONGÉVITÉ.

cipal meuble est un lit-alcôve, large et bas, aux rideaux en soie d'un bleu couleur de nuit. Des bibelots de toute espèce, enfermés dans des cages de verre, sont là épars sur des coffres en bois noir servant de tables. Une invraisemblable collection de pendules, réveils, coucous, de toutes formes, une accumulation d'objets disparates venant d'Europe, un piano complètent cet hétéroclite ameublement.

» Un long pavillon sans étage, bien éclairé, sert de cabinet de travail ; son principal ornement est une immense carte du ciel.

» Les abords des appartements impériaux sont misérables, funèbres. C'est partout la ruine et la décrépitude [1].»

Nous trouvons à leur sujet de curieux renseignements dans les lettres des Pères Jésuites : ils ne sont pas tout à fait à dédaigner. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, à l'apogée de la dynastie tartare, les Jésuites occupèrent à la cour impériale une situation toute privilégiée. Ils avaient su obtenir la faveur des souverains

[1] P. LOTI, *Les derniers jours de Peking*. Paris, Levy, p. 162.
J.-J. MATIGNON. *Superstition, crime et misère en Chine*. Paris. A. Storck, 1902, p. 343.

par leurs connaissances en astronomie et en mathématiques, grâce aussi à leurs talents de peintres[1] et d'architectes auxquels les empereurs eurent plus d'une fois recours, ainsi que nous le verrons plus loin. Leurs lettres nous font pénétrer dans le palais sous les règnes brillants de K'ang-hi (Cheng tsou Jen hoang ti)

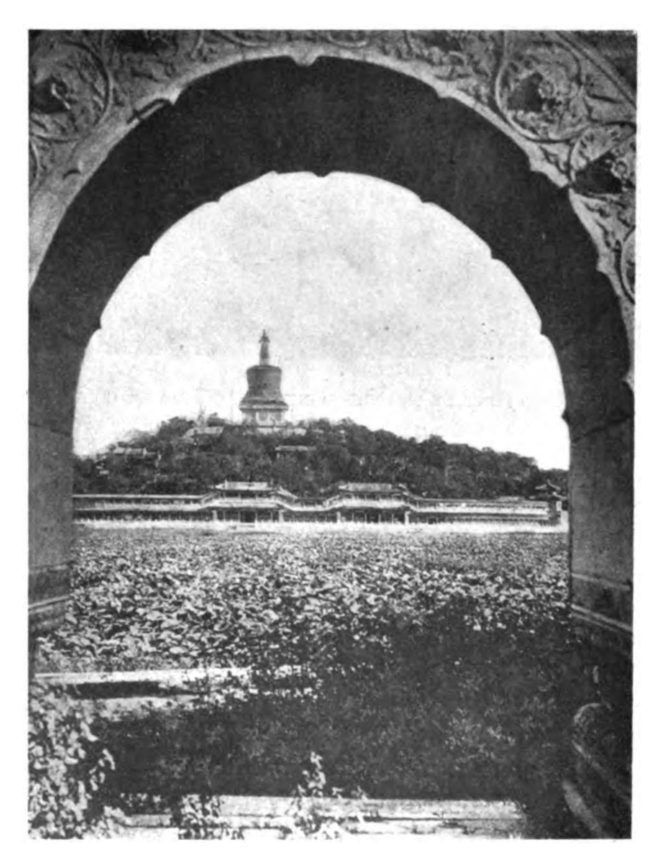


FIG. 16. — LA COLLINE DES DIX MILLE ANNÉES DE LONGÉVITÉ.

(1662-1722), Yong-tcheng (Che tsong Hien hoang ti) (1723-1735) et K'ien-long (Kao tsong Choen hoang ti) (1736-1795).

Les mauvais dessins qui les accompagnaient, interprétés avec la

[1] H. HYMANS, *Une phase de l'histoire de l'art en Chine*, Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1898.

plus grande fantaisie par les graveurs européens, aussi bien que certaines expressions françaises peu adéquates au style chinois, telles que colonnades, évoquant la colonnade du Louvre, avaient jeté quelque discrédit sur les descriptions des missionnaires; mais

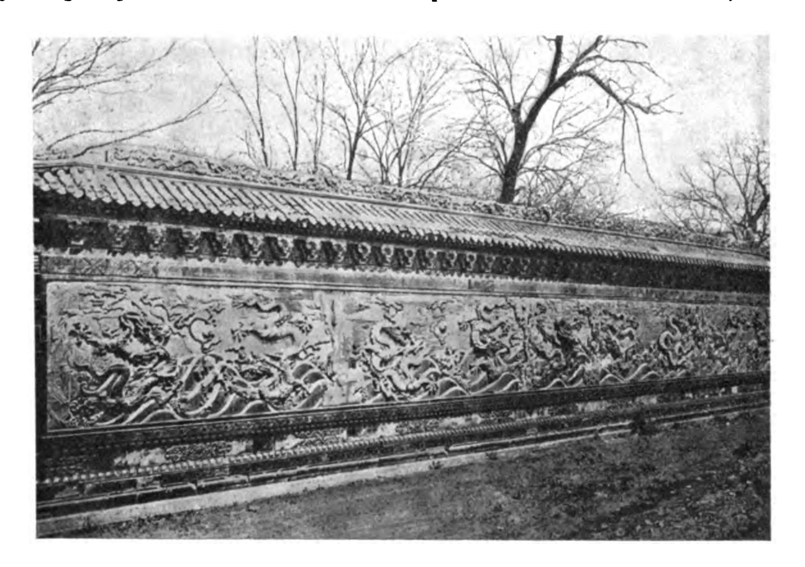


FIG. 17. — LE MUR DES NEUF DRAGONS.

en comparant maintenant leurs récits avec des photographies, on constate qu'ils ont été des observateurs fidèles et consciencieux.

Voici comment, en 1773, le P. Benoit, qui put approcher fréquemment de l'empereur K'ien-long, décrivait les appartements où il était reçu [1] :

« L'appartement où était alors l'empereur est dans le goût de presque tous ses autres appartements, ou plutôt dans le goût de tous ceux des personnes de Peking qui sont un peu à leur aise, n'y ayant de différence que celle qui est du grand au petit, du commun au magnifique.

» A cause des tremblements de terre qui sont ici assez fréquents, les poutres et les toits des édifices chinois ne sont point appuyés sur les murailles, mais sur des colonnes de bois posées sur des bases de pierre ; de sorte que souvent le toit d'un bâtiment est fini avant qu'on ait élevé les murailles.

[1] *Lettres édifiantes,* Paris, 1781, vol. XXIV, p. 293.

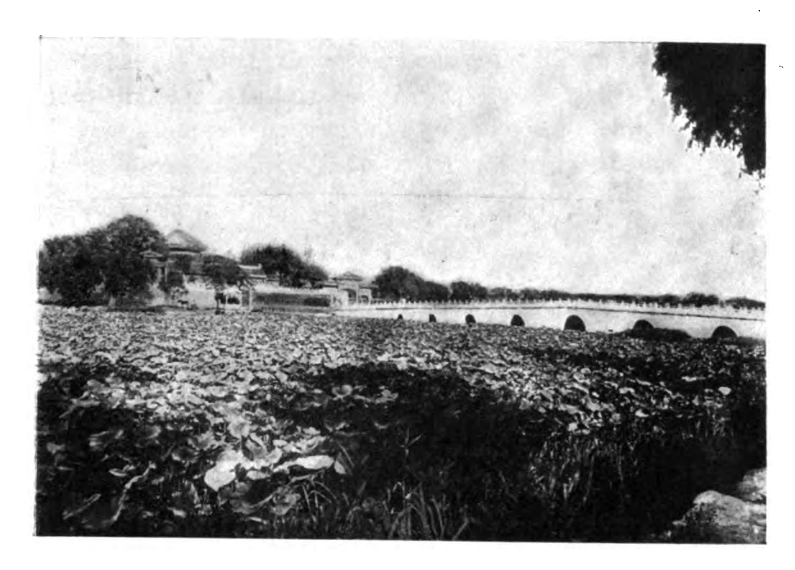
» De là il arrive que, dans les tremblements de terre, les murailles sont quelquefois renversées, sans que le toit ou même l'intérieur des bâtiments en souffrent.

» Ces murailles sont ordinairement de briques travaillées en dehors très proprement; quelquefois même ornées de différents dessins en sculpture [1], et recouvertes, en dedans, ou d'un enduit ou de planches dans les appartements qu'on veut coller en papier; et, dans d'autres appartements, elles sont recouvertes de menuiserie.

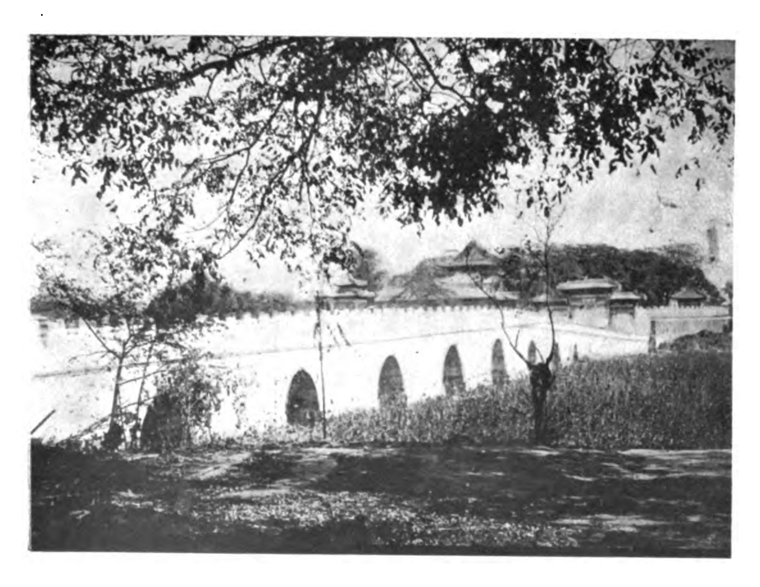
» L'appartement de l'empereur est composé d'un grand corps de logis, est et ouest dans sa longueur, dont la face qui regarde le midi est flanquée à ses deux extrémités de deux autres bâtiments parallèles. Ce corps de logis, qui a en dedans à peu près 90 pieds de long sur 25 à 26 de large, est divisé en trois parties, dont celle du milieu est une salle du trône. Au milieu de chacune des faces de cette salle qui regardent le nord et le sud est une porte à deux battants de dix pieds de haut. Dans le contour de ses battants règne un cadre de menuiserie dont le bas, à la hauteur d'environ trois pieds, n'est point évidé. La boiserie qui remplit le reste du cadre est toute à jour et forme des fleurs, des caractères et différents autres desseins *(sic)*. Elle est unie en dedans de la salle et recouverte de papier pour éclairer la salle, elle est en dehors ornée de sculptures, dorures et vernis de différentes couleurs. Ces deux portes, à moins qu'il ne fasse un grand vent, restent presque toujours ouvertes, parce que, en hiver, on y suspend une couverture piquée de damas ou d'une autre étoffe, et, en été, un treillis fait de bambous fendus et réduits à la grosseur d'un gros fil d'archal. Ces fils de bambous, unis comme s'ils avaient passé à la filière, sont colorés en vernis et joints en forme de treillis par des fils de soie colorée qui forment sur ce treillis des dessins agréables à la vue.

» Il garantit des mouches et autres insectes et laisse à l'air un libre passage. Ce treillis en été et la couverture en hiver se roulent jusqu'au-dessus de la porte quand on veut donner de l'air à la salle [2]. Aux deux côtés de la porte, il y en a encore d'autres qui donnent du jour à la salle et dont les battants n'ont ni cou-

[1] Voir fig. 1.
[2] Voir fig. 10.



LE LAC DES LOTUS.



LE PONT DE MARBRE.

vertures en hiver, ni treillis en été. On les ouvre dans l'occasion et c'est par ces portes de côté qu'entrent ceux qui ont continuellement affaire à la salle.

» Dans toute la longueur de cette salle, il y a en dehors un per-

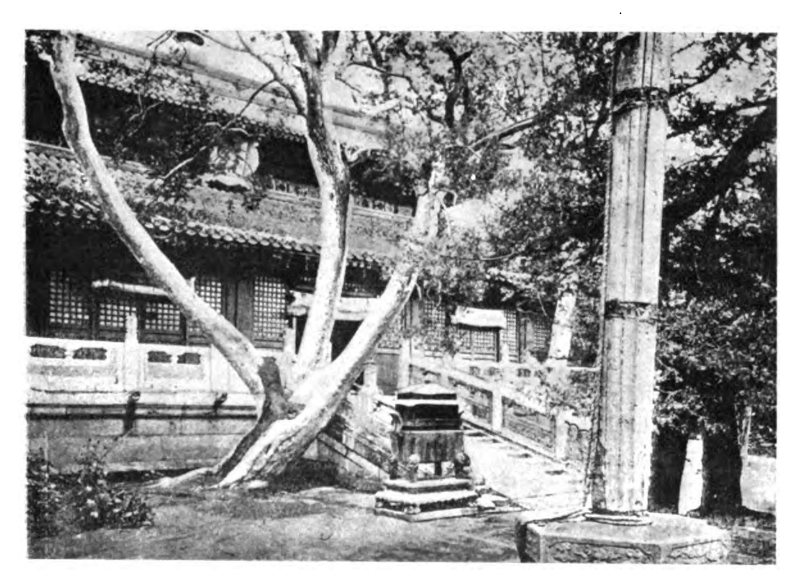


FIG. 18. — UN DES TEMPLES DE LA VILLE INTERDITE.

ron couvert de 15 pieds de profondeur, formé par deux rangs de colonnes. Les lambris, tant de la salle que du perron, sont ornés de différents ouvrages en sculpture, qui sont partie dorés, partie peints de différentes couleurs et couverts de vernis.

» Les colonnes sont toujours vernissées en rouge. Des escaliers en pierre règnent dans la longueur des deux perrons, élevés de quatre pieds au-dessus du niveau de la cour et de plain-pied avec le pavé de la salle au milieu de laquelle est placé le trône de Sa Majesté.

» Au lambris des plafonds, suivant l'usage chinois, sont suspendues des lanternes de différentes espèces et d'autres ornements avec leurs pendeloques de soieries de différentes couleurs.

» Aux deux côtés est et ouest de la salle du trône[1], sont deux

[1] Qui, suivant l'auteur, ne sert que pour les audiences ordinaires.

chambres dont les dimensions sont les mêmes que celles de la salle. La face de ces deux chambres qui regarde le midi, depuis la hauteur de 3 1/2 pieds au-dessus du pavé jusqu'à 2 pieds au-dessous du plafond, est tout en fenêtres couvertes de papier.

» Quoique l'empereur ait des glaces de toute espèce et en quantité, il préfère, pour l'usage ordinaire, le papier, qui est presque toujours du papier de Corée. Dans quelques-uns de ses palais, les fenêtres sont toutes en glace ; mais ces palais sont uniquement pour s'y promener, et non pour y habiter.

» Chez les particuliers, la chambre située à l'occident serait destinée à l'épouse, aux femmes qui la servent et aux petits enfants. Mais chez l'empereur, comme l'impératrice, les reines, les dames d'honneur et tout le sexe qui les sert ont leur appartement séparé et que, suivant l'usage du pays, jamais pendant le jour on ne voit l'empereur avec aucune personne du sexe, cette chambre, située à l'Occident, n'a aucun usage déterminé.

» Dans la chambre de l'est est logé l'empereur. Du côté nord est une alcôve fermée par différentes arcades. Ces arcades soutiennent un plafond élevé d'environ 8 à 9 pieds au-dessus du pavé de la chambre. Au-dessus de cette alcôve sont posés différents vases précieux et des pots de fleurs naturelles ou artificielles. Sous l'alcôve sont disposées différentes tablettes par étages en vernis du Japon, garnies de vases précieux et de toute sorte de bijoux.

» Au fond de cette chambre, à l'orient, il y a une estrade de 2 pieds d'élévation et d'environ 6 pieds de profondeur qui occupe la largeur de la chambre jusqu'à la fenêtre. C'est sur cette estrade que s'assied l'empereur. Et l'estrade et le reste du pavé étaient alors couverts d'un tapis de soie à fond jaune, parsemé de différents dessins de couleur rouge. Quelquefois ces tapis sont d'écarlate ou d'autres draps fins, de velours ou d'autres étoffes d'Europe. Pour les garantir de l'humidité, on a l'usage de mettre, entre le tapis et le pavé, de cette espèce de feutre qu'on place sur toutes les estrades sur lesquelles on s'assied.

» Le pavé de cette chambre et de tous les appartements de l'empereur est fait de briques qu'on appelle ici *kin-tchouen*, briques de métal, parce que, lorsqu'on les travaille, elles résonnent comme si elles étaient de cuivre ou autre métal sonore. Elles ont 2 pieds

en carré et se font dans les provinces méridionales. L'espèce de sable qu'on emploie pour les faire se prépare comme l'émeri fin qu'on veut employer à polir des ouvrages de métal ; c'est-à-dire, qu'ayant délayé ce sable avec de l'eau dans quelque vase, on laisse reposer l'eau pendant quelque temps, afin qu'elle dépose au



FIG. 19. — LE TA SI TIEN DANS LA VILLE JAUNE.

fond du vase ses parties les plus grossières. On la verse ensuite dans d'autres vases, où on la laisse encore reposer assez longtemps pour qu'elle y dépose les parties les plus fines dont elle est imprégnée. C'est ce dépôt dont est formé cette espèce de briques, dont le grain est si fin, qu'on en recherche les fragments pour en aiguiser les rasoirs et pour polir différents ouvrages de métal. Chacune de ces briques revient à 40 onces d'argent, ce qui fait 100 écus de notre monnaie de France. En pavant, on unit les briques ensemble avec un mastic composé de vernis ; et lorsqu'elles sont posées, on les enduit d'un vernis qui rend leur superficie brillante et si dure qu'en marchant dessus, elle ne s'usent pas plus que si c'était un pavé de marbre.

» Dans les chambres de Sa Majesté il n'y a jamais ni chaises ni tabourets, parce que si elle fait à quelqu'un la grâce de le faire asseoir, il ne s'assied jamais que sur le pavé, qui est toujours

recouvert d'un tapis. Si quelquefois elle veut distinguer d'une manière particulière un prince de sang, un général d'armée ou quelque autre personne en qui elle reconnaîtra un mérite éminent, alors elle la fait asseoir sur la même estrade où elle est assise.

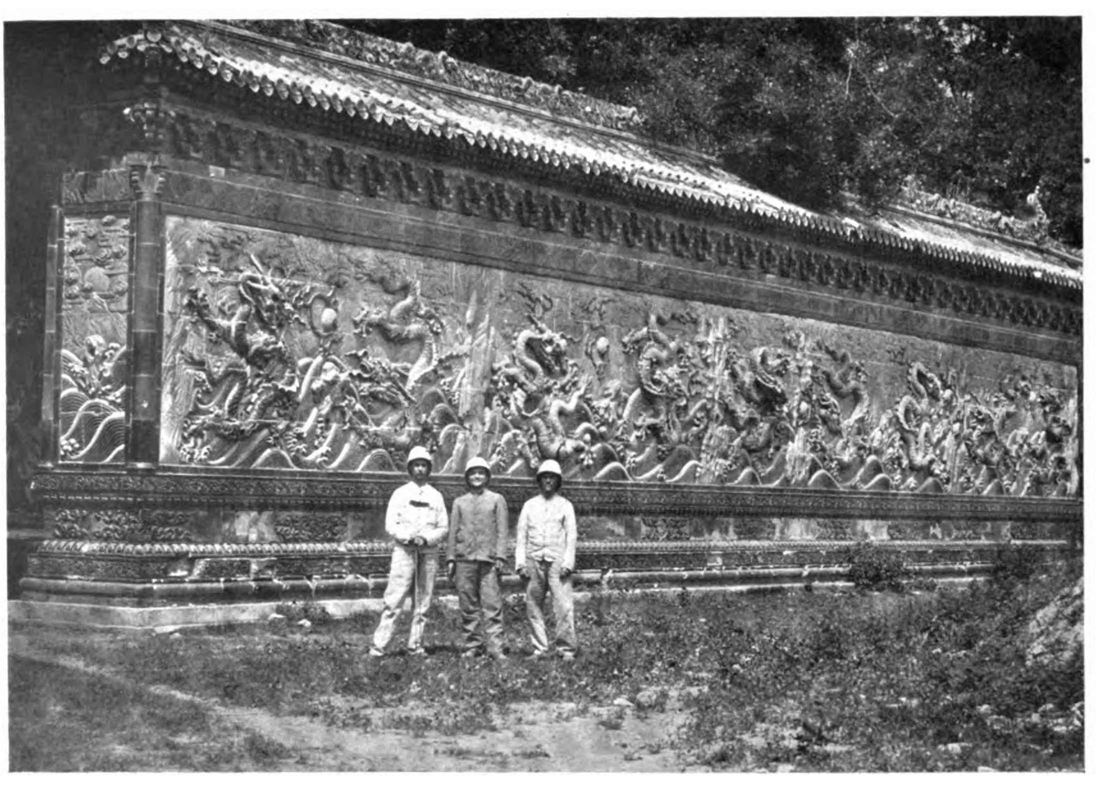
» Comme le froid était alors excessif, il y avait au milieu de la chambre, sur un piédestal, un grand vase de bronze, rempli de braise bien allumée, mais couverte de cendre, pour entretenir un air tempéré. Outre ces sortes de brasiers, on sait qu'à la Chine on fait usage d'une espèce d'étuve, formée par des canaux qui circulent par-dessous les pavés de la chambre et y portent la chaleur d'un fourneau auquel ils aboutissent. Ce fourneau est enfoncé en terre, hors de la chambre, ordinairement du côté opposé aux fenêtres. La chaleur de ce fourneau, lorsqu'il est allumé, en circulant dans les canaux, échauffe tout le pavé et, par conséquent, la chambre d'une manière uniforme, sans y causer ni fumée, ni mauvaise odeur. Mais l'empereur, qui ne craint point le froid, le fait rarement allumer.

» Quelques petits portraits des anciens sages du pays, faits à l'encre, sont posés sur la boiserie. Au lieu de tapisseries, un beau papier blanc collé sur les murailles et sur le plafond rend la chambre extrêmement claire sans fatiguer la vue. L'empereur a cependant des tapisseries dans plusieurs de ses palais, où il va de temps en temps se promener et se reposer. Ces mêmes palais sont aussi ornés de glaces, de peintures, de pendules, de lustres et de toutes sortes d'autres ornements les plus précieux que nous ayons en Europe. »

Dans cette curieuse lettre, le père Bourgeois, venant présenter à l'empereur le peintre chargé de faire son portrait, dépeint lui-même Kien-long en ces termes : « L'empereur était sur le milieu de son estrade; le dos tourné à l'orient, assis à la tartare, les jambes croisées, sur un coussin de damas à fond jaune ; un autre coussin de même étoffe était contre la muraille pour lui servir de dossier. A ses côtés il y avait de petites tables de 8 à 10 pouces de haut, sur lesquelles étaient des pinceaux, de l'encre rouge et de la noire, des écritoires, différents papiers écrits et quelques volumes de livres.

» Sa robe était doublée d'une fourrure précieuse, dont le prix surpasse neuf ou dix fois celui des plus belles zibelines.

Pl. XVI.



LE MUR DES NEUF DRAGONS.

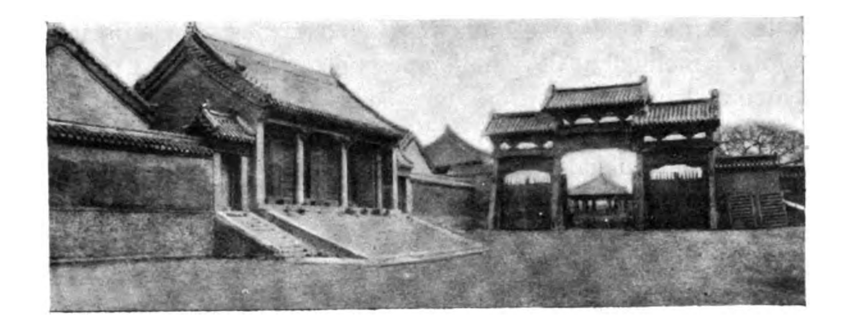




FIG. 20. — PALAIS IMPÉRIAL DE MOUKDEN. COURS INTÉRIEURES.

» Comme on était dans les cérémonies de la nouvelle année, l'étoffe qui recouvrait cette fourrure était un damas à fond jaune chamarré de dragons à cinq ongles.

» L'habit de dessus était à fond violet, il descendait tout autour du corps jusques sur l'estrade, et couvrait toute la robe. Le bonnet qu'il portait était de fourrure noire avec une perle au sommet [1]. »

Le palais impérial semble être actuellement en assez mauvais état, au moins en certaines parties : le dernier empereur se confinant dans ses appartements privés, loin de songer à embellir le palais de ses ancêtres, paraît même n'avoir pris que peu de soin de son entretien ; les herbes folles ont envahi les cours, les pigeons, les corbeaux font leurs nids dans les plafonds des salles du trône, ouvertes à tous les vents, les tapis de haute laine sont déchirés, mangés de vers et couverts par endroits de fiente grisâtre. Morne et désolée est aujourd'hui toute cette partie officielle du palais où, sous les précédents empereurs, se déroulèrent ces somptueux cortèges de princes venant rendre hommage au Fils du Ciel. Alignés

[1] *Lettres édifiantes*. Paris, 1781, vol. XXIV, p. 301.

par des bornes de bronze travaillées avec art, les étendards multicolores s'inclinaient devant l'empereur, qui apparaissait comme un dieu au haut de ces terrasses de marbre, cuirassé d'or, dans un de ces costumes étincelants de pierreries et de broderies, tel que nous le montrent les anciennes peintures et tel que nous le décrivent, par exemple, les ambassadeurs qui purent jadis l'approcher [1].

Ainsi que nous l'avons dit, autour du palais s'étend la ville jaune, *Hoang-tch'eng,* qui renferme un nombre considérable de palais et de parcs, confinant à un lac superbe.

Au sud du palais, dans l'intervalle qui sépare la porte Tien-an-men de la ville impériale et la porte Ou-men du palais, deux

[1] Une ambassade hollandaise fut reçue en 1656 à Peking. Nieuhof en fit la relation et donne, au sujet de la réception dans le palais impérial, les curieux détails que voici : Les ambassadeurs furent conduits dans la troisième cour, qui renfermait la salle du trône (c'est le T'ae-ho-tien). Dans cette cour se trouvait un grand nombre de gardes vêtus de riches casaques de satin cramoisi. « Les deux côtés du trône étaient gardés par cent douze soldats, dont chacun portait une enseigne différente, assortie à la couleur de son habillement. Mais ils avaient tous la tête couverte d'un chapeau noir, garni de plumes jaunes. Près du trône étaient vingt-deux officiers, qui portaient à la main de riches écrans jaunes, dont la forme représentait des soleils. Ils étaient suivis de dix autres, qui portaient des cercles dorés de la même forme ; et ceux-ci, de six autres qui portaient des cercles en forme de pleine lune. Après eux, on voyait seize gardes, armés de demi-piques ou d'épieux et couverts de rubans de soie de diverses couleurs. Ensuite paraissaient trente-six autres gardes, portant chacun un étendard orné d'une figure de dragon ou de quelque autre monstre. Derrière tous ces rangs étaient une infinité de courtisans, tous richement vêtus, de la même sorte de soie et de la même couleur, comme d'une même livrée : ce qui relevait beaucoup l'éclat du spectacle. Devant les degrés qui conduisaient au trône, on avait placé des deux côtés six chevaux blancs, couverts de riches caparaçons, avec des brides parsemées de perles, de rubis et d'autres pierres précieuses. Pendant que les ambassadeurs admiraient la pompe et l'éclat de cette cour, on entendit un carillon de cloches, après lequel le vieux Tu-tang s'avança au milieu de trente des premiers seigneurs de l'empire. Au signal d'un héraut, ils rendirent leurs soumissions au trône en tombant à genoux et baissant la tête neuf fois jusqu'à terre. Une délicieuse musique de voix et d'instruments remplissait les intervalles de la cérémonie. » Les Hollandais durent prendre place « à la dixième pierre de la vingtième, suivant l'ordre des rangs, qui était marqué sur le pavé, vis-à-vis de la porte de la salle du Trône. Ces pierres sont revêtues de plaques de cuivre, sur lesquelles on voit écrit en caractères chinois, le caractère et la qualité des personnes, qui doivent s'y tenir debout ou à genoux. » Les Hollandais furent enfin conduits sur l'esplanade formée par la quatrième terrasse devant le T'ae-ho-tien et



FIG. 21. — UNE DES SALLES DU TRÔNE DU PALAIS IMPÉRIAL DE MOUKDEN.

grands parcs d'admirables cèdres abritent, l'un à l'ouest, le temple des dieux protecteurs, l'autre à l'est, le temple des ancêtres. Celui-ci est composé des trois salles dont la première, servant au sacrifice (fig. 12), forme un magnifique bâtiment, de grandes dimensions, à double toiture, reposant sur une triple terrasse de marbre blanc.

Cet édifice est précédé d'une vaste cour entourée de salles plus petites; un portique d'honneur y donne accès.

C'est dans ce temple que l'on conserve les Ta siu, véritables portraits, qui sont censés servir de reposoir, de siège à l'esprit des morts, et qui constituent, pour ainsi dire, une sorte de double de la personne décédée. Ces peintures, exécutées avec le plus grand soin, témoignent d'un souci de ressemblance qui s'explique par leur but religieux [1].

Dans le temple des ancêtres se pratiquent toutes les cérémonies du culte que les Chinois, avec une fidélité scrupuleuse, rendent à ceux de leur famille qui les ont précédés dans l'existence et qu'ils

aperçurent avec peine l'empereur au milieu de la foule des courtisans qui l'environnaient. Tous étaient vêtus de satin bleu, avec des broderies représentant des dragons ou d'autres animaux. « Leurs bonnets étaient brodés d'or et parsemés de diamants et de pierres précieuses, dont le nombre ou l'arrangement distinguait leurs rangs et leurs qualités. De chaque côté du trône paraissaient quarante gardes-du-corps, armés d'arcs et de flèches. »

Histoire générale des voyages, La Haye, 1749, t. VII, p. 49.

[1] De Groot, *The Religions system of China*, Leyde, 1892, I, p. 114.

considèrent comme pouvant encore partager leurs soucis et leurs joies.

L'annonce d'événements importants est faite par l'empereur ou l'un de ses délégués devant les tablettes où leur esprit est supposé pouvoir se reposer.

Le temple des dieux protecteurs est dédié à *She*, esprit régent du sol arable, et à *Tse*, esprit des céréales ; leurs autels sont placés à ciel ouvert, sur une double terrasse carrée, dont chaque étage a un escalier de trois marches.

L'étage supérieur est recouvert de terre de cinq couleurs, selon les régions auxquelles elle correspond : noire au nord, bleu verdâtre à l'est, rouge au sud, blanche à l'ouest et jaune au centre. L'autel de *She* est à la place d'honneur à l'est, celui de *Tsi* à l'ouest ; chacun porte une tablette sur laquelle est gravé son nom et qui est placée face au nord comme génies secondaires, auxiliaires du Roi du Ciel.

Des sacrifices rituellement réglés se célèbrent pour honorer She et Tsi et implorer leur assistance.

Au nord du palais se trouve le *Mei-chan* (fig. 13), (colline du charbon), montagne artificielle, oblongue avec cinq pics couronnés de très beaux pavillons; elle est couverte d'arbres magnifiques, surtout de pins à écorce blanche. Le Je-chia dit que ce nom lui fut donné à cause de la masse de charbon enfouie à sa base comme provision en cas de siège. Cet ouvrage ne dit pas, comme on le répète souvent, qu'elle fut uniquement composée de charbon. Le nom officiel qui date de la dynastie actuelle est *King-chan* (colline perspective). Il semble que cette colline n'existait pas durant la dynastie des Yuen, car on n'en trouve mention pour la première fois que dans les auteurs chinois de la fin du XIVe siècle [1]. Le Je-chia est muet sur son origine et son histoire.

Lorsque les Mandchous s'emparèrent de Peking, en 1644, le dernier empereur des Ming se pendit à un pommier sauvage du Mei-chan.

La colline du charbon, d'une hauteur de 200 pieds environ, est entourée de murailles; mais elle n'occupe que la partie méridionale de l'enclos. Un passage existe entre elle et le palais impérial; un très beau p'ai-leou sert d'entrée (fig. 14).

[1] Bretschneider, *op. cit.*, p. 62.

La partie ouest de la ville impériale est occupée par trois lacs (pl. XIV), qui se joignent et que l'on désigne sous le nom de T'aè-i-tch'e. Nous en avons parlé à propos du palais mongol (voyez p. 460). Ils s'étendent sur une longueur nord-sud de près de 4 kilomètres, sur une largeur variable, mais de 300 mètres en moyenne. Chaque partie porte un nom particulier : *Pe-haè,* pour le lac du nord ; *Tchoung-haè,* pour celui du milieu, et *Nan-haè,* pour celui du sud.

Les eaux de ces lacs sont absolument limpides pendant l'hiver, et sans aucune végétation. Les feuilles de lotus ne commencent à se montrer qu'à l'approche du printemps et bientôt elles envahissent toute la surface, principalement dans le Pe-hae, qui est moins profond. Les feuilles du lotus sont analogues à celles du nénuphar, mais elles s'élèvent de 50 à 80 centimètres au dessus de l'eau. Les fleurs, aux pétales épais d'une belle teinte rose veinée de rouge pâle, ont la forme de roses de 20 à 25 centimètres de diamètre. En pleine floraison le spectacle de cette mer de lotus est merveilleux. Des allées ombragées de beaux arbres font le tour des lacs.

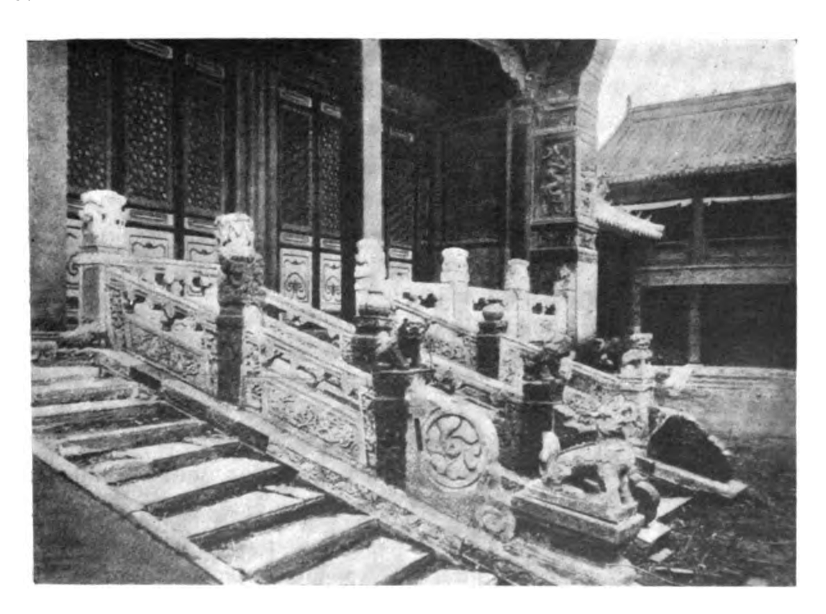


FIG. 22. — ESCALIER DE L'UNE DES SALLES DU TRÔNE DU PALAIS IMPÉRIAL DE MOUKDEN.

Un pont splendide en marbre sépare le lac du milieu de celui du nord et fait communiquer les deux rives ; ce pont se nomme *Yu-ho-k'iao* (pl. XV) ; il a 10 arches et fut bâti en 1392.

Au nord du pont de marbre s'élève la colline verdoyante, *Ouan souei chan,* l'ancienne île des jardins mongols, que couronne un très beau stupa en marbre blanc édifié en 1651, où l'on voit une belle statue de Bouddha en céramique (fig. 15-16).

Deux ponts de marbre mettent l'île en communication avec la terre ferme. Un magnifique palais s'élève du côté nord ; devant les salles règne une terrasse couverte, bordée par une balustrade en marbre blanc. Au milieu, un large escalier descend jusqu'au lac et permet de monter dans les barques et les jonques remisées en grand nombre dans deux hangars.

Sur les rives de ces trois lacs de nombreux palais et temples se cachent dans la verdure.

Tout au nord, sur les bords du *Pe-hae,* à l'est, le *Ts'an tan*, espèce de magnanerie, où l'on soigne les vers à soie de l'impératrice, comprend de nombreuses constructions, renfermant de vastes cours plantées de mûriers.

Sur la rive ouest, une dizaine de bâtiments servaient à conserver les tablettes de bois dur, de 60 centimètres de long sur 20 de large, au moyen desquelles on imprime les livres. Ces tablettes, empilées sur des étagères de bois et remplissant les bâtiments sur toute la hauteur, disparurent malheureusement en 1900 dans un incendie dont la cause demeura inconnue.

Entre l'entrée de ce dépôt et le lac, un mur plein, d'une quarantaine de mètres de longueur sur 6 mètres de hauteur, est entièrement décoré de faïences en relief, représentant des dragons de diverses couleurs, sortant de vagues bleu foncé, et se détachant sur un fond bleu de ciel (fig. 17, pl. XVI).

Puis vient le *Ta Fo-leou* (temple du grand Bouddha) ; deux lions en bronze sur des socles de marbre blanc en gardent l'entrée ; après avoir traversé plusieurs cours, on pénètre dans un bâtiment très élevé, dans lequel se dresse une statue de Bouddha de plus de 20 mètres de hauteur.

A quelque distance on rencontre le *Ki-lo-che-kie,* magnifique temple avec quatre portiques en tuiles vernissées, à l'intérieur duquel on admire une reproduction de montagne avec grottes,

chemins, sentiers ; des personnages presque grandeur nature, aux grandes robes pendant jusqu'à terre, aux mains jointes, sont placés à différentes hauteurs. Sur un vieux plan de Peking, cet endroit est désigné sous le nom de Paradis terrestre.

Dans le même quartier s'étend un vaste temple, le *Ta-si-tien*,

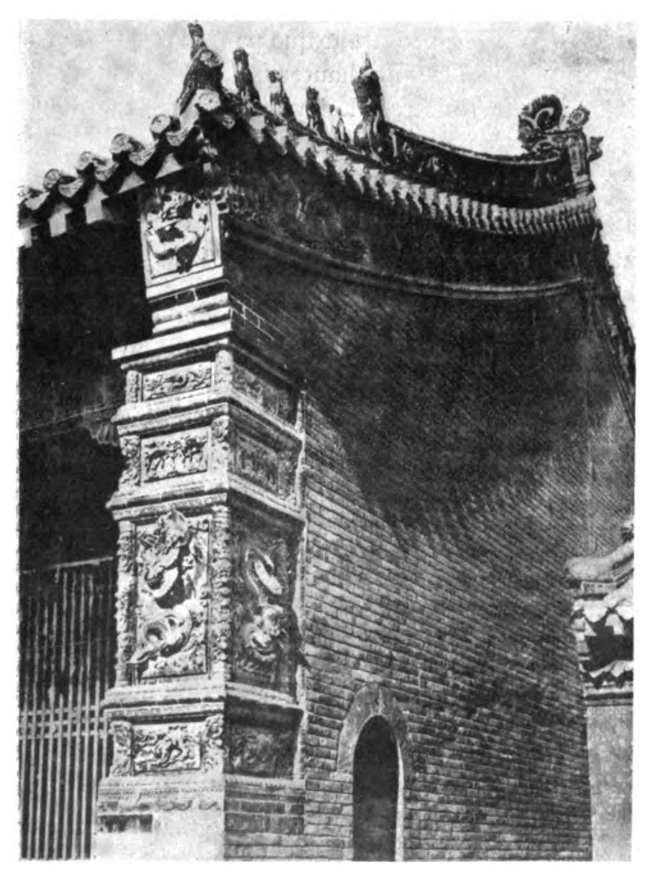


FIG 23. — ORNEMENTATION CÉRAMIQUE D'UN PIGNON.
PALAIS IMPÉRIAL DE MOUKDEN.

comprenant de nombreuses constructions. Du côté du lac, un portique à trois entrées donne sur une large cour dallée de marbre.

Le premier bâtiment comprend un vaste hall, aux extrémités duquel se trouvent quatre statues de trois mètres de hauteur environ, représentant des guerriers aux gestes menaçants.

Après avoir traversé cette première salle, on entre dans une nouvelle cour dallée où se dresse un bâtiment plus vaste et plus élevé, précédé sur toute sa longueur d'un perron garni de grands brûle-parfums de bronze et fermé par d'énormes portes de bois garnies de bronze.

A l'intérieur on distingue, dans une large pièce presque entièrement noire, le jour n'y pénétrant que par les portes, sur un grand autel d'environ 1 mètre de hauteur, trois énormes statues de Bouddha, de 5 à 6 mètres de hauteur, dans la pose habituelle, au sourire énigmatique et complètement dorées, à l'exception de la chevelure, peinte en noir. Sur l'autel se trouvent quantité d'objets : vases, brûle-parfums de bronze et statuettes de Bouddha de dimensions variées.

Des deux côtés de la salle, le long du mur, sur un socle d'un mètre de hauteur environ, sont rangées douze statues peintes, un peu plus grandes que nature.

Une petite porte basse, derrière l'autel, conduit dans une nouvelle cour dallée, limitée par un mur de soutènement dans lequel est ménagé un escalier. Celui-ci donne accès à une vaste terrasse ornée de galeries à jour sur tout son pourtour, et au milieu duquel s'élève un nouveau bâtiment ; cet édifice est garni extérieurement de plaques de faïence jaunes, en forme de petites niches où se détachent en relief de petites statuettes de 10 centimètres de hauteur, représentant Bouddha.

Sur les bords du Pe-hae, on remarque encore « une espèce de pont, affectant la forme d'un dragon ; cinq ondulations simulent les plis du serpent, et entre chacune de ces ondulations est bâti un kiosque [1] ; cet endroit s'appelle *Ou-loung-t'ing,* il sert d'embarcadère pour les promenades en bateau » [2].

Le lac du centre, *Tchoung-hae,* est également entouré de somp-

[1] « Le pont sur lequel on traverse le fossé qui environne ce palais est un ouvrage merveilleux. C'est un dragon, d'une grandeur extraordinaire, qui a dans l'eau les deux pieds de devant et les deux de derrière, pour servir de piles ; ce qui, avec le corps qu'il plie, fait l'arcade du milieu et deux autres, l'une avec la queue, et l'autre avec le col et la teste. Il est fait de grandes pierres de jaspe noir, si bien jointes et si bien travaillées, que non seulement, il paraît être d'une seule pièce, mais il représente encore un dragon fort au naturel. On l'appelle Pont volant. » G. DE MAGAILLANS, *op. cit.*, p. 339.

[2] M. FAVIER, *Peking*, p. 283.



tueux palais. Nous rencontrons d'abord sur la rive est, près du pont de marbre, le *Tch'eng-kouang-tien,* palais de la Rotonde, dont nous avons déjà parlé.

Sur la rive ouest, le *Tse-kouang-ko* sert de salle de réception pour les princes tributaires et les ambassadeurs; c'est là qu'en

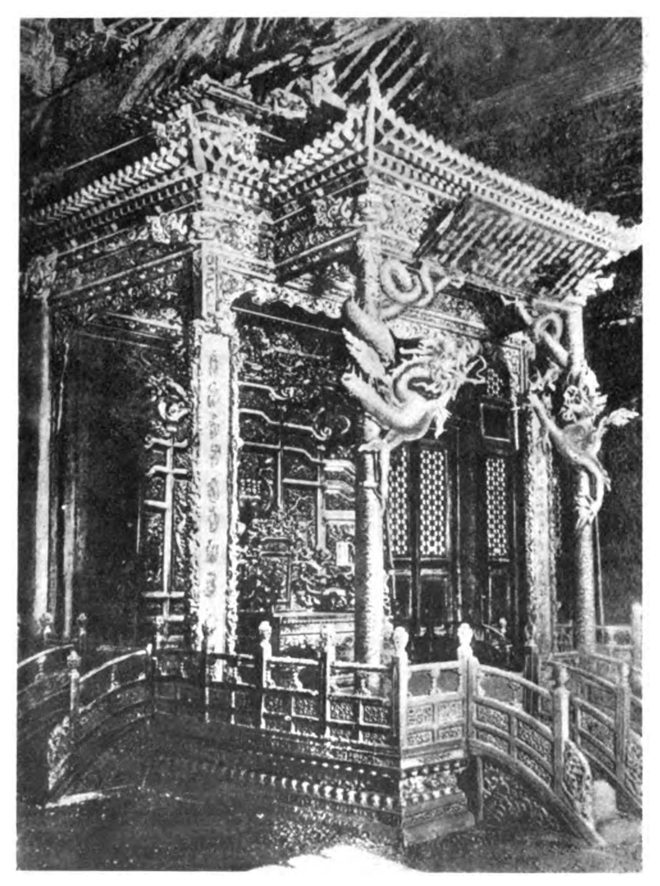


FIG. 24. — PALAIS DE MOUKDEN. TRÔNE IMPÉRIAL.

1874 furent reçus les ambassadeurs européens; dans cette même salle se passent les examens militaires, tandis que les examens civils se font au Pao-ho-tien.

« Le palais, dit M. Favier, est fort beau; les murs sont décorés de peintures représentant les exploits de K'ien-long; un trône

d'or occupe le milieu. A l'étage supérieur sont représentés tous les hommes célèbres qui ont illustré l'empire ; on appelle cette salle *Koung-tchen-siang ;* on y voit aussi les anciennes armures, casques, armes diverses des premiers temps.

» Derrière le *Tse-kouang-ko* se trouve un autre pavillon qui contient divers cadeaux faits à l'empereur par les étrangers, principalement des chaises à porteurs de toute espèce. »

A l'ouest de l'extrémité sud du lac central, l'impératrice mère [1] s'était fait construire un somptueux palais dont les cours successives étaient remplies de merveilleux objets d'art. Ce palais, occupé en 1900 par le maréchal de Waldersee, fut détruit en partie par l'incendie.

Le lac du sud, *Nan-hae,* dont les eaux plus profondes sont plus limpides, est entouré d'une allée ombragée, soigneusement entretenue, indiquant la prédilection de l'impératrice douairière pour cette partie du parc. Sur une île peu élevée au-dessus des eaux les nombreuses constructions d'un beau palais se cachent dans la verdure.

La description un peu détaillée des nombreux édifices du palais d'hiver remplirait un volume ; mais, par suite de l'impossibilité d'y pénétrer pour en faire l'étude, il est fort probable que ce livre ne paraîtra jamais.

L'existence du palais est d'ailleurs toujours précaire, menacée tantôt par l'incendie, tantôt par les tremblements de terre. Le palais prit feu en 1680, et les dégâts furent estimés à deux millions huit cent mille onces d'or ; en 1679 et en 1730, des tremblements de terre l'endommagèrent également ; en 1720, un nouvel incendie détruisit plusieurs édifices.

La prochaine guerre avec les « diables étrangers » ou plus sûrement peut-être la future révolution dynastique, verront sans doute disparaître dans les flammes le vieux palais des Ming.

Déjà en 1860, lord Elgin, après ses exploits au palais d'été, avait proposé de l'incendier, et la signature du traité de paix vint à temps empêcher l'exécution de ce projet.

En 1900, après la prise de Peking par les alliés européens, la ville impériale fut occupée par les troupes des différentes nations. Les pavillons au pied du Mei-chan servirent de quartier général

[1] Morte en 1908.

aux troupes françaises, anglaises et russes; une batterie russe menaçant le palais fut dressée au sommet de la colline, mais le palais lui-même ne fut pas occupé; on se contenta d'en garder les portes et d'en permettre la visite à quelques privilégiés.



FIG. 25. — PALAIS D'ÉTÉ. PONT DE MARBRE.

« La visite avait lieu un jour par semaine. A l'heure fixée, la grande porte du sud, indiquée comme lieu du rendez-vous, s'ouvrait, et laissait pénétrer les trente à quarante officiers de nationalités diverses, qui avaient obtenu l'autorisation voulue de leur commandant en chef. La porte était refermée aussitôt après.

» Ce petit groupe de personnes était alors conduit par un officier de garde et une vingtaine d'eunuques qui suivaient et encadraient les visiteurs, toujours attentifs à ce qu'aucun de ceux-ci ne s'écartât de l'itinéraire autorisé.

» On parcourait ainsi tout d'abord les salles de réception et notamment la salle du trône. Toutes ces pièces, larges, élevées, ornées de marbres blancs, décorées de peintures et de superbes dorures, devaient autrefois présenter un aspect majestueux et imposant. Mais, actuellement, elles se trouvaient dans un état de délabrement lamentable, comme si elles n'eussent pas servi depuis de longues années. L'herbe avait poussé entre les pavés

des cours ; des vitres étaient brisées ; des tuiles manquaient sur les toitures, et partout des fientes d'animaux non balayées depuis longtemps salissaient les dalles et les tapis, où elles avaient séché.

» Après avoir visité les salles de réception, on entrait dans les appartements privés de l'empereur, qui étaient meublés luxueusement et entretenus avec soin.

» Enfin, en suivant de pièce en pièce, on arrivait à une petite chambre basse, n'ayant qu'une seule porte et une seule fenêtre, et laissant voir à gauche, dans un renfoncement en forme d'alcôve, un lit assez étroit. C'était la chambre de l'empereur. Après avoir aperçu, à droite et à gauche, quelques jardins ornés de très beaux arbres, on était conduit jusqu'à la porte du nord, qui s'ouvrait au passage des visiteurs et se refermait immédiatement derrière eux.

» En somme, on n'était admis à visiter qu'une très petite partie du palais impérial.

» On assurait qu'un grand nombre de femmes de second rang de l'empereur y étaient restées, attendu qu'il avait été impossible de réunir brusquement un nombre suffisant de voitures pour les emmener toutes au moment de la fuite inopinée de la Cour [1]. »

Les alliés ne mirent au pillage, avec plus ou moins de désinvolture que les nombreux palais disséminés dans le parc de la ville jaune.

Dans la ville impériale se trouvait l'ancienne église des Lazaristes, rétrocédée à cause de son voisinage indiscret du palais impérial et aussi pour faire place aux palais de l'impératrice régente. Transformée en garde-meubles par l'impératrice, on y avait entassé quantité d'objets précieux apportés de la ville violette et tous les cadeaux offerts à l'impératrice à l'occasion de son jubilé. C'est là que les « diables étrangers », qui tenaient sans doute à justifier leur surnom, trouvèrent en abondance de quoi satisfaire leurs moins louables instincts. Les récits de pillage de quelques témoins oculaires ne manquent d'ailleurs pas de saveur :

« Dans la nef, dans les bas-côtés, les monceaux de caisses et de boîtes s'élèvent jusqu'à mi-hauteur des colonnes. Malgré les bou-

1 Lieutenant-colonel GUILLOT, *Pékin pendant l'occupation étrangère*, p. 10.

leversements, malgré les pillages faits à la hâte par ceux qui nous ont précédés ici, Chinois, Japonais, soldats allemands ou russes, il reste encore des merveilles. Les plus énormes coffres, ceux d'en dessous, préservés par leur lourdeur même et par les amas de choses qui les recouvraient, n'ont même pas été ouverts. On s'est attaqué plutôt aux innombrables bibelots posés par-dessus et enfermés pour la plupart dans des guérites de verre



FIG. 26. — PALAIS D'ÉTÉ. JONQUE DE MARBRE.

ou des écrins de soie jaune : bouquets artificiels en agate, en jade, en corail, en lapis ; pagodes et paysages tout bleus, en plumes de martin-pêcheur prodigieusement travaillées ; pagodes et paysages en ivoire, avec des milliers de petits bonshommes, œuvres de patience chinoise, ayant coûté des années de travail et aujourd'hui brisées, crevées à coups de baïonnette, les débris de leurs grandes boîtes de verre jonchant le sol et craquant sous les pas.

» Les robes impériales, en lourde soie, brochées de dragons d'or, traînaient par terre, parmi les cassons de toute espèce. On marche dessus ; on marche sur des ivoires ajourés, sur des vitres, des broderies, des perles.

» Il y a des bronzes millénaires, pour les collections d'antiquité de l'impératrice ; il y a des paravents que l'on dirait sculptés et brodés par les génies et les fées ; il y a des cloisonnés, des craquelés, des laques. Et certaines caisses en dessous, portant l'adresse d'empereurs défunts depuis un siècle, renfermant encore

des présents qui étaient venus pour eux des provinces éloignées et que personne n'avait jamais pris la peine de déballer.

» La sacristie enfin de l'étonnante cathédrale contient, dans une série de cartons, tous les somptueux costumes pour les acteurs du théâtre de l'impératrice, avec leurs coiffures à la mode des vieux temps chinois [1]. »

Beaucoup de ces richesses disparurent, brisées par les soldats de l'Occident civilisateur, beaucoup plus peut-être prirent le chemin de l'Europe et surtout de l'Amérique, officiellement ou officieusement.

Sans doute, après l'évacuation, les Chinois remirent un peu d'ordre dans ce qui restait, et le palais se referma, plus hermétiquement que jamais, on le comprend, jusqu'aux jours redoutables d'une nouvelle invasion « blanche ».

Mais quels que soient les événements qui se préparent en Chine, il est peu probable que le vieux palais des Ming retrouve jamais son ancienne splendeur : le temps lentement le ronge et l'émiette ; les hommes, sans doute, l'achèveront avant que l'on ait pu, dans des conditions favorables, en faire une description complète et en dresser un plan d'une rigoureuse exactitude.

LE PALAIS DE MOUKDEN.

Avant la conquête de Péking en 1643, les premiers empereurs mandchous eurent leur palais à Moukden.

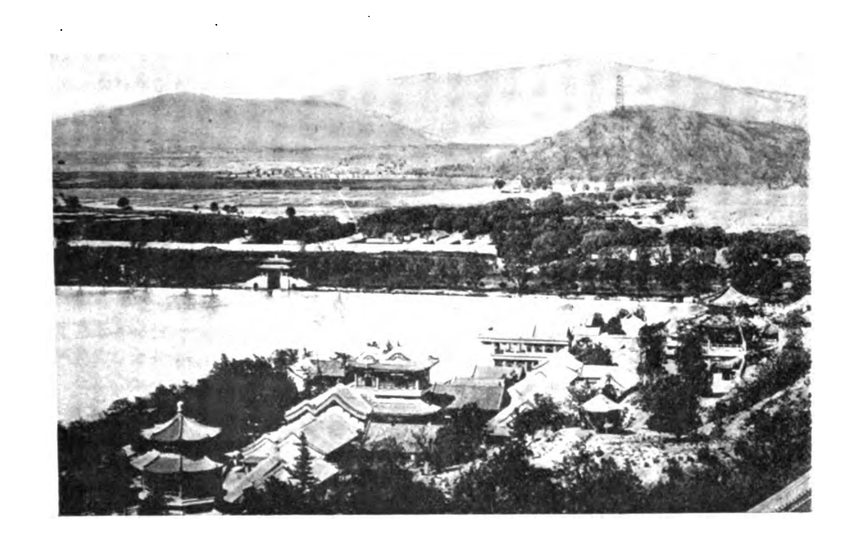
T'ien Ming (1616-1626) avait fondé la ville de Tong-King non loin de Liao-yang ; mais T'ien Tch'ong (1626-1643), le second empereur, fixa sa résidence à Moukden, où il inhuma son père en 1629.

T'ien Tch'ong, suivant la géographie de Moukden, aurait construit son palais la douzième année de son règne, soit en 1637.

Ce palais, qui existe encore, est bâti dans le goût chinois, comme le sont les sépultures des premiers empereurs.

Un portique d'honneur en bois laqué en décore l'entrée ; trois cours comprenant des bâtiments divers se succèdent, et les

[1] Pierre Loti, *Les Derniers jours de Pékin*. Paris, Calman-Levy, p. 185.





LES COLLINES DU PALAIS D'ÉTÉ.

vues que nous reproduisons en donneront une idée suffisante (fig. 20, 21, 22).

Il est à remarquer que les salles du trône ne comportent que cinq entrecolonnements ; les murs de pignon sont en briques et des ornements de céramique émaillée d'un fort bon effet décoratif en relèvent la simplicité (fig. 23).

Au fond de la troisième cour se trouve un élégant pavillon dit de cérémonies.

La salle du trône principal contient encore un admirable trône très précieusement travaillé (fig. 24).

On conserve dans ce palais de très curieuses peintures représentant les portraits des premiers empereurs dont nous avons parlé plus haut.

PALAIS D'ÉTÉ.

L'architecture des résidences officielles est d'une régularité, d'une symétrie qui peuvent se justifier par le désir d'exprimer symboliquement les fonctions sociales des Fils du Ciel.

Au contraire, l'architecture du palais de plaisance montre un souci constant d'irrégularités, d'adaptation à des accidents de ter-



FIG. 27. — PALAIS D'ÉTÉ. VUE GÉNÉRALE PRISE DE L'EST.

rain que les fantaisies artistes des empereurs se plaisent même à créer artificiellement.

On y découvre partout un culte de la nature et du beau paysage, un amour des arbres, des eaux, des rochers, qui se traduisent par mille complications pittoresques de pavillons, de ponts, de pièces d'eau, d'enrochements.

Dans des poèmes précieux, les empereurs, redevenus hommes, célèbrent en une langue raffinée les plus beaux aspects de ces palais que leur caprice a édifiés au milieu de frondaisons touffues, aux bords des lacs couverts de nénuphars ou sur le versant des collines.

Dès les temps les plus reculés, les empereurs de la Chine se plurent à créer de somptueuses résidences d'été, entourées de parcs merveilleux, où étaient rassemblés les plantes, les arbres, les fleurs les plus rares de l'empire.

Pour assurer même en voyage au Fils de Ciel de luxueux appartements, on construisait le long des routes où il avait l'habitude de voyager de petit palais ou *Ching-kong*.

Il en existe encore un assez grand nombre datant des deux dernières dynasties [1].

Le faste et le luxe des palais de Siouen-Wang, roi des Tsi (IVe siècle av. J.-C), fit dire au philosophe Meng-Tseu, s'adressant au souverain :

« Moi, votre serviteur, lorsque je commençai à franchir la frontière, je m'informai de ce qui était principalement défendu dans votre royaume, avant d'oser pénétrer plus avant. Votre serviteur apprit qu'il y avait un parc de quatre lieues de tour ; que l'homme du peuple qui y tuait un cerf était puni de mort, comme s'il avait commis le meurtre d'un homme ; alors ce parc est une véritable fosse de mort de quatre lieues de circonférence ouverte au sein de votre royaume. Le peuple, qui trouve ce parc trop grand, n'a-t-il pas raison? » Le roi parla d'autre chose [2].

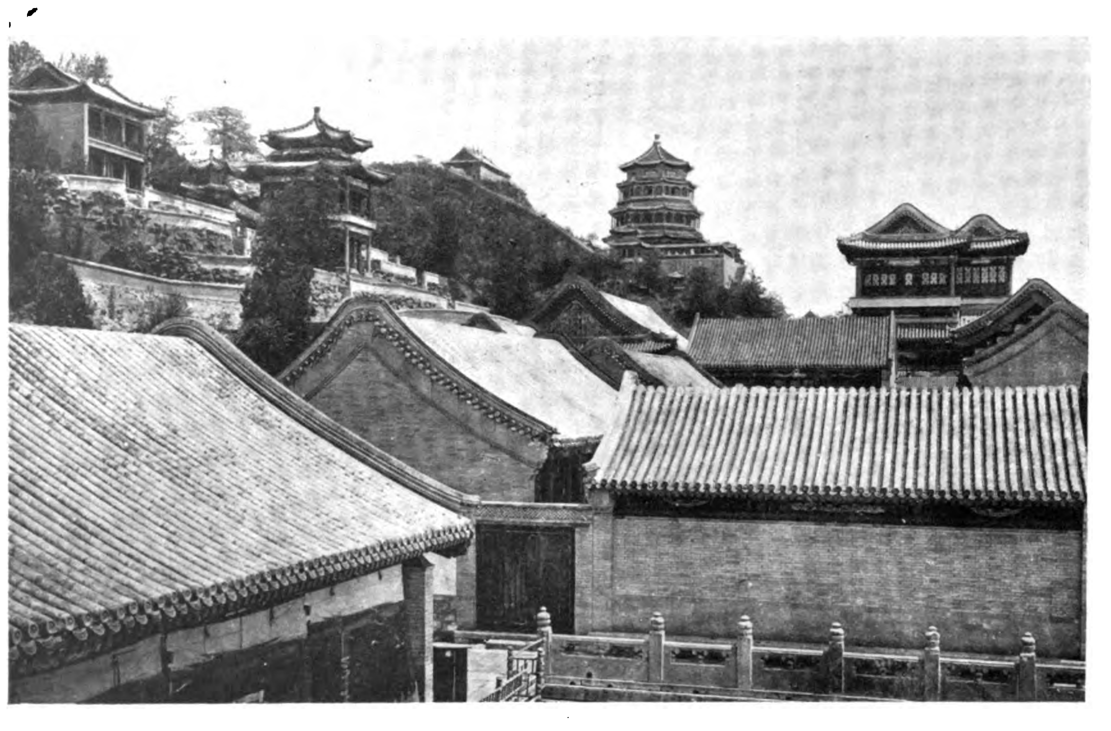
Chi Hoang-ti des Thsin (250 av. J.-C.) fit élever, dans un parc

[1] Voyez au Cabinet des estampes de Paris, les nos :

Oe 19 : « Palais de l'Empereur distribués sur la route de Peking à Sutcheou, à six ou sept lieues les uns des autres » ;

Et oe 20 : « Onze maisons impériales sur la route de Peking à Nanking ».

[2] G. PAUTHIER, *Une visite à Youen-ming-youen*. *Tour du monde*, X, p. 98.



PALAIS D'ÉTÉ DE PEKING. VUE GÉNÉRALE PRISE DE L'OUEST.

de trente lieues environ de circonférence, autant de palais qu'il avait détruit de royaumes féodaux. Chacun de ces palais était bâti sur le plus beau modèle trouvé dans chacune de ces principautés.

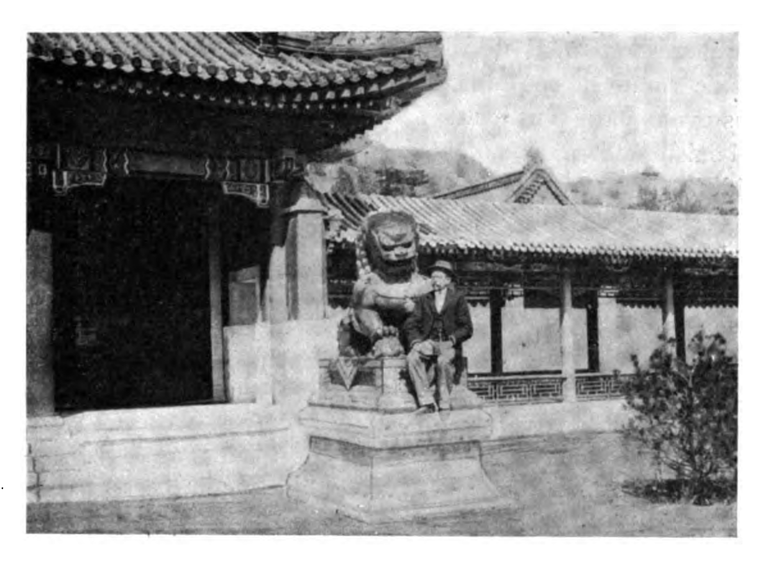


FIG. 28. — PALAIS D'ÉTÉ. ENTRÉE.

Il y avait dans le parc, suivant les historiens chinois, plus de trois mille espèces d'arbres [1].

L'empereur Wou-Ti, des Han (140 av. J.-C.), aurait eu une résidence de plus de cinquante lieues de tour avec de nombreux palais, kiosques, grottes, que trente mille esclaves étaient chargés d'entretenir.

Chaque année on y envoyait, des différentes provinces de l'empire, les plantes les plus rares, les fleurs les plus belles [2].

A la fin du Ve siècle de notre ère, Ts'ien Fei ti, de la dynastie des Song, de retour dans sa capitale après une expédition heureuse, choisit les sites de quatre palais célèbres dans la littérature chinoise : dans la ville de Che-t'eou tch'eng, il éleva le *Tch'ang lo kong,* « palais de la joie immortelle » ; au Tong-fou tch'eng, il bâtit le *Wei-yang kong* (palais du plaisir sans fin). Sa villa septen-

[1] G. PAUTHIER, *loc. cit.*, p. 98.
[2] *Ibidem.*

trionale devint le *Kien tchang kong* et sa villa du sud fut changée en *Tch'ang-yang kong* [1].

On pourrait ainsi multiplier les citations, mais il faut convenir que cette nomenclature de palais de plaisance n'offrirait qu'un intérêt très relatif. Il ne reste, fort probablement, pas beaucoup plus de ruines de ces édifices que des vieux palais officiels, dont nous avons parlé plus haut.

Il existe encore cependant des vestiges assez importants de la résidence d'été que les empereurs de la dynastie mongole avaient dans leur capitale de *K'ai ping fou* ou *Tchĕng tou,* à 80 li nord-est de Dolonnor.

Trois routes partant de Peking y conduisaient, divisées en plusieurs étapes où étaient établis des palais impériaux de voyage [2].

M. Busshel visita les ruines de Tcheng-tou et publia le résultat de ses recherches dans deux mémoires lus à la Société royale de géographie et à la Société royale asiatique de Londres [3].

Ces ruines, appelées par les Mongols « la ville aux cent et huit temples », sont entourées d'un mur de terre revêtu d'un parement de pierres non taillées et de briques en mauvais état. On y remarque une double enceinte ; l'enceinte extérieure rectangulaire a environ 16 li de tour et six portes : deux sur les faces est et ouest, une au nord et une au sud. L'enceinte intérieure a environ 8 li de tour et quatre portes, une sur chaque face. La porte du sud, assez bien conservée, a une ouverture de 20 pieds de haut et 12 pieds de large. Le sol est jonché de blocs de marbre, débris de temples et de palais dont le tracé est plus ou moins visible.

Des fragments de lions, dragons et autres sculptures gisent ça et là recouverts par les herbes. Dans l'angle nord-est de la ville extérieure à l'emplacement d'un grand temple, on découvrit un fragment de stèle avec une inscription entourée d'une bordure de

[1] P. LOUIS GAILLARD, *op. cit.*, p. 84.

[2] G. PAUTHIER, *op. cit.*, p. 97.

[3] On trouvera nombre de renseignements sur ces trois itinéraires dans le *Tchĕng-tou-fou-tche,* description géographique et historique du département de Tcheng tou, et dans BRETSCHNEIDER, *Recherches archéologiques sur Peking,* p. 88 et suiv.

[4]. Notes of a Journey outside the Great Wall of China. *Proceeding of the royal geographical Society.* Londres, vol. XVIII, 1873-1874, p. 149.

dragons à haut relief. Cette inscription à la mémoire d'un saint prêtre bouddhiste datait de Khoubilai khan.

Au nord et à l'est de la ville, accolé à la muraille orientale, un enclos de 4 à 5 milles carrés entouré par un mur plus petit, formait sans doute le fameux parc de chasse dont parle Marco Polo.

Ces intéressants vestiges disparaissent peu à peu sous les coups



FIG. 29. — PALAIS D'ÉTÉ. ENTRÉE.

du temps et des hommes, ainsi que l'a pu constater M. C. W. Campbell lors de son passage à Cheng-tou en 1903 [1].

Deux Lean-t'ing, pavillons ou palais de fraîcheur, se trouvaient l'un à 50 li à l'est de Tcheng-tou, l'autre à 150 li à l'ouest de cette résidence d'été.

Marco Polo fut reçu par Khoubilai khan dans un palais de bambou qui excita son admiration [2]. Suivant Busshel, ce palais aurait été, en réalité, l'ancien palais d'été des empereurs de la dynastie des Song, à K'ai-fong-fou, dans la province de Ho-nan, que l'on aurait démonté et transporté pièce à pièce pour le reconstruire

[1] Journey in Mongolia. *The Geographical Journal*. Londres, novembre 1903.
[2] *Travels of Marco Polo*, traduit par H. YULE, 1903, t. II, p. 298 308.

pièce à pièce dans le parc de la nouvelle capitale mongole de Tcheng-tou [1].

Les somptueux palais où venaient se reposer des soucis de l'État les empereurs de la dynastie actuelle demeurent seuls aux environs de Peking en assez bon état, au moins en certaines parties.

Le palais d'été était, en réalité, composé d'une multitude de palais réunis les uns aux autres.

C'étaient, d'abord, le *Tch'ang-tch'ouen-yuen*, puis le *Yuen-ming-Yuen* et, enfin, le *Wan-cheou-chan,* édifiés et embellis sous les règnes de K'ang-hi, Young-tcheng et K'ien-long.

Ils sont situés à 3 lieues nord-est de la porte Si-tchi-men de Peking, près du village de Haï-tien, qu'habite une population assez dense, vivant uniquement au service de la Cour impériale.

K'ang-hi habitait le Tch'ang-tch'ouen-yuen (jardin du palais prolongé) ; Yong tcheng édifia le Wan-cheou-chan (montagne des dix mille années de longévité) ; son quatrième fils, qui lui succéda sous le nom de K'ien long, occupait le Yuen-ming-Yuen (jardin de la clarté blonde).

Ce fut surtout K'ien-long, mort en 1796, après un règne de soixante ans, qui « fit de cette résidence l'ensemble le plus extraordinaire de palais, de pavillons, de kiosques, de pièces d'eau, de rochers, de collines et de vallées factices que la main de l'homme ait jamais crée ».

A différentes reprises, ces merveilleux palais furent malheureusement endommagés.

Le 30 novembre 1731, un tremblement de terre causait au Yuen-ming-yuen d'immenses dégâts, qui ne furent réparés qu'à grands frais.

Ce même palais, après avoir été saccagé, fut incendié en grande partie le 18 octobre 1860, lors de l'expédition franco-anglaise.

Le Wan-cheou-chan, mieux conservé, fut somptueusement restauré en 1895-1896, pour l'impératrice régente.

Si la description du palais de Peking offre déjà de grandes difficultés, que dire de celle de nombreux édifices constituant le palais d'été, dont on peut à peine visiter quelques parties et dont on n'a aucun plan général [2] ?

[1] *Chinese Art,* p. 26.

[2] Souhaitons qu'un sinologue traduise les chapitres **LXXIV à LXXXVII du**

Ce que furent, au temps de leur splendeur, ces résidences de plaisir, nous le savons par les lettres des Pères Jésuites que K'ien long attira à sa Cour et dont plusieurs l'aidèrent de leurs conseils et de leurs talents à embellir son palais de prédilection.



FIG. 30. — PALAIS D'ÉTÉ. LEOU.

K'ien long y avait même établi nombre d'Européens chargés de collaborer à l'ornementation de ses palais.

« Dans cette maison de plaisance, à l'entrée des jardins, est placé le Tou-y-koan, qui est le lieu où travaillent les peintres chinois et européens, les horlogers européens, qui y sont occupés à faire des automates ou différentes autres machines, et des ouvriers en pierres précieuses et en ivoire. Outre ce laboratoire intérieur, où l'empereur va de temps en temps voir les différents ouvrages qu'on y fait, il y a autour du palais un grand nombre de laboratoires de toutes espèces, où beaucoup d'ouvriers sont continuellement occupés à toutes sortes d'ouvrages pour l'ornement des palais de Sa Majesté [1]. »

Je-chia-kieou ouen k'ao, dont trois chapitres concernent le Yuen-ming-yuen, un chapitre le Yu-ts'iouen-chan, un chapitre le Wan-cheou-chan.

[1] *Lettres édifiantes*. Paris, 1781, XXIV, 380.

Voici comment le P. Bourgeois, un des principaux collaborateurs de K'ien long, décrivait, en 1786, les palais de Wan-cheou-chan :

« J'ai encore à vous parler de Ouan-cheou-chan « la nouvelle montagne aux dix mille longévités », qui est un des plus jolis endroits de la Chine ; il est presque contigu à Youen-ming-youen, n'en étant séparé que par une chaussée, et il présente une montagne détachée de cette chaîne immense d'autres montagnes, qui, commençant à soixante-dix lieues d'ici, sur les bords de notre mer orientale, va se terminer aux confins de l'Europe ou peu s'en faut.

» Young-tching (père de Khien-loung et fils de Khang-hi) a orné cette montagne de quantité de beaux bâtiments chinois ; il y en a de différentes hauteurs. La cîme est couronnée d'un palais superbe, qui se voit de plusieurs lieues. Au bas de cette montagne, du coté du midi, il y a une nappe d'eau, de près d'un quart de lieue ; elle baigne en partie une terrasse par laquelle finit le pied de la montagne. Au milieu des eaux s'élèvent je ne sais combien de bâtiments chinois de toutes formes. On tient sur cette espèce de lac des barques magnifiquement décorées, semblables à de petits vaisseaux ; elles donnent quelquefois le spectacle d'un combat naval. L'empereur régnant (Khien-loung) aime beaucoup ce site ; il avait envie d'en faire sa maison de plaisance ; mais l'étiquette et la coutume, qui ont tant d'empire sur l'esprit des Chinois, se sont opposées à son goût et à son désir.

» Un empereur doit lui-même bâtir son palais, et il ne peut demeurer dans aucun de ceux qu'ont habité ses prédécesseurs [1]. »

Les Jésuites dans leurs lettres ne tarissent pas d'éloges en décrivant les palais de K'ien long et l'une de ces lettres vaut la peine d'être citée presque en entier : elle fut écrite le 1er novembre 1743 par le frère Attiret, peintre attitré de l'empereur [2] :

« Pour les « maisons de plaisance », dit-il, elles sont charmantes. Elles sont construites dans un vaste terrain où l'on a

[1] DELATOUR, *Essai sur l'architecture des Chinois, sur leurs jardins, leurs principes de médecine et leurs mœurs et usages, avec des notes*. Paris, 1803, 2 parties en 1 volume. Ouvrage tiré à une trentaine d'exemplaires seulement, p. 167.

[2] Lettre du 1er novembre 1743. *Lettres édifiantes et curieuses*. Paris, 1781, vol. XXII.

élevé à la main de petites montagnes hautes depuis vingt jusqu'à cinquante et soixante pieds, ce qui forme une infinité de petits vallons. Des canaux d'une eau claire arrosent le fond de ces vallons et vont se joindre en plusieurs endroits pour former des étangs et des mers. On parcourt ces canaux, ces bassins, ces étangs sur de magnifiques barques. Dans chacun de ces vallons,



FIG. 31. — PALAIS D'ÉTÉ. TEMPLE BOUDDHIQUE AU SOMMET DE LA COLLINE.

sur le bord des eaux, sont des bâtiments parfaitement assortis de plusieurs corps de logis, de cours, de galeries ouvertes et fermées, de jardins, de parterres, de cascades, etc., ce qui fait un assemblage dont le coup d'œil est admirable. On sort d'un vallon, non par de belles allées droites comme en Europe, mais par des zigzags, par des circuits qui sont eux-mêmes ornés de petits pavillons, de petites grottes, et au sortir desquels on retrouve un second vallon tout différent du premier, soit pour la forme du terrain, soit pour la structure des bâtiments.

» Toutes les montagnes et les collines sont couvertes d'arbres, surtout d'arbres à fleurs, qui sont ici très communs. C'est un vrai paradis terrestre. Les canaux ne sont point, comme chez nous, bordés de pierres de taille tirées au cordeau, mais tout rustique-

ment avec des morceaux de roches, dont les uns avancent et les autre reculent, et qui sont posés avec tant d'art, qu'on dirait que c'est l'ouvrage de la nature. Tantôt le canal est large, tantôt il est étroit ; ici il serpente, là il fait des coudes, comme si réellement il était maîtrisé par les collines et les rochers.

» Les bords sont semés de fleurs qui sortent des rocailles et qui paraissent être le produit de la nature ; chaque saison a les siennes. Outre les canaux, il y a partout des chemins, ou plutôt des sentiers, qui sont pavés de petits cailloux et qui conduisent d'un vallon à l'autre. Ces sentiers vont aussi en serpentant ; tantôt ils suivent les bords des canaux, tantôt ils s'en éloignent.

» Arrivé dans un vallon, on aperçoit les bâtiments. Toute la façade est en colonnes et en fenêtres ; la charpente dorée, peinte et vernissée ; les murailles de briques grises, bien taillées, bien polies ; les toits sont couverts de tuiles vernissées, rouges, jaunes, bleues, vertes, violettes, qui, par leur mélange et leur arrangement, font une agréable variété de compartiments et de dessins. Ces bâtiments n'ont presque tous qu'un rez-de-chaussée ; ils sont élevés de terre de deux, quatre, six ou huit pieds. Quelques-uns ont un étage (au-dessus du rez-de-chaussée). On y monte, non par des degrés de pierre façonnés avec art, mais par des degrés faits par la nature. Rien ne ressemble tant à ces palais fabuleux de fées, qu'on suppose au milieu d'un désert, élevés sur un roc dont l'avenue est raboteuse et forme mille sinuosités.

» Les appartements intérieurs répondent parfaitement à la magnificence du dehors. Outre qu'ils sont très bien distribués, les meubles et les ornements y sont d'un goût exquis et d'un très grand prix. On trouve dans les cours et dans les passages des vases de marbre, de porcelaine et de cuivre, pleins de fleurs. Au devant de quelques-uns de ces bâtiment, au lieu de statues immodestes, sont placées, sur des piédestaux de marbre, des figures, en bronze ou en cuivre, d'animaux symboliques ou des urnes pour brûler des parfums.

» Chaque vallon a sa maison de plaisance ; petite eu égard à l'étendue de tout l'enclos, mais en elle-même assez considérable pour loger le plus grand de nos seigneurs d'Europe avec toute sa suite.

» Plusieurs de ces maisons sont bâties de bois de cèdre, qu'on amène à grands frais de cinq cents lieues d'ici. Mais combien croiriez-vous qu'il y a de ces palais dans les différents vallons de ce vaste parc? Il y en a plus de deux cents, sans compter autant de maisons pour les eunuques ; car ce sont eux qui ont la garde de chaque palais, et leur logement est toujours à côté, à quelques toises de distance, logement assez simple, et qui, pour cette raison, est toujours caché par quelque bout de mur ou par les montagnes factices.

» Les canaux sont coupés par des ponts,de distance en distance.



FIG. 32. — PALAIS D'ÉTÉ. VUE DU LAC.

Ces ponts sont ordinairement de briques, de pierres de taille, quelques-uns de bois, et tous assez élevés pour laisser passer librement les barques.

» Ils ont pour garde-fous des balustrades de marbre blanc, travaillées avec art et sculptées en bas-relief, du reste toujours différents entre eux par la construction. N'allez pas vous persuader que ces ponts sont construits en ligne droite: ils vont en tournant et en serpentant; de sorte que tel pont, qui pourrait n'avoir que trente à quarante pieds de longueur s'il était en droite ligne, par les contours qu'on lui fait faire, se trouve en avoir cent ou deux

cents. On en voit qui, soit au milieu, soit à l'extrémité, ont de petits pavillons de repos, portés sur quatre, huit ou seize colonnes. Ces pavillons sont, d'ordinaire, sur ceux des ponts où le coup d'œil est le plus beau ; d'autres ont, aux deux bouts, des arcs de triomphe en bois ou en marbre blanc, d'une très jolie structure, mais infiniment éloignée de toutes nos idées européennes.

» J'ai dit plus haut que les canaux vont se rendre et se décharger dans des bassins, dans des mers. Il y a, en effet, un de ces bassins qui a près d'une demi-lieue de diamètre en tous sens et auquel on a donné le nom de mer. C'est un des plus beaux endroits de ces jardins de plaisance. Autour de ce bassin, il y a, sur les bords, de distance en distance, de grands corps de logis, séparés entre eux par des canaux et des montagnes factices, ainsi que je l'ai déjà dit.

» Mais ce qui est un vrai bijou, c'est une île ou rocher d'une forme raboteuse et sauvage, qui s'élève au milieu de cette mer à six pieds ou environ au-dessus de la surface de l'eau. Sur ce rocher est bâti un palais, où cependant l'on compte plus de cent chambres ou salons. Il a quatre faces, et il est d'une beauté et d'un goût que je ne saurais vous exprimer. La vue en est admirable. De là on voit tous les palais qui sont espacés sur les bords de ce bassin ; toutes les montagnes qui s'y terminent ; tous les canaux qui aboutissent pour y porter ou pour en recevoir les eaux ; tous les ponts qui sont sur l'extrémité ou à l'embouchure des canaux ; tous les pavillons ou arcs de triomphe qui ornent ces ponts ; tous les bosquets qui séparent ou couvrent tous les palais, afin d'empêcher que ceux qui sont d'un même côté ne puissent avoir vue les uns sur les autres.

» Les bords de ce charmant bassin sont variés à l'infini ; aucun endroit ne ressemble à l'autre ; ici, ce sont des quais de pierres de taille où aboutissent des galeries, des allées et des chemins ; là, ce sont des quais de rocaille, construits en manière de degrés avec tout l'art imaginable ; ou bien ce sont de belles terrasses, et de chaque côté un escalier pour monter aux bâtiments qu'elles supportent, et, au delà de ces terrasses, il s'en élève d'autres avec d'autres corps de logis en amphithéâtre ; ailleurs, c'est un massif d'arbres en fleurs qui se présente à vous ; un peu plus loin, vous trouvez un bosquet d'arbres sauvages, et qui ne croissent que sur

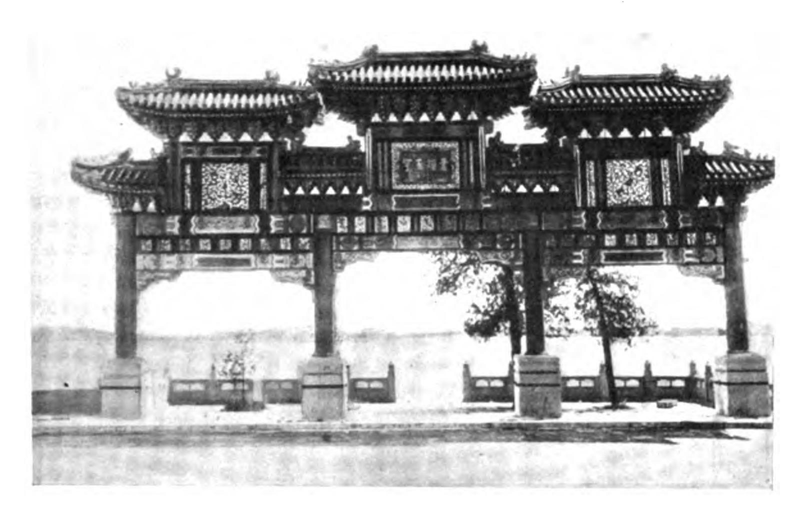


FIG. 33. — PALAIS D'ÉTÉ. PEI LOU DONNANT SUR LE LAC.

les montagnes les plus désertes. Il y a des arbres de haute futaie et de bâtisse, des arbres étrangers, des arbres à fleurs, des arbres à fruits.

» On trouve aussi sur les bords de ce même bassin quantité de cages et de pavillons, moitié dans l'eau et moitié sur terre, pour toutes sortes d'oiseaux aquatiques; comme sur terre, on rencontre de temps en temps de petites ménageries et de petits parcs de chasse. On estime surtout une espèce de poissons dorés dont, en effet, la plus grande partie sont d'une couleur aussi brillante que l'or, quoiqu'il s'en trouve un assez grand nombre d'argentés, de bleus, de rouges, de verts, de violets, de noirs, des gris de lin, et de toutes ces couleurs mêlées ensemble. Il y en a plusieurs réservoirs dans tout le parc; mais le plus considérable est celui-ci : c'est un grand espace entouré d'un treillis de fil de cuivre très fin pour empêcher le poisson de se répandre dans tout le bassin.

» Enfin, pour vous faire mieux sentir toute la beauté de ce seul endroit, je voudrais pouvoir vous y transporter lorsque ce bassin est couvert de barques dorées, vernies, tantôt pour la promenade, tantôt pour la pêche, tantôt pour le combat, la joûte et autres jeux; mais surtout par une belle nuit, lorsqu'on y tire des feux

d'artifice et qu'on illumine tous les palais, toutes les barques et presque tous les arbres ; car en illuminations, en feux d'artifice, les Chinois nous laissent bien loin derrière eux, et le peu que j'en ai vu surpasse infiniment tout ce que j'avais vu dans ce genre en Italie et en France.

» L'endroit où loge ordinairement l'empereur et où logent aussi toutes les femmes, l'impératrice (Hoâng-héou), les femmes de second rang (héou-feï), les princesses, celles qui, à divers titres, sont attachées à la cour, les eunuques, etc., est un assemblage prodigieux de bâtiments, de cours, de jardins, etc. ; en un mot, c'est une ville qui a au moins l'étendue de notre petite ville de Dôle ; les autres palais ne sont guère que pour la promenade, pour le dîner et le souper.

» Cette habitation ordinaire de l'empereur est située immédiatement après les portes d'entrée, les premières salles d'audience, les cours et les jardins. Elle forme une île. Elle est entourée de tous les côtés par un large et profond canal ; on pourrait l'appeler un sérail. C'est dans les appartements qui la composent que l'on voit tout ce qui se peut imaginer en fait de meubles, d'ornements, de peintures (j'entends dans le goût chinois), de bois précieux, de vernis du Japon et de la Chine, de vases antiques, de porcelaines, de soieries, d'étoffes d'or et d'argent. On a réuni là tout ce que l'art et le bon goût peuvent ajouter aux richesses de la nature.

» De cette demeure principale de l'empereur, le chemin conduit tout droit à une petite ville bâtie au milieu de tout l'enclos. Son étendue est d'un quart de lieue en tout sens. Elle a ses quatre portes aux quatre points cardinaux, ses tours, ses murailles, ses parapets, ses créneaux. Elle a ses rues, ses places, ses temples, ses halles, ses marchés, ses boutiques, ses tribunaux, ses palais, son port ; enfin, tout ce qui se trouve en grand dans la capitale de l'empire s'y retrouve en petit.

« Vous ne manquerez pas de demander à quel usage est destiné cette ville où tout doit être, pour ainsi dire, étranglé et, dès lors, fort médiocre : est-ce afin que l'empereur puisse s'y mettre en sûreté en cas de malheur, de révolte ou de révolutions? Elle peut avoir cet usage et cette vue a pu entrer dans le dessein de celui qui l'a fait construire ; mais son principal motif a été de se

procurer le plaisir de voir en raccourci tout le fracas d'une grande ville toutes les fois qu'il le souhaiterait.

» Car un empereur chinois est trop esclave de sa grandeur pour se montrer au public quand il sort ; il ne voit rien ; les maisons, les boutiques, tout est fermé. Partout on tend des toiles pour

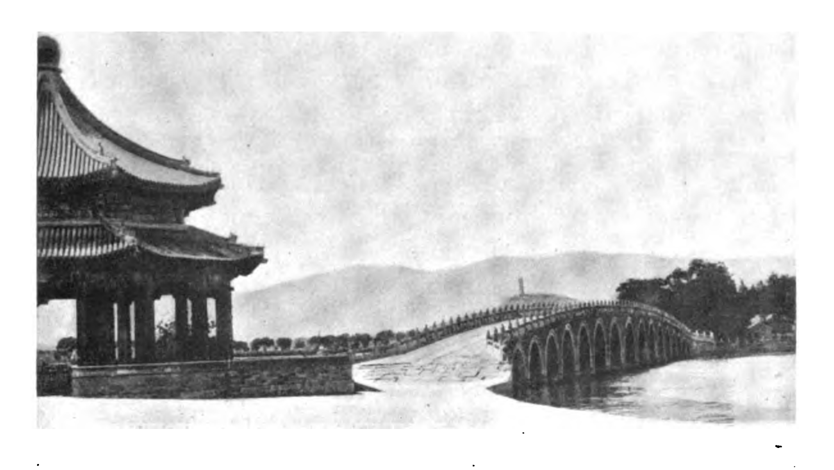


FIG. 34 — PALAIS D'ÉTÉ. PONT DE MARBRE DONNANT COMMUNICATION AVEC L'ILE QUI SE TROUVE AU MILIEU DU LAC.

empêcher qu'il ne soit aperçu. Plusieurs heures même avant qu'il passe, il n'est permis à personne d'être sur son chemin, et cela sous peine d'être maltraité par les gardes. Quand il marche hors des villes, dans les campagnes, deux haies de cavaliers s'avancent fort au loin de chaque côté, autant pour écarter ce qui s'y trouve d'hommes que pour la sûreté de la personne du prince. Obligés de vivre dans cette espèce de solitude, les empereurs chinois ont de tout temps tâché de se dédommager et de suppléer les uns d'une façon, les autres d'une autre, aux divertissements publics que leur grandeur les empêche de prendre.

» Cette ville donc, sous le règne de l'empereur régnant comme sous celui de son père, qui l'a fait bâtir, est destinée à faire représenter par les eunuques, plusieurs fois l'année, tout le commerce, tous les marchés, tous les arts, tous les métiers, tout le fracas, toutes les allées, les venues et même les friponneries des grandes villes.

» Aux jours marqués, chaque eunuque prend l'habit de l'état et de la profession qui lui sont assignés ; l'un est un marchand, l'autre un artisan ; celui-ci un soldat, celui-là un officier. On donne à l'un une brouette à pousser, à l'autre des paniers à porter ; enfin, chacun a le distinctif de sa profession. Les vaisseaux arrivent au port, les boutiques s'ouvrent ; on étale les marchandises ; un quartier est pour la soie, un autre est pour la toile ; une rue pour les porcelaines, une pour les vernis ; tout est distribué. Chez celui-ci on trouve des meubles, chez celui-là des habits, des ornements pour les femmes ; chez un autre des livres pour les curieux et les savants. Il y a des cabarets pour le thé et pour le vin ; des auberges pour les gens de tout état. Des colporteurs vous présentent des fruits de toute espèce, des rafraîchissements de tout genre. Des merciers vous tirent par la manche, et vous harcellent pour vous faire prendre de leurs marchandises. Là, tout est permis. On y distingue à peine l'empereur du dernier de ses sujets. Chacun annonce ce qu'il porte. On s'y querelle, on s'y bat ; c'est le vrai tracas des halles. Les archers arrêtent les querelleurs ; on les conduit aux juges dans leur tribunal. La dispute s'examine et se juge ; on condamne à la bastonnade ; on fait exécuter l'arrêt, et quelquefois un jeu se change, pour le plaisir de l'empereur, en quelque chose de trop réel pour le patient.

» Les filous ne sont pas oubliés dans cette fête. Ce noble emploi est confié à bon nombre d'eunuques des plus alertes qui s'en acquittent à merveille. S'ils se laissent prendre sur le fait, ils en ont la honte, et on les condamne, ou du moins on fait semblant de les condamner à être marqués, bâtonnés ou exilés, selon la gravité du cas ou la qualité du vol. S'ils filoutent adroitement, les rieurs sont pour eux, ils ont des applaudissements, et le pauvre marchand est débouté de ses plaintes ; cependant tout se retrouve la foire étant finie.

» Cette foire ne se fait, comme je l'ai dit, que pour le plaisir de l'empereur, de l'impératrice et des autres femmes. Il est rare qu'on y admette quelques princes ou quelques grands ; et s'ils y sont admis, ce n'est que quand les femmes se sont retirées. Les marchandises qu'on y étale et qu'on y vend appartiennent pour la plus grande partie aux marchands de Pékin, qui les confient aux eunuques pour les vendre réellement ; ainsi tous les marchés ne

sont pas feints et simulés. L'empereur achète toujours beaucoup, et vous ne devez pas douter qu'on ne lui vende le plus cher que l'on peut. Les femmes achètent de leur côté et les eunuques aussi. Tout ce commerce, s'il n'y avait rien de réel, manquerait de cet

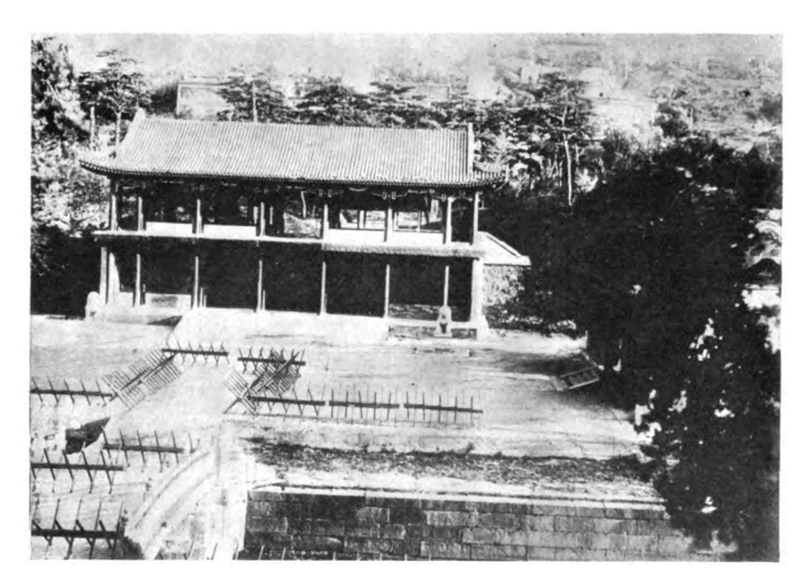


FIG. 35. — PALAIS D'ÉTÉ. ENTRÉE DU COTÉ NORD DU OUAN SOUEI CHAN.

intérêt piquant qui rend le fracas plus vif et le plaisir plus solide.

» Au commerce succède quelquefois le labourage; il y a dans ce même enclos un quartier qui y est destiné. On y voit des champs, des prés, des maisons, des chaumines de laboureur; tout s'y trouve : les bœufs, les charrues, les autres instruments. On y sème du blé, du riz, des légumes, toutes sortes de grains : on moissonne, on cueille les fruits; enfin l'on y fait tout ce qui se fait à la campagne; et dans tout on imite, d'aussi près qu'on peut, la simplicité rustique et toutes les manières de la vie champêtre. »

Le département des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris possède un merveilleux recueil de quarante peintures sur soie représentant le palais d'été, alors qu'il était dans toute sa splendeur.

Ces peintures, encadrées de soie jaune, faisaient partie de la bibliothèque impériale ; véritables miniatures, pouvant rivaliser par la finesse et la précision de leur facture, par la fraîcheur de leurs colorations avec les plus belles enluminures de nos manuscrits, elles furent exécutées en 1754 par deux artistes chinois nommés Tang-taï et Tchin-youen ; elles sont accompagnées d'une description chinoise par Wang yeou-tun, ministre des travaux publics de K'ien long [1].

Voici comment Wang yeou-tun décrivait le palais dont le frère Attiret avait donné la description dans la lettre du 1er novembre 1743. Cette notice se trouve tout en regard de la planche 29 de l'Album de K'ien-long (pl. XXV) :

« *Fâng-hoû-ching-kìng,* site sans rival, comme un vase dessiné avec art.

» Sur la mer (le grand bassin ainsi nommé) est la montagne des trois génies ; on y parvient sur des esquifs, ou bien on y est conduit sur des chars à voiles poussés par le vent. En faisant ce voyage, on ne s'entretient que de choses légères (hiû-yû, litt. discours, conversations vides). Chacun doit savoir que les choses qui excitent les passions de l'homme, comme l'or et l'argent, sont absentes de ces palais ; et même, comment des étrangers (i jên) peuvent-ils habiter cet impérial domaine ? C'est un séjour qui ne convient qu'aux immortels. S'ils avaient habité un instant dans ces demeures, ils s'inquiéteraient peu d'en chercher d'autres dans des lieux éloignés.

» Ce site en *forme de vase ou de coupe quadrangulaire* a fait donner ce nom à l'ensemble des édifices qui forment cette habitation. A l'orient est le « palais des perles » qui brillent comme les pistils des fleurs abondantes ; à l'occident sont trois grands bassins d'eau, formant comme des croissants de la lune.

» Une verdure naissante brille dans les intervalles vides. Enfin, tout ce qui se découvre à la vue fait de ce lieu un site sans rival. »

[1] Les aspects représentés dans ces peintures étaient célèbres, car nous les retrouvons dans un autre recueil du département des estampes. Ces planches sont de format beaucoup plus petit et d'une exécution peu soignée. Enfin, au Musée du Louvre, dans la collection Thiers, n° 280, un album de quarante dessins en couleurs contient les mêmes vues du fameux palais de K'ien-long.



PALAIS D'ÉTÉ. EMBARCADÈRE AU BORD DU LAC.

K'ien long composa quarante poésies sur les plus beaux sites du Yuen ming-yuen. Voici, aussi littéralement traduite que possible, celle qui a trait au même endroit :

1. Perspective fuyante représentant des nuages, que reflète le bassin des eaux.

2. (Il semble) que l'on peut prendre à la main, dans le vide, les pins et les cyprès qui se confondent avec le ciel.

3. Le bruissement des ailes des oiseaux qui volent sur les hauts

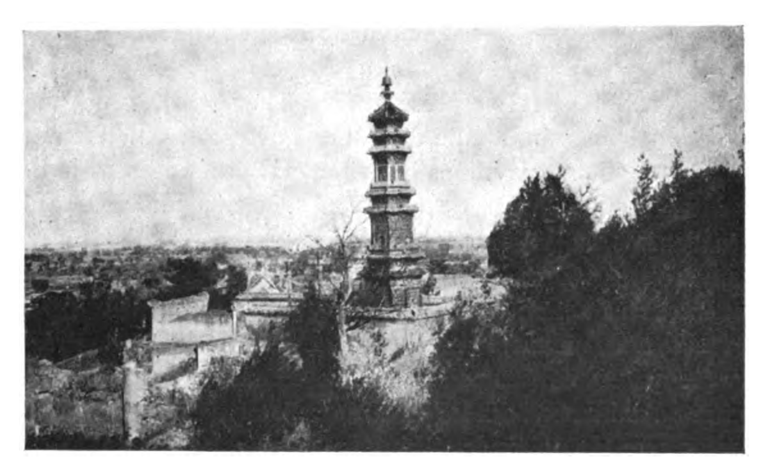


FIG. 36. — PALAIS D'ÉTÉ. TOUR A ÉTAGES RECOUVERTE DE PLAQUES DE CÉRAMIQUE.

sommets (produit comme) un chant qui répond aux six modulations musicales.

4. Sur de petites îles sinueuses, la Lune présente l'empreinte de ses troix sceaux.

5. Les inventions que l'habile architecte-mécanicien de l'État de Lou conçut dans son esprit n'étaient pas des œuvres comparables à celles-ci.

6. Ce que les hommes de l'État de Thsi ont rapporté (des îles enchantées) ne sont que de vains récits.

7. Ici la terre a une végétation si luxuriante qu'elle semble vouloir en disputer (à l'homme) la possession; c'est vraiment le séjour ou la demeure des immortels.

8. Si l'on comparait (ce lieu enchanté) aux douze salles ou

palais d'or (de la fable), il ne rougirait pas de la comparaison [1].

Cette planche est peut-être la plus belle de l'album et la reproduction que nous en donnons est forcément trop réduite pour pouvoir apprécier la finesse extrême de son exécution.

Les plus petits détails d'ornementation y sont marqués avec minutie, et la polychromie savante dont notre figure ne peut donner aucune idée fait de cette planche une des plus belles miniatures chinoises du XVIII[e] siècle que l'on puisse voir.

Toutes les peintures de l'album de K'ien-long sont également intéressantes.

La planche XXIII représente un autre palais du même ensemble : Une grande salle du trône, à neuf entrecolonnements, flanquée de deux pavillons polygonaux et entourée de deux enceintes rectangulaires de murailles assez élevées. Devant la porte d'entrée, la présence d'une rivière assure le bonheur du souverain (voyez p. 427). Les ponts de marbre qui la franchissent donnent accès à une cour spacieuse qu'entourent trois P'ei-lou.

Plus au sud, un autre portique d'honneur indique l'entrée de l'avenue qui conduit au palais; quatre colonnes de marbre, surmontées d'animaux, ornées comme celles qui flanquent la porte T'ien an men du palais de Péking, supportent censément la voûte céleste au-dessus de cette porte d'honneur.

Les planches XXI, XXII, XXVI nous montrent d'autres palais et habitations; dans la planche XXIV, accolées à divers bâtiments, des galeries sur pilotis forment un enclos rectangulaire, fermé, sur un lac tout couvert de nénuphars. C'est là, sans doute, que les empereurs allaient admirer ces poissons de toutes couleurs dont parle le frère Attiret dans la curieuse lettre que nous avons citée.

Les empereurs dépensaient d'ailleurs sans compter quand il s'agissait de la construction et de la décoration de leurs résidences favorites.

« J'en ai vu bâtir un, dit le frère Attiret en 1743, l'année dernière, dans cette même enceinte (du palais d'été), qui coûta à un prince, cousin germain de l'empereur, soixante oûen (quatre

[1] G. PAUTHIER, *op. cit.*, p. 102.



SOUBASSEMENT D'UNE TOUR A ÉTAGES BOUDDHIQUE
SITUÉE SUR LE YU TS'IOUEN CHAN. *(Bulletin de la Société d'études coloniales.)*

millons et demi), sans parler des ornements et ameublements intérieurs, qui n'étaient pas sur son compte [1].

En 1793, K'ien-long recevait dans l'un de ces palais l'ambassade anglaise de Mac Cartney, et, en 1795, une ambassade hollandaise dont Van Braam a publié le récit [2].

Les deux ambassadeurs sont unanimes à vanter le luxe et le faste déployé par les empereurs chinois dans leurs palais et dans leurs réceptions.

En 1860, après la bataille de Pa-li-kiao, l'expédition franco-anglaise marcha sur le palais d'été ; celui-ci était, pour ainsi dire, abandonné et les alliés s'en emparèrent sans difficulté : mis à sac, il fut quelques jours après incendié, et les Chinois eux-mêmes achevèrent le pillage et la destruction d'une partie de cette merveilleuse résidence. Les récits des témoins oculaires nous fournissent de curieux détails sur les richesses qu'avaient amoureusement amassées plusieurs empereurs dans ces palais [3].

« Le salle du trône s'ouvre par une large baie, dans laquelle ne bat aucune porte. De l'extérieur on pourrait voir ce qui s'y passe, si un écran, aussi grand qu'un jubé de cathédrale, fouillé découpé, ouvragé, une dentelle en bois de teck, n'interceptait la vue, laissant un passage de chaque côté.

» Cinquante mètres de long, vingt mètres de large et quinze mètres de hauteur, telles sont les dimensions de la salle du trône, Le trône fait face à l'écran ; il s'élève sur une dizaine de marches. C'est un amoncellement de coussins et de matelas de soie dans une niche de 8 mètres de large, taillée à même dans une immense boiserie à jour.

[1] *Lettres édifiantes*, vol. XXII.

[2] *Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises vers l'empereur de la Chine*. Philadelphie 1797-1798, 2 vol. in-4°, t. I, p. 220 et suiv. Mac Cartney avait offert à l'empereur un superbe carrosse peint et doré. Van Braam le vit « du côté gauche du trône contre la muraille, recouvert d'une grande chemise de toile. Dans son « rapport au ministre de la guerre », du 12 octobre 1860, le général de Montauban dit avoir vu le carrosse tout couvert de poussière.

[3] Il faut renoncer à décrire ce que contenaient ces appartements. Les mots manquent pour en peindre les richesses matérielles et artistiques. C'était une vision des Mille et une Nuits, une féerie telle qu'une imagination en délire ne saurait en rêver de comparable à la palpable vérité qu'on avait devant soi. PAUL VARIN, *Expédition de Chine*. Paris, M. Levy, 1862, p. 235.

» La salle est presque à jour partout, car les fenêtres sont très rapprochées et garnies d'appareils de ventilation, de stores, de vasistas qui permettent d'établir, quelle que soit la position du soleil, des traînées d'atmosphère renouvelées et rafraîchissantes. Sur les trumeaux, entre les fenêtres, courent des filets de boiseries sculptées entourant des panneaux couverts de peintures.

» Presque pas de meubles. Derrière l'écran, un petit autel qui fait face au trône ; à la droite du siège impérial, une table et un fauteuil assortis aux boiseries de teck. Sur la table, il y a encore un drageoir en or, quelques pinceaux à écrire, une soucoupe pleine de vermillon et du papier où sont tracés des caractères au vermillon. C'est la correspondance interrompue de Sa Majesté.

» Sur le petit autel, deux brûle-parfums en jade, des soucoupes en porcelaine, où, en l'absence de l'empereur, on place des fruits, du thé, des fleurs, offrandes adressées à son esprit qui, d'après la fiction, est toujours présent en ces lieux.

» De chaque côté du trône, aux angles de la salle, on a percé deux portes. Chacune donne accès à une sorte de petit salon ou d'oratoire. Celui de droite communique avec les appartements privés du souverain. Il s'appelle le tien (le ciel).

» Les murs, les plafonds, les dressoirs, les sièges, les piédestaux, tout est en or, semé de pierreries. Des rangées de petites divinités, en or massif, sont ciselées avec un goût tellement exquis, que leur valeur artistique dépasse de beaucoup leur valeur intrinsèque.

» Il y a, à la porte, sur des socles de jade, deux pagodes en or émaillé, grandes comme des coffres à avoine, avec leurs sept toits superposés, garnis, en guise de clochettes, de perles en forme de poire. Entremêlées aux divinités, des pendules européennes de tous les styles. Deux, entre autres, appartiennent au joli genre dit Louis XVI et sont des modèles de bon goût, de grâce et de fine ciselure. A côté, encore des brûle-parfums, des flambeaux, des candélabres, des boîtes d'or, des tabatières semées de brillants et enrichies de miniatures émaillées. C'est un rêve de joaillier en fièvre.

» Dans l'oratoire de gauche sont réunis tous les objets destinés au service journalier du Fils du Ciel, pendant qu'il siège dans la salle du trône : sa théière, ses tasses, ses pipes, hien-taï « tuyaux à fumée », au fourneau d'or, d'argent, à longs tuyaux



PEINTURE CHINOISE DU XVIIIe SIÈCLE REPRÉSENTANT LE PALAIS D'ÉTÉ DE K'IEN LONG.

enrichis de corail, de jade, de rubis, de saphirs et de houpettes de soie multicolores; ses chapelets de cérémonie, les rangs de perles qu'il étage sur son auguste poitrine et qui sont toutes aussi grosses que des noisettes.

» Je renonce à peindre l'admiration et l'étonnement des barbares qui pénétraient au milieu de ces murailles. Involontairement, nous parlions bas et commencions à marcher sur la pointe des pieds, en voyant amoncelées avec une telle profusion ces richesses.

» Derrière la salle du trône s'étendent, sur un espace immense, au milieu des jardins, les appartements privés, également bondés d'objets d'art et de luxe.

» Chez l'impératrice, les murs des pièces, des couloirs sont garnis de haut en bas de casiers, dans lesquels sont placées, les unes au-dessus des autres, des boîtes rouges en vieux laque de Peking, des merveilles fouillées au ciseau, qui contiennent des parures, des colliers, des bracelets en perles, en jade, en pierreries, des bagues mignonnes pour les petits doigts des femmes, et de gros anneaux de jade dont les hommes se garnissent le pouce pour tirer l'arc.

» Celles qui ne renferment pas des parures toutes montées sont bondées d'objets d'art, de matériaux destinés à être transformés en joyaux, spécimens uniques de jade transparent, de cristal de roche, de jade laiteux, de pierres arborisées, de diamants bruts, de pierres fines encore enveloppées dans leur gangue grossière, des services à thé, des tasses, des soucoupes.

» Plus loin, de grandes armoires, également en vieux laque et perdues dans les parois des pièces, contiennent les vêtements de la souveraine, ses toilettes journalières, ses toilettes de cérémonie : tout cela est en soie, en satin, en damas, en fourrures, avec des broderies tantôt légères comme des toiles d'araignée, tantôt épaisses comme celles des chapes d'évêques. C'est un chatoiement d'oiseaux, de papillons, de fleurs plus fraîches que celles que caresse le soleil et parsemées de pierres qui ressemblent aux gouttes de rosée dans leurs calices parfumés [1]. »

Presque toutes ces richesses devaient disparaître : une commis-

[1] Comte d'Hérisson, *Journal d'un interprète en Chine*. Paris, Ollendorf, 1886, p. 314.

sion mixte fut instituée pour mettre à part les objets les plus précieux comme valeur intrinsèque et comme valeur artistique et pour choisir quelques objets dignes d'être offerts à l'empereur Napoléon III et à la reine Victoria. Mais bientôt la cupidité des troupes, surexcitée par la vue de toutes ces merveilles, ne connut plus de frein, et le pillage ou plutôt le gaspillage de ces trésors commença. Il dura deux jours.

« Il y avait des troupiers, la tête enfouie dans les coffres de laque rouge de l'impératrice, d'autres à moitié ensevelis dans des amoncellements de brocarts et de pièces de soie, d'autres qui mettaient des rubis, des saphirs, des perles, des morceaux de cristal de roche dans leurs poches, dans leur chemise, dans leur képi, et qui se chargeaient la poitrine de colliers de grandes perles. D'autres s'en allaient, des pendules, des cartels entre les bras. Des sapeurs du génie avaient apporté leur hache et brisaient des meubles pour avoir les pierreries qui les incrustaient. Il y en avait un, gravement, qui cognait sur un amour de pendule Louis XV pour avoir le cadran où les heures étaient marquées par des chiffres en cristal qu'il prenait pour du diamant. De temps en temps, on criait : « Au feu ! » On se précipitait en laissant tout tomber par terre, on étouffait la flamme qui léchait déjà les parois précieuses, en entassant sur elles des soieries, des matelas de damas, des fourrures. C'était un rêve de mangeurs de haschich [1]. »

« Le 9 octobre au matin, jour fixé pour le départ, le bivouac de l'armée française offrait le tableau le plus étrange et le plus animé qu'on pût imaginer. A l'extérieur et à l'intérieur des tentes où étaient entassés les objets les plus variés et les plus précieux, richesses d'un jour, près desquelles et sur lesquelles s'étaient bercés tant de rêves qu'un coup de tambour dissipait, on voyait le troupier, naïf comme l'enfant, dont il a l'imprévoyance et l'instinct destructeur, sans songer aux fatigues de la route, bourrer son sac de pièces de soie et de velours, comme s'il n'avait qu'une étape à franchir, pour en faire hommage à sa payse; puis, dans son dépit, briser, déchirer ou souiller tout ce qu'il ne pouvait pas emporter. Ce n'étaient partout que meubles somptueux, soie, robes impériales brochées d'or, et, par-dessus cela, que physionomies

[1] Comte D'HÉRISSON, *Journal d'un interprète en Chine*. Paris, Ollendorf, 1885, p. 338.



PEINTURE CHINOISE DU XVIIIe SIÈCLE REPRÉSENTANT LE PALAIS DE K'IEN LONG

piteuses de s'en séparer. Quant à l'argent, il était si abondant qu'on le dédaignait presque à cause de son trop grand poids. Plus d'un soldat donna un lingot, de 480 francs environ, pour quelques bouteilles d'eau-de-vie ou d'absinthe [1]. »

Il faut ajouter, à la destruction de ces merveilleuses richesses artistiques, la perte irréparable d'une nombreuse bibliothèque que les empereurs y avaient rassemblée.

Une grande salle et des galeries avaient leurs parois garnies d'étagères où étaient rangés de haut en bas les livres dans leur enveloppe de carton couvert le plus souvent de soie.

Dans la salle quelques tables et quelques fauteuils étaient disposés pour les lecteurs. Deux petits autels, en l'honneur de Confucius et de Lao-tseu, se trouvaient l'un au nord, l'autre au sud.

La bibliothèque comprenait une collection des éditions les plus belles et les plus rares des principaux auteurs chinois.

Le catalogue, rédigé par les plus savants lettrés de l'Académie impériale des Han-lin, formait 128 volumes, et le nombre des ouvrages qu'il décrit s'élève à 10,500.

Il est vrai que certains d'entre eux étaient assez volumineux, tels le *Koû kin thoû choû tsi tching*, « Encyclopédie d'ouvrages choisis avec figures, tant anciens que modernes », publié, dit-on, à trente exemplaires seulement, sous le règne de Kang-hi (1662-1724); il comportait à lui seul 5,000 volumes [2].

Cette belle bibliothèque disparut entièrement ou peu s'en faut dans les flammes. A en juger par le superbe album de peintures représentant des vues du palais d'été, dont nous avons parlé, elle devait compter nombre de documents précieux dont la perte est incalculable pour l'histoire de la Chine et de l'art chinois.

Les dégâts causés par l'incendie, quoique considérables, eussent pu cependant être réparés : nombre de palais n'avaient que peu souffert, certains demeuraient intacts ; mais les Chinois préfèrent laisser subsister ces ruines comme témoins des violences exercées à leur égard par les troupes européennes.

En 1873, l'empereur T'ong tche conçut le projet de reconstruire le palais d'été lors d'une visite qu'il fit à ce site célèbre.

[1] Paul VARIN, *Expédition de Chine*. Paris, Levy, 1862, p. 245.
[2] Comte D'HÉRISSON, *loc. cit.*, p. 321. — PAUTHIER, *loc. cit.*, p. 112.

« Lorsqu'il y arriva, un fonctionnaire intrigant avait soudoyé les eunuques qui en sont les gardiens. Il avait fait amener sur le grand lac, dans le parc du palais, un bateau qui devait être pour l'empereur le sujet de bien des tentations, car jusque-là il n'avait jamais eu l'occasion de mettre le pied sur une barque ou même d'en voir une, autrement que sous la forme de jouet. L'empereur, en effet, n'eut que des éloges pour celui qui lui avait fait une surprise aussi agréable.

» Cet homme était, je crois, un préfet; les eunuques montèrent dans la barque : c'est ainsi qu'on fit voir au souverain les plus beaux sites de cette résidence d'été. Les uns affectaient d'exprimer leurs regrets de voir tout en ruine; d'autres évaluaient à demi-voix les dépenses que pourrait coûter la reconstruction des palais brûlés en 1860. L'empereur lui-même finit par se mêler à cette conversation, et un eunuque sortit de sa robe un devis que lui avait remis le préfet. La reconstruction du palais de Yuan ming Yuan fut dès lors décidée en principe. L'empereur avait ratifié le devis qui lui était présenté; le préfet intrigant, auteur de ce devis, le fit viser au ministère des finances par de petits employés, et chargea immédiatement des négociants français de faire venir les bois nécessaires de Cochinchine et de Singapour. Il ne fut pas fait un sou d'avance.

» Sur ces entrefaites, les deux ministres des finances furent accusés par le conseil privé et le grand secrétariat de l'empire.

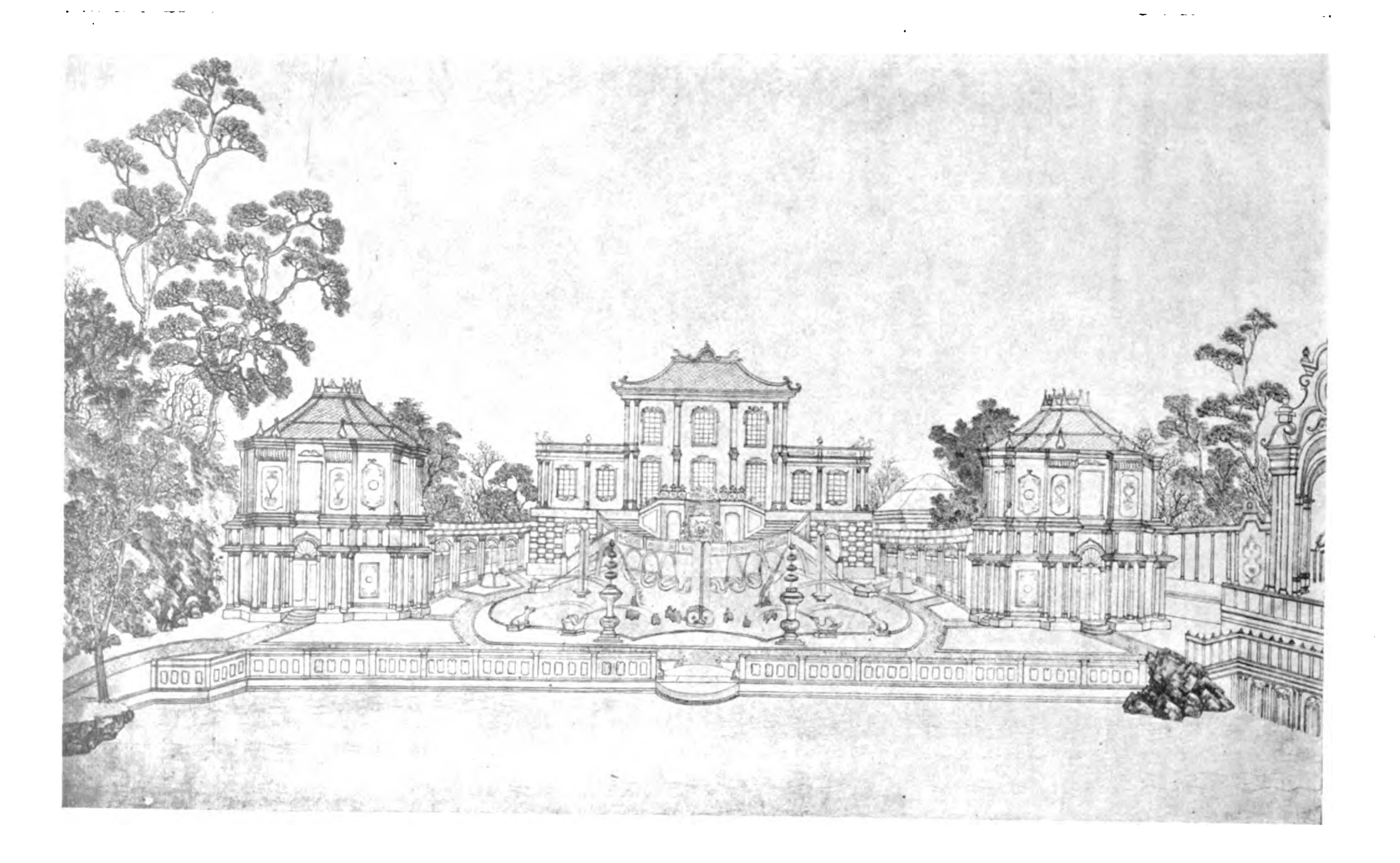
» On les rendait responsables de l'illégalité qu'on avait commise en rendant exécutoire un décret avant qu'il eût reçu l'approbation des deux grands conseils.

» L'empereur voulut maintenir ce qui avait été fait et ce dont, en résumé, il était le seul auteur. Les eunuques, toujours influents, ne renonçaient pas non plus volontiers à la perspective de lucre que leur offraient les travaux coûteux comme ceux que voulait entreprendre leur maître.

» Les ministres des finances furent déposés. L'empereur fut l'objet des foudres de la censure.

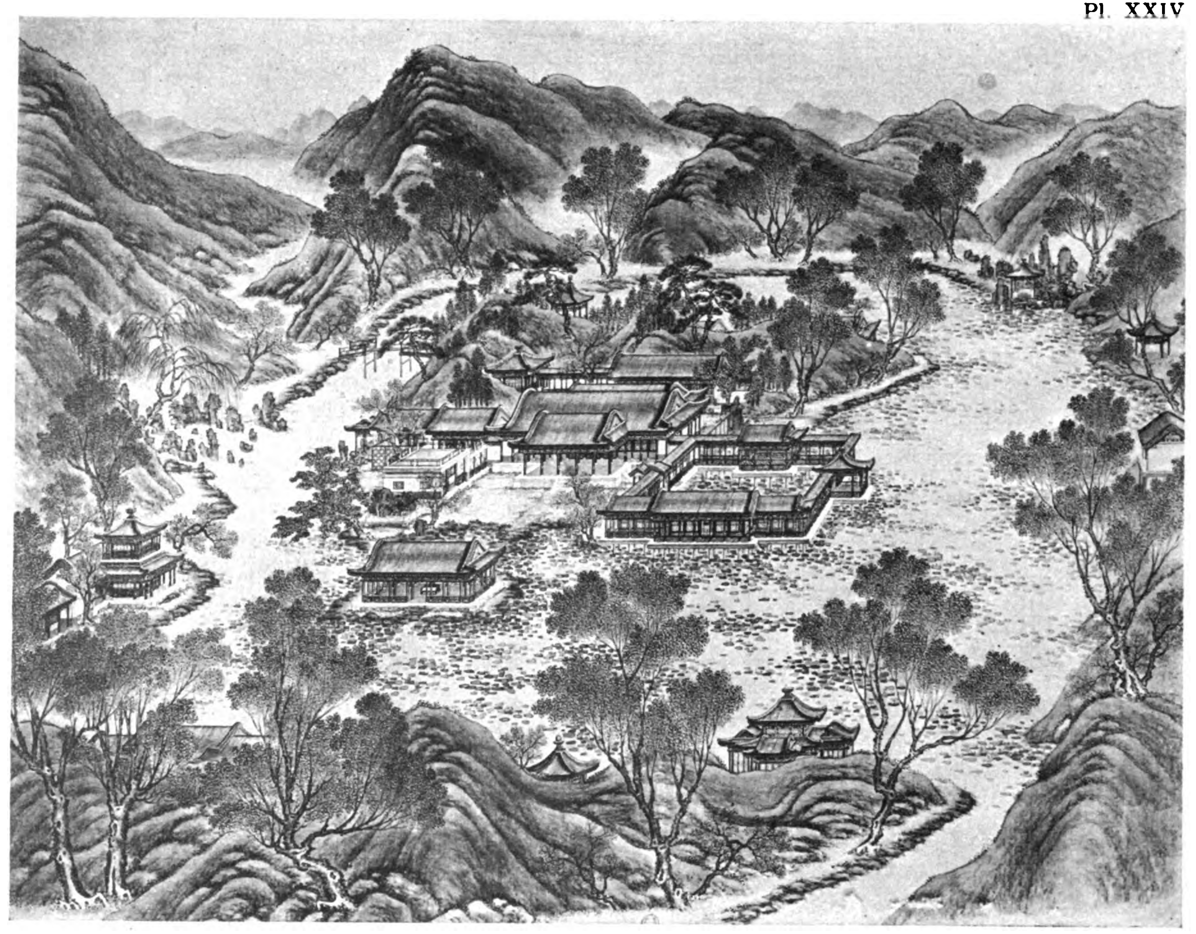
» Le prince Kong, à ses risques et périls, adressa des remontrances verbales au souverain ; outre l'atteinte qu'il avait portée dans cette circonstance à la constitution, l'empereur méritait aussi, paraît-il, quelques reproches pour son inconduite. Lassé de

Pl. XXVII.

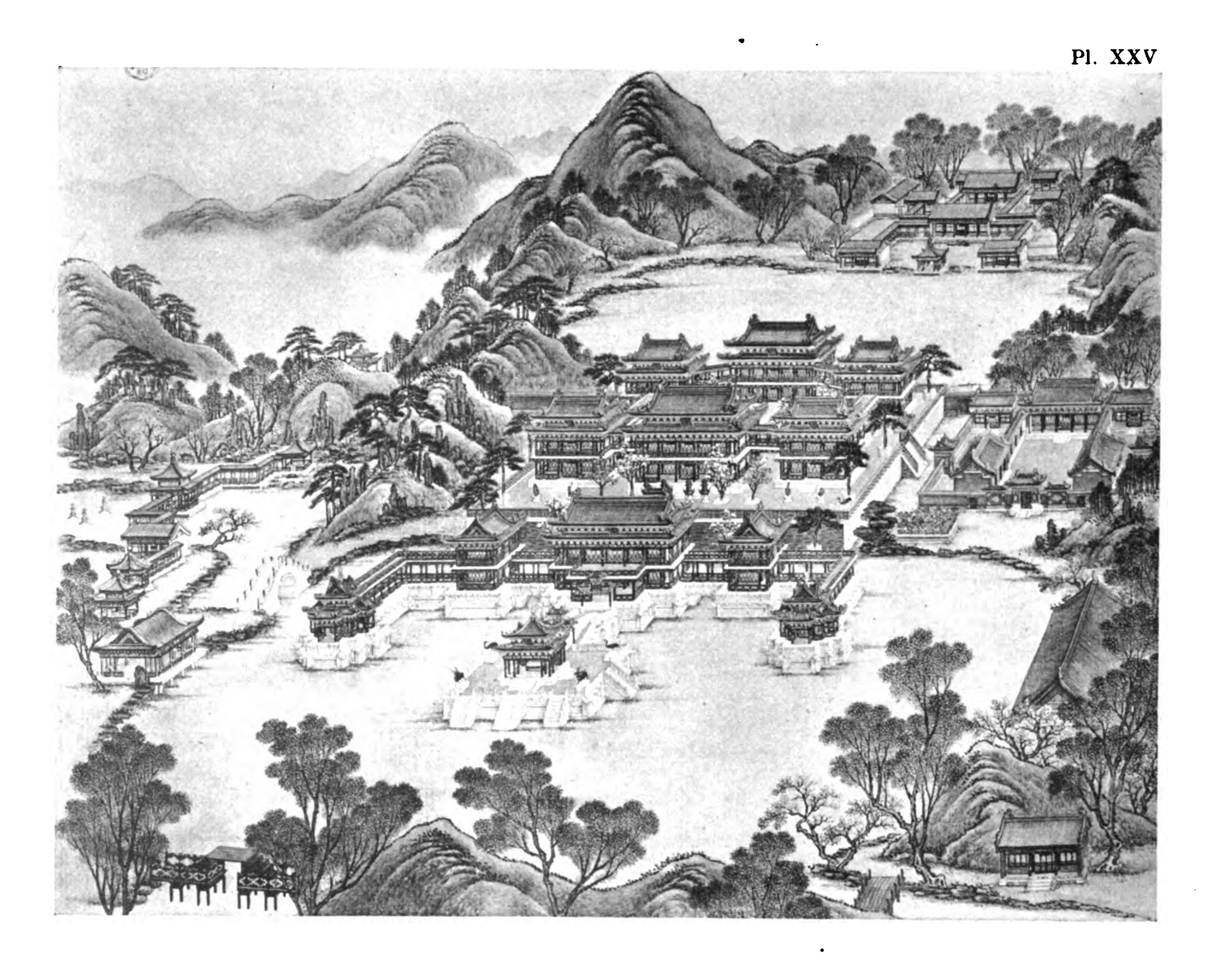








Pl. XXV



son existence entre les quatre murs du palais de la ville et ne pouvant pas aller oublier les soucis du trône dans une résidence extra-muros, le jeune monarque sortait, dit-on, incognito et allait chercher par la ville les plaisirs que goûtent les plus humbles de ses sujets. »

Le prince Kong fut séance tenante privé de l'hérédité de ses titres de noblesse, mais, sur la menace de l'impératrice douairière, le jeune empereur retira cette mesure.

« Quant au premier convoi de bois qu'amenait un bâtiment français, on eut toutes les peines du monde à le faire payer par le gouvernement chinois. Un décret parut dans lequel l'empereur annonçait qu'il suspendait les travaux de restauration du palais d'été [1]. »

En 1895, pour le jubilé de l'impératrice régente, la résidence du Wan-cheou-chan fut en partie restaurée, et, grâce au talent traditionaliste des artistes chinois, elle reprit, à s'y tromper l'aspect qu'elle avait eu quelque centaines d'années auparavant.

Le Yuen ming Yuen, trop abîmé, fut laissé à l'état de ruines branlantes et carbonisées.

Les vues que nous reproduisons du palais actuel de Wan-cheou-chan donneront une idée suffisante de cette résidence d'été située au bord d'un lac d'assez grande étendue, sur une colline boisée formant un parc splendide :

Sur le versant sud de la montagne s'élève un tai, grande terrasse de maçonnerie, bordée de galeries et au milieu de laquelle est placée une énorme tour en bois laqué à plusieurs étages (fig. 27 et 30).

Derrière le tai se dresse, précédé d'un portique, un bel édifice revêtu de plaques céramiques jaunes et vertes en forme de niches abritant de petites statuettes de Bouddha. Des stupa en miniature, couronnant le faîte de la toiture, précisent la destination religieuse de ce monument (fig. 31).

Depuis les bords du lac jusqu'au sommet de la montagne, de nombreuses constructions s'étagent dans la verdure et les rocailles (pl. XVIII, XIX).

Le versant nord de la colline est couvert de ruines (fig. 35) au

[1] *Pékin et le nord de la Chine,* par T. CHOUTZE. *Tour du monde,* t. XXXII, p. 230

milieu desquelles on remarque une jolie tour à étages (fig. 36) décorée d'un revêtement céramique analogue à celui cité plus haut.

Le lac est entouré d'une balustrade de marbre blanc, coupée en certains endroits par des embarcadères pour les promenades en bateau.

En suivant l'allée ombragée qui longe les bords capricieux du lac, on parvient à une jonque de marbre supportant un kiosque ou pavillon de repos (fig. 26).

De somptueux palais se trouvent au milieu du lac sur une île qu'un très beau pont de marbre construit en 1755 par K'ien-long, relie à la terre ferme (fig. 34).

On remarque un autre pont de forme curieuse (fig. 25) dans l'enceinte du Wan-cheou-chan.

LES PALAIS DE STYLE EUROPÉEN DANS LE YUEN-MING-YUEN

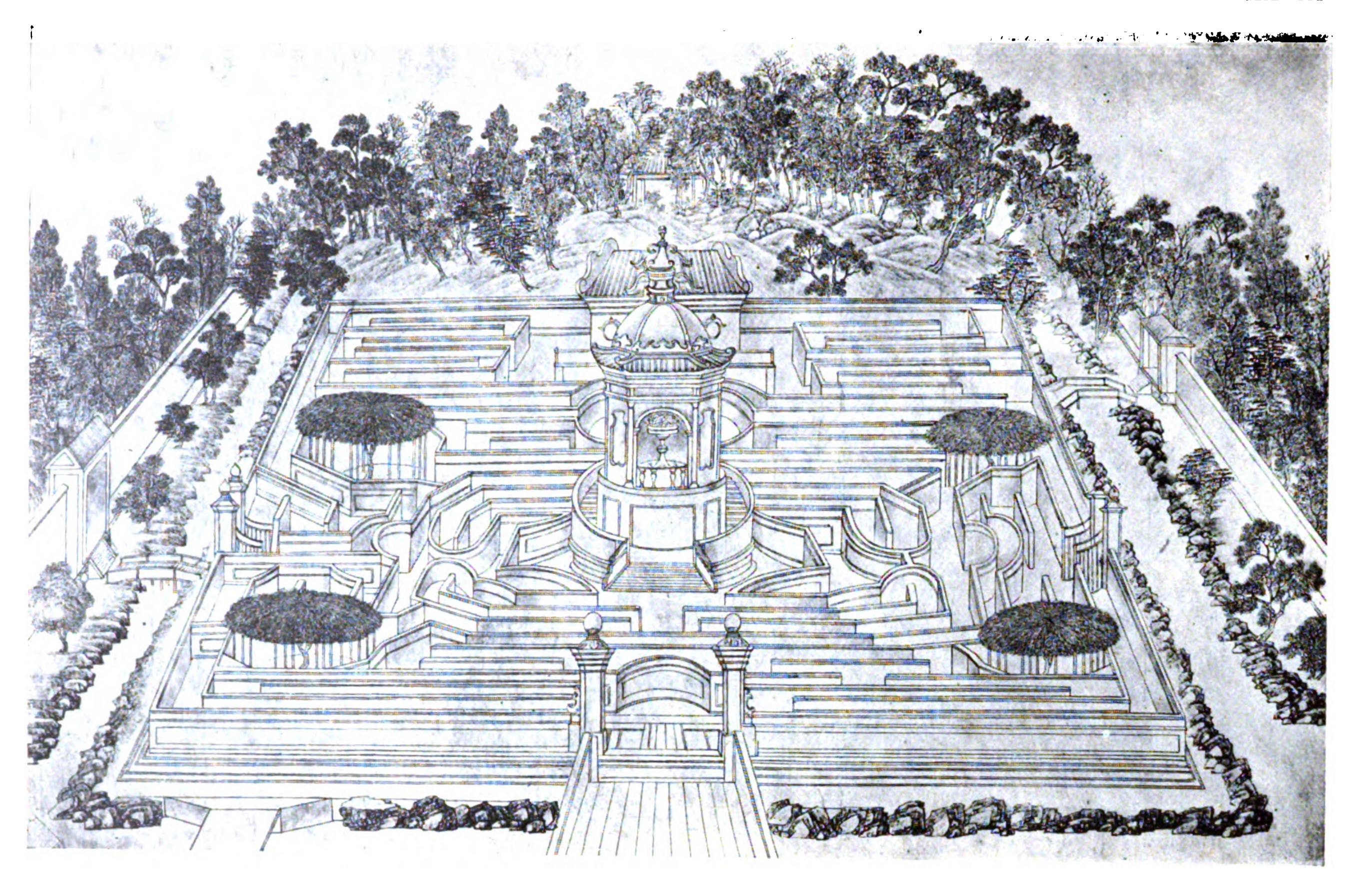
Dans ce vaste ensemble de palais, la fantaisie des empereurs avait créé tout un quartier européen.

K'ien-long, dans ses entretiens avec les Pères Jésuites, avait entendu vanter les merveilles des palais de Versailles. Il souhaita d'avoir, lui aussi, dans ses jardins des fontaines, des jets d'eau, des cascades et chargea le Père Castiglione de lui construire un palais européen dans l'enceinte du Yuen-ming-yuen ; le Père Benoît devait diriger l'exécution des machines hydrauliques.

Dès que l'empereur avait formulé un souhait, il fallait qu'il fût réalisé sur-le-champ.

« L'empereur, dit un missionnaire, ayant vu en 1747 la peinture d'un jet d'eau, en demanda l'explication au Frère Castiglione, et s'il y avait à la Cour quelque Européen en état d'en faire exécuter un semblable. Ce missionnaire artiste, dont la modestie a tant illustré les talents, sentit toutes les suites d'une réponse positive et se borna prudemment à dire à Sa Majesté qu'il irait sur-le-champ s'en informer dans toutes les églises.

» Mais l'empereur s'était à peine retiré qu'un eunuque vint dire que si quelque Européen était en état d'entreprendre un jet d'eau, il eût à le conduire le lendemain au palais.



» Ces dernières paroles, dans le langage de la Cour, étaient un ordre de trouver quelqu'un à quelque prix que ce fût.

» Nul missionnaire ne s'y méprit et tous jetèrent les yeux sur le Père Benoît [1]. »

Celui-ci, grâce à sa parfaite entente de la langue chinoise, à des connaissances en astronomie, en mécanique, parvint à se concilier la bienveillance de K'ien-long, esprit large, tolérant et avide de s'instruire en toutes choses.

Cette haute protection aida le Père Benoît à surmonter les difficultés de toute nature qui se présentèrent au cours de l'exécution de ses nombreux travaux ; il sut calmer la sourde hostilité des courtisans que sa science mettait parfois mal à l'aise, vaincre une étiquette toujours ombrageuse, se faire ouvrir le trésor avec tout le tact et la délicatesse possibles, diriger avec autorité ses ouvriers chinois dans un genre de travail qui ne leur était point familier. Sa modestie et ses talents lui amenèrent peu à peu la sympathie et le respect de tous [2].

« L'ancienne étiquette subsistait encore : quand il fut question de creuser des bassins, de bâtir des châteaux d'eau, quels que fussent les ordres de l'empereur, on n'entrait dans les jardins du palais qu'à certaines heures, on n'y allait que conduit par une nombreuse escorte de mandarins, d'eunuques et de valets de pied, et on n'y restait que le moins qu'il se pouvait. Le Père Benoît fut délivré après quelques jours de ces sujétions que les Chinois ont un art de rendre très sérieuses, très importantes et ennuyeuses à l'excès.

» Comme l'empereur venait voir tous les jours où en étaient les ouvrages et faisait souvent des questions auxquelles le Père Benoît seul pouvait répondre, des ordres absolus dérogèrent pour lui à tous les anciens usages. Les jardins du palais lui furent ouverts à toutes les heures, et il fut libre d'y aller seul comme il voudrait [3]. »

Le Père Benoît nous donne lui-même dans ses lettres quantité de détails sur ses travaux.

[1] *Lettres édifiantes*, Paris, 1781, t. XXIV, p. 401.

[2] Il était né à Autun, le 8 octobre 1715, et mourut à Peking, le 23 octobre 1774.

[3] *Lettres édifiantes*, Paris, 1781, t. XXIV, p. 406.

L'empereur ayant été très satisfait des premiers jets d'eau, le chargea d'agrémenter un pavillon à l'italienne dont le Père Castiglione avait dressé les plans.

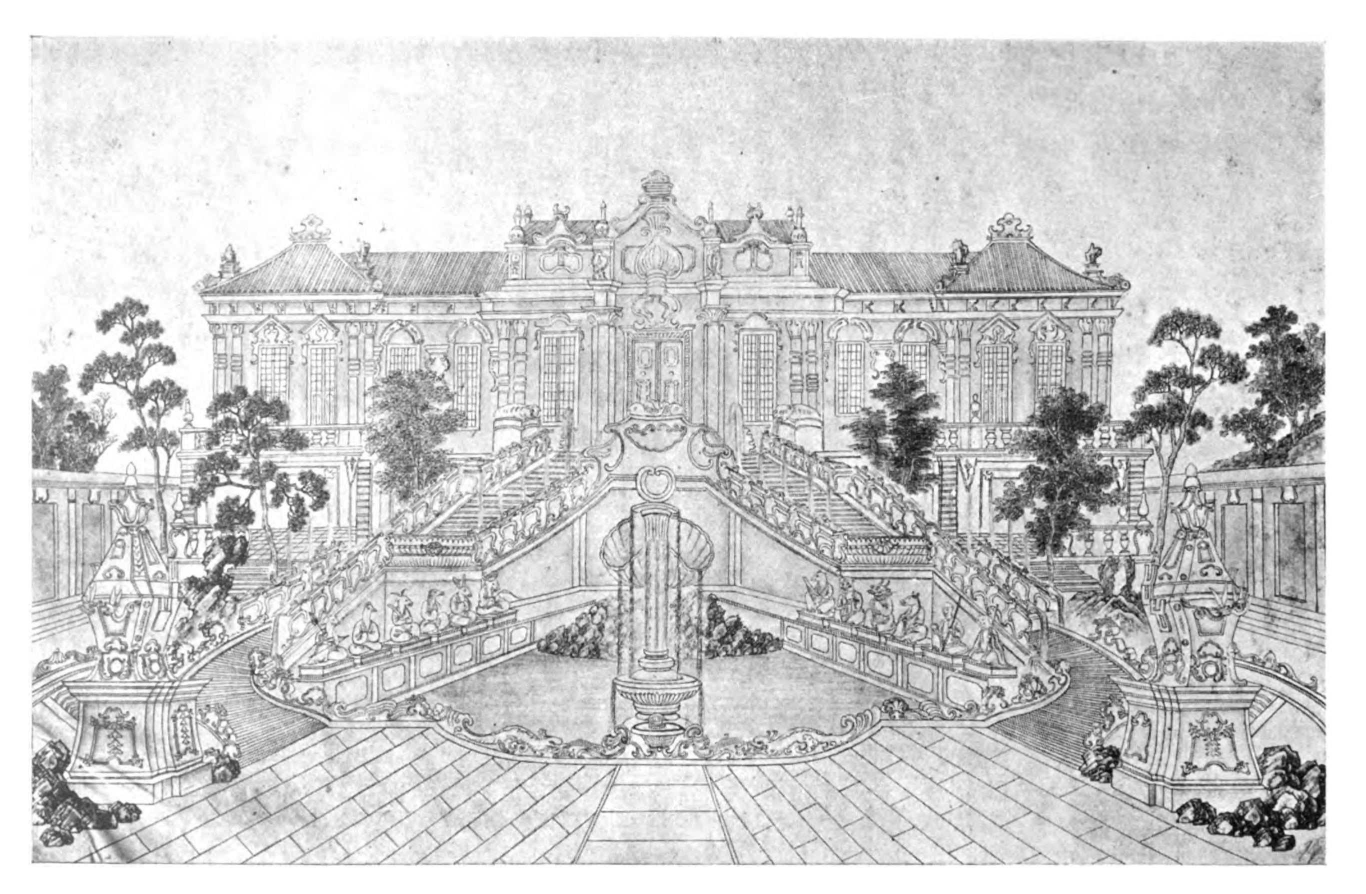
« On l'orna de très belles eaux ; il y a des pièces d'un fort bon goût et la grande soutiendrait le parallèle de celles de Versailles et de Saint-Cloud. Quand l'empereur est sur son trône, il voit sur les deux côtés deux grandes pyramides d'eau avec leurs accompagnements, et devant lui un ensemble de jets d'eau distribués avec art et ayant un jeu qui représente l'espèce de guerre que sont censés se faire les poissons, les oiseaux et les animaux de toute espèce qui sont dans le bassin, sur les bords et au haut des rochers, placés, ce semble, par hasard et formant un hémicycle d'autant plus agréable qu'il est plus rustique et plus sauvage. Mais ce qui donna plus de peine au Père Benoît fut le buffet d'eau qui est au bas de cette seconde maison, parce que les Chinois, ayant personnifié leurs douze heures du jour en douze animaux, il imagina d'en faire une horloge d'eau continuelle en ce sens que chaque figure vomit un jet d'eau pendant ses deux heures [1]. »

Cette description correspond parfaitement au dessin chinois que nous reproduisons (pl. XXIX).

Le Père Benoît écrivait en 1752 : « J'ai fait cette année une conduite d'eau dans la chambre même que l'empereur occupe pendant les grandes chaleurs de l'été ; ce prince a fait disposer vis-à-vis de son lit de repos une espèce de cour, dont le toit, construit en nacre de perles transparentes, laisse pénétrer la lumière de telle sorte que l'on ne s'aperçoit pas que cette pièce hors-d'œuvre soit couverte. Au fond on a élevé un monticule, où sont faits, en différents petits paysages, des palais, maisons de plaisance et moulins à battre le riz ; toute cette scène champêtre est animée par plusieurs jets d'eau, cascades et autres jeux hydrauliques propres à récréer la vue, à donner de la variété et un air de fraîcheur à ce monticule dont l'effet est pittoresque [2]. »

Dans une lettre de 1754, le Père Benoît ajoute : « Je suis encore occupé de machines hydrauliques pour l'empereur. Actuellement nous en posons une dans l'intérieur du palais. Elle doit porter

[1] *Lettres édifiantes*, Paris, 1781, t. XXIV, p. 421.
[2] Delatour, *Essai sur l'architecture des Chinois*, p. 215.



l'eau autour d'un trône du prince par différents circuits et dans des canaux de marbre. Tout ce qu'on ne ferait en Europe qu'en plomb, en fer fondu ou même en bois, se fait ici en cuivre ; et ce qui coûterait dix pistoles en France revient à l'empereur à plus de dix mille livres. Jugez de la dépense, sans qu'on puisse, à cause de la trop prompte exécution, assurer la solidité des travaux. »

Après la mort du Père Benoît, en 1774, la construction de palais européens semble s'être ralentie, et une lettre adressée en 1786 à M. Delatour, par le Père Bourgeois, indique que leur entretien était quelque peu négligé [1].

« Vous jugerez mieux, dit-il, de ces maisons européennes bâties à Yuen-ming-yuen, par les vingt planches gravées qui les représentent et que je vous envoie.

» C'est le premier essai de gravure sur cuivre fait en Chine sous les yeux et par les ordres de l'empereur K'ien-long.

» Ces maisons européennes n'ont que des ornements et des meubles européens. Il est incroyable combien ce souverain est riche en curiosités et magnificences de tout genre venues de l'Occident.

» Vous me demandez si l'empereur a des glaces de Venise et de France ; il y a plus de trente années qu'il en avait déjà un si grand nombre que, ne sachant où les placer, il en fit couper une quantité de la première grandeur pour faire des carreaux de croisées à ses bâtiments européens [2].

» Dans la salle qu'il a fait nouvellement bâtir pour placer les tapisseries de la manufacture des Gobelins, que la cour de France lui a envoyées en 1767, il y a partout des trumeaux magnifiques. Observez que cette salle, d'une dimension de 70 pieds de long, sur une belle largeur proportionnée, est si remplie de machines, qu'à

[1] Delatour, *op. cit.*, p. 162.

[2] Le volume II des *Mémoires sur les Chinois*, rédigés par les missionnaires de Peking, Paris, 1777, dit : « Nous avons trouvé par hasard dans un livre publié au x[e] siècle, par les ordres de l'empereur Tai Tsong, que, sous les Han occidentaux, les fenêtres de la grande salle du palais, nommée Tchao-yang, étaient toutes en leou-li et que la lumière y pénétrait tellement, qu'on y aurait trouvé un cheveu. La même chose est répétée en d'autres termes dans la description d'un palais de Ou-ti, qui monta sur le trône l'an 130 av. J.-C. On avait poussé dès lors ce luxe si loin que l'empereur avait des fenêtres en agates blanches, réduites en lames et en feuilles très minces. Voyez *Tai-ping-yu-kien*, livre 187[e], art. 1[er]. » C'est là un point à vérifier.

peine peut-on y circuler ; et telle de ces machines a coûté deux ou trois cent mille livres, parce que le travail en est exquis et que les pierres précieuses dont on les a enrichies sont innombrables.

» Vous souhaitez savoir si les belles eaux jaillissantes du parc de Yuen-ming-yuen vont encore et si, depuis le décès du Père Benoît, nous avons des missionnaires en état de réparer les défauts des conduites, etc.

» La machine qui fait monter les eaux dans le château d'eau, construite par le Père Benoît, s'est, à la vérité, dérangée ou usée à la longue.

» On n'a pas cherché à la réparer, et les Chinois, qui n'abandonnent que forcément leurs anciens usages, y sont revenus promptement, c'est-à-dire à l'usage de leurs bras.

» C'est, dans cette nation, un système politique d'employer et de faire vivre des gens dont la foule prodigieuse embarrasse et dont l'oisiveté est dangereuse.

» Par exemple, on sait que l'empereur doit aller se promener dans le quartier des bâtiments européens ; un ou deux jours auparavant, on emploie tant de monde à porter l'eau que le bassin immense du château d'eau est suffisamment rempli, et les eaux jouent sur le passage de l'empereur. »

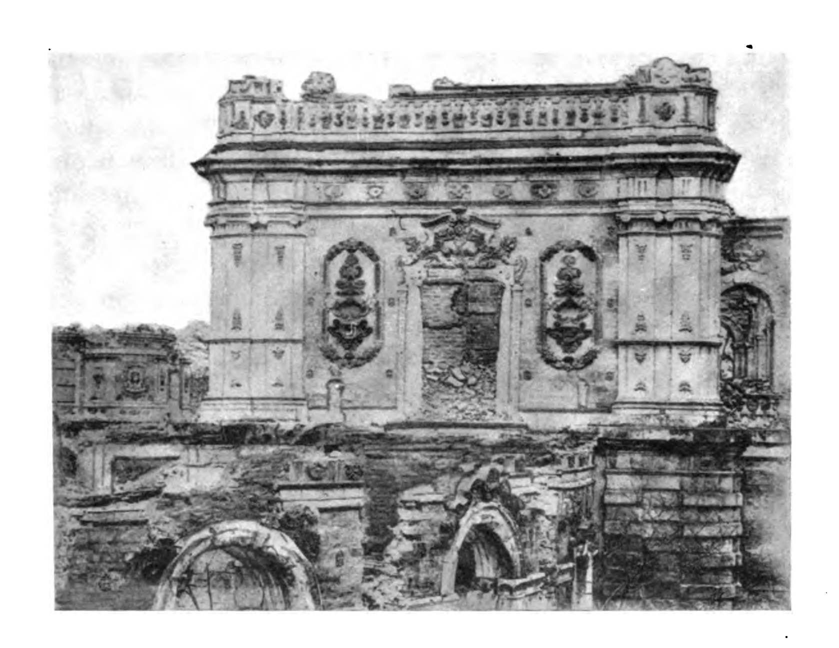
Lorsque l'expédition franco-anglaise pénétra en 1860 dans le Yuen-ming-yuen, elle y trouva ces édifices en assez mauvais état.

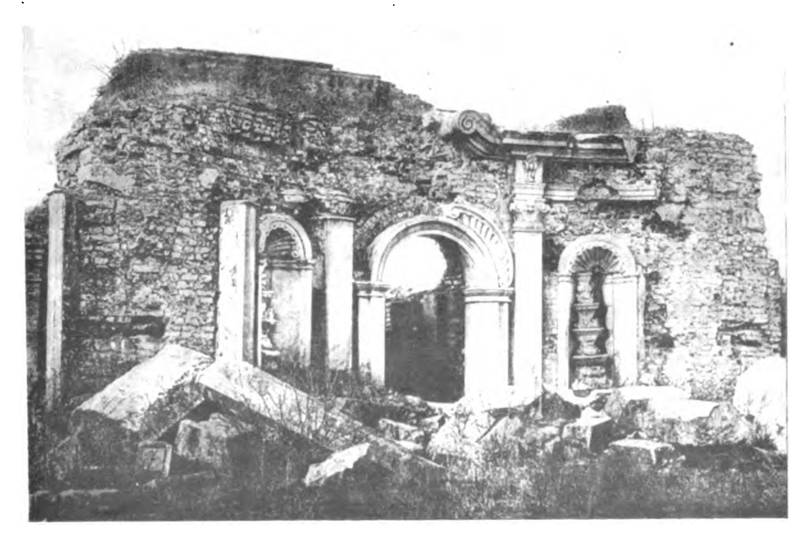
« Dans un de ces palais, bâti dans le style Louis XV, on voyait une série de chambres revêtues de tapis de Gobelins aux armes de France, et aux murs desquelles étaient suspendus des portraits en pied de beautés de la Cour de France, avec leurs noms au bas. Mais tapis et tableaux étaient délabrés, crevés et sentaient l'abandon de longue date [1]. »

Ces palais européens furent détruits lors de l'incendie du palais d'été en 1860 et il n'en reste que des ruines informes (pl. XXX).

Nous n'avons pas retrouvé les gravures sur cuivre dont parle Delatour, mais nous avons découvert, au département des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, un précieux recueil de dessins chinois dont les feuillets correspondent fort bien aux descriptions données dans son *Essai sur l'architecture chinoise*.

[1] PAUL VARIN, *Expédition de Chine*. Paris, M. Levy, 1862, p. 241.





RUINES DES BATIMENTS EUROPÉENS DANS LE YUEN MING YUEN.

Suivant la notice accompagnant l'ouvrage [1] : « Les dessins qui suivent présentent une série de différentes vues de l'une des trente-six maisons de plaisance de Sa Majesté Impériale, à Yuen-ming-yuen. Cette habitation, située à 25 lis seulement de Peking, n'a pas moins de 300 lis de circonférence. Elle a été construite entièrement dans le goût européen par le Père Benoît, missionnaire français, il y a environ quarante ans (vers 1750).

» Ces dessins ont été copiés par les peintres chinois sur les peintures originales exécutées par les missionnaires eux-mêmes, à la demande et aux frais de M. Van Braam-Houckgeest, chef de la factorerie hollandaise, à Canton, en 1794 [2]. »

La note ci-dessus et celles qui se trouvent en regard de chaque dessin ont été traduites du hollandais, d'après le manuscrit original autographe de M. Van Braam.

L'album de la Bibliothèque de Paris ne contient que 19 planches, dont voici la nomenclature :

1. Vue des bâtiments à l'entrée, près de la façade méridionale, contenant une salle d'audience et le trône.

[1] Oe 18. Vues de l'une des maisons de plaisance.

[2] A.-E. Van Braam-Houckgeest a publié l'ouvrage suivant : *Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes orientales hollandaises, vers l'empereur de la Chine, dans les années 1794 et 1795*, 2 tomes avec 8 planches et 3 cartes. Publié en français par L.-E. Moreau de Saint-Méry. Philadelphie. 1797-1798 Il existe de cet ouvrage une autre édition publiée à Paris, an VI (1798).

Van Braam avait rapporté de son voyage une nombreuse collection de dessins ayant trait aux monuments, paysages, coutumes, etc., et il en donne une notice assez détaillée dans son ouvrage.

Il cite notamment les « vingt dessins qui sont autant de vues de différentes parties de l'habitation bâtie à l'européenne dans la vaste enceinte de la maison de plaisance impériale de Yuen-ming-yuen ».

Van Braam avait acheté, près de Philadelphie, une maison qu'il avait meublée à la chinoise et où il avait aménagé ses collections.

Une notice publiée à la fin du second volume de l'édition de Paris nous renseigne sur le sort d'une partie de ces documents :

« On n'apprendra pas sans intérêt que M. Van Braam a offert cette précieuse collection au Directoire exécutif de la République française ; que le ministre des Relations extérieures, qui en connaît le mérite et qu'on n'accusera pas de manquer aux occasions qui se présentent de favoriser les artistes et les arts, a accepté cet intéressant hommage au nom du gouvernement, et que bientôt le public sera à portée de comparer la collection avec le récit de l'éditeur. »

Il est donc assez probable que les documents du Cabinet des Estampes de Paris proviennent de la collection formée par Van Braam-Houckgeest.

2. Vue de la façade septentrionale du bâtiment à l'entrée, contenant une salle d'audience et le trône.

3. Vue des appartements réservés à l'empereur et à ses femmes; ils sont situés à l'est de la vue précédente et forment la façade occidentale.

4. Vue de la grande porte ou entrée extérieure du côté méridional.

5. Vue du labyrinthe.

6. Vue de la volière à l'opposite du sérail et, par conséquent, sur le côté occidental du premier bâtiment; la vue est prise de l'est.

7. Vue de la partie postérieure de la volière du côté de l'ouest.

8. Vue de la maison de bains; les appartements, situés au rez-de-chaussée, sont pourvus d'eau courante envoyée d'une rivière artificielle.

9. Vue des berceaux et pavillons; ils sont entièrement construits et couverts en bambou, sans addition d'aucune autre sorte de matériaux; on cultive, dans les bassins représentés sur le levant, le din-frax, très belle et très grande tulipe d'eau, singulièrement estimée des Chinois.

10. Vue du principal palais, contenant aussi une vaste salle et un trône; ceci est la façade méridionale.

11. Vue de l'édifice précédent du côté de l'ouest.

12. Vue de la façade septentrionale de l'édifice précédent.

13. Vue de la façade occidentale du principal palais.

14. Vue de paysage; coupoles qui y tiennent au nord du même bâtiment.

15. Vue des grandes sources d'eau.

16. Vue du sopha impérial, en face des fontaines.

17. Vue de l'arc de triomphe, à l'extrémité septentrionale du verger.

18. Vue du temple hexagone situé sur une montagne de rochers artificiels, au centre d'un petit parc planté d'arbres forestiers.

19. Vue d'un autre passage ou porte au nord de la forêt et conduisant aux paysages qui suivent.

Nous donnons la reproduction des trois planches les plus inté-

ressantes de cet album ; les planches 1, 5 et 10, dont nous trouvons l'exacte description dans l'*Essai sur l'architecture chinoise* de Delatour.

Pl. I (pl. XXVII). « Cette planche représente un palais flanqué de deux pavillons isolés, et établi sur une terrasse qui règne dans toute la longueur de l'édifice, et qui se termine circulairement aux extrémités.

» Le palais est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, décorés l'un et l'autre de pilastres, et portant un comble plutôt chinois qu'européen par sa forme, ses proportions et ses ornements.

» Trois arcades au rez-de-chaussée ; trois fenêtres à l'étage supérieur.

» L'arcade du milieu au rez-de chaussée est pleine et ressemble à une niche, dans laquelle est, à ce qu'il paraît, un trône d'où l'empereur contemple sans doute les jets d'eau.

» Au palais tiennent de droite et de gauche deux ailes en arrière-corps, décorées aussi de pilastres, et portant un entablement qui ne s'élève qu'à la hauteur de celui qui couronne le rez-de-chaussée du palais, et dont il paraît être une continuation : ces ailes portent une balustrade.

» Les pavillons isolés n'ont aucun ordre d'architecture ; ils sont à pans coupés et forment dans leur plan un octogone. Les grandes faces de l'octogone sont percées chacune d'une fenêtre et flanquées de deux massifs en ressaut, avec panneaux et entablement. Les petites faces n'ont que des panneaux, et leur entablement a quelques membres de moins que celui des massifs qui flanquent les fenêtres. Le comble est pyramidal, divisé dans sa hauteur par une large bande agrafée aux angles des pans coupés, et terminé en plate-forme qu'entoure une balustrade.

» Les extrémités de la terrasse générale, sur laquelle sont plantés les pavillons isolés, sont ornées de pilastres en bossages quarrés *(sic)*, et d'arcades pleines avec archivoltes et impostes. La voussure ou abside des arcades est en coquille.

» On descend du palais dans le jardin par un perron circulaire à double rampe avec balustrade.

» A quelque distance de ce perron, et à l'entrée du jardin, est un vaste bassin, d'un contour régulier et élevé au-dessus du sol. Au

milieu du bassin s'élève un grand morceau de sculpture composé de deux vasques supérieurs l'un à l'autre *(sic)*, et d'un diamètre différent. Dans la première sont quatre dauphins, dont la gueule ouverte vers le ciel lance de l'eau qui retombe dans le grand bassin. La seconde vasque porte quatre espèces de candélabres, de la sommité desquels jaillit aussi de l'eau. Enfin, ce morceau est couronné par une sorte de champignon, surmonté d'une fleur, dont le centre donne passage à la principale gerbe d'eau. Cette gerbe, retombant sur elle-même, couvre le champignon qui lui donne naissance, remplit successivement les deux vasques inférieurs *(sic)* et forme trois cascades avant d'arriver au bassin. Ce bassin est entouré d'une riche barrière qui donne passage par quatre ouvertures.

» Des boulingrins garnis au pourtour d'arbustes, de buissons de fleurs, de ceppes destinés à porter des vases, etc., forment l'accompagnement du bassin. De droite et de gauche sont des rochers et des arbres [1]. »

Pl. V (pl. XXVIII). Labyrinthe. « Ce labyrinthe, de forme quarrée *(sic)* et placé dans un bois, est environné d'un mur qui forme sa première enceinte. En dedans de ce mur est une rivière qui sert de seconde enceinte, et dont le lit est bordé de rochers entremêlés de plantes et de fleurs. Cette rivière embrasse le labyrinthe par ses quatre côtés. Des ponceaux de bois et de grandes portes dans le goût de celles de nos jardins donnent entrée dans le labyrinthe.

» A peu près au centre du labyrinthe s'élève un édifice octogone établi sur un soubassement circulaire. Les grandes faces ont des arcades, les petites des fenêtres. Les arcades sont flanquées de colonnes avec entablement régnant au pourtour de tout l'édifice. Au-dessus de l'entablement s'élève une calotte en cul-de-four, surmontée d'une petite lanterne. Un escalier circulaire, embrassant le soubassement et orné d'une balustrade, conduit à l'intérieur du bâtiment, au centre duquel il y a, à ce qu'il paraît, un trône d'où l'empereur peut voir le labyrinthe de tous côtés. A l'entrée du labyrinthe, du côté de l'orient, est un petit bassin d'une construction simple. »

Pl. X (pl. XXIX). « Bâtiment à dix croisées de face, composé

[1] DELATOUR, *op. cit.*, p. 173

d'un avant-corps au milieu avec attique, et deux pavillons aussi en avant-corps aux extrémités. Ces trois parties de la façade sont décorées de pilastres et de deux colonnes qui flanquent la porte. Cette porte rend au dehors, sur un palier d'où partent à droite et à gauche deux escaliers, dont les divers contours viennent se terminer à une cour ou à un jardin.

» Des deux côtés de chaque escalier règne une suite de jets d'eau qui s'élancent de vases placés sur les rampes et, suivant leurs contours, produisent le même effet que les jets d'eau qui bordent la cascade de Saint-Cloud ou ceux du perron qui, à Versailles, conduisent de la fontaine du Dragon à la terrasse. Toutes ces eaux viennent se rassembler dans un bassin de forme triangulaire.

» Sur deux côtés du triangle sont placés douze animaux de différentes espèces, six de chaque côté. Ce sont ces animaux qui donnent au bassin la dénomination d'horloge d'eau, parce qu'à chaque heure du jour, et selon le nombre des heures, ces animaux lancent par la gueule des gerbes d'eau qui retombent paraboliquement au centre du bassin.

» Au sommet du triangle tourné vers le palais est un groupe de rochers surmonté d'une vaste coquille d'où sort encore un jet d'eau; il en tombe aussi en cascades de toutes les parties du groupe de rochers. Enfin, vis-à-vis de ce groupe et à la base du triangle, est la plus grosse gerbe d'eau, qui prend naissance dans un grand vase élevé au-dessus du niveau du bassin.

» Ce bassin est accompagné, à droite et à gauche, de deux espèces de pyramides, d'une composition si bizarre qu'il n'est pas possible d'en donner l'idée et la description. »

Au point de vue architectural, les palais européens du Yuen-ming-yuen, dont un Italien, le Père Castiglione, avait dressé les plans, rappellent les extravagances de l'art italien de la fin du XVII[e] et du commencement du XVIII[e] siècle, telles que nous les retrouvons dans l'œuvre de Borromini, Guarini et Bibiena. La main-d'œuvre chinoise dénatura encore à plaisir ces derniers souvenirs d'une tradition classique, et ces palais, dont les empereurs chinois se montrèrent si fiers, n'étaient, en réalité, que de mauvais pastiches d'un aspect déconcertant, un compromis déplorable entre le goût européen et l'esthétique chinoise.

Tandis que les missionnaires faisaient ainsi pénétrer en Chine

certaines formes de nos arts d'Occident, des artistes européens, à leur tour, se prenaient à imiter, aussi mal d'ailleurs, les œuvres d'art de l'Empire du Milieu.

Le goût chinois pour les rocailles correspondait trop bien aux formes décoratives alors en honneur pour ne pas avoir un certain succès. Le duc de Choiseul faisait élever une tour chinoise dans son parc de Chanteloup près d'Amboise et la princesse de Galles voulait avoir la sienne dans son domaine de Kiew.

Rappelons encore la tour chinoise construite plus tard dans les jardins du Palais de Laeken à Bruxelles et dont la tour japonaise évoque le souvenir.

Depuis les dernières années du règne de Louis XIV, la Chine était devenue à la mode et l'on en collectionnait les belles porcelaines et les laques maniérés.

Les compositions de Gillot, de Boucher et des faiseurs de cartons pour tapisseries témoignent de ce goût pour la décoration chinoise.

Dans l'ancien hôtel de Rohan, aujourd'hui l'Imprimerie nationale, Huet (1745-1811) couvrit les lambris de mandarins, dames aux petits pieds, enfants à tête rasée, d'une fantaisie achevée.

On remarque au musée de peinture moderne de Bruxelles un curieux échantillon de cette décoration dans le goût chinois, provenant sans aucun doute du palais de Charles de Lorraine.

Cet échange d'idées artistiques entre l'Occident et l'Extrême-Orient s'est reproduit au XIXe siècle, mais nous manquons de recul pour en apprécier toute la valeur. Il est incontestable que l'art européen a influencé les derniers artistes japonais de l'école dite vulgaire, ces dessinateurs d'estampes populaires d'une observation si intense et d'une coloration si somptueuse.

D'autre part, la peinture occidentale et, plus encore, les arts industriels doivent aux artistes nippons cette franchise de la coloration, cette entente de la décoration dont nous avaient déshabitués les fadeurs et les mièvreries de l'ancien régime.

Le Palais de Jehol.

Les souverains mandchous avaient encore une résidence d'été à Jehol, où ils se rendaient jadis chaque année pendant l'automne pour se livrer au plaisir de la chasse. Une véritable armée les





LE POTALA DE JÉHOL.

accompagnait, et c'était pour elle l'occasion de faire de grandes manœuvres.

Le palais de Jehol, *Pi-shou chan kong*, fut construit par K'ang

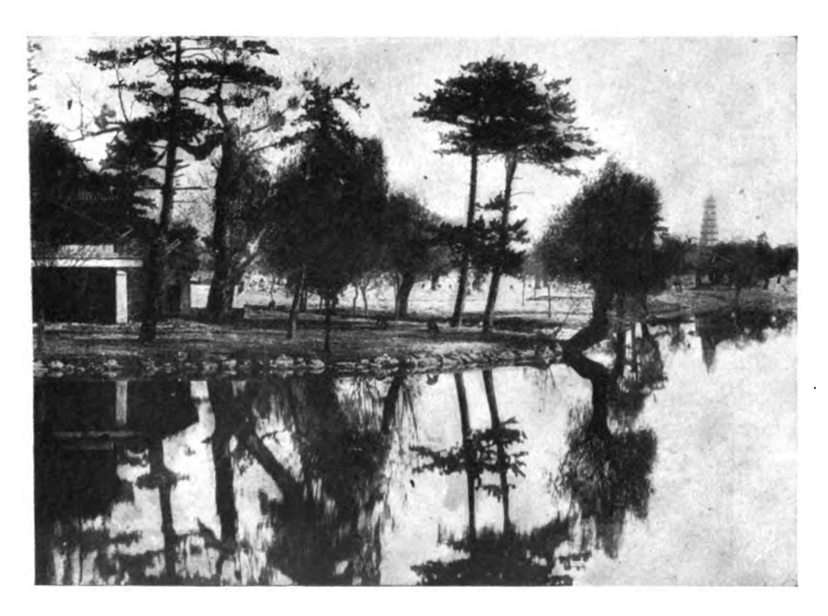


FIG. 37. — PARC DU PALAIS DE JÉHOL

hi vers 1703 ; K'ien-long l'embellit et en fit un rival du Yuen ming-yuen ; il y reçut somptueusement en 1793 l'ambassadeur anglais Maccartney.

Les jardins du palais de Jehol (fig. 37-38), au milieu desquels nombre de bâtiments émergent de la verdure, rappellent les palais d'été situés au nord de Péking [1].

Fervent disciple des Lamas, K'ang-hi (1662-1722) fit construire auprès de la résidence impériale un temple pour un Boud-dha incarné, dans le style du Potala, le fameux palais du Dalaï Lama de Lhassa [2] (pl. XXX).

En cas de troubles, les empereurs cherchaient volontiers

[1] Nous nous proposons d'en faire une description plus détaillée dans une étude supplémentaire.

[2] Le Potala de Lhassa fut construit en 1643 par Nag-dban, cinquième Dalaï Lama.

refuge à Jehol, où ils se sentaient en sûreté, et c'est ainsi qu'en 1860 toute la Cour se retira dans ce palais pendant la durée de l'occupation franco-anglaise.

Il y a quelques années, on visitait assez facilement le palais,

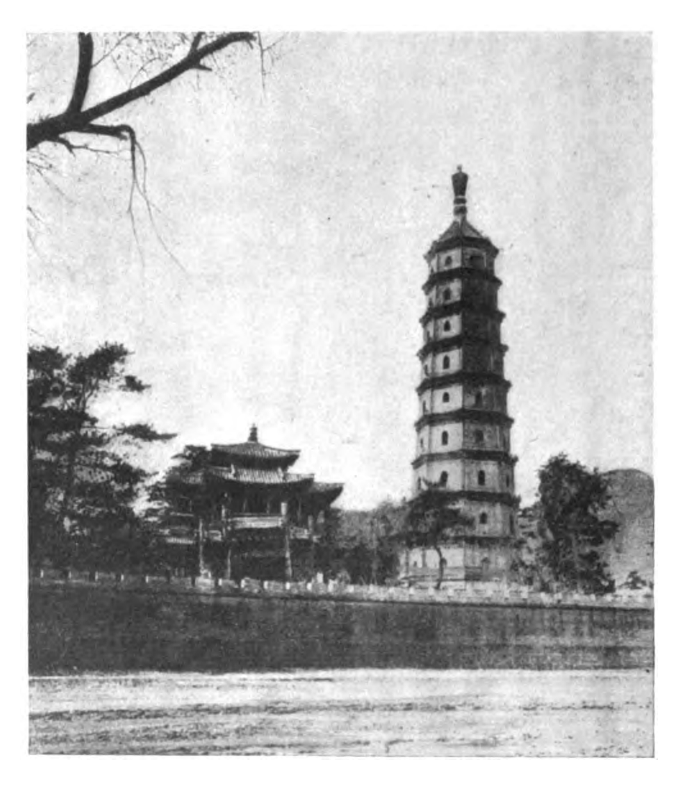


FIG. 38. — TOUR A ÉTAGES DANS LE PARC DU PALAIS DE JÉHOL.

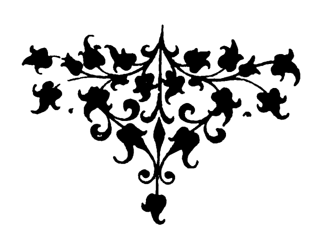
mais les vols y furent si nombreux que l'accès en fut formellement interdit.

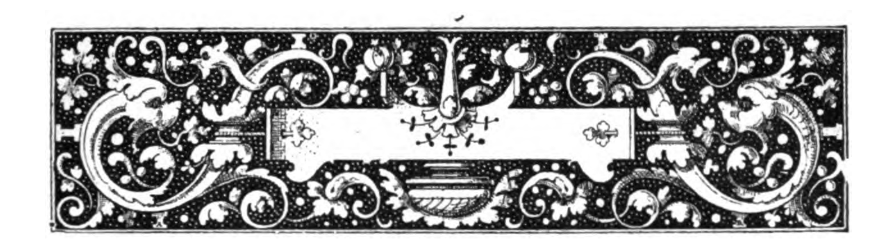
Cette difficulté à pénétrer dans les édifices affectés à un titre quelconque au service impérial rend leur étude peu aisée ; il est présumable que, si la Chine se décidait à suivre l'exemple du Japon et à se moderniser, cette interdiction deviendrait moins sévère. Cette éventualité ne semble pas devoir se produire de si tôt et, d'ici-là, combien d'édifices auront disparu !

Nous avons rassemblé tout ce que nous avons pu découvrir au sujet des palais impériaux, mais nous serions très reconnaissant envers les possesseurs de documents inédits, confirmant ou infirmant, le cas échéant, ces notes, s'ils voulaient bien nous les communiquer.

Avant de clore cette étude, qu'il nous soit permis de remercier tous ceux qui ont mis à notre disposition leurs photographies ou qui nous ont aidé dans la recherche des documents, notamment M. Courboin, conservateur en chef du département des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, M. Raffet, conservateur au même département, M. Pierre Loti, le merveilleux évocateur des derniers jours de Peking, M. Henry Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. Brunet, directeur au ministère des Affaires étrangères, M. R. Geerts, ingénieur, M le commandant R. Pontus, M. E. Duyck, des chemins de fer impériaux chinois, et le R. P. Steenackers, des missions de Scheut.

GISBERT COMBAZ.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Jeton bruxellois de la première moitié du XIVe siècle, aux armes d'Henri Bursere.

DANS son admirable ouvrage sur les *sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (tome Ier, p. 351) feu notre regretté collègue J.-Th. de Raadt décrit, comme suit, le sceau d'Henri Bursere :

BURSERE *(Henricus)*, échevin de Bruxelles, 1319, 1320, 1326 et 1338 : un parti-émanché ; au franc-canton chargé d'une étoile à cinq rais.

Légende : ✠ × S' × hENRISI ⁑ BVRSERE ⁑

L'écu est entouré de feuilles de chêne.

Ce sceau, dont voici la figure, est conservé aux archives de la ville de Bruxelles [1].

[1] J'ai vu, aux archives de la ville de Bruxelles, les chartes de 1319, 1320, 1326 et 1338 qui sont scellées du sceau, en cire verte, de cet échevin. Malheureusement, plus une seule empreinte n'est complète ; il devait cependant naguère exister un exemplaire entier, puisque le moulage reproduit ci-après se trouve dans la collection sigillographique des archives de l'État, à Bruxelles.

Alexandre Henne et Alphonse Wauters, dans l'*Histoire de la ville de Bruxelles* (pl. VI et p. 512 du tome II) donnent les



émaux des armoiries de l'échevin Bursere ou de Bursere d'après un recueil du commencement du XVIIe siècle appartenant aux archives de la ville de Bruxelles.

Le franc-canton est chargé d'une étoile à six rais.

Voici comment ce recueil donne ces émaux : émanché d'argent et de gueules, au franc-canton d'azur chargé d'une étoile d'or à six rais.

J'ai eu la chance d'enrichir ma collection d'un jeton, très bien conservé, qui peut être attribué au même Henri Bursere.

L'écu porte un parti-émanché, au franc-canton chargé d'une étoile à six rais. Il est surmonté et accosté à droite et à gauche d'un annelet entre deux besants.





Le revers montre une croix nillée ayant un point au centre et cantonnée de quatre étoiles à six rais. C'est le même revers que celui du jeton que R. Chalon a attribué à Guillaume de Kesterbeke et qu'il a décrit dans la *Revue de la numismatique belge*, 1869, p. 292, pl. IX, n° 1. Cette particularité est un argument en faveur de la contemporanéité de ces deux jetons et il en résulte que le jeton étudié par Chalon est plutôt de Guillaume de Kesterbeke, qui fut échevin en 1321, que de son père, ayant le même prénom, qui fut échevin en 1285, 1288 et 1302.

GEORGES CUMONT.

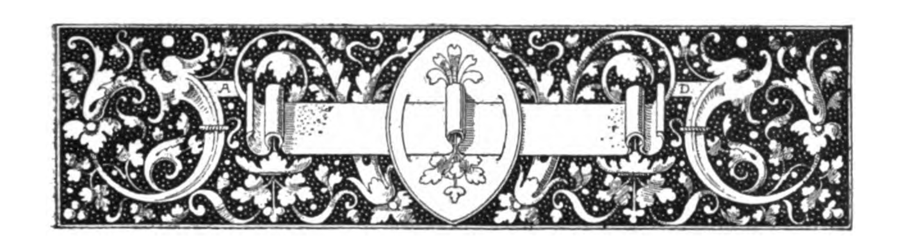


TABLE DES MATIÈRES



Mélanges.

Bibliographie.

Questions et Réponses.



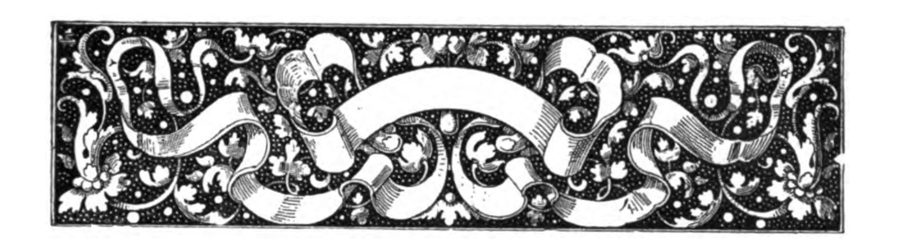
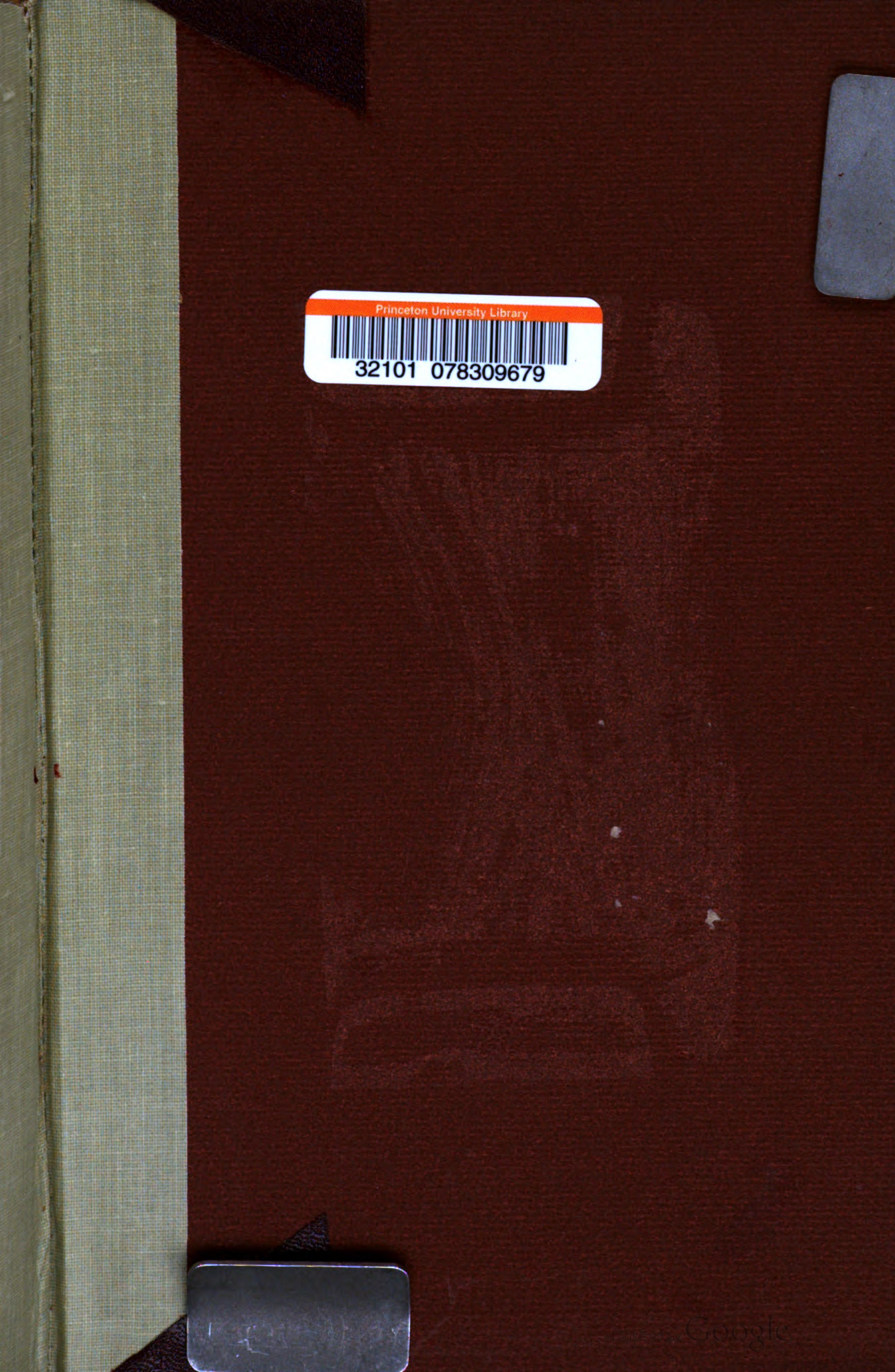


TABLE DES PLANCHES ET FIGURES






Princeton University Library
32101 078309679



